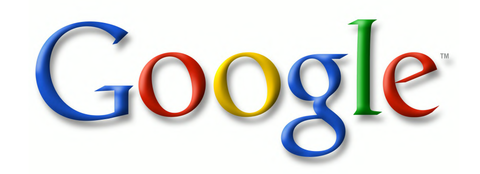




1635-1902

Saint-Pierre-Martinique

ANNALES DES ANTILLES FRANÇAISES — JOURNAL ET ALBUM DE LA MARTINIQUE

NAISSANCE, VIE ET MORT DE LA CITÉ CRÉOLE

LIVRE D'OR DE LA CHARITÉ

PAR

CŒUR CRÉOLE

C. L. L.

Sancti Petri etiam periere ruinæ
Colligite fragmenta.

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 60 GRAVURES



BERGER-LEVRAULT & Cie, ÉDITEURS

PARIS | NANCY
5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5 | 18, RUE DES GLACIS, 18

1905

1. M[illegible] - Hist.

2. M[illegible] - [illegible] Indies, 1902 -

[illegible] Saint-Pierre - M[illegible],

[illegible]

[illegible]



1635-1902

Saint-Pierre-Martinique

œuvre de trente ans d'études et d'observations, presque entièrement achevée à l'heure du désastre et anéantie entre les mains des amis dévoués et érudits qui la gardaient, avec le désir d'y ajouter quelques derniers documents précieux, le reporter de ces paginettes n'a fait, en définitive, que ramasser entre les plis des feuilles publiques du monde entier, dans sa correspondance et dans divers manuscrits, les cendres vomies par l'infernal ouragan de la Montagne Pelée.

N'ayant pu mourir avec les siens dans les fatales journées de mai, il s'est hâté d'écrire leur émouvante nécrologie. Et, maintenant, dans le deuil pour toujours, sous l'épaisse fumée du sinistre cratère, oubliant volontiers jusqu'à son nom, *celui de la cité détruite étant le seul qui lui importe et qui reste à jamais illuminé par les feux du volcan maudit,* aussi fidèle amant des ruines qu'il l'était de l'antique magnificence de Saint-Pierre, il appose simplement sur ces pages pleines de scories, pour leur tenir lieu de signature,

son

CŒUR CRÉOLE.

PREMIÈRE PARTIE

ANNALES DES ANTILLES FRANÇAISES

CHAPITRE Ier

LES ORIGINES DE LA COLONISATION FRANÇAISE DANS LE GOLFE DU MEXIQUE

Infructueux essai d'occupation de la Martinique par de l'Olive et du Plessis — La Compagnie des îles d'Amérique. — Péripéties et progrès de l'œuvre de d'Enambuc à Saint-Christophe. — Établissement de d'Enambuc à la Martinique. — Les premiers jours de Saint-Pierre. — Du Pont, lieutenant de d'Enambuc. — Gouvernement de du Parquet. — Éloges de d'Enambuc et de du Parquet.

A la Martinique. Infructueux essai d'occupation de l'île tenté par de l'Olive et du Plessis.

De l'Olive et du Plessis, d'entente avec le cardinal de Richelieu, abordaient à la Martinique, le 25 juin 1635.

C'était leur second voyage aux Antilles.

L'année précédente, ayant exploré une partie des havres et des mornes de l'archipel Caraïbe, ils étaient retournés en France et avaient passé, le 14 février suivant, un contrat avec les seigneurs de la Compagnie des îles d'Amérique, par lequel ils devaient jouir pendant dix ans, conjointement ou séparément, de l'autorité sur les terres qu'ils habiteraient.

Jusque-là, le gouvernement ne songeait pas encore à porter ses vues, dans l'intérêt national, sur l'agrandissement de la puissance commerciale de la France. Louis XIII n'avait guère pensé qu'à la conversion des infidèles et à l'accroissement de la fortune privée de ceux de ses sujets qui se sentaient le courage d'affronter les mers, là où l'Espagne et la Hollande exerçaient une écrasante suprématie. Il ordonna à Richelieu d'accompagner l'entreprise des deux gentilshommes de religieux dominicains. Richelieu en désigna quatre.

L'expédition, après une heureuse traversée de trente jours, depuis Dieppe, débarqua à l'embouchure de la rivière du Carbet.

Les armes du roi furent attachées au pied de la croix dressée par le *P. Pélican,* qui entonna un *Te Deum,* au bruit des canons de la flottille.

Cependant, les serpents et les mornes innombrables qui, depuis un siècle et demi, avaient toujours éloigné les Européens de cette île pittoresque, où les Espagnols se contentaient, en passant, de renouveler leur eau et leur bois, furent cause que cette entreprise n'eut pas de suite.

Les deux chefs examinèrent à la hâte le quartier dont ils venaient de prendre possession. Ils le trouvèrent trop haché. Il leur sembla qu'il serait peu favorable à la culture du tabac. Abandonnant donc la Martinique, ils se portèrent vers la Guadeloupe, où ils étaient rendus le 28, une cinquantaine d'heures à peine après leur débarquement au Carbet.

Mais cette première tentative capricieuse fut presque aussitôt suivie d'une autre plus mémorable et plus sage, sous la direction de d'Enambuc, le colonisateur de Saint-Christophe.

La Martinique était destinée à devenir plus florissante et plus fameuse dans l'histoire que la colonie-mère.

Résumons en quelques pages les événements qui amenèrent enfin l'occupation de la Martinique par la France.

D'Enambuc, cadet de la maison de Vaudrocques-Dyel, de Normandie, depuis longtemps déjà battait les mers. Un jour qu'il avait attaqué un galion espagnol de forces supérieures, il fut maltraité et eut l'idée de se réparer à Saint-Christophe.

La position de cette charmante île, son apparente fertilité, les avantages commerciaux qu'on en pouvait tirer lui suggérèrent la pensée de s'y établir. Aussi bien, il était fatigué de courir et la fortune ne lui avait pas encore souri.

A la même époque, des Anglais commandés par Warner avaient pareillement abordé dans l'île, avec des intentions d'établissement.

Les deux peuples, trop malheureux et trop faibles pour s'évincer l'un l'autre et, même en se coalisant, très menacés par les Caraïbes, plus nombreux et peu disposés à subir la domination étrangère, résolurent de s'unir pour se protéger et pour vivre tranquilles comme de braves soldats et de loyaux amis.

Les Caraïbes de Saint-Christophe avaient juré de ne permettre à personne de les traiter comme les barbares Espagnols avaient fait de leurs frères de la Côte Ferme. Estimant donc que des Anglais ne pouvaient s'allier aux Français que pour les exterminer à la première occasion, ils prirent le parti de devancer leurs ennemis en les égorgeant tous. Avertis de ce complot par une femme caraïbe qui s'était attachée à un Français, les coalisés prévinrent leurs adversaires, en massacrèrent une partie, chassèrent l'autre et se partagèrent l'île. Les Français occupèrent l'est et l'ouest, et les Anglais le nord et le sud. C'est ainsi que les deux grandes nations, rivales dans l'ancien monde, se trouvèrent en présence dans le nouveau dès leur premier établissement aux Antilles.

D'Enambuc, craignant qu'une pareille entreprise, livrée à ses seules ressources, ne vînt à péricliter ot même à périr bientôt, poussé, du reste, par l'amour-propre national et un violent désir d'être plus fort que son dangereux voisin, remonta sur son brigantin, après avoir donné sa parole à ses compagnons de revenir mourir au milieu d'eux, et fit voile pour la France. Il n'eut pas de peine à convaincre le ministre de Louis XIII, grand maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce, de l'utilité des colonies d'Amérique pour le développement de la puissance navale et commerciale du royaume. On ne pouvait mieux entrer dans les vues larges et patriotiques de Richelieu, qu'en lui fournissant l'occasion de s'attaquer aux Espagnols, considérés alors comme les premiers et les plus redoutables ennemis de la France.

La Compagnie des Iles d'Amérique.

C'est pourquoi, en octobre 1626, on vit se former, à Paris, l'Association des seigneurs de la Compagnie des îles d'Amérique, ayant à sa tête Armand, cardinal de Richelieu. Le fonds social fut de 45 000 livres. D'Enambuc et son ami du Rossey devenaient les agents coloniaux de la compagnie.

Il est malheureux que Richelieu, prévoyant et magnanime comme il l'était, ambitieux pour la France, homme aux vastes projets, esprit fécond en desseins de longue portée, n'ait pas songé

dès les premiers débuts de la colonisation à placer immédiatement les Antilles sous la haute direction de l'État, comme propriété exclusive de la couronne et partie intégrante du territoire français. Elles n'auraient pas connu ces misères atroces ni ces terribles vicissitudes dans lesquelles elles se sont trop longtemps débattues. Au moyen des ressources du royaume, elles auraient vite, au contraire, acquis sous des chefs comme d'Enambuc et du Parquet une telle prépondérance que l'Espagne eût été domptée et l'Angleterre contrainte de se renfermer dans de justes limites. Qui pourrait dire les avantages qu'une pareille mesure, prise il y a trois siècles, aurait valus à la France, à l'Europe et au monde entier ? Certes, la hauteur de cette conception ne dépassait pas le génie de Richelieu.

L'économie à laquelle visaient naturellement les compagnies, la lésinerie habituelle des commis qu'elles employaient, leur ignorance des besoins véritables des pionniers de la colonisation et leur rapacité, dès que quelque progrès sérieux venait à s'affirmer, ont fait mourir, selon un chroniqueur du temps, *plus de monde à Saint-Christophe, dans les commencements, qu'il n'y en a maintenant dans les îles.*

Péripéties et progrès de l'œuvre de d'Enambuc à Saint-Christophe.

Les secours qu'apportaient d'Enambuc et du Rossey périrent en grande partie pendant une longue et affreuse traversée.

Cependant, le chef des Anglais étant, lui aussi, de retour d'une expédition dans laquelle il était allé se ravitailler, on songea à établir amiablement, après étude des moindres détails, les limites des deux nations. Ce travail fut réglé par un traité du 13 mai 1627.

La colonie n'ayant éprouvé qu'un maigre soulagement des premiers subsides venus de France, il fut résolu que du Rossey y retournerait et ferait le tableau des pertes à la Compagnie. Celle-ci, après avoir consenti une chétive dépense de 3 500 livres, expédia du Rossey avec un renfort de 150 hommes. L'infortune voulut que la traversée, cette fois encore, fût des plus malheu-

reuses : une partie des hommes mourut en chemin, le reste n'atteignit Saint-Christophe qu'en mauvais état, en juin 1628.

La colonie française languissait donc, tandis que la colonie anglaise, mieux pourvue, prospérait et voulait déjà, abusant de sa force, empiéter sur le terrain des Français. D'Enambuc sut la contenir par la fermeté de son caractère. En même temps, il se détermina à s'embarquer de nouveau pour implorer d'autres secours, plus abondants et mieux choisis, en faveur d'un établissement dont il se considérait comme le père.

Sur les entrefaites, à peine d'Enambuc était-il parti, qu'il se présenta un navire hollandais chargé de toutes sortes de denrées. Le capitaine livra sa cargaison, que les habitants payèrent par acompte avec le tabac de leur dernière récolte ; le reste leur fut généreusement donné à crédit, et le capitaine se trouva si content de son marché qu'il promit à ces malheureux de revenir bientôt.

Ainsi, dès les débuts, nos colons, forcés par la faim, qui n'a point d'oreilles, durent désobéir à la Compagnie, à laquelle ils devaient la moitié de leurs produits, et s'adresser à l'étranger pour ne pas mourir.

Quelques jours après, arrivait un flibot expédié avec 150 hommes, à peine en meilleur état que les derniers débarqués.

En France, d'Enambuc exposa loyalement au cardinal de Richelieu la situation de la colonie et les outrages qu'elle était obligée d'endurer de la part de ses voisins plus nombreux et plus riches. Ce récit toucha le ministre jaloux de la gloire de la nation. Après en avoir conféré avec la Compagnie, il résolut de joindre les forces de l'État aux ressources de cette dernière, pour châtier les Anglais, les faire rentrer dans les limites du traité de 1627 et sauver la colonie de l'anéantissement que méditait le gouvernement espagnol. Il avait appris, par un avis secret de ses agents, qu'une imposante escadre, ayant mission d'aller combattre les Hollandais au Brésil, devait, en passant à Saint-Christophe, en chasser les Français. Il fit donc équiper six vaisseaux, deux pataches et un navire marchand armé en guerre. Cette flotte, dont le commandement fut donné à de Cussac, habile marin, portait 300 hommes levés aux frais de la Compagnie et destinés à renforcer la faible population

de Saint-Christophe. Elle mit à la voile, au mois de juin 1629, et arriva au terme de son voyage à la fin du mois d'août.

La flotte française fut reçue par les pauvres colons avec des transports de joie. Immédiatement, l'on demanda raison aux Anglais de leurs usurpations. De Cussac, profitant de l'ardeur des troupes, envoie un trompette sommer Warner d'avoir à restituer sur-le-champ les terres françaises arbitrairement envahies et occupées contrairement au traité international. L'Anglais exige le temps d'examiner le bien-fondé de la réclamation. L'amiral français, persuadé que ce n'est qu'une ruse pour mieux se préparer à la résistance, lui fait dire qu'il ne lui accorde pas un quart d'heure. N'ayant point obtenu de réponse dans ce court espace, il lève l'ancre, arbore son pavillon de combat et attaque avec furie les navires anglais mouillés dans la rade. Après une lutte de trois heures, que les deux nations contemplaient, dans l'anxiété, de leurs rivages respectifs, sans pouvoir distinguer les combattants au milieu de la fumée des canons et de la mousqueterie, de Cussac resta complètement victorieux. Il s'empara de trois navires, trois autres s'échouèrent, le reste prit la fuite. Les Anglais, quoique en plus grand nombre encore que les Français, virent cependant que ce qu'il y avait de mieux à faire, était d'obéir à ce que l'on réclamait d'eux si justement. Leur chef s'empressa d'envoyer son fils déclarer à l'amiral français qu'il était prêt à donner toutes les satisfactions désirées et à rendre à leurs légitimes propriétaires ce qui leur était échu en partage, promettant de ne plus les inquiéter jamais. La restitution fut opérée, en effet, immédiatement; mais l'ennemi ne tarda pas à violer encore le traité et à fouler aux pieds ses promesses.

Pendant cette expédition, de Cussac prit possession de l'île Saint-Eustache, à 3 lieues de Saint-Christophe.

Cependant, l'amiral, ne voyant pas approcher l'escadre espagnole, crut qu'elle avait suivi une autre route et se mit à parcourir le golfe du Mexique. Fatale imprudence ! Elle fut cause de la dispersion de la colonie. Vers la fin d'octobre, au moment où les habitants songeaient à se livrer en paix à leur culture, parut tout à coup la flotte espagnole, forte de 35 gros galions et de 14 navires marchands armés en guerre, sous le commandement de l'amiral

don Frédéric de Tolède. Toute cette escadre mouilla, le soir même, devant le quartier occupé par du Rossey. Celui-ci dépêcha aussitôt un exprès à d'Enambuc, qui gardait la Capesterre, et à Warner, pour réclamer des secours, aux termes de leurs engagements. Le renfort envoyé par d'Enambuc était commandé par du Parquet, son neveu, capitaine d'une compagnie.

Le lendemain, à 8 heures du matin, don Frédéric de Tolède mit à terre de nombreuses troupes de débarquement, qui prirent position non loin du retranchement où se tenaient les Français. En vain, le jeune et héroïque du Parquet, se dévouant, se précipita au milieu des Espagnols, tuant de sa main le capitaine italien qui les commandait et immolant tout ce qui se présentait à lui ; il tomba à son tour percé de dix-huit coups et il fallut céder.

La panique s'était emparée des Anglais ; ils avaient fui dans les bois, sans que rien pût les arrêter et sans que les cris de leurs officiers pussent en ramener un seul au combat.

Les Français, avec du Rossey, gagnèrent à la hâte la Capesterre. Là, d'Enambuc tenta de relever leur courage et de leur inspirer la résolution de se défendre ; il fut entraîné lui-même et l'abandon de Saint-Christophe décidé. La colonie, formée d'en-d'environ 400 hommes, monta sur deux navires pour aller à Antigue ou en quelque autre coin hospitalier du voisinage.

Les Anglais composèrent avec les Espagnols. Une partie fut embarquée et renvoyée en Europe, l'autre promit de quitter l'île à la première occasion. Les Espagnols, satisfaits, continuèrent leur route vers le Brésil.

Les malheureux débris de notre première colonie, après avoir erré sur la mer pendant trois semaines, souffrant la faim et la soif, abordèrent à Saint-Martin ou se dispersèrent en d'autres îles.

Du Rossey retourna en France. A son arrivée, Richelieu le fit arrêter et enfermer à la Bastille, pour le punir de s'être séparé de ses compagnons dans le malheur et d'oser rentrer dans la métropole, autrement que pour justifier sa conduite et réclamer des secours.

A Antigue, d'Enambuc eut le bonheur de rencontrer un des navires-marchands de la flotte de l'amiral Cussac, commandé par le capitaine Giron, qui avait obtenu l'autorisation de courir les mers.

D'Enambuc et Giron passèrent à Monserrat, plus habitable qu'Antigue.

Giron ne s'en tint pas là. Il voulut savoir ce qui était survenu à Saint-Christophe. Y ayant trouvé les Anglais qui, se moquant de la parole donnée aux Espagnols, étaient restés et qui refusèrent même assez arrogamment de le laisser prendre terre, il attaqua deux de leurs navires, s'en empara et envoya aussitôt une de ses prises chercher les Français de Montserrat, de l'Anguille, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Ceux-ci ne se firent pas prier pour revoir Saint-Christophe.

En arrivant, d'Enambuc avertit les Anglais d'avoir à lui laisser libre pratique, les menaçant, au cas contraire, de leur passer sur le ventre. Plus nombreux, mais moins aguerris, ils se soumirent ; de sorte que la colonie française reprit ses possessions, trois mois après avoir été contrainte de les abandonner.

A la suite de ces calamités, d'Enambuc, connaissant la Compagnie, crut qu'elle ne consentirait plus jamais les lourds sacrifices nécessaires pour mettre les colons en état de vivre, de reprendre leurs cultures, de se maintenir contre les Anglais et de repousser les attaques toujours à craindre des flottes espagnoles se rendant dans leurs riches possessions de la Côte Ferme. Il eut une heure de découragement, devant son impuissance et celle des siens, et il se laissa aller comme eux à la funeste résolution de quitter l'île définitivement et de perdre ainsi, sous le coup de trop d'infortunes imméritées, les fruits de leurs travaux, de leurs combats et de leurs souffrances. Ils s'abstinrent de planter d'autres vivres, qui ne serviraient qu'à leurs ennemis, et se contentèrent d'entretenir quelques pieds de tabac, qu'ils pussent emporter avec eux. Ce projet d'abandon, qui ne fut que passager, leur coûta cher. N'ayant rien reçu de France, comme ils l'avaient prévu, et ne possédant plus de provisions, ils enduraient la famine, lorsque ce même navire hollandais, qui leur était venu si providentiellement en aide l'année précédente, fut une seconde fois leur libérateur. Fidèle à sa promesse, le capitaine étranger leur ramenait une pleine cargaison de farine, de vin, de viandes, d'étoffes, se contentant de prendre en payement d'une partie de ce qui lui était dû le tabac qui se

trouvait entre leurs mains et, pour le surplus, leur accordant six mois de crédit.

Ce tabac de nos premiers colons des Antilles se vendit si bien en Zélande, que l'exemple de ce navire fut suivi par d'autres de sa nation, qui accoururent pourvoir les colonies de tout ce dont elles avaient besoin.

Les Français de Saint-Christophe eurent alors quelques années de paix et de prospérité. Pourtant, ils n'étaient encore que quelques centaines contre 5 000 à 6 000 Anglais. Aussi, devant ce petit nombre et malgré les souvenirs des vertes leçons reçues de la flotte de Cussac, ainsi que du corsaire Giron et de d'Enambuc, les Anglais se sentaient-ils constamment poussés à vexer leurs voisins et à empiéter sur leurs droits. Mais ils furent si rudement réprimés à chaque tentative trop criante que, suivant un historien de l'époque, *les plus hardis avouaient ingénument qu'ils aimeraient mieux avoir affaire à deux diables qu'à un seul colon français.*

La Compagnie continuait à n'envoyer, à de rares intervalles, que la moitié des choses les plus indispensables aux habitants, tandis que les Hollandais leur apportaient régulièrement, en abondance et à meilleur marché, tout ce qui leur manquait. Pour cette raison, ayant amélioré et augmenté leurs plantations de tabac et de coton, ils réservaient leurs récoltes à ces derniers ou les faisaient passer eux-mêmes en Hollande ou en Angleterre.

Les seigneurs de la Compagnie, dans leur incapacité à remédier à ce mal dont ils étaient les premiers auteurs et les premières victimes, ne voulant pas non plus consentir à tout perdre jusqu'au bout, obtinrent du roi, le 25 novembre 1634, une déclaration qui défendait à tous navires de traiter avec Saint-Christophe, sans permission de la compagnie.

Cette déclaration, bien entendu, resta lettre morte et papier d'archives, après enterrement de première classe, comme il y en a tant dans la poussière des colonies et parmi les cartons du ministère.

En 1635, cependant, la Compagnie fit un effort pour se rapprocher des colons. Le 12 février, au palais du cardinal de Richelieu, elle rédigea un nouveau contrat sur des bases un peu plus larges

que le précédent et dont la première minute, nous le savons déjà, fut au bénéfice de l'Olive et du Plessis.

Quatre directeurs furent chargés de ses intérêts aux Antilles.

Des secours plus considérables, réunis avec plus de discernement, expédiés avec plus de précaution, partirent pour Saint-Christophe.

La Compagnie y envoya des religieux capucins et un juge.

Le nombre des habitants croissait, des défrichements s'opéraient, les cultures se multipliaient.

Aux engagés blancs, qui jusqu'alors avaient seuls cultivé la terre, au prix de leur vie trop tôt fauchée sous un climat meurtrier pour l'Européen, se joignirent de nouveaux travailleurs, plus habitués au soleil ardent des tropiques. L'Européen, aux Antilles, ne saurait, en effet, se fier longtemps à son courage ou à sa force pour résister aux fatigues qu'entraînent les plantations de tabac, de coton, de canne à sucre et les soins des caféières et des cacaoyères : un travail manuel trop considérable le tuerait à brève échéance, s'il prétendait s'y appliquer comme le paysan en France, que rien n'arrête, ni mécomptes, ni intempéries, ni faim, ni soif, ni ingratitude du sol, ni trahison du ciel. Aussi, commençait-on à introduire aux îles des esclaves africains, pris sur les Espagnols qui, depuis longtemps, avaient été amenés à les employer pour sauver leurs compatriotes dont chaque campagne annuelle, au milieu des rudes travaux des champs, faisait de nouvelles hécatombes, au premier âge de la colonisation.

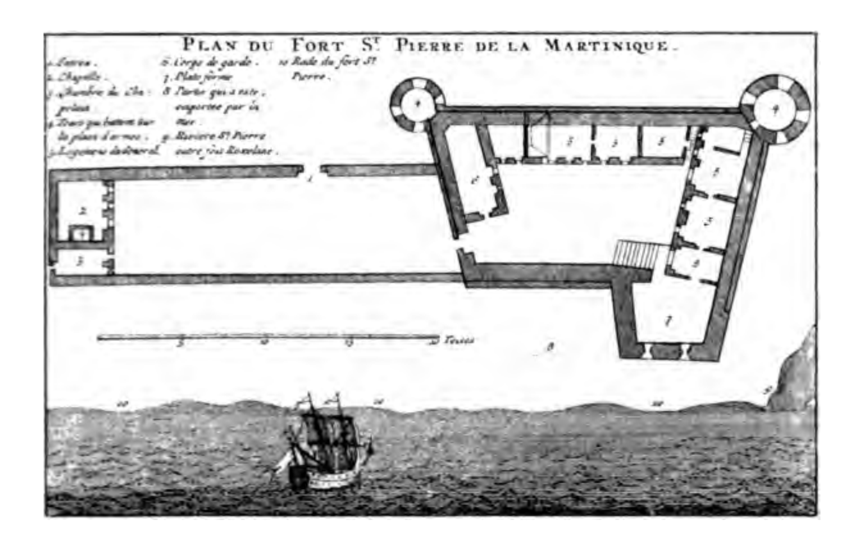
Bientôt, à l'aide du commerce français et hollandais, et au moyen de l'augmentation des bras pour le travail agricole, apportée par les esclaves que l'on ne se contentait plus de capturer sur les Espagnols, mais que l'on allait aussi chercher sur les côtes d'Afrique, notre colonie de Saint-Christophe prit tant d'extension qu'il fallut songer à de nouveaux établissements dans les îles voisines.

Établissement de d'Enambuc à la Martinique.

La colonisation de la Martinique a été plus brillante que celle de Saint-Christophe et de la Guadeloupe. Elle a été conduite par une

élite d'hommes aguerris, faits au climat, instruits par des souffrances de toutes sortes, guidés enfin par un chef qui unissait à l'expérience, acquise à ses dépens, une âme ferme, un cœur généreux, une valeur à toute épreuve. C'est pourquoi, malgré ses serpents redoutés et ses intraitables Caraïbes, la Martinique devint rapidement la plus florissante et la plus célèbre colonie de la France aux Antilles.

D'Enambuc, qui s'était vu frustré de la gloire de fonder un premier établissement à la Guadeloupe, — son lieutenant de l'Olive,



à qui il s'en était ouvert, ayant fait sien le projet de son chef, — ne voulut pas supporter qu'un autre le devançât dans la colonisation de la Martinique, où ce même lieutenant venait encore d'opérer une descente, immédiatement abandonnée, il est vrai.

D'Enambuc partit de Saint-Christophe, dans les premiers jours de juillet 1635, accompagné de 100 hommes choisis parmi les vétérans de la colonie-mère. Chacun d'eux emportait avec soi une abondante provision d'armes pour attaquer ou se défendre, d'instruments et d'ustensiles aratoires pour défricher et cultiver le sol, de plants de manioc et de patates, pour mettre en terre, de graines de pois et de fèves pour ensemencer.

D'Enambuc descendit au fond d'un croissant superbe, formé par la pointe Lamare et celle du Carbet, à la partie sous le vent, qui est dans toutes ces îles l'endroit où la mer est plus calme et la côte plus abordable.

Les premiers jours de Saint-Pierre.

Au pied de la Montagne Pelée, à l'angle marqué par le rivage de la mer et la rivière la Roxelane, il éleva une forteresse qu'il nomma Fort-Saint-Pierre, parce que l'on était alors dans l'octave de la fête des saints apôtres Pierre et Paul.

Il munit le fort de canons et de tout ce qui pouvait contribuer à sa défense. Songeant alors à lui fournir des subsistances, il fit défricher un vaste terrain alentour, y traça les limites d'une habitation et y planta une grande quantité de manioc et de patates.

Cette première installation lui avait demandé six mois, au bout desquels il se sentit pressé de rentrer à Saint-Christophe, où le rappelaient impérieusement les soins de l'administration de cette colonie.

Du Pont, lieutenant pour la Martinique.

En quittant le Fort-Saint-Pierre pour retourner à Saint-Christophe, d'Enambuc commit en qualité de lieutenant à la Martinique, du Pont, gentilhomme qui avait toute sa confiance. Il lui laissa des instructions pleines de sollicitude pour cette colonie naissante.

Sa dernière recommandation à son lieutenant fut qu'il s'efforçât de garder la paix avec les indigènes, autant qu'il serait possible.

Or, quelque précaution que prît du Pont, une querelle s'éleva bientôt entre Caraïbes et Français, non loin du Fort, et le sang coula de part et d'autre. Les sauvages, irrités, résolurent de détruire le nouvel établissement et de jeter à la mer le peuple usurpateur. La guerre se poursuivit chaque jour, une guerre sourde et implacable. Tout Français surpris était massacré. Quelquefois, les Caraïbes se montraient en nombre et armés, sans attaquer, contents de harceler, de fatiguer, tout en guettant une heure pro-

pice à la vengeance. Les pauvres colons, toujours en éveil, ne pouvaient se livrer librement à la culture. Ils ne sortaient que plusieurs ensemble. A leur tour, ils n'accordaient point de quartier aux sauvages qui tombaient en leur pouvoir.

Comprenant leur impuissance à vaincre seuls ces étrangers qui, dans l'origine, leur avaient paru tomber du ciel et lancer la foudre, les Caraïbes de Madanina [1] s'embarquèrent dans leurs pirogues et allèrent chercher du secours à la Dominique, à la Guadeloupe et à Saint-Vincent. Ils revinrent au nombre d'environ 1 500, disposés à descendre devant le Fort et à l'abattre.

Du Pont ayant réuni ses gens dans la place, à l'approche de l'ennemi, et préparé trois canons chargés à mitraille, recommanda aux siens de ne pas se montrer, afin que, trompés par ce stratagème, les Caraïbes crussent les Français en fuite ou tremblants et vinssent dans un fol enthousiasme à portée des canons. Ce qu'il avait prévu arriva. Les sauvages, au silence qui régnait dans le Fort, s'imaginant sans doute que les étrangers étaient partis ou qu'ils se cachaient d'épouvante, sautent de leurs pirogues sur le rivage et s'avancent en masse vers la Redoute qu'ils ont entrepris de raser. Mais, soudain, le feu est mis aux canons et il se fait un tel carnage parmi les assiégeants, qui se précipitaient comme à une fête au-devant de la mort que, saisis d'horreur, ils se sauvent brusquement sans décocher une flèche, se jettent dans leurs barques, gagnent la haute mer et abandonnent, contre leurs usages, leurs morts et leurs blessés sur le champ de bataille.

Ce désastre, dont les Caraïbes se souvinrent quelque temps, permit aux colons de respirer, de s'étendre, d'abattre les bois ou de les brûler, de défricher, de planter, d'agrandir enfin leur domaine autour du fort, qui restait leur quartier général. Le tabac, qu'ils commençaient à récolter, leur attira plusieurs navires, qui payèrent en provisions et en armes. Leurs compatriotes et anciens compagnons de Saint-Christophe, d'Enambuc qui veillait sur eux, leur envoyaient aussi, à propos, des secours. La colonie prospéra, prit de l'accroissement et de la force, et les Caraïbes se soumirent à

1 Madanina, nom caraïbe de la Martinique.

vivre en bonne intelligence avec elle. Du Pont leur témoigna tous ses regrets du malheur qu'ils s'étaient si témérairement attiré et leur prouva, en maintes occasions, qu'il avait sincèrement à cœur de sauvegarder leurs intérêts comme les siens propres.

« Il peut en être toujours ainsi, leur disait-il avec bonté. Cela dépend de vous. Nous sommes venus de loin en conquérants, comme firent jadis vos pères, mais non en bourreaux. Il y a place aux îles pour nous tous durant des siècles. Soyons amis; vivons heureux et tranquilles. Entr'aidons-nous : à vous la pêche, que vous préférez; à nous les cultures, que vous dédaignez; à tous, les plaisirs de la chasse. En retour de vos services, vous recevrez chez nous abondamment nos produits, nos étoffes, de la poudre, des armes et nos coulloucolis (1) d'Europe, aussi précieux que les caracolis des Allouages! »

Les Caraïbes prirent l'engagement de cesser la guerre et de ne plus tendre de pièges nulle part, ni dans les limites ni même en dehors des limites actuelles des colons. La paix se conclut ainsi, à la satisfaction des deux peuples, vers la fin de l'année 1636.

Quoique l'expérience eût appris que la parole des sauvages était mobile et légère comme le sable du rivage, cependant la terrible leçon qu'ils avaient reçue au pied du Fort avait dû les impressionner, pouvait-on croire.

D'autre part, les habitants étaient en état de tenter des excursions dans divers quartiers de l'île. La joie de la paix avec l'ennemi du dedans et le sentiment de leurs progrès encourageaient les colons.

Du Pont, à la pensée que la nouvelle de cette paix conclue avec les Caraïbes serait agréable à d'Enambuc, et ayant, du reste, à conférer avec lui sur l'avenir de la colonie, s'embarqua pour se rendre à Saint-Christophe. Mais à peine avait-il appareillé, qu'un coup de vent l'entraîna à Hispaniola (Saint-Domingue). Les Espagnols, auxquels les boucaniers et les flibustiers français étaient redoutables et qui avaient déjà éprouvé la valeur des colons de

1. Coulloucoli ou Caracoli : c'était le bijou le plus estimé des Caraïbes, qui leur venait, disaient-ils, des Allouages, une tribu de la Côte Ferme.

Saint-Christophe et de du Pont lui-même, le firent prisonnier avec tout l'équipage de sa barque.

L'infortuné lieutenant, enfermé dans une obscure prison, resta trois ans sans qu'on eût de ses nouvelles.

Les habitants de Saint-Christophe et de la Martinique crurent qu'il avait péri en mer. Ce triste événement fut cause que ces derniers ne reçurent pas les vivres dont ils avaient besoin, une fois encore, ceux qu'ils avaient plantés n'étant pas tout à fait mûrs à cette époque.

Du Parquet, gouverneur de la Martinique.

L'on était vers la fin de 1636 ou au commencement de 1637.

D'Enambuc, le père des colonies françaises d'Amérique, victime des fatigues qu'il avait éprouvées, des malheurs auxquels il avait été en butte, était tombé malade et voyait s'approcher la fin de sa vie errante et agitée, lorsqu'il apprit la nouvelle que Du Pont, son lieutenant, avait dû être englouti dans les flots.

L'illustre chef ne pouvait plus quitter Saint-Christophe pour se rendre à la Martinique.

Il jeta les yeux autour de lui pour chercher le plus capable des siens, le plus apte à continuer son œuvre, et ne tarda pas à les arrêter sur du Parquet, un de ses neveux, brave comme cet autre héros, son cousin du même nom, tombé si glorieusement au champ d'honneur dans le combat livré aux troupes de don Frédéric de Tolède.

Quoique jeune, celui que d'Enambuc choisissait était pourtant déjà expérimenté. On le sentait pénétré des leçons qu'il avait reçues de son oncle et de tout ce qu'il avait vu, en peu d'années, à travers tant de vicissitudes, bien faites pour mûrir avant l'âge un caractère comme le sien.

Du Parquet, accompagné de quinze vieux habitants de Saint-Christophe et de quelques serviteurs, s'éloigna donc de cette île pour prendre la direction d'une autre, à la prospérité de laquelle il était résolu à consacrer son existence.

Parmi ces quinze habitants se trouvait le brave Dubuc.

Des deux obstacles qui avaient tant effrayé jusque-là tous les Européens, quand on leur parlait de la Martinique, les Caraïbes et les serpents, aussi redoutés les uns que les autres, le premier avait à peu près disparu et le second n'épouvantait plus autant.

Ce qui avait grossi la terreur des premiers colons, c'est qu'ils ne connaissaient aucun remède contre la piqûre du trigonocéphale, laquelle, mal soignée, les emportait en peu de jours, voire même en quelques heures. Mais, depuis, ils avaient appris des Caraïbes que cette piqûre n'est pas mortelle de sa nature et que, si elle n'affecte pas une artère, elle est, dans un corps sain, très promptement guérissable, au moyen des plantes que le bon génie d'En-Haut a mises, dans l'île entière, à la portée de ceux qui savent s'en servir.

On revint alors des paniques d'antan : de cet effroi de ceux qui, étant descendus des premiers à Madanina, n'avaient pas eu le cœur d'y rester, et de cette épouvante des autres qui ayant entendu raconter au loin les effets terrifiants des morsures de ces reptiles aux dimensions monstrueuses, y croyaient comme à autant de vérités acquises à l'histoire et s'imaginaient que les serpents de la Martinique étaient gigantesques, qu'ils y pullulaient, qu'ils envahissaient tout et qu'ils étaient la meilleure garde des Caraïbes contre les Européens. Ces racontars avaient tellement impressionné les navigateurs que pas un capitaine, ayant à relâcher dans la colonie, ne permettait aux équipages de descendre à terre.

On finit par s'habituer à des notions plus justes et à s'arrêter à des croyances plus raisonnables.

Bientôt même l'affabilité de du Parquet, ses excellentes façons de gentilhomme ouvert et généreux, son langage rassurant et ferme, la confiance qu'il sut inspirer aux habitants, qui retrouvaient dans le neveu les éminentes qualités de l'oncle qu'ils vénéraient, firent que toutes les idées préconçues, si défavorables jusque-là aux progrès de la colonisation, s'évanouirent soudain comme par enchantement.

Depuis l'arrivée du nouveau gouverneur, trois mois à peine s'étaient écoulés, qu'il avait consacrés entièrement à visiter la colonie, quand un navire français mouilla en rade. Quelques passa-

gers des plus hardis prirent terre et vinrent présenter leurs hommages à du Parquet. Celui-ci les accueillit avec une telle simplicité et une telle bonne grâce que, rendus à bord, ils firent de l'île et de son chef un récit qui entraîna les autres. Le lendemain, il en débarquait soixante-deux, dans l'intention de se fixer à la Martinique. Ils se rendirent au Fort, auprès du lieutenant, pour solliciter la permission de demeurer avec lui. Non seulement cette permission leur fut octroyée, mais du Parquet les embrassa, voulut qu'on leur fît fête de bienvenue et qu'on leur ouvrît les rangs comme à de vieux compagnons. Il fallait que les qualités personnelles du gouverneur et son entraînement chaleureux fussent, en quelque sorte, magiques ; car, d'après un contemporain qui « *l'ouït dire à M. du Parquet, lorsque les vingt premiers descendirent à terre, il n'avait qu'un quart d'eau-de-vie, qu'il leur offrit de bon cœur.* »

Depuis cette époque, les immigrations augmentèrent, personne ne faisant plus difficulté de venir habiter la Martinique.

La Compagnie des îles d'Amérique ne pouvait qu'approuver le choix fait par d'Enambuc de son neveu pour l'administration de la nouvelle colonie.

Entre temps, ce grand Français venait de mourir et le cardinal de Richelieu, en apprenant sa mort avec chagrin, avait dit au roi qu'il perdait en d'Enambuc son plus dévoué serviteur.

La Compagnie voulut par reconnaissance faire éclater sur le neveu le glorieux témoignage des services incomparables qu'elle avait reçus de son oncle, depuis plus de dix ans, en investissant le jeune du Parquet des pouvoirs de lieutenant-général-gouverneur de la Martinique.

Éloge de d'Enambuc.

M. de Coussanges, dans l'*Univers* du 1er août 1902, a consacré à la mémoire de d'Enambuc un article très élogieux et, dans l'ensemble, aussi vrai qu'intéressant, bien que parsemé de détails inexacts ou incomplets. Supprimant ces derniers ou les corrigeant, abrégeant le reste, nous reproduisons en substance les lignes sui-

vantes à titre de document de valeur et de panégyrique éloquent du chef de la colonisation française dans le golfe du Mexique :

Le fondateur de la Martinique. — Un seigneur fort pauvre, dont les terres avaient été cruellement foulées par les gens de guerre, forcé de chercher fortune en d'autres pays, monta sur un brigantin et courut les mers, non sans, plus d'une fois, risquer d'être occis. Enfin il découvrit une perle précieuse, l'offrit à son roi et mourut ne s'étant jamais reposé.

. . . .

L'histoire de ce malmené de la vie est vraie, si romanesque qu'elle paraisse, et la conquête dont il avait doté la France n'est autre que cette malheureuse île de la Martinique qui menace de s'effondrer dans l'Océan.

Les Belain, Beslin ou Blin, étaient depuis 1487 seigneurs de Quenouville et d'Enambuc, sixième de fief de haubert, situé au pays de Caux. Les guerres de religion les avaient ruinés.

En 1562, les protestants avaient détruit la chapelle d'Allouville. En 1589, Henri IV traversait Yvetot et, en 1592, il enveloppait le duc de Parme à Louvetot.

Le duc de Brissac avait prêté à cette époque aux d'Enambuc une somme de deux mille livres, dont les intérêts accumulés grossirent de telle sorte que Pierre Belain, né vers 1590, dut vendre sa seigneurie. Un de ses anciens tenanciers lui avança les fonds nécessaires pour équiper un petit bâtiment sur lequel il entreprit de faire la course aux Espagnols. Sans doute, avait-il maintes fois entendu parler du sire de Grainville la Teinturière qui, deux cents ans auparavant, était devenu roi des Canaries. Il partit donc.

Il est aisé d'imaginer combien d'aventures ont dû marquer ces navigations, dont nous ne savons le départ et l'arrivée que par quelques contrats passés entre vendeurs et acheteurs ou entre les membres d'une compagnie ! Que de souffrances et de dangers, pendant ces longs voyages, sur des bateaux dont la marche était soumise à tant de hasards !

La première de ces tentatives que nous connaissions fut loin de réaliser les espérances de d'Enambuc. Il errait depuis quinze ans,

à la recherche de quelque bonne prise, lorsqu'en 1625, lui et ses compagnons aperçurent, entre la Jamaïque et Cuba, un navire espagnol de 400 tonneaux armé de 35 canons, tandis que leur coque de noix portait 35 hommes. Ils tentèrent la chance, attaquèrent, mais se trouvèrent satisfaits de sortir vivants du combat, leur vaisseau faisant eau de toutes parts. Pourtant, c'était l'heure où le sort allait changer de face.

Ces *péroutiers* (on nommait ainsi les écumeurs des Antilles, alors golfe du Pérou) abordèrent à Saint-Christophe.

Non sans protester, Henri IV avait dû céder aux Espagnols la suprématie dans les Indes occidentales; puis, on avait décidé à l'amiable qu'au delà de la ligne équinoxiale, on se battrait pour la possession des terres, sans que cette guerre entraînât celle des puissances, et que le plus fort serait le maître...

Pierre d'Enambuc revint en France. La Compagnie des îles d'Amérique fut créée pour l'exploitation des produits de Saint-Christophe et autres îles « placées à l'entrée du Pérou, depuis le onzième jusqu'au dix-huitième degré de la ligne équinoxiale qui ne seraient pas habitées par des princes chrétiens ».

Le marquis d'Effiat, père de Cinq-Mars et intendant général de la marine, fut un des premiers actionnaires, avec Richelieu qui apporta pour sa part un vaisseau valant huit mille livres. Chacun des associés fournissait deux mille livres. Ils devaient supporter tous les frais de l'exploitation. En retour, la moitié des marchandises fournies par les îles revenait à la Compagnie.

D'Enambuc et du Rossey, nommés ensemble agents généraux, recevaient le dixième des profits.

Il fallut combattre les Caraïbes. Anglais et Français s'unirent dans cette lutte.

Longtemps néanmoins la situation resta si difficile que d'Enambuc se vit à la veille de perdre le fruit de ses labeurs. Mais son énergie soutint les cœurs défaillants des colons. Nous avons idée de son caractère en le voyant terminer un différend entre les Français et les Anglais. Les limites des possessions des uns et des autres avaient été marquées à la Pointe-Sable par un figuier, dont les branches en touchant terre prennent racine, comme celles des

mangliers, se relèvent et vont ainsi s'étendant d'arcade en arcade. Les Anglais, profitant de l'accroissement de l'arbre, avaient empiété. D'Enambuc les va trouver et les somme de rendre le territoire envahi. Le gouverneur lui répond évasivement. D'Enambuc le fait venir sous le figuier, lui montre l'alignement qu'il a tracé, plante sa canne en terre et s'écrie : « *Corbleu, Monsieur, j'en veux avoir par delà !* »

Les Anglais cédèrent et le figuier s'appela depuis « figuier de l'accommodement ».

Les affaires de la colonie finirent par prendre si bonne tournure que d'Enambuc songea à s'étendre dans les îles voisines. Il vint à la Martinique.....

A ce moment, très usé sans doute par son existence de marin, par les soucis d'une organisation qu'il avait entièrement créée, par les soins d'un gouvernement où il remplissait toutes les fonctions, il sollicita de la Compagnie la permission de faire un séjour en France, lorsque soudain la grande pacificatrice, la mort, lui fit se croiser les bras pour la première fois.

D'Enambuc n'avait jamais eu le loisir de se marier. Ses neveux, les Dyel de Vaudrocques, devinrent puissants à la Martinique.

L'un d'eux fut le père de la trisaïeule de l'impératrice Joséphine.

Éloge de Du Parquet.

La Martinique, par un privilège sans égal dans l'histoire de nos colonies des Antilles, a eu le bonheur d'être confiée, au berceau, à l'un de ces hommes que la Providence se plaît à combler largement des qualités suréminentes propres au but auquel elle les destine, avec le don précieux de n'en abuser jamais pour eux-mêmes et le tact parfait de s'en servir toujours pour le bien public. Nous le connaissons déjà, c'est du Parquet.

D'Enambuc, son oncle, lui laisse cent quinze hommes.

C'est avec cette compagnie de braves que va monter au faîte de la gloire le plus fameux administrateur que les colonies françaises aient jamais connu, puisqu'il surpassa même son modèle, l'organisateur de la colonisation, le héros de Saint-Christophe.

Son champ d'action, c'est une île redoutée, plus hérissée de mornes que la chaîne des hautes Vosges, n'offrant que des difficultés à la culture, infestée de serpents qui repoussent les premiers Européens, occupée par une race indigène guerrière, implacable en ses haines et vengeances, opiniâtre, perfide, traîtresse, aussi barbare que les Dahoméens et les Chinois.

Le jeune du Parquet est exposé ensuite, de tous les côtés, à voir son île envahie par des nations puissantes, l'Espagne, l'Angleterre, le Portugal, la Hollande, jalouses d'établissements rivaux.

Simple gouverneur, au début, il lui faut obéir à une Compagnie dont la suffisance outrée, les plans inhabiles, les vues étroites, les appétits cupides, l'ignorance des réalités, la parcimonie honteuse, ne sont propres qu'à arrêter l'essor d'une colonie.

Plus tard, propriétaire et seigneur, il a sa volonté à imposer à des hommes souvent turbulents et grossiers, prompts à se mutiner.

C'est dans ce milieu, désespérant pour tout autre, que, colon, soldat, capitaine, administrateur, juge, homme de bien, chrétien, il parvient à conduire, à agrandir, à élever l'une des colonies du golfe du Mexique jusqu'à faire d'elle, du premier coup, la perle des petites Antilles.

Planteur, il donne l'exemple des défrichements, accorde des faveurs à ceux qui l'imitent, développe le quartier de Fort-Saint-Pierre, crée ceux du Prêcheur, du Carbet, de Case-Pilote et indique celui du Fort-Royal, dont il défriche les premiers terrains, élève les premières habitations, en même temps qu'il en dresse les premiers remparts et qu'il ouvre un port immense pour les vaisseaux de toutes les nations, pendant les mois redoutables de l'hivernage.

Militaire, il construit des forteresses, dompte les Caraïbes, discipline les nègres, combat pour l'autorité du roi, tient son île sur un pied de guerre qui enlève aux ennemis de la France l'envie de l'attaquer.

Administrateur, il établit l'ordre et la subordination dans la colonie et inspire de sages règlements de police.

Grand sénéchal, il rend en dernier ressort la justice au peuple et préside, tous les mois, le conseil souverain dans l'hôtel qu'il a fait bâtir sur la place du Fort.

Homme de bien et père des colons, il se prive de ses droits seigneuriaux, donne l'exemple des bonnes mœurs, favorise les mariages, empêche les duels, réprime l'ivrognerie.

Chrétien, il invoque la religion, appelle ses représentants à l'aider, dans leur sphère respective, en toutes ses œuvres de civilisation et de progrès, et concède des terres aux deux ordres passés à la Martinique pour l'évangélisation des noirs et la célébration du culte dans les quartiers occupés par les blancs.

Enfin, conquérant, il s'impose au respect, à la crainte et à la reconnaissance des Caraïbes ; d'autre part, il rattache à la Martinique, fille de Saint-Christophe, plusieurs colonies, dont elle est la mère et la nourrice, la Grenade, les Grenadines et Sainte-Lucie.

Tel fut messire Jacques Dyel, seigneur du Parquet, né à Calville-les-Deux-Églises, près Dieppe, gouverneur pour la Compagnie des îles d'Amérique, puis propriétaire de la Martinique et lieutenant général du roi de France.

Retraçons, en ses principaux détails, dans le chapitre suivant, l'œuvre personnelle de cet autre illustre français, très digne héritier du grand d'Enambuc et le plus parfait colonisateur des Antilles. Ame chevaleresque, cœur naturellement enclin à la bienfaisance et tout épris du désir de voir la France puissante, au dehors, du Parquet fut un vrai génie d'organisation, d'esprit pratique, d'humour entraînant et grave. On l'ignore trop dans la métropole. Mais en lisant sa vie, en s'initiant à ses travaux, à ses mérites, à ses sentiments, à ses souffrances, on apprendra dans la mère-patrie à l'estimer autant qu'à la Martinique on le vénère.

CHAPITRE II

L'ŒUVRE DE DU PARQUET
BASES SOLIDES DE LA COLONISATION DE LA MARTINIQUE
SÉRIEUX PROGRÈS AU FORT SAINT-PIERRE
LE BRILLANT AVENIR DE LA CITÉ CRÉOLE SE DESSINE

Habile administration de du Parquet. — Essai d'introduction de la canne à sucre. — Mesures contre les Caraïbes. — Arrivée des jésuites. — Création de l'Intendance. — Progrès de la colonisation. — Du Parquet, sénéchal. — Le commandeur de Poincy. — Rébellion du commandeur de Poincy. — De Poincy, allié aux Anglais. — Captivité de du Parquet. — Mise en liberté de du Parquet. — Colonisation de la Grenade et de Sainte-Lucie. — Dissolution de la Compagnie des îles d'Amérique. — Acquisition de la Martinique par du Parquet. — Organisation judiciaire et administrative. — La première sucrerie. — Établissement des dominicains. — Insurrection des Caraïbes. — Révolte des nègres. — Agression anglaise. — De la Vigne et la Compagnie de Terre Ferme. — Colonisation de Saint-Domingue. — Nouvelle révolte des Caraïbes et des nègres. — Tremblement de terre de 1657. — Mort de du Parquet. — 1658-1898. L'histoire se répète.

Habile administration de du Parquet.

Du Parquet, à l'exemple de d'Enambuc, commença par affranchir les habitants de la taxe qui lui revenait en vertu de sa commission. Il s'étudia ensuite à amender les cultures et à les étendre, du *Prêcheur* au *Carbet,* à *Case-Pilote* et jusqu'au *Fort-Royal,* ce qui faisait écrire à Fouquet, chef de la Compagnie des îles, par le commandeur de Poincy, parlant des colons de la Martinique : « *Ils commencent fort de s'élargir.* » Or, à cette nouvelle, sans en entendre davantage, Fouquet, dans son incommensurable orgueil, fit suivre aussitôt une note de service pour engager le gouverneur et les habitants à recevoir un juge, à bâtir une ville et à fonder un hôpital en appliquant à ses besoins toutes les amendes prononcées.

Du Parquet était à Saint-Christophe lorsque ces instructions lui parvinrent.

Sur le premier chef, *un juge,* il répondit franchement à la Compagnie qu'il ne lui donnait pas le conseil d'en envoyer, dans l'état où était encore la colonie, formée d'hommes de toutes classes, de tous pays, dont beaucoup de mœurs aventureuses, plusieurs d'allures grossières.

« Un juge, ajoutait le gouverneur, serait mal accueilli par le peuple. » Cependant, ce juge, nommé Chirard, étant arrivé, du Parquet alla, avec lui, trouver le lieutenant général des îles, commandeur de Poincy, à qui il tint un langage ferme et loyal, déclarant que « si l'on voulait absolument installer un juge à la Martinique, dont il connaissait mieux que personne l'humeur, les intentions et les besoins, il demandait à être autorisé à remettre sur-le-champ sa démission et à rentrer en France. » Le commandeur de Poincy, qui n'avait pas prévu cette extrémité et qui appréciait le mérite exceptionnel d'un tel chef, chercha à l'apaiser et s'efforça même, par des flatteries, à lui faire exécuter les ordres de la Compagnie. « Je ne suis pas venu ici pour accomplir aucun mal ni en tolérer, répondit le gouverneur avec émotion. La colonie n'est pas mûre pour l'institution qu'on lui impose ; le juge, ici présent, s'en ira donc, ou je pars. »

Du Parquet fut inflexible, malgré l'embarras visible et les supplications intéressées du commandeur. Le lieutenant général, ne voulant pourtant pas déplaire au maître des requêtes ni s'attirer les reproches de la Compagnie, ordonna au juge Chirard d'exercer sa charge au nom du roi et de terminer un procès criminel, commencé contre un nommé Morin.

Les colons mécontents voulaient s'opposer à ce que Chirard remplît ses fonctions ; mais, par respect pour leur gouverneur, ils souffrirent que ce juge se hâtât de clore l'affaire. On était en octobre 1639. Chirard, molesté par le peuple, exposé à mille tracasseries, fut, en effet, très expéditif à mener sa mission à bonne fin et à vider les lieux.

Sur le second chef, *bâtir une ville :* « Nous n'avons pour toute la colonie qu'un seul charpentier, avait répondu du Parquet à la Compagnie. Je pense donc que, en vue de l'exécution immédiate et ponctuelle de ses ordres, selon son grand désir de voir une cité

importante s'élever à côté de nos défrichements considérables de Fort-Royal, la Compagnie va m'envoyer sans délai des équipes de maçons, briquetiers, tailleurs de pierres, menuisiers, charpentiers, serruriers, taillandiers, cloutiers, couvreurs et tous autres ouvriers nécessaires, munis de leurs outils. » Mais Fouquet, même devenu surintendant des finances, ne trouva pas assez d'or pour fonder Fort-Royal et n'en parla plus.

Quant au troisième chef, *création d'un hôpital :* « ..... Ce serait l'œuvre la plus utile, disait du Parquet ; j'y ai déjà songé, j'y songe constamment ; mais le peuple est trop pauvre, je suis trop pauvre moi-même, ayant cru devoir, pour les encourager et les aider à s'acquitter de leurs dettes, exonérer mes compagnons de la taxe annuelle qu'ils me doivent... Les deux mille livres de tabac que la Compagnie se propose de consacrer aux frais d'installation et d'entretien de cet hôpital sont tout à fait insuffisantes, et les amendes qu'elle consentirait à réserver pour le même office n'existent pas, mon régime consistant à punir le moins possible, à n'infliger jamais d'amende, mais à mettre aux fers ceux qui me forcent à sévir ; et, jusqu'ici, ce mode unique de répression m'a paru suffisant et très salutaire. »

Sur ce point comme sur le précédent, les plaisirs de M. Fouquet ne lui permirent pas plus de mettre en réserve quelques rouleaux d'écus pour doter Saint-Pierre d'un hôpital que pour bâtir la ville de Fort-Royal.

A cette époque, ceux qui passaient aux îles y venaient exclusivement pour cultiver la terre, à titre de propriétaires, si leurs moyens leur permettaient de pourvoir aux dépenses de leur voyage et de leur installation, ou à titre d'engagés, s'ils ne pouvaient payer leur passage. Les colons trouvaient des terrains à discrétion, pourvu qu'ils pussent les mettre en valeur. De sorte que les artisans manquaient, tandis que les cultivateurs abondaient. C'est ainsi qu'il n'y avait qu'un seul charpentier pour toute la Martinique.

La Compagnie ayant fait part à du Parquet de son dessein de lui expédier bientôt des familles d'ouvriers avec leur outillage complet, celui-ci lui recommanda de signifier, au préalable, à ces personnes, défense, en arrivant aux colonies, d'abandonner leurs

métiers pour se livrer à la culture du tabac, du coton, du rocou et autres denrées des îles.

« Le bon ordre, le progrès, les droits acquis et ceux réservés aux vrais colons, disait le gouverneur, exigent, pour prévenir d'avance toute vexation et répression, que cette mesure honnête soit prise par la Compagnie et connue des intéressés avant leur départ de la métropole. »

Essai d'introduction de la culture de la canne et de la fabrication du sucre.

Soit qu'ils eussent transporté la canne à sucre des Indes orientales à Madère, aux Canaries, puis au Nouveau-Monde, comme l'ont prétendu à tort maints historiens ; soit qu'ils l'eussent trouvée aussi en Amérique, en y abordant, comme c'est, en effet, l'exacte vérité, les Espagnols et les Portugais fabriquaient du sucre à la Côte Ferme depuis un demi-siècle.

Les îles du golfe du Mexique, habitées seulement par les Européens depuis une quinzaine d'années, en étaient encore réduites aux cultures secondaires du tabac, de l'indigo, du rocou et du coton.

La Compagnie française des îles d'Amérique, informée des gros bénéfices réalisés par les planteurs de canne à sucre, songea à introduire cette industrie dans ses colonies de la Martinique, de Saint-Christophe et de la Guadeloupe.

Cette année donc (1639) du Parquet vit débarquer un agent, nommé Trézel, que la Compagnie lui envoyait pour concerter ensemble les moyens de cultiver la canne et de fabriquer le sucre aux Antilles, comme au Brésil, sous réserve absolue de défendre à tous particuliers de tenter pour leur compte une semblable industrie.

Charmé de l'arrivée de cet exprès et habitué déjà à ne s'étonner de rien de la part de la Compagnie, du Parquet dit simplement à Trézel, avec une souriante bonhomie, « qu'il était aux îles pour profiter et faire profiter les siens de toutes pratiques et innovations, de tous avantages et bénéfices à réaliser dans les colonies ; que, du reste, sans leur nuire, la Compagnie, plus riche qu'eux, pou-

vait bien, comme c'était son droit, envoyer des planteurs de canne et des cuiseurs de sucre ; tandis qu'eux-mêmes, pauvres habitants, ils avaient assez à l'heure présente, et pour un temps encore, de leur tabac et de leur coton ; qu'au surplus, ils attendraient patiemment l'heure de Dieu et que, au moment opportun, ils sauraient, tout comme les Brésiliens, faire prospérer chez eux la canne et y fabriquer le sucre. »

Trézel n'obtint pas autre chose. Des troubles d'ailleurs surgirent, et puis des guerres. Opulente, mais avare, la Compagnie abandonna son projet et nos colons durent vivre d'espérance, durant une seconde période de quinze années encore, avant de voir la culture de la canne s'implanter à la Martinique. Ce sera, non pas la Compagnie française des îles d'Amérique, mais un Juif hollandais, chassé du nord du Brésil par les Portugais, qui établira à Saint-Pierre, en 1654, la première habitation sucrière.

Du Parquet, pour la prospérité de la Martinique, ne se contentait pas d'abandonner la taxe du tabac que lui devaient les habitants ; mais il faisait, avec ses propres deniers, toutes les dépenses urgentes qu'exigeaient les intérêts de la Compagnie des îles et le bien public de la colonie. Au mois d'août 1639, il était tellement en avances de son argent et si pressé d'en voir rentrer un peu, qu'il en écrivit à Fouquet :

« Je vous prie, Monsieur, d'avoir un soin particulier de cette affaire, jugeant bien qu'il n'est pas raisonnable que j'emploie ma vie, mon honneur et mes biens, sans en être remboursé. Je vous prie d'excuser si je parle avec tant de liberté, mais ayant croyance que vous n'aimez que la vérité et les choses naïves, je m'exprime de la sorte, ne pouvant flatter ceux que je connais être de votre mérite, à qui rien ne doit être celé. »

La France se trouvait en guerre avec l'Espagne, et l'on disait qu'il était intervenu entre celle-ci et l'Angleterre un traité par lequel la Grande-Bretagne devait fournir 18 vaisseaux chargés d'Irlandais qui se joindraient à autant de navires espagnols pour balayer les Hollandais et les Français de leurs possessions d'Amérique. Cette nouvelle n'était pas sans fondement. Mais les Espagnols furent déçus : en avril de l'année suivante (1640), un capi-

taine hollandais, venant de Fernambouc, apprit au gouverneur de Saint-Christophe qu'il n'avait plus à craindre le retour d'une armée et d'une flotte qui avaient été entièrement détruites.

Mesures contre les Caraïbes.

Du Parquet s'efforçait de contenir pacifiquement les Caraïbes, toujours inquiets, toujours perfides. Il les comblait de présents et les invitait à remettre leurs enfants aux Français qui les élèveraient suivant les principes de la civilisation chrétienne.

Jamais ces sauvages n'y consentirent. Manifestement, ils détestaient les Européens et entendaient demeurer réfractaires à leur civilisation. Ils n'avaient rien appris et ne voulaient rien oublier. On devait d'autant plus les craindre qu'ils cachaient mieux leurs rancunes.

Sur ces entrefaites, ils tuèrent un Français et enlevèrent deux des leurs qui appartenaient à un employé de la Compagnie. En raison de cette violation du droit et de ce crime, profitant de ce que Kayerman, le chef de tous les Caraïbes des Antilles, était à la Martinique, du Parquet le fit arrêter. C'était un beau vieillard centenaire. « Kayerman, dit respectueusement du Parquet au vieux sauvage, pourquoi les vôtres ont-ils massacré un Français inoffensif et pourquoi ont-ils repris deux des leurs au service de la Compagnie ? J'exige réparation du meurtre commis et retour immédiat des fugitifs. Y consentez-vous ? Voulez-vous faire rendre vos congénères à leur maître et m'éviter de sévir contre vous et contre votre race ? Je sais que votre volonté fait loi parmi votre peuple. A votre choix donc : ou la paix, avec la justice ; ou la guerre, à laquelle vous me forcerez par vos haines et vos forfaits. »

« Mon sentiment, répliqua avec dignité le vieillard, est qu'il y a des droits aussi bien pour les Caraïbes que pour les Européens. J'estime que les miens ont eu raison de reprendre leur liberté et de passer dans une autre île où personne ne saura les atteindre. Quant au Français mort, que puis-je faire davantage ? Aucun des nôtres ne l'avait appelé à la Martinique : qui y vient semer le vent devait s'attendre à la tempête ! »

Du Parquet fit mettre Kayerman aux fers jusqu'à ce que justice fût rendue aux ayants droit.

Quatre ou cinq jours après, le vieillard, brisant ses chaînes, se sauvait dans les bois et y mourait piqué par un serpent.

C'était la guerre inévitable.

Le gouverneur, en effet, apprit que les sauvages avaient dégradé leurs jardins, en signe de rébellion et d'appel de la tribu à la guerre sainte.

Du Parquet eût voulu les prévenir aussitôt, tomber sur eux à l'improviste, les exterminer ou les chasser tous de l'île ; mais M. de Poincy eut peur que l'expulsion en masse ne fût point *effective* ni surtout *définitive,* parce que les Français n'étant pas assez nombreux pour occuper la région d'où l'ennemi serait délogé, celui-ci ou échapperait en partie, ou reviendrait bientôt, ou pourrait être remplacé par d'autres, ce qui prendrait un caractère très fâcheux et plongerait la Martinique dans les malheurs déplorables qui n'avaient jamais cessé d'affliger la Guadeloupe.

Du Parquet alors double la garde du Fort, met les cases les plus éloignées en état de défense et se dispose, en cas d'attaque, à recevoir vigoureusement l'ennemi.

Les sauvages eurent connaissance de ces préparatifs et du danger qui les menaçait de la part d'un homme réfléchi comme le chef des Français : c'est pourquoi ils décidèrent, dans une assemblée générale, de faire leur soumission et de rendre les deux fugitifs à leur maître.

Le lieutenant général, satisfait de la conduite prudente et ferme du gouverneur vis-à-vis des Caraïbes et du succès immédiat obtenu, sans coup férir, par les mesures énergiques qu'il avait prises, l'en récompensa par le brevet de premier capitaine des nouvelles compagnies qu'il venait de créer à Saint-Christophe. Il en écrivit au président Fouquet, le 4 juillet 1640, en lui disant qu'il n'y avait pas incompatibilité entre cette charge et les fonctions de gouverneur de la Martinique, parce qu'il avait adjoint un lieutenant à du Parquet. Il ajoutait qu'il ne fallait pas empêcher les gouverneurs des autres îles de venir à Saint-Christophe traiter d'affaires urgentes, pourvu qu'ils eussent à leur disposition pour les remplacer des hommes expérimentés et dignes de leur confiance.

Arrivée des jésuites.

Trop attaché au bien de la colonie pour ne pas désirer de l'y affermir et de l'y perpétuer à l'aide de la religion, seule capable de donner aux œuvres humaines une puissance vitale complète et durable, du Parquet pria les seigneurs de la Compagnie de lui envoyer quelques religieux dominicains ou capucins.

Le président Fouquet, qui portait intérêt aux jésuites, obtint pour eux la préférence de la Compagnie, qui en affecta trois à la Martinique.

Le gouverneur, contrarié que l'on n'eût pas déféré à ses désirs, et le peuple, qui partageait sa manière de voir, reçurent froidement les Révérends Pères, à leur arrivée, le vendredi saint de l'année 1640.

Mais ces dispositions boudeuses ne durèrent pas. Le P. Bouton, homme distingué et très éloquent, étant monté en chaire plusieurs fois, à l'église du Fort, les toucha tellement que, six semaines après, gouverneur et colons ne pensaient plus au mécompte qu'ils avaient éprouvé. Du Parquet faisait travailler, en sa présence, au défrichement du terrain qu'il avait choisi pour l'établissement des religieux. Le couvent des jésuites, situé à 500 mètres de l'église du Fort, devint par la suite l'une des plus belles et des plus considérables habitations de la Martinique. C'était, en dernier lieu, le vaste et riche domaine de la famille de Perrinelle.

Au mois de septembre, Aubert, capitaine à Saint-Christophe, gouverneur nommé de la Guadeloupe, débarqua à la Martinique. Du Parquet lui fit l'accueil le plus cordial et lui donna principalement pour conseil de faire cesser, au plus tôt, les hostilités qui désolaient la Guadeloupe, depuis que l'Olive les avait témérairement ouvertes et cruellement poursuivies contre les Caraïbes.

Aubert, goûtant ce langage et n'ayant pas de peine à établir la différence entre la prospérité de la Martinique et l'affliction de la Guadeloupe, pria du Parquet de lui venir en aide en usant de l'influence qu'il avait sur les sauvages, qui l'appelaient *Compère*. Du Parquet convint avec lui de ce qu'il y avait lieu d'entreprendre

en faveur de la paix, qui fut, en effet, très heureusement conclue quelque temps après. C'était là un incomparable bienfait pour les colons de la Guadeloupe. La nouvelle qui s'en répandit dans les Antilles et en France y augmenta encore le renom, déjà si fameux, du bon et sage gouverneur de la Martinique, premier auteur de cette pacification tant désirée et si nécessaire.

Création de l'intendance.

La commission de du Parquet, pour trois ans, expirait le 1er janvier 1642. La Compagnie était trop satisfaite de ses services pour songer à donner un successeur à cet homme généreux, dont elle admirait le caractère et subissait sans trop de contrainte l'indépendance loyale et franche. La Compagnie, profitant même des leçons que ne lui ménageait pas le gouverneur, fit un effort pour améliorer son administration dans les colonies et réformer la conduite détestable de ses fonctionnaires. Il était déjà un peu tard, quand elle éprouva ainsi le besoin de combattre les abus, les dilapidations, pour établir plus d'ordre dans la perception de ses droits. Elle créa du moins, il faut lui rendre cette justice, une charge utile, dévolue à un agent indépendant de tous les autres services coloniaux, appelé à correspondre avec elle d'une manière suivie, à l'informer consciencieusement par des avis impartiaux des choses nécessaires à ses possessions lointaines, à vérifier sur les lieux la conduite, ainsi que la comptabilité des commis, et à réprimer surtout les vexations auxquelles ils n'étaient que trop portés, au détriment du crédit de la Compagnie et au grand chagrin des gouverneurs et des colons, dont, jusque-là les remontrances et les plaintes emplissaient, presque chaque mois, de volumineux courriers. C'est ainsi que



HABITATION DE PERRINELLE.
LA PORTE D'ENTRÉE OUVRANT SUR L'ALLÉE DES PÈRES.

fut établie l'*Intendance* aux colonies. L'histoire permet de dire que les doléances bien motivées de du Parquet, exposées clairement, avec poids et mesure, non sans énergie, mais surtout avec une probité éclatante et un grand désintéressement personnel, ne furent pas étrangères au projet que conçut et réalisa Fouquet, en 1642, par cet établissement de l'Intendance. Il ne saurait arriver malheureusement que tous les gouverneurs fussent du tempérament, de l'honnêteté et de la simplicité de du Parquet. Il s'en est trouvé qui ont été eux-mêmes d'aussi impitoyables Verrès que les pires commis de la Compagnie des îles ; il y a eu également de hauts fonctionnaires de l'Intendance qui n'ont pas mieux valu ; mais la malice des hommes n'enlève rien à l'excellence d'une institution bienfaisante de sa nature.

L'année 1642 fut signalée aux Antilles par trois ouragans, dont le second ravagea Saint-Christophe. Parmi les navires brisés à la côte, il y avait celui de Ruyter, plus tard amiral, qui, princièrement traité à Fort-Royal, en 1665, daigna y revenir, en 1674, pour rendre à coups de canon sa visite de digestion, sous le spécieux prétexte que le couvert y était aussi bon pour les Hollandais que pour les Français.

Un autre grand malheur pour les colonies marque d'un trait des plus sombres l'année 1642, date de la mort du cardinal de Richelieu, surintendant de la navigation. Si les troubles du royaume et ses vastes desseins sur le continent européen ne permirent pas à ce ministre ambitieux d'accorder aux îles toute l'attention qu'elles méritaient et qu'il n'eût pas mieux demandé de leur donner, il se montra néanmoins toujours leur protecteur et l'appui de la Compagnie qui les possédait. Le souvenir du ministre de Louis XIII subsista longtemps aux Antilles, et Colbert, seul, qui ne parvint pas à le faire oublier, les empêcha d'être inconsolables.

Consolidation des colonies.

Comme signe de la consolidation des colonies, on peut citer les fréquents voyages qu'entreprenaient les habitants pour aller en France contracter mariage. C'est que, s'il y avait déjà un certain

nombre de familles constituées et possédant de la fortune, beaucoup de colons cependant n'étaient accourus aux îles que parce qu'ils ne se sentaient retenus dans la métropole par aucun lien d'intérêt ni aucune position sociale, ce qui n'excluait pourtant pas chez eux ni l'honnêteté, ni le mérite.

Soit qu'ils fussent venus à leurs frais ou comme engagés, leur temps accompli et des ressources suffisantes amassées, les premiers *colons*, au temps de du Parquet, couraient se marier en France, parce que la colonie était moins bien pourvue de femmes que d'hommes.

La Compagnie, désireuse de remédier à ces absences qui se multipliaient et qui se prolongeaient souvent, enlevant aux îles leurs bras, s'avisa d'y expédier des jeunes filles.

En 1643, on vit arriver à la Guadeloupe, avec une galante suite, la fameuse La Fayolle, qui mit à profit la faculté qu'elle avait de disposer de la main de ses compagnes et tira de là un si puissant crédit, qu'elle marcha presque l'égale du gouverneur de l'île.

Du Parquet, sénéchal.

Le 12 mai, la Compagnie confirma dans son poste le gouverneur de la Martinique, lui conférant, en outre, le titre de sénéchal.

Cette charge consistait dans la haute main sur l'administration de la justice, afin qu'elle fût *librement* rendue, — et MILITAIREMENT, disait en son for intérieur M. du Parquet. Nous savons que le régime militaire était seul pratique, à cette époque. Avec son titre de sénéchal, du Parquet, qui ne s'y trompait pas, recevait tout ensemble un honneur et une leçon. L'honneur, il l'acceptait de bonne grâce ; la leçon, il la déclinait sans humeur. Il n'avait pas voulu recevoir le juge Chirard : la Compagnie le faisait sénéchal, c'est-à-dire juge au civil et au criminel, et lui adjoignait un lieutenant de juge, Pierre Millet. Cela n'empêcha point le gouverneur d'en rester, le plus possible, au Code militaire, et longtemps encore après lui, ses successeurs videront les différends qu'ils appelleront eux-mêmes à leur juridiction souveraine.

La Compagnie n'ayant pu vaincre la résistance de du Parquet, entendait au moins poser un jalon, pour l'avenir.

Le commandeur de Poincy et Patrocle de Thoisy.

Les hautes et puissantes fonctions d'intendant colonial aux Antilles, qu'exerçait Clerselier, sieur de Leumont, conseiller et secrétaire du roi, en résidence à Saint-Christophe, ne tardèrent pas à lui attirer la jalousie du gouverneur, le commandeur de Poincy, lieutenant général des îles.

M. de Poincy était un officier d'élite, mais surtout un vrai chevalier de Malte, autoritaire, n'acceptant pas de contrôle, n'offrant rien à la discussion et n'en souffrant point ; un de ces hommes qui ont essentiellement besoin de grand air et d'espace pour se mouvoir à l'aise.



CHATEAU DE PERRINELLE-DUMAY.
ANCIEN COUVENT DES JÉSUITES.

Déjà donc trop à l'étroit dans une moitié de colonie comme Saint-Christophe, et voyant s'y dresser, à côté de la sienne, l'autorité d'un intendant, de Poincy s'en trouva mal.

La Compagnie, très mécontente, à son tour, de la mésintelligence qui régnait entre ces deux hommes et qui tournait contre la bonne administration de ses possessions, s'adressa à la régente, Anne d'Autriche, pour donner un successeur au lieutenant général, très coupable à ses yeux. La reine-mère porta les siens sur le fils d'un ancien serviteur des plus recommandables et des plus fidèles qui, à cause d'elle, sous Richelieu, avait eu à souffrir beaucoup : c'était messire Noël de Patrocle, chevalier et seigneur de Thoisy. Elle le désigna donc à la Compagnie comme devant être l'objet privilégié de son choix.

En avril 1644, la Compagnie fit des ouvertures à Patrocle de Thoisy qui, prévoyant les lamentables et honteuses difficultés qui pourraient s'opposer à la prise de possession de sa charge, ne voulut rien accepter tant qu'il n'aurait pas la preuve de la démission volontaire du commandeur de Poincy. Celui-ci ayant écrit à la

Compagnie dans un sens assez explicite pour bien permettre de croire qu'il se résignait à être remplacé, de Thoisy fut nommé lieutenant général des îles françaises, le 20 février 1645. La Compagnie le revêtit aussi de la qualité de sénéchal de Saint-Christophe.

Patrocle prit congé du roi et de la reine régente, ainsi que de la reine d'Angleterre, femme de Charles Ier, alors réfugiée en France, qui lui remit des lettres pour le général anglais de Saint-Christophe.

Le 16 novembre, il mouillait à la Martinique.

Ayant dépêché un de ses gentilshommes pour porter ses ordres à du Parquet, il dut, dès ce moment, concevoir des craintes très vives sur le sort que lui réservait de Poincy, car cet officier lui rapporta la nouvelle que l'intendant Clerselier et le major général Sabouilly, ayant été jetés hors de Saint-Christophe, étaient venus à la Martinique pour attendre son arrivée et se concerter avec lui, afin d'agir contre le commandeur, qui ne déguisait plus sa rébellion et se montrait décidé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.



HABITATION PERRINELLE. — LE JARDIN DE MAITRE.

Le lendemain, le lieutenant général envoya à terre ses gardes, revêtus de leurs casaques et armés de leurs carabines. Il les suivit de près et fut reçu au bruit des canons du fort Saint-Pierre et de la mousqueterie des troupes, par de Leumont, Sabouilly et du Parquet, à la tête des compagnies. On le conduisit solennellement à l'hôtel du gouverneur où l'on tint aussitôt conseil. On décida que le nouveau lieutenant général se rendrait à Saint-Christophe en passant à la Guadeloupe. Il déjeuna et dîna chez le gouverneur, où, d'après un auteur contemporain, « il fut traité des viandes du pays, qui sont cochons, volailles d'Inde, ramiers, ortolans, tortues, grenouilles et lézards; le dessert était patates, figues, melons, bananes et ananas ».

Patrocle de Thoisy partit pour la Guadeloupe, à minuit.

Rébellion du commandeur de Poincy.

Le 25 novembre, il arrivait devant Saint-Christophe, où de Poincy refusa de lui donner accès.

L'abord du quartier anglais lui fut aussi interdit, le commandeur ayant pris soin de mettre dans ses intérêts le commandant britannique, qui, soit par amitié pour de Poincy, soit parce qu'il penchait pour les ennemis de la royauté en Angleterre, refusa de recevoir les lettres de sa souveraine.

Le lieutenant du grand prévôt dressa un procès-verbal de rébellion, et Patrocle revint à la Guadeloupe.

Le 16 janvier 1646, le gouverneur de la Guadeloupe, Clerselier, Sabouilly et Patrocle, après avoir mûrement délibéré, se décidèrent à une descente à la Basse-Terre de Saint-Christophe, avec 400 hommes. On pouvait compter sur 200 autres et sur le peuple qui se remuerait à leur approche.

Ce projet était arrêté, lorsque inopinément débarque du Parquet, avec deux de ses cousins et une escouade de braves Martiniquais.

Voici ce qui s'était passé :

Le commandeur de Poincy, irrité contre ceux qui ne s'engageaient pas ouvertement dans sa révolte, avait insulté les frères Lecomte et de Saint-Aubin, cousins du gouverneur de la Martinique, et, dans son emportement, s'était oublié à les traiter de *beaux gentilshommes de neige.*

Ces jeunes officiers, qui portaient autre chose que de la neige au cœur, avaient quitté Saint-Christophe et s'étaient réfugiés à la Martinique, auprès de leur parent.

Du Parquet qui, de sa vie, pas même au plus félon des Caraïbes, n'avait manqué de respect à personne, ne pouvait être d'humeur à souffrir les outrages tombés de si haut. Résolu donc à demander raison au commandeur et à témoigner au lieutenant général de Patrocle sa fidélité à la cause de Sa Majesté, il arrivait à la Guadeloupe pour se mettre à son service et contribuer à faire exécuter les ordres du roi.

Le gouverneur de la Martinique, que ses cousins avaient mis au

courant de ce qui troublait Saint-Christophe, ne fut pas d'avis de tenter un débarquement à la Basse-Terre. Il proposa, au contraire, d'aller à la Capesterre, du côté de la Pointe-Sable, où il avait des intelligences et où il pourrait tout de suite enlever les deux neveux du commandeur, qui y résidaient. De là, marchant sur la Basse-Terre, on soulèverait le peuple en proclamant les titres du lieutenant général Patrocle de Thoisy.

La bravoure et la prudence connues de du Parquet excitèrent, après de telles explications, à renoncer au plan primitif pour adopter le sien comme bien meilleur.

Patrocle lui remit une commission et le gouverneur de la Guadeloupe les provisions nécessaires à l'expédition.

Du Parquet, les frères Lecomte et de Saint-Aubin, quelques officiers de la Martinique et Sabouilly s'embarquèrent sur le vaisseau du lieutenant général.

Arrivé à Nevis, près de Saint-Christophe, du Parquet monte une chaloupe et va atterrir à la Pointe-Sable, sur le soir.

Il marche droit à un corps de garde où commande La Fontaine, capitaine de ce quartier, d'intelligence avec lui.

Il y donne lecture de la commission du nouveau lieutenant général devant le poste. Tous crient : « Vive le roi ! Vive de Thoisy ! »

Sans perdre de temps, il expédie les lettres destinées aux personnes notables de l'île, entre autres au père Luc, capucin.

Durant la nuit, trois ou quatre cents hommes sont réunis par les soins de La Fontaine et de Camo, autre capitaine favorable à la bonne cause.

Entre temps, du Parquet et ses cousins attaquent l'habitation des neveux du commandeur, enfoncent leur porte, les surprennent au lit, les chargent sur les épaules de leurs propres esclaves et les expédient aussitôt, prisonniers, à bord du vaisseau du lieutenant général.

Du Parquet retourne alors au corps de garde dont il est maître, pour attendre ceux que vont lui amener La Fontaine et Camo.

Mais cette entreprise, si bien conduite, allait échouer par suite d'une lâcheté impardonnable.

De Poincy allié aux Anglais.

Averti par les Anglais, voisins de la Capesterre française, le commandeur réunit à la hâte quelques-uns des siens et demande odieusement deux mille hommes au commandant de cette nation.

Avec cette armée étrangère, il vient attaquer du Parquet dans son corps de garde, avant que La Fontaine et Camo aient eu le temps d'accourir.

Pour échapper à la captivité ou à la mort, le gouverneur de la Martinique est réduit à se jeter dans les bois, où il erre trois jours et trois nuits sans parvenir à rencontrer ses compagnons, privé de nourriture, harassé de fatigue, traqué par des soudards étrangers à la solde d'un chevalier de Malte, d'un lieutenant général français, le commandeur de Poincy.



HABITATION PERRINELLE. — BOSQUET DU JARDIN.

Pensant que, aux jours de révolution, dans un pays livré à l'anarchie, la religion est la garantie certaine de la fidélité jusqu'au sacrifice, il va, à la faveur des ténèbres, demander l'hospitalité aux religieux capucins.

Il frappe doucement à la porte d'un des pères.

Le gardien, ravi de pouvoir servir la cause de l'infortune, lui donne de la nourriture, dont il a tant besoin, et le met sans retard au courant du danger qui le menace, ou qui, plutôt, l'étreint déjà. « Sûr que vous songeriez à nous dans votre détresse, lui dit le père gardien, le commandeur a fait occuper militairement notre maison. Peut-être, quelque précaution que vous ayez prise, avez-vous été filé ; en ce moment, M. de Poincy doit savoir que vous êtes chez nous, et sans doute qu'il se réserve le plaisir de vous arrêter lui-même, pour se venger de votre exploit contre ses neveux et plus encore de votre fidélité au roi, si lourde à sa conscience. »

Il ne restait qu'un parti à prendre, dur, cruel, mais nécessaire : essayer d'attiser une étincelle d'honneur chez un chef étranger, qui avait livré ses troupes à un général français en révolte contre son pays.

Captivité de du Parquet.

Après avoir rempli ses devoirs religieux auprès du père gardien, du Parquet se présente chez le gouverneur anglais, et, au nom du malheur et de l'amitié, lui réclame un refuge. L'Anglais le reçoit avec toutes sortes de démonstrations de politesse et lui donne de telles assurances de son respect pour sa personne et de sa sympathie dans l'épreuve qu'il traverse, que du Parquet, dans sa loyauté, se repent d'avoir soupçonné ce chef.



BATIMENTS D'EXPLOITATION ET MAGASINS DE LA SUCRERIE PERRINELLE.

Ce repentir fut de courte durée.

Le commandant anglais avertit de Poincy qu'il tenait le gouverneur de la Martinique en son pouvoir.

Pendant que du Parquet était à table avec son hôte, la maison fut cernée par les gens du commandeur.

Reconnaissant alors la basse perfidie de l'Anglais, du Parquet prit un couteau sur la table, non son épée, pour en percer le cœur du traître. Le brave commandant esquiva le coup et s'enfuit.

Du Parquet fut jeté en prison, entre quatre soldats enfermés avec lui dans sa cellule.

Au dehors, deux corps de garde, de soixante hommes chacun, veillaient à empêcher toute tentative d'évasion ou d'irruption.

Au bout d'une année de luttes malheureuses et de souffrances inouïes, Patrocle de Thoisy, livré à son tour au commandeur, fut embarqué de force par son implacable ennemi et renvoyé en France à bord du navire du capitaine Mansel, n'ayant pour la traversée qu'un gros manteau de campagne et deux chemises.

Mise en liberté de du Parquet.

Le même jour, du Parquet vit s'ouvrir les portes de sa prison.

Les défrichements s'étaient ralentis durant son absence. Il y consacra de nouveaux soins. Il songea à créer plusieurs autres quartiers, en étendant les cultures et en multipliant les habitations.

Pour fonder un quartier, à cette époque, il fallait un fortin, un corps de garde, des soldats, une église, un poids, c'est-à-dire un commis chargé de peser le tabac et les autres productions de l'île, avec un magasin pour recevoir les denrées coloniales ou métropolitaines ; car c'était en nature que la Compagnie percevait ses droits et opérait ses échanges.

Le gouverneur s'attacha aussi à fournir abondamment l'île de vivres, en cas d'attaque ou de guerre. Les temps paraissaient incertains, et il savait, par expérience, combien la disette tuait de colons, quand les ports étaient fermés au commerce.

Lorsqu'il y avait lieu de craindre de la part d'une nation ennemie, il faisait défendre d'aller à la chasse ou de tirer des coups de feu, afin de ménager la poudre et de pouvoir réunir les habitants au premier signal.

Dans ces circonstances, il permettait de traiter avec les étrangers pour toutes sortes de munitions et de les payer avant toutes autres dettes.

Il établit sur les principaux points du littoral et de l'intérieur une garde permanente, que tous les colons, en âge de porter les armes, devaient monter, en se relevant les uns les autres.

Il imposa chacun de 50 livres de tabac destinées à défrayer ceux qui, au service de leurs frères, étaient forcés de négliger leurs propres intérêts.

N'ayant plus les mêmes craintes du côté des Caraïbes, il ouvrit des chemins, pour faciliter les communications et les transports.

Il fit des règlements de police, qui témoignent du zèle et de la sagesse de son administration.

On conçoit facilement ce que devaient être les duels aux colonies, avec l'esprit chevaleresque des Français joint à l'ardeur du

climat et à la licence des mœurs des aventuriers et des hommes de guerre qui passaient aux îles, dans les premiers temps surtout de la colonisation. Aidé de son patriotisme, en élevant sans cesse l'honneur et les intérêts de la France au-dessus de la dignité et des besoins individuels, il arriva à empêcher les colons de mettre la main à l'épée sans l'approbation de leurs officiers et à ceux-ci il fit défense, sous peine de châtiments, d'autoriser les duels avant d'avoir épuisé tous les moyens d'honnête conciliation.

Il y avait dans l'île deux notaires : Baudouin, qui était en même temps procureur fiscal de la Compagnie, et Montillet, qui unissait à ses fonctions celles de greffier de la sénéchaussée de Fort-Saint-Pierre. En date du 2 août 1649, du Parquet prescrivit à ces tabellions de ne passer aucun acte de vente avant que leurs livres ne fissent foi du payement des taxes afférentes à chaque opération ; c'est que certains habitants simulaient volontiers des ventes et des achats d'habitations pour faire naître l'occasion de se réunir, festoyer et boire.

Colonisation de la Grenade et de Sainte-Lucie.

Les Caraïbes de la Grenade, sachant que les gouverneurs de Saint-Christophe et de la Guadeloupe convoitaient leur île, offrirent à celui de la Martinique, le seul qui eût toujours scrupuleusement respecté leur race, de venir habiter avec eux. Du Parquet fit publier qu'il y aurait exemption de droits pour tous les habitants qui s'en iraient à la Grenade. Il s'en présenta un grand nombre, parmi lesquels il choisit ceux qu'il savait le plus expérimentés dans la culture des terres et la mise en valeur des habitations. Il n'en voulut pas prendre plus de deux cents. Il fit préparer de la cassave et du lard, avec des viandes salées, pour nourrir la nouvelle colonie pendant trois mois, sans qu'elle eût besoin de recourir à la chasse ou à la pêche. Il eut soin d'apporter avec lui une provision de fèves du Brésil et de toutes sortes de graines bonnes à être semées immédiatement. Pour l'accompagner, il jeta les yeux sur Lecomte, son cousin ; Le Fort, qui avait toujours servi sa

cause avec dévouement ; Le Marquis et quelques autres habitants des plus capables de la Martinique.

Il leur donna des fusils, des pistolets, des barils de poudre et autres munitions, trois barriques d'eau-de-vie, deux pipes de madère, des ustensiles aratoires, sans oublier les rassades à distribuer aux sauvages.

Ces émigrants levèrent l'ancre, en juin 1650, et atterrirent à la Grenade quatre jours après.

Kaïerouane, chef des Caraïbes, salua du Parquet avec de vifs transports d'allégresse.

En arrivant, le gouverneur fit planter la croix par son aumônier, et, après l'avoir adorée, lui et tous les siens, il pria Dieu de bénir son entreprise. Il arbora ensuite le pavillon et les armes de Louis XIV, au bruit du canon des navires et de la mousqueterie des colons débarqués.



HABITATION DE PERRINELLE.
ENCLOS DES CABROUÉTIERS ET DES GARDIENS DE BŒUFS.

Après huit jours d'intelligent et opiniâtre travail, la jeune colonie était en état de résister aux sauvages et aux étrangers qui seraient venus l'attaquer.

Avant de partir, du Parquet eut soin, au moyen de rassades, cristaux, couteaux, mercerie, quarts d'eau-de-vie, de se faire transporter, par le chef Kaïerouane, les droits de celui-ci et des sauvages sur l'île, ces derniers se réservant seulement leurs carbets.

Sainte-Lucie était trop rapprochée de la Martinique et trop facile à prendre, pour que du Parquet hésitât à l'annexer à son gouvernement.

Les Caraïbes, irrités contre les Anglais, avaient massacré, en 1640, tous ceux de cette nation qui s'étaient établis chez eux.

L'île pouvait donc être occupée et du Parquet voulait en prendre possession avant d'aller en France traiter avec la Compagnie de la propriété de la Martinique et de la Grenade.

Il expédia à Sainte-Lucie une quarantaine d'hommes, avec tout ce qui pouvait être nécessaire au succès de l'entreprise, sous la conduite de Rosselan, l'un des plus anciens colons de la Martinique, qui parvint d'autant plus facilement à vivre en parfaite harmonie avec les Caraïbes, qu'il avait épousé une femme de cette nation.

A la Grenade, le premier lieutenant de du Parquet fut Lecomte, qui s'était déjà acquis l'amour des habitants et le respect des Caraïbes, lorsqu'il se noya en voulant secourir un de ses amis en danger.

De Valmenière succéda à Lecomte.

Dissolution de la Compagnie des Iles d'Amérique.



HABITATION PERRINELLE. — QUARTIER DES NÈGRES.

La Compagnie des iles d'Amérique, dès 1647, avait résolu de vendre les Antilles. A cette date, pourtant, elle était libre encore ; mais, aujourd'hui, elle se voyait forcée de donner suite à ce dessein.

Elle succombait sous le double poids de ses fautes et des méfaits de ses agents. La dureté de ses commis, qui vendaient horriblement cher aux habitants les mauvaises marchandises qu'ils recevaient de France, tandis qu'ils prenaient à vil prix les meilleures denrées des colons, l'avait tellement fait détester, que toutes les insurrections et les mutineries qui agitèrent les Antilles n'avaient pas d'autre motif que de secouer un joug devenu par trop odieux et trop insupportable.

Les gouverneurs mêmes, nommés par la Compagnie, n'avaient pas pu lui obéir, encore moins la faire respecter. C'était avec une peine inouïe qu'ils arrivaient à obtenir la rentrée des taxes les plus légitimes.

Cependant les seigneurs des îles avaient des dépenses considé-

rables à supporter pour les fortifier, les secourir de temps à autre, les empêcher de périr.

Les déplorables débuts de L'Olive à la Guadeloupe entraînèrent la Compagnie en de grands débours; la guerre abominable déclarée par de Poincy à Patrocle de Thoisy, en mettant Saint-Christophe en révolution, suspendit tout payement des droits.

Empruntant même de fortes sommes à de gros intérêts, les directeurs en vinrent à ne pouvoir plus subvenir que superficiellement aux exigences des colonies.

Les dettes s'augmentaient, les intérêts couraient, les administrateurs étaient menacés de poursuites, les seigneurs ruinés ne consentaient plus à de nouveaux sacrifices et les colons continuaient à les maudire tous sans pitié, parce qu'ils avaient trop souffért depuis quinze ans : *Grande mortalis ævi spatium.*

Cependant, au lieu d'entasser tant de ruines et de soulever tant de récriminations, la Compagnie aurait pu faire fortune et rendre les colons heureux.

Son système prohibitif fut calamiteux. Les difficultés des débuts et les guerres à soutenir contre de puissants ennemis lui imposaient, au contraire, le devoir de laisser les habitants libres de vendre à toutes les nations des denrées qui commençaient à devenir des besoins pour l'Europe. Si les colons s'étaient enrichis, la Compagnie n'aurait rien eu à dépenser pour les soutenir; si les colons avaient été tranquilles, ils auraient été contents de payer les droits seigneuriaux. Mais, au lieu d'aider à l'organisation du bien commun, ce fut celle d'un mal universel que les directeurs et leurs commis échafaudèrent.

L'édifice croulait.

Berruyer, l'un des principaux administrateurs, en donna avis à du Parquet, ajoutant qu'il avait disposé les choses de telle façon qu'on était prêt à lui céder de préférence à tous autres les îles dont il était gouverneur.

Du Parquet se rendit à Paris.

Acquisition de la Martinique par du Parquet.

Par contrat du 20 septembre 1650, il achetait pour 60 000 livres la propriété de la Martinique, de Sainte-Lucie, de la Grenade et des Grenadines.

De retour à la Martinique, en 1651, du Parquet, devenu propriétaire et seigneur, en vertu de son acquisition, et lieutenant pour le roi, ne fut plus désigné, désormais, que sous le nom de *général*.

De ce moment, cette dénomination se transmit indistinctement à tous ceux qui gouvernèrent la Martinique.

Du reste, aucun changement notable n'eut lieu d'être apporté à ce qui existait auparavant. Le terrain était simplement aplani par la disparition de la Compagnie, et le général, n'étant plus entravé dans l'accomplissement de ses desseins, pouvait se donner libre carrière pour le bien.

Organisation administrative et judiciaire.

Les propriétaires et seigneurs des îles continuaient à rendre au roi de France foi et hommage.

Ils distribuaient les terres, aux conditions qu'il leur plaisait de prescrire, et recueillaient les redevances et impositions dues par tous ceux qui n'en étaient pas exemptés d'une manière spéciale.

Ils administraient, nommaient aux emplois civils et militaires, la seule lieutenance générale relevant du roi de France.

Personne ne pouvait venir trafiquer dans leurs domaines sans leur consentement.

Les denrées coloniales ne payaient aucun droit d'entrée en France.

Le roi se réservait la connaissance des différends qui s'élèveraient avec les propriétaires, comme il s'était réservé celle des différends de la Compagnie.

La justice au premier degré était rendue au nom du seigneur; la justice aux autres degrés restait l'apanage du roi.

Par le contrat de réforme de la Compagnie des îles d'Amérique,

en 1635, et l'édit de mars 1642, le prince s'était gardé la faculté d'y créer une justice souveraine, lorsque les besoins le solliciteraient, et de pourvoir de commissions pour la rendre ceux qui lui seraient présentés par la Compagnie.

A sa requête, par déclaration du 1er août 1645, Sa Majesté avait établi un conseil souverain. La déclaration en avait été remise à du Thoisy qui la mit à exécution, pour la première fois, en 1646, à la Guadeloupe.

En vertu de ce régime, le roi autorisait chaque gouverneur à nommer lui-même pour *conseillers* un nombre de gradués conforme aux ordonnances du royaume; à défaut de gradués, huit officiers ou habitants.

Ce conseil souverain était présidé par le gouverneur. Le procureur du roi et le greffier de la sénéchaussée remplissaient les fonctions de procureur général et de greffier du conseil.

Le conseil se réunissait une fois par mois et jugeait les affaires civiles et criminelles.

La déclaration royale de 1645 ne fut jamais ponctuellement exécutée.

Les gradués, à cette époque, étaient rares aux Antilles; le gouverneur appelait des officiers et des habitants au conseil. Il ne paraît pas non plus qu'il s'astreignît régulièrement au nombre fixé, ni que les commissions fussent durables. Le conseil souverain sortit bien vite de ses attributions et étendit les limites de ses pouvoirs. En voici un exemple : les jésuites, qui desservaient les paroisses d'alors, au nombre de quatre, le Fort-Saint-Pierre, le Prêcheur, le Carbet et la Case-Pilote, devaient recevoir leurs allocations de la Compagnie. Soit mauvaises affaires de celle-ci, soit toute autre cause, les RR. Pères, n'étant pas payés, s'adressèrent au conseil pour que les habitants fussent tenus, au lieu de la Compagnie des îles, de les mettre à même de remplir leur office dans de meilleures conditions. Le conseil souverain, qui aurait dû les renvoyer en pourvoi au Conseil d'État contre la Compagnie, cita l'agent de celle-ci à sa barre et lui donna l'ordre de solder immédiatement 24 000 livres de tabac aux jésuites.

Le conseil, primitivement institué pour juger les procès civils

AUX TROIS-PONTS

L'HABITATION LA MONTAGNE OU VÉCUT LONGTEMPS DU PARQUET — DEPUIS HABITATION PÉCOUL

et criminels, se changea aussi en assemblée générale. Alors, on ne vit plus seulement des officiers et des habitants remplacer des gradués, mais la colonie elle-même tout entière représentée par des délégués et des syndics du peuple.

C'est à cette assemblée générale que les gouverneurs, ne voulant pas se rendre justice à eux-mêmes, portaient leurs plaintes.

Aux jours d'insurrection, ces réunions, décidant de tout, se constituaient en haute cour.

La première sucrerie.

En 1654, trois cents Hollandais, chassés du Brésil par les Portugais, demandèrent au général l'autorisation de s'établir dans l'île. Celui-ci leur abandonna toute la partie qui avoisine Fort-de-France et qui s'appelle encore aujourd'hui Petit-Brésil ; mais l'insalubrité de ce quartier et les attaques des Caraïbes, qui en surprirent plusieurs, les massacrèrent et brûlèrent leurs cases, les découragèrent tellement que, au bout de deux ans, il ne se trouva plus un seul Brésilien à Fort-Royal. Ils gagnèrent Saint-Pierre ; les uns y fondèrent des comptoirs et des magasins, les autres achetèrent des propriétés dans les environs. Parmi ces colons était le Juif Benjamin d'Acosta, celui qui le premier créa, à la Martinique, une sucrerie et une cacaoyère modèle : nous avons eu déjà l'occasion de le nommer.

Établissement des dominicains.

En 1654, également, les frères prêcheurs se fixèrent à la Martinique. Le P. Boulogne, supérieur de la mission, obtint toute la confiance de du Parquet, qui en fit son directeur spirituel. Les libéralités du général permirent aux dominicains d'acheter un terrain au Mouillage et d'y bâtir une église, qui devint celle du quartier et plus tard la cathédrale. Le Mouillage forma dès lors la cinquième paroisse de l'île. Dans la suite, le couvent du Mouillage servit de presbytère aux curés de Notre-Dame de Bon-Port, et, enfin, de 1851 à 1902, de palais épiscopal à NN. SS. Leherpeur, Porchez, Fava, Carméné, Tanoux et de Cormont.

Insurrection des Caraïbes et révolte des nègres.

Cette même année 1654 fut, de la part des Caraïbes, marquée par des coups funestes aux colons.

Soit que l'occupation de Sainte-Lucie, de la Grenade et de plusieurs autres îles, par les Français, eût ranimé la haine des sauvages contre la nation conquérante ; soit qu'il fût vrai, comme ils le dirent, que les blancs eussent empoisonné les eaux-de-vie qu'ils aimaient avec passion, ils cherchaient l'occasion de se ruer sur les usurpateurs.

Elle leur fut offerte par un traitement sévère que fit éprouver à l'un d'eux un capitaine de bateau, à Saint-Vincent. Les Caraïbes de cette île, après y avoir massacré les Français et deux missionnaires jésuites, passèrent à Sainte-Lucie et infligèrent le même sort à La Rivière, lieutenant du général, ainsi qu'à une partie de ses gens.

Du Parquet, apprenant ces hostilités et ces crimes, expédia des secours à Sainte-Lucie et à la Grenade. Il mit aussi la Martinique à l'abri d'une surprise et, suivant sa méthode, il résolut d'aller attaquer l'ennemi sans lui donner le temps d'arriver. Il équipa une flottille, sous le commandement de La Pierrière, avec cent cinquante des plus braves colons, et les envoya à Saint-Vincent. Les Martiniquais abordèrent, malgré la résistance opiniâtre des Caraïbes, qui, au moyen de leurs pirogues, avaient fortifié la plage et s'y croyaient en sûreté ; ils ravagèrent les carbets et passèrent au fil de l'épée tout ce qui tombait en leur pouvoir. Le reste ayant gagné les mornes, l'expédition revint à la Martinique.

Quoique battus et traqués, les sauvages ne se soumettaient pas. Avec leurs pirogues, qu'ils maniaient comme des jouets, se glissant silencieusement le long des côtes, ils tombaient, la nuit, sur les quartiers éloignés, et assommaient à coups de boutou les Français qu'ils pouvaient surprendre.

Peu de temps après le retour de l'expédition de Saint-Vincent quelques sauvages de cette île ou de Sainte-Lucie débarquèrent dans les anses qui s'étendent dans la partie méridionale de la Mar-

tinique et y tuèrent cinq ou six colons; mais une dizaine des leurs, peut-être les auteurs mêmes de ces meurtres, furent pris par le capitaine d'une barque du général et livrés au gouverneur. Du Parquet, voulant faire un exemple, les mena devant son conseil, qui les condamna à la peine du talion : ils avaient fait mourir des Français à coups de boutou, ils périraient à coups de massue ou de hache. Les jésuites supplièrent qu'on leur permît d'essayer d'instruire, pour les baptiser avant le châtiment, ces malheureux infidèles.

Ils acceptèrent leur sort avec courage. Le plus jeune ayant demandé la grâce d'être tué d'un coup de pistolet, elle lui fut accordée. Il leva la tête, fièrement, avec une calme intrépidité, et tomba sans avoir paru regretter la vie.

Cette exécution redoubla encore la rage des Caraïbes.

Suivant leur coutume, quand ils voulaient frapper un grand coup, ils commencèrent par dégrader leurs champs; puis, ils se réunirent en assemblée générale; on croit qu'ils y appelèrent même leurs congénères de la Côte Ferme et que beaucoup répondirent à cette convocation.

Leur concentration près du Lorrain, là même où viennent d'être tant éprouvés la Basse-Pointe, l'Ajoupa-Bouillon et le Morne-Rouge, s'opéra dans un si grand mystère que la vigilance du général fut, cette fois, mise en défaut.

Traversant les bois qui séparent la Capesterre du Fort-Saint-Pierre, en côtoyant la Montagne Pelée, ils fondirent tout à coup, au nombre de deux mille, sur l'habitation La Montagne, à une demi-lieue du Fort, où ils savaient, par les nègres marrons, que se trouvait le général, alors goutteux et malade. Quoique surpris et malgré ses souffrances, du Parquet leur opposa une vigoureuse résistance. Des fenêtres de l'habitation, lui et les siens multipliaient les décharges de mousqueterie sur les sauvages, qui lançaient, à leur tour, une grêle de flèches.

La poudre commençait à manquer. Les coups de feu se ralentirent.

Ce que voyant, les sauvages faisaient entendre, par des danses et des hurlements, que la victoire leur resterait bientôt.

Un premier secours, sur lequel il ne pensait pas dans le moment, sauva le général et lui permit d'attendre du renfort.

Les énormes chiens qu'il avait dressés contre les Caraïbes se mirent de la partie avec fureur. Les sauvages, pris de panique, reculèrent, à l'heure même où ils se proposaient d'enfoncer les portes. Les vaillantes bêtes, de leur côté, comme si elles avaient conscience de la détresse de leur maître, les poursuivirent, cernèrent la maison et, plusieurs fois, se jetant à travers les rangs des Caraïbes, y causèrent un désordre indescriptible et des morsures atroces. Les sauvages hurlaient de nouveau, mais d'une autre façon que tout à l'heure, quand ils se croyaient sûrs de triompher.

Les dangers que courut le général, ce jour-là, dépassaient presque toute mesure; mais les secours reçus furent vraiment providentiels.

La Martinique se trouvait à deux doigts de sa perte. Une heure sonnait alors, de si grande détresse, qu'elle pouvait être la dernière pour la colonie, comme fut de nos jours, au même lieu, dans la terreur universelle, l'heure sinistre du 8 mai 1902.

Les nègres africains étaient depuis quelque temps attirés par les Caraïbes, au milieu desquels ils vivaient en marronnage [1].

Ces nègres, profitant de l'irruption des sauvages, qui avaient fait fuir les habitants vers le Fort, s'étaient joints à ceux qui abandonnèrent leurs maîtres à l'instant critique. Partagés en bandes, les uns avaient grossi les rangs des Caraïbes; les autres, pendant l'attaque de la Montagne, pillaient, brûlaient, tuaient, saccageaient tout aux alentours. Saint-Pierre et les environs offraient une désolation extrême. Les officiers ne parvenaient plus à réunir les colons qui, pensant d'abord à leurs intérêts particuliers, couraient avec anxiété de côté et d'autre pour défendre leurs femmes, leurs enfants, leurs amis et leurs biens.

Dans le même temps, le général attendait des secours qui n'arrivaient pas.

Quatre bâtiments hollandais armés en guerre vinrent mouiller

---

1. Marronnage, marron, nègres marrons : ce sont des termes consacrés dans le langage créole aux nègres fugitifs du vieux temps de l'esclavage et, par extension, aux nègres vagabonds d'aujourd'hui.

dans la rade à ce moment fatal. Apercevant le feu des incendies et remarquant du trouble autour du Fort, les capitaines se doutèrent qu'un grave péril menaçait les colons de la Martinique. Or, connaissant la belle réputation de du Parquet, dont le caractère et les hauts faits étaient admirés même des rivaux de la France, ils se hâtèrent de débarquer trois cents hommes bien équipés, qui mirent en fuite les Caraïbes et les forcèrent à regagner en désordre la Capesterre. Le général, qui avait déjà vu cette nation sauver deux fois Saint-Christophe de la famine et qui lui devait maintenant son salut et celui de la colonie, rendit à ses libérateurs de profondes actions de grâces.

Puis, sans perdre de temps, munissant les siens de poudre et de plomb que lui vendirent les Hollandais, il fit poursuivre les nègres marrons et harceler partout les Caraïbes.

Dorange, brave habitant, se signala dans cette occasion et manqua de perdre la vie par les blessures qu'il reçut des flèches empoisonnées : ce qui fit dire au général qu'il « aurait mieux aimé perdre un bras que le vaillant Dorange ».

Les Caraïbes, pourchassés, passèrent à la Grenade.

Du Parquet arma contre eux plusieurs bateaux.

Battus, ne pouvant plus respirer, il se rendirent à merci, l'année suivante, 1655.

Menaces de la part des Anglais.

Ce fut au commencement de cette année 1655, qu'un navire hollandais vint à la Martinique porter la nouvelle qu'une flotte anglaise de 70 voiles, forte de 18000 hommes, expédiée par Cromwell et commandée par le major Pen, s'avançait pour chasser les Français des Antilles.

Du Parquet envoya une de ses barques prévenir aussitôt la Guadeloupe, qui transmit semblable avis à Saint-Christophe.

Les trois chefs de ces colonies, de Poincy, Houel et le général, reconnurent qu'il n'y avait pas moyen d'organiser un système commun de défense et décidèrent de garder leurs propres ressources, pour lutter, chacun de son côté, jusqu'à la mort.

L'escadre britannique, arrivée en vue de la Guadeloupe, cherchait à débarquer.

Houel s'était si bien préparé que l'ennemi ne voulut pas se risquer là d'abord et préféra gagner Saint-Christophe.

A Saint-Christophe, une partie de la colonie anglaise n'avait pas encore reconnu l'autorité du protecteur. Le major Pen demanda libre passage aux Français sur leurs terres. Le commandeur de Poincy ne l'accorda qu'à la condition expresse d'un renouvellement immédiat du traité d'alliance entre les deux nations.

Du reste, ce terrible armement fut bientôt détruit, les compagnies françaises n'étant pas seules coupables de parcimonie et de maladresse.

Cette belle flotte fut contrainte de se disperser d'elle-même, faute d'approvisionnements suffisants.

La même année, Mazarin signait un traité de paix avec Cromwell.

De la Vigne et la Compagnie de Terre-Ferme.

Entreprise depuis trente ans, la colonisation des Antilles commençait à émerveiller en France quelques esprits aventureux et hardis, convaincus que, sur tous les points de ces terres promises, il n'y avait qu'à se baisser pour ramasser des monceaux d'or, comme en avaient trouvé les Espagnols au Mexique et au Pérou.

Au commencement de 1656, il circula à Paris et dans les principales villes du royaume une relation magnifique de ces pays enchanteurs où chaque chose croît en abondance et sans effort, où l'on ne rencontre que des naturels d'un caractère paisible et doux, où les fruits, les arbres, les oiseaux, les poissons, les animaux, les sites, les terres, le ciel et la mer, tout est prodigieux, où enfin, suivant l'expression d'un de nos premiers historiens : « On eût dit qu'il n'y avait plus qu'à mettre la nappe pour faire bonne chère, outre les avantages que l'on pouvait tirer du trafic, capable en peu de temps d'enrichir un homme toute sa vie. »

Un avocat au parlement de Bordeaux avait rempli son imagination de ces rêves et voué sa plume à les préconiser.

Une société se forma pour coloniser la terre ferme de l'Amérique méridionale.

De la Vigne, ce brillant avocat bordelais, fut mis à la tête de la Compagnie.

Il s'embarqua à Nantes, avec un nombreux personnel, le 15 juin.

Trente-deux jours après, il mouillait à la Martinique.

Il alla saluer le général et lui présenta des lettres du roi et de la Compagnie de Terre-Ferme.

Soit qu'il vît avec pitié, avec inquiétude, et non sans une secrète jalousie peut-être, ces nouvelles expéditions vers le continent, qui détourneraient les habitants des îles, soit qu'il fût absolument certain d'avance de l'impossibilité du succès, du Parquet fit à de la Vigne un tableau navrant des épreuves, des misères et des ruines qui l'attendaient. Mais l'avocat lui répondit qu'il poursuivrait son plan jusqu'au bout, et lui réclama seulement l'autorisation de débarquer son monde et de réparer sa barque. Du Parquet y acquiesça d'autant plus volontiers qu'il se doutait bien que plusieurs n'iraient pas plus loin ; ce qui eut lieu, en effet.

Le récit du voyage de de la Vigne mentionne qu'il ne trouva que quatre charpentiers à Saint-Pierre. C'est peu, et pourtant il y avait un progrès déjà sensible, puisque, en 1639, il n'en existait qu'un seul dans la colonie.

Le 23 octobre, de la Vigne reprenait la mer, avec plusieurs hommes du pays dont il avait besoin et que le général lui avait permis d'emmener.

A la même époque vinrent aussi à la Martinique le P. du Tertre, dominicain, et de Maubray, gentilhomme d'origine anglaise, envoyés par le comte de Cérillac pour traiter de la Grenade avec du Parquet. Celui-ci la leur vendit pour 30 000 écus.

Ayant assis sa colonie sur l'un des points formés par les bouches de l'Orénoque, appelé Ouanatigo, de la Vigne s'en vint à Saint-Christophe, d'où il retourna à la Martinique.

Ce n'est pas ainsi que colonisaient les d'Enambuc ni les du Parquet : ils fortifiaient leurs colonies, ils y travaillaient eux-mêmes et y souffraient comme les plus humbles pionniers.

Cependant, de la Vigne rapporta au général que le succès de son entreprise pouvait être tenu comme certain.

En février 1657, c'est-à-dire trois mois plus tard, la barque du gouverneur de la Martinique, revenant de la Grenade, apportait la douloureuse nouvelle de l'anéantissement de la jeune colonie de Terre-Ferme.

De la Vigne n'en voulut rien croire. Mais il fallut se rendre à l'évidence, lorsque, en mars suivant, le capitaine de la barque qu'il avait envoyée à Ouanatigo depuis son retour à Saint-Pierre lui déclara qu'il n'avait rencontré personne à l'endroit où la colonie s'était formée, mais seulement un fortin à moitié démoli et des canons abandonnés.

Les Espagnols avaient balayé les pauvres colons, après plusieurs combats malheureux soutenus par Saint-Michel, lieutenant de de la Vigne. Quelques fugitifs allèrent échouer à la Jamaïque, où les uns s'égarèrent dans les bois, et les autres eurent le bonheur de trouver un flibot qui les conduisit aux Caïmans, d'où, sur un navire de Dieppe, ils purent regagner la Martinique.

Colonisation de Saint-Domingue.

En juin suivant, arriva de Nantes le *Soleil,* de 350 tonneaux, portant des vivres à Ouanatigo et, le 4 septembre, la *Pélagie,* qui jeta l'ancre devant Case-Pilote, ayant à son bord de la Grange, jadis officier à Saint-Christophe, d'Augeron, et le baron de Pont-Cheuron-Imbert, que la Compagnie de Terre-Ferme envoyait pour gouverner et administrer la nouvelle colonie.

D'Augeron prit le parti de s'établir à Fort-Royal. D'abord, le général l'y avait autorisé, mais Mme du Parquet ne le voulut pas. Attentive à maintenir intact le pouvoir de son mari et ayant ombrage du crédit de d'Augeron, elle suggéra au général de trouver un prétexte quelconque pour retirer sa parole.

Du Parquet offrit à d'Augeron des concessions dans une autre partie de l'île ; mais celui-ci, mécontent du procédé, refusa et partit pour Saint-Domingue, où il fonda la colonie qui est devenue, plus tard, la *reine des Antilles françaises.*

De la Vigne, dégoûté de son premier essai, ne songea pas à en tenter un second. Il se borna à former une habitation sucrière à la Martinique.

Quant aux malheureux émigrants qui avaient tout vendu en Europe et étaient venus, les uns seuls, les autres avec des engagés, désappointés, ayant tout perdu, ils durent, une partie, demeurer et chercher à la Martinique un asile moins riche que celui qu'ils avaient entrevu dans leurs beaux rêves de France, l'autre partie rapporter dans leurs foyers ruinés leurs sombres mécontentements et leurs cruelles déceptions.

Un ouragan sévit sur les Antilles à la fin de 1656 et ravagea la Guadeloupe. Le gouverneur Houel en écrivait :

« Il ne nous reste pas de quoi nourrir un homme. Les vents brûlants ont détruit les pièces de pois tout entières. A moins de l'avoir vu, on ne le saurait croire. »

La Martinique s'empressa de venir en aide à la colonie-sœur. Les habitants portèrent aux sinistrés des vivres en suffisance pour parer à tous les besoins.

Nouvelle sédition des Caraïbes et des nègres.

Le nombre des nègres au service des colons de la Martinique s'était considérablement accru, le nègre seul étant né pour le soleil des tropiques et les rudes travaux des champs sous ce climat. L'Européen, avons-nous dit déjà, ne pouvait s'y adonner, sans être bientôt victime de maladies inconnues à son pays d'origine ou plus violentes.

La paix avait été conclue avec les Caraïbes. Mais ces sauvages, toujours farouches, ne permettaient pas aux colons de travailler tranquillement. Les Caraïbes appelaient sans cesse dans les bois les nègres marrons et les conduisaient dans leurs carbets par un chemin tracé sur le flanc de la Montagne Pelée, pour les vendre ensuite, la plupart du temps, lorsque s'en présentait l'occasion, aux Espagnols des îles ou du continent. Cette conduite n'empêchait point les évasions de se multiplier, et il n'y eut pas un habitant qui ne se ressentît de ce mal. Pour l'enrayer, Chevrolier mit

quatre de ses esclaves aux fers ; les autres habitants firent de même, ce fut en vain. Bientôt, les révoltés ne se contentèrent plus de fuir isolément ou en famille, ils formèrent un complot pour s'évader en masse. Les habitations s'étendaient alors depuis le Prêcheur jusqu'à Fort-Royal. C'était sur les mornes dominant le Mouillage que la trame s'était ourdie et que la conspiration des nègres, soutenus par les Caraïbes, fut dénoncée.

Le général qui, une première fois, avait envoyé inutilement Beausoleil jusque dans les carbets à la recherche des noirs, y dépêcha de nouveau La Fontaine-Héron, capitaine de ses gardes, et Dorange, pour essayer de découvrir la retraite des fugitifs. Les Caraïbes déclarèrent aux nouveaux émissaires, comme au premier, qu'ils ne savaient rien. Mais ils attisaient le feu de la révolte et voulaient contraindre les nègres à marcher avec eux. Ceux-ci craignant d'être reconnus, les Caraïbes les rocouèrent [1], et, tous ensemble, sauvages d'Amérique et sauvages d'Afrique, mêlant leurs haines barbares, coururent, à la faveur des ténèbres, la torche ou le boutou en mains, brûler les habitations des blancs et massacrer ceux qui se sauvaient à leur approche. Ils poussèrent l'audace jusqu'à s'avancer en plein midi, le 29 août 1657, sur le morne Riflet, qui domine Saint-Pierre, incendiant les cases, abattant à coups de flèche ou de pique les travailleurs et les colons.

Ils auraient fait irruption en ville, si, au premier cri d'alarme, les officiers ne se fussent mis à la tête des milices et ne les eussent forcés à battre en retraite précipitamment.

Tremblement de terre de 1657.

Autres calamités. Le plus fort tremblement de terre qui eût jamais secoué l'île, depuis le temps de la colonisation, se fit sentir à la Martinique, cette même année 1657. Les oscillations et les

1. Rocouer, teindre au rocou, à la façon des Caraïbes, de la tête aux pieds. C'était, chez ces sauvages, une opération importante que celle du rocouage quotidien : au lieu et place de chemises blanches, leurs femmes les recouvraient d'un juste-au-corps écarlate de rocou dissous dans l'huile de lin ou de noix. C'était là leur unique vêtement, toute leur parure dans les assemblées.

trépidations se succédèrent pendant deux heures. Les maisons furent ébranlées et la population crut que la terre, où elle était agenouillée, implorant la clémence du ciel, allait s'entr'ouvrir sous ses pieds. Les navires en éprouvèrent également les effets en mer. L'eau, en bouillonnant, se retirait soudain et ils tombaient avec des craquements épouvantables.

A l'heure où la terre commença à trembler, le général se trouvait à la Montagne avec sa femme. Il était couché sur un petit lit, en proie aux douleurs aigües que lui occasionnait la goutte. Menacé d'être écrasé dans sa maison, qui était en pierres de taille et qu'il sentait remuer sur sa tête, il réunit assez de force pour se réfugier dans son jardin, suivi de Mme du Parquet et de tous ses serviteurs.

Mort de du Parquet.

Ce fléau qui révélait aux colons un danger de plus, parmi ceux qui les affligeaient déjà, allait être suivi, hélas ! d'un malheur plus grand encore : la mort du général.

L'évasion des nègres soutirés par les Caraïbes donnait du chagrin à du Parquet et, tant qu'il le put, il ne négligea rien pour la réprimer. Sa barque tenait sans cesse la mer, surveillant les côtes. Il n'épargnait pas ses gardes, continuellement en excursion, d'un bord et d'un autre. Mais ces braves gens, exténués, ne pouvaient seuls et avec le peu de moyens auxquels le général était réduit, arriver à une répression efficace. Le gouverneur fit donc appel aux habitants, leur exposa l'état fâcheux des choses, l'insuffisance des procédés mis en œuvre jusqu'à présent pour y arriver, et finit par leur proposer, comme remède, de fixer un léger droit pour entretenir des hommes d'armes et d'équiper une galiote qui naviguerait sans relâche autour de l'île.

Déjà mal disposés par les pertes d'esclaves qu'ils subissaient et ne réfléchissant pas que le projet du gouverneur serait leur salut, les habitants rejetèrent dédaigneusement la proposition de du Parquet. Celui-ci en éprouva une peine très amère.

Cependant sa barque, qui continuait à garder les côtes, ayant

sombré, l'île se trouva à la merci des incursions des sauvages et des pirates. Alors, de toutes parts, les habitants se plaignirent. Du Parquet leur répondit qu'il ne pouvait, sans leur concours, subvenir aux dépenses nécessaires pour la sauvegarde de leurs intérêts, mais qu'il était prêt à subir la moitié des frais généraux. Mieux inspirés cette fois et sentant l'énormité de la faute qu'ils avaient commise, les colons promirent de payer l'impôt.

Quelques jours après, cédant à l'invitation que lui avait adressée ainsi qu'à Mme du Parquet, à l'occasion d'un baptême, Lestibaudois de la Vallée, capitaine de milice à Case-Pilote, le général se promenait sur la place du Bourg, non loin du corps de garde. Un habitant, du nom de Bourlet, l'aborda d'un ton irrespectueux et, lui montrant deux cents hommes armés qui étaient là pour appuyer les paroles insolentes de leur envoyé, lui déclara avec hauteur « qu'ils ne payeraient jamais l'impôt que d'autres avaient bénévolement consenti et qu'ils tueraient les téméraires assez osés pour avoir pris sur eux de lui conseiller d'établir cette nouvelle taxe ». A ce langage outrageant, la colère monta au visage de du Parquet. Il porta la main à la garde de son épée, pour transpercer Bourlet, mais il était tellement estropié du bras et l'indignation qu'il éprouvait l'avait jeté dans un tel état de fièvre, qu'il ne put, heureusement, parvenir à retirer cette arme, dont il s'était tant de fois servi avec gloire contre les ennemis de la France. Cependant, dans son exaltation, il s'approcha du corps de garde, et, si la vue de sa femme, qui se précipita à ses pieds, ne l'eût arrêté, il allait avec ses gens qui étaient tous accourus se jeter sur les mutins.

Il se calma, mais l'effort même qu'il subit pour refouler son trouble fut cause d'une telle commotion nerveuse, qu'elle précipita les effets de la maladie qui le minait. Deux jours après cette malheureuse scène, apprenant que les rebelles de Case-Pilote avaient dépêché un émissaire au Prêcheur pour soulever ce quartier, dont les habitants s'étaient déjà fait connaître par leur turbulence, il réunit quelques officiers et monte à cheval. Puis, laissant ses gardes à Saint-Pierre, il se rend presque seul au Prêcheur, où son ton d'autorité et d'invincible résolution en impose tant aux séditieux,

que pas un n'ose broncher et que tous acquittent immédiatement l'impôt. Il en fut de même au Fort et au Carbet.

Mais c'en était trop. Du Parquet se sentit mourir.

Ce grand homme, ce type des administrateurs coloniaux, ce modèle des habitants, ce protecteur des Caraïbes et des nègres, ce père des travailleurs, qui ne lui surent pas gré de sa sollicitude, ni les uns ni les autres, fut ainsi tué par l'ingratitude de ceux qu'il avait tant aimés et au service desquels il s'était constamment dépensé.

A la nouvelle que le général avait été foudroyé par le chagrin et par les émotions violentes qui lui noyèrent le cœur, en y faisant refluer le flot tumultueux de son implacable maladie, la colonie se sentit prise d'une immense douleur, grossie par le remords.

C'était trop tard.

Néanmoins, l'affliction muette des uns, les larmes des autres, furent un premier témoignage significatif de repentir sincère et de reconnaissance donné à la mémoire de celui qui avait si bien gouverné et si justement commandé.

Mais ce qui vaut mieux, ce qui est unique peut-être dans l'histoire universelle, comme la figure de du Parquet est unique dans l'histoire coloniale de la France, *c'est que le souvenir de cet homme incomparable a survécu à la Martinique jusqu'aujourd'hui.* Vives, mais fugaces sont la plupart des impressions sous le ciel brûlant des Antilles; très profondes en apparence et très vite oubliées, beaucoup des émotions poignantes des meilleures familles ! Il y a des exceptions, sans doute : telles, par exemple, la fidélité créole à l'amitié et la fidélité à la mère-patrie ! Quant à celle que je veux surtout relever ici, elle est merveilleusement belle. Il est vrai de dire que du Parquet *a fait la Martinique.*

Ce qu'on y a vu de meilleur depuis n'a été que la continuation de son œuvre.

L'histoire de la colonie tient dans ces quelques mots. Le reste peut être effacé, si l'on veut.

Certainement, *si parva licet componere magnis,* on a moins parlé de Napoléon *sous le chaume,* qu'on n'a parlé là-bas, avec orgueil et avec bonheur, *sous les palmistes des Antilles,* de du Parquet, dont

le tombeau, au Prêcheur aujourd'hui désert, est recouvert par les cendres chaudes du volcan.

Oui, la mémoire de du Parquet, propriétaire, seigneur et général de la Martinique, a reçu, sans interruption, sans éclipse, de la manière la plus éclatante et la plus sincère, de génération en génération, l'immortel témoignage du respect et de la vénération des habitants.

A d'autres, on dresse des statues.

Les cœurs créoles ont servi de monument jusqu'ici, depuis deux cent quarante-quatre ans qu'il est mort, au grand colonisateur de la Martinique.

1658-1898. — L'histoire se répète.

Il n'est pas rare de constater que l'histoire *se refait*. Il en est ainsi, en effet, assez souvent, sauf parmi les *dégénérés* qui, n'étant pas de force à rien porter un peu plus haut, à la place du cœur, vivent dans la crainte perpétuelle de se briser les reins. L'*histoire se refait,* disons-nous. Plusieurs même de ses casiers, comme autant d'infrangibles matrices de granit ou de diamant, l'attestent avec une souveraine puissance; jetez-y alors la matière en fusion, des larmes brûlantes et surtout le sang de l'âme, dévouements méconnus, services méprisés, bienfaits imputés à crime, confiance et amitié trahies, l'homme qui va paraître à vos yeux, sous un nom nouveau, sous d'autres couleurs, avec une autre coupe de vêtement, est identique au fond à l'homme d'il y a des siècles.

Cela s'est vu naguère à la Martinique.

Cette fois, c'est le meilleur des évêques, un autre serviteur illustre de la France d'outre-mer, un saint et l'un des plus grands bienfaiteurs de la colonie, fondateur ou restaurateur de toutes les églises de l'île, semeur d'œuvres admirables, durant plus de vingt ans d'épiscopat, qui a subi, au bout de la même carrière de travaux immenses, de nobles fatigues et d'immolations sans réserve, le sort de du Parquet. L'ingratitude et la révolte des siens, les tracasseries des chefs de bureaux de la métropole, les persécutions, l'abandon et les injustices des ministres, l'abus misérable

que font les diplomates de l'esprit de paix de la nonciature et de la condescendance du Saint-Siège, ont fini par jeter en exil, loin de son diocèse, Monseigneur Julien-François-Pierre Carméné, évêque de Saint-Pierre et Fort-de-France, préconisé depuis archevêque d'Hiérapolis, un martyr que la colonie appelait *le paratonnerre de la Martinique,* et que tous ceux de ses proches qu'il avait comblés de plus de grâces ont abreuvé de plus d'amertumes, lui enlevant surtout, brutalement, l'unique bien qu'il se fût réservé au début de sa mission et qu'il revendiqua toujours, en public, dans chaque occasion solennelle, celui d'être en droit, comme le désirait Jeanne d'Arc pour elle-même, de *mourir, en plein labeur, au champ d'honneur.*

CHAPITRE III

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA MARTINIQUE

TABLEAU DES ANNALES DE LA COLONIE DU XVe AU XVIIe SIÈCLE. — A l'orient par l'occident. — 11 novembre 1493 : Découverte et baptême de la Martinique par Christophe Colomb. — XVIIe SIÈCLE. — Occupation de la Martinique par les Français. — Les esclaves. — Culture du tabac, du coton, de la canne à sucre et du café. — Guerres contre les Anglais et les Hollandais. — XVIIIe SIÈCLE. — Ère de prospérité, de campagnes sur mer et de batailles. — La Révolution. — Guerre civile. — Invasion anglaise. — XIXe SIÈCLE. — Restitution de l'île à la France. — Conspirations et émancipation. — Valeur stratégique de Fort-de-France. — Coup d'œil général. — La cité créole.

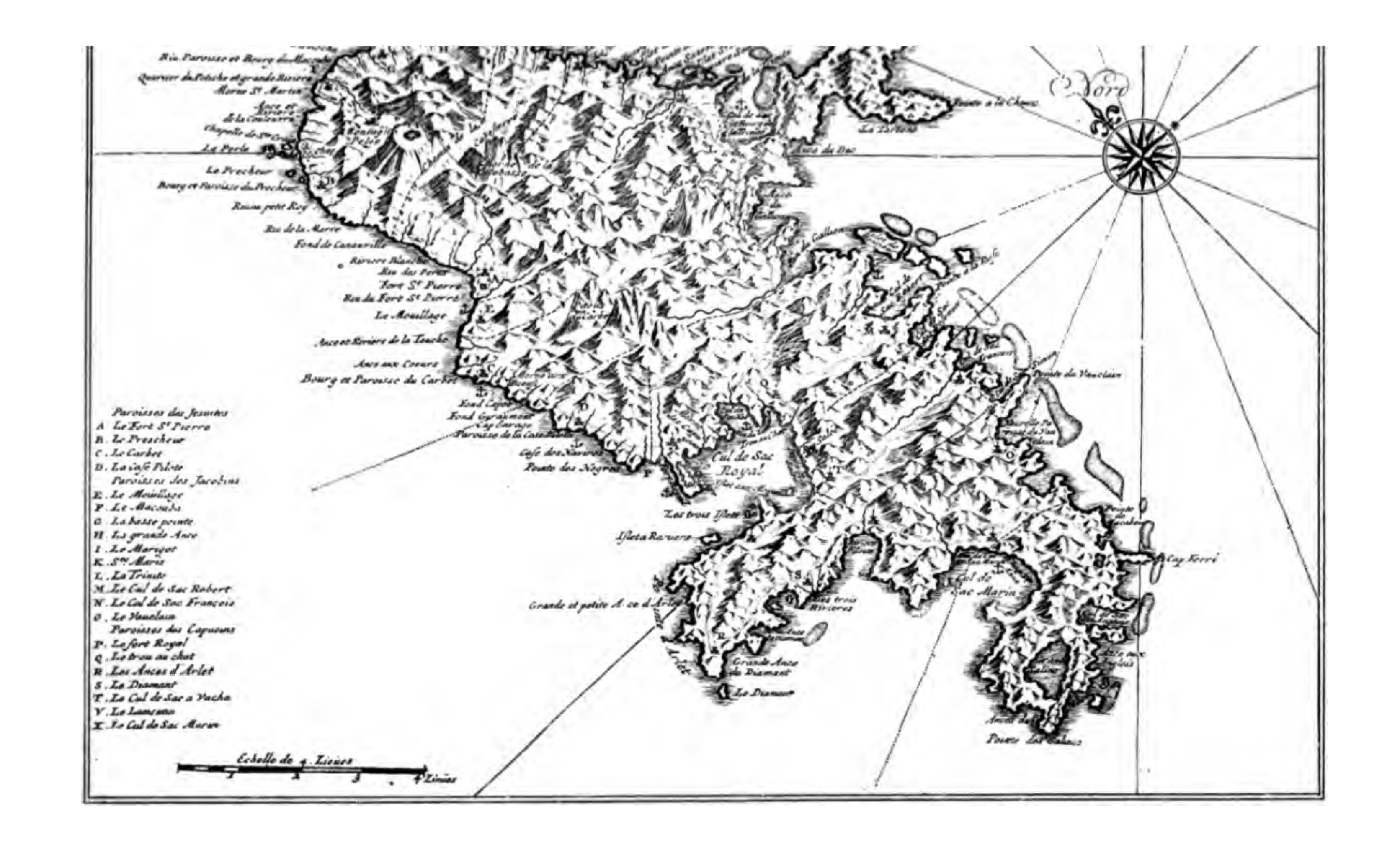
1. — TABLEAU DES ANNALES DE LA COLONIE DU XVe AU XVIIe SIÈCLE

A l'orient par l'occident.

C'est avec cette idée fixe : « A l'orient par l'occident », que Christophe Colomb vécut de longues années, cherchant dans son esprit aventureux et dans son cœur plein de foi le moyen d'ouvrir, à l'ouest de l'Europe, une route vers les Indes.

Pour prix de sa future découverte, Colomb ne demandait à Dieu et aux princes de la terre que la liberté du saint sépulcre au profit de la chrétienté.

Mais son projet ne fut favorablement accueilli ni par Gênes, sa patrie, ni par le roi de Portugal, Jean II. Cependant, après huit ans de sollicitations, il obtint d'Isabelle et de Ferdinand, souverains d'Espagne, trois caravelles équipées, à la tête desquelles il partit de Palos le 3 août 1492. Il aborda, le 12 octobre, à l'île de Guanahani, qu'il appela San-Salvador, en souvenir des périls de son expédition et de l'effroi de son équipage. Il ajouta à cette découverte celle de Cuba et celle d'Haïti, qu'il nomma *Hispaniola*. Il reprit ensuite la route de l'Europe et rentra en Andalousie, en 1493. Il fut magnifiquement reçu à Barcelone, où étaient alors le roi et la reine.


Nord
Quartier du Potiche et grande Riviere
Morne St Martin
La Perle
Le Prescheur
Bourg et Paroisse du Prescheur
Rivier petit Roy
Riv de la Marre
Fond de Canonville
Riviere Blanche
Fort St Pierre
Riv du Fort St Pierre
Le Moullage
Anse et Riviere de la Touche
Anse aux Coeurs
Bourg et Paroisse du Carbet
Pointe a la Chaux
La Tartane
Anse du Bac
Pointe de Vauclain
Cul de Sac Royal
Les trois Islets
Isleta Ramiers
Grande et petite Anse d'Arlet
Les trois Rivieres
Grande Anse du Diamant
Le Diamant
Cul de Sac Marin
Cap Ferré
Pointe des Salines
Paroisses des Jesuites
A Le Fort St Pierre
B. Le Prescheur
C. Le Carbet
D. La case Pilote
Paroisses des Jacobins
E. Le Mouillage
F. Le Macouba
G. La basse pointe
H. La grande Anse
I. Le Marigot
K. Ste Marie
L. La Trinité
M. Le Cul de Sac Robert
N. Le Cul de Sac François
O. Le Vauclain
Paroisses des Capucins
P. Le fort Royal
Q. Le trou au chat
R. Les Ances d'Arlet
S. Le Diamant
T. Le Cul de Sac a Vache
V. Le Lamentin
X. Le Cul de Sac Marin
Echelle de 4 Lieües
1 2 3 4 Lieües

Découverte et baptême de la Martinique.

Dans sa seconde expédition, il découvrait la plupart des îles Caraïbes, notamment, le 11 novembre 1493, celle de *Madanina,* qu'il baptisa sous le vocable du glorieux thaumaturge des Gaules, dont l'Église célèbre la fête ce jour-là : c'est notre Martinique. Mais ce fut seulement le 15 juin 1502, en son quatrième voyage au nouveau monde, que Colomb y descendit, à l'embouchure de la rivière du Carbet, et y planta la croix. Il ne fit d'ailleurs aucun établissement dans cette île, et la France, comme nous l'avons rapporté plus haut ([1]), n'en entreprit la colonisation qu'un siècle et demi plus tard. Depuis lors jusqu'à nos jours, l'histoire de ce joyau caraïbe, de cette perle des Petites-Antilles, l'histoire de la Martinique en un mot se résume ainsi : patriotisme, labeurs, sacrifices, gloires et martyre ! Jadis, elle jeta un vif éclat, cette histoire héroïque, à travers les plis d'azur d'un pavillon fameux, le *pavillon bleu, coupé en quatre parties égales par une croix blanche, avec, sur le milieu de chaque carré, un serpent* ([2]). Tel fut longtemps le drapeau de la Martinique.

XVIIe SIÈCLE

Occupation de la Martinique par les Français.

Les Caraïbes, maîtres du pays depuis des siècles, n'avaient pas songé d'abord à s'opposer à l'établissement des étrangers, mais, ne tardant pas à s'en repentir, ils leur firent bientôt une guerre acharnée, soit ouvertement, soit par perfidie, abusant de tous les

1. (Voir chapitre Ier.) Débarqués, le 25 juin 1635, au Carbet, de l'Olive et du Plessis abandonnent aussitôt la Martinique pour se rendre à la Guadeloupe, où ils étaient déjà rendus le 28. — Le mois suivant, d'Enambuc prenait possession définitive de la Martinique, au nom du roi de France et de la Compagnie des îles, avec 100 hommes choisis parmi les habitants les plus expérimentés et les plus intrépides de Saint-Christophe. Ces colons bien acclimatés abordèrent au pied de la Montagne Pelée et y bâtirent le fort Saint-Pierre.

2. Sainte-Lucie avait le même pavillon. Le serpent y représentait le triste privilège qu'ont ces deux îles d'être infestées de trigonocéphales.

moyens qu'ils avaient à leur disposition ou qu'ils pouvaient inventer pour décourager les blancs, les ruiner et les massacrer.

Ce ne fut qu'en 1658, sous Louis XIV, que les colons purent jouir de quelque tranquillité, après avoir tué ou jeté à la mer la plus grande partie de ces terribles Indiens.

En 1663, il restait à peine quelques Caraïbes dans l'île ; les autres s'étaient réfugiés à la Grenade.

A la suite de spéculations maladroites, des plus malheureuses pour elle, la Compagnie des îles d'Amérique dut vendre à des seigneurs ses propriétés des Antilles.

Compagnie des Indes occidentales.

Par un édit de 1664, Colbert forma une nouvelle compagnie dite des Indes occidentales, à laquelle il fit donner la propriété des îles vendues par l'Association de 1626, sous condition de remboursement aux propriétaires du prix de leurs acquisitions et augmentations.

Réunion de la Martinique à la couronne.

Bientôt la nouvelle société, affaiblie par ses efforts pour faire valoir ces possessions lointaines, devint à son tour impuissante à en exploiter le commerce. Elle fut révoquée par un édit de décembre 1674. La propriété, la seigneurie et le domaine utile des colonies furent réunis à la couronne.

Les colons de la Martinique formaient alors deux classes. La première comprenait des immigrants venus d'Europe à leurs frais : on les appelait *habitants*. Le gouvernement local leur distribuait des terres, moyennant une redevance annuelle en tabac ou en coton, qui fut plus tard payable en sucre.

L'autre classe se composait d'*engagés,* recrutés en France, principalement à Dieppe, au Havre et à Saint-Malo, qui louaient pour trois ans leurs services, afin d'obtenir le transport gratuit et un salaire annuel. Leur condition était assez semblable à celle des immigrants indiens employés récemment dans nos campagnes.

A l'expiration des trois années, les engagés recevaient des con-

cessions gratuites de terres, dont l'étendue, réduite plus tard à moitié, était dans le principe de 1 000 pas de longueur sur 200 de largeur, environ 25 hectares.

Les esclaves.

L'introduction de noirs d'Afrique, à la Martinique, par le moyen de la traite, avait suivi de près l'occupation de l'île. Longtemps, l'engagé français et le nègre travaillèrent côte à côte aux mêmes cultures, furent soumis aux mêmes fatigues, arrosèrent les mêmes champs de leurs sueurs. En 1738, on cessa de faire venir des engagés d'Europe. La population esclave de la colonie s'élevait alors à 58 000 noirs de tout âge.

Culture du tabac, du coton, de la canne à sucre et du café.

Les colons s'étaient d'abord occupés uniquement de la culture du tabac et du coton. Bientôt, ils y avaient joint celle du rocou et de l'indigo. L'exploitation de la canne à sucre, importée à la Martinique par des Hollandais chassés du Brésil, ne commença que vers l'an 1654.

La culture du cacaoyer, entreprise vers 1660, ne prit quelque développement qu'à partir de 1684 ; mais le tremblement de terre de 1727, qui détruisit presque toutes les plantations, la fit abandonner. Celle du caféier la remplaça. On ne peut oublier le nom de *Desclieux* [1], au dévouement duquel on doit l'introduction, en 1723, du premier plant de cette denrée précieuse.

Guerres contre les Anglais et les Hollandais.

Les colons eurent plus d'une fois à défendre contre les ennemis de la France ces cultures naissantes. La guerre de 1665 fut pour

---

1. Un arrêté des capitaine général et préfet colonial, en date du 30 pluviôse an XI, décida qu'un monument serait élevé à Saint-Pierre, près de la salle de spectacle, à la mémoire de Desclieux « qui, le premier, porta des plants de café à la Martinique, et fit à la conservation de ce dépôt précieux le sacrifice de sa ration d'eau, dont il les arrosa chaque jour pendant la traversée ».

(*Annuaire de la Martinique.*)

les Anglais, qui convoitaient nos possessions de la mer des Antilles, une occasion d'attaquer la Martinique. Ils tentèrent même plusieurs débarquements, mais toujours sans succès. Quoique livrés par l'incurie de la Compagnie à leurs propres forces, les habitants, par leur courage, purent tenir tête au danger.

Une première fois, en 1666, lord Willoughby, gouverneur de la Barbade, essaya de débarquer à la grande anse du Carbet : il fut repoussé.

L'année suivante, une flotte anglaise composée de neuf frégates, sous le commandement de l'amiral John Harmant, échoua encore dans une tentative contre la ville de Saint-Pierre.

Pendant la guerre de Hollande, Ruyter, qui avait passé à la Martinique en 1665, reçut l'ordre de s'emparer de cette colonie. Il arriva devant la rade de Fort-Royal, le 30 juillet 1674, avec le comte de Stirum, que les États-Généraux des Pays-Bas avaient nommé gouverneur de la Martinique. Mais il ne fut pas plus heureux que les Anglais. Après avoir débarqué 6 000 hommes à la pointe Simon et tenté de s'emparer du fort Saint-Louis, il fut contraint de s'éloigner précipitamment avec sa flotte, en abandonnant les blessés, une partie de son matériel et l'étendard du prince d'Orange. La ville de Fort-Royal n'était alors, sauf l'emplacement des magasins actuels de la marine, qu'un vaste marécage.

En 1693, les Anglais firent une nouvelle expédition contre la Martinique. Ils opérèrent une descente entre Saint-Pierre et le Prêcheur, au Fonds-Canonville, avec 3 000 hommes de troupes. Les milices de Saint-Pierre et du Prêcheur, et une compagnie de noirs africains que l'on avait armés pour la circonstance, leur opposèrent une telle résistance qu'ils regagnèrent leurs navires en laissant leurs bagages, leurs munitions, 300 prisonniers et 500 à 600 morts. Pendant que se discutaient les préliminaires du traité de Ryswick, et avant qu'on eût connaissance à la Martinique de la conclusion de la paix, un corsaire anglais fit, en octobre 1697, deux descentes successives de nuit au Marigot et à Sainte-Marie. Il fut repoussé, au Marigot par les habitants, et, à Sainte-Marie, par l'atelier de l'habitation Saint-Jacques, commandé par le Père Labat.

Sous le titre : « Les Gloires de la Martinique, » nous décrirons plus tard l'histoire détaillée des luttes mémorables de nos Antilles contre les ennemis de la France. Le récit de ces exploits a sa place marquée parmi les pages les plus magnifiques ou les plus poignantes de nos Chroniques nationales.

XVIII[e] SIÈCLE

Ère de prospérité, de campagnes sur mer et de batailles.

La colonie ne demandait qu'à progresser de plus en plus, vers la fin du XVII[e] siècle. Aussi, après le traité d'Utrecht, la sollicitude du gouvernement se porta-t-elle sur les possessions qui lui restaient. Les Antilles devinrent surtout l'objet de la protection du régent, pendant la minorité de Louis XV. Affranchie, en 1717, des droits excessifs qui avaient d'abord pesé sur ses produits, la Martinique vit son agriculture et son commerce prendre de grands développements. Grâce à la sûreté de ses ports et à son heureuse situation, la plus avancée, après la Barbade, au vent de toutes les îles, ce qui en fait l'une des premières escales pour les navigateurs arrivant de la pleine mer, elle devint le chef-lieu et l'entrepôt général des Antilles françaises.

C'était à la Martinique que les îles voisines vendaient leurs productions et achetaient les marchandises de la métropole. L'Europe ne connaissait que la Martinique, et, durant plus d'un siècle, les autres îles françaises de l'archipel des Antilles demeurèrent dans la dépendance de cette colonie. « A juger, dit Jules Duval, de la Martinique par le bruit qui s'est fait autour de son nom, l'on ne soupçonnerait pas que cette île n'a guère que l'étendue d'un simple arrondissement de France, — 16 lieues de long sur 7 de large et 46 de circonférence ([1]). »

La guerre de la succession d'Autriche arrêta le cours de ces prospérités.

1. JULES DUVAL. *Les Colonies et la politique coloniale de la France.*

Encouragés par le marquis de Caylus, alors gouverneur général, les colons employèrent presque tous leurs capitaux à l'armement des corsaires; mais la culture des terres fut négligée, et les brillants succès qu'ils remportèrent sur mer, les riches captures qu'ils firent sur l'ennemi, ne purent compenser les dommages que causa à la colonie l'abandon momentané de son commerce et de son agriculture.

Les huit années de paix qui suivirent le traité d'Aix-la-Chapelle ne suffirent point à la Martinique pour réparer ses pertes. La précipitation qu'on mit à signer ce contrat fut si grande, qu'on ne régla même pas les frontières entre les colonies françaises et anglaises du continent américain. Aussi la guerre se continua-t-elle presque sans interruption, dans ces contrées, et d'une manière plus désastreuse pour nous que la précédente. Le 13 février 1762, les Anglais s'emparèrent de l'île, qu'ils gardèrent dix-sept mois. Le traité de Paris (10 février 1763), qui nous fit perdre le Canada, stipula, il est vrai, la restitution de la Martinique à la France, mais il réserva aux Anglais l'île de la Dominique, et cette cession eut pour le commerce de la Martinique les conséquences les plus fâcheuses.

La fréquence des attaques dont la Martinique avait été l'objet détermina le gouvernement à y élever des fortifications qui donnassent le temps de recevoir des secours de la métropole. C'est dans ce but que fut commencée, vers 1763, la construction du fort Bourbon, aujourd'hui fort Desaix. Le fort Royal ou Saint-Louis était absolument insuffisant pour défendre la ville de Fort-de-France, à laquelle il avait primitivement donné son nom, et où le comte de Blénac avait transporté, en 1692, le siège du gouvernement. Le fort Bourbon, situé sur le morne Garnier, à 1 200 mètres de Fort-de-France, coûta près de dix millions.

A la suite du traité de Paris, la colonie jouit d'un long calme qui permit aux cultures et au commerce de refleurir sous le règne de Louis XVI. La guerre de l'indépendance américaine elle-même, loin de lui apporter les maux que lui avaient causés les guerres précédentes, lui rendit au contraire une partie du lustre et de l'importance qu'elle avait perdus. La baie de Fort-de-France de-

vint, en 1778, le centre des opérations maritimes des flottes françaises, et la Martinique participa ainsi à la gloire des armes de la métropole sans avoir à souffrir des calamités de la guerre. La paix glorieuse de 1783 donna un nouvel essor à sa prospérité.

La Révolution.
Stériles proclamations de liberté et guerre civile acharnée.

Telle était la situation de la colonie quand éclata la Révolution de 1789. Ce mouvement social, qui changea toutes les institutions de la France, apporta également de profondes modifications dans la constitution coloniale. En 1792, l'Assemblée législative décréta que les hommes de couleur et les nègres libres jouiraient de tous les droits politiques, et l'assemblée coloniale déclara s'approprier ce principe comme base de la constitution locale. Puis, en 1794, la Convention nationale vota par acclamation l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies françaises. Mais la Martinique ne put profiter de ces institutions nouvelles.

En 1790, la rivalité des habitants et des commerçants forma deux partis ennemis : celui de la campagne et celui des villes, qui se disputèrent la prépondérance au sein de l'assemblée coloniale et allumèrent la guerre civile dans le pays.

Les habitants se concentrèrent au Gros-Morne, qui devint leur quartier général. Le gouverneur y transporta lui-même sa résidence, après avoir abandonné Fort-de-France et soutenu un combat au Lamentin.

Les gens des villes, les commerçants et les militaires, qui s'appelèrent *patriotes,* traitaient l'autre parti « d'aristocrates ».

Ce fut une des périodes les plus malheureuses de nos annales.

Après une trêve de courte durée, dans les premiers jours de septembre 1792, le gouverneur général, de Béhague, qui avait été rappelé le 3 juillet par un décret de l'Assemblée législative, donna, d'accord avec le commandant de la station navale, M. de Rivière, le signal de la contre-révolution, sur un faux bruit de l'entrée des Autrichiens et des Prussiens à Paris, bruit parti des colonies anglaises.

On arbora le drapeau blanc. Le général Rochambeau, nommé à la place de Béhague, ne fut pas reconnu en qualité de gouverneur, mais combattu et chassé. Le 13 décembre, de Béhague et l'assemblée coloniale déclaraient la guerre à la République et ouvraient l'île aux émigrés et aux Bourbons.

Bientôt, une réaction se fit au sein d'une assemblée des habitants au Lamentin.

De Béhague s'embarqua le 12 janvier 1793, avec un certain nombre d'ardents royalistes, sur les navires de la station, que le commandant de Rivière et lui allèrent remettre au gouverneur de la Trinidad, comme représentant du roi d'Espagne, cousin de Louis XVI.

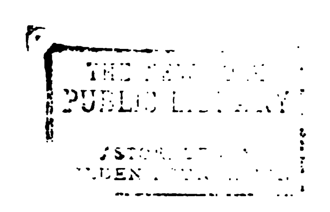
Le gouverneur général Rochambeau, choisi par la Révolution, fut rappelé à la Martinique, et l'assemblée coloniale vota une adresse à la Convention. Rochambeau n'en prononça pas moins la dissolution du conseil de l'île; mais, quelques mois après, il en convoqua un nouveau, qui prit le nom d'Assemblée représentative. Puis, la ville de *Fort-Royal* fut appelée *Fort-République;* le *fort Bourbon* devint le *fort Convention;* le *Gros-Morne* s'appela *Rochambeau.*

Le 29 mars, quatre-vingt-onze membres des clubs des deux villes, réunis au chef-lieu, au lieu de se renfermer dans la dignité et le silence, s'encouragèrent frénétiquement, les uns les autres, à entrer sans retour possible dans les voies nouvelles. Alors, dépassant toute mesure, pour frapper un grand coup que rien ne réclamait d'eux et que tout honneur leur interdisait, puisque la royauté avait toujours été bienfaisante aux colons, ils votèrent follement une adresse d'adhésion au jugement par lequel la Convention avait condamné Louis XVI à la peine de mort, pour crime de conspiration et de haute trahison. Cet acte, qu'avaient imposé deux tribuns violents, chefs farouches autant qu'éloquents des fanatiques mameluks, auxquels ils intimaient leurs ordres toujours obéis, était rédigé dans le style le plus cruel de l'époque.

Voulant répondre à cet irritant défi, le parti royaliste prit les armes à Case-Navire, au Gros-Morne, à la Trinité, au Robert, au Lamentin, au François, au Marin. Vainqueur au Camp-Décidé et



LA MARTINIQUE AU DÉBUT DU XIXe SIÈCLE



au Poste-Colon, à quelques kilomètres de Fort-de-France, il fut vaincu au morne Vert-Pré. Un grand nombre d'habitants émigrèrent.

Invasion anglaise.

Aux dissensions intestines se joignirent bientôt les horreurs de la guerre étrangère. Contents de profiter des colères et des représailles des royalistes contre le fanatisme des patriotes, les Anglais attaquèrent la Martinique et s'en emparèrent, malgré la résistance magnanime que leur opposa Rochambeau, secondé seulement par une poignée de soldats, de citoyens et d'esclaves enrôlés sous le drapeau de la République (22 mars 1794).

La domination anglaise à la Martinique dura huit ans.

XIXe SIÈCLE

Restitution de l'île à la France et retour à l'ancien régime

La paix d'Amiens amena, en 1802, la restitution de la Martinique à la France ; mais la loi consulaire du 20 mai y maintint le même régime qu'auparavant, vis-à-vis des hommes de couleur, de l'esclavage et de la traite des noirs.

La guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et la Grande-Bretagne, les Anglais se présentèrent devant la Martinique, sous le règne de Napoléon Ier, avec 15 000 hommes et une artillerie formidable, aux ordres du général Beckwith et de l'amiral Cochrane. Le fort Desaix, après un siège de vingt-sept jours, dut capituler, et, le 24 février 1809, la colonie retomba au pouvoir de l'ennemi.

En exécution du traité de Paris (30 mai 1814), les Anglais évacuèrent la Martinique, du 2 au 9 décembre de la même année, et la remirent aux commissaires du roi Louis XVIII. Ils y reparurent à titre d'auxiliaires pendant les Cent-Jours et occupèrent même les forts jusqu'au mois d'avril 1816 ; pourtant, le traité du 20 novembre 1815 faisait rentrer définitivement la colonie sous la domination française.

Conspirations et émancipation.

Les plantations, négligées pendant les temps de révolutions et de guerres, avaient recommencé à attirer tous les soins des colons et l'attention des commerçants et des capitalistes de la métropole. Malheureusement, l'esclavage maintenu, les noirs, qui étaient plus de 80 000 à la Martinique, en face de 10 000 blancs et de 11 000 mulâtres, voulant essayer leur supériorité numérique, tentèrent à plusieurs reprises de conquérir leur liberté par la force.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre 1822, éclata un complot qui devait être le signal d'une révolte générale et qui était dirigé par quatre noirs : Narcisse, Baugio, Jean et Jean-Louis. Des colons furent assassinés, leurs habitations pillées, les récoltes incendiées. Une rigoureuse répression arrêta le soulèvement dès le début : soixante nègres furent déférés à la justice, sept eurent la tête tranchée, quatorze furent pendus, dix endurèrent le supplice ignominieux du fouet.

Deux ans après, Bissette, un mulâtre, organisa un nouveau mouvement ayant pour but l'expulsion de tous les blancs. La conspiration ayant été découverte, Bissette fut arrêté avec ses complices et condamné ainsi que trois d'entre eux aux travaux forcés, tandis que trente-sept autres étaient bannis.

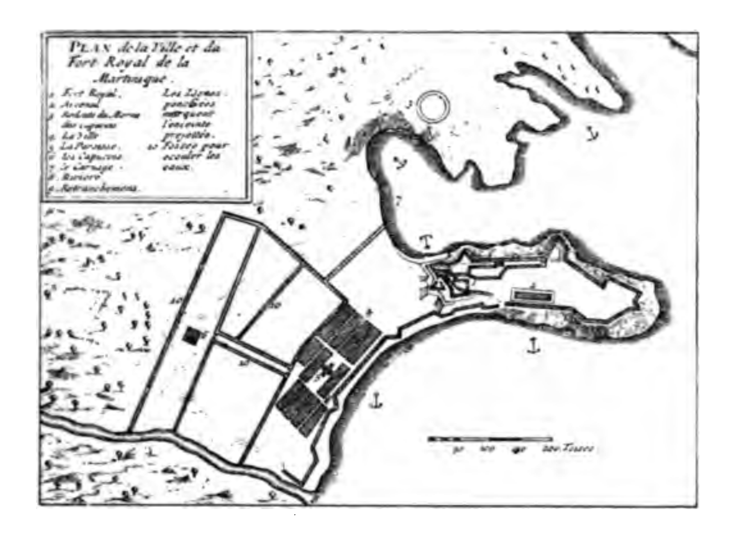
Le 27 avril 1848 est la date de l'émancipation qui, vainement inscrite *depuis plus d'un demi-siècle,* mais jamais préparée, jamais organisée avec sagesse ni poursuivie avec méthode, n'a pas encore produit dans toute la classe noire, *plus d'un autre demi-siècle après sa proclamation,* les très heureux effets de vraie liberté et de pleine civilisation qu'il faut en attendre pour l'organisation de la famille, du travail et du progrès social dans la colonie.

Valeur stratégique de Fort-de-France et bilan des trente dernières années.

En 1870, comme précédemment en 1862-1867, pendant l'expédition du Mexique, et jadis, lors de la guerre pour l'indépendance de l'Amérique, l'utilité exceptionnelle du port de Fort-de-France

fut démontrée. Les bâtiments de la station locale firent de nombreuses prises qu'ils purent y mettre en sûreté. Malheureusement, pendant cette période d'inoubliables défaites, des désordres eurent encore lieu à la Martinique. Les nègres du Sud se soulevèrent et des crimes atroces furent commis contre les personnes et les propriétés. On les réprima avec l'aide des milices levées pour la circonstance.

Le port de Fort-de-France a encore été utilisé par les canonnières espagnoles comme centre de ralliement, à la suite de la guerre de Cuba. Dernièrement, enfin, il a été classé comme point



d'appui de la flotte, ce qui a amené la construction de nouveaux forts et l'augmentation de l'effectif de la garnison.

Durant les trente dernières années qui viennent de finir si lamentablement, la Martinique a connu des jours très tristes : c'est l'ouragan de 1883, qui, en rade de Saint-Pierre, a jeté dix-huit navires à la côte; c'est l'abaissement subit du prix des sucres, en 1884, qui détermina une crise financière retentissante; c'est la mévente persistante des tafias et des rhums; c'est l'incendie de Fort-de-France, le 22 juin 1890, et celui d'une partie du bourg du Saint-Esprit, l'année suivante; c'est le cyclone du 18 août

1891; c'est l'étranglement de la colonie, en 1892, par l'application du nouveau tarif douanier de la métropole; c'est, enfin, la catastrophe de 1902 et le cyclone du 8 au 9 août 1903.

Coup d'œil général.

Un dernier mot, pour clore ce sommaire de nos annales, dont



UNE RÉUNION INTIME AU CAMP DE BALATA

quelques-uns des plus brillants détails compléteront ce volume, dans le chapitre suivant.

A toutes les époques, depuis 1635 jusqu'en 1902, il y a eu la plus grande affinité entre l'histoire de la Martinique et celle de la France. Les plus belles ou les plus fameuses figures de la métropole projettent leur éclat jusque dans la lointaine et bien méritante colonie : le cardinal de Richelieu, le premier protecteur des entreprises d'expansion transatlantique; Louis XIII, qui eût voulu sauver les Caraïbes et ne point consentir à l'introduction de l'esclavage aux Antilles ; Colbert, le créateur de la puissance navale de la France ;

Fouquet, le fastueux surintendant, qui eut l'idée de faire de la Martinique le siège de cette vice-royauté qu'il rêvait dans le délire de son ambition; Louis XIV, qui s'entretint, avec du Parquet, du superbe avenir de la reine des Petites-Antilles et qui unit, par un mariage morganatique, ses dernières années à l'orpheline de Case-Pilote; et puis d'Estrées, Cassard, d'Estaing, de Guichen, de Grasse, de Vaudreuil, La Mothe-Piquet, Bougainville, Lapeyrouse, qui ont foulé, ensemble ou tour à tour, le sol martiniquais



BEHANZIN AU FORT TARTANSON (FORT-DE-FRANCE)

et rougi de leur sang la mer caraïbe et la partie de l'Atlantique qui baignent ses côtes.

Dans les principales guerres que soutint jadis la mère-patrie, le théâtre des luttes maritimes entre les puissances belligérantes fut, le plus souvent, le golfe du Mexique. La France, entre autres traités qu'elle signa durant une période d'un siècle et demi, en eut deux plus particulièrement glorieux pour ses armes : celui de Bréda et celui de Versailles. Le premier, en 1667, qui lui donna l'Acadie, fut dû en grande partie aux exploits d'un gouverneur de la Martinique, de Clodoré, qui fit la conquête de la plupart des îles

anglaises, la politique de Louis XIV, on s'en souvient, ayant consisté à laisser la Hollande et l'Angleterre se déchirer et s'affaiblir dans les terribles combats que leurs flottes se livrèrent, et la Martinique ayant su comprendre et mener à bonne fin le rôle magnifique qui s'offrait à elle de porter haut le drapeau blanc de la France uni aux quatre serpents de l'étendard colonial.

Le second traité, conclu en 1783, lequel fit oublier ce que Louis XV avait consenti d'ignominieux vingt ans plus tôt, acquit Tabago à la France et fut amené, tant par le succès qui couronna la guerre de l'Indépendance, que par les brillantes expéditions du marquis de Bouillé qui, aidé de la jeunesse créole et des amiraux français, s'empara de la Dominique, de Saint-Eustache, de Saint-Christophe, de la Grenade, de Saint-Vincent, de Montserrat, de Nevis, de Saint-Barthélemy, de Saba, menaça plusieurs fois la Barbade et la Jamaïque et mit la puissance coloniale de la Grande-Bretagne à deux doigts de sa perte.

Ressentant jusque dans ses plus profondes assises les secousses violentes occasionnées par la Révolution et livrée comme la métropole à la guerre civile la plus malheureuse, la Martinique vit combattre dans ses mornes et céder à la bouillante valeur de Percin, Dugommier, Dugommier moins illustre peut-être pour ses victoires subséquentes à la tête des troupes de la République, que parce qu'il sut deviner le chef de bataillon d'artillerie dressant devant Toulon les batteries qui contribuèrent à en chasser les Anglais.

La Martinique fut le berceau de cette femme qui, tombée aux mains des pirates d'Alger, devint l'une des plus illustres sultanes que posséda Constantinople, — la sultane française, comme on l'appelait, — et la première initiatrice des plus importantes réformes que voulut bien accepter la barbarie musulmane au commencement du XIXe siècle.

Enfin, la Martinique donna à la France l'impératrice Joséphine et à l'Église un saint, M. Dupont, que la voix du peuple, en attendant celle du Pape, appelle « le saint homme de Tours. »

———



CARTE ROUTIÈRE DE LA MARTINIQUE

2. — LA CITÉ CRÉOLE

Éclat de la cité créole durant le XIXe siècle et au début du XXe siècle.

Saint-Pierre de la Martinique, l'inoubliable cité créole, possédait, la veille de la catastrophe dont la seconde partie de ce volume racontera les horreurs épouvantables, une population de 28 000 âmes : 3 000 à 3 500 de la classe blanche, 9 à 10 000 de la classe de couleur et 15 000 noirs environ. Cette ville occupait la portion la plus ravissante de l'île, à 10 kilomètres du *cratère de la Montagne Pelée,* à 20 kilomètres de *Fort-de-France* en ligne directe, à 25 par le littoral et à 37 par la route coloniale de la *Trace.* Un service de bateaux fonctionnait deux fois par jour entre Saint-Pierre et le chef-lieu. Une heure suffisait pour la traversée.

Cité opulente, bâtie en amphithéâtre, elle faisait la splendeur de la côte occidentale de la colonie, au pied du volcan. De son artère principale, gracieusement infléchie comme la baie autour de laquelle elle s'étendait, partaient des rues nombreuses, celles-ci dans la direction des mornes, celles-là vers la grève. Il y avait en tout, dans la cité créole, 103 rues, cales et ruelles, dont le développement total se chiffrait par une vingtaine de kilomètres.

Saint-Pierre s'était rapidement agrandi. C'est là qu'on avait vu se concentrer toute l'activité de la Martinique, et ce mouvement n'avait fait que progresser chaque jour, depuis des siècles. La fortune de l'île entière, peut-on dire, s'y trouvait entassée. On aurait peine à concevoir, entre autres nombreux détails, quelle prodigieuse quantité s'y était accumulée de matières d'or et d'argent, de pierres précieuses, de meubles anciens, de vaisselle plate et de bijoux !.... Et ce n'étaient là, bien entendu, que les moindres éléments de la richesse de Saint-Pierre, dont l'importance réelle provenait de son commerce maritime.

La rivière la Roxelane divisait cette cité en deux parties à peu près égales, celle du Mouillage et celle du Fort.

Au point de vue religieux, Saint-Pierre, siège de l'évêché de la

Martinique, comprenait trois paroisses de premier ordre : *Notre-Dame de Bon-Port* (*cathédrale*), *Fort-Saint-Pierre* et *Saint-Étienne du Centre*, avec trois autres, beaucoup moins considérables : *La Consolation*, *Sainte-Philomène* et les *Trois-Ponts* [1]. La ville renfermait, en outre, une dizaine de chapelles. Huit à dix prêtres du clergé séculier s'y partageaient les labeurs quotidiens du ministère, et vingt religieux du Saint-Esprit dirigeaient le séminaire-collège diocésain.

Presque toutes les maisons étaient bâties en très solide maçonnerie, un certain nombre même d'entre elles offraient de superbes façades en pierre de taille. D'un aspect extérieur généralement simple, la plupart de ces habitations rivalisaient, au contraire, de beauté à l'intérieur et le confortable y régnait partout, voire un grand luxe.

La cité créole, on peut l'affirmer, était une des villes les plus propres et les plus agréables du monde entier. Les fontaines publiques et celles des particuliers, bien alimentées, y coulaient toujours, remplies par les eaux de la source Morestin, qu'on avait captées à 7 kilomètres dans la *Montagne*, ainsi que par celles de la *Roxelane* et d'un de ses affluents. Trois canaux avec un débit, *par seconde*, de 300 litres au *Fort*, 400 litres au *Mouillage*, et 100 litres fournis par la conduite Morestin, distribuaient ce précieux élément à la population. Ces 800 litres d'eaux vives *à la seconde* tempéraient considérablement la chaleur, à Saint-Pierre, et en purifiaient l'atmosphère. Chacun de ses habitants pouvait profiter, pour son usage journalier, de 1600 à 1 800 litres d'eau, suivant les données mathématiques énoncées plus haut.

Il existait dans la cité une cour d'assises, un tribunal de première instance jugeant commercialement, deux justices de paix, la Banque de la Martinique, le Crédit foncier colonial, le Trésor, plusieurs établissements d'instruction publique : le séminaire-collège, le lycée, le pensionnat de Notre-Dame de la Consolation, celui des dames Dupouy et Rameau et le pensionnat colonial, etc.

Le séminaire-collège, grand œuvre des évêques de la Martini-

1. Cette banlieue de Saint-Pierre venait d'être érigée en paroisse par Mgr Carméné, peu de temps avant son départ de la colonie, il y a moins de sept ans.

que, qui lui consacraient presque toutes leurs ressources personnelles, ainsi que celles du diocèse, et pépinière de savants, d'hommes distingués dans toutes les branches de la vie intellectuelle et sociale aux Antilles, dominait majestueusement la ville et la rade, comme une citadelle de science et de piété.

Le lycée, de création plus récente, était installé au Mouillage



LA CITÉ CRÉOLE

depuis 1883, dans l'ancien domaine des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Le pensionnat colonial occupait le Centre.

Le célèbre couvent des religieuses de Saint-Joseph, transféré à la Consolation, lors de la rétrocession à la colonie de l'immeuble que ces dames possédaient au Mouillage depuis un demi-siècle, y poursuivait, avec les mêmes succès et le même bonheur que jadis, l'éducation complète des jeunes filles appartenant aux meilleures familles de la Martinique. Cette maison très florissante était d'ailleurs sans conteste digne des plus grandes écoles de France.

L'institution des D[lles] Dupouy et Rameau, très distinguée aussi et plus exclusive que les autres établissements d'instruction de la colonie, ne reçut jamais dans ses classes que des jeunes filles blanches.

On remarquait à Saint-Pierre, pour son style pur, l'église du *Fort* et, pour leur riche ornementation, celles du *Mouillage* et du *Centre,* très peu appréciables au point de vue architectural. L'église cathédrale (Mouillage), sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Port, avait subi de notables transformations, de 1853 à 1885, époque de la construction des tours qui en couronnaient la façade, sans lui donner aucun caractère monumental. Celle du Fort venait à peine d'être rebâtie et classée parmi les édifices les plus dignes d'admiration dans nos colonies, quand le volcan déchaîné la réduisit en poussière.

Citons encore l'hôtel de l'intendance, la mairie, le palais de justice, l'hospice civil, qui comptait 200 lits, la maison coloniale de santé, qui pouvait recevoir 150 aliénés, tant de la Martinique que des îles voisines, l'hôpital militaire, fondé en 1685 par les Frères de Saint-Jean de Dieu et pourvu d'une centaine de lits.

L'asile de Bethléem, pour la retraite des vieillards et des infirmes, — *Hôtel des Invalides de la colonie,* — représentait l'œuvre de charité la plus excellente peut-être qui ait jamais paru jusqu'ici dans notre petite Méditerranée caraïbe.

Mentionnons aussi le théâtre, de fondation plus que séculaire, mais dont l'édifice nouveau ne datait que de 1831, le superbe marché couvert, l'orphelinat de Sainte-Anne, le palais épiscopal (ancien couvent des dominicains) où l'on voyait une rampe d'escalier en fer forgé d'une beauté rare et d'un prix exceptionnel, le château de Perrinelle (ancien couvent des jésuites), la caserne de gendarmerie (ancien monastère des ursulines), l'hôtel de la chambre de commerce, l'entrepôt des douanes, le presbytère du Fort, la somptueuse maison Lasserre, avec sa splendide terrasse.

Dans cette *perle des Petites-Antilles* qu'on a appelée « le royaume de la végétation inépuisable et variée à l'infini » (1), si variée que

---

1. M. Victor MEIGNAN. *Aux Antilles.*

la volonté intrépide des hommes les plus hardis et les plus experts n'a jamais pu y contenir la puissance féconde de la nature, le *jardin des Plantes* de Saint-Pierre, créé en 1803 par *Castelnau d'Auros,* constituait « une des merveilles du monde », mais une merveille inconnue [1]. Les pittoresques replis du terrain de ce lieu féerique, où la flore tropicale si luxuriante étalait toutes ses grâces, la multitude des plantes exotiques qu'on y cultivait aussi, les productions géantes des mornes d'alentour, les palmistes reliés les uns aux autres dans un capricieux réseau de lianes, les eaux jaillissant des blocs de lave, enfin, l'imposante cascade de cet Éden, laissaient une impression et des souvenirs ineffaçables dans l'esprit de tous ceux qui le visitaient.

La cité créole possédait plusieurs places publiques, mais une seule d'entre elles était réputée dans le monde entier, parmi les armateurs, les marins et les commerçants : c'était la *place Bertin.* De hauts tamariniers et des marronniers l'ombrageaient. Un *phare* s'y élevait, non loin d'une remarquable fontaine à jet continu, la *fontaine Agnès.*

Deux magnifiques savanes, celle du Fort surtout, étaient notre petit Luxembourg, nos minuscules Tuileries, où les enfants venaient, matin et soir, prendre leurs joyeux ébats sous les yeux vigilants de ces créatures dévouées et fidèles, que les familles créoles appellent des *das,* c'est-à-dire, dans l'idiome local, les *bonnes* les plus dignes de la confiance des maîtres et maîtresses de maison, les gouvernantes aimées des enfants, auxquels elles se dévouent corps et âme.

Deux *marchés,* dont un très vaste et tout en fer, que nous avons déjà signalé, *quatre ponts* ainsi que de *nombreux appontements* complétaient cette vue d'ensemble.

Centre de la fabrication des rhums et tafias dans l'île, Saint-Pierre comptait 15 ou 16 rhummeries importantes. Il avait aussi une tonnellerie mécanique, une fonderie, de vastes magasins et entrepôts, deux câbles transatlantiques, etc., etc.

La position topographique du Mouillage et du Fort exerçait une

1. M. GARAUD. *Trois ans à la Martinique.*

L'institution des D[lles] Dupouy et Rameau, très distinguée aussi et plus exclusive que les autres établissements d'instruction de la colonie, ne reçut jamais dans ses classes que des jeunes filles blanches.

On remarquait à Saint-Pierre, pour son style pur, l'église du *Fort* et, pour leur riche ornementation, celles du *Mouillage* et du *Centre*, très peu appréciables au point de vue architectural. L'église cathédrale (Mouillage), sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Port, avait subi de notables transformations, de 1853 à 1885, époque de la construction des tours qui en couronnaient la façade, sans lui donner aucun caractère monumental. Celle du Fort venait à peine d'être rebâtie et classée parmi les édifices les plus dignes d'admiration dans nos colonies, quand le volcan déchaîné la réduisit en poussière.

Citons encore l'hôtel de l'intendance, la mairie, le palais de justice, l'hospice civil, qui comptait 200 lits, la maison coloniale de santé, qui pouvait recevoir 150 aliénés, tant de la Martinique que des îles voisines, l'hôpital militaire, fondé en 1685 par les Frères de Saint-Jean de Dieu et pourvu d'une centaine de lits.

L'asile de Bethléem, pour la retraite des vieillards et des infirmes, — *Hôtel des Invalides de la colonie,* — représentait l'œuvre de charité la plus excellente peut-être qui ait jamais paru jusqu'ici dans notre petite Méditerranée caraïbe.

Mentionnons aussi le théâtre, de fondation plus que séculaire, mais dont l'édifice nouveau ne datait que de 1831, le superbe marché couvert, l'orphelinat de Sainte-Anne, le palais épiscopal (ancien couvent des dominicains) où l'on voyait une rampe d'escalier en fer forgé d'une beauté rare et d'un prix exceptionnel, le château de Perrinelle (ancien couvent des jésuites), la caserne de gendarmerie (ancien monastère des ursulines), l'hôtel de la chambre de commerce, l'entrepôt des douanes, le presbytère du Fort, la somptueuse maison Lasserre, avec sa splendide terrasse.

Dans cette *perle des Petites-Antilles* qu'on a appelée « le royaume de la végétation inépuisable et variée à l'infini » [1], si variée que

---

1. M. Victor MEIGNAN. *Aux Antilles.*

la volonté intrépide des hommes les plus hardis et les plus experts n'a jamais pu y contenir la puissance féconde de la nature, le *jardin des Plantes* de Saint-Pierre, créé en 1803 par *Castelnau d'Auros,* constituait « une des merveilles du monde », mais une merveille inconnue [1]. Les pittoresques replis du terrain de ce lieu féerique, où la flore tropicale si luxuriante étalait toutes ses grâces, la multitude des plantes exotiques qu'on y cultivait aussi, les productions géantes des mornes d'alentour, les palmistes reliés les uns aux autres dans un capricieux réseau de lianes, les eaux jaillissant des blocs de lave, enfin, l'imposante cascade de cet Éden, laissaient une impression et des souvenirs ineffaçables dans l'esprit de tous ceux qui le visitaient.

La cité créole possédait plusieurs places publiques, mais une seule d'entre elles était réputée dans le monde entier, parmi les armateurs, les marins et les commerçants : c'était la *place Bertin.* De hauts tamariniers et des marronniers l'ombrageaient. Un *phare* s'y élevait, non loin d'une remarquable fontaine à jet continu, la *fontaine Agnès.*

Deux magnifiques savanes, celle du Fort surtout, étaient notre petit Luxembourg, nos minuscules Tuileries, où les enfants venaient, matin et soir, prendre leurs joyeux ébats sous les yeux vigilants de ces créatures dévouées et fidèles, que les familles créoles appellent des *das,* c'est-à-dire, dans l'idiome local, les *bonnes* les plus dignes de la confiance des maîtres et maîtresses de maison, les gouvernantes aimées des enfants, auxquels elles se dévouent corps et âme.

Deux *marchés,* dont un très vaste et tout en fer, que nous avons déjà signalé, *quatre ponts* ainsi que de *nombreux appontements* complétaient cette vue d'ensemble.

Centre de la fabrication des rhums et tafias dans l'île, Saint-Pierre comptait 15 ou 16 rhummeries importantes. Il avait aussi une tonnellerie mécanique, une fonderie, de vastes magasins et entrepôts, deux câbles transatlantiques, etc., etc.

La position topographique du Mouillage et du Fort exerçait une

---

1. M. Garaud. *Trois ans à la Martinique.*

influence des plus appréciables sur leurs degrés respectifs de salubrité. Au Mouillage, par exemple, les vents alizés se trouvant interceptés par les massifs à pic du voisinage, il en résultait une vive chaleur, encore accrue par les rayons solaires, que les escarpements des *mornes Abel* et *Dorange* réfléchissaient sur cette partie de la ville, très populeuse et où se tenait le plus gros du mouvement commercial. Au Fort, au contraire, ces vents, n'étant gênés par aucun obstacle, soufflaient en toute liberté et tendaient sans cesse à rafraîchir la température.

La rivière des *Pères,* coulant au bas de la sucrerie Perrinelle, séparait la cité de son charmant faubourg, le *Fonds-Coré,* parsemé d'élégantes villas et de gracieux cottages. C'était le rendez-vous préféré des baigneurs ; mais il y avait aussi, comme autre lieu de natation, la *Grosse-Roche,* au fond du Mouillage, où la plage était même plus tranquille. Un tramway faisait le service, tout le jour, entre le Fonds-Coré et l'extrémité sud de la ville.

Les *Trois-Ponts,* sur la Roxelane, au delà du jardin Botanique, renfermaient également de superbes chalets.

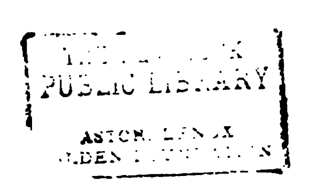
La situation de la cité créole ne lui permettait guère d'être une ville fortifiée. On y comptait cependant les trois batteries *Sainte-Marthe, Saint-Louis* et *Villaret.* Encore venaient-elles d'être désarmées.

Sa superficie s'évaluait à 75 hectares.

Les principales altitudes des environs de la ville sont le *Tricolore,* 195 mètres, qu'on recommandait spécialement aux convalescents ; le plateau *Trou-Vaillant,* 154 mètres ; le *morne Abel,* 140 mètres ; le *morne Dorange,* 124 mètres, où s'étageaient de jolies maisons de plaisance. Le parapet de la batterie *Sainte-Marthe* avait 43 mètres et le fond de l'*allée Pécoul,* auprès de l'église de la Consolation, 45 mètres d'altitude.

La rade de Saint-Pierre, rade foraine, entièrement ouverte, s'étendait de la pointe Lamare, au nord, à celle du Carbet, au sud, entre lesquelles la côte présente une courbure à peu près circulaire et des plages sablonneuses. Cette rade immense devenait malheureusement redoutable en temps d'hivernage, à cause des vents d'ouest qui la balayaient violemment et des raz de marée

SAINT-PIERRE : LA BOURSE, LE HANGAR DE LA COMPAGNIE GIRARD, LE PHARE, LA PLACE BERTIN, LE PORT



fréquents à cette époque. Pendant le reste de l'année, ces perturbations dans la *mer des Caraïbes* sont plus rares et surtout moins dangereuses; leur plus grand inconvénient pouvait être alors de rendre difficiles les communications des navires avec la ville. Aussi le meilleur mouillage pour les gros bâtiments se trouvait-il un peu plus au sud de la pointe méridionale de l'*anse Thurin*. Le banc dans cet endroit de la baie se nomme *plateau du Carbet*. Mais une fois la mauvaise saison écoulée, notamment à partir de janvier, ouverture de la campagne sucrière, jusqu'en juillet, la rade se garnissait de bateaux de tous les types connus dans la marine marchande, qui s'embossaient les uns contre les autres, de la *Galère* à l'extrémité du Mouillage.

Deux postes sémaphoriques, situés l'un sur le *morne Folie*, l'autre sur la place Bertin, signalaient tous les bâtiments passant au large.

La nuit, la baie était éclairée par le feu rouge du phare, d'une portée de 9 milles, et par les feux, blanc et vert, de la batterie Sainte-Marthe, d'une portée de 4 milles, à l'extrémité de la colline qui domine le quartier sud de la ville.

Le mouillage des navires de commerce s'étendait depuis la pointe Sainte-Marthe jusqu'à la rivière des Pères, les bâtiments français occupant dans cet espace la partie située au sud de la place Bertin et les bâtiments étrangers celle qui court au nord. En ces endroits, le fond ayant une pente très rapide vers le large, on était contraint de mouiller à moins d'*une* encablure *et demie* de la plage et, par l'arrière, d'envoyer une ou deux ancres à jet. Au plateau, au contraire, l'ancre mordait par 38 ou 40 mètres d'eau, à deux encablures de la côte. Il ne fallait pas mouiller plus au large, particulièrement dans l'ouest d'une petite ravine où les escarpements de l'anse Thurin sont interrompus et où l'on rencontre des fonds très inégaux sur des rochers.

Le port de Saint-Pierre accaparait à lui seul, comme tonnage, plus des deux tiers du mouvement de la navigation dans la colonie. La majeure partie des marchandises de l'île y passait. Les chiffres du commerce extérieur n'ont guère varié depuis 1888. L'année la plus mauvaise, 1895, a donné 40 millions. A la suite du cyclone

de 1891, après lequel il y eut tant à refaire, l'exercice accusa 56 millions. Les importations, aujourd'hui, sont de 25 millions et



(Cliché de la Vie illustrée.)

UN COIN DU JARDIN DES PLANTES

les exportations de 23 millions. Les principaux pays avec lesquels la place Bertin entretenait des relations sont la France et ses colonies, les États-Unis et quelques républiques du sud de l'Amé-

rique, l'Angleterre et ses possessions, Porto-Rico, Cuba, Saint-Domingue, Haïti.



(Cliché de la Vie Illustrée.)

PETITE CASCADE DU JARDIN DES PLANTES

La France envoyait surtout à Saint-Pierre des chevaux, mules et mulets, des conserves, de la charcuterie, du beurre et des fromages, des pommes de terre et des pâtes alimentaires, des légu-

mes, des fruits tapés et confits, des huiles, des métaux divers, des produits chimiques, couleurs et vernis, parfumerie, savons, bougies, des vins et liqueurs, des verreries et des poteries, des fils et tissus, des vêtements confectionnés, des articles de Paris, de la maroquinerie, des papiers, des cordages, de l'orfèvrerie, de l'horlogerie, des machines, des chaudières à sucre, des meubles, etc., etc.

Saint-Pierre-Miquelon lui fournissait la morue. De la Guyane lui venaient les bois durs; de Saint-Martin, la poterie et le menu bétail; de Porto-Rico, la plupart des bœufs de travail. Cuba, le Venezuela, Colon l'approvisionnaient de tabac et de cigares, encore que le *petun* créole [1] cultivé dans le pays permette d'y fabriquer quantité de *bouts* [2]. Haïti était depuis longtemps déjà le principal importateur de café à la Martinique, la colonie n'en produisant plus assez pour sa propre consommation.

La cité créole vendait, en France, sucre, rhums et tafias, vins d'orange, liqueurs des îles, cacao, indigo, bois de campêche, peaux brutes, écailles de caret, farine de manioc, ananas, confitures, vannerie caraïbe, bimbeloterie du pays. A la Guyane elle livrait du sucre blanc, du son de sa minoterie et du tafia, ainsi que la plupart des autres denrées dont le marché de Cayenne avait besoin. Il se produisait aussi des échanges assez importants entre la place Bertin et la Guadeloupe, qui payait en mélasses, vanilles et café.

On ne rappellera jamais assez dans l'histoire de la Martinique combien c'était plaisir de vivre dans cette vaillante, laborieuse et très noble cité.

La société de Saint-Pierre brillait, de temps immémorial, par la distinction, la haute intelligence, les goûts artistiques. Amie des lettres, des sciences, des beaux-arts, du progrès, elle était en même temps d'une hospitalité légendaire, avec une bonne grâce, un charme exquis, une générosité vraiment royale. Tous ceux qui

---

1. Petun, c'est le nom primitif du tabac, aux Antilles. Nos premiers colons furent planteurs de petun.

2. Bouts : les cigares martiniquais s'appellent *bouts*. On dit : *fumer le bout*. Le bout est plus mince que les cigares ordinaires, mais beaucoup plus long.

ont pu se mêler au mouvement, à la vitalité, à l'effervescence de Saint-Pierre, disaient d'une voix unanime qu'ils aimaient ce foyer séduisant avec la même ardeur et la même passion qu'ils chérissaient leur clocher, leur berceau. Adorée de tous ceux qui la connaissaient bien, regrettée de tous ceux qui la quittaient, telle fut toujours la bonne cité créole, *la terre nostalgique,* à laquelle on songeait si amoureusement que cette fidélité reconnaissante du souvenir lui avait valu le nom mystérieux et doux de *pays des Revenants*.

Au risque de répéter peut-être quelques notes, et non sans y crayonner nous-même une ou deux lignes, retraçons rapidement une page écrite par une âme plus poétique que la nôtre et à laquelle, sans la connaître autrement, nous offrons l'hommage de notre considération la plus sincère.

« La ville de Saint-Pierre, y lisons-nous, bâtie sur la rive, semblait avoir glissé de la montagne vers la mer, ses rues dégringolant en une cascade de maisons d'où jaillissaient les panaches verts de palmiers géants aussi hauts que les blanches tours jumelles de la cathédrale.

« C'était la plus jolie et la plus originale cité des Antilles. D'une architecture ancienne dont les lignes rappelaient les constructions du XVII[e] siècle, ailleurs si graves, tout y était au contraire gracieux, les rues dallées, toutes en côtes, les maisons claires tranchant sur le bleu intense du ciel. » Elle ne rappelait pas seulement les édifices du XVII[e] siècle, la cité créole, mais plusieurs de ses maisons remontaient sans retouche à cette époque et, comme les pierres parlent, *saxa loquuntur,* il n'y avait qu'à interroger ces témoins d'un passé déjà si vieillot pour apprendre des choses curieuses sur chacun des chapitres les plus émouvants de l'histoire coloniale.

« De tous côtés, coulaient des ruisseaux d'une limpidité de cristal, qui mêlaient aux bruits de la place celui de leur murmure tant aimé. On comptait plusieurs fontaines décorées de colonnes ou de bas-reliefs de bronze, tritons ou lions, d'un art charmant, les tritons de la place Bertin surtout, modelés d'après ces robustes torses de bronze vivant » qu'on voyait à côté, roulant au soleil les boucauts de sucre et les fûts de tafia.

« Les lignes et les couleurs étaient à Saint-Pierre, pour un œil d'artiste, une récréation perpétuelle. Rien n'offrait un caractère aussi pittoresque que ces descentes vers le port par de vieux escaliers de pierre moussue. » De la rue Victor-Hugo s'éparpillaient de chaque côté les autres artères, garnies d'une folle végétation courant par dessus les rochers abrupts et pénétrant à travers les failles de la lave. « Par instant, des toits de maisons gisaient à vos pieds et, à chaque pas, c'étaient des échappées sur la baie, où le bleu de la mer et le bleu du ciel se confondaient à l'horizon. Les vaisseaux qu'on y découvrait paraissaient ainsi flotter en plein azur. »

Partout, se dégageait une odeur pénétrante de sucre, de sirop et de rhum, chaude haleine particulière de la cité, parfum de toutes les usines de la colonie.

« Dans ce cadre, jetez une population des *Mille et une Nuits*, toute la *gamme des blancs et des noirs* », les *cent étapes intermédiaires*, de l'Européen aux multiples tonalités que présentent les nègres d'Afrique, les Caraïbes, les Indiens et les Chinois, *par suite le plus rare mélange de races métisses*, — les mûlatresses, les capresses, les griffes, les quarteronnes, les octavonnes, les chabines, etc., etc., à côté de cet autre type, pur, merveilleusement beau et fin, des créoles blanches, vraies filles de l'ancienne France, *femmes intransigeantes, gardiennes jalouses* du sang, des mœurs, des traditions, de la foi et de l'honneur de leurs ancêtres !

La classe de couleur elle aussi a son aristocratie, intelligente et fière, riche, belle, savante, aux goûts raffinés.....

Mais il n'était pas, à Saint-Pierre, jusqu'aux femmes du peuple qui ne recherchassent, outre l'exquise propreté, le luxe que leurs moyens pouvaient leur permettre. Elles ne s'habillaient pourtant pas, comme les dames opulentes de l'une ou l'autre aristocratie, à la dernière mode parisienne qui, d'ailleurs, ne rehausse point les attraits des filles de couleur en droit de s'estimer jolies. C'est pourquoi, le comprenant, la mulâtresse, en général, préfère porter avec grâce sa toilette traditionnelle aux nuances chatoyantes, rose, vert pâle, bleu clair, lilas, rouge, sans rien de criard, gentille au contraire et seyante. Sa coiffure, — la *tête*, selon le mot en usage, —



(*Cliché de la* Vie illustrée.)

UNE PARTIE DE LA RUE VICTOR-HUGO

consiste dans le *madras,* d'un jaune éclatant ou multicolore, enroulé avec un soin ingénieux, couvert de broches et d'épingles d'or, rehaussé par une pointe élégante en forme d'aigrette.

Pour user des termes mêmes qu'elles consacrent à leur habillement, disons des *négresses* qu'elles sont *en jupe* ou *en robe,* comme les mulâtresses, absolument.

Négresse en jupe: une jupe couleur, *à queue, piquée,* c'est-à-dire relevée, avec intention de faire montre de ses dessous brillants, brodés et repassés avec un art qui ne laisse rien à reprendre. *La jupe des négresses n'est point une reproduction des modèles créés par les couturiers!* C'est plutôt un jupon très ample, qu'une *coulisse* ajuste à la taille.

La négresse en jupe porte de riches *chemises décolletées, finement brodées,* d'une coupe assez originale, dont *le haut forme corsage,* à manches s'arrêtant aux coudes et, là, ornées de deux gros boutons d'or.

Aux oreilles, elle a de *grands cercles d'or*; sur le cou, un fichu de soie à la mode bretonne et des colliers d'or à rangs nombreux, des *colliers-choux,* comme elle les appelle; aux pieds, des bas de couleur et des pantoufles en drap avec broderies aux nuances vives et variées.

Négresse en robe: cette robe rappelle un peu l'uniforme de certaines pensions, mais l'étoffe est à gros ramages ; le reste de la toilette est la même que chez la négresse en jupe.

L'une et l'autre sont coiffées du madras rutilant d'or, de même tissu et de même agencement que celui des mulâtresses.

Nous ne risquons pas de nous tromper en disant que ce qui met le sceau à la toilette des négresses et donne un suprême cachet à la beauté des mulâtresses, c'est *le soleil étincelant des Antilles.* Sous d'autres cieux, elles paraissent ternes et déchues de leur rang, telles les plantes merveilleuses des tropiques, qui ont l'air de se sentir humiliées et honteuses dans nos serres d'Europe, quoi que nous fassions pour elles.

.... Le peuple, à Saint-Pierre, vivait dehors, pensant tout haut, emplissant l'air sonore de cris joyeux et de rires, sans souci du lendemain.

Le peuple, en effet, n'a pas à la Martinique de vie intérieure, ni secrète, ni inquiète. Le nègre étale son existence tout entière. Il n'éprouve pas seulement le besoin de se communiquer, mais encore de déborder. Il aime le bruit, le bruit l'attire, le captive, l'emporte et il faut qu'il y ajoute de son exubérance. Il raconte ses affaires, ses projets, ses actes, ses idées, ses rancunes, ses affections aux parents, aux voisins, aux amis, à tout venant, aux passants qu'il rencontre sur son chemin pour la première fois et qui ont la patience de l'écouter. Et cela ne l'empêche pas de travailler et de fournir sa tâche ou ses *barbes* (1), au jour le jour.

La négresse, mieux encore, a conservé entière sa primitive liberté d'allure. On entend dans les maisons, dans les cases, *à l'église même*, au pied des statues et jusqu'à la table sainte, dans les rues et sur les grands chemins, son monologue ininterrompu. Elle est chez elle partout. Elle va, vient, agit, parle, discute, riposte en coudoyant le public, comme si elle était seule le monde entier, dit quelque part M. Garaud. Elle ne s'inquiète de personne, tout en ne perdant rien de ce qui s'agite autour d'elle et en continuant à semer aux quatre vents ses discours, avec ses gestes, avec son esprit, avec son imagination, avec son cœur, avec ses haines et ses amours, avec ses imprécations et ses prières... si *heureuse du bonheur* (2) !

La Montagne Pelée, elle, ou simplement *la Montagne,* comme on l'appelait en famille au sein de la population, la Montagne se liait à la vie de tous les habitants de Saint-Pierre.

La Montagne, à leurs yeux, n'était-elle point l'aïeule, l'auguste matrone, la confidente, l'amie, toujours jeune, toujours belle, toujours reine ?

C'est elle que, avec délices, on contemplait et qu'avec allégresse on saluait de la ville et de la campagne !

C'est d'elle que s'épanchaient des cours d'eau fécondants qui semaient la richesse sur une multitude d'habitations !

---

1. Barbes : besognes d'occasion, venant deçà, delà, et recherchées de certains nègres qui n'aimeraient pas de s'astreindre à un même travail régulier.

2. Heureuse du bonheur : expression chère aux négresses, qui la répètent sans cesse; terme à la fois vulgaire et typique sur leurs lèvres, ne signifiant rien ou signifiant toute satisfaction.

C'est elle, en ses cimes nuageuses, qui reflétait à chaque heure du jour les couleurs changeantes du ciel, de la mer et celles de l'existence mouvementée de la cité créole !

C'est elle, enfin, *qui coiffait le plus somptueux madras,* pourpre, rose ou mauve, *auquel le soleil couchant mêlait des teintes d'or et les feux des plus purs diamants !*

...Encore quelques mots. Et ils seront bien de circonstance, hélas ! Nous les consacrons aux *trois cimetières* que renfermait la ville. Nulle part ailleurs le culte des morts n'était plus vivant qu'à Saint-Pierre. Ses champs de repos y formaient autant de jardins fleuris, de parterres embaumés, soignés avec piété et entretenus avec une persévérance que rien ne lassait. Oublier les cimetières après avoir tant parlé de la vie active et du perpétuel mouvement de la cité créole, ce serait n'en avoir pas compris le génie chrétien.

« Nos cimetières sont admirablement placés, écrivait naguère un enfant de Saint-Pierre. Celui du Mouillage occupe la partie haute de la savane de l'évêché, au pied des falaises du morne Dorange. Dès l'entrée, vous heurtez nos origines : une foule de tombes anciennes, de marbres brisés, portant les chiffres des siècles écoulés, attirent vos regards et vous laissent rêveur. Montez un peu : c'est une grande chapelle, aux deux côtés de laquelle des avenues s'étendent, bordées de riches caveaux. »

« Non loin de celui du Mouillage et attenant aux boulevards, on voit le cimetière de l'hôpital militaire, où reposent tant de vaillants officiers, tant de braves marins, tant de soldats de l'infanterie et de l'artillerie coloniales, tant de gendarmes, tant d'employés de l'administration, victimes de la fièvre jaune et des autres maladies tropicales ou de leur dévouement qui ne compte jamais avec les fatigues ni avec les sacrifices.

« Plus grand est le cimetière du Fort. C'est d'abord le témoin d'un plus vieux temps. Là, ont été inhumés les premiers colons. Les caveaux portent, avec des dates plus antiques, des noms en général plus aristocratiques.

« Le site est ravissant. Très élevé, dominant la Galère, il vous pose *devant l'immensité de l'Océan.*

« Derrière vous, c'est le splendide amphithéâtre de verdure qui enveloppe les Trois-Ponts, Pécoul, Perrinelle et se perd du côté du Prêcheur; ensuite, entre la mer et les collines, ce sont des champs de cannes, à perte de vue, étagés en pentes douces et formant un des plus beaux panoramas des Antilles.

« On se trouve ainsi comme entre deux infinis, sans parler de cet autre univers, sans bornes également, qu'ouvrent ces souvenirs, ces débris de l'histoire !

« Profonde y est la méditation, aux heures fraîches du matin, quand la brise secoue par bouffées les branches des vieux poiriers de l'allée des Pères, et douce, au crépuscule, quand le soleil s'est immergé et que les zéphyrs soufflent à peine comme le murmure de la prière. »

Retrouverons-nous, parmi les survivants de l'horrible drame que nous allons narrer bientôt, celui qui écrivait ces lignes? S'il a reçu de Dieu, pour son dernier sommeil, un cimetière plus vaste et plus imposant que ceux du Fort, de l'hôpital militaire et du Mouillage, que sa mémoire y soit bénie avec celle de tous les morts de la vieille cité créole, depuis 1635 jusqu'en 1902 !

CHAPITRE IV

QUELQUES CÉLÉBRITÉS DE LA COLONIE

MADAME DE MAINTENON. — L'orpheline de Case-Pilote. — Fondation de Saint-Cyr. — Madame de Maintenon et la femme créole.

JOSÉPHINE TASCHER DE LA PAGERIE (1763-1814), la célèbre créole. — Les incertitudes de l'histoire. — Recherches historiques concernant l'impératrice Joséphine. — L'Impératrice-Mère aux Trois-Ilets.

AIMÉE DUBUC DE RIVERY, sultane validé. — La mère de Mahmoud II.

AUTRES CÉLÉBRITÉS DE LA COLONIE. — Pierre Dubuc. — Dubuc l'Étang. — La famille de la Chardonnière-Levassor. — Levassor, capitaine au Marigot. — François Levassor de Latouche de la Chardonnière. — La famille de Laguarrigue. — Jean de Laguarrigue. — Laguarrigue de la Tournerie. — Laguarrigue de Savigny. — Laguarrigue de Survilliers. — Laguarrigue (Rochefort). — Philippe de Laguarrigue.

UNE LÉGION DE BRAVES. — Percin Canon. — Dugué. — De Catalogne. — Desrivaux. — Dubuc de Marcussy. — Courville. — Melse. — Bellevue Blanchetière. — Guignod. — Pothuau Desgatières. — Le Pelletier, etc., etc.

Léon Papin-Dupont, le saint homme de Tours.

Nécropole de la vieille France coloniale.

MADAME DE MAINTENON

L'orpheline de Case-Pilote.

Peu d'années après la prise de possession de la Martinique par les Français, vivait, au quartier de la Case-Pilote, dans un état d'extrême misère, Françoise d'Aubigné.

Son grand-père, Agrippa d'Aubigné, né en Saintonge, en 1550, avait traduit, à l'âge de dix ans, le *Criton* de Platon. Plus tard, il combattit vaillamment dans les rangs des calvinistes. Henri de Navarre l'avait fait maréchal de camp et vice-amiral. Mais la causticité de son esprit fut toujours telle que son maître, devenu roi de France, ne voulut pas le supporter davantage. Dans la retraite où il se renferma après sa disgrâce, d'Aubigné employa ses loisirs à écrire une *Histoire de 1550 à 1601*. Cet ouvrage fut condamné au feu par le parlement de Paris. D'Aubigné se retira à

Genève, où il mourut en 1630. On a de lui un roman satirique : *Les Aventures du baron de Fœneste*. Ses mémoires ont été publiés en 1854, et ses satires, intitulées les *Tragiques,* l'ont été en 1857.

Le père de Mlle d'Aubigné était calviniste, lui aussi, et sa mère, catholique. Françoise, née, en 1635, dans une prison, à Niort, vint, en son bas âge, avec ses parents, à la Martinique, son père, comme tant d'autres gentilshommes, ayant voulu tenter la fortune aux îles. Il avait réussi en quelques années à y fonder une habitation.

Un jour qu'elle se promenait sur le rivage, Françoise faillit être piquée par un énorme serpent.

Sa mère, appelée en France pour affaires, l'emmena avec elle. Retournée ensuite dans la colonie, ainsi que sa fille, alors âgée de onze ans, Mme d'Aubigné trouva son mari ruiné par le jeu. Il obtint cependant une petite situation militaire et se voyait à la veille d'occuper une place lucrative, quand il mourut. Mais il était criblé de dettes. Par suite de circonstances incompréhensibles et iniques, Mme veuve d'Aubigné, modèle de piété et d'honneur, fut livrée comme une proie aux créanciers du défunt, qui firent preuve d'une telle exigence, qu'ayant à se rendre de nouveau en France pour des réclamations auxquelles elle avait droit, il lui fallut, en garantie de sa parole, laisser sa fille en otage aux mains de ceux qui avaient contribué à l'infortune et à la mort du père de cette enfant. Mais la mère n'ayant pu revenir, ils furent cependant bien forcés de permettre à l'orpheline de partir aussi. C'était en 1648.

De retour dans sa famille, elle fut placée chez les ursulines, à Niort, puis à Paris.

Elle abandonna le calvinisme, qu'on lui avait inoculé, au grand désespoir de sa mère, et devint une catholique fervente comme celle-ci.

Ne possédant point de fortune, elle épousa, trois ans après sa rentrée en France, le poète Scarron. Une société choisie, où figuraient Turenne et Mme de Sévigné, se réunissait chez elle.

Veuve à vingt-cinq ans, elle mena une vie très retirée et fut chargée de l'éducation des enfants de Mme de Montespan.

Par sa beauté chaste, par sa piété sincère et la supériorité aimable de son esprit, elle exerça, sur Louis XIV, un ascendant dont elle ne se servit que pour le ramener à la pratique de la vertu.

La terre de Maintenon, acquise avec ce qu'elle avait reçu pour prix de l'éducation des enfants de Mme de Montespan, fut érigée en marquisat.

Un mariage secret, contracté vraisemblablement en 1685, l'unit au roi de France.

Modeste et insensible aux honneurs, elle n'a jamais donné au grand monarque, qui l'appelait *Votre Solidité,* que les conseils les plus louables et les plus sages.

Fondation de Saint-Cyr.

Elle se souvint de son enfance, des chagrins de sa mère à la Martinique et des larmes qu'elle y avait elle-même souvent répandues. C'est à la mémoire de ce chapitre douloureux de sa première existence, dont son cœur était plein et qui, au sein même de l'opulence et de la gloire, lui fit encore plus d'une fois verser des pleurs, que la France fut redevable de la fondation, à Saint-Cyr, d'une maison d'éducation, destinée à recevoir 250 demoiselles nobles et pauvres.

Après la mort de Louis XIV, la marquise de Maintenon acheva sa vie au milieu de ses chères protégées, dans la communauté de Saint-Cyr, où elle mourut en 1719.

Madame de Maintenon et la femme créole.

Le chevalier de Méré, Bussy, ses adversaires jaloux, eux-mêmes, nous la montrent, quelque dix ans après son retour de la Martinique, tenant déjà les courtisans à distance, *sous le charme de son regard spirituel, vif, mais froid.*

Nous la connaissons bien, la raison de cette froideur voulue, dont elle ne se départit presque jamais et qui ne fut, dans le principe, qu'une excessive timidité, mêlée d'une crainte invincible et d'un

profond mépris : c'est que Françoise d'Aubigné avait contracté dès l'enfance l'habitude de voir dans tout homme *ardent, fort, puissant,* un cruel ennemi de sa mère, un tyran de sa prime jeunesse, un joueur sans entrailles, un écumeur de dots, un *boucanier de l'honneur des familles,* comme d'autres l'étaient sur les viandes des bêtes abattues. Quelque chose de ces premières impressions angoissantes dura chez elle, qui lui tenaillait souvent les fibres les plus sensibles de l'âme.

Or, tout se lie dans le caractère et dans l'existence. Aussi travailla-t-elle sans cesse à se commander, à se contraindre, à se retenir : ce fut là l'effort le plus impérieux de sa vie.

C'est pourquoi, sans en avoir deviné la cause principale, un observateur délicat, dans une fine portraiture [1], a pu écrire de Mme de Maintenon : « C'est à une certaine distance de son cœur que nous laisse sa correspondance même. On ne résiste point au prestige de cette raison ornée, de ce bon sens enjoué, pénétrant, aussi longtemps qu'on a le livre en main ; le livre fermé, le prestige s'efface, et, de cette nourriture si solide et si agréable, il reste comme un arrière-goût un peu âpre. »

Elle avait, d'ailleurs, le sentiment net de ce qu'elle réservait. « Je vous aime, écrivait-elle à l'un des siens, plus que ma sécheresse ne me permet de vous le dire. » Elle n'ignorait pas non plus ce que, parfois, la franchise de son premier mouvement lui donnait d'apparente brusquerie.

Mais à quoi bon insister sur *les attraits qu'elle n'a pas voulu se donner?* « Peu de gens, disait-elle, sont assez solides pour ne regarder que le fond des choses. » C'est le fond des choses, seul, qui l'intéressait.

Ses lettres valent infiniment mieux à la méditation qu'à la lecture. Il n'y faut pas chercher « *ce qui pétillait,* suivant le mot de Choisy, *de brillant et de fin sur son visage, quand elle parlait d'action* ». Elles donnent « le dessin plutôt que le coloris de son esprit », dit Sainte-Beuve.

Mais, dans cette gravité de ton, quelle souplesse ! Quelle force

---

1. M. Octave GRÉARD, *Trois portraits de Femmes.*

et quelle tenue, dans cette pensée juste, sobre, également éloignée du paradoxe et de la déclamation ! Et quel modèle que ce style qu'elle recommandait aux demoiselles, « simple, naturel, sans tour, succinct » !

Sa langue est savoureuse, subtile, exquise. Saint-Simon l'admire sans réserve. Quelque effort qu'elle eût fait pour s'imposer à elle et à Saint-Cyr les formes d'austérité, elle ne s'écarte point de celles que son siècle avait produites de plus nobles et de plus achevées.

Le premier jour de la représentation d'*Athalie,* elle sentit, avant tout le monde, que c'était le chef-d'œuvre de Racine et, quelques années après la réforme de 1692, elle fit elle-même rentrer *Esther* à Saint-Cyr, « les demoiselles ne pouvant apprendre rien de plus beau ».

Cette perfection de sens littéraire, jointe à la sûreté et à la profondeur du sens pédagogique, imprime, à ce qu'elle a écrit sur la direction des jeunes filles, un caractère particulier d'efficacité [1].

Mme de Maintenon, pour tout dire, est de cette race royale des Sévigné, des Fénelon, des Molière, des Boileau, dont on conviendra toujours qu' « en mal parler porte malheur ».

Parmi ceux qui ont connu à fond la société aux Antilles et qui ont pu en apprécier la dignité et les mérites, il ne se trouve personne qui n'ait admiré combien les larmes de l'innocente et douce orpheline, otage des faux amis de son père et des persécuteurs de sa mère, ainsi que les souffrances éprouvées par tant d'autres femmes qui ont suivi avec le même héroïsme de semblables voies douloureuses, ont fait germer de vertus sur cette terre féconde. C'est à ce point, pourrait-on dire, que l'esprit et le cœur, la piété, la sagesse et le fier courage de Mme de Maintenon et de ses émules à travers les âges, semblent y fleurir toujours, avec une luxuriante magnificence et la grâce la plus exquise, parmi les jeunes filles et les femmes créoles.

---

1. *Annales politiques et littéraires.* N° 1089.

JOSÉPHINE TASCHER DE LA PAGERIE (1763-1814)
« LA CÉLÈBRE CRÉOLE »

Sous ce titre, le 15 mai 1902, le *Petit Journal* publiait les lignes suivantes, qui ne sont pas toutes d'une exactitude ni d'une courtoisie parfaites :

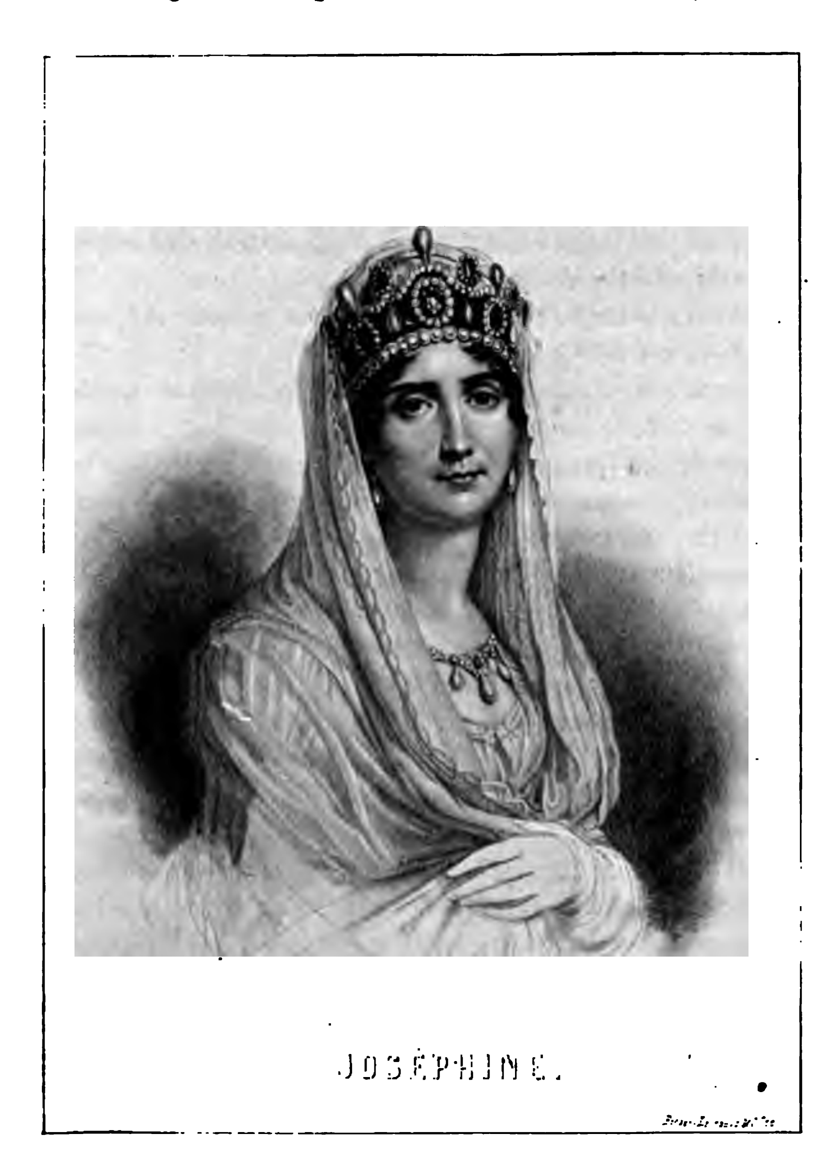
« Cet épouvantable désastre de la Martinique, si justement dénommée la perle des Petites-Antilles, a frappé de stupeur l'univers. Elle a été profondément douloureuse pour la France, atteinte dans ses affections, dans son bien, dans ses intérêts. Il n'est pas jusqu'aux amants du passé, aux discrets travailleurs, épris d'histoire ou de légende, qui n'aient songé avec quelque mélancolie que cette terre malheureuse était la patrie d'une femme diversement appréciée, mais dont l'influence fut indéniable dans tous les événement des premières années du siècle dernier. C'est, en effet, à la Martinique que naquit, *en 1763, disent les uns, en 1766, prétendent les autres,* Joséphine Tascher de la Pagerie. *Il est presque prouvé aujourd'hui, et ceux qui soutiennent cette thèse s'appuient sur une allusion de Napoléon, à Sainte-Hélène, que la célèbre Martiniquaise s'attribua, pendant son veuvage, les papiers de naissance d'une sœur plus jeune qu'elle et morte prématurément.* »

Ce dernier détail, sous cette forme, est inexact. Nous éluciderons plus loin la question relative aux deux dates 1763 et 1766.

« Quoi qu'il en soit, ajoute le *Petit Journal*, née une année ou l'autre, Joséphine *est le type de la créole*........ Une erreur très commune, encore plus à Paris qu'ailleurs, veut que *créole* soit synonyme de *mulâtre* ou de *quarteron;* en tout cas, aux yeux de beaucoup, le créole a dans les veines un peu de sang *de couleur*. Rien n'est plus faux. Le créole est le fils du blanc, né aux colonies, sans aucune mésalliance. »

Ces notes sont justes. L'auteur, en ce qui a trait à Joséphine, indique que la première femme de Napoléon n'était point de *sang mêlé,* mais *blanche,* c'est-à-dire *créole,* dans l'*acception stricte de ce mot, qui signifiait exclusivement, à l'origine,* NAISSANCE AUX ANTILLES D'ENFANT DE RACE BLANCHE EUROPÉENNE.

Toutefois, plus tard, par le mot créole, on a désigné et on continue à désigner *tout ce qui naît sous le ciel des Antilles,* non seu-



JOSÉPHINE.

lement les GENS, qu'ils soient blancs, noirs ou mulâtres, mais même les *animaux,* les *plantes* et les *fruits.* On dit, en effet, cou-

ramment, aujourd'hui, et d'entente commune : *noir créole, mulâtre créole,* aussi bien que *blanc créole;* on dit également : *cultures* et *bêtes créoles.*

Ces remarques permettront à chacun de donner au mot *créole* les diverses acceptions qu'il comporte :

Son sens originel, très précis, applicable *aux seuls enfants blancs nés de parents européens, ou d'origine européenne, sous le ciel des Antilles;*

Son sens plus large, désignant *les enfants des trois classes sociales des îles du golfe du Mexique;*

Son sens très large, comprenant même *les animaux et toutes les productions spéciales à ces régions.*

Ajoutons enfin, sans que cela ait grande importance, que la classe de couleur ne prononce guère aux Antilles et prononce moins encore en Europe *le nom de mulâtre;* elle se qualifie purement et simplement de *créole.* C'est son droit. Les blancs et les noirs, eux, disent d'une manière assez indifférente : *gens de couleur* et *mulâtres.* Sur leurs lèvres, ces mots sont parfaitement synonymes, et il n'entrera jamais dans leur pensée d'attribuer en principe un sens moins respectueux à l'une qu'à l'autre de ces deux appellations. Pour nous personnellement, disons-le très haut, une fois pour toutes, nous parlerons toujours ainsi, librement, et nous penserons toujours ainsi, d'une manière absolue, quand les mêmes expressions se rencontreront sous notre plume au cours de ces *Annales.*

Le *Petit Journal* dit ensuite, avec une naïveté qui fait sourire : « Tout ce que le blanc créole peut prendre au climat sous lequel il est venu à la vie, sous lequel il a été élevé, ce sont quelques manières d'être, la *nonchalance,* la *coquetterie,* la *légèreté d'esprit* et une certaine *indifférence.* Ces défauts, qui peuvent se changer en qualités, quand les circonstances s'y prêtent, et qui deviennent facilement grâce, amabilité et indulgence, Joséphine les avait tous. »

Avec un très petit fond de vérité, cette critique rapide du tempérament créole fourmille d'erreurs. Nous le démontrerons.

« Elle fut élevée, en pleine liberté, sous le soleil des tropiques.

Dans la petite propriété des Trois-Ilets, bien réduite par un ouragan terrible, où son père apparaissait rarement, où sa mère passait sa vie dans l'indolence, l'enfant pousse, confiée à une vieille négresse, sans culture intellectuelle, admirant la nature, se mirant dans l'eau des ruisseaux, étendue une partie du jour dans la contemplation du ciel toujours bleu, de la mer bienfaisante, des arbres magnifiques et des oiseaux brillants. — Plus tard, elle fut placée à Fort-de-France, cette ville d'où nous parviennent tant de tristes nouvelles aujourd'hui. Elle y apprit à lire et à écrire, tout juste; l'orthographe ne fut jamais son fort; on lui enseigna aussi la danse, où elle ne montra jamais grande habileté. Musicienne, d'instinct, elle sut chanter agréablement, en s'accompagnant sur la guitare. Mais la jeune fille était d'allure si charmante, possédait tant de grâces sans être réellement jolie, ayant un teint douteux et des dents médiocres, que son manque d'instruction, d'ailleurs très commun chez les femmes de son époque, ne lui porta aucun préjudice.

« Elle épousa, sans l'avoir jamais vu avant que le mariage fût décidé, le jeune Alexandre de Beauharnais, fils de l'ancien gouverneur de la Martinique, soldat sans grande capacité, de peu de sens moral, avec lequel elle fit un ménage d'enfer. La guillotine, qui atteignit le gentilhomme rallié, le général-vicomte républicain, la laissa veuve avec deux enfants, Eugène et Hortense. Ce fut alors pour elle la période de détresse. Prisonnière, elle évita heureusement l'échafaud; libre, elle trouva dans son indifférence même la force de passer en riant à travers les difficultés, presque la misère; aimable, elle sut se concilier l'amitié des femmes puissantes de l'époque; de vertu douteuse, ou tout au moins inconsciente, elle acquit l'appui de Barras; puis elle épousa le général Bonaparte, croyant elle-même à une folie, tout au moins à une mésalliance.

« Son mari devait cependant lui donner des trônes, la célébrité et la fortune. Il devait aussi, il est vrai, l'abandonner un jour, sacrifiant à son immense ambition les souvenirs et les réalités d'un amour très profond.

« Dans cette existence incroyable, prestigieuse, de Napoléon et

de Joséphine, les îles ont eu une influence bizarre. C'est dans une île que naît l'Empereur; c'est dans une île que naît sa femme; c'est encore dans une île, l'île d'Elbe, qu'il va, tombé de son piédestal, rêver à sa revanche prochaine et préparer son retour; c'est enfin dans une île, Sainte-Hélène, qu'il meurt, déchu de sa puissance matérielle, mais emplissant le monde de sa gloire. L'ennemi qui l'a combattu sans trêve ni merci, c'est un peuple vivant dans une île, c'est l'Anglais.

« L'histoire du couple impérial est pleine de ces étrangetés : prédictions des négresses de la Martinique se réalisant pour Joséphine, inquiétudes de Mme Mère justifiées par la suite des temps, destinées de l'héritage de Napoléon. Alors que l'Empereur rêve de fonder une dynastie et répudie la créole pour une archiduchesse, la Providence déjoue ses calculs. Napoléon II meurt sans avoir régné. C'est Napoléon III, le neveu, qui monte un jour sur le trône : Napoléon III, le fils d'Hortense de Beauharnais, le petit-fils de Joséphine, vicomtesse de l'ancien régime, impératrice et reine des temps nouveaux. »

Nous allons, dans quelques notes détachées de nos *Annales de la Martinique,* répondre en peu de mots à l'article qui précède et à une autre information erronée, dont voici la teneur :

Les incertitudes de l'histoire.

« Le facétieux humoriste qui a fait toute une thèse pour soutenir que Napoléon Bonaparte ne fut qu'un mythe et n'exista jamais que dans l'imagination des foules ne pensait pas que l'on mettrait un jour sérieusement en doute la personnalité de l'impératrice Joséphine. (*La Croix,* du 8 août 1891.)

« C'est cependant ce qui arrive.

« Le docteur Pichevin, dit l'*Éclair,* a fait relever à la Martinique les extraits de baptême des enfants de Joseph Tascher de la Pagerie et de Rose-Claire des Vergers de Sannois :

« Leur première fille est nommée MARIE-JOSÈPHE-ROSE, baptisée le 27 juillet 1763 (cinq semaines après sa naissance) ;

« La seconde, Catherine-Désirée, née le 11 décembre 1764 ;

« La troisième, ***Marie-Françoise,*** née le 3 septembre 1766.

« Il s'agit de savoir laquelle de ces trois demoiselles de la Pagerie a épousé Bonaparte et devint l'impératrice Joséphine, après avoir été Mme de Beauharnais.

« Par une érudite discussion sur les dates et les faits, on cherche à établir que l'épouse de Bonaparte ne fut pas, comme on le croit, l'aînée, Marie-Josèphe-Rose, mais bien la troisième, Marie-Françoise.

« Cela n'a pas beaucoup d'importance; mais les humbles peuvent se consoler de l'obscurité où ils restent, en voyant combien est incertaine l'identification des personnages que la gloire inonda de ses rayons. »

Et, maintenant, faisons réponse au *Petit Journal;* publions ensuite, *in extenso,* certains documents jusqu'à ce jour inédits et, la plupart, absolument inconnus.

C'est vite fait d'accuser la femme créole de nonchalance, de coquetterie, de légèreté d'esprit, d'indolence ou d'indifférence.

Par certains côtés, souvent plus apparents que réels, quelques-uns de ces défauts existent chez les créoles, sans nul doute; mais ne se trouvent-ils pas plus ou moins chez les autres filles d'Ève qui peuvent se flatter comme les créoles de détenir toutes les grâces du ciel et de la terre?

La vérité, trois fois séculaire, est que la femme créole a toujours déployé autant d'énergie que de dévouement et manifesté autant de beauté morale qu'elle possède de charmes physiques. Nulle femme, nulle mère, nulle chrétienne ne sait mieux que la créole s'immoler de cœur et d'âme aux soins délicats que réclament d'elle son mari, ses enfants, sa maison et les pauvres.

Mais la créole a, par dessus tout, une qualité merveilleuse que personne ne saurait méconnaître, pour peu qu'on soit initié à l'histoire des colonies : c'est la femme créole qui a su, d'une manière suréminente, garder intact l'honneur, aux Antilles, son honneur, celui de son foyer, celui de la société, et l'honneur même de la France, qui ne va pas sans l'honneur des familles et de la religion. Aussi, la fierté de la créole est indomptable. Elle ne cède à rien, elle ne cède à personne, cette magnanime fierté de la femme créole.

C'est chez elle un principe quasi divin, une loi immuable, qui règne et qui commande. Ce principe est excellent; son gouvernement est bon, il le fallait aux Antilles.

Là où se rencontre ce noble sentiment, là également on trouve, dans nos colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, des familles dignes de tout respect, souvent même d'admiration, dans chacune des trois classes de la société. Si je citais des noms, on serait émerveillé; mais, alors, j'aurais un volume à écrire en l'honneur de presque toutes les vieilles familles blanches, de beaucoup de maisons de couleur, avec un appoint des plus flatteurs pour plusieurs négresses, nées seulement à la liberté depuis 1848 et devenues si vite des imitatrices de leur première maîtresse, la femme blanche.

Ces traits rapides, qu'on veuille bien le croire, sont l'expression même de la valeur intellectuelle, morale et sociale de la femme aux Antilles, pendant le XIXe siècle.

Tous les autres tableaux qui ont été publiés sont trop anciens; ils sont devenus pour nous, en quelque sorte, des éléments négligeables, des non-valeurs absolues par rapport à la physionomie de la femme créole du XIXe siècle, d'après ce que nous venons de résumer avec impartialité et indépendance, à la suite de nos observations quotidiennes des trente dernières années à la Martinique et de notre connaissance des femmes d'élite des trois quarts de siècle précédents.

Recherches historiques concernant l'impératrice Joséphine.

Lundi, 18 juin 1877.

D'après la tradition locale, et aux termes des actes de baptême et de décès de la paroisse des Trois-Ilets, l'impératrice Joséphine serait née le 3 septembre 1766, dans la sucrerie de l'habitation La Pagerie, la maison de maître ayant été renversée, vingt-deux jours auparavant, par un terrible cyclone qui exerça d'impitoyables ravages dans toute la colonie.

Ces renseignements, qu'il croit très authentiques dans leur intégralité et que je résume en peu de mots, me sont fournis sur place

par un vieillard des Trois-Ilets, très versé d'une façon générale dans l'histoire des familles martiniquaises, ce qui n'exclut pas toute erreur, comme nous verrons.

*
* *

A mes diverses questions, voici, en détail, ses réponses, exprimées avec une parfaite assurance :

D. — *L'impératrice Joséphine est née aux Trois-Ilets, il n'y a pas de doute à cet égard; mais quelle est la vraie date de sa naissance ? quels étaient ses prénoms ? Des trois demoiselles Tascher de la Pagerie, était-elle l'aînée, comme le veut l'histoire, ou la plus jeune, comme vous prétendez ici ?*

R. — L'Impératrice est née peu de jours après le cyclone de 1766, dans la purgerie [1] même de l'habitation La Pagerie, transformée hâtivement en logis, la maison principale n'existant plus depuis la catastrophe du 13 août.

Ces souvenirs, l'ouragan de 1766 et la naissance, dans la purgerie, de l'enfant qui devint impératrice des Français, sont très précis dans la mémoire des plus vieux Ilotins [2], dont quelques-uns ont connu la vénérée madame de la Pagerie, et dont les parents ont vu ou même servi la plupart des membres de cette famille, non moins distinguée par sa bienfaisance que par sa noblesse.

Selon ces croyances locales, et dans les annales martiniquaises, l'impératrice Joséphine est *Marie-Françoise de Tascher de la Pagerie, la plus jeune des trois filles de Joseph de la Pagerie et de Rose des Vergers de Sannois.*

*
* *

D'après les actes officiels, mon vieux chroniqueur a mille fois raison, et, pourtant, l'histoire lui donne tort et donne tort aussi aux documents conservés dans la paroisse des Trois-Ilets.

---

1. Purgerie : c'était le nom communément donné par les habitants au bâtiment qui servait à la fabrication du sucre, avant l'installation des usines centrales, qui les dispensent à peu près tous aujourd'hui des soucis de cette coûteuse fabrication.

2. Nom des habitants des Trois-Ilets.

Citons ces documents.

J'ai reproduit ligne pour ligne, avec une scrupuleuse exactitude, le texte qui fait foi parmi les Ilotins et autour duquel se groupent chez eux les autres actes de leurs archives relatifs à la famille Tascher de la Pagerie. En voici la copie *exactement conforme*, avec ses irrégularités, vices de ponctuation, etc, y compris le soulignement des deux prénoms :

N° 615. B.
de Marie françoise
Tascher de la pagerie

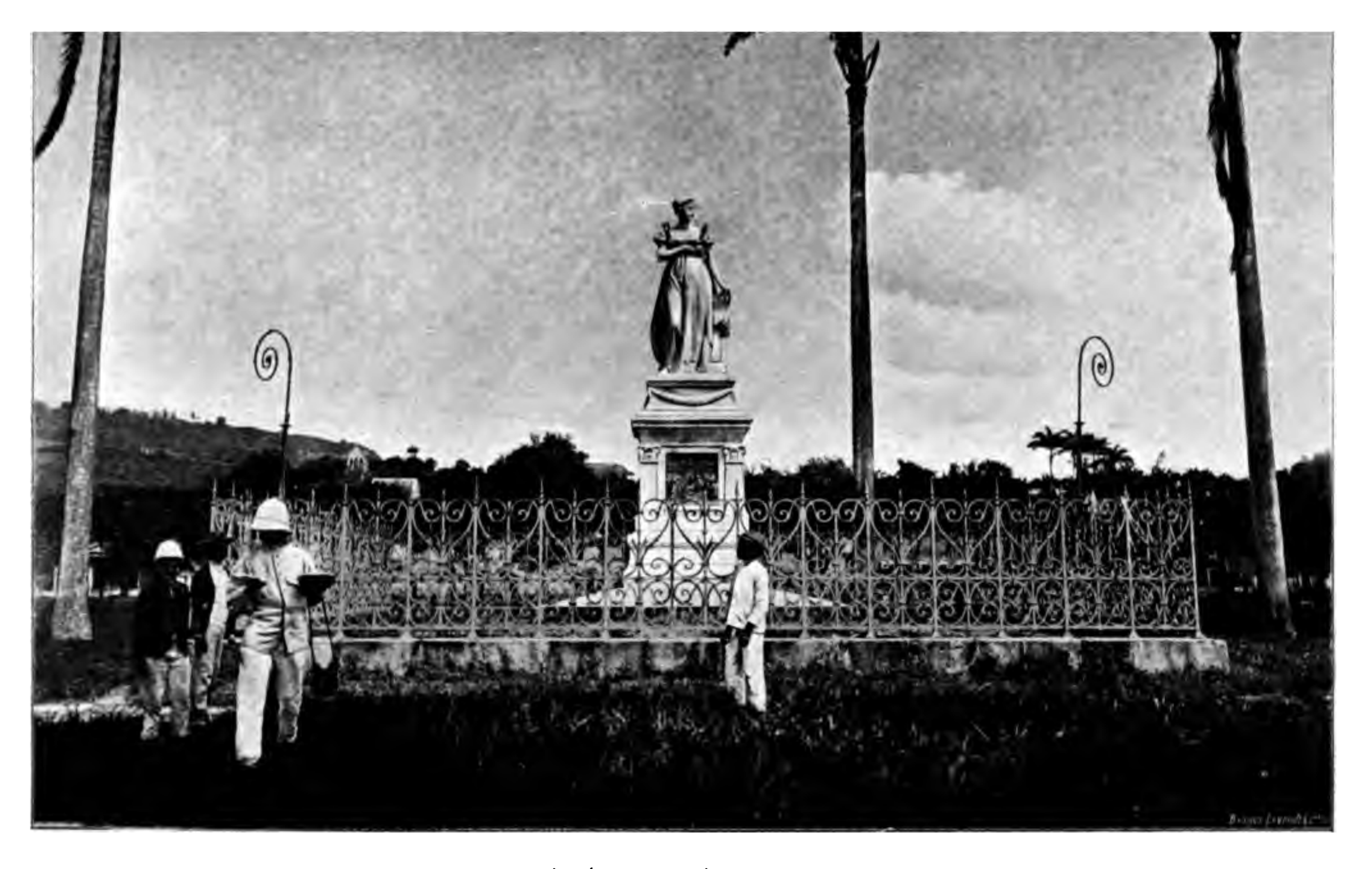
Aujourd'hui six avril 1767 - a été Baptisée
par moi soussigné curé de cette paroisse
une fille née en septembre, Le trois, 1766
en légitime mariage de Messire joseph
Gaspard De la pagerie habit· de cette parois-
se et de Dame claire Duverger De Sanois
son épouse elle a été nommée Marie
françoise par messire jean françois Duver
ger Sanois et par dame Marie paule De
lapagerie Dugué habit· du Fort-Royal
Signés avec moi Duverger et Dugué
fr. Laurent curé.

Tel serait l'acte de baptême de la future Impératrice, et le seul document à retenir ici, comme on va voir, après lecture des pièces suivantes relatives aux deux autres filles de M. de Tascher de la Pagerie.

Acte de baptême de Marie-Joseph-Rose, 1763.

Aujourd'hui, 27 juillet 1763, j'ai baptisé une fille, âgée de cinq semaines, née du légitime mariage de messire Joseph-Gaspard de Tascher, chevalier, seigneur de la Pagerie, lieutenant d'artillerie réformé, et de Mme Marie-Rose des Vergers de Sannois, ses père et mère; elle a été nommée Marie-Joseph-Rose par messire Joseph des Vergers, chevalier, seigneur de Sannois, et par Mme Marie-Françoise de La Chevalerie de la Pagerie, ses parrain et marraine soussignés :

Signé: Des Vergers de Sannois, La Chevalerie de la Pagerie, Tascher de la Pagerie, et frère Emmanuel, capucin, curé.



STATUE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE A FORT-DE-FRANCE

Acte de décès de Marie-Joseph-Rose, 1791.

Le 5 novembre 1791, nous soussigné, curé de la paroisse des Trois-Ilets, avons inhumé, dans le cimetière de cette paroisse, le corps de demoiselle Marie-Joseph-Rose, fille légitime de feu M. Joseph-Gaspard de la Pagerie et de dame Marie-Rose des Vergers de Sannois, veuve Tascher de la Pagerie, décédée hier, après avoir reçu les sacrements de l'Église, et souffert une longue et cruelle maladie avec édification. Ont assisté à son enterrement MM. les soussignés et plusieurs autres qui ne figurent, de ce enquis.

Signé : Pocquet de Puilhery, d'Audriffret, Cleüet, Durand cadet, Jean Goujon. Tascher, frère Marc, capucin, curé des Trois-Ilets.

Acte de baptême de Catherine-Désirée, 1765.

Aujourd'hui, 21 janvier 1765, a été baptisée Catherine-Désirée, fille légitime de messire Joseph-Gaspard de Tascher, écuyer, seigneur de la Pagerie, et de dame Rose-Claire de Sannois, son épouse, née le 11 décembre dernier; elle a eu pour parrain messire Joseph-Gaspard Tascher de la Pagerie, et pour marraine Marie-Catherine-Françoise Brown de Sannois.

Signé : Tascher de la Pagerie, Brown de Sannois, Tascher de la Pagerie. J. Mergaux, missionnaire apostolique, curé desservant.

Acte de décès de Catherine-Désirée, 1777.

Le 16 octobre 1777, j'ai inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de demoiselle Catherine-Désirée de la Pagerie, âgée de treize ans.

Signé : Toraille, d'Homblière, Payan et frère Théodose de Colmar, capucin, curé.

Les affirmations du vieillard avec qui je m'entretenais, le 18 juin 1877, et les actes originaux de la paroisse concordent donc parfaitement. Je devrais en conclure que la troisième fille de M. Tascher, *Marie-Françoise*, l'enfant de l'ouragan, seule survivante de la postérité La Pagerie des Trois-Ilets, est bien celle que Napoléon associa à sa gloire et à ses revers.

Et cependant telle n'est pas la vérité historique incontestable. Certaines réminiscences de lectures très anciennes me le disaient, mais mes souvenirs, alors imprécis, flottaient dans ma mémoire, apparaissant et s'évanouissant comme dans un songe. Où donc avais-je lu jadis que, d'après une déclaration de la famille même de l'impératrice Joséphine, celle-ci était de quelques années plus

âgée qu'on ne croyait communément ? — Je ne retrouvais plus mon point d'appui, et, sur ces données trop vagues, je souriais de ma hardiesse à opposer en quelque sorte des fins de non-recevoir aux assertions du vieillard des Trois-Ilets.

Cependant, les attestations formelles de mon chroniqueur, son irréductible association d'idées à propos de l'impératrice Joséphine et de l'ouragan, ainsi que la vue des registres de la paroisse, avaient renversé mes objections et éclairci mes doutes.

«..... Allons, dis-je, en finissant, au vieux témoin de la tradition locale, vous avez raison, et ceux-là ont raison comme vous qui accusent l'histoire d'être une éternelle conspiration contre la vérité. »

(Notes du 18 juin 1877, aux Trois-Ilets.)

*
* *

28 août 1881.

Rentré en France, en congé, je retrouve parmi les livres de ma mère celui auquel mes vagues souvenirs faisaient allusion plus haut et dont je n'avais entendu lire, vingt-cinq ans auparavant, dans les veillées d'hiver, que des morceaux choisis. Je cherche aussitôt les pages qui m'intéressaient et qui mettent les choses au point, en renversant la tradition locale des Trois-Ilets et en corrigeant un acte des archives de la Martinique.

Une inconcevable erreur a été positivement commise par le père Marc, capucin, curé des Trois-Ilets, rédacteur de l'acte de décès du 5 novembre 1791. La jeune fille de la maison Tascher de la Pagerie qu'il inhumait, ce jour-là, ne s'appelait point *Marie-Joseph-Rose,* comme sa plume l'écrivit par inadvertance, mais Marie-Françoise [1].

---

1. Par l'énorme faute de ce révérend capucin, le père Marc, nous voilà donc réduits à nous méfier de certains actes soi-disant authentiques. On peut invoquer, sans doute, le bénéfice de l'excuse universelle : *errare humanum est,* puisque, aussi bien, au XXe siècle comme au XVIIIe, à l'état civil et ailleurs, on se trompe souvent, qu'il s'agisse de vieux secrétaires congréganistes ou même de laïques très versés dans le métier ; pourtant, dans des cas, si gros de conséquences, devrions-nous jamais être contraints de nous débattre entre des archives absolument indéniables et d'autres que la force des choses oblige à récuser

Il s'en suit que l'impératrice Joséphine n'est pas, comme on croit vulgairement aux Trois-Ilets, l'enfant de l'ouragan, et qu'elle n'avait pas été nommée au baptême *Marie-Françoise.*

L'impératrice Joséphine était :

Marie-Joseph-Rose de Tascher de la Pagerie, fille *aînée* de Joseph de Tascher, venue au monde *trois ans avant le cyclone* de 1766, non dans la *sucrerie,* au bord du ruisseau qui traverse la propriété La Pagerie-Sannois, mais dans la *maison principale* de l'habitation, alors très opulente et très vaste, sise sur un magnifique plateau, à droite du chemin d'exploitation qui mène aux champs de cannes à sucre, à travers les mornes, dans un site pittoresque, fertile et riche.

Citons, en l'abrégeant, l'historien de l'impératrice Joséphine :

1762.

Les Anglais étaient maîtres de la Martinique.

M. de la Pagerie, quoique surveillé de près en qualité d'officier ayant combattu jusqu'au bout, fut traité avec les égards dus à sa bravoure par le général Monkton, commandant de l'île pour le roi d'Angleterre.

On lui permit de retourner..... aux Trois-Ilets . . . .

. . . .

. . . . . C'est là, après une première couche malheureuse, que Mme de la Pagerie mit au monde, *le 23 juin 1763*, cette fille destinée à régner...

Cette date est celle qu'assignent à la naissance de Joséphine son acte de mariage avec le vicomte de Beauharnais et son acte de décès, conservé à Rueil.

Des recherches récentes ont fait croire qu'il fallait voir l'impératrice Joséphine, non dans la première fille de M. Tascher de La Pagerie, mais dans son troisième et dernier enfant, né trois ans après.

Nous-même, en parcourant et en étudiant avec soin, sur les lieux, les actes originaux concernant la famille de la Pagerie, nous avons pensé et dû croire qu'on avait, lors de son premier mariage et de son décès, vieilli Joséphine de trois années.

---

après les avoir longtemps imposées à tous et à chacun comme très recevables? Infortunée Joséphine! Un acte de baptême trop récent, qu'on l'accuse de s'être appliqué, est répudié par l'histoire! Un acte de décès prématuré, que son curé lui impose, est répudié également! Napoléon, enfin, la répudie elle-même, après l'avoir passionnément aimée!

1. M. Sidney Daney, dans son *Histoire de la Martinique,* inscrit à la date du 24 juin 1764 la naissance de Joséphine. C'est une autre erreur.

Mais, en présence des documents très authentiques qui nous ont été communiqués depuis, en présence des lettres autographes écrites par les plus proches parents de l'Impératrice et l'Impératrice elle-même, nous devons confesser notre erreur qui, au reste, n'est pas de notre fait, et revenir, sans hésiter, à la date déclarée par M. Tascher de la Pagerie, dans l'acte officiel du premier mariage de sa fille.....

La fille aînée de M. de la Pagerie reçut les prénoms de *Marie-Joseph-Rose*: le premier lui était donné par son aïeule et marraine, Mme Marie de La Chevalerie de Tascher; le second, par son parrain et aïeul maternel, M. Joseph de Sannois; le troisième était celui de sa mère... Depuis plusieurs générations, le prénom de Joseph semblait privilégié dans la famille de Tascher... Il fut désigné comme appellation particulière à leur fille aînée, à défaut d'un fils, et celle-ci répondit à ce nom de *Joséphine,* qu'elle fit si gracieux et qu'elle a su rendre si populaire.

Je gagne les batailles, disait Napoléon, et Joséphine me gagne les cœurs.

Mme de la Pagerie eût souhaité un fils, que son mari, aîné de sa maison, et les deux familles désiraient également. En annonçant à Mme de Renaudin la naissance de ce premier enfant, sa belle-sœur lui écrivait :

« Contre tous nos souhaits, Dieu a voulu me donner une fille. Ma joie n'en a pas été moins grande, puisque je la regarde comme un sujet qui redouble mon amitié pour votre frère et pour vous. Pourquoi aussi ne pas porter une idée plus avantageuse de notre sexe? J'en connais qui réunissent de si bonnes qualités qu'il serait impossible de les rencontrer toutes dans l'autre. L'affection maternelle m'aveugle déjà, et me fait espérer que ma fille ressemblera à celles-là : quand même je ne jouirais point de cette satisfaction, elle m'a déjà rendue sensible aux plus vifs sentiments que l'âme puisse ressentir.

(Lettre de Mme de La Pagerie
à sa belle-sœur Mme de Renaudin, 29 juin 1763.)

Voilà, dit son historien, comment Joséphine fut reçue dans la vie.

Elle fut presque, pour sa famille, un désappointement auquel sa pieuse mère cherche d'ingénieuses consolations; la Providence se chargera d'en tirer de magnifiques réalités, qui vaudront à cette maison une bien autre illustration que n'eût pu le faire ce fils tant désiré.

(*Histoire de l'Impératrice Joséphine,* par J. Aubenas,
t. I, ch. I, pp. 31-36.)

*
* *

(*Journal des Bruyères*, 61° courrier France-Martinique.
Soirée de Noël, 1899.)

..... Joséphine, la créole des Trois-Ilets, l'Impératrice des Français, est généralement estimée. Elle n'a pourtant pas reçu des historiens tous les hommages qu'elle mérite.

Un des plus grands malheurs de Napoléon et son plus grand tort furent d'abandonner cette femme, en la répudiant.

Pour ma part, j'aime l'impératrice Joséphine, sans doute parce que ma mère l'aimait et que je suis devenu Martiniquais et habitant des Trois-Ilets ; je l'aime, parce que Joséphine m'a toujours paru gracieuse et digne de sympathie ; je l'aime encore par esprit de justice, certaines critiques formulées à son sujet me paraissant par trop exagérées, sinon absolument fausses et méchantes. C'est, en définitive, une grande figure de l'histoire que celle de Joséphine, nommée à tort dans son propre pays l'*enfant de l'ouragan,* mais qu'il est bien permis d'appeler *femme, Impératrice, Reine* et *victime* de l'ouragan.

L'Impératrice-Mère aux Trois-Ilets.

Dans un coin de l'église des Trois-Ilets, un bloc de grossière maçonnerie recouvrait provisoirement, depuis trois quarts de siècle, la bière de Mme Duverger de Sannois, femme de messire Joseph Tascher de La Pagerie et mère de S. M. l'Impératrice des Français, Reine d'Italie.

Personne, depuis 1807, pas même Napoléon III, qui assurément ignorait ce fait, n'avait songé à rendre à Mme de la Pagerie le dernier hommage qui lui était dû.

En 1878, je voulus, à mes frais, avec des moyens très modestes et sans soulever aucune susceptibilité politique, essayer de réparer cette regrettable omission. Je fis donc ménager, à la même place, dans la petite église, une sépulture un peu mieux en rapport avec la considération due à la mère vénérée de Joséphine, dont la mémoire est encore bénie du peuple des Trois-Ilets.

Je fis enlever le bloc de maçonnerie légère, depuis longtemps déjà séparé des murailles de l'église par des secousses de tremble-

ment de terre et maculé par des légions de ravets et autres insectes.

Sous la dalle, je fouillai un emplacement convenable, au pied du mur de l'unique chapelle qui existât jusque-là aux Trois-Ilets, et j'y déposai le cercueil en plomb renfermant la dépouille mortelle de Mme de La Pagerie, l'Impératrice-Mère. Enfin, un petit monument en marbre blanc, très simple, qui fut encastré dans la muraille, rappela les titres de la défunte au pieux souvenir de ses compatriotes.

L'amiral Grasset, alors gouverneur de la Martinique, ayant eu connaissance de cet hommage rendu, en temps de République, à la mère de l'impératrice Joséphine, m'adressa ses félicitations et ses remerciements, avec cette haute délicatesse dont il était coutumier et cette vive joie qui le faisait s'associer au plus petit acte patriotique ou religieux digne de son attention.

Je reçus aussi les chaleureux témoignages de gratitude des survivants créoles de la famille : Mlle Clémence Tascher et M. Jules Tascher de La Pagerie (lettre du 11 avril 1878).

Au fond, j'avais simplement fait acte de décence, stupéfié que j'étais d'avoir trouvé, dans l'église paroissiale des Trois-Ilets, ce bloc inconvenant de maçonnerie sur les restes d'une femme très chrétienne qui avait donné une Impératrice aux Français.

Si un ancien a pu dire : « Rien d'humain ne m'est étranger » il m'est bien permis d'ajouter : « Rien de français, de martiniquais, de chrétien, ne saurait m'être indifférent. »

..... Depuis le 4 juin 1807, jour de ses funérailles solennelles, on avait ainsi méconnu celle que son acte de décès nomme si justement :

« L'auguste Mme Rose Claire Duverger de Sanois, fille de feu messire Joseph François Duverger de Sanois..... et de feu dame Catherine Françoise Browne, veuve de feu messire Joseph Gaspard Tascher de La Pagerie, écuyer, ancien capitaine des dragons, chevalier, ... mère de S. M. l'Impératrice des Français et Reine d'Italie.. .. ».

Un grand mouvement officiel avait eu lieu, ce jour-là. Je relève les noms, parmi les assistants aux obsèques, de :

Messieurs Villaret, gouverneur; Laussat, préfet colonial; Bence, grand-juge; Poquet de Janville, conseiller au Conseil souverain, etc., etc., etc.

..... Louis de Leyritz, propriétaire aux Trois-Ilets; Audiffredi, habitant des Trois-Ilets; Marlet; Audiffret, propriétaire de la Poterie, etc., etc., etc.

..... Chollet, ancien préfet apostolique, curé de Fort-Royal; frères Alphonse, Henry, Vincent, Théodore, Zacharie de Vérani, curé des Trois-Ilets.

..... Aucun de ces personnages politiques, civils ou religieux, aucun de leurs successeurs, pendant trois quarts de siècle, ne s'occupa plus de « l'auguste Mme de la Pagerie ».

Ce m'est un bien doux souvenir d'avoir réparé cet oubli.

AIMÉE DUBUC DE RIVERY, SULTANE-VALIDÉ

La mère de Mahmoud II.

Aimée Dubuc de Rivery vint au monde en 1766, au Robert, sur l'habitation de la pointe Royale.

Elle était cousine de Joséphine Tascher de La Pagerie, cousine également de celle qu'épousa Lucien Bonaparte, Mlle de Bleschamps. Ses parents l'envoyèrent en France, pour achever son éducation, au couvent des dames de la Visitation, à Nantes. Elle avait dix-huit ans, lorsque sa famille la pressa de regagner la Martinique.

Au cours du voyage, le bâtiment qui la portait, atteint d'une voie d'eau et près de couler bas, fut rencontré par un navire espagnol faisant voile pour Majorque, qui sauva l'équipage et les passagers. Mais, au moment d'arriver à destination, l'Espagnol, attaqué par un corsaire barbaresque, dut se rendre.

Aimée Dubuc, accompagnée de sa gouvernante, fut conduite à Alger. Frappé de sa beauté et de sa distinction, le dey, heureux de faire sa cour au Grand Turc, lui offrit comme un riche présent la jeune créole, sa captive.

Sélim III s'attacha à son esclave martiniquaise et la pauvre jeune fille, subissant son étrange destinée, se résigna à devenir la sultane favorite du commandeur des croyants, auquel, un an après son entrée au sérail, en 1785, elle donnait un fils. « Sélim III, dit le baron Pruvost, dans son *Histoire de la Turquie,* avait une figure gracieuse et recueillie, des yeux habituellement baissés sous de longues paupières ; une barbe noire et des mieux peignées ; des joues colorées des teintes d'un sang riche, mais calme ; une stature un peu courbée, plus appropriée à la prière qu'au cheval. »

Son fils, Mahmoud II, né de la sultane française, comme on disait à Constantinople, prit les rênes de l'empire, en 1808, et sa mère se trouva sultane-validé. C'était au moment même de l'apogée et à la veille du déclin de l'autre Martiniquaise, plus illustre encore et non moins infortunée, l'impératrice Joséphine.

Permissions et desseins mystérieux de la Providence ! A quelques années et à quelques lieues de distance, dans la même famille et dans une petite colonie française, étaient nées deux enfants, deux cousines, qui devaient être les souveraines de deux vastes empires, aux deux extrémités de l'Europe.

Napoléon Ier et Mahmoud II, Joséphine Tascher de La Pagerie et Aimée Dubuc de Rivery sont des figures, certes, fort distinctes, diamétralement opposées chez les deux souverains, mais non sans de frappantes analogies chez les deux femmes, et très ressemblantes les unes et les autres par les épreuves et les calamités, sans nombre et sans mesure, dont furent remplies ces quatre existences mémorables.

Mahmoud II soutint d'abord contre la Russie une guerre désastreuse, que termina, en 1812, la paix de Bucharest, par laquelle il abandonna la Bessarabie.

Ali, pacha de Janina, se révolta ensuite contre son autorité, de 1819 à 1822.

La Grèce, insurgée en 1821 et soutenue par la France, l'Angleterre et la Russie, qui détruisirent la marine turque à Navarin en 1827, fut déclarée indépendante en 1830.

Après avoir fait une nouvelle concession aux prétentions de la Russie par le traité d'Akerman, en 1826, Mahmoud, réalisant un

projet qu'il méditait depuis longtemps, extermina les janissaires dans cette même année et puis entra décidément dans la voie des



AIMÉE DUBUC DE RIVERY

réformes dont l'avait entretenu sa mère. Il commença par introduire dans son armée l'organisation européenne. Il inaugura le

régime administratif, par lequel il espérait faire vivre l'empire moribond des sultans. Malheureusement pour lui, attaqué une troisième fois par la Russie, en 1828, et l'armée ennemie ayant franchi les Balkans et menacé Constantinople, il se vit forcé de signer, en 1829, la paix d'Andrinople, qui plaça la Moldavie et la Valachie sous la protection russe. Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, soulevé contre lui en 1831, fit envahir la Syrie par son fils Ibrahim qui, après avoir défait les Turcs à Konieh en 1832, marchait sur Constantinople, lorsque l'intervention européenne l'arrêta. La Russie profita de cette circonstance pour imposer, en 1833, le traité d'Unkiar-Skéléssi, qui mettait la Turquie à sa disposition. Mahmoud II venait de recommencer la guerre avec Méhémet-Ali, et Ibrahim avait battu son armée à Nézib, en juin 1839, lorsqu'il mourut le 1er juillet suivant.

En dépit des vicissitudes, tant que vécut la sultane-validé, elle employa constamment son pouvoir à rapprocher la Turquie de la France et à servir les intérêts de sa patrie d'origine non moins que ceux de la Sublime-Porte. Le général Doybet, le maréchal Marmont, envoyés en mission à Constantinople, y trouvèrent, grâce à elle, un accueil exceptionnellement chaleureux, et le général Sébastiani, ambassadeur de France, lui dut de réussir dans des négociations souvent inextricables.

Au lit de mort de sa mère, qu'il adorait, Mahmoud lui-même introduisit un prêtre de sa religion et de son pays.

Si, en effet, Mlle de Rivery se souvint toute sa vie de la France, à l'heure suprême, elle supplia son fils de ne point lui refuser la faveur de mourir dans sa foi chrétienne, que le sérail n'avait jamais pu arracher de son cœur.

C'était pendant une nuit d'hiver. Les janissaires n'avaient pas encore été anéantis. Le P. Chrysostome, supérieur du couvent de Saint-Antoine, à Constantinople, priait dans sa cellule. Des rafales menaçantes, ébranlant les maisons, faisaient entendre des grincements et des plaintes lugubres.

Les vents de la mer Noire, glissant sur le Bosphore, avaient apporté avec eux l'orage et la tempête. Le P. Chrysostome entend frapper à coups redoublés à la porte du couvent. Et bientôt

le frère portier vient à lui, pâle et tremblant, suivi de deux janissaires dont l'un, s'approchant du supérieur, lui présente un firman. Le révérend père se rend à l'église et, quelques instants après, part pour Galata au milieu de son escorte.

Il prend place dans un caïque à douze paires de rames. La barque s'éloigne et bientôt se perd dans la nuit.

Cependant, dans une pièce somptueuse, aux riches tentures et aux tapis luxueux, une femme est en proie à de vives souffrances. Un médecin est près de son lit. Derrière une balustrade placée à côté de la porte, deux esclaves noires sont debout. A quelques pas plus loin, un personnage, plongé dans un profond chagrin, ne peut retenir ses gémissements et ses sanglots.

Il est plus de minuit. Soudain, un nègre s'avance, s'incline et dit : « Il est là, faut-il qu'il entre ? » Le prince fait signe de laisser pénétrer. On introduit auprès de la malade le moine que les janissaires venaient d'amener. L'homme à qui tout le monde obéit en ces lieux, d'un geste, fait sortir les assistants, et, s'approchant de l'auguste malade : « Ma mère, dit-il, vous avez voulu mourir dans la religion de vos pères, que votre vœu soit accompli ! » Et il se retire. — Sur les pas du Grand Turc, et aux mains de l'apôtre de la réconciliation divine, Jésus-Eucharistie, qu'Aimée Dubuc n'avait plus reçu depuis son départ du couvent de la Visitation, daigna s'humilier pour elle jusqu'au sérail, d'où, par son infinie miséricorde, une âme pécheresse put reprendre son essor vers le ciel.

Le fanatisme turc se fût soulevé contre Mahmoud, que sa tendresse et son obéissance filiales rendaient complice de ce sacrilège à la foi de l'islam, s'il avait pu, avant longtemps, en pénétrer le secret.

Le lendemain, le P. Chrysostome resta, des heures entières, prosterné devant les autels, en prière pour le repos de l'âme de la « sultane française, Aimée Dubuc de Rivery, mère de Mahmoud II, le souverain de Yldiz-Kiosk ».

AUTRES CÉLÉBRITÉS DE LA COLONIE

Pierre Dubuc (17e siècle).

Pierre Dubuc, le premier colon français et le premier habitant sucrier de la Trinité, était originaire de Normandie.

Dès l'âge de quatorze ans, il servit au régiment du grand maître de Malte. Revenu dans son pays après quelques campagnes, il se prit de querelle avec le chevalier de Piancourt. Duel s'ensuivit, dans lequel le chevalier trouva la mort.

Dubuc fut contraint de se sauver en toute hâte. Il n'avait pas encore dix-huit ans. Dans sa fuite précipitée, il apprit qu'un navire de Dieppe mettait à la voile pour les îles d'Amérique, il s'y jeta et fut porté à Saint-Christophe.

Sa bravoure, son cœur généreux et serviable l'y firent bientôt connaître. Aussi fut-il choisi par d'Enambuc pour accompagner du Parquet à la Martinique.

Vainqueur des Caraïbes au rude combat de la *Case-du-Borgne,* aujourd'hui *Sainte-Marie,* il résolut de se fixer dans cette région, pour tenir tête aux sauvages, s'il leur prenait envie de quitter les mornes les plus reculés de la Capesterre où on les avait refoulés, avec défense d'en sortir.

Voilà dans quelles conditions il planta sa tente au-dessus du bourg actuel de la Trinité, la dernière horde caraïbe de *Madanina* occupant le havre du Robert. C'est donc à Pierre Dubuc qu'un des quartiers, maintenant si considérables et si prospères de la colonie, doit son premier établissement de culture de tabac, puis de cacao, enfin de canne à sucre.

Ce vaillant soldat, ce planteur actif et industrieux, fit part à ses compatriotes de ses observations, de son expérience et de ses découvertes, afin qu'ils les missent comme lui à profit, dans les soins à donner à leurs plantations.

Au reste, le souci de ses intérêts matériels ne l'a jamais empêché de se porter, le premier, partout où il y avait des lauriers à cueillir, une moisson de gloire à récolter au bénéfice de la Martinique et à

l'honneur de la France : on l'a bien vu aux combats de Saint-Christophe, à la prise d'Antigoa et à la conquête de Nevis, de Montserrat, de Tabago, de Saint-Eustache, de Corossal.

La poitrine depuis longtemps déjà constellée de blessures, Pierre Dubuc aida encore à chasser les Anglais de la Guadeloupe, en 1691, et à les repousser, devant le Fort-Saint-Pierre, en 1692.

Électrisés par cet homme intrépide, nos premiers colons du nord de l'île, compagnons de Dubuc dans chacune de ses expéditions, furent à son exemple autant de héros. C'est pourquoi on faisait en France un tel cas de sa prudence et de sa magnanimité, que le roi lui-même le désigna comme conseil au chevalier de Saint-Laurent et à l'intendant Begon, quand il arrêta son choix sur eux pour les envoyer dans la nouvelle colonie française de Saint-Domingue.

Dubuc l'Étang (17e-18e siècle).

Jean Dubuc, surnommé l'*Étang,* était le fils aîné de Pierre Dubuc, le *Brave.*

Il marcha fidèlement sur les traces de son père.

Après un service de quelques années sur les vaisseaux du roi, s'étant retiré à la Martinique, il s'y maria et s'y distingua dans les charges de major, de capitaine des grenadiers et de lieutenant-colonel des milices de la Capesterre.

Tout jeune, il prit part aux campagnes qui illustrèrent le chef de sa famille et aux entreprises dirigées dans la mer des Caraïbes contre les ennemis de la France.

Il fut blessé à la descente que les Anglais firent à la Martinique.

Il lutta avec avantage à la Guadeloupe, en 1703, à la tête d'une compagnie de cent habitants de son quartier et ne contribua pas peu à contraindre les forces britanniques à se retirer.

Il acquit beaucoup de gloire à l'attaque de Saint-Christophe, sous le comte de Chavagnac, et, sous l'héroïque Cassard, à la prise de Montserrat, où il se rendit maître du *Réduit* de cette île avec la troupe qu'il commandait.

Il battit un vaisseau de guerre anglais de cinquante-quatre canons, alors que le sien n'en avait que vingt-huit. Ce fut une belle

journée pour Dubuc et une verte réponse à une provocation de l'ennemi : il se disposait, en effet, à prendre congé du marquis de Phélypeaux, lieutenant général, conseiller d'État et gouverneur de la Martinique, qui l'avait choisi pour courir sus aux Anglais dans leurs possessions des Antilles, quand un messager britannique, avec plusieurs autres officiers, se présenta.

Se tournant du côté de Dubuc, l'Anglais lui dit : « Nous savons, Monsieur, que vous allez attaquer nos îles, mais vous n'êtes pas en forces. Vous n'aurez pas plus tôt pris la mer que vous trouverez la *Julie,* vaisseau de la reine, de 54 canons et de 350 hommes d'équipage. »

Lui faisant aussitôt grande révérence, Dubuc répondit à l'officier : « Si je rencontre la *Julie,* soyez sûr, Monsieur, que je lui rendrai mes respects. »

Et, sur-le-champ, il s'embarque.

Par le travers du Prêcheur, en vue de la maison de l'intendant où le gouverneur avait reçu les Anglais, on voit soudain paraître la *Julie.* Un des officiers ennemis dit au général : « Monsieur, voilà un bâtiment qui pourrait bien prendre soin de payer au commandant Dubuc un voyage à la Nouvelle-Angleterre ! »

« C'est faisable, reprit en riant M. de Phélypeaux, mais, en attendant, qu'on apporte des sièges au jardin, et puis voyons ce qui va se passer. »

Ils n'étaient pas assis, que Dubuc avait allongé sa cymadière, pour tomber sur l'Anglais. Celui-ci évite l'abordage, trois ou quatre fois. On se bat vivement de part et d'autre, pendant deux heures, et, à la fin, l'Anglais, qui filait mieux, évente ses voiles et se sauve honteusement.

Le général français se levant dit alors aux officiers britanniques : « Il y a apparence, Messieurs, que le tabac de Dubuc est trop fort. M'est avis que les vôtres courent en chercher un plus doux ! »

On est redevable à Jean Dubuc non seulement de la conservation de quantité de vaisseaux français, mais encore, — en partie au moins, — de la conservation même à la France de la colonie de la Martinique, toujours ardemment convoitée par ses rivaux

L'habitation de Dubuc l'Étang occupait un des sites les plus

pittoresques et les plus indépendants qu'on puisse rêver. C'était sur le morne qui sépare la Trinité de la baie du *Galion,* dont une vaste découpure s'appelait jadis baie Dubuc, à l'entrée même de la *presqu'île* de *la Caravelle.*

La Caravelle a des charmes ravissants. Elle devrait être pour le pays la terre de délices par excellence, la presqu'île des cottages, l'Éden des villégiateurs et des baigneurs.

Ce domaine enchanté appartient, de nos jours, aux enfants de M. Bougenot, héritiers de M. Eustache par leur mère.

M. Eustache, très riche colon, industriel intelligent, par ailleurs banquier de nombreux habitants, et son gendre, constructeur éminent, ingénieur habile, administrateur hors pair, ont eu pour eux *la bonne part des jours les plus heureux de la colonie,* au XIXe siècle : aussi y ont-ils réalisé de grosses fortunes, fruits de leurs labeurs persévérants et de leurs succès sans pareils dans l'exploitation des sucreries et des usines.

La famille de la Chardonnière Levassor (17e et 18e siècles).

La famille de la Chardonnière est une des plus anciennes de la Martinique.

L'aîné des la Chardonnière Levassor, membre du Conseil souverain et capitaine de milice du Fort-Saint-Pierre, était venu tout jeune aux Antilles. Il se distingua dans la guerre contre les Caraïbes et dans toutes les entreprises des Français contre les Espagnols et les Anglais.

Il épousa une veuve très riche. Le bonheur l'accompagna tellement que, en peu d'années, il se vit en état d'installer sur ses terres la plus belle de toutes les sucreries coloniales. Sa femme, en mourant, le laissa héritier de ses biens et sans enfants.

Levassor, capitaine au Marigot.

La Chardonnière, cadet, était capitaine au Marigot. Débarqué aux colonies quelque temps après son frère aîné, qui lui confia d'abord l'administration d'une de ses habitations, le fonds Charpentier, il s'unit à Mme Vve Jolly, laquelle, étant morte peu de temps

après lui, abandonna la moitié de sa fortune, l'autre revenant à un fils qu'elle avait eu d'un premier lit.

La Chardonnière traita avec le cohéritier et resta seul maître d'un domaine considérable.

C'était un gentilhomme très brave, courtois, bon chrétien et parfait ami.

Sa maison passait pour une des mieux tenues de toute la Martinique.

Il montra autant d'initiative que de courage et de prudence dans une multitude d'entreprises contre l'ennemi. Il mourut lieutenant-colonel du régiment de milice de la Capesterre.

François Levassor de Latouche de la Chardonnière.

Le plus jeune des la Chardonnière vint rejoindre ses frères aux îles, mais son inclination le porta plutôt à chercher les occasions de se signaler à la guerre qu'à devenir un bon *habitant*.

Il fut un temps considérable avant de songer à se créer un intérieur.

Il partit plusieurs fois en course et s'y acquit de la réputation.

Il participa à toutes les expéditions contre les Caraïbes.

S'étant enfin marié, il reçut comme ses frères une commission de capitaine de milice. Ce fut très peu de jours après qu'il eut été promu à cette charge, que 900 habitants révoltés contre le règlement nouveau de la Compagnie des Indes occidentales prirent les armes, dans le dessein de soulever la colonie entière. Latouche rassembla cinquante braves, aussi résolus que lui, et, s'attaquant aux séditieux, les força à rentrer dans le devoir. Cet exploit, qui marquait sa fidélité et sa bravoure, lui attira l'estime des gouverneurs généraux. Aussi, l'île de Saint-Christophe étant menacée par les Anglais, qui avaient concentré leurs forces contre nos colons, M. de Clodoré, gouverneur de la Martinique, pensa qu'il ne pouvait trouver personne plus digne d'être mis à la tête des secours qu'il y envoyait, que François Levassor de Latouche de la Chardonnière. Il lui donna donc 150 hommes d'élite qui contribuèrent puissamment aux avantages remportés sur l'ennemi.

Latouche fut aussi à la prise d'Antigoa, à celle de Saint-Eustache, de Curaçao et de Tabago.

De Baas le chargea de voir comment il serait possible de s'emparer de Sainte-Foy, sur la Côte Ferme, place riche et importante. Il s'acquitta si bien de son rôle que cette acquisition semblait certaine, d'après les sages mesures qu'il avait concertées, quand le gouvernement crut devoir ne plus songer à poursuivre cette entreprise.

Le comte de Blénac lui confia 200 hommes pour tenter la conquête de la Trinidad. Il y débarqua avec succès, poussa vivement les Espagnols et occupa les postes les plus avantageux. Il allait se rendre maître de la forteresse, quand un coup de mousquet lui fracassa le genou. Ses gens perdirent alors courage et préférèrent se rembarquer.

François Levassor s'illustra de nouveau contre les Anglais, en 1693.

Quoiqu'il fût âgé de soixante-dix ans, il voulait concourir à la défense de la Guadeloupe attaquée, en 1703, et il fallut que le gouverneur général et l'intendant employassent leur autorité pour le retenir à la Martinique, aussi bien qu'en 1706, lorsque MM. de Chavagnac et d'Iberville allèrent prendre Nevis et rançonner Saint-Christophe. Il put du moins se glorifier de compter, dans ces dernières expéditions, deux de ses fils et trente-deux autres membres de sa famille. Cette année même, au mois de décembre, le roi lui octroya des lettres de noblesse qui furent enregistrées au parlement, le 25 janvier suivant, et, plus tard, le 15 octobre 1716, confirmées par d'autres lettres royales.

Il eut plusieurs enfants de son mariage avec *Madeleine Dorange*, fille du héros dont la mémoire sera toujours précieusement gardée dans les Antilles françaises, tombé face à l'ennemi, en 1674, lorsque les Hollandais attaquèrent Fort-Royal.

L'aîné, *Charles-Lambert Levassor de Latouche*, écuyer, fut lieutenant général garde-côte et lieutenant-colonel du régiment de milice de son père.

Le second, *Charles-François Levassor de Beauregard*, après avoir été garde de la marine et lieutenant d'une compagnie du même corps, s'établit à la Martinique en qualité de capitaine de cavalerie.

Le troisième, *Alexandre Levassor de Longpré,* devint aide garde-côte du Croisic.

Sauf celui des Levassor, — le plus élevé en grade et le plus brillant peut-être, — qui fut gouverneur de la Martinique et qui, par sa témérité et son entêtement, déplut à ses compatriotes et se laissa battre par les Anglais en 1762, tous les *colons* et les *officiers* de cette illustre famille se sont trouvés en bonne place partout où il allait de l'honneur de la France et de la défense des colonies, toujours des premiers où il y avait de la gloire à acquérir et des bienfaits à semer aux Antilles.

La famille de Laguarrigue (17e et 18e siècle).

M. de Laguarrigue appartenait à une famille parisienne, recommandable par son ancienneté, ses alliances et sa noblesse.

Ses parents lui firent prendre le parti des armes. Tout jeune, il servit dans le régiment des gardes, qui formait, en ce temps-là, l'école de la noblesse. Il y fut pendant six ou sept ans, se trouva aux batailles livrées sous le maréchal de Turenne et à quelques sièges en Flandre et en Allemagne, entre les années 1642 et 1648. Il retourna dans ses foyers, pour se reposer de six campagnes consécutives, dans lesquelles il eut le malheur d'être blessé trois fois dangereusement.

Son oncle, le commandeur de Raucourt, l'équipa et l'envoya à son ami, le commandeur de Poincy, à Saint-Christophe, en le lui présentant comme un gentilhomme de grande espérance.

Le mérite personnel du jeune officier, plutôt que cette haute reférence même, lui mérita bientôt l'estime du lieutenant général gouverneur. M. de Poincy lui confia une compagnie de milice et l'employa dans toutes les expéditions dirigées tant à la Côte Ferme que contre les ennemis de nos colonies.

Il voulut aussi l'établir et lui fit épouser une des filles de M. de Rossignol, officier des plus riches de Saint-Christophe, dont une autre fille fut donnée en mariage au neveu du commandeur.

Laguarrigue eut sous ses ordres la compagnie colonelle, laquelle compta jusqu'à 900 hommes.

Le commandeur de Poincy étant mort vers la fin de 1660, le chevalier de Sales qui lui succéda témoigna les mêmes égards à M. de Laguarrigue. Le sachant homme prudent et brave, premier officier de son gouvernement, il n'éprouva pas de peine à lui accorder sa confiance. Il n'entreprenait rien sans le consulter.

On convient que ce fut Laguarrigue seul qui, dans une circonstance particulièrement mémorable, empêcha les Anglais de surprendre les Français.

Connaissant à fond l'âme britannique, faite de sans-gêne, pétrie de traîtrise, gonflée d'orgueil, il avertit le gouverneur de ne point trop se fier aux belles paroles de ses voisins jaloux, toujours avides de s'enrichir à nos dépens et de nous déposséder de nos droits les mieux acquis.

« Gardons-nous des Anglais, le jour ; gardons-nous des Anglais, la nuit, ne cessait-il de répéter. Entre eux et nous, *il n'y a point, il n'y a jamais eu jusqu'ici* et *il n'existera probablement jamais d'entente cordiale sincère,* ni de paix durable, à moins qu'ils n'aient conscience que nous sommes prêts à toute heure à leur tomber dessus et à les étouffer ! »

Il disait vrai ; on ne fut pas longtemps sans l'expérimenter, une fois de plus.

Tout à coup, en effet, un dimanche, le 20 avril 1666, nombre de barques et de chaloupes chargées de troupes, arrivant de Nevis, débarquaient à la grande rade, pour attaquer les Français, et l'on apprenait en même temps que le colonel Morgan, gouverneur de Saint-Eustache, amenait à son collègue Waast, gouverneur de la partie anglaise de Saint-Christophe, toutes les forces disponibles de sa colonie et 360 boucaniers.

Le lendemain, les Anglais s'avancèrent vers la rivière la Pentecôte, limite des deux peuples.

Le chevalier de Sales, en ayant avis, s'y porta avec les quatre compagnies de la Basse-Terre.

La nuit venue, il marcha vers Cayonne, ne laissant qu'un détachement à la frontière, avec les tambours, et ordonnant de faire beaucoup de bruit et d'allumer beaucoup de feux, dans toutes les directions, afin de tromper l'ennemi jusqu'à l'heure décisive.

Il entrait à Cayonne à minuit et s'y réunissait aux deux compagnies de ce quartier.

Le mardi, 22, à la pointe du jour, il attaque, à gauche de la ravine de Cayonne, pour se mettre immédiatement en contact avec la droite des Anglais, où il sait que le chef ennemi se tient auprès de ses volontaires.

Après une longue et vigoureuse résistance, les Anglais plient sur plusieurs points à la fois, sous les coups terribles du chevalier de Sales et sous une irrésistible charge à l'arme blanche, commandée par Laguarrigue, qui les culbute et achève de les écraser.

Les fuyards, vivement pourchassés, cherchent leur salut auprès de la ravine de Nicleton, éloignée d'un peu moins d'une lieue de la rivière Cayonne.

Le chevalier de Sales ordonne, non sans peine, de cesser la poursuite, se doutant bien que les vaincus trouveraient du renfort et reviendraient à l'attaque.

Effectivement, on n'eut que le temps de s'arrêter à l'endroit même où se tenaient des pelotons ennemis dissimulés dans les halliers, avec de la cavalerie en observation tout près de là.

Mais, sur ces entrefaites, un de nos officiers, Saint-Amour, s'étant malheureusement détaché pour faire le coup de feu sur cette troupe au repos, fut par elle enveloppé.

De Sales, qui s'en aperçoit, se porte de ce côté pour essayer de le dégager, suivi de quelques-uns des siens.

Une décharge étend roide mort l'héroïque chevalier. Le plus généreux sang de France coule à flots. Beaucoup d'officiers, de volontaires, d'habitants, tués ou grièvement blessés, jonchent le champ de bataille. Laguarrigue est frappé dans les reins d'un coup de fusil chargé de trois balles qui ne font qu'une seule ouverture.

Malgré cette horrible blessure, il accourt auprès de son chef, qu'il ne croyait qu'évanoui. Ayant constaté sa mort, il le couvre d'un manteau pour dérober la vue de cette perte irréparable aux combattants qui, une fois l'affaire engagée, s'acharnent contre les Anglais et obligent ceux qui en trouvent le moyen, de déguerpir successivement de ce *passage,* puis des *Cinq-Combles* et de la *Capes-*

terre, pour se jeter à la débandade, au milieu des bois, à travers les mornes ou à la mer.

Belles victoires, remportées coup sur coup, mais trop chèrement payées, encore que, du côté des Anglais, le colonel Waast ait péri avec 500 de ses meilleurs soldats et que, des 360 boucaniers amenés par le colonel Morgan, blessé à mort, 17 seulement survécussent !

La blessure de M. de Laguarrigue offrait une extrême gravité, et les mouvements qu'il s'était donnés depuis l'accrurent de telle sorte qu'on désespéra longtemps de sa vie. On ne put extraire que deux balles : la troisième déjoua toute recherche. Elle coula dans les chairs jusqu'au-dessous du jarret, où on la touchait, trente-six ans plus tard. Mais, quoiqu'elle lui causât souvent de vives souffrances, il ne cessa point pour cela d'être partout à son devoir, au service du roi et à la défense des colonies.

En 1699, la fortune des armes avait changé. Notre possession de Saint-Christophe, autrefois si considérable, si florissante, si peuplée, si riche, fut entièrement détruite. Ses habitants, dispersés de tous côtés par les Anglais, perdirent leurs biens et se virent réduits à la misère noire. Laguarrigue, blessé, complètement ruiné, fut transporté à la Martinique avec sa femme et treize enfants : six garçons et sept filles. Il y mourut en 1702, respecté des Anglais, aimé des colons français, couvert de gloire, laissant une famille qui se montra, perpétuellement, digne héritière de sa bravoure, de son zèle et de son patriotisme.

Jean de Laguarrigue.

Jean de Laguarrigue, l'aîné des fils du héros de Saint-Christophe, était enseigne de la colonelle, lorsqu'il fut choisi par le chevalier de Saint-Laurent pour commander un détachement de la Jeunesse, à la prise de Tabago sur les Hollandais, en 1677. Il y déploya une telle audace qu'elle lui valut, sur le rapport du comte d'Estrées, son brevet de lieutenant.

En France, en 1687, il servit comme garde de la marine à Rochefort et, l'année suivante, sur la corvette *la Folle*.

Après la campagne de 1690, sur la frégate *la Pétillante* et sur le vaisseau *le Parfait*, il eut le commandement de *l'Espion*, en Irlande.

Capitaine d'une compagnie détachée de la marine pour se rendre aux Antilles, il y passa, en effet, en 1692 ; mais, voyant qu'il n'y avait rien à faire dans le poste qu'il occupait et, par suite, peu d'avancement à espérer, il préféra retourner à Rochefort et de là partir pour les Indes, d'où il ne revint qu'en 1697.

Le *Faucon*, commandant Grosbois, avec lequel il était embarqué, rencontra un opulent galion espagnol qui fut capturé après un rude combat.

Laguarrigue reçut le commandement de cette prise et la mission de l'amener en France à travers les flottes anglaise et hollandaise. Il réussit.

Il monta ensuite une galère armée à Port-Louis pour chasser les Biscayens, qui troublaient le commerce sur les côtes de Poitou et de Bretagne.

Il accomplit un voyage aux îles sur le *Prince-de-Frise*, en 1698, et un autre à Isigny, sur la côte de Guinée, en 1701.

Il rentra enfin aux colonies comme lieutenant de vaisseau, en 1703, pour commander le fort de la Trinité.

Jean de Laguarrigue était un brave officier, tout à son devoir et universellement estimé.

Laguarrigue de la Tournerie.

Jacques-Antoine Laguarrigue de la Tournerie, après avoir servi dans la milice, partit pour la France avec son frère aîné, en 1687, et se fit remarquer par sa bravoure, aux gardes de la marine, dans les campagnes de la Manche, d'Irlande et du Détroit.

Brigadier en 1692 et, deux ans après, envoyé aux colonies, lorsqu'on expédia des secours à la Guadeloupe attaquée par les Anglais, il s'y comporta avec honneur et fit voir qu'il était également bon officier et bon soldat.

Le roi, voulant mettre les milices coloniales en régiments, en donna un à Jacques de Laguarrigue.

Laguarrigue de Savigny.

Michel de Laguarrigue de Savigny, garde de la marine, puis lieutenant en 1692, devint capitaine en 1701. Il s'était distingué dans la défense de la Martinique en 1693. Major en 1710, il maintint avec fermeté les troupes dans l'ordre parfait et la discipline exacte dont on était redevable à son prédécesseur, M. Coullet, nommé depuis lieutenant du roi à la Guadeloupe.

La cour reçut des rapports si flatteurs sur les services qu'il avait rendus, qu'elle lui envoya la croix de Saint-Louis, en 1713. Ce fut le premier major qui obtint, en 1717, des lettres patentes lui conférant le droit de siéger au Conseil souverain, avec voix délibérative.

La lieutenance générale de l'île de Ré ayant passé à Coullet, Savigny lui succéda à la Guadeloupe, où il acquit en peu de temps l'estime et l'affection générales des colons, par ses manières honnêtes, obligeantes et gracieuses.

Laguarrigue de Survilliers.

Claude de Laguarrigue de Survilliers s'illustra à Saint-Christophe, dans la compagnie colonelle. Il avait succédé à ses frères dans les charges d'enseigne et de lieutenant.

Il eut, en 1688, le commandement de cent volontaires avec lesquels, sous les ordres du comte de Blénac, il fut envoyé à Saint-Eustache. Cette île, quoique petite, avait une bonne garnison hollandaise, de valeureux habitants et une forteresse redoutable pour la défendre.

Survilliers, avec sa troupe, jointe à celle de Latouche, reçut l'ordre d'attaquer, du côté le moins accessible, c'est-à-dire à la Capesterre. Il força avec intrépidité tout ce que l'art et la nature opposaient à son passage, renversant ceux qui gardaient les retranchements, pour atteindre, le premier, la citadelle, longtemps même avant ceux qui avaient débarqué à la Basse-Terre.

Cette action d'éclat étonna les habitants et la garnison, et,

comme elle fut suivie de beaucoup d'autres, le comte de Blénac, peu prodigue de louanges, ne craignit pas d'exalter sans réserve M. de Survilliers.

A Saint-Christophe, à Marie-Galante, à la Guadeloupe, partout, Claude de Laguarrigue accomplit de semblables prouesses. Sa qualité de volontaire ne l'attachant à aucun poste fixe, il eut amplement le loisir de se jeter dans toutes les mêlées où il y avait des coups à recevoir. Capitaine en 1696, il devint en 1705, à la Martinique, colonel des milices de la Capesterre.

Laguarrigue (Rochefort).

Le cinquième fils du héros de Saint-Christophe eut son heure glorieuse à la Guadeloupe et mourut à Rochefort, en 1692, étant sur le point de repasser aux Antilles à la tête d'une compagnie. C'était un jeune homme courageux et capable, qui semblait destiné à un bel avenir, mais la fortune n'eut pour lui qu'un sourire trop vite effacé.

Philippe de Laguarrigue.

Le plus jeune des six frères, Philippe de Laguarrigue de Raucourt, enseigne, lieutenant, puis capitaine en 1716, commandait à Fort-Royal une compagnie d'élite.

A la Guadeloupe, il fournit des témoignages si heureux de son courage et de ses talents militaires que le lieutenant général déclara, dans un rapport, n'avoir jamais rencontré un officier de son rang et de son âge, plus digne que lui d'un rapide avancement et d'insignes faveurs.

... Deux siècles se sont écoulés depuis, sans rien enlever de son éclat à l'honorable famille des Laguarrigue de la Martinique.

UNE LÉGION DE BRAVES

L'époque de nos plus poignantes douleurs nationales, — la grande Révolution, — fut aussi, à la Martinique, celle qu'on pourrait appeler très justement l'ère en quelque sorte la plus mémorable de la bravoure, de l'héroïsme, de l'audace, du dévouement, parmi les *blancs*, chez les *hommes de couleur*, chez les *noirs*, du côté de ceux qui prétendaient s'attribuer comme un monopole le titre de *patriotes* et du côté de ceux qu'on traitait d'*aristocrates*.

Percin-Canon.

Claude-Joseph-Bernard de Percin de Montgaillard, issu d'une très vieille famille du midi de la France, naquit à la Martinique en 1763.

Dès l'âge de quinze ans, entré, comme beaucoup d'autres jeunes créoles, au régiment de Hainaut, qui faisait partie de l'expédition d'Amérique, il tint campagne sous les ordres du marquis de Bouillé.

L'*indépendance* reconnue, Percin voulut servir au régiment de la Martinique.

Il y commandait lorsque cette troupe de défense coloniale se révolta au Fort-Bourbon.

Propriétaire au *Trou-au-Chat* et à *Case-Pilote*, il aurait pu songer à ses intérêts personnels; il n'hésita pourtant pas à les sacrifier, pour un temps encore, afin d'accompagner au Gros-Morne le représentant de la France, le vicomte de Damas, forcé d'abandonner Fort-Royal, insurgé, avec Dugommier à la tête des révolutionnaires.

Les connaissances et l'énergie, la loyauté de Percin le firent choisir comme chef des principaux habitants.

Beaucoup d'hommes de couleur même, enthousiasmés par sa bravoure, sa franchise, sa distinction, s'attachèrent pareillement à lui et le suivirent avec une inviolable fidélité. Ce caractère tout d'une pièce, à l'initiative hardie, aux plans habilement conçus et aussitôt mis à exécution, ravissait les masses.

D'inoubliables services furent aussi rendus au pays, à des titres divers, en ces jours violemment troublés, dans nos colonies comme dans la métropole, par Dugué, les frères Desrivaux, de Catalogne, Guignod, les frères Tiberge, les frères Basset, Gaudin de Soter, Gallet de Saint-Aurin, Passerat de la Chapelle, Le Camus, Courville, Le Balleux, de Berry, Laglaine, Arthur, du Parquet, Raynal, Pinel d'Ortion, La Coste, Pothuau Desgatières, Sainte-Croix, Le Pelletier de Beuze, Soudon, les frères Descostières, de Pavan, Dumas Bezaudin, Gigon, Gozan, Valate, Fébure, Chauvot, Lambert, de Bourbes, Roignan, Crosnier de Bellaistre, Lemerle, Gaudin de Digny, Papin Saint-Aimé, Sinson Sinville, Bourk, Doëns, de Grenonville, de Préclerc, Bellevue Blanchetière, Logar, Le Pelletier Saint-Remy, Marlet, les trois frères Le Pelletier Desravinières, Doëns Beaufond, les frères Desnodets, le chevalier de Bonne, Louis Thoré, Jorna de la Calle, Bonnet, Monlouis Jaham, De Courcilly, Dubuc de Marcussy, Barthélémy, Melse, Maugée, Camalette, Bexon, Sancé, Grandmaison, Gaschet, Pélage, Pontonnier, Lacroix, Dupriret et d'autres encore formant une *légion de braves,* dont les plus fameux étaient tous des amis intimes et de dignes émules de Percin.

Au camp du Gros-Morne, on voyait également les membres du Conseil souverain que l'âge ou les infirmités n'avaient pas forcés à rester sur leurs habitations.

Parmi les officiers de la sénéchaussée de Fort-Royal, se trouvaient Calabre et Clavery.

Le Camus et Fébure, notaires, avaient de même sacrifié ce qu'ils possédaient en ville, pour défendre la cause qu'ils considéraient comme seule légitime.

Le sénéchal Simon Chauvot, en raison de sa vieillesse, n'avait pu les suivre; mais, quoique insulté maintes fois et traîné dans les rues par la populace, il ne laissa point de veiller avec zèle sur les dépôts publics.

Le 25 septembre 1790, Dugommier avec 1 400 hommes quittait Fort-Royal et prenait la route du Lamentin.

Les habitants l'attendaient à l'Acajou.

A *la Vierge* de la *Rivière-Monsieur,* une colonne forte de 400

hommes suivit la direction de la route nationale actuelle et le reste de l'armée continua d'avancer par la route royale d'alors. Les deux corps devaient se rejoindre là où s'étaient massés leurs adversaires sur l'habitation Levassor.

Dugommier et les siens, pleins d'ardeur, croyant voler à une victoire immanquable, se lancèrent imprudemment avec quatre pièces d'artillerie dans la voie ouverte devant eux. Lorsque l'arrière-garde atteignit la barrière de la *Trompeuse,* Dugué fils, longeant le bord de la mer, dans les broussailles, vint fermer ce passage. De son côté, Percin, débouchant d'un chemin d'embarcadère, disséminait ses hommes dans le bois, le long de la route. Dugué père et Courville se tenaient un peu plus loin, sur l'habitation même de l'Acajou.

Le jeune Dugué ouvrit le feu le premier sur la queue de la colonne ; Percin le continua sur les flancs et, au commandement donné par Dugué père, Courville reçut la tête de ligne par une formidable décharge (1).

La situation des révolutionnaires devint aussitôt critique. Déjà leur marche avait été gênée par les obstacles imprévus semés sur leur chemin. La fusillade, éclatant soudain sur trois points à la fois, les mit en désordre.

Les habitants et les hommes de couleur, tous adroits chasseurs, s'abritant derrière les arbres et tirant parti des moindres replis de terrain, frappaient à coup sûr. Aucune de leurs balles n'était perdue.

Ces attaques précises et la plupart invisibles, l'incertitude du nombre des assaillants, la confusion jetée dans les rangs des assiégés par ceux d'entre eux qui reculaient et par ceux qui s'obstinaient à avancer, ébranlèrent le courage des plus intrépides.

La débandade fut bientôt générale.

Alors, il y eut une horrible mêlée.

Les décharges foudroyantes des colons semaient la mort d'un bout à l'autre du champ de bataille.

---

1. Courville, ancien capitaine au régiment de la Martinique, aimé des planteurs, n'avait rien perdu des connaissances de son premier état.

A un moment, Percin ayant fait feu de toutes ses armes et ne tenant plus en main qu'un tronçon d'épée, se jette avec une furia déconcertante sur les canons de l'ennemi. On le voit se prendre corps à corps avec les artilleurs, pétrifiés devant une telle audace, les terrasser avec la crosse de ses pistolets et s'emparer de la plus grosse de leurs pièces. En raison de cette prouesse, accomplie avec tant de sang-froid, comme un simple exercice de parade, on ne l'appela plus désormais que *Percin-Canon.*

L'ardeur qui enflammait les habitants ne leur permit pas de faire beaucoup de prisonniers.

Le champ de bataille était jonché de cadavres.

La moitié de la colonne périt, l'autre, en majeure partie blessée, ne dut son salut qu'à la fuite.

Dugommier fut entraîné dans la déroute.

Dugué père, sans perdre de temps, s'élançait au devant de la seconde colonne, qui avait un plus long trajet à fournir; mais celle-ci, avertie des horreurs de la défaite par quelques fuyards ensanglantés, put rebrousser chemin sans grandes pertes [1].

Dans ce combat, les hommes de couleur déployèrent un courage égal à celui de leurs chefs.

Dugué fils, emporté par son impétuosité, ne respecta pas assez les limites que s'impose toujours un vainqueur généreux [2].

La gloire de cette journée rejaillit sur Percin, tandis que Dugommier dut s'attribuer avec douleur la défaite des siens. Mais le vaincu de l'Acajou trouva bientôt un théâtre qui manqua à son magnanime vainqueur.

... Un peu plus tard, la situation générale s'était considérablement aggravée.

La marche ascendante de la Révolution ne pouvait plus être enrayée, ni en France, ni à la Martinique.

Son succès dans la métropole enhardissait aux colonies les fauteurs de désordre.

1. Dugué père, habitant du Trou-au-Chat, jouissait d'une réputation de fermeté et de valeur militaire justement méritée.

2. Dugué fils, lieutenant d'une compagnie d'hommes de couleur, marchait sur les traces de son père; mais, à son courage, se joignaient une fougue de jeunesse et une témérité sans bornes.

Des rassemblements eurent lieu au Lamentin.

Le comte de Behague, gouverneur, n'avait plus confiance dans le peu de troupes qu'il gardait encore, et les matelots de la station désertaient.

Le 12 janvier 1793, de Behague s'embarqua sur les navires commandés par de Rivière. Il était accompagné d'un certain nombre d'habitants, avides de fuir une patrie en proie désormais à l'anarchie et aux vengeances révolutionnaires.

Le gouverneur parti, les *patriotes* amenèrent le drapeau blanc et arborèrent à sa place le pavillon tricolore.

Rochambeau rentra de Saint-Domingue à Fort-République [1].

Percin-Canon, Bellevue-Blanchetière, Guignod n'hésitaient pas à fréquenter les clubs. Avec une témérité qui, parfois, en imposa aux plus fougueux républicains, ils affrontaient les fureurs de la démagogie [2]. Cependant, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils se consumaient en vains efforts et qu'ils n'obtiendraient d'autre résultat que d'arroser de leur sang l'*arbre de la Liberté* planté sur les places publiques.

Percin se retira à Case-Pilote.

Le commandement de ce quartier lui fut offert. Il le déclina avec un méprisant refus.

On donna cette charge à un *nègre libre, François Eusèbe.*

Le nouveau chef, pressé d'exercer son pouvoir, envoya un dragon, *mulâtre,* porter à *Canon* l'ordre de venir immédiatement au bourg prendre sa garde.

C'était là une provocation, préméditée et doublée de ricanements grossiers.

Dans une telle extrémité et avec un homme de la trempe de Percin-Canon, il advint sur-le-champ ce qu'on attendait.

Percin, en effet, traita *d'assez haut* le porteur de l'ordre et *brutalement* celui qui l'avait donné.

L'affaire était grave.

---

1. Fort-République, ci-devant Fort-Royal et, depuis, Fort-de-France.

2. Après la mort de Louis XVI, Percin, un jour, s'écria en plein club : « Si dans cent ans on exhume mes os et qu'on les secoue les uns contre les autres, le son qui en sortira encore sera celui de : Vive le Roi ! »

Les amis du vaillant soldat, le comprenant, accoururent de divers côtés.

Celui-ci leur représenta qu'ils étaient dépourvus d'armes et de munitions et qu'il en fallait à tout prix. « Marchons, dit-il, sur la « batterie Sainte-Marthe. Prenons-la. Peut-être alors pourrons-« nous arborer, ici, l'étendard de la contre-révolution, avec espoir « de le défendre victorieusement. »

On acquiesça à ce parti.

La batterie Sainte-Marthe, à Case-Navire, était gardée par une trentaine d'hommes.

Elle fournira des armes et de la poudre.

Percin, à la tête de ses compagnons, surprend le poste.

On défonce la poudrière, on dégarnit la batterie, on charge les prises sur les mulets de l'habitation Cools et on les transporte à la caféière Le Maistre, qui avait été choisie comme camp retranché et qu'on appela *Camp-Décidé.*

Les habitants acclament Percin-Canon. Aussi bien, ils n'attendaient qu'un signal pour se prononcer contre la Révolution. L'heure venait de sonner. De toutes parts, les combattants arrivaient.

De Catalogne occupa la batterie Carmicas. C'était un ancien officier, au cœur valeureux, à l'esprit droit, ennemi juré d'une révolution inique et barbare, par ailleurs opposé de toute son âme à « la domination étrangère, qui est, disait-il, la plus humi-« liante des calamités et contre laquelle on doit être résolu à s'im-« moler sans réserve ». En cela se résumait son programme contre la République d'alors et contre les Anglais, qui s'apprêtaient à tomber sur la colonie.

Pothuau-Desgatières avec un détachement d'habitants se fortifia au Vert-Pré.

Gaudin de Soter se posta sur la limite du Gros-Morne et du Robert.

Chacun de ces chefs menait avec soi des hommes de couleur et des nègres sur le dévoûment desquels le moindre doute ne pouvait planer.

Le fort de la Trinité et les batteries du Marin tombèrent en leur pouvoir.



GRANDE ALLÉE DU JARDIN DES PLANTES DE SAINT-PIERRE

Ainsi, en quelques jours, le parti des habitants, à peine formé, se trouva maître de Case-Navire, du Gros-Morne, de la Trinité, du Robert, du François, du Marin et du Lamentin.

Dès que Rochambeau eut connaissance de ce mouvement redoutable, il lança une proclamation dans laquelle il dénonçait personnellement le vainqueur de l'Acajou et promettait la liberté, ainsi qu'une récompense, à tout esclave armé par son maître qui se rendrait à Fort-République avec son fusil.

Il prit, parmi les noirs et les hommes de couleur qui répondirent à son appel, des soldats d'élite dont il forma trois compagnies.

Il donna, en même temps que le grade de chef de bataillon, le commandement de ces corps à Bellegarde, mulâtre, ancien esclave au Trou-au-Chat, qui avait fait ses premières armes sous Dugué, à Édouard Meunier, métis, et à L'Enclume, capre libre du Lamentin, qui passait pour le plus capable des trois.

Le 15 avril, Rochambeau sort de Fort-Convention avec 500 hommes et de l'artillerie de montagne.

L'objectif est le *Camp-Décidé.*

Le général devait l'attaquer directement, et Saint-Cyran, à la tête d'une autre colonne, faire un circuit par Case-Navire.

Dès qu'il eut été averti de la sortie de Rochambeau, Percin envoya Jaham Desrivaux et dix hommes hardis dans une position avantageusement choisie, pour recevoir la tête de la colonne ennemie, sans trop s'exposer, et permettant de se replier au moment opportun. Le général républicain se heurta donc à cette avant-garde qu'il lui fallut chasser avant de pouvoir continuer sa marche. L'ardeur des grenadiers de Turenne à assaillir ce poste et la bravoure téméraire avec laquelle cette poignée d'hommes les reçut amenèrent subitement une lutte corps à corps.

Desrivaux, blessé et mis en demeure de franchir un obstacle, tombe au pouvoir des républicains.

Rochambeau arrive sous le *Camp-Décidé,* où les compagnons de Desrivaux venaient de porter la nouvelle de sa captivité, ce qui redoubla la colère des habitants et leur ardeur.

Dans un petit bois, à une centaine de pas du camp, à mi-morne, Percin avait placé quelques hommes, sous la conduite de La Coste.

A l'approche des républicains, ceux du bois et ceux du *Camp-Décidé* attaquent en même temps. Rochambeau se trouve pris, malgré ses feux de peloton et ses décharges d'artillerie, à peu près comme l'avait été Dugommier à l'Acajou. Percin, le sabre au poing, dirige l'action. Les siens ne tirent que pour frapper à mort les assaillants qui, ne sachant pas ce que c'était que reculer et masqués à peine par une allée de pois doux, tombent les uns sur les autres pour ne plus se relever.

Le Pelletier aîné, habile chasseur, manquant rarement son but, abaisse plusieurs fois sa carabine sur Rochambeau. Il lui tue un cheval, lui coupe le panache, lui troue les habits, mais ne parvient pas à l'abattre lui-même. Le général parcourt au galop les rangs de ses soldats, les animant de la voix et du geste. Il dut, sans doute, à cette mobilité extrême d'échapper aux coups dont l'enveloppaient des mains si exercées. Le combat dura quatre heures.

A la fin, les habitants, qui semblaient se multiplier, en raison du redoublement incessant de leurs feux, se virent obligés, pour tenir à la main les canons brûlants de leurs fusils, de les envelopper de quelque morceau d'étoffe.

Saint-Cyran n'arrivant pas, Rochambeau abandonna un terrain où ses soldats étaient moissonnés par des ennemis dont la plupart, invisibles, ne révélaient leur présence que par des coups mortels.

Lorsque l'autre colonne parut, elle ne trouva que des cadavres. Saint-Cyran lui-même avait été tué en chemin par un de ses soldats.

Cette colonne reprit assez piteusement le chemin de la ville, malgré les provocations irritantes que lui adressaient du haut de leur camp les colons fiers de leur victoire, mais épuisés de fatigue, tant ils s'étaient défendus. C'était à ce point que Rochambeau, comptant leurs coups, pensa qu'ils étaient en nombre considérable. Aussi ne lui vint-il pas même à l'idée de les déloger à la baïonnette de leurs faibles retranchements.

Pendant ce combat, les femmes, les enfants, les servantes de la plupart des colons étaient réunis un peu plus loin, attendant avec anxiété le résultat de la lutte. La victoire dissipa leurs alarmes. Néanmoins, de plus d'une de ces âmes aussi héroïques que déli-

cates s'exhalait une ardente prière pour demander au ciel la cessation de ce fléau abominable des guerres civiles qui déchirent si souvent la France ou ses colonies.

Ce premier succès enhardit les habitants.

Pour Percin, cependant, il n'allait pas sans une cruelle amertume. La captivité de Jaham Desrivaux l'inquiétait. Il fit proposer à Rochambeau un prix extraordinaire pour la vie de son prisonnier. Il aurait même poussé l'attachement envers ce compagnon d'armes jusqu'à s'engager vis-à-vis du chef républicain à la dispersion du *Camp-Décidé,* en échange de la liberté de l'héroïque captif.

Rochambeau se montra inexorable.

Ce fut un grand tort et une faute politique irréparable.

Un matin, on vit s'avancer, sur la savane de Fort-République, Desrivaux escorté d'un détachement. Ce chevalier sans peur et sans reproche n'avait jamais paru si fier ! C'est qu'il venait de refuser avec la plus franche noblesse la vie que le général lui proposait à la condition de renier ses opinions et son parti. Il mourut comme il avait vécu, fidèle aux traditions de sa race.

Cette exécution irrita le *Camp-Décidé.* Percin jura de faire payer cher la perte de Desrivaux.....

Sur ces entrefaites, les progrès de la Révolution en France et la guerre étrangère, à la Martinique, vinrent changer totalement la face des choses dans la colonie, tant pour les royalistes forcés d'émigrer que pour les républicains obligés de capituler devant les Anglais.

Citons ces dernières pages émouvantes.

La métropole ne pouvant plus, en ce moment, s'occuper des Antilles pour les défendre, l'Angleterre estima que l'heure était favorable à ses conquêtes.

Les ordres furent immédiatement donnés pour la levée de quatorze régiments d'infanterie, d'un effectif total de près de 11 000 hommes.

Une flotte de quatre vaisseaux de premier rang et de neuf frégates, sans compter les corvettes, les galiotes à bombes et les navires armés en guerre, eut mission de transporter ces forces imposantes à la Martinique.

La Grande-Bretagne choisit pour commander cette expédition deux de ses officiers de terre et de mer les plus distingués, Charles Grey, commandant d'armes, et John Jervis, vice-amiral.

Rochambeau n'avait à leur opposer que le courage des habitants. De soldats de ligne, il ne comptait plus que 60 hommes de l'ancien régiment de Turenne, trois compagnies d'hommes de couleur, les miliciens des quartiers, en tout environ 900 guerriers.

Du 26 novembre 1793 au 22 mars 1794, à plus de dix contre un, les Anglais s'ingéniant encore en d'habiles tactiques, forcèrent sans trêve ni merci ce millier de braves gens à se diviser en sections, à s'éparpiller, à s'épuiser en marches et en contre-marches pour résister partout à la fois. Mais les derniers jours de la défense mériteraient surtout d'être racontés dans un poème héroïque.

Les batteries avaient ouvert leurs feux sur Fort-Convention. L'ennemi, cependant, n'osant tenter de le prendre d'assaut, résolut de le démolir à coups de canon. En revanche, il essaya d'emporter la redoute Bouillé. Ce fut en vain. Cette position était commandée par Pélage, alors d'une condition des plus humbles, mais que son courage et son caractère devaient élever plus tard à un rang glorieux.

Le bombardement général se poursuivit avec furie, quatorze jours durant.

Rochambeau et ses invincibles lutteurs opposaient une résistance désespérée.

Pendant ces quatorze jours et ces quatorze nuits de destruction et de carnage, ils se tinrent tous sur la brèche ou aux batteries. Aucun ne se permit plus de deux heures de repos, en cette période épouvantable.

Une fois que Rochambeau visitait les remparts avec ses aides de camp, Melse, le seul commandant d'artillerie qui survécût, fut tué par un boulet et sa cervelle jaillit sur le général.

Cette immortelle garnison se trouva réduite à ce point qu'il ne lui resta qu'un seul canon en état de servir. On ne pouvait plus découvrir un pouce de terrain qui n'eût été labouré par les boulets et les mortiers de l'ennemi.

Dans cette cruelle situation, se riant toujours de la mort et des

Anglais, mais vaincu sous le poids de tant d'héroïsme des siens et pleurant d'admiration, Rochambeau songea enfin à épargner pour des temps meilleurs ses derniers compagnons.

Il envoya Gaschet porter à l'ennemi la capitulation de la garnison du Fort. Elle fut débattue entre le colonel d'Aucourt, le capitaine Dupriret et Gaschet, pour la France, le commodore Thompson, le colonel Symes et le capitaine Cunningham, pour la Grande-Bretagne. Rochambeau, Grey et Jervis la signèrent, le 22 mars.

Elle stipulait que le général français et les hommes qu'il désignerait pour être de sa suite auraient la liberté de se retirer où ils voudraient et qu'il leur serait fourni une frégate de transport.

Rochambeau s'embarqua immédiatement.

Grandmaison, ardent républicain, était celui dont le caractère et les discours avaient le plus contribué à entretenir l'énergie de son parti. Le général lui délivra un brevet d'officier et put ainsi l'emmener avec lui.

Les Anglais, par vengeance, refusèrent obstinément de donner la liberté aux magnanimes soldats, anciens esclaves, qui s'étaient joints à Rochambeau.

Les restes de l'indomptable garnison se rendirent sur la savane pour exécuter les termes de la capitulation.

Ils y étaient alignés depuis plus d'un quart d'heure que le chef ennemi, Charles Grey, attendait encore et commençait à laisser percer des signes d'impatience, après avoir admiré à loisir l'air martial de ces hommes, tous blessés, tous brisés de fatigue, majestueux pourtant, beaux et fiers toujours.

Interrogeant enfin l'officier qui les commandait : « Que font donc, Monsieur, dit-il, les défenseurs de la citadelle? Pourquoi tardent-ils si longtemps à rejoindre votre avant-garde? — Général, répondit l'officier, ce que vous avez sous les yeux est tout le corps d'armée. »

L'Anglais pâlit. Il ne trouva plus un mot. Il avait honte de contempler davantage cette poignée d'hommes qui avait tenu si furieusement contre les forces britanniques et les avait tellement effrayées qu'elles n'osèrent jamais se risquer à l'assaut de la citadelle.

Ceux qui voulurent quitter la Martinique furent dirigés vers la France. Mais, en cours de route, craignant d'être conduits en Angleterre, ils se jetèrent sur l'équipage qui les transportait, s'emparèrent du commandement et eurent, les uns, le bonheur de rencontrer tout de suite des navires de guerre français, les autres, l'avantage de se rallier à un convoi arrivant d'Amérique, à qui un heureux combat livré par Villaret-Joyeuse à l'amiral Howe avait rendu libre le passage en France.

Léon Papin-Dupont, le saint homme de Tours (1797-1876).

Léon Papin-Dupont naquit au Lamentin, le 24 janvier 1797, d'une famille de gentilshommes originaires de Bretagne.

Dès son bas âge, il se fit remarquer par la franchise de son caractère et la candeur de son âme.

A l'école où il se rendait, tout enfant, ses camarades, un jour, ne manquèrent pas de mettre à profit l'absence du maître pour s'amuser, à qui mieux mieux, rire, causer, courir, au lieu d'étudier. Le vacarme rappela le magister. Mais déjà la gent écolière s'était remise en place et tout paraissait tranquille. Le maître veut pourtant connaître les auteurs du désordre. Il interroge. Il ne trouve que des sages. Un seul osa se dire fautif, avouant ingénument qu'il s'était bien amusé. L'heure de la récréation venant à sonner, le professeur dit à ce coupable : « Mon petit ami, vous ne méritez pas de demeurer ici en compagnie de ces enfants studieux. Allez prendre vos ébats dans la cour. Pour eux, ils resteront en classe, parce qu'ils aiment mieux s'appliquer au travail que de jouer comme vous. »

En racontant ce trait de son enfance avec sa gaîté ordinaire, M. Dupont exaltait « la sincérité et la franchise, qui l'avaient toujours, disait-il, heureusement servi ».

Il connut peu son père, mort à Brest, en 1803, capitaine d'infanterie.

Il avait un frère, Théobald, plus jeune que lui de quatre ans et avec lequel il fit ses études à l'école de Pontlevoy.

Léon, par sa nature sympathique et enjouée, savait s'attirer

l'affection et gagner les cœurs. Vif, empressé à faire plaisir, il se montrait le boute-en-train des jeux et des distractions de son âge. C'était déjà, en même temps, un jeune homme d'une résolution virile et d'une grande énergie de caractère.

Comme on le destinait à la magistrature, il vint à Paris. Créole, disposant d'une belle fortune, ayant du loisir, un noble cœur, il vivait largement, fréquentant les salons et le grand monde de l'époque.

C'était en 1818.

Il aimait passionnément les voitures et les chevaux.

Or, un jour, son brillant équipage s'embarrasse au milieu d'une troupe de petits ramoneurs. Etonné, il s'informe. On lui dit que ces pauvres enfants sont les pupilles de quelques jeunes laïques de son rang. Cette œuvre de charité l'intéresse ; il demande à y participer.

Dans la suite, M. Dupont accorda toujours les soins les plus empressés à l'Œuvre des petits ramoneurs. Il voulut l'inaugurer à Tours, réunissant lui-même ces enfants dans la chapelle des carmélites, en souvenir de ce qu'il appelait « sa conversion ».

Un récit de la même époque, transmis par un témoin oculaire, nous fournit le fait suivant : « Je me trouvais à une réunion de créanciers pour la mise en faillite d'un infortuné père de famille, marchand papetier, obligé de suspendre son commerce, faute de 1 500 fr., lorsque M. Dupont arrive dans le magasin pour faire emplette. L'air triste des visages frappe le nouveau venu, qui s'enquiert de la cause. Sur la réponse qui lui est donnée, il dit : « Prenez mon cheval et mon tilbury, vendez et payez. » Cet acte de générosité fit sensation ; la faillite ne fut pas déclarée et le pauvre marchand se remit à flot. — Je ne serais pas surpris, observe le narrateur, que la sainteté de M. Dupont datât de cette époque. »

De retour à la Martinique, auprès de sa mère, qui avait épousé M. d'Arnaud en secondes noces, il eut la douleur de perdre son frère Théobald, emporté presque subitement par une fièvre pernicieuse, à l'âge de vingt-cinq ans.

D'abord auditeur à la cour royale de la colonie, il ne tarda pas à être nommé conseiller. A trente ans, il obtint la main de Mlle Ca-

roline d'Audiffredi, qui en comptait vingt-quatre. Cette jeune femme, dont les qualités et les vertus, développées par une excellente éducation, promettaient de le rendre heureux, lui fut brusquement ravie par la mort, après quelques années de mariage, lui laissant une petite fille, Henriette, âgée seulement de huit mois. Ce coup imprévu affecta profondément M. Dupont. La foi prit en lui le dessus; mais sa santé, ébranlée par le chagrin et par une grave maladie qui en fut la conséquence, avait besoin de se refaire. Un congé à passer en France lui fut accordé et peu après il donnait sa démission. Une fortune assez considérable, qu'on évaluait à 800 000 fr., lui permettait de vivre d'une manière honorable et indépendante. Il se fixa à Tours, parce que sa femme, en mourant, lui avait exprimé le désir de voir confier l'éducation de leur fille à la vénérable Mère de Lignac, supérieure des ursulines, par qui elle avait été élevée, et dont elle gardait un filial souvenir.

M. Dupont arrivait de la Martinique à Tours, en 1834, amenant avec lui sa fille, âgée de deux ans et demi, Mme d'Arnaud, sa mère, Alfred, son nègre, et Adèle, jeune mulâtresse qui, entrée à son service dès l'âge de quinze ans, ne le quitta jamais et lui survécut.

A peine installé, l'ex-magistrat des Antilles, après s'être entendu avec la supérieure des ursulines pour la première éducation de sa fille, se préoccupa sérieusement d'embrasser l'état ecclésiastique.

Le curé de la cathédrale, M. Jolif du Colombier, et la Mère de Lignac, n'hésitèrent point à l'en dissuader, convaincus intimement qu'un homme de sa trempe, à cette époque de notre histoire, ferait plus de bien, dans l'état séculier, à une multitude d'âmes qui avaient besoin d'un exemple comme le sien, pour l'accomplissement de toutes sortes de bonnes œuvres. Ils ne se trompaient pas. L'attitude libre, franche, dégagée, sincère, de M. Dupont impressionna la ville. Sans respect humain, il ne craignit pas de montrer en tout et partout ce qu'il était : un chrétien, fier de sa foi, qu'il affirmait hautement par ses paroles, par sa conduite, par sa charité, par sa recherche et sa pratique de tout bien.

Le blasphème excitait particulièrement sa douleur et son zèle.

La fréquentation des sacrements était chez lui une habitude de

jeunesse contractée à Paris, qu'il avait fidèlement gardée dans sa vie de famille à la Martinique. En 1839, il écrivit un opuscule plein de doctrine, sous le titre : *La foi raffermie et la piété ranimée dans le mystère de l'Eucharistie.*

Il aimait les pèlerinages, antique dévotion alors tombée en désuétude. Les églises en ruines, les sanctuaires profanés ou délabrés l'attiraient de préférence. Dans ses voyages, il ne manquait pas de visiter dévotement les lieux célèbres et jusqu'aux moindres



LE LAMENTIN. — USINE SUCRIÈRE DE LAREINTY

chapelles, consacrées à la sainte Vierge et aux saints du pays, qui se rencontraient sur sa route. C'est ce qui lui suggéra l'idée d'un livre nouveau, qu'il composa après beaucoup de recherches et qu'il intitula : *Année de Marie ou pèlerinages aux sanctuaires de la Mère de Dieu.*

En parlant de lui-même, M. Dupont disait « le pèlerin ». Il prenait familièrement ce titre ; entre amis, on le lui donnait. Nul n'en eut mieux l'esprit et ne mit la chose plus sérieusement en pratique.

Sa fille venait d'entrer dans sa quinzième année. Au dire de ceux qui l'ont bien connue, elle réunissait tout ce que peut désirer le cœur du père le plus aimant, alliant aux charmes de la piété les dons de la nature les plus rares et les plus séduisants. Vivant portrait de sa mère, belle et grande, quoique délicate de santé, d'une intelligence prodigieuse, elle enchantait, par l'élévation de son esprit et ses grâces naïves, tous ceux qui l'approchaient. Son père l'aimait tendrement. Un jour, dans un voyage de vacances fait à Paris, la jeune créole, volontaire et capricieuse, malgré sa réserve et sa bonne éducation, comme on l'est trop souvent à cet âge, parfois pour un moment, laissa percer un vif désir de spectacles mondains et comme le regret d'en avoir été privée. Ce ne fut, du reste, qu'un nuage passager. Mais l'œil vigilant du père avait vu loin.

« Mon Dieu, dit-il, prenez-la, plutôt que les vanités du siècle s'en emparent jamais. » Comme si Dieu eût eu pour agréable ce nouveau sacrifice d'Abraham, quelque temps après, la jeune fille fut brusquement atteinte d'une fièvre typhoïde, que la sollicitude du père et les secours de l'art ne purent maîtriser. Au bout de cinq jours, elle succombait.

Dans cette extrémité, M. Dupont se montra admirable. Quand tout espoir fut perdu, il prépara lui-même son enfant à la mort, lui parlant du ciel, avec un pieux élan, et la chargeant auprès de Dieu, avec une sorte d'autorité paternelle, de ses ordres et de ses recommandations, au nom de ses amis et des personnes de la maison. Après la réception des derniers sacrements, il lui disait : « Es-tu contente, ainsi comblée de grâces ? — Oui, papa. — Regrettes-tu quelque chose sur la terre ? — Mais oui. — Quoi donc ? — De te quitter. — Mon enfant, en ce moment, deux murailles nous séparent : la tienne va tomber et, bientôt, la mienne ; nous serons unis alors, plus intimement et pour toujours. » — Le docteur Bretonneau resta jusqu'à la fin. Lorsque la malade eut exhalé le dernier soupir, le père, se tournant vers lui avec une expression que rien ne peut rendre : « Docteur, dit-il, ma fille maintenant voit Dieu. » Et il récita le *Magnificat*. L'illustre médecin, ravi d'admiration, disait à ceux qui s'étonnaient : « L'idéal du chrétien, vous ne le

connaissiez pas, le voilà! » Un moment, pourtant, son courage fut sur le point de défaillir, lorsqu'il s'agit d'ensevelir le corps de la chère envolée. « Je le vois toujours, raconte un témoin. Sa fille était sur son lit de parade, en attendant les funérailles. Le père, qui ne s'en éloignait pas, une dernière fois s'approche davantage. Il est debout, les bras croisés. Ses regards sont fixés sur le visage de son enfant, que le trépas n'a point défigurée. Bientôt, les larmes lui couvrent la face, les sanglots vont éclater, le corps est sur le point de succomber. Mais, tout à coup, le chrétien tombe à genoux, se recueille et prie. « Mon Dieu, j'allais être vaincu..... » dit-il. Et à Mme de Lignac, qui vint le visiter, il disait doucement : « Comme un bon jardinier met en serre les fleurs précieuses aux approches de l'hiver, ainsi Notre-Seigneur a pris Henriette au moment où elle allait entrer dans ce que le monde appelle la vie et le plaisir, quand ce n'est, hélas ! si souvent que peines, poisons et dangers. »

Les petites sœurs des pauvres, l'adoration nocturne, l'œuvre de saint Martin et le culte de la sainte Face se partageront désormais l'existence entière, l'esprit et le cœur, les forces, le zèle, les sacrifices, la charité, les ressources de M. Dupont.

Il était dans sa soixante-troisième année, et déjà la onzième de son dévouement d'apôtre envers la sainte Face, quand sa mère mourut. C'était une femme d'une fervente piété; sauf la visite des églises, elle sortait peu. Elle employait la plus grande partie de son temps à confectionner des vêtements pour les pauvres. Son fils l'entourait de vénération et d'égards, ne faisait rien dans sa vie domestique sans prendre son conseil, et s'en reposait volontiers sur elle du soin de sa maison. Sachant comme elle était sensible et impressionnable, il usait d'une délicatesse extrême et d'une attention continuelle pour ne pas la contrarier ou la contrister en quoi que ce fût.

Cette digne mère, de son côté, veillait sur les besoins matériels de son fils et sur sa santé avec une sollicitude qui allait parfois jusqu'à l'excès et que M. Dupont n'en respectait pas moins, par déférence. En tout le reste, d'ailleurs, Mme d'Arnaud laissait son fils parfaitement libre. Loin de le gêner dans ses goûts de charité et de bonnes œuvres continuelles, elle prenait à tâche de le favoriser et

souvent elle s'y associait. Un jour, M. Dupont et sa mère reçurent la nouvelle qu'un ami venait de subir un revers désastreux. Tous deux, aussitôt, instinctivement et sans se consulter, eurent la pensée de le secourir par un don généreux, et il se trouva que l'un et l'autre avait fixé la somme de 10000 fr. Ils vécurent ainsi ensemble jusqu'en 1860.

Voici les détails que, huit jours après la séparation douloureuse, M. Dupont donnait aux siens : « Ma mère a eu la mort la plus douce dont on puisse se faire une idée. J'ai dû prendre sur moi de lui dire qu'elle touchait à l'éternité. C'était vers 2 heures du matin. « Oui, je crois, me répondit-elle, que je vais bientôt mourir. Eh bien, je n'ai pas peur ! » Et ce mot était dans sa bouche une grande chose, puisque, durant sa vie entière, ma mère a été sous une vive impression des jugements de Dieu. Après l'*Angelus*, que nous récitâmes ensemble, le pouls baissant de plus en plus, je fis de nouveau entendre à ma mère qu'elle approchait de sa fin, et, cette fois encore, elle me dit avec un pieux sourire : « Tu crois que je vais entrer en agonie ! » et, levant les mains, elle articula tout haut : « Jésus, mon Sauveur, venez ! »

« Elle est morte après une agonie d'une minute seulement. Je n'eus que le temps de placer sa main sur mon front pour recevoir sa dernière bénédiction ; puis, quand je retirai cette main pour la baiser..... je vis que les yeux s'étaient naturellement fermés. »

A quelles œuvres de bienfaisance et de charité cet ami de Dieu et du prochain n'a-t-il pas contribué ? Il donnait abondamment, par 5000 et 10000 fr. à la fois, le plus souvent d'une manière anonyme, partout ailleurs avec délicatesse et modestie. Lorsqu'il faisait un don ou une aumône, on aurait dit qu'il se croyait l'obligé. Il était attentif à saisir les circonstances et à remarquer les besoins. C'est ainsi qu'en certaines communautés, aux jours de leurs fêtes de famille, prises d'habit, professions ou solennités particulières, il envoyait gracieusement un secours, afin d'y contribuer en quelque chose.

Chaque semaine, il recevait chez lui la commission administrative du vestiaire de saint Martin, dont il était président. « Si le

trésorier de l'œuvre, en présentant ses comptes, révélait son embarras pour payer les notes des fournisseurs, ce qui arrivait souvent, on pouvait être sûr que le lendemain ces notes se trouvaient acquittées..... par un inconnu. »

Il s'était fait une habitude de visiter à domicile les malades pauvres. Il priait les médecins de lui faire connaître les plus nécessiteux et les plus délaissés, et les soignait volontiers de ses propres mains.

Combien il aimait à obliger et à faire plaisir ! Et les services qu'on lui rendait à lui-même, comme il savait largement les payer de retour !

Fréquemment, il offrait l'hospitalité aux étrangers. Parfois, à l'heure du dîner, il en amenait à sa table jusqu'à cinq et six. Prise au dépourvu, M[me] d'Arnaud ne pouvait s'empêcher de lui dire : « Au moins, Léon, tu devrais bien me prévenir une demi-heure à l'avance ! » Mais les hôtes n'avaient point à en souffrir, et Léon, incorrigible, continuait à suivre les inspirations de son cœur.

Ces attentions délicates et généreuses se retrouvaient dans tous ses rapports avec les ouvriers. Il se plaisait à les encourager et à les aider.

Arrivé à près de quatre-vingts ans, sous le coup de la paralysie qui l'avait frappé dans tout le corps, dans l'impossibilité de sortir, il se vit, sauf la communion qu'on lui portait chaque semaine, privé de ce qui faisait la grande consolation de sa piété et la joie de sa vie, la fréquentation des églises et l'assistance aux offices. « Je suis cloué ! » disait-il. Puis, levant les yeux au ciel, il ajoutait cette invocation qui lui était familière : « Que j'expire altéré de la soif ardente de voir la Face désirable de notre Seigneur Jésus-Christ ! »

Il reçut le sacrement de l'extrême-onction en pleine connaissance et réclama aussitôt le Dieu de l'Eucharistie qu'il aimait tant à adorer.

Pendant son agonie, qui se prolongea près de huit jours, il témoignait de temps en temps par signe qu'il s'unissait aux prières qu'on ne cessait pas de faire auprès de lui. Immobile, couché sur le dos, les yeux fermés, le visage empreint d'une grande sérénité,

il avait une respiration haletante, exprimant assez bien le sens de son invocation chérie à la sainte Face, que son cœur sans doute, à défaut de ses lèvres, répétait encore.

Enfin, le samedi matin, 18 mars 1876, vers 4 heures, sans faire entendre aucun râle, sans ouvrir les yeux, il poussa trois grands soupirs à des intervalles assez longs et il expira. Il avait soixante-dix-neuf ans.

Ses obsèques furent un triomphe religieux, tel que l'influence de la vertu a seule le privilège d'en produire. Le préfet, les notabilités, les vicaires généraux, le chapitre métropolitain y assistaient. La cathédrale était remplie. Dans cette foule immense, on voyait des fidèles de toutes les conditions et de tous les rangs, des indigents en grand nombre, des vieillards, des orphelins. C'était bien de ce serviteur de Dieu, de l'Église et des pauvres que l'on pouvait dire : « Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur; dès maintenant ils se reposeront de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent. » (APOC. XIV, 13). — Nous connaîtrons plus intimement et nous admirerons encore davantage le saint homme que fut M. Dupont, en rappelant plus tard, dans les « Belles Pages Créoles », quelques-unes de ses pensées, fleurs suaves cueillies dans un paradis terrestre.

NÉCROLOGE DE LA VIEILLE FRANCE CRÉOLE

Avec les noms qui précèdent, nous n'avons pas épuisé, — il s'en faut de beaucoup, — la liste mémorable des illustrations de cette vieille France d'outre-mer, si riche en souvenirs glorieux, que les *Revues* les plus fameuses des deux mondes se plaisaient à évoquer après la catastrophe de Saint-Pierre.

Hélas! combien de victimes les descendants de ces magnanimes colons des Antilles viennent de fournir aux hécatombes de l'Anse-Latouche, du Mouillage, du Centre, des Trois-Ponts, du Fort, de Fonds-Coré, de Sainte-Philomène et des autres quartiers avoisinant la Montagne Pelée!

Et quels intrépides labeurs, quels généreux dévoûments à la métropole, quelles entreprises hardies, quels innombrables sacrifices, quelles luttes héroïques, quelles signalées victoires sur les Caraïbes, les Espagnols, les Anglais et les Hollandais, quelles sueurs fécondes répandues et quels flots de sang versés ne symbolisent-ils pas, ces noms, presque tous fameux, tous honorables, qui constituent à eux seuls l'histoire de la Martinique !

C'est, par exemple, de 1635 jusqu'à la mort de Louis XIV :

Adam, Arbousset, d'Arnoul, d'Amblimont, d'Arbouville, d'Allery, d'Artemarre de Seyssel.



Bonnard, Bonvoulloir, Boislevé, Bourgeot, de Beaujeu, Baudoin, Baillardet, Bureau, de Bouillon, Braguez, Bruneau, de Braché, de Bois-Fermé, Besnard, de Beaumesnil, de la Barre, Begon, Barbulo, de Blénac, du Bois-Jourdain, de Baas, Bréart, Blondel, de la Boulay, Blain, Bisson, Bertrand, de Bourhé, Bernard, Bouteille, Bieuset, de Beauregard, Berninet-Tyran, de Borke.



De Clermont, du Chesne, de Cussac, de Courcy, de Chevrollier, Cauquigny, du Couldray, Cocqueran, Chesnelong, de Clodoré, Chaillon, de Chambré, Croquet, de Colbert, de Champigny, de Chambly, Chabert, Crochemore, Croisset, Chauchat, Cassard, Collart de Roulles, de Caray, du Clieux, du Chastel, de Caylus, de la Clocheterie, de Cerveil, Champagne, de Chavagnac, Costard de la Chapelle (1703), Correur de Sercourt (1714), Carles de Pradines (1715).



Dyel de Montaval de Tocqueville, Dorange, Duclos, Dubuc-Duferret, Descaveries, Dautruis, Desfontaines, Duprey, Dorsol, Dugans, Dumaitz de Goimpy, Duroy, Desprez, Desmarets, Dupin, Descasseaux, Dujardin, Duplessis, Dubois, Dubreuil, Durieu, Dubuisson, Dauville, Didier, Des Jardins, Daniel, Desmassias, Duval de Grenonville, Dert Govello, Descoublan de la Hardière (1714).



Estienne Léon, d'Elbée, d'Esnotz, d'Eragny, Épiard de Vernot.



De Francillon, de Foucembergue, Février, Ferrand, Fournier, Fauveau, Francher, de la Forge, Fourdrain de la Marche, Franceschi (1711).

***

De la Giraudière, de Gémozat, Gobert, de la Grange, de Gemesac, Guillaume-Sauvage, de Gennes, Golaison, de Gabaret, de Guitaut, Giraud de Cursol, Giraud du Poyet, Garnier, Gauvin, Goguet, Gagny, Granval, de la Garenne, Godefroy de la Houssaye, de Gyves (1704), Girardin de Montgérald (1708), Gallon de Beauchêne (1709), Gilbert de Foucaud du Razet (1713).

***

Héliot de Saint-Germain, Hodebourg, Hénaut, Haquet, Hurault de Manoncourt (1685), Hachaert, Houdin, Huc, Hinselin, Hulot, de la Haye.

***

Icard, d'Iberville.

***

Jasburiauche, de Jorna, Jolly, de Jay, de la Jeunesse, de Jolivet (1680), de Jonquille (1684).

***

Kouane, Kercoué.

***

Lecomte, Le Barde, L'Escouble, Le Camus, de Lestibaudois de la Vallée, Lauriol, Lasalle-Séguin, de la Lande, Labat, Latour, Lévêque, Le Fort, Le Marquis, Lasigne, Le Devin, L'Hermite, L'Homme, Le Halleux, La Jaunaye, Lasier, Latin, Larcher, Le Sage, de Larnage, de Leyritz, de Laître, du Lion, La Boissière, de Longpré, Lambert, La Martinière, La Fontaine-Héron, Le Bègue, Landon, La Ferrière, Le Breton, de Loubières, Le Febvre, La Varenne, Lespine, Le Sueur, Le Chandelier, Le Vasseur, Le Boucher, Le Mère, Le Quoy, Lozot, Liétard, Le Lorrain de Beauregard.

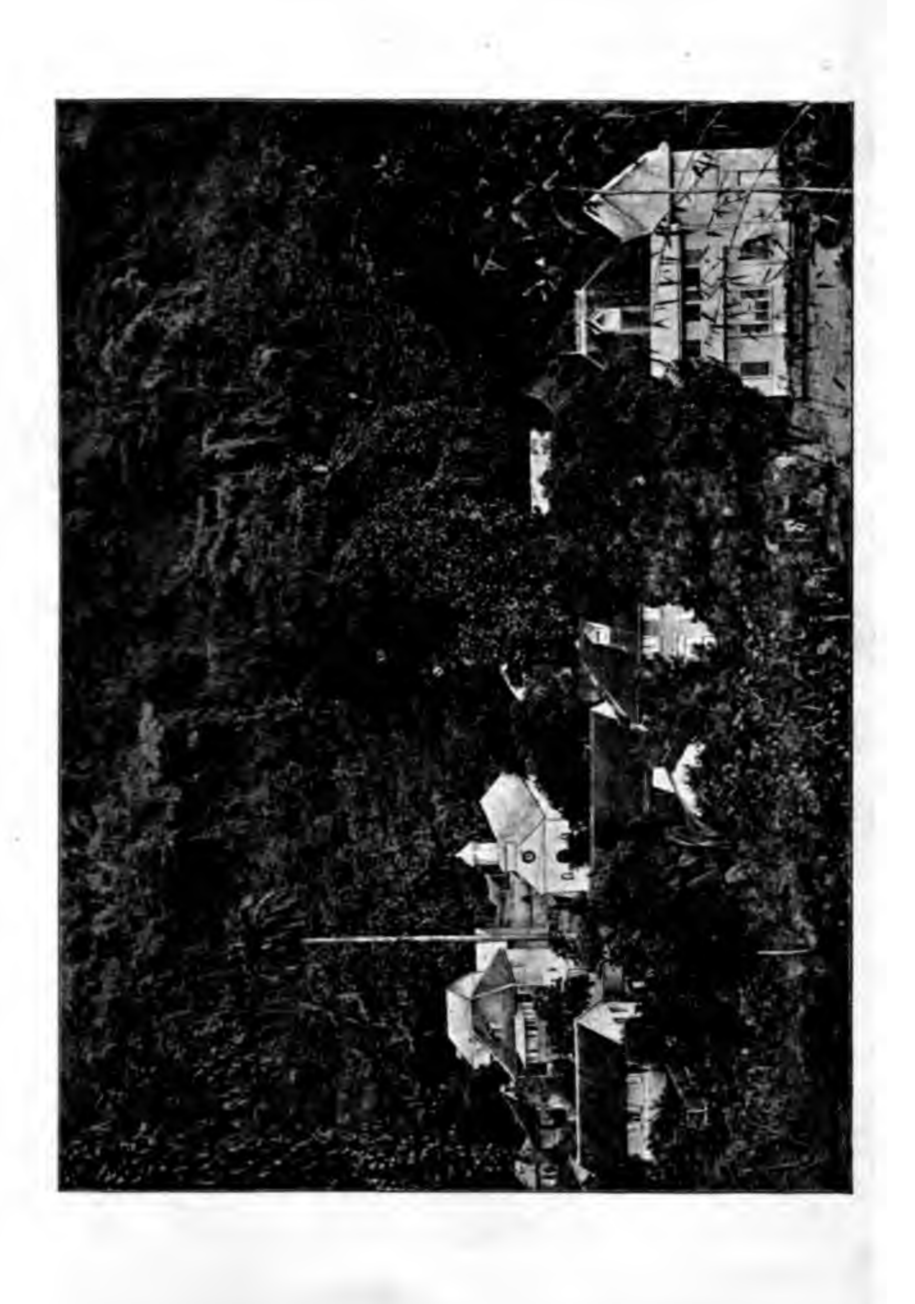
***

Mathieu Michel, Martin, Millet, de Montillet, de Machault, de Merville, de la Montagne, Michon, Massé, Menant, Moyencourt, Malet, Mayeux, Maugras, Mignac, Monel, Massonnier, Maurecour, de Maintenon, de Mareuil, de la Malmaison, de Méquaire de Grandcour (1685), de Montroyet (1715).

***

Percy de Beaumont, de la Perelle, de la Porte, Payen, Pélissier, Pelher, Perrier, de Prailles, de Poyot, Poisson, Pocquet, Phelpes, Patoulet, du Pont, de Phelypeaux, Piquet de la Calle, Pain, Poligny, Patin, de la Pierre, Poulain, de Pointesable, de Poincy, Panié d'Orgeville, Peyre-Ferry, de Pont-Cheuron-Imbert.

***



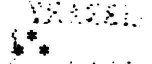
Querengoan, Questel, du Quesne.



Rools de Gourselas, Renaudot, Roy, Le Roy, Roy de la Grandinière, Robert, Roblot, Reynau, Renault, de Ragny, Rallet, de Ravary, Roche, Rillet, Ravelet, Robelet, de Richemont, de Richelieu, Rivière Le Bailleul, de la Rosière, de Rosselan, de Rossignol, La Roche-Guyon, de la Rivière, de la Renardière, du Rieux, de Rosmadec, Reynal de Saint-Michel (1713).



Sarrat de la Pierrière, Sanson, Séguineau, de Salvert, Soyer, de Saint-Germain, de Sannois, Séguin, Saint-Léger, Saint-Aubin, Surian, de Sales, de Sainte-Marthe, Sessant, de Saint-Laurent, Saint-Amour, Saint-Bon, Saint-Estienne, Sylvécane de Savigny, Saint-Aroman, de Saint-Hilaire (1708).



De la Touche, Tartanson de Grave, de Tracy, de la Tournerie, Tadourneau, de Théméricourt, Trezin de Cangey.



De Vaudrocques, de Valmenière, de la Vigne, de Vaucresson, de Vert-pré, Verrier, de Ville, du Vivier, de la Verdure, de Vaucourtois, de Vesien de la Roche (1712), taillables et corvéables à merci, pour la patrie et le bien commun de l'île.

C'est, par rang d'ancienneté, à travers le XVIIIe siècle et jusqu'à la fin de la période agitée qui va de 1789 à 1815 :

I

D'Abbadie, Assier, Assier du Hamelin, Assier de Pompignan, Assier de Montrose, Assier de Montout, d'Arros, Audiffret, d'Autanne, d'Aramont, d'Assy, d'Audiffredi, Adenet, Alesso de Ragny, d'Amsterdam, d'Artenier de Seyssel, Astorg, le maréchal d'Arnaud, né à la Trinité, d'Avrigny, homme de lettres, né à Saint-Pierre.



Bélair, de Beaulieu, Bourgelas, Bruant, Bouet de Ranché, Baillardel, Bigot, le divin Branda, Barbotin, Breland, Biguiet, Belleville, Banchereau, de Bompar, de Beauharnais, Beraud, Berland, de Bouillé, Bongars d'Er-

belay, de Bassignac, de Brach, de la Bretonnière, de Bonneville-Bonneterre, de Brach-Martin de Pointesable, Bellevue-Blanchetière, Buchicher, Blanchet, Belliart de Vobicourt, Bertanche, Baudon, de Bernard de Feissal, de Bonneval, de Brockard.



Colard, Cattier, Chapelle, Cicéron, Couet de Moussur, Crosnier, Crosnier de la Bertaudie, Crosnier des Vignes, Crosnier de Briant, Crosnier de la Bardoulière, Crosnier de Lassichère, Crosnier de Montersil.

Crocquet de Belligny, Chevry, de Cour, Caqueray, de Cherry, de Châtre, de Chadirac, Chateau, Chartier, Catteir, Coulange, Courtois, de Cresol, Clavery, Capony, Clauzel, Cachi, Clarke, de la Croix, Coquelin de l'Isle, de Courmont, Courpont de la Vernade, du Chastel-Brouillac, Courdemanche, Crocquet-Beauruisseau, de la Chaisnay, Champigny-Hurault, de Campisteron, de Chateaubrun, de Chateauvieux, de Coëtlogon, Chavigny de la Chevrotière, de Cools, Cabrol, Coveur.

Cornette, un des noms les plus admirablement portés de notre histoire coloniale et dont les dignes héritiers s'appellent Cornette de Saint-Cyr et Cornette de Venancourt.



Desclieux, Duprey de Terrebonne, Dubuc Sainte-Preuve, Dubuc de Belfond, Descars-Villaumez, Dumon-Flamette, Des Vergers de Chambry, Des Vergers de Sannois, Dubuc de Rivery, Duval de Sainte-Claire, de Dillon, de Damas, Dessales, Damian, Dampierre, Desborde, Duvernègue, Déjean, Dubelloy, Duboulay de la Broüe, Dumotet, Dubrey, Desveaux, Desrivières, Désinchères, Desrochers, Durocher, Durand, Desturé, Dorville, Dubon, Dutauzin, Deslisardie, Desvouves, Desportes, Desfourneaux, Desjeunes, Descouts, Deschamps, Deville, Delamare, Dorient-Ersac, Descours de Thomazeau, Desravinières de Loré, Dechazelle, Dormoy, Dupart, Delaunay-Belleville, Desmartin (1720), Desmerliers de Longueville (1720), Dunot de Saint-Maclou (1732), Dumoutier de la Combe (1733), Darenne (1734), Duval des Gots de Castel (1734).



Émond, d'Elva, d'Ennery, Érard, d'Estrées, de l'Évaille, Émérigon.



Faure, Fortin, Férol, de Feuquières, Ferreire, de Fénelon, Foulon d'Écotier, Faure de Lussac, de Fer, Faure de Fayol, de Fleury, de Folleville, Figuepeau de Caritan, Feuilleteau, Ferrier.

*
* *

Girardin, Girardin de Champmêlé, Girardin de Léry, Gédéon de Villeneuve (1729), de Gaugy (1759).

Gaudin, Gaudin de Poulney, Gaudin de Soter, Gaudin de Ramville, Gaudin de Viremont, Goujon d'Artisan.

De Gaigneron, Gaigneron de Jolimont, Gaigneron de Marolles, Gaigneron d'Hauteriche.

Grout, de Grandair, Gasc, de Grandmaison, Germant, Gaudet, Grenouillaud, Gilbert, Guesdon, des Grottes, Gallet-Charlery, de Gautier, de Gannes, Gibert, Genty-Bonneval.

Girard de Crésol, Gradis, de Grenier, Guéret, Gabourin.

*
* *

Hache, Hooke, Hurson, Henry, Honde, Hurault de Traversy, Hurault de Bonnaire, d'Hauterive, de la Héronnière, d'Homblières, Huyghes-Cadrous, Husset.

*
* *

Imbert, Isaac.

*
* *

De Janville, Joyeux, Jacquier, Jacquin, Jomier, de Jaham, de la Jus, de Jouvancourt, de Jobal.

*
* *

Kerouan, de Kenney.

*
* *

La Mothe du Solier, Latouche-Beauregard, La Tuillerie, Le Gagneur, Levassor-Bonneterre, Le Merle, Le Moyne, Lenoir, La Grande-Rivière, Le Prieur, Le Jeune, Le Pelletier, Le Bourg, Laudon, Littée, de Loupe, Larnac, Latapie, Le Balleux, de Lagrange-Chancel, Longvilliers de Poincy, Leblanc, Laurent-Dufond, Laurent-Dufresne, La Sègue, Lacquant, Leyreat, de Levis, de Lignery, Louvel de Laissac, de Lucy, Lefebvre de Givry, Lejeune-Bontems, Lemercier de la Rivière, de l'Horme, Levacher-Duboulay, Lejeune-Lamothe, Lafaye-Beaubrun, Lafaye-Desguerres, Labat-Baumay, Le Roux-Chapelle, Lebrun de Rabot, Legendre de Fougainville, La Chaussée de Courval, L'Homme d'Aubigny, Lascaris de Jauna, L'Œillard d'Avrigny, Legrand de Belleroche, Lejeune de Clermont, Lapeyronie, Leblanc-Neveu, La Pérouse, Laurens-Desondes, Linger-Montdenoix, Lanes.

* * *

De Martel, de Masclary, Montigny, Mezallier, de Molag, Mantel, de Montfort, de Manoncourt, Marin, Mauclerc, Miral, Mazel, Montony, Marchand, Mesnier, Maria, Marle, Mareschal, Moreau, Maillet, Minet, Marcon, Monnier, Milleancourt, de Morandière, Manoël, Maupertuis, Maupoix, Méat-Desfourneaux, Mollenthiel, Madey-Descoublan, de Mallevant, Méry de Neuville, Morin-Sogrin, de Monsigny de Bresolles Maniquet de Pélafort, Mahy de Plainville, Marron de Seychelles (1730), de Meslon (1737).

* * *

Nadau, de Nesmond, de Nesle, de Neuville.

* * *

O'Mullane.

* * *

De Perrinelle-Dumay, Perez de Carvasal, du Pavillon, de Ponthevès, Poupert, de Puilhery, Pocquet de Puilhery, Perpigna, Pocquet de l'Islet, Page de Saint-Waast, de Pichery, de Préverand, de la Palu, Papin, Perret, Paris, Praut, Philippe, Pichaffray, Picaudeau, de Peinier, de Polignac, Pelletier-Surirey, Pichon, Pesset, Paulian, Platelet, de Penthièvre, Pothuau-Desgatières, du Prey de Lamonnerie, du Prey du Mosé, du Prey de la Ruffinière, du Pont de Thouron, Pomirol, Pottier de Hautchamp, Peloteau, Ponsard, Pillegar de Malhorty, Pocquet de Saint-Sauveur, de Percin (1728), de Pujet de Bras (1733), de Peyrat (1744).

* * *

Du Quesne-Dulombrun, Quénel.

* * *

De Rosquembus, Rioussec, Rhodez, Roger, Roussel, de la Roulai, de Roqueville, Renaudin, Ruste, Roche de Latouche, Rouillé de Rocourt, Rahaut de Choisy, Roussier, Ramée, Rampont de Rostolan, Rampont de Surville, Rampont de Sombrecourt, Rochereau de la Roche, de Rochechouart de Jars (1736), Rives, Rivaille.



Savary, Surgiès, Sancy, Sainte-Croix, Spitalier, de Saint-Cyr, de Saint-Aimé, Soudon de Rivecourt, Saint-Cyr de Cély, de Saint-Pellerin-Latouche, chevalier de Saint-Maurice, Sarrau, maréchal Serrant, né à Saint-

Pierre, de Saint-Méry, né à Fort-Royal, représentant à l'Assemblée nationale, Saulger (1718), Streckt (1720), de Scepaun (1736), Saint-Michel de Maliul (1736).

***

Tascher de la Pagerie, de Toraille, Tiphaine, de la Tour-du-Pin de la Charce, Thierry, de Traversay, du Touneau, Thore, Touzai-Ducheneteau, Tonfreville, Toisnier, Thuriès-Verdier, Thomazeau, Thery-Brederode.

Thibault de Chanvallon, membre du Conseil souverain et correspondant de l'Académie royale des sciences, qui fit imprimer en 1763 un « Voyage à la Martinique contenant diverses observations sur la physique, l'histoire naturelle, l'agriculture, les mœurs et les usages de cette île ». Le manuscrit de cet ouvrage avait mérité l'approbation de l'Académie pour sa partie scientifique. Celle qui traitait des mœurs coloniales n'offrait pas moins d'intérêt, à cette époque.

***

Du Verger, Vignet, de Voltier, Verdier, de la Vernade, de la Varenne, des Voisines de Tiersonville (1773).

***

Ythier de Cabry, tous soldats courageux, officiers magnanimes, magistrats recommandables, habitants laborieux.

II

Arnaud de Corio, Aquart, d'Arbaud, Aucane, Aubin Bellevue, Ancinel, Arnoux, Audebert, Anglade, Artaud, Allègre, d'Aucourt, Admerg, Aihlau, Atis Gigon, d'Aubermesnil, Allan, d'Azevedo.

***

Bellisle-Coqueran, Barthouilh, de Behague, Buimond-Auvergnou, Brière de l'Isle, de Bexon, Boët-Boutin, Bon-Saint-Cosme, Bacquié, Basset, de Berry, de Beuze, Billouin, Beauchamp, Bonifay, Batsalle, Bezaudin, Bourdier de Bragard, Le Berthe, Brunet, Bolle, Boyer, Blairon, Balossier, Bonnet, Boulin, Borde, de Bonne, *Bian,* Baboul, Bremont, de Bourbes, Berteau, Bourk, Boyer de Peyreleau, Brown, Blondel-Larougery, Biraud-Montplaisir, Brillon, Broussanoir, Bayliès-Dupuy, de Bonnemaison, Bence, Birot de la Pommeraye, de Bologne, Bougrenet de la Tocquenay, Bouton de la Beaugezière, Borgia de Picamilh (1767).



Crassous de Médeuil, Chenu de Mongon, Cairoche, de Clugny, Chabrol, Castella, du Chaxel, Chateau-Dégates, Chauvet, Collignon, Coquille de Moncourt, Crocquet-Legrand, Cazalis-Cazalé, Calendier, de Crény, Calliandre, des Chazot, Caillet-Lacarrière, Cardier, Caseneuve, Camboularet, Courcilly, Clée, Calabre, Cortès, Codé, Condé, Clinet, Calame, Courville, Chateaugiron, Chateaubodeau, Cornette-Berthelot, Cassassus, Colau, Chassot, Charron, Capdevieille, Combe, Coppens, Choppin, Constantin, Caverot, de Chanaleilles, de Chalvet, Chenaux, Catala de Clairefontaine, Crosnier de Bellaistre, Clément, Cambon, de Congy, Chateau de Balyon, Crémieu-Neveu, de Caton, de Chassaigne.



Dubuc de Marcussy, Dubuc de Ramville, Dunes, Duhaumont, Duthéro, Dorcet, Desaint, Dangeros, Dutrieux, Dupont, Ducos, Damoiseau, Decasse, Dathy, Duffau, Durouil, Delgrès, Dumas-Bezaudin, Descoudrelles, Doëns, Doëns-Beaufond, Desnodets, Desrivaux, Dieuzaide, Ducassous, Doussedebesse, Desmas, Dariste, Deberge, Danois, Dutil, Dupuy, Dujon, Decorne, Defresne, Damaret, Dupriret, Dupeyron, Ducanet, Duchamp de Chastaigné, Desbarreaux-Verger, Dauey de Marcillac, Deslauriers-Hilette, Daillebout, Desgouttes, Dusausay.



Eyma, d'Esprès, de l'Espinay, Escavaille.



Frigière, Fonrose, Fourniols, Fortier, Fizel, Fourn, Fontane de l'Ile, Félix, Forien, Flomont, Floreuste, Forstal, Fouraignan, Foucard, Fossé, Fournier-l'Étang, Froc de Laboulaye, Filassier.



Gédéon de Catalogne, Gallet de Saint-Aurin, Gaudin de Beaumont, Gaudin de Digny, de Grandfond, de Gentile, Garnier-Saint-Omer, Gigon, de Geoffroy, Guignod, Gozan, de Gimat, Guise, Gaschet, Grisot, Gabriel, Geay, Girandon, Germont, Gervais, Guerry, Ganetière, Garou, Gonnier, Goureau-Fauvel, Garnier-Laroche, Gaillard, Grilhaut des Fontaines, Garny de la Rivière, Guirouard-Bonnaire, Gaussin, Genaille, Gautier de Laricherie, de Ganne de la Chancellerie.



D'Herveck, Hardy-Saint-Omer, Hinckledey, Heris, Huguet, Hellyes, Heligonet, Hodebourg des Brosses, d'Hoquincourt, Huyghes des Étages, Holozet.

***

Jusselain, Joyau, Jubelin, Jouque, Jacou-Saint-Omer, Jamain, Jastram.

***

Kergus.

***

Letourneux-Birot, Louveau de la Guigneraye, Le Pourceau de Montroret, Le Maistre, Lucy de Fossarieu, Lapalun, de Laussat, Lefessier-Grandprey, Lalung, de Luppée, Labattut, Lepontois, Labbé, Lemerle-Beaufond, Lefève, Lefrançois, Lahante, Lemesureur, Laveuve, La Garrigue, Lafargue, de Laumoy, de Laubenque, Labarthe, Laglaine, Lacoste, Ladame, Le Curieux-Belfond, de Labouestelière, Leborgne, Lacrosse, de Lagalernerie, Lasignardie, Lassiboire, Lamaury, Lanneau, Lamarque, Lemercier, Le Chevalier, Lejeune de la Rochetière, Lauriol, Lacoste-Monrose, Lacoste-Lefébure, de La Grange-Buée, de Loyac, Le Neuf de Bonneuf, de Lareinty, Larbannet des Isles, L'Hôtelier, de Longueville, Lalaurette, Laroque Dufau, Landais, Le Maistre-Saint-Isles, Lhoste, Liysy, Lemoine de Châteaugué (1771)[1].

***

Marraud de Sigalony, de Meynard, Magnytot, Melse, Meyzendi, de Mascarville, de Marigny, Maisières, Moreau de Joannes, Miany, Malespine, Moreau de Saint-Méry, Micoulin, Mollerat, Mazars, Marlet, Maugée, Monique, de Mallevaux, Montagard, Morancy, Mazin, Morin, Morini, Moras, Montlouis Jaham de Courcilly, de Montaigne, Moussard.

***

Neveu, Nocus, Navet, Noyer, Noël.

***

De l'Or, O'Connor.

***

Pédigot, Pozzo di Borgo, Pelouze, Pingault, Picard, Pelet de Lautrec, Peu-Duvallon, Puiferrat, Pichery des Gazons, Le Pelletier de Saint-Remy, Le Pelletier-Desravinières, Le Pelletier de Beuze, Le Pelletier-Destournelles, Pécoul, de Pavan, Papin-Saint-Aimé, Pichevin, Papin-Mosnier,

---

1. Ils ne sont pas sans valeur, ces chiffres posés çà et là, après les noms de plusieurs familles illustres de la Martinique, car ils marquent la date d'enregistrement, par le *Conseil souverain*, des *lettres et titres authentiques de noblesse* de chacune de ces maisons de vieille aristocratie coloniale.

Pinguet, Pitault, Prost, Panis, Pupier, Pérard, Panneau, de Prémoran, Prévôteau-Duclary, Pontaïs, Petit.



Rougon, Roignan, Rigordy, des Rioux de Messimy, de Rivière, Rosily, Richaud, Rochery, Roix, Raynal-Sainte-Croix, Rondeau, Rahier, Roquefeuille, Rochelmagne, Rollin de la Haute, de la Roche, Renard-Bel'Air, Reculé.



Sinson de Préclerc, Samarant, Saint-André-Lechevalier, Survilly, Sergent, Sauvignon, Saulger de Saint-Maurice, Soison, Sicard, Sabès, Sévin, Saxi, Saint-Pée, Sargenton, Savage, Signéty, Saint-Prix-Garnier, Sévère-Lacroix, Sigougne-Latouche, Saint-Michel-Rivet.



Tiberge, de Tholozan, Trobriand, de Turpin, Tonnelier, Trotel, Terrien, Taillandier, Tudor, de Thoré, Toussaint, Truquet, Troussier.



Vatable, de Vaudreuil, de Vioménil, de Vaugiraud, Vauchot, Valate, Vernes, Villaqué, de Villarson, de Vignau, Villamont, Vilain, Veyrier, Vivé, de Vély.



Willox, tous, également, créoles et colons, intrépides, hospitaliers et chevaleresques (1).

C'est enfin, dans les temps plus rapprochés de nous et jusqu'à l'heure présente, *pour la classe blanche* et *pour celle de couleur*, parmi ceux qui se sont distingués dans l'agriculture, le commerce, l'industrie et les professions libérales, ou qui, à force d'énergie, ont su s'élever à une situation honorable (2) :

Albert, Asselin, Augrain, André, Artières, Ariès, Auber, Audemar, Agricole, Aligon, Anténor, Audibert, d'Anglebernes, Aubéry, Allou-Ven-

---

1. Après avoir déjà rempli une bonne partie du XVIIIe siècle, la plupart de ces noms, à la Martinique, n'ont pas eu moins d'éclat ni exercé une moindre influence durant le siècle suivant.

2. Avec quelques noms de cette liste, nous pourrions bien remonter au delà du XIXe siècle, assez avant même dans le XVIIIe, auprès d'autres que nous avons signalés ; mais c'est au XIXe surtout qu'une influence prépondérante ou des services plus spécialement remarqués les ont mis en relief dans la colonie.

ceslas, d'Abadie de Lurbe, Agapit, Anquetil, Achille, Auger-Lemaistre, Achart, Aniart.



Berté-Saint-Ange, Borel, Baudin, Bourdillon, Boutereau, Bellan, Bouvier, Brugier, Bally, Beaufond, Beaufrand, Beuzelin, Bondy, Bougenot, Blaisemont, Berne, Binet, Bardury, Briant, Braud, Boisson, Boudou, Beaudu, Bourdon, Boucher, Bourgoin, Bonneville, Boissel, Bélus, Butel, Boissière, Buvat de Virginy, Berlan, Barême, Bonnet-Durival, Bienvenu, Blampuy, Balmelle, Bourguille, Bloss, Barbe, Bellonie, Beaujolais, Buran, Bréam, Bayot, Boisseau, Braques, Bragance, Brasdor, Baude, Beaulieu, Bolo, Bocaly, Becker, Beauharnais-Cadeau, Bommier, Beaupré, Beyrines, Brisson, Branchet, Barcourt, Bataille.



Cottrell, Caminade, Collin, Carré, Casadavant, Clanis, Coipel, Courrejolle, Coppier, Carlhan, Carbonnel, Chatenay, Cornilliac, Carassus, Carbouères, Costet, Clavius-Marius, Clarac, Coutens, Cochet, Cabanel, de Capéra, Comairas, Camoin, Chomereau-Lamotte, Cassius de Linval, Cordier, César-Laîné, Célestin, Chérius-Chéry, Chevy de Lamartinière, Chéneaux, Carles, Castaing, Charriez, Courché, Colson, Calonne, Colé, Casside, Campmartin, Cadoré, Chérubin, Céligny, Cabassol, Choco, Cairoche, Commin, Costin, Clarière, Carreau, Caillat, Clerc, Chapdelaine, Chevance, Couturier, Caillavet.



Domergue, Depaz, Dartiguenave, Démarc, Despointes, Dufougeray, Duquesnay, Duval-Dugué, Dorn, Dumoret, Dumas, Duplan, Desmé, David, Dela, Dulieu, Décomis, Dert, Desabayes, Dangla, Dufail, Delsuc, Davy, Darius, Delmont-Bébet, Desroses, Deslandes, Drouilhet, Dupouy, Devin, Delaunay, Delas, Dispagne, Debuc, Deproge, Drozin, Duluine, Delpech, Dostaly-Lemaistre, Douillard, Desgranges, Deplanque, Decressonnière, Dennery, Dufond, Daniel Le Blanc, Dumaine, Descayes, Dumesnil, Destouches, Desrivery, Dolivet, Degennes, Doignon, Davila.



Eustache, Ernoult, Egidius, d'Ehm, Esch, Ernas Nicolas.



Fabrique de Saint-Tours, Fouché, Fabre, Fays, Fouque, Ferjus Luc, Farou, Fantaisie, Forgues, Fernagu, Fanfan, Flamand.

*
* *

De Gage, Gardié, Gravier-Sainte-Luce, de Garagorri, Grambin, Graeve, Garcin, Guérin, Grut, Gloumeau, Gasquet, Gaston, Glandut, Grant. Gombaud-Saint-Onge, de Garcin, Gajol, Guillaud, Gayol, Guilho, Granier, Guèze, Gérard, Gros-Désormeaux, Godissard, Gandelat, Genti-Corp, Galtier, Gaudon de Hulin, Guy Lagil, Grelet, Gaulteau, Gouyer, Guiral, Grart, Grand Clément, Gilmaint, Gamby, Gubin, Guénaud, Gaspard, Gaillardon, Guichard, Gerbault.

*
* *

Hayot, Hachard, Hartmann, Hurard, Hervé, Hippolyte, Hubert, Hahn, Hubert Saint-Yves, Houdeleck, Houellemont, Husson, Hermary, Hostein, Haspel.

*
* *

Isnard, Iphate.

*
* *

Jurquet, Joret, Jorre, Joseph Alexandre, Jaguenaud.

*
* *

Knight.

*
* *

Lawless, Lota, de Lathifordière, Langellier-Bellevue, Liottier, Lartigue, Lespès, Latty, Lacombe, Lahon, Lacy, La Poterie, Lapoujade, Lafosse, Lamoureux, Le Sade, Laborde, Laîné, Laugier, Lucotte, Lapeyre, Lapiquonne, Lagrosillière, L'Enfant, Lénard, Legrand, Le Duff, Lasserre, Le Nud, Louis-Félix, de Lauthonnye, Lafayette, Le Dentu, Landa, Lewis, Laporte, Lubin, De Lavau, Lacourné, Lavenaire. Lahore, Lecoispellier, Lassalle, La Janvry, Laguerre, La Lyre, Lavater, Lenogue, Lernot. Loubert, L'Exact, Lalung-Bonnaire, Lalanne, Lacroix, Leber.

*
* *

Marsan, de Meilhac, Morestin, Monguy, Marbot, de Montyel, de Massias de Bonne. Marry, Maxwell, Michaux, Mongenot, Manavit, Molinard, Mauconduit, Masson, Merlande, Martineau, Mondore, Mongard, Marie, Muratet, Mathieu, Monziols, Massieu, Marchet, Martialis, Montel-Montout, Mondésir, Mac-Hugh, Martial, Madkaud, Mounier, Moulonguet, Morinière, Marc de la Vigne, de Majoubert, Midas, Misaine, Monrosier, Messouhaits, Marfeuil, Marc-Cyrus, Magallon, Mérol, Montbard, Mignot, Montignac, Mélin, Monairas, Micardier, Mucret, Morisson, Mouttet.

*
* *

Néron de Surgy, Naura, Nollet, Noverre, Nicole, Ninet, Nicéphore, Nelson.

*
* *

O'Neill, O'Lanyer, Ozier-Bellevue, Oursin, Osenat, d'Oleaga, Orville, Olivier.

*
* *

Papin-Dupont, de Porry, Pinel de Golleville, Pétrégille, Préville, Plissonneau, Pinard, Pélissier-Tanon, Prat, Pornain, Pradeu, Paret, Pajot, Pinaud, Prieur, Peyraud, Paméla, Pigeon, Procope, Pinville, Pomponne, Prade-Bastide-Conte, Papin-Gigon, Poullet-Ozier, Piguier, Planche, Postdam, Pélican, Paoli Duclary, Pérasie, Parmentier, Poulet-Préměny, Peux, Pajot, Perrinon, Ponk-Tsong.

*
* *

Quesnel, Quennesson, Quénard.

*
* *

Rameau, Raby, Ribière, de Rancé, Rufz de Lavison, Rouff, Raybaud, Ralu, Rième, Ruinet, Rousseau, Reboul, Reynaud, Riffard, Raveneau, Robillard, Rosier, Rémy-Néris, Rambaud, Rochex, Roselmond, Raimbaud, Rilos, Ricci.

*
* *

Souquet-Basiège, Simonnet, Savon, Saint-Félix, Sorbé, Saint-Léger-Lalung, Sablon, Saillant, Sully, Susbielle, Sauvan, Sarlin, Simoneau, Sales, Saint-Juéry, Saint-Yves, Salleron, Suin, Saint-Aude, Sévère, Saint-Omer-Roy, Soison, Saffache, Surlemont, Sogrin-Maisonneuve, Saint-Paul Grutus, Saussine.

*
* *

Trillard, Trédos, Tronche-Macaire, Touin, Touroul, Testard, Toula, Thaly, Thuriès, Thou, Tracile Maurice, Teisserès, Tapage, T'fla Chebba, Thorin, Trézière.

*
* *

Urger-Évêque, Ursulet.

*
* *

Vatblé, Vialar, Valton, Valentin, Verdet, Viauès, Verné, de la Villegégu, Villemin, Van Romondt, de Villeneuve, Vermeil, Viviès, Vitalis Polus, Vernier, Vincent, Varein, Veissières, Vincendon Dutour, Villette, Vinac, Vergoz.



Wallé-Clerc, Wendelcken, Winter, Waddy.



Yang-Ting, Yotte, etc., etc., dont les parents, alliés ou amis forment légion de victimes, dans la tourmente du 8 mai.

Voilà notre nécrologe.

Tous les noms qui s'y rencontrent — et combien d'autres devraient encore s'y ajouter, si nos meilleurs documents n'avaient péri dans la catastrophe ou si notre mémoire était moins engourdie — *tous ces noms anciens,* nous les avions relevés, il y a longtemps, en interrogeant les pierres des plus vieilles habitations de la colonie, ou en déchiffrant dans les champs du repos les inscriptions funéraires, ou encore en étudiant, dans les papiers déchiquetés et poudreux des annales de la Martinique, les hauts faits des colons et des corsaires de la Côte Ferme d'Amérique et des Antilles. Quant aux autres, plus récents ou actuels, ils nous avaient été rendus familiers par un commerce quotidien de bons rapports et d'amitié qui a fait le charme de notre existence jusqu'à l'heure du désastre.

Nous avons respecté l'orthographe de chacun des noms. Si l'on remarque çà et là différentes manières de les écrire, à travers les âges, ce n'est point notre fait. Il nous est arrivé très fréquemment de lire, parmi les signatures mêmes des ayants cause, ceci, par exemple :

De Vaudrocques et Vaudroque ; des Vergers ou Duverger ;
L'Archer et Larcher ; de Sannois et Sanois ;
Desmassias, des Massias, de Massias ;
Haudebourg, Hodebourg ; Davigne, Desvignes ;
Cocqueran, Coqueran ;
Clay, Clée ; Dulombrun, Delombrun, de Longbrun ;
Jusselin, Jusselain, etc.

A la suite de cette publication, nous tiendrons scrupuleusement compte, dans les autres volumes à venir, des avis, observations et

renseignements exacts de toute nature que nous aurons l'avantage de recevoir, jusqu'à ce que nous ayons fini de reconstituer par tableaux l'histoire de la Martinique depuis les origines jusqu'à nos jours : notre œuvre s'enrichira ainsi d'autant de documents nouveaux dont nos correspondants et amis auront tout le mérite.

Et, maintenant, les voilà, presque toutes, ces gloires du passé et la plupart des espérances que nous avions conçues pour les temps nouveaux, les voilà ensevelies sous les ruines de Saint-Pierre, recouvertes elles-mêmes par les avalanches de cendres du volcan !

La métropole fera jusqu'au bout son devoir, la plus complète solidarité s'imposant, à long terme, en face de malheurs comme ceux de la Martinique, si bien méritante depuis des siècles.

Avec cette heureuse assurance, saluons encore une fois les ancêtres fameux dont nous venons de rappeler la mémoire, qui tous se sont voués au triomphe de la plus grande France et qui viennent de perdre jusqu'à leur tombeaux ! Saluons de même leurs descendants et leurs successeurs, à quelque condition qu'ils appartiennent, intéressantes victimes sidérées par asphyxie foudroyante, dans une calamité sans précédent ; et, pour les consoler, les sauver de la misère et du désespoir, les aider dans l'œuvre difficile de la restauration de la colonie, tenons-nous auprès des survivants de ce cataclysme, orphelins ou blessés, infirmes ou vieillards, pauvres femmes, veuves, malades, qui souffrent loin de leurs foyers disparus et dont beaucoup envient intérieurement le sort de ceux qui ne sont plus.

S'empresser au bien, dès qu'on le connaît, et s'y maintenir, c'est le vrai bonheur : c'est ainsi qu'on décuple, qu'on centuple même le prix de la sympathie, de l'assistance, du secours efficace et de l'hommage rendu aux grandes infortunes. Ce devoir incombe à chacun de nous, puisque tout survivant de Saint-Pierre est devenu pour la France un être sacré, lui imposant de plein droit l'obligation nationale d'accepter les charges honorables de cet héritage sans exemple venu du volcan !

CHAPITRE V

NOS CALAMITÉS, A TRAVERS LES SIÈCLES, JUSQU'AU CATACLYSME DE LA CITÉ CRÉOLE

I. — Tableau des principales calamités et catastrophes qui ont sévi dans les Antilles et notamment à la Martinique, chaque quatre ans en moyenne, à l'époque actuelle et depuis les temps les plus reculés : 1903-1626. — II. Détails relatifs à l'incendie de Fort-de-France, 22 juin 1890. — Quelques autres notes assez originales de M. Ralu, avec le bilan moral dressé par les journaux de Saint-Pierre. — III. Détails relatifs au cyclone du 18 août 1891. — IV. Tableau de la catastrophe. — V. Le cyclone du 8 août 1903.

I. — Tableau des principales calamités et catastrophes qui ont sévi dans les Antilles et notamment à la Martinique, chaque quatre ans en moyenne, à l'époque actuelle et depuis les temps les plus reculés : 1903 à 1626.

Cette table générale des épreuves qui frappent à coups redoublés et à de si courts intervalles leurs frères créoles dira bien, elle aussi, à ceux de la métropole ce qu'il en coûte là-bas d'angoisses et de tortures pour leur permettre de savourer chez eux, dans la tranquillité et les délices, les produits les plus fins des Antilles : sucre de canne, rhums et tafias, vins et liqueurs, cacao, vanille, épices, moka, tapioca de farine de manioc, ananas et autres fruits exquis. — Ah ! oui, elles sont belles et inépuisables, nos îles Caraïbes, et toutes leurs denrées de qualité supérieure ; mais songez donc à quels prix elles reviennent, puisque ceux qui les vendent les ont, les premiers, payées infiniment plus cher que ceux qui les achètent en Europe. On en jugera, à la lecture de ce chapitre, et on en estimera davantage nos valeureux colons, toujours au travail ou sur la brèche, toujours à pied d'œuvre d'un côté et de l'autre en quête de progrès, toujours prêts à se dépenser et à lutter, toujours pleins de courage et d'espoir, en dépit des plus désastreuses expériences et des plus atroces infortunes.

XXe SIÈCLE.

On vivait encore sous l'impression douloureuse des incendies de 1890 et de 1891, à Fort-de-France et au Saint-Esprit, et au milieu des souvenirs lugubres du cyclone de 1891, quand soudain éclata le coup de tonnerre le plus retentissant de l'histoire des cataclysmes, annonçant au monde la disparition de la cité créole de Saint-Pierre et de ses habitants, au nombre de 40 000. Les éruptions volcaniques de la Montagne Pelée ne sont point finies, que voici, pour l'infortunée Martinique, tant éprouvée, les ravages d'un nouveau cyclone, durant cinq heures de tourmente, dans la nuit du 8 au 9 août 1903, le vent soufflant en tempête avec une vitesse de trois kilomètres par minute, et toutes les autres forces de la nature déchaînées, comme il y a douze ans, à pareille date, presque jour pour jour. On trouvera plus loin de nombreux détails relatifs à ces fléaux de la fin du XIXe siècle et du commencement du XXe.

XIXe SIÈCLE.

Bourrasque du 7 août 1899 à la Guadeloupe, à Antigoa, à Saint-Christophe, à Porto-Rico.

Bourrasque du 9 septembre 1898 à la Barbade et à Saint-Vincent.

Mauvais hivernage en 1893.

Cyclone du 18 août 1891, rappelé tout à l'heure.

Incendies de 1890 et de 1891, mentionnés plus haut.

Bourrasque du 4 septembre 1889 à la Martinique et à la Dominique.

Bourrasque du 3 septembre 1883 à la Martinique et à la Guadeloupe.

Je n'ai point perdu le souvenir d'un des phénomènes curieux de ce coup de vent, phénomène que je ne revis plus qu'une autre fois, lors du cyclone de 1891. — Le 3 septembre, je revenais de Fort-de-France avec un capitaine de la Compagnie transatlan-

tique. A notre départ du chef-lieu pour Saint-Joseph, le ciel et la mer étaient déjà comme soudés ensemble. Un vent violent s'était levé ; la nuit tomba de bonne heure, une nuit noire, pesante, d'un calme effrayant, succédant au vent furieux qui grondait il y a un instant. A la *Redoute,* les lampes de ma voiture allumées, j'apercevais à peine mes chevaux. C'était à la montée ; mais, passé l'habitation *Moulin-à-Vent,* nous descendions vers la *Rivière-Monsieur*. Il y avait danger, par cette obscurité profonde. Tout à coup, j'aperçois devant moi et aux alentours, jusqu'au fond de la coulée, une immense nappe de lumière électrique, éclatante et immobile, couvrant toute la côte, à droite de la rivière, s'arrêtant au lit de cette rivière et n'éclairant pas de la moindre réverbération les mornes opposés. Je descendis de voiture. Les pieds et les genoux dans cette nappe de clarté, je les voyais comme illuminés, ainsi que les pieds de mes chevaux et le bas des roues du véhicule ; mais, plus haut que 45 centimètres au-dessus du sol, ce n'était qu'épaisses ténèbres.

Lors du cyclone, dans le bourg du Lamentin, la même couche lumineuse, plus belle, plus brillante, avait 1 mètre de hauteur.

1879. — Détestable hivernage, signalé par maints débordements nuisibles, à Saint-Pierre et dans d'autres localités.

1878-1877. — Pendant plus de dix-huit mois, en 1877 et en 1878, la population des Trois-Ilets fut atterrée par une fréquence désolante et jusque-là inconnue de tremblements de terre.

Au début, en 1877, les habitants du bourg, désertant leurs maisons, logèrent sous la tente.

En 1878, il m'arriva souvent, durant les mois de mai, juin et juillet, de compter cinq, dix, vingt et, une fois, trente-trois secousses dans la même journée. C'était navrant. Il y avait je ne sais quelle électricité ambiante, une machine fonctionnant sans interruption, dont les charges s'accumulaient, d'une secousse à une autre, toujours de la même manière, et dont les volts et le dégagement, avec une pénétration extrême, saisissaient les moelles. Je sentais le fluide électrique m'envahir, de la plante des pieds jusqu'aux genoux ; je m'y étais tellement habitué et je savais si bien ce qui allait suivre, quand et à quel degré, que je pouvais prévenir



SAINT-PIERRE — DE LA BATTERIE D'ESNOTZ AU MOUILLAGE (1870)

mes gens de la secousse prochaine, leur en dire l'intensité, la rapidité, l'imminence. Je ne me trompais pas. Au moyen d'un pavillon, hissé à des hauteurs convenues, je prévenais de même mes voisins.

1867. 2 octobre. — Porto-Rico, Tortola : bourrasque.

1865. 6 septembre. — Guadeloupe : bourrasque.

1853. — Trente secousses de tremblement de terre à la Martinique, dans l'espace de trois mois. A la même époque, il y eut dans les Vosges une secousse assez légère, la première que j'aie ressentie de ma vie.

1851. Nuit du 5 au 6 août. — Éruption volcanique à la Montagne Pelée. Après un sommeil de plusieurs siècles, le volcan se réveillait. Cette éruption, d'ailleurs, fut sans gravité ou, malheureusement, jugée telle. Nous savons maintenant que c'était un coup de cloche solennel. Nous en reparlerons dans les dernières pages de ce volume.

1843. Du 8 janvier au 1er juin. — La Martinique n'a pas ressenti moins de deux cents secousses de tremblement de terre. — Dans une de ces formidables commotions, la ville de la Pointe-à-Pitre, à la Guadeloupe, fut presque entièrement détruite.

1839. 11 janvier. — Tremblement de terre épouvantable à Fort-de-France. Quatre cents maisons sur huit cents s'effondrent, y compris l'hôpital militaire, et quatre cents victimes restent sous les décombres.

1838. — Tremblement de terre à Fort-de-France.

1836. — Pierre ponce et soufre rejetés par le volcan de la Guadeloupe.

1825. 26 juillet. — Bourrasque : Martinique et Guadeloupe.

1824. 7 août. — Bourrasque à la Guadeloupe.

1823 à 1828. — Tremblements de terre fréquents à la Martinique.

1821. 1er septembre. — Bourrasque à la Guadeloupe.

1819. 21 septembre. — Coup de vent à Saint-Vincent.

1818. 21 septembre. — Bourrasque à la Martinique.

1817. 20 octobre. — Cyclone à la Martinique et à la Guadeloupe.

1813. 23 juillet. — Ouragan à la Martinique.

1812. — Violente éruption volcanique à Saint-Vincent. On

l'entend jusque sur les côtes de l'Amérique du Sud. La garnison des Barbades, croyant à un combat entre les flottes française et anglaise, prépare ses batteries et se tient prête à l'action.

1809. 9 août — Bourrasque à la Guadeloupe.

1804. 6 septembre. — Bourrasque à la Guadeloupe.

XVIIIe SIÈCLE.

Coups de vent, raz de marée, cyclones, incendies, débordements, sécheresse, empoisonnements, tremblements de terre, maladies et autres ravages, jusqu'à une plaie d'Égypte, à la Martinique.

1797. — Les cratères de la Guadeloupe lancent des pierres et du soufre.

1790. — A la Martinique, la terre tremble plusieurs fois.

1788. 14 août. — A la Martinique, terrible hivernage. Presque tous les vivres sont détruits.

1780. 12 octobre. — Ouragan, qui s'étendit sur toutes les Antilles : Barbade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Guadeloupe, Saint-Eustache, Saint-Christophe, Porto-Rico, Jamaïque. A la Martinique, le commerce et la campagne souffrirent beaucoup. Les plantations furent dévastées, depuis le Prêcheur jusqu'à Fort-Royal. Un raz de marée furieux jeta à la côte grand nombre de navires et renversa des maisons. La frégate *la Cérès* et d'autres bâtiments furent endommagés, même à Fort-Royal.

Empoisonnements. En 1780, l'habitation de Dubuc de Sainte-Preuve, au Galion, fournit un exemple de l'effrayante dévastation que peut opérer, dans peu de temps, ce mystérieux et terrible fléau. Vingt-cinq empoisonneurs convaincus furent traduits devant le conseil supérieur, après amples informations de la justice sur les lieux : trois furent condamnés à être brûlés vifs, six à être pendus et leurs corps jetés au feu, quatre à être marqués et fouettés en place publique, les autres à assister aux exécutions.

1779. 3 octobre. — Coup de vent. Le commerce n'y perdit pas beaucoup, parce que la plupart des navires étaient au carénage de Fort-Royal ; mais la campagne fut maltraitée et les vivres arrachés.

1777-1774. — Une plaie d'Égypte à la Martinique. Pendant

trois ans, de 1774 à 1777, d'innombrables légions de fourmis s'attaquèrent, dans presque tous les quartiers de l'île, à la principale culture de la colonie, comme à une proie. On avait essayé en vain de tous les remèdes pour arrêter ce fléau. De Tascher et le comte de Nozières, sensibles aux plaintes qui s'exhalaient de toutes parts à la campagne, avaient convoqué à Fort-Royal, le 9 mars 1775, toutes les paroisses de l'île, qui avaient envoyé des députés, et l'on avait délibéré sur le parti à prendre pour mettre fin à cette calamité publique. Considérant l'importance du service qui serait rendu à la Martinique par celui qui trouverait un moyen assuré de faire périr l'insecte destructeur, l'assemblée vota pour l'inventeur une récompense d'un million de livres. Cette somme devait être fournie par les sucreries actuellement en rapport, sans exception de privilèges, et par celles qui s'établiraient dans les trois années suivantes. Une commission de dix-sept membres avait été choisie dans différents quartiers, pour apprécier le remède qui serait proposé, en faire l'essai et en référer à l'assemblée générale.

La commission était ainsi composée :

D'Alezzo et de Valmenière, pour Fort-Royal;

De Massias et Crocquet-Beauruisseau, pour Fort-Saint-Pierre;

Lafaye-Beaubrun et Le Jeune-Lamothe, pour le Mouillage;

Isaïe des Grottes et Ferréol de Leyritz, pour la Basse-Pointe;

Dubuc-Sainte-Preuve et Gallet-Charlery, pour la Trinité;

Arbousset et de La Vigne, pour le François;

Courdemanche, père, pour le Vauclin;

Desfontaines et Duval de Sainte-Claire, pour le Marin;

De Gaigneron et de Jorna, pour le Lamentin, le Trou-au-Chat et la Rivière-Salée.

Le roi, à qui les administrateurs avaient envoyé cette délibération, consulta son conseil, qui homologua les pièces, le 8 juin 1776.

Mais la récompense ne fut gagnée par personne.

La Providence seule, daignant s'en mêler, faute d'invention chez l'homme, chassa les fourmis, et la canne à sucre reprit sa fécondité et sa splendeur.

1776. — Cherté de vivres et disette. La guerre commencée

entre les Anglais et leurs colonies de l'Amérique du Nord rendait moins fréquents les arrivages des navires étrangers aux colonies françaises avec des provisions. Aussi les vivres avaient-ils augmenté de prix : la farine de froment valait 110 livres coloniales, celle de manioc, 72 livres; le bœuf salé, 110 livres le baril; le beurre, 100 livres le frequin; la morue, 66 livres le quintal, et le riz, 84 livres.

Les vivres du pays étaient rares et la viande de boucherie manquait même pour les malades. Afin d'engager les Espagnols à envoyer leurs bœufs à la Martinique, l'administration éleva le prix de la viande de bœuf à 25 sols et celui de la viande de mouton à 22 sols 6 deniers.

Enfin, la petite vérole régnait dans l'île et appelait la plus sérieuse attention des autorités sur les précautions de salubrité publique.

.... Très dur hivernage à la Guadeloupe, en 1776.

1766. Nuit du 28 au 29 mai. — Incendie à Fort-Royal. Pertes considérables. Tout un quartier dévoré par les flammes.

Nuit du 13 au 14 août. — Sur divers points du globe, des volcans s'étaient rouverts. Neyra, l'une des Moluques, le Vésuve et l'Etna rejetaient avec fureur leurs entrailles enflammées. Constantinople venait d'être ébranlée par un tremblement de terre qui dura trois jours. Quatre-vingts édifices publics avaient été abattus et près de 6000 hommes tués. A la Martinique, du 13 au 14 août, à 10 heures du soir, l'horizon s'obscurcit du côté du nord-ouest. La lune et les étoiles qui, un moment auparavant, brillaient du plus pur éclat, pâlirent et disparurent soudain, laissant l'île entière enténébrée. Des nuages épais, chassés par le vent, venaient de la même région, comme une armée en déroute. Des torrents d'eau et d'électricité répandant, au milieu des coups de foudre qui les traversaient, une odeur nauséabonde de soufre et de bitume, s'abattirent sur la colonie. C'était une épouvantable mêlée de feu, de vent, d'eau et de décharges électriques.

A minuit, l'horreur de la tempête augmenta. La boussole, affolée, effeuillait la rose des vents, comme fait un enfant en se jouant avec une marguerite. Alors, rien ne tint plus.

Les toitures sont emportées ; les murailles s'écroulent ; des arbres séculaires voient leurs têtes brisées s'enfoncer dans des gouffres béants, tandis que leurs racines, soulevées par un puissant levier, sont projetées en l'air.

Les plantations, en un instant, gisent saccagées. Des hommes sont soulevés et dispersés au loin comme des feuilles mortes.

La terre tremble et s'entr'ouvre. Des flammes jaillissent des profondeurs du sol.

Glacée d'effroi, la population pleurait à genoux, implorant la clémence du ciel.

Le spectacle de la mer n'était pas moins affreux. Ses flots en courroux joints à ceux des cataractes d'en haut dispersèrent, comme le semeur ses graines dans un champ, les débris des navires et les cadavres des matelots sur toutes les plages de l'île.

A Fort-Royal, où les grands vaisseaux s'étaient retirés au commencement de l'hivernage, les amarres se rompirent, dans un bassin où l'on se croyait en sûreté.

Ces scènes de désolation durèrent jusqu'à 3 heures du matin. A ce moment, les vents, ayant accompli leur œuvre de destruction, commencèrent à s'apaiser.

A 5 heures, on vit un nuage noir suspendu au-dessus de la Montagne Pelée.

Cette nuée épaisse, se brisant avec fracas sur la cime du mont, creva, et sa masse d'eau roula en avalanche sur les côtes et dans la plaine.

A 6 heures, plus de vent, mer tranquille. Ciel serein, semant la lumière sur une terre lamentablement désolée. Cannes à sucre, cafés, cacaos, maniocs, bananiers, cocotiers, tout avait disparu.

Quatre-vingts navires s'étaient perdus.

On releva 440 cadavres. Il y avait 580 blessés.

Formidable puissance du vent. A Fort-Royal, une caserne, longue de 120 pieds et large de 18, fut portée toute d'une pièce, comme sur des rouleaux, à plusieurs pas de son emplacement primitif.

A la Trinité, la charpente de l'église fut broyée et balayée comme une poussière.

C'est à la Trinité qu'on retrouva, sous les décombres, une pauvre femme, une mère, écrasée, tenant enlacés ses deux enfants, endormis sur son sein comme en un doux berceau.

Y eut-il jamais sort plus poignant? A la Trinité encore, à la même minute, sous des coups redoublés dont il ne parvenait pas à se garantir lui-même, un malheureux vit la mort, ricanant, disperser sa mère, sa femme, sa fille, qui l'appelaient toutes les trois en même temps et qu'il voulait sauver toutes ensemble.

A la Basse-Pointe, quand le navire sombrait, un mousse fut enlevé et porté à terre comme par enchantement.

A Sainte-Marie, une jeune fille, témoin de la mort de sa mère et de ses deux sœurs, écrasées, voulant fuir, fut clouée à une palissade, contre laquelle on la trouva respirant encore.....

Le sort de la Guadeloupe fut à peu près le même en cette nuit de visions d'enfer, où il sembla qu'allait se détraquer la machine du monde.

1760. 7 novembre. — Un coup de vent du sud jette à la côte, à Saint-Pierre, une douzaine de bâtiments.

1759. Nuit du 12 au 13 septembre. — Incendie au Mouillage: quatre-vingt-dix maisons des rues de la Madeleine, du Précipice, de la Source et Dorange, sont la proie des flammes, qu'on ne parvient à éteindre que vers 4 heures du matin, au moment où elles atteignaient la Raffinerie.

1758. 12 septembre. — Bourrasque : Martinique et Sainte-Lucie.

1757. 23 août. — L'hivernage avait été précédé d'une sécheresse persistante. En juin, des processions et des prières publiques se succédèrent, pendant neuf jours, pour demander au ciel une pluie qui se refusait à tomber sur un sol désséché depuis cinq mois. Le 23 août, un vent violent du nord-est souffla depuis 2 heures après-midi jusqu'à 7 heures. De ce moment, il tourna au sud, redoubla de violence et produisit un raz de marée qui brisa à la côte une quarantaine de navires.

1756. 12 septembre. — Raz de marée à la Martinique. C'était le quatrième jour de la lune. Le vent commença à souffler, vers 5 heures du matin, de nord-nord-est, par tourbillons et en crois-

sant jusqu'à 1 heure de l'après-midi. A ce moment, il sauta au sud-sud-ouest. La mer soulevée par ces forces contraires emporta plusieurs maisons de la Galère, qui ne furent jamais rebâties. Les quartiers de l'est et du sud de l'île, depuis la Trinité jusqu'aux anses d'Arlet, souffrirent beaucoup. Quantité de maisons furent renversées ou découvertes, vingt-cinq bateaux ou goélettes naufragèrent.

1756. 21 septembre. — Vers 11 heures du soir, une vive lumière éclaira le ciel pendant plusieurs minutes et produisit une certaine panique.

1756. 26 septembre. — Le 26, à minuit, forte secousse de tremblement de terre.

1754. — Disettes, orages, débordements. La colonie n'avait plus de vivres, le sol ayant été ravagé en 1753. Il n'arrivait presque pas de navires de commerce. Le baril de bœuf se vendait 100 livres et le baril de farine, 120. La garnison de Fort-de-France dut se contenter de farine de manioc pendant quelques jours, et encore allait-elle bientôt être rationnée, si quatre voiliers, avec des denrées de France, n'étaient survenus.

De gros orages éclatèrent. La foudre tomba plusieurs fois. La rivière Lézarde et celle du Lorrain débordèrent et ravagèrent les quartiers avoisinants. La température habituelle de l'île se modifia et des fièvres putrides emportèrent beaucoup de monde.

1753. 1er octobre. — Outre les tremblements de terre, qui s'étaient renouvelés jusqu'à trente-trois fois, dans l'espace de trois mois, et qui avaient tenu la population dans de cruelles anxiétés, un coup de vent vint encore désoler la colonie.

Le 1er octobre, à 3 heures du matin, le vent souffla du nord. Il passa au nord-est, en augmentant de force jusqu'à 10 heures.

A ce moment, il parut diminuer. A 11 heures, on le croyait apaisé. Mais, à midi, il sauta tout à coup au sud et reprit avec violence jusqu'à 5 heures. Dans cet intervalle, la mer jeta cinq bateaux à la côte. Plusieurs canots, portant des passagers de Saint-Pierre à Fort-Royal, partirent à la dérive. Quelques maisons de Saint-Pierre furent endommagées. Mais c'est la campagne qui supporta le poids de l'ouragan. Des bâtiments y furent renversés,

des arbres déracinés, les cannes, les maniocs, les cafés couchés ou arrachés.

1752. — Incendie à Saint-Pierre : quatre-vingt-seize maisons dévorées, depuis la rue Saint-Jean-de-Dieu jusqu'à la cale de l'hôpital.

1747. 7 juillet. — Violent tremblement de terre, à 6 heures et quart du matin. — Disette extrême, cette année-là. On était en guerre avec les Anglais. Les navires de commerce, soit sous pavillon neutre, soit en trompant, la nuit, la vigilance des croiseurs ennemis, ne pouvaient entrer facilement, ni à Saint-Pierre, ni à Fort-Royal.

1741. — Année calamiteuse : la disette atteignit presque l'état de famine.

1740. — Hivernage. Guadeloupe : gros temps.

1738. — Hivernage. Guadeloupe : vents déchaînés et mer démontée ; dégâts considérables.

1727. 7 novembre. — La Martinique fut ébranlée par un tremblement de terre qui resta longtemps dans la mémoire des habitants effrayés. Les secousses durèrent trois jours et la plupart des bâtiments en pierre furent renversés ou dégradés. On n'eut pas, heureusement, de pertes d'hommes à déplorer. Par suite de cette perturbation, une maladie terrible s'abattit sur les cultures. Les cacaoyères de l'île périrent.

1724. — Inondations. Les pluies de l'hivernage ayant gonflé considérablement les rivières, qui se transforment vite en torrents, à la Martinique, des campagnes de sept à huit lieues de long sur trois de large furent couvertes de dix pieds d'eau ; dans certaines vallées et ravines, l'eau monta même jusqu'à trente ou quarante pieds. Jamais les colons n'avaient encore assisté à pareil spectacle ruineux. Le général et l'intendant en écrivirent en France et envoyèrent au roi la description des dégâts dont le pays se voyait affligé.

1723. — Hivernage : bourrasque. Un navire de La Rochelle vient à la côte, à Saint-Pierre, et s'y brise. Tout son chargement est perdu.

Nota. — A propos de ce navire, une décision importante fut prise dans la colonie.

Les chargeurs avaient prétendu rendre l'armateur responsable de la perte qu'ils venaient d'éprouver, parce qu'il ne s'était pas conformé à l'ordre de conduire son bateau au bassin de Fort-Royal.

L'armateur répondit qu'il ignorait cet ordre et que rien n'en constatait légalement l'existence. Comme il fut, en effet, impossible aux chargeurs d'en justifier, ils perdirent leur procès.

Depuis ce temps, le conseil souverain pria le général de faire enregistrer cette obligation et adressa au roi un mémoire lui demandant de rendre une ordonnance qui mît les armateurs à même de donner leurs instructions aux capitaines et les assureurs en état de connaître les chances courues aux Antilles, en temps d'hivernage.

1718. — La soufrière de Saint-Vincent est littéralement éventrée.

1713. — A la Martinique, ouragan qui causa de grands ravages dans les campagnes et qui faillit jeter la colonie dans la famine. Les colons s'en plaignaient encore, en 1715 : « Ajoutez, disaient-ils au général et à l'intendant, les dégâts occasionnés par le coup de vent d'il y a quinze mois..... »

XVIIe SIÈCLE.

1695. — Le mois d'octobre fut désastreux pour la Martinique. Un violent coup de vent ravagea la campagne, abattit les récoltes sur pied, détruisit les chemins. Un raz de marée, qui l'accompagnait, maltraita les côtes, renversa le quartier de la Galère et une partie du Fort, ainsi que la batterie de huit canons élevée près de la Roxelane.

1692. — Éruption volcanique à Saint-Christophe.

1671. 31 août. — Un incendie cause quelques dégâts à Saint-Pierre.

1666. Le soir du 4 août. — A la Guadeloupe, le vent du nord se met à souffler violemment, saute tout à coup au sud et continue avec une telle furie que l'on n'a jamais su ce qu'étaient devenus l'amiral anglais lord Willoughby et la plupart des navires de son

escadre, en guerre contre les Français. Les débris dont le canal des Saintes et les côtes de la Guadeloupe étaient jonchés firent présumer que la flotte anglaise avait été submergée. Cet affreux ouragan, qui dévasta la Guadeloupe, ne se fit sentir que faiblement à la Martinique. Dès qu'il avait commencé à se manifester, le gouverneur avait transmis ses ordres aux navires en rade de Saint-Pierre pour qu'ils vinssent aussitôt au carénage de Fort-Royal. Le capitaine Bourdet, montant le *Sébastien*, avait jeté l'ancre, à midi, devant Saint-Pierre. Désirant charger au plus tôt et repartir pour France sans perte de temps, il résista à l'ordre du gouverneur. Comme il se trouvait à terre, on l'arrêta. Cédant alors, il promit d'obéir; mais il était trop tard. La tempête jeta son navire à la côte, vers les 6 heures du soir, et l'y brisa. Plusieurs barques, qui ne purent gagner assez tôt le carénage, périrent aussi. Cette fois-là, du moins, la Martinique n'eut pas d'autres malheurs à déplorer.

1664. 23 octobre. — Ouragan à la Guadeloupe.

1657. — A la Martinique, tremblement de terre épouvantable. Pendant deux heures, le fort Saint-Pierre et toute l'île furent secoués et terrifiés.

1656. 4 août. — Coup de vent à la Guadeloupe. Les ravages y furent affreux. La Martinique envoya aux sinistrés tous les vivres qu'elle possédait et du Parquet autorisa les Guadeloupéens à venir chercher dans son île les provisions et les matériaux qu'ils jugeraient nécessaires.

1655, 1652, 1651. — Hivernages malheureux à la Guadeloupe.

1642. — Trois ouragans aux Antilles. Ravages à Saint-Christophe.

1628. — Pénible traversée de du Rossey, dont les hommes et les secours périrent avant d'atteindre Saint-Christophe, qu'il s'agissait de ravitailler et de fortifier.

1626. — Longue et périlleuse traversée de d'Enambuc. Sa flottille est cruellement éprouvée durant son voyage de France aux Antilles.

II. — Détails relatifs à l'incendie de Fort-de-France, 22 juin 1890.

Lamentin, 22 juin 1890, soir.

Une fois mis à part le chapitre des faux bruits, des exagérations et des mensonges, inévitables dans un pays troublé et en proie à la douleur, au milieu d'une catastrophe comme celle qui vient d'éclater, tout concorde à établir qu'il y a eu incurie dans la conduite des affaires à Fort-de-France, depuis ce matin.

On pouvait, de bonne heure, faire la part du feu. Quand on a commencé à se servir de la dynamite, il était bien tard. On a pourtant sauvé l'hôtel du gouvernement et le Trésor, la direction de l'intérieur, le presbytère, la gendarmerie, la prison, la maison Guérin.

Le carénage reste intact, mais les quatre cinquièmes de la ville ne forment qu'un monceau de ruines fumantes.

Lorsque le feu a pris — ma plume se refuse à écrire : *Lorsque le feu a été allumé,* comme on prétend, — le maire de Fort-de-France était en partie de plaisir à Saint-Joseph. On entend d'ici les clameurs que ce seul contraste soulève. Le pauvre M. Osman Duquesnay ne savait cependant pas, je suppose, que le chef-lieu allait brûler : Osman n'est point Néron et Fort-de-France est loin de Rome !

Cependant, la malveillance n'est pas tout à fait étrangère à l'immensité du désastre. Le feu s'est allumé par accident, on doit le croire et n'accepter point d'autre version jusqu'à preuve du contraire ; il s'est développé par suite d'incurie et a pris immédiatement des proportions déconcertantes ; la malveillance a pu faire le reste sans grande difficulté, au milieu du tohu-bohu indescriptible qui s'est produit et de la terreur qui s'est emparée des honnêtes gens. On a entendu ces paroles : « Il faut que l'usine y passe. » Ces mots, en effet, ont pu être prononcés En tout cas, un témoignage irréfutable m'est parvenu : le frère Émilien a vu mettre le feu à l'usine *Pointe-Simon*.

Depuis cette usine jusqu'à la forge Braban, à côté du presbytère,

depuis le seuil de la bibliothèque Schœlcher, en construction, jusqu'à l'hôtel Bédiat, le vaste rectangle délimité par ces quatre points importants achève de se consumer, à l'heure où j'écris.

Sont anéantis : l'hospice civil, l'église, son orgue monumental qui venait d'être payé 100 000 fr., ses cloches (30 000 fr.), ses riches décorations, ses vitraux..... On dit les ornements en partie sauvés et jetés pêle-mêle sur la Savane, auprès de la statue de l'impératrice. Tous les grands magasins sont détruits : Gérard, Comairas, Doria, Lavigne..., ainsi que les pharmacies, les rhums Eustache, l'inscription maritime, les dépôts de bois de construction, le palais de justice, les pensionnats, plus de quinze cents maisons, le splendide marché couvert, etc.

MM. Waddy, Sainte-Luce, Godissard, Husson, Montier, ont leurs demeures littéralement rasées. Ceux qui hier encore étaient riches logent maintenant avec les pauvres, sur le même tapis vert, au milieu de la Savane.

Tel est le résumé des nouvelles que M. Humbert m'apportait tout à l'heure.

C'est à midi seulement que nous apprenions du Dr Gardié l'incendie du chef-lieu. J'ai aussitôt envoyé l'abbé Jourdan à Fort-de-France. Je reste à mon poste, le maire aussi, d'autant que de stupides rumeurs circulent, venant on ne sait d'où, semant de lugubres menaces et affirmant *que le bourg du Lamentin aura son tour*. Faut-il être idiot ou méchant pour colporter de pareils bruits !

J'espérais que l'abbé reviendrait plus tôt ou qu'il m'enverrait d'autres nouvelles. Rien ne m'est parvenu.

A 3 heures et demie après-midi, je suis monté au clocher ; mais je n'ai pu découvrir, sur une vaste étendue, qu'une épaisse fumée.

L'île entière défile. Depuis deux heures, ce n'est que piétons, cavaliers et voitures se rendant en ville. Des milliers de personnes ont déjà passé, venant du Vert-Pré, du Robert, du François, du Vauclin, de la Rivière-Pilote, du Saint-Esprit, de Ducos, courant toutes aux informations. Le même mouvement continue, de plus en plus pressé, et les rentrées ne s'effectuent pas. Je n'ai encore pu interroger que de rares témoins. Il en est dont les récits glacent d'effroi ; d'autres portent des accusations accablantes, tel maudit



(Cliché de la Vie illustrée.)

FORT-DE-FRANCE AVANT L'INCENDIE DE 1890

sans ménagement ceux qui attirent sur le pays de pareilles calamités, tel, plus raisonnable et plus calme, se contente de pleurer sur Fort-de-France perdu. Les détails provenant de quelques-uns corroborent ce que m'a rapporté M. Humbert. Je m'arrête là, pour aujourd'hui. Ce n'est pas que je veuille me reposer. Le maire et moi, au contraire, nous nous proposons de veiller, encore que nous ne croyions ni l'un ni l'autre aux projets criminels dont on parle. Que si, par malheur, le feu prenait ici, nous serions dans un extrême embarras, toute la population étant partie en ville.

Lundi matin, 23 juin.

L'abbé Jourdan n'est pas de retour. Je reçois la visite du gendarme resté seul dans le bourg pour garder la caserne, les autres ayant tous été appelés sur le lieu du sinistre.

MM. Le Breton, Guitteaud, de Chancel, Sorbé, viennent successivement, les uns et les autres apportant ou demandant des nouvelles.

En somme, je ne suis pas encore mieux informé que hier soir.

« Monseigneur l'évêque, me dit-on, est arrivé à Fort-de-France. L'abbé Riou, vicaire général, y est lui aussi. On l'a vu avec mon vicaire sur le toit de la cuisine du presbytère, en train de démolir ; l'un et l'autre étaient dans un état méconnaissable... »

J'envoie des vêtements et du linge à M. l'abbé, qui n'est pas encore rentré à 10 heures.

« On prétend que l'abbé Montout, atterré, s'est jeté dans la rue comme un fou. » Encore une fausse nouvelle. L'abbé Montout ne loge pas dans la peau d'un homme qui peut s'oublier en face du danger [1].

M. l'abbé Recoursé arrive du Robert vers 11 heures... M. Recoursé et M. Métayer partent à 2 heures. Le yacht du Lamentin à Fort-de-France est plein à couler. C'est trop imprudent de se mettre en voyage dans ces conditions.

---

1. Je ne préjugeais pas. On a vu, en effet, l'abbé Montout dans la rue, mais essayant de consoler et d'encourager le pauvre M. Pornain, l'organiste, que la désolation a déséquilibré pour un moment, tant il aimait son orgue et se trouvait heureux au service de la cathédrale de Fort-de-France.

L'abbé Jourdan n'est rentré qu'un peu avant midi, navré de tout ce qu'il a vu, plus navré encore de ce qu'il a entendu. Il est un détail, s'il est vrai, qui rend perplexe. « On nomme Mme X... qui, par vengeance, aurait mis le feu à Fort-de-France, a dit le capitaine P... » Mais cela est faux. On m'a désigné la pauvre femme, qui, par inadvertance, a incendié sa maison, et qui a été la première à appeler au secours. Cet autre récit peut n'être pas très exact non plus; car, comment s'imaginer que le feu éclate dans une chambre, qu'on appelle au secours aussitôt et que, en un instant, la ville entière passe dans les flammes? L'incendie de Fort-de-France ne s'explique pas. Je n'y comprends absolument rien. Plus j'entends de rapports, moins je me rends compte des événements.

MM. Jacques Simonnet et Athis Gigon se présentent, M. Telliam de Chancel et le jeune Simonnet viennent ensuite. De leurs récits, je ne tire rien de plus clair qu'auparavant. Il me paraît même que, sachant moins de détails hier, j'étais plus instruit et plus apte à juger que maintenant. Mieux vaut se taire, pour le quart d'heure, et cesser d'écrire.....

Mardi, 24 juin.

Je visite les ruines de Fort-de-France. Pour croire à pareille désolation, il faut la voir, l'examiner encore, y revenir comme sur un champ de bataille, après un effroyable carnage, quand les morts et les mourants jonchent le sol. Pareille vision déconcerte. L'absent bien au courant de la topographie de Fort-de-France, à qui l'on écrira les détails de cette immense horreur que j'ai sous les yeux, croira à des exagérations.

L'impression que j'ai subie dans cette lugubre promenade à travers des décombres fumants est celle-ci : c'est une indignation profonde qui doit s'emparer de l'âme, plus encore qu'une tristesse poignante. De terribles responsabilités sont engagées.

Aux quatre coins de ce qui fut la ville, il faudrait écrire : « Politique créole, voilà un de tes plus brillants chefs-d'œuvre. Idées nouvelles, semées par la France aux colonies, voilà votre ouvrage ! »

Et, au-dessous de ces mots, on devrait oser mettre les noms des vrais coupables ; ils sont dans les bureaux des colonies, à Paris ; ils sont dans le journalisme métropolitain et local ; ils sont à Saint-Pierre et à Fort-de-France. Bien sûr qu'ils n'ont pas allumé le feu, mais ils l'ont soufflé. L'étendue de l'incendie les accuse. Le suffrage universel, fatalement déréglé dans nos colonies, a évincé les éléments constitutifs du pays ; il a mis au pouvoir des hommes nouveaux, qui ont bien aussi leurs droits, après tout, mais qui, le lendemain de leur triomphe, n'en ont usé que pour se dévorer entre eux. La France est complice de leurs querelles ; elle les entretient et les envenime. Qu'est-il advenu ? Le gouvernement de la colonie, *débordé,* et l'autorité militaire, *disciplinée,* ne s'entendent plus ; l'administration supérieure et le conseil général sont en désaccord ; la municipalité est gênée par la gendarmerie et par la troupe, peu tolérantes pour le désordre. Finalement, voici ce qui s'est passé avant-hier : personne, au début de l'incendie, n'a voulu prendre le commandement. Le gouverneur ni le maire n'étaient là. Les citoyens les plus sages ont regardé comme une folie, dont il leur cuirait, de se risquer à assumer la moindre responsabilité. C'est que les honnêtes gens ont peur aujourd'hui d'être accusés de crimes, en voulant faire le bien !

Conséquence : le feu a eu champ libre ; les quatre cinquièmes de la ville de Fort-de-France sont anéantis, à la plus grande gloire de notre politique qui, subversive de sa nature, doit être satisfaite pleinement. Hélas ! je dis la vérité, toute la vérité, en ce peu de mots.

Il est avéré que le maire de Fort-de-France était en partie joyeuse à Saint-Joseph, quand le feu s'est déclaré au chef-lieu.

On l'accuse de n'avoir pas fait diligence pour rentrer en ville.

M. le Dr Osman Duquesnay est pourtant un homme dévoué, capable, pas plus ambitieux que d'autres, qui ne l'ont porté hier au pouvoir que pour l'en chasser demain et prendre sa place.

Le gouverneur lui-même n'a point paru sur les lieux aussi vite qu'il fallait.

M. Duquesnay n'a pas arrêté de résolutions, *quand on lui a dit qu'il faudrait faire sauter des édifices pour circonscrire le foyer de*

l'incendie. « Non, laissez-les », aurait-il répondu. De qui et de quoi avait-il donc peur? Où bien voulait-il qu'aucune des maisons de ses adversaires ne restât debout? Mais non. Pas plus que nous, il ne souhaite de mal à personne.

Le gouverneur n'a pas usé non plus de son pouvoir discrétionnaire.

Quand, enfin, les officiers d'artillerie ont fait dynamiter plusieurs maisons, c'était bien trop tard. Encore, pour comble d'infortune, l'un d'eux a-t-il présidé à l'action d'une manière si incohérente, que ses chefs l'ont empoigné et qu'il est question de le renvoyer en France à la disposition du ministre (1).

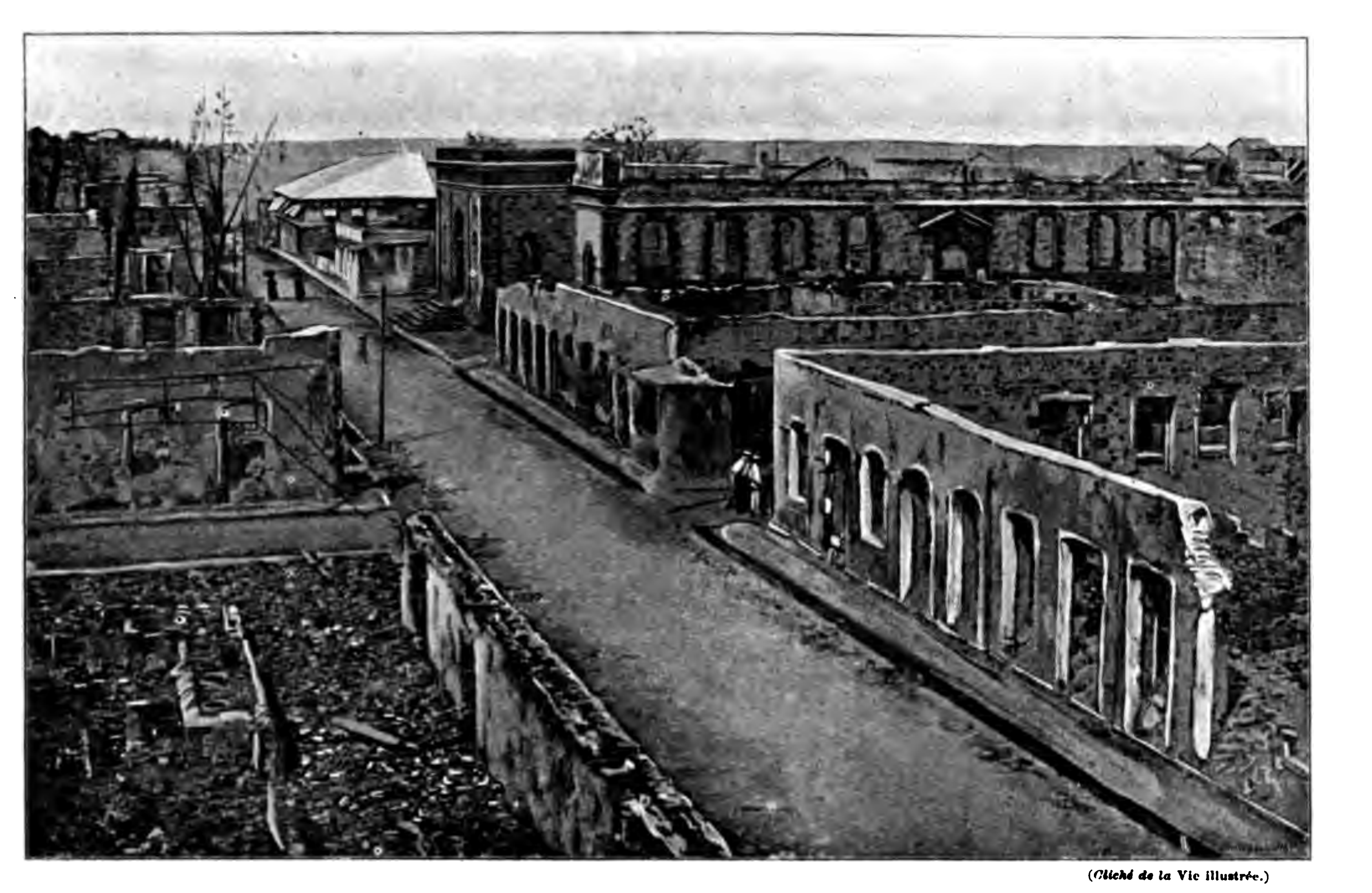
J'ai vu Mgr Carméné à Saint-Pierre. Il pleure comme un enfant qui a tout perdu. Son cœur coule avec ses larmes et déborde avec les paroles de stupeur qui tombent de ses lèvres.

Nous sommes arrivés tardivement, vers 11 heures moins un quart au lieu de 9 heures et demie, au débarcadère de la place Bertin, n'ayant pu quitter Fort-de-France qu'un peu après 9 heures, tant il y avait de passagers, sinistrés et autres, avec des bagages. On a cru, à Saint-Pierre, que le bateau avait sombré, un canotier du Carbet (sinistre farceur) ayant dit, en plaisantant, que nous avions coulé. De 4 000 à 5 000 personnes couvraient la place, quand nous débarquions. Il y avait eu grosse mer, traversée houleuse, une avarie à la machine, quelques boulons sautés, du retard; mais, en réalité, nous n'avions couru aucun danger. Seulement, les esprits sont dans un tel état de surexcitation qu'on s'attend à chaque minute à de nouveaux malheurs. Des femmes, en ville, se sont trouvées mal, tout le monde a subi un moment d'anxiété; mais, de ce côté, heureusement, tout est vite rentré dans le calme.

Mercredi, 25 juin.

Je reviens à Fort-de-France. On commence à déblayer partout. Des bandits ont pillé les secours en nature envoyés pour les victimes du désastre. Le maire du chef-lieu fait battre au son de

1. Cela est vrai de tous points, et il s'agit d'un de nos officiers les plus capables. L'incendie de Fort-de-France lui a porté le dernier coup.



(Cliché de la Vie illustrée.)

UN QUARTIER DE FORT-DE-FRANCE APRÈS L'INCENDIE DE 1890

RUINES DE LA CATHÉDRALE SAINT-LOUIS ET DES MAISONS AVOISINANTES



caisse « l'ordre aux étrangers de quitter la ville et aux sinistrés de travailler au déblaiement ».

M. Osman Duquesnay s'est ressaisi : il est redevenu lui-même, tout à son devoir. Aujourd'hui, il est empressé à donner ses conseils à chacun et à répondre avec une parfaite courtoisie aux victimes de la catastrophe, qui l'accablent de réclamations.

Ceux qui s'indignent le plus contre lui, en ce moment, étaient de ses partisans avant-hier ; les autres, ses adversaires politiques, sont plus réservés, tout en se plaignant, d'une voix unanime, que « les chefs n'aient pas fait leur devoir, tout leur devoir, avec promptitude et résolution ». Hélas ! c'est certain, Fort-de-France est détruit, faute d'un homme, et cet homme ne s'est point trouvé ou n'a pas osé se montrer, parce que le spectre politique l'a paralysé.

Partout l'on arrête des voleurs. Un nègre du François, venu pour piller, a été trouvé nanti de clés, de pinces et autres instruments aussi perfectionnés que ceux des plus habiles cambrioleurs de Paris, me disait un gendarme.

Au Lamentin, on a incarcéré un individu qui sortait de Fort-de-France, porteur d'un ballot de toile enlevé dans un magasin.

Des menaces continuent à être proférées. Des scélérats voudraient que ce qui reste encore debout au chef-lieu fût incendié aussi. Les ordres les plus sévères sont donnés à la gendarmerie et à la troupe.

Jeudi, 26 juin.

La métropole a envoyé le télégramme suivant :

« Gouvernement éprouve profonde douleur. Demande crédit deux cent mille francs déposée Chambres pour parer premiers besoins ; câblez renseignements détaillés sur cause incendie et sur parties ville détruites. La Martinique unanimement patriote peut compter sur dévouement mère-patrie. »

Autre câblogramme.

Colonies-Paris, 24.

A gouverneur Martinique : « Urgence, Chambres ont voté 200 000 fr. pour premiers secours. Ouvrez crédit pareille somme

au directeur intérieur sur chapitre XXXI nouveau. Parlement paraît disposé à accorder d'autres crédits, après renseignements précis détaillés; câblez nouvelles familles députés. »

Le gouverneur a institué trois commissions :

L'une, pour l'établissement des abris; la seconde, pour la distribution des vivres; la troisième, pour la répartition du linge et des vêtements.

Une commission de trente-trois membres, avec Mgr l'évêque pour président, a été établie par M. Germain Casse, à l'effet de provoquer, recueillir et centraliser les souscriptions et les dons en faveur des sinistrés.

Le journal *Les Colonies*, en son numéro du 25 juin, critique sévèrement l'absence, l'attitude et les paroles de M. Duquesnay, maire de Fort-de-France, « qui était à Saint-Joseph et qui, de retour au chef-lieu, n'entend rien, semble pris de vertige et court par les rues sans savoir que faire »..... A ceux qui lui demandèrent des ordres, dit le journal, il répondit : « Je n'en ai pas à donner, le commandant d'artillerie a commencé le sauvetage, qu'il le continue! »

29 juin. Au Lamentin.

Allocution du doyen.

..... Je vais donner lecture tout à l'heure d'une lettre de Mgr Carméné, à propos de l'incendie de la ville de Fort-de-France.

Nos devoirs, dans les jours lugubres que nous traversons, semblent parfaitement tracés.

Il n'y a pas de description, pas de tableau capable de redire le désastre de dimanche dernier.

Il n'y a qu'à lever les yeux au ciel et à mettre la main sur son cœur : lever nos regards vers Dieu pour implorer son secours et sentir battre l'appel de nos âmes pour la pratique de la charité envers nos frères éprouvés.

Rendez service aux sinistrés, sans payement, mes frères; ou, en vendant vos denrées, gardez-vous de surfaire les prix, vous qui avez l'habitude d'approvisionner la place de Fort-de-France.

Dans vos maisons, ne vous livrez plus à aucune joie bruyante, parce que, à côté de nous, on souffre trop.

Ici, à l'église, mettons aux premières places celles des victimes de la catastrophe qui sont venues se réfugier dans nos campagnes ou dans le bourg. L'église est par excellence l'école du respect et de la piété. Que notre église soit hospitalière, plus encore que nos demeures. Je prie donc instamment MM. les marguilliers et chacun de vous d'offrir ici les meilleures places aux intéressantes victimes de l'incendie du 22 juin, maintenant sans église et sans foyers.

Enfin, ouvrons nos bourses et donnons sans compter, autant que nous pourrons, aux petits enfants qui pleurent, aux pauvres mères dans la détresse, à tant de désespérés qui avaient encore quelque confiance dans la fortune, il y a huit jours, et qui ont été subitement ruinés par l'effet d'une de ces calamités qui, pour atteindre peut-être quelques coupables, frappe des milliers d'innocents et répand pour longtemps la terreur et le chagrin dans les âmes qui aiment sincèrement Dieu, la France et la Martinique.

Je recueillerai au presbytère les aumônes qu'on voudra bien m'envoyer pour les sinistrés de Fort-de-France et je m'empresserai de les faire parvenir à Mgr l'évêque.

Quelques autres notes assez originales de M. Ralu, avec le bilan moral dressé par les journaux de Saint-Pierre.

L'INCENDIE DE FORT-DE-FRANCE (22 JUIN 1890)

L'aurore apparaît avec ses brumes blanchâtres,
Enveloppant Fort-de-France d'un manteau transparent.....
Le vent souffle par rafales.....
La cité éveillée a repris son entrain
Et l'on voit circuler dans les rues, à pas lents,
Les marchandes de maby, de coco et d'acras,
Mêlant leurs cris stridents aux bruits sourds des passants.
L'hôtel Bédiat entr'ouvre ses fenêtres ;
Le nègre dans sa nasse porte le poisson vermeil.

Déjà le tabernacle est rempli de fidèles ;
La cloche a sonné, c'est aujourd'hui dimanche.
Un air de fête réjouit la cité alanguie.
Près des fontaines publiques, des capresses indolentes
Se racontent les bilans de la veille.....
Huit heures sonnent. Attention ! Mais..... c'est un glas
Qu'on croirait entendre bourdonnant dans l'espace.
Sourdement il augmente.....
On tressaille, on a peur, on presse le pas, on rentre.
Pressentiment étrange, sensations mystérieuses.
D'un danger latent qu'on ne peut définir.
Et pourtant, ce tintement de ces coups marquant l'heure
Était bien le glas de la ville qui sonnait,
Car un cri d'épouvante a bientôt retenti.
Et, comme une avalanche qui se déchaîne, soudain,
Une colonne de fumée s'est élevée dans l'air.
La flamme a crépité, les cœurs ont palpité,
De toutes les bouches on n'entend que ce cri : Au feu ! ! !
Les pompes arrivent, la chaîne s'organise,
On se croît maître du fléau. Erreur ! Il reprend, il augmente.
Et, comme un serpent dont les anneaux s'étendent,
Il gagne, gagne toujours. Et sur cent mètres de large
Ce n'est plus qu'un brasier terrifiant.
Les rues Saint-Louis, Blénac, et la Grand'Rue elle-même
Voient tous leurs magasins s'enflammer un à un.
On s'appelle, on se cherche, on crie, on pleure.....
C'est un pêle-mêle affreux, c'est un champ de bataille
Où le clairon résonne, où l'assaut se prépare.
Des femmes par les fenêtres s'élancent, perdant la tête.
Des vieillards à genoux sanglotent et implorent Dieu.....
... Attention ! attention !
C'est une mine qui saute en soulevant de terre
Un pâté de maisons.
On n'a plus d'espoir, l'eau manque, on quitte la ville.
De la Savane au marché, du bord de la mer à la rivière Madame,
C'est une houle qui monte, c'est une tempête de feu.
Les toits s'éparpillent en étincelles rougeâtres,
Et la fumée qui voile le ciel d'un linceul noir
A caché le soleil.
Le tocsin s'est tu, la cathédrale elle-même,
Cette sentinelle qui veille sous le regard de Dieu
A déposé les armes.

Un tourbillon de flammes l'enveloppe et l'étreint.
Des crépitements sonores éclatent de son sein :
C'est l'orgue dont l'étain coule en une nappe argentée.
Les femmes, à cet aspect, poussent des cris de détresse ;
Elles se tordent les bras, elles s'arrachent les cheveux.
Mais devant le danger elles reculent effarées.
Il est une heure un quart, des secours arrivent.
C'est la lutte suprême. En avant!
Tout un troupeau humain est là, abasourdi,
Regardant défiler les pompes qui s'en vont
Essayer de sauver le palais de justice,
La direction de l'intérieur, les autres édifices.
Les sauveteurs au pas de course débouchent sur la place
De l'eau ! de l'eau !.....
Des jets de boue s'élèvent dans les tuyaux roidis.
On pompe, on pompe quand même.
La boiserie du palais s'enflamme.
On lutte, on se dévoue,
On refoule le fléau.
Les magistrats sont là, haletants, palpitants,
Les artilleurs, les fonctionnaires de tous rangs.....
L'infanterie de marine accourt de Balata.
Appuyée de gendarmes et de gardes d'artillerie,
Ils vont tenter un dernier effort.
Car il faut garantir le presbytère, la caserne de gendarmerie,
La maison d'arrêt, sinon, ce qui reste de Fort-de-France
Est appelé à passer.
On redouble d'énergie, on mine les maisons,
Et, semblable au volcan qui vomit sa lave d'or,
Des encoignures de rues volent en éclats
A chaque explosion.
Cette fois, le feu est circonscrit partout.
C'est alors qu'on peut se rendre compte du sinistre.
De toutes parts où le regard peut s'étendre,
Ce n'est qu'un tourbillon de flammes et de fumée,
D'étincelles fulgurantes et de flocons cendrés.
Le ciel et les vagues ont des teintes rosées
Qui se reflètent sur les mornes en un noir sanglant
Et la Savane boueuse s'est changée en un camp....
Oh ! quelle nuit d'angoisse !
Quelle immense épouvante !
Quelle désolation !

Mon Dieu, qu'il fasse donc jour! s'écrie-t-on de toutes parts,
Afin que l'on découvre ce qu'il reste de la ville,
La place de nos maisons, l'étendue du sinistre.
Le jour vient lentement.....
Les hauts palmiers déjà ont leurs flèches étincelantes.
Le fort se montre, puis la mer, puis le quai.
Mais après..... rien que des ruines, des épaves, des cadavres ;
C'est un pêle-mêle affreux, c'est un chaos sans nom.....

BILAN DE L'INCENDIE

1,700 maisons brûlées, à 10,000 francs l'une. .	17,000,000
Marchandises et approvisionnements . . .	4,000,000
Effets, meubles, linges, bijoux, etc . . .	4,000,000
Établissements publics, usines, etc. . . .	5,000,000
TOTAL	30,000,000

Ajoutez vingt-cinq victimes et 8,000 personnes sans asile : voilà ce qu'aura coûté cette journée néfaste.

LE BILAN MORAL, MAINTENANT

Extrait du journal Les Antilles, *25 juin.*

Dieu a ses desseins. Nous ne devons pas critiquer ses actes, lors même qu'ils ne correspondent pas à nos désirs, à nos sentiments. Il a eu ses desseins, peut-être même des desseins de justice, dans l'événement qui fait encore couler les larmes des yeux de notre infortuné pays. Fort-de-France avait des torts à réparer ; l'impiété, pour ne citer que ce seul point, y était devenue audacieuse ; pas plus longtemps qu'aux récentes processions de Fête-Dieu, elle s'est scandaleusement affichée. A tout instant, des individus, chargés sans doute d'arborer le drapeau de l'irréligion en face de celui de la foi, traversaient, le chapeau sur la tête, les rangs de la procession ; à tout instant, sur le passage du dais, des paroles blasphématoires étaient proférées, de manière expresse à être entendues. N'allons pas plus loin dans cet examen de conscience d'une coupable que le malheur doit rendre déjà pénitente ; ne calculons pas l'ardeur du foyer que la discorde y avait établi.

Journal Les Colonies, *28 juin.*

Hier, pendant la nuit, à la rue d'Enfer, une de ces prostituées de Fort-de-France qui ont fui le chef-lieu depuis le désastre voulait absolument

incendier la maison dans laquelle elle gîtait. Les voisins ont pu arrêter les efforts sacrilèges de cette mégère.

Il faut avouer qu'une partie de notre malheureuse population de Fort-de-France était depuis quelque temps tombée bien bas, au point de vue moral.

Pendant l'incendie, des hommes valides refusaient tous secours non payés ; d'autres, dit-on, buvaient de l'alcool, jouaient aux cartes et chantaient ; aujourd'hui, ceux d'entre eux à qui nous offrons l'hospitalité essaient de nous incendier.

Journal La Défense coloniale, *25 juin.*

Fort-de-France doit sa destruction aux négligences systématiques d'une municipalité qui consacre ses vues, ses efforts et l'argent du public à la politique la plus énervante et la plus folle. Elle a protégé les vagabonds, dont elle sollicitait les votes, et laissé sans eau les propriétaires dont elle gaspillait les taxes ; et elle a recueilli la ruine et la destruction. Ceux qu'elle comblait de ses faveurs ne l'ont pas plus assistée dans sa détresse que les pompes si mal entretenues par son imprévoyance. On a malheureusement eu à constater que le peuple de la capitale avait porté peu ou point de secours pendant l'incendie, alors que celui de Saint-Pierre se prodigue, en pareil cas.

Fort-de-France n'est plus et la flamme continue
D'incendier les bourgs, de menacer l'électeur.
Politique infernale, stérile, tyrannique,
Qui atteint la patrie, l'autel, le citoyen !
Eh bien, soit ! continuez cette lutte fratricide
Qui fait le fils frapper son père, qui le maudit,
Et des frères en courroux s'entr'égorger froidement !
Vous verrez sous peu si le talon d'acier de quelques amiraux
N'écrasera pas d'un coup toutes vos libertés !
Il en est encore temps, désarmez, arrêtez.
Sur l'autel sanglant de Saint-Pierre ravagé (1)
Fraternisez, enfin !

Port d'Espagne, 17 mai 1892.

1. Cyclone du 18 août 1891.

III. — Détails relatifs au cyclone du 18 août 1891.

1° RAPPORT DU 20 AOUT ADRESSÉ A Mgr L'ÉVÊQUE DE LA MARTINIQUE

Lamentin, jeudi, 20 août 1891, 8 heures soir.

MONSEIGNEUR,

Voici mon premier moment libre, je vous le consacre.

Situation générale.—Très grandes épreuves au Lamentin, comme en tant d'autres endroits. Campagnes ravagées. Les environs de l'usine de Lareinty particulièrement éprouvés, ainsi que toutes les habitations qui en dépendent et l'usine elle-même. L'usine Soudon endommagée. *Lareinty* perd peut-être un million et *Soudon* cent mille francs, pour ses bâtiments, ses machines et son outillage, les plantations n'appartenant pas à l'usine.

Toutes nos grandes sucreries sont à moitié ruinées, nommément *Durocher,* à M. de Marolles; *Petit-Morne,* à MM. de Polignac; *Grande-Case,* aux héritiers du saint homme de Tours, M. Papin-Dupont; *Croix-Rivail,* à nos limites, vers le François, et *Calbiac,* à l'opposé, du côté de Fort-de-France, sous les ruines desquelles, à la même heure et dans des conditions absolument identiques, ont été écrasées Mmes Arthur de Thoré et Bellay, femmes éminemment chrétiennes et charitables.

Nos habitations vivrières sont saccagées. Partout, les cannes, les légumes et les arbres jonchent le sol. Couchées par le vent du nord, arrachées sous la violence du vent du sud, les cannes sont en morceaux, principalement dans le voisinage de la Soudon.

Nous comptons 26 cas de mort: 3 dans le bourg, sur 2500 âmes; 23 à la campagne, sur 8500 habitants. Nous avons eu, hier, dix enterrements, aujourd'hui, quinze. Il ne m'en reste plus qu'un à faire, celui du cher lépreux de la famille Nelson-Clée, cet admirable chrétien, si éprouvé et si pieux, toujours calme et patient au milieu d'une existence si douloureuse. Vivre si longtemps lépreux et mourir cycloné, ce n'est pas un sort banal.



MONSEIGNEUR CARMÉNÉ

ANCIEN ÉVÊQUE DE LA MARTINIQUE

Outre nos morts, nous relevons une soixantaine de blessés, non dangereusement, la plupart du moins; mais beaucoup de personnes sont atteintes, plutôt moralement que physiquement; l'émotion, la peur, l'anxiété, les fait trembler comme des convulsionnaires, à la moindre brise qui agite les feuilles.

Le bourg est aux deux tiers démoli. Au nord, de la rhummerie Eustache, près du pont du Calebassier, jusqu'à la chapelle des Victoires, sur la route du François, ravage complet; dans la partie centrale, ravages considérables; dans la partie sud, rues Saint-Laurent et Croix-de-Mission, ravages un peu moins forts dans l'ensemble, la mairie et ses dépendances immédiates exceptées.

Situation particulière. — L'église est entièrement découverte, mais pas une pierre de la maçonnerie, pas une pièce de notre admirable charpente en bois de Balata n'est tombée. De notre autel en marbre (valeur 15 000 fr.), un ange porte-candélabre a été seul projeté à terre. Murs, charpente et maître-autel sauvés, c'est une valeur de 315 000 fr. qui nous reste. La charpente de l'église du Lamentin est une œuvre d'art d'un très grand prix. Les autels des chapelles, les confessionnaux en mahogony et acajou, le banc-d'œuvre, les stalles en courbaril, l'orgue, les fonts baptismaux, nos tableaux, nos statues, nos peintures murales même, tout cela pourra vous être représenté en bon état, si l'on se hâte de m'aider à recouvrir l'édifice.

Dégâts. — Quatorze fenêtres abattues, sept bancs brisés, le dixième du lambris tombé, tout le reste avarié; la sacristie percée à jour; le chemin de croix abîmé. Le clocher est debout; la mauvaise boîte en forme de colombier, qui lui servait d'enveloppe, est seule atteinte.

..... Ces infimes détails vous disent assez, Monseigneur, qu'en somme, vous n'avez point à vous affliger à notre sujet. J'espère bien que, avec nos propres ressources, nous saurons vite réparer nos pertes. Le maigre budget de l'évêché, qui depuis si longtemps suffit à peine aux lourdes charges que lui impose chaque année le séminaire-collège, sera par ailleurs tellement diminué par les demandes de tant de pauvres paroisses, que celle du Lamentin doit se faire un devoir pressant de vous rassurer sur son compte.

Récit rapide de la marche du cyclone. — ..... C'est le coq (de 1770) surmontant le clocher qui a donné ici le signal de la débâcle, dès 5 heures et demie du soir. Les feuilles de tôle couvrant les cloches l'ont suivi aussitôt.

Le déchaînement du cyclone n'est venu qu'un grand temps après.

Nous étions en fête. Jamais nous n'avions eu autant de communions pour le 15 août.

Le 16, célébration de notre fête patronale, Saint-Laurent, magnifique journée.

Il y avait eu aussi un mariage solennel, le 18. C'est pourquoi l'ornementation entière de l'église, tentures, oriflammes, bannières, draperies, tout restait encore exposé à la place d'honneur : la statue de saint Laurent trônait sur son autel portatif; elle est demeurée triomphalement debout, au milieu des débris de nos décorations.

La lampe en argent du sanctuaire est sauvée, ainsi que tous nos chandeliers du même métal, nos vases sacrés, sans exception, et presque tous nos ornements sacerdotaux.

Nos fleurs pour les autels et leurs vases n'existent plus. Nos candélabres et nos lustres sont brisés en partie.....

Sauf que nous n'avons pas dit de messes le 19, le service religieux n'a pas été un instant interrompu. Le lendemain du cyclone, il n'existait pas un abri, à l'église ni au presbytère, pour dresser un autel : nous ne trouvions pas non plus un seul morceau de linge sec : enfin, nous ne disposions pas même d'une minute pour prier sans trouble et sans angoisse, tant il fallait se multiplier auprès des victimes de l'ouragan, leur porter des consolations et entendre les récits douloureux qui nous arrivaient de toutes parts, coup sur coup.

Le presbytère n'était déjà qu'une ruine avant le cyclone ; c'est une ruine après, à un faible degré de plus. Ce vieux bâtiment ne s'en est pas moins bien comporté. Nous avions pris, il est vrai, toutes les mesures possibles de préservation : aussi, tout ce qui a été vaincu par la tempête, pour cause de vétusté extrême, a-t-il été brisé en mille pièces. En définitive, ce vieux presbytère n'aura

pas encore besoin d'être abattu : la carcasse est solide ; on peut la rhabiller à neuf, et cela suffira.

Le curé du Lamentin est bien portant et pas découragé.

L'abbé Cherdel a justifié la réputation de bravoure de son pays de Bretagne : il a été sans peur et sans reproche, travaillant et luttant avec intrépidité, avec la plus charmante bonhomie, comme tout naturellement.

Les sœurs de Saint-Joseph ont montré, elles aussi, beaucoup de courage et de résignation. Elles ont fait grand honneur à leur congrégation et à elles-mêmes.

Les serviteurs du presbytère ont tous accompli leur devoir très vaillamment, au delà même et de beaucoup, au delà surtout de ce que j'osais leur imposer.

La population a été digne, calme et résignée.

Ainsi donc, Monseigneur, nous ne sommes pas les plus à plaindre. Permettez-nous de partager votre immense douleur et de nous dire plus que jamais vos serviteurs, à la vie et à la mort.

Agréez, s'il vous plaît, Monseigneur, l'hommage de notre profond et très affectueux respect.

2° COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DU CYCLONE AU LAMENTIN

Trois jours après.

Lamentin, ce vendredi soir, 21 août 1891.

Le souvenir du 18 août est ineffaçable. Il n'a pas besoin d'être consigné sur le papier, pour ceux qui ont vécu ce jour à la Martinique ; leur mémoire en est à jamais remplie !... Mais, en famille, chez nos amis de France, il faudra parler de ce désastre. Retenons donc pour eux les détails que nous connaissons le mieux et gravons-les, avec leurs dates précises et leurs circonstances émouvantes.

18 août 1891, mardi.

Messe à 5 heures. A 6 heures, je montais en voiture. Je m'arrête au bas des mornes Pitault. Je vais alors à pied visiter un malade

de ce quartier, à la jonction de la route vicinale du François avec le grand chemin ; j'en vois ensuite trois autres à la rivière Colson. Mon dernier malade était près de la Croix-Rivail, habitation sucrière administrée par M. Arthur de Thoré. J'aurais voulu m'arrêter un peu chez M. de Thoré, que je n'avais pas vu chez lui depuis très longtemps. J'ai eu certainement tort de résister au vif désir qui me pressait, sous prétexte que je devais rentrer au bourg au plus tôt, pour une bénédiction nuptiale.

A 8 heures et quart, j'étais de retour au presbytère : douze heures plus tard, Croix-Rivail n'existait plus ; le chef de l'habitation était blessé, et la bonne et très pieuse Mme de Thoré, sa femme, était écrasée sous les décombres de sa maison ; les malades que j'avais administrés le matin trouvaient la mort dans une effroyable tempête.

La première partie de la matinée du 18 fut ravissante, pourtant. Fraîcheur délicieuse dans les mornes. En rentrant chez moi, j'exprimai à l'abbé Cherdel « combien pareille course était bonne et comment j'aimerais à la renouveler régulièrement, plusieurs fois par semaine, dans les mêmes conditions ».

A 9 heures, la pluie se met à tomber. Mais nous sommes en hivernage, donc, rien d'extraordinaire à cela. Je ne vois dans cette pluie qu'une contrariété pour le cortège nuptial qui va se déployer tout à l'heure dans les rues du Lamentin. Pauvres rues, dans quel état lamentable vous serez bientôt !

A 11 heures et demie, mariage de M. Renoult, de Ducos, et de Mlle Émilie Achille, du Lamentin. C'est fête splendide. Toutes les bénédictions du ciel ont été appelées sur les jeunes époux, et ce qui va tantôt éclater sur leurs têtes et sur celles de leurs nombreux convives, lorsque les toasts se croisaient, c'est un cyclone.

A 3 heures, suivant un projet que nous avions conçu en l'honneur de notre saint patron, je recevais les listes dressées par les dames zélatrices de nos œuvres paroissiales, pour les souscriptions et les dons volontaires qu'elles se proposaient de recueillir, afin de doter leur chapelle d'une riche bannière et d'une statue portative de saint Laurent pour les processions solennelles.

Et voici qu'au lieu d'aller généreusement au progrès, aux embellissements, nous reculons de beaucoup en arrière.

A 4 heures et demie, j'étais en visite chez les sœurs de Saint-Joseph.

A 5 heures et quart, j'inscrivais au journal du ministère paroissial mes notes quotidiennes, croyant finie toute la tâche obligatoire de cette gracieuse journée du 18 août.

Tout à coup, un bruit étrange, alarmant, attire mon attention : c'est, dirait-on, dans les régions élevées de l'air, un vent impétueux, rapide, tournoyant. Le baromètre subit une baisse folle. Il n'y a pas à hésiter, la situation est des plus graves ici, dans l'espace de quelques secondes.

Je descends vite, je rencontre la ménagère au bas de l'escalier et lui donne mes ordres pour la circonstance. Les autres domestiques arrivent tous.

Les premières mesures générales étaient déjà prises depuis longtemps chez nous.... Nous ne nous attendions pas toutefois à un pareil coup de vent.

Un cyclone ! quelle épreuve et quelle horreur ! En trois heures, coupées par un calme lugubre d'une quinzaine de minutes, nous avons eu les toits découverts, écrasés ou emportés au loin ; quantité de cases et de maisons démolies ; les murs éventrés, les cloisons défoncées ; fenêtres, contrevents et corniches, avec des matériaux de toutes sortes, éparpillés ; les usines détruites, les habitations ravagées, les vivres arrachés ; les arbres déracinés, décapités, broyés ; les cannes à sucre couchées, coupées, hachées ; les herbes brûlées, les savanes bouleversées ; le sol, enfin, labouré à des profondeurs inouïes par le barbare ennemi sorti de l'enfer, avec ses hordes de dévastateurs.

Sous les décombres, gisent beaucoup de victimes.

Le vacarme des dix mille voix de la tempête défie toute description : c'est le vent en furie, c'est la pluie diluvienne, c'est la foudre, c'est le tremblement de terre, c'est un dégagement prodigieux d'électricité, c'est la rage insensée et formidable de tous les éléments de la nature en courroux à la fois, et augmentant d'intensité, d'une seconde à l'autre. C'est pire que tout ce que l'imagination

aurait pu concevoir auparavant, pire que tout ce que notre mémoire pouvait nous rappeler de navrant, d'épouvantable et d'horrible.

Des milliards de débris de tuiles, de bois, de verre, de zinc, de vaisselle, de meubles et de vêtements, de branches et de roches, sont vomis, au milieu de je ne sais quels ricanements effroyables, par toutes les bouches de l'ouragan, démesurément ouvertes.

Les rues sont obstruées.

Sortir, c'est la mort, la mort inutile, car on ne peut porter aide à personne.

Cependant, le fils de M. Cassius de Linval arrive chez nous, appelant au secours. Son père, dans sa voiture, sur le pont du Calebassier, lutte contre la tempête : « Mon ami, lui dis-je, vous êtes ici, restez-y, je vous défends de vous en aller. Voyez ce qui se passe et remerciez Dieu de n'avoir pas été tué dans la course que vous venez d'entreprendre et que vous ne pourriez plus recommencer maintenant. » Il resta et travailla avec nous tant qu'il put.

Nous luttons au presbytère pendant une heure et nous reconnaissons que la résistance devient absolument inutile. De toutes leurs pièces démolies, la mairie, au sud, l'église, au nord, bombardent notre maison qui, par elle-même, à cause de sa situation entre cour et jardin, à l'est et à l'ouest, offre déjà vaste prise au cyclone. Une galerie se déchire et tombe comme un paquet de cartes ; une fenêtre vole en éclats et livre l'escalier à la merci de la tourmente ; la cuisine est fracassée ; une tuile blesse assez grièvement la ménagère des sœurs de Saint-Joseph, que la bourrasque avait surprise chez nous, où elle venait en commission très pressante ; la porte de l'office est broyée, celle du salon ne fonctionne plus ; une fenêtre du rez-de-chaussée s'abat ; les cloisons cèdent ; une console est projetée sur le carreau et ce qu'elle portait est mis en pièces : pendule, cylindres en cristal et vases à fleurs.

Voici pourtant l'accalmie. Il est 8 heures et quart, je me précipite vers la maison des religieuses.

— Mesdames, où en êtes-vous ?

— Et vous, monsieur le curé ?

— Je voulais savoir si vous vivez encore. Je cours à l'église

sauver les saintes espèces et vite je reviens, attendez-moi sans bouger d'ici. »

Les pauvres religieuses étaient calmes. Elles luttaient seules, depuis cinq quarts d'heure, dans une maison tenant à peine debout.

Je repars si promptement, avec l'intention de revenir tout de suite, que mon petit Indien qui m'avait suivi ne me voit même pas sortir et reste avec les sœurs, sans pouvoir, hélas ! leur être d'un grand secours.

De retour au presbytère, je prends les clés de l'église et un fanal.

Avec l'abbé Cherdel et le sonneur Justin, je vais à l'autel : le tabernacle est debout, Dieu est là, chez lui, mieux qu'il ne serait chez moi. Allons, pensai-je, demain, après la seconde bourrasque qui ne manque jamais d'achever l'œuvre de la première, nous retrouverons le saint ciboire sous les marbres de l'autel ; mais il y sera mieux encore pour cette nuit que sous les décombres du presbytère.

...Laissons Dieu commander et frapper des coups terribles !

...Pourtant, Seigneur, préservez les murs de votre église et l'autel de votre Sacré-Cœur !

...Au même instant, l'accalmie cesse. La fureur du cyclone reprend. Des imprudents veulent se réfugier dans la nef. Ils me demandent en grâce de les y autoriser.

— Laissez-nous ici, monsieur le curé, nous n'avons plus d'abri.

— C'est votre mort que vous demandez, mes amis ; non, n'entrez pas, je le défends, suivez-moi plutôt, sauvons-nous au presbytère.

J'appelle à grands cris l'abbé Cherdel. Je donne à tout le monde l'ordre de la retraite. Deux hommes me suivent d'abord, mais, une tuile me sifflant au visage, ils ont peur et reculent. Le vent me jette contre le mur, tout près de l'église et m'y tient collé un moment. Un peu après, ayant pu me tirer de cette position, je reçois par le travers du corps une feuille de zinc de l'abat-vent du notaire Debuc. Les deux hommes alors fuient décidément et retournent sur leurs pas à l'église. Je veux continuer vers

le presbytère; le vent m'empoigne de nouveau et comme pour m'enfoncer dans les pierres de la muraille de ma cour : vains efforts, je ne puis me détacher, quoi que je fasse ! Je suis aussitôt criblé de morceaux de tuiles, de terre, de boue. Redevenu libre quelques minutes plus tard, je cours à la maison, les vêtements dans un triste état, mais n'ayant moi-même qu'une blessure légère au-dessous du genou gauche. Par malheur, je rentre seul. L'abbé Cherdel n'a pu me rejoindre. Nous voici isolés, lui, dans l'église, moi, à la maison, et je ne puis plus aller au secours des sœurs.

...Je trouve réunis dans un coin du salon tous mes domestiques, sauf Francius et Justin, bloqués dans l'église avec l'abbé, et Philippe, l'Indien, qui est demeuré chez les religieuses.

Quelques personnes du bourg avec leurs enfants ont aussi cherché refuge au presbytère.

Ah ! mon Dieu, comme ces pauvres gens vous suppliaient de les épargner ! Que d'invocations ! que de litanies ! que de dizaines de chapelet ! Les malheureux priaient, pleuraient, se confessaient publiquement. La tempête mugissait : vent, éclairs, coups de foudre, tremblement de terre, tout sévissait ensemble avec fracas.

Arrive Timon, l'aide-sacristain, que j'avais appelé depuis longtemps et qui n'avait pu venir plus tôt. Il est fou de terreur. On le dirait non seulement désespéré, mais ivre, cet homme qui ne boit pas ! Il se répand en lamentations extravagantes. J'ai beaucoup de peine à le réduire au silence.

Il est 9 heures moins un quart. Comment analyser les sentiments qui se partageaient toutes les fibres de mon cœur ? Je me demandais sans cesse : Qu'est-il advenu de l'abbé Cherdel ? Mort, mort peut-être..... Et les sœurs ? seules, dans une vieille maison qui tombait déjà en poussière..... Et mes paroissiens ? Combien de victimes parmi eux ?..... Et Monseigneur, dans sa maison de campagne du Morne-Rouge ?..... Et les équipages des navires et l'île tout entière ?..... La fin de la Martinique est-elle pour cette nuit ?

Et d'immenses craquements, des gerbes d'éclairs et de feu, le vent soufflé par toutes les bouches des démons, des bourrasques de plus en plus déchaînées, semblaient répondre à mes demandes plus vite que je ne les formulais en esprit.

« Oui, c'est fini ! La Martinique est payée selon ses mérites. Vous êtes ravagés de fond en comble. Il ne restera pas dans vos maisons pierre sur pierre, ni une paille sur vos cases..... Vous compterez de nombreuses victimes. »

Un peu après 9 heures, le coup de vent, loin de cesser, semblait augmenter encore. Je dis à ceux qui m'entouraient : « Allons, mes enfants, à genoux. Disons, de toute notre âme, tout haut, l'acte de contrition pour ceux qui vont mourir ! »

Acte de contrition.....

Trois *Ave Maria*.....

Et puis, de notre côté, silence. La résignation est complète.....

A 9 heures un quart, un coup du sud-est menace d'emporter le presbytère tout entier.....

Coûte que coûte, enfin, mourir pour mourir, je veux essayer de sauver les sœurs ou du moins d'arriver une seconde fois jusqu'à elles. On ne peut pas les laisser davantage livrées à elles seules, sans personne pour les encourager ou pour prier en leur compagnie. Elles doivent d'ailleurs compter sur la parole que je leur ai donnée et m'attendre impatiemment.

Mais je n'ai pas un seul endroit sec où elles puissent se réfugier au presbytère. L'étage supérieur est inondé. Le rez-de-chaussée est froid et humide, et les cloisons branlantes constituent un danger grave.

Je commande à Eustache d'aller dans la remise et d'examiner l'état de ma voiture. Eustache hésite, semble refuser. J'insiste. Il part, enjambe la fenêtre, s'arrête un moment sous les ruines de la galerie et, au milieu d'un éclair, traverse la cour.

Deux minutes après, il a reparu. La remise, dit-il, n'est pas envahie par l'eau. La voiture est intacte.

Je pars avec lui. Je trouve la remise occupée déjà par des voisins qui s'y sont réfugiés. Quant à la voiture, elle est libre [1].

---

1. Cette même voiture a fini dans la catastrophe du 8 mai 1902, au couvent de la Consolation, chez les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, gardiennes d'une partie de mon mobilier et de divers autres objets m'appartenant. Mère Théodore, épargnée au Lamentin, le 18 août 1891, a trouvé la mort à Saint-Pierre, le 8 mai 1902, à côté de cette voiture de maître qui avait été, un moment, son abri dans la nuit du cyclone.

J'attends un peu. Je calcule : vraiment, je n'ai que ce seul endroit à offrir aux religieuses. Je cours chez elles. On ouvre aussitôt. J'entraîne sœur Théodore ; sœur Doctrovée nous suit, avec Philippe. Nous arrivons assez facilement dans la cour du presbytère, puis à la remise et à la voiture, dans laquelle ces pauvres dames consentent à s'installer, comme elles peuvent, pour tout le reste de la nuit.

Il était près de 10 heures, quand l'abbé Cherdel put enfin rentrer : « Nous sommes en vie, merci, mon Dieu ! » L'abbé Cherdel est inondé. La boue de la rue était venue lui fouetter le visage jusque sous la grande porte de l'église ; lui aussi a failli plus d'une fois périr ; il avait été certainement plus en danger que moi, et ses perplexités n'avaient pas été moins poignantes que les miennes... Il s'agit désormais de secourir les blessés et les malades. Nous partons avec deux domestiques et des hommes de bonne volonté.

Que de dégâts ! que de débris ! que de ruines ! que d'obstacles dans les rues !

Nous visitons les blessés ; nous extrémisons les malades ; nous baptisons plusieurs petits enfants ; nous aidons au sauvetage d'un Indien enseveli sous les ruines de la maison du docteur Casimir Dartiguenave ; nous parcourons le bourg tout entier, en quête de ceux qui souffrent le plus et qui ont plus immédiatement besoin de nous.

A minuit moins un quart, nous rentrons harassés, mouillés, sans pouvoir changer de vêtements ni de linge, puisque tout est imbibé d'eau partout, au vestiaire, dans les armoires, à la lingerie ; mais surtout, le cœur transpercé, saignant, d'avoir vu de tels amoncellements de décombres et entendu tant de gémissements.....

De minuit à 1 heure du matin, on m'appelle coup sur coup auprès d'autres malades. De son côté, l'abbé Cherdel se multiplie.....

De 1 heure à 2 heures, il y a recrudescence. On ne cesse de découvrir des blessés.....

Je n'ai pourtant trouvé jusqu'ici qu'un seul mort dans le bourg... Nous avions marché, sans les voir, sur deux autres, écrasés par la chute de la maison Dartiguenave : un père et son petit enfant..... Ce père infortuné, ayant voulu fuir de son logis malgré les sup-

plications de sa femme, avait pris dans ses bras son enfant et s'en était allé..... Au détour de la rue des Barrières, juste au moment où la maison Dartiguenave s'effondrait, il fut broyé avec l'enfant..... La femme, la mère, eut la vie sauve chez elle.

(Journal de la nuit du 18 au 19 août.)

Ch. L. L.

IV. — Tableau de la catastrophe.

Point précis occupé par l'observateur, avec les heures exactes des divers phénomènes qui se sont produits.

Ce point précis est le presbytère du Lamentin, au centre du bourg.

Heures. — Jusqu'à 5ʰ 15 du soir, rien d'extraordinaire. La matinée avait même été ravissante, du moins dans sa première partie. La pluie qui était tombée ensuite n'avait rien eu d'anormal, vu la saison d'hivernage. Après-midi agréable, très bonne.

A 5ʰ 15, signe alarmant, vent étrange, lointain, rapide, vibrant, lugubre, tournoyant dans les hautes régions.

Vers 6 heures, le vent s'est rapproché; il n'est plus qu'à une élévation de 20 à 25 mètres au-dessus du sol, dans le bourg du Lamentin.

A 6ʰ 50, c'est la tempête déchaînée, venant du nord. Cela dure jusqu'à 8ʰ 15.

Ensuite, dix-sept minutes d'accalmie.

A 8ʰ 32, coup de vent du sud, durant 78 ou 80 minutes, c'est-à-dire jusqu'à 9ʰ 50.

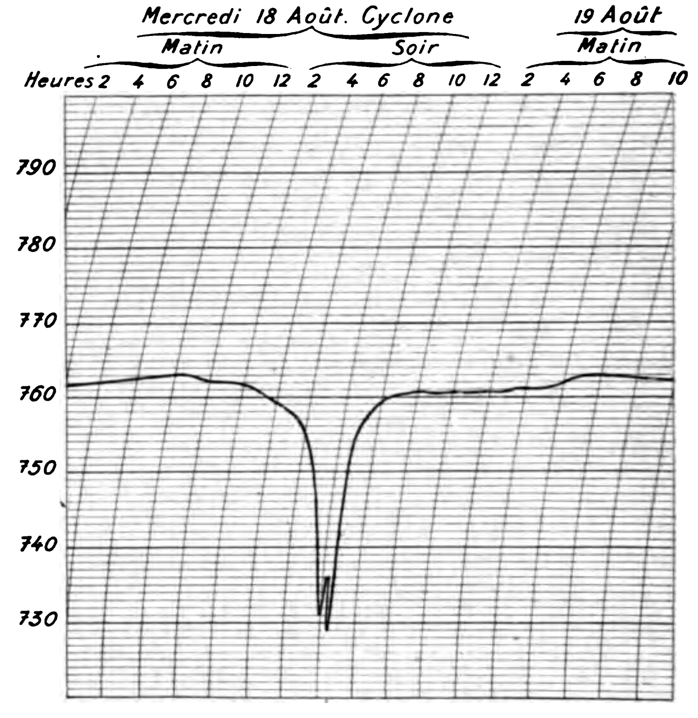
Pendant l'accalmie, une nappe de lumière électrique couvrait le sol jusqu'à 1 mètre de hauteur : au-dessus, c'étaient d'impénétrables ténèbres, sauf à un moment, où le ciel brilla comme dans les plus belles nuits des tropiques, entre les deux tourmentes nord et sud.

Au Lamentin.

Ch. L. L.



Diagramme du baromètre enregistreur, le 18 août 1891.



A 10 heures du matin, le 18 août, le baromètre marquait 763 millimètres, hauteur considérable dans nos parages, où, habituellement stable, il se tient entre les limites ordinaires de 755 à 760 millièmes.

A midi, il avait baissé de 1 millimètre. A 4 heures, la baisse était de 4 millièmes ; et, à partir de ce moment, pour ceux qui observèrent bien, la baisse fut foudroyante. A 8 heures du soir, nous étions à 731 millimètres. Le baromètre remonta brusquement à 736 et s'y maintint pendant une quinzaine de minutes, pour redescendre à 729 et, en quelques secondes, remonter à 742. C'était le passage du centre du cyclone. Le vent jusque-là avait soufflé nord-est ; il reprit du sud-ouest avec une violence presque égale, égale même très certainement, durant quelques minutes fameuses que nous ne saurions jamais oublier.

Tableau général pour la Martinique, le 18 août 1891.

Ch. L. L.

V. — Le cyclone du 8 août 1903.

LETTRE DU Dr PICHEVIN.

Un autre cyclone vient encore de s'abattre sur la Martinique. Le docteur Pichevin, alors dans la colonie, écrivit à ce propos la lettre suivante au journal *l'Éclair*.

Fort-de-France, 11 août 1903.

Quelle fatalité ! Il y a quinze mois, la montagne Pelée, dans une soudaine explosion, anéantissait Saint-Pierre ; aujourd'hui, c'est le retour offensif du terrible fléau dévastateur de la mer des Antilles, l'ouragan, le cyclone. C'est en 1891 que le dernier cyclone avait semé la mort et la dévastation à la Martinique. Les pertes avaient été énormes. Cette fois, elles sont moins considérables, mais le désastre atteint notre malheureuse colonie au moment où elle commençait à renaître de ses cendres et à prendre un nouvel essor, sous l'intelligente direction de M. Lemaire.

Le 8 août, il avait plu dans la matinée. Le soleil s'était montré à différentes reprises. Mais le ciel était resté couvert pendant une grande partie de la journée. Dans l'après-midi, le temps était moins mauvais. Aucun signe précurseur n'indiquait l'imminence d'un danger. Le soir était venu et on avait remarqué une légère baisse barométrique. Le vent commença à souffler avec une certaine force vers 9 heures. A 10 heures, la situation apparaissait comme anormale. La violence du vent, les tourbillons qui se formaient rapidement et qui fouettaient le visage étaient des indices d'une bourrasque. A 10 heures et demie environ, les arbres commençaient à gémir ; quelques tuiles détachées des maisons inspirèrent des inquiétudes à la population. A 11 heures, il n'y avait plus de doute pour personne : le cyclone se déclarait avec une brusquerie et une énergie menaçantes.

Le baromètre baissait sans cesse. A 11 heures et demie, dans le nord de l'île surtout, l'ouragan sévissait avec fureur. Les toitures étaient enlevées; les cases étaient complètement détruites; des maisons plus solides étaient ébranlées sous l'impulsion du vent ; les énormes cheminées des usines s'abattaient, brisant tout ce qu'elles rencontraient dans leur chute; des arbres séculaires, arrachés et tordus, étaient couchés sur le sol, les plantations de cannes à sucre abîmées.

Dans cette nuit obscure, pendant trois heures, toutes les forces de la nature semblèrent se concerter pour la destruction de la Martinique. D'énormes gerbes de feu sillonnaient l'air ; la terre, par instants, tremblait, tandis

que les vents, avec une impétuosité inouïe, menaçaient de tout broyer sur leur passage. Éperdus, les habitants se réfugièrent dans les endroits les plus solides de leurs maisons. A la campagne, l'eau avait envahi toutes les demeures. Vers minuit ou 1 heure du matin, les toitures n'existaient plus et une pluie torrentielle inondait les malheureux sinistrés.

A minuit et demi, il y eut subitement un arrêt dans la marche du cyclone. Vingt minutes après, l'ouragan reprenait, avec une intensité moindre. il est vrai, quoique avec une violence encore inquiétante.

Quel désespoir durant cette nuit d'horreur! Pendant plus d'une heure, la vie de tous les êtres humains épars dans le nord de la Martinique courut le plus imminent danger.

Quand le jour se leva, on put constater l'étendue du désastre.

A Fort-de-France, les dégâts furent relativement peu importants. Quelques navires arrivèrent à la côte. Le *Canada,* de la Compagnie transatlantique, résista, non sans courir un grave péril. Somme toute, le cyclone ne se manifesta dans le chef-lieu de la colonie que par la chute partielle de quelques toitures et l'arrachement d'un certain nombre d'arbres. On n'eut à déplorer aucun décès.

A Sainte-Marie, à Saint-Jacques, à la Trinité, situées sur la côte est et dans le nord de l'île, la tourmente atteignit son maximum de violence. Les maisons broyées en grand nombre, celles qui ont résisté complètement découvertes, les récoltes gravement compromises, une population sans asile momentanément : tel est le triste bilan de cette tempête, qui a causé tant de ruines et détruit la fortune privée de tant de braves gens.

A Sainte-Marie, où devait avoir lieu, le 9 août, une élection municipale vivement disputée, personne ne pensa à déposer son bulletin de vote. Rien n'existait plus de la maison commune.

Le cyclone exerça encore de terribles ravages à Saint-Joseph, au Lamentin, au Marin, au Vauclin, bref, sur une très grande étendue de la colonie.

Les villages nouveaux, créés pour les sinistrés, ont cruellement souffert. Voilà donc compromis le prodigieux effort du gouvernement de la Martinique!

Les pertes éprouvées n'ont pu être encore évaluées. Elles sont énormes. La colonie aura de la peine à se relever de ce nouveau désastre. Mais les courages ne sont pas abattus. Où trouver de l'argent? On n'en sait rien. Les yeux se tournent vers la France, qui ne peut abandonner ses enfants si durement frappés par l'implacable destinée. Il faut que la partie de la population qui a déjà tant souffert de l'éruption volcanique et qui n'a pour ainsi dire rien touché du produit de la souscription publique reçoive enfin quelques fonds, quelques avances, pour réparer les terribles dégâts causés par le fléau du 8 août. Mais que ces secours arrivent vite, pour assurer la reprise du travail et le relèvement du pays!

D'autre part, nous lisons dans l'*Univers* du 30 août cette intéressante lettre du P. Guyot, missionnaire du Saint-Esprit à la Martinique :

Fort-de-France, 13 août 1903.

... La Martinique a été balayée par un cyclone, que rien ne faisait prévoir, pas plus que le volcan, son confrère en destruction. Il nous a tenus dans l'angoisse, pendant cinq à six heures, de 9 heures du soir (8 août) à 3 heures et demie du matin.

Je n'ai pas éprouvé le cyclone de 1891 qui, dit-on, a été plus violent; mais celui-ci me suffit. Le baromètre est descendu à 729. Un tintamarre d'enfer! Le vent, la pluie, les éclairs, la foudre, la trépidation du sol, des tôles tombant avec un glaçant fracas sur d'autres tôles, des tuiles venant s'abattre sur le pavé et nous mettant à la merci des cataractes du ciel; des arbres géants mordant la poussière : cocotiers, arbres-voyageurs, manguiers, arbres à pain, etc. ; d'énormes branches craquant sous l'effort de la tempête ; des toits entiers s'abîmant, comme à Saint-Joseph, en l'église, et au Gros-Morne, au presbytère ; les champs de canne à sucre saccagés, tordus, broyés ; peu ou point de récolte pour l'année prochaine.

Le collège, où j'étais seul pendant cette affreuse nuit, n'a pas été trop éprouvé : chapelle découverte en partie, chambre de Monseigneur et dortoir un peu endommagés ; le parc littéralement haché ; les sabliers en pièces, les manguiers n'offrent plus que des tronçons, les arbres voyageurs, à terre ; les dépendances n'ont rien.

La ville a été relativement épargnée aussi : quelques tuiles arrachées, les arbres fort maltraités, surtout au presbytère, à l'ouvroir, à l'hôpital et à la redoute, en partie découverte.

Saint-Joseph, où Monseigneur s'est rendu avant-hier, à cheval, a été rudement éprouvé. De l'église il ne reste que les quatre murs ; seule, la statue de la sainte Vierge a été épargnée. Le presbytère a été découvert. Deux morts, dit-on, dans le bourg très endommagé.

Au Gros-Morne, presbytère renversé, église découverte ; le clocher, fortement ébranlé, titube sur ses bases. Beaucoup de dégâts au bourg et dans la commune.

Trinité : cinq morts, assure-t-on. Le port surtout a eu à souffrir ; les canots, les bateaux jetés à la côte et jusqu'à la place. Gros dégâts aux usines.

Le P. Gallot m'apprend qu'il a essuyé l'ouragan à Sainte-Marie, dont l'église est découverte complètement ; un beffroi est à terre, ainsi que l'horloge. Le pauvre Père, qui avait logé le président de fabrique, se voyant envahi par l'eau, quitta la maison juste à temps pour n'être pas tué : le toit

s'effondrait quelques instants après. Il ne put gagner le Lorrain que le lundi matin, avec mille difficultés...

Vu l'embarras des routes et l'interception des fils téléphoniques, il est assez difficile d'avoir des détails précis sur l'ensemble de l'ile.

DERNIER RAPPORT EMPRUNTÉ A LA « DÉPÊCHE » DU 30 AOUT 1903

Par le dernier courrier de la Martinique nous parvient la lettre suivante, qu'un de nos compatriotes, correspondant occasionnel de la *Dépêche*, veut bien nous adresser:

Dans la nuit du 8 au 9 août, un nouveau désastre a frappé la Martinique. alors que déjà la colonie commençait à réparer, dans la mesure du possible, les catastrophes causées par le volcan.

Pendant la journée du 8 août, la pluie tombait fréquemment et le ciel s'assombrissait. La pression barométrique subissait des oscillations et même une baisse de quelques millimètres: mais, jusqu'à 9 heures du soir, rien ne faisait prévoir un cyclone. A l'hôtel de ville avait lieu un concert de charité, auquel assistaient beaucoup de personnes, parmi lesquelles on remarquait M. le secrétaire général de la colonie, le procureur général, le maire, etc.

Vers 10 heures, comme le vent semblait souffler avec plus de violence qu'auparavant, et que la pluie tombait abondamment déjà, je cours à mon domicile consulter le baromètre. La baisse était considérable et progressive, il n'y avait plus de doute. J'ai hâte de passer au commissariat de police, à l'hôtel de ville, où je fais prévenir les autorités, et je gagne l'hôpital militaire, afin d'avertir le médecin résidant et de faire prendre aux infirmiers de garde les meilleures précautions contre la tempête.

A 11 heures, la pression barométrique était de 754 millimètres et atteignait son minimum de $728^{mm},5$ à minuit trente et une ; à ce moment-là, il se produisit un calme relatif, qui durajusqu'à minuit quarante-cinq, correspondant au passage du centre du cyclone.

A minuit quarante-six, la tempête recommence avec toute sa violence ; le vent du nord-est a tourné en sens inverse d'une aiguille de montre jusqu'au nord-ouest et, après le passage du centre, il a soufflé du sud-sud est.

A 2 heures et demie, l'ouragan était à peu près apaisé. Il est tombé, pendant la tourmente, 160 millimètres d'eau environ.

A Fort-de-France, les dégâts sont assez considérables, les arbres des savanes ou des jardins sont coupés ou arrachés en grande partie. Les toitures sont fortement endommagées. La caserne du Morne-Cartouche est à peu près découverte. L'eau coule dans toutes les maisons, les rues sont jon-

chées de débris d'arbres, de tuiles et de charpentes. Tous les fils électriques ou téléphoniques sont brisés.

Il n'y a pas eu de raz de marée sur les côtes Caraïbes; cependant, le matin, la mer était très houleuse. Les bateaux en rade ont souffert. Une goélette, *la Trinité ;* deux vapeurs, *le Horten* et *la Guyane ;* deux caboteurs se sont échoués ; *l'Ossun* a coulé. Un navire de guerre vénézuélien, venu dans le bassin de radoub pour des réparations, a subi des avaries. Un matelot a été noyé. Le *Canada,* courrier dè Bordeaux-Colon, qui se trouvait à quai, a été fortement secoué.

Le village de Case-Pilote a été assez bien protégé par les mornes. Les cases des sinistrés de Fonds-Lahaye et de Schœlcher sont en majeure partie renversées ou emportées.

Beaucoup d'habitants sont sans abri.

Au Lamentin, quatre personnes ont péri et plusieurs autres sont blessées.

Aux Trois-Ilets, trois maisons à terre.

A Rivière-Salée, les maisons ont beaucoup souffert, mais il n'y a pas eu d'autres accidents à déplorer.

Au Diamant, les dégâts sont surtout matériels.

Au Marin, plus de cent maisons ont la toiture enlevée.

Le poste de la douane s'est effondré. Le vapeur *Topaze,* de la compagnie Girard, est à terre. Le voilier *Gallion* a été jeté à la côte. La goélette *Bonne-Marie* s'est échouée. Aucun de ces bateaux n'a pu être renfloué.

La côte *est*, la côte de l'océan Atlantique, a été bien plus éprouvée que la côte ouest de la mer des Antilles.

Au Vauclin, presque toutes les maisons ont eu leurs toits enlevés.

Au François, les toitures des habitations sont emportées et la campagne est ravagée.

Par la violence du vent et de la pluie, l'eau de mer et le sable du rivage étaient entraînés et amenaient une gêne de plus chez les habitants des quartiers du littoral, qui étaient sans abri ou dans de mauvais logis.

Au Robert, plusieurs maisons se sont écroulées. La caserne de gendarmerie a beaucoup souffert, sa charpente est enlevée. Une femme a été trouvée sous les décombres, assez grièvement atteinte. Il y a eu quatre autres blessés.

Dans la campagne, les ravages sont immenses; dix-neuf maisons sur vingt sont détruites ; la récolte est perdue également. Un jeune homme et une jeune Indienne ont été écrasés sous deux habitations différentes.

Un fait malheureux s'est, paraît-il, produit dans les îlets du Robert. Les habitants auraient beaucoup souffert des yeux ; le vent ayant déchiqueté les mancenilliers de ces îlets, le lait corrosif de ces arbres se serait trouvé mélangé à la pluie et aurait fort maltraité les gens.

A la Trinité, deux cents cases ont été réduites en miettes : un raz de

marée a englouti plusieurs chalands et projeté trois goélettes sur le rivage. On signale deux victimes. L'écurie de la gendarmerie s'est affaissée sur les chevaux, qui ont été blessés. Les rues sont encombrées de débris de toute sorte.

A Sainte-Marie, toutes les toitures sont détruites. De nombreuses cases sont abattues et quelques-unes rasées. On signale la mort de trois personnes.

Un bateau, la *Sainte-Marie*, est à la côte. Le lendemain du cyclone devait avoir lieu, dans le bourg, l'élection du conseil municipal ; on avait annoncé une lutte très âpre entre les deux partis en présence et, pour éviter des troubles, la brigade de gendarmerie était renforcée depuis la veille.

Le procureur de la République se trouvait aussi sur les lieux.

Au Lorrain, le bateau *Sainte-Anne*, appartenant à M. de la Houssaye, a fait naufrage dans la baie ; quatre matelots sur sept ont pu gagner le rivage : les trois autres ont disparu. Indépendamment de ces trois marins, on signale trois nouvelles victimes mortes sous des décombres.

Au Macouba, dans l'habitation Perpigna, cinq enfants et leur mère ont été pris dans un effondrement : trois de ces enfants n'ont pu être sauvés.

L'intérieur de l'île n'a pas été plus épargné. Au Morne-Vert, le clocher de l'église a été renversé, les récoltes sont détruites.

Le Carbet semble avoir été un peu garanti par les mornes ; néanmoins, on parle de plusieurs blessés, dont un a un bras et une jambe cassés.

Le poste d'observation du volcan du Morne-des-Cadets est à peu près rasé. Les divers appareils de la station ont disparu. La case qui renferme l'optique a été seule épargnée. Sur la route de Saint-Pierre, des éboulements se sont produits.

Le poste de gendarmerie des Deux-Choux s'est affaissé sur les gendarmes et les chevaux : les gendarmes ont été blessés. Ils ont dû se réfugier, pendant la tourmente, sur les flancs du morne.

La mairie de Fonds-Saint-Denis est démolie. L'habitation Saint-James est très éprouvée.

Les casernements de Colson et de Balata sont découverts.

Sur la route de Balata à Fort-de-France, les cases en paille sont démolies.

Le nouveau et joli village de Tivoli a également été très éprouvé ; plus de vingt cases sont entièrement détruites ; trois ou quatre seulement ont résisté ; les autres ont, pour le moins, la toiture enlevée.

Le bourg du Gros-Morne est dévasté ; cinq personnes ont péri. Plusieurs habitants sont sans abri : la caserne de gendarmerie a beaucoup souffert, les chevaux sont blessés

Au village de Fourniols, près de Sainte-Marie, sur cent-vingt cases de sinistrés, vingt-cinq seulement peuvent servir d'abri ; les plantations sont hachées.

A Reculée, entre le Gros-Morne et la Trinité, dix cases environ, sur cent cinquante-quatre, n'ont pas été renversées.

Le bourg de Saint-Joseph est en partie détruit ; la charpente de l'église et celle de la mairie ont été enlevées ; quelques dépendances de la gendarmerie sont anéanties.

Il ne subsiste là que quatre ou cinq maisons. Cinq personnes ont trouvé la mort.

Les cases des environs sont aussi renversées.

La rivière Blanche a subi une crue très forte et plusieurs animaux ont péri.

Au Petit-Bourg, une femme et un enfant, pris sous des décombres, ont été dégagés par les gendarmes.

A Rivière-Pilote, des toitures ont été emportées à plus de 30 mètres. D'après un témoin, deux grandes habitations avoisinantes seraient complètement hachées.

Au Saint-Esprit, les ravages semblent moindres ; cependant, les usines ont beaucoup souffert. Des chaumières ont été emportées et les ruisseaux sont devenus torrents.

En résumé, les dégâts de ce cyclone sont considérables. Celui de 1891 a fait de bien plus nombreuses victimes et causé peut-être de plus grands ravages. Néanmoins, on peut considérer le passage du dernier comme un réel sinistre, où trente et une personnes (chiffre officiel à la date du 13 août au matin) ont trouvé la mort et où soixante-dix environ ont été blessées. Les récoltes sont sérieusement compromises ; une grande partie des arbres fruitiers est détruite ; beaucoup d'habitants, et les sinistrés du volcan, se trouvent de nouveau sans abri. La plupart des toitures ou charpentes des maisons restées debout sont à refaire.

On s'occupe activement de déblayer les routes et de rétablir les communications. La gendarmerie, sous le commandement du capitaine Lorenzini, a joué un rôle plein d'activité et de dévouement sur les différents points de l'île.

Le gouverneur a déjà organisé des commissions locales pour les secours aux blessés et aux habitants sans asile et sans ressources.

DEUXIÈME PARTIE

LA CATASTROPHE DU MOIS DE MAI 1902

LE MOIS DE MAI 1902

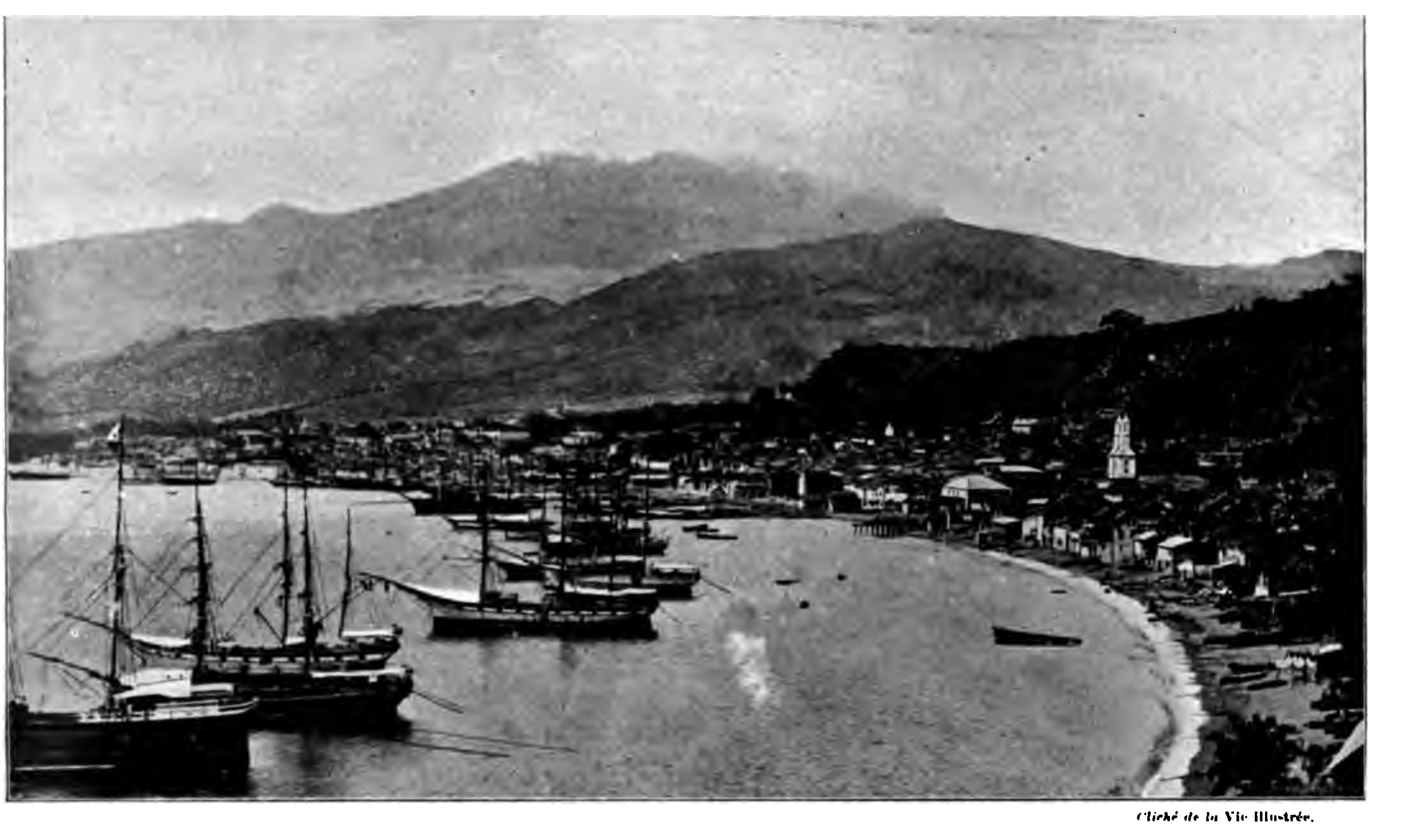
La langue de la terreur ni celle de la pitié n'ont de mots assez forts pour exprimer l'épouvante et la consternation répandues dans le monde entier, à la nouvelle du cataclysme de Saint-Pierre, non plus que les sympathies universelles et la touchante commisération témoignées à la France, en face des malheurs sans précédents de la noble Martinique, jadis si florissante, aujourd'hui décapitée.

Les pages de ce *Journal* resteront pour les familles créoles comme des monuments funéraires dressés dans la nécropole des Antilles par la piété de tous les peuples. C'est là, en effet, là seulement et dans leurs cœurs broyés qu'elles retrouveront les traces de la vieille cité disparue et les souvenirs de quarante mille infortunées victimes, ensevelies en moins de trois secondes, là où fut Saint-Pierre durant près de trois siècles.

Ces pages, écrites, minute par minute, sous le coup des plus poignantes émotions, dans les larmes et le désespoir des rares survivants, dans l'affolement des câblogrammes et la précipitation des journaux, ont à nos yeux désormais la valeur d'inappréciables reliques. Aussi les donnons-nous à la suite les unes des autres, simplement, presque sans retouche et dans le désordre voulu, telles que nous les relevions parmi les *ruines des ruines,* au milieu des manifestations grandioses, de la générosité sublime, des bruyantes informations, des dissertations savantes, des discussions et des critiques que nous avons suivies avec un soin jaloux, aux colonies, dans la presse métropolitaine, aux États-Unis et en Europe, en tout lieu de l'univers où le fléau vomi par la montagne des Caraï-

bes a provoqué tant de condoléances et de si beaux élans d'amour fraternel.

Aussi bien, la *grande cité créole,* n'est-il pas vrai, est digne d'hommages autant que *Pline l'Ancien?* Nul ne nous défendra d'estimer qu'elle en mérite même mille et mille fois davantage. Cependant, nous ne nous attarderons pas à lui chercher un introuvable Tacite pour immortaliser toutes ses victimes, comme le fut, grâce au « plus grave des historiens » de l'antiquité, le savant naturaliste romain, puisque, par un sort touchant, à l'égal de son incommensurable malheur, le monde entier, à l'envi, avec une charité divine, s'est mis en devoir de buriner sur l'airain les récits mémorables qu'on va lire des *Derniers jours de Saint-Pierre.*



Cliché de la Vie Illustrée.

LA CITÉ CRÉOLE VIVANTE — AU FOND LE MONT PELÉ

VUE GÉNÉRALE DE LA RADE ET DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

JOURNAL DES BRUYÈRES [1]

CHAPITRE Ier

DU 5 AU 19 MAI 1902
LA CATASTROPHE DE LA MARTINIQUE

Câblogrammes. — Informations. — Causeries. — Récits. — Souvenirs. — Sympathies. Souscriptions. — Mesures de sauvetage. — Questions diverses.

1. JOURNAL DU 5 AU 10 MAI

Aux Bruyères, 5 mai 1902.

A la Très Révérende Mère Théodore, Saint-Pierre-Martinique.

« ...Ce n'est pas sans une profonde émotion que j'en viens à mon journal, ce matin. Je commencerai par les dernières nouvelles reçues; elles sont d'aujourd'hui même et regardent la Martinique.

« Un câblogramme, conçu dans les termes suivants, nous est arrivé de New-York : « *4 mai.* — Le volcan de la Montagne Pelée, « qui n'avait pas donné signe d'activité depuis 1851, rejette maintenant des cendres. Il est couronné de fumée et de flammes. La « ville de Saint-Pierre a été couverte, le deux mai, de six milli« mètres de cendre. Le sommet du volcan est enveloppé de brume. « La consternation règne. Les affaires sont suspendues. »

1. *Journal des Bruyères*. Sous ce titre, avec le 168e courrier « France-Martinique », ce recueil en était aux messages à confier au premier paquebot transatlantique en partance pour le mois de mai 1902, quand des événements inattendus l'ont transformé en un lugubre carnet de deuil.

« Rien de ce qui a trait à la Martinique, vous le savez, ne m'est indifférent, et je suis d'autant plus de cœur aux Antilles que l'épreuve, fût-ce la plus légère, les visiterait... »

...A l'heure même où j'écrivais ces lignes, la Martinique allait être affligée par la destruction de l'usine Guérin, à la Rivière-Blanche, au pied de la Montagne Pelée.

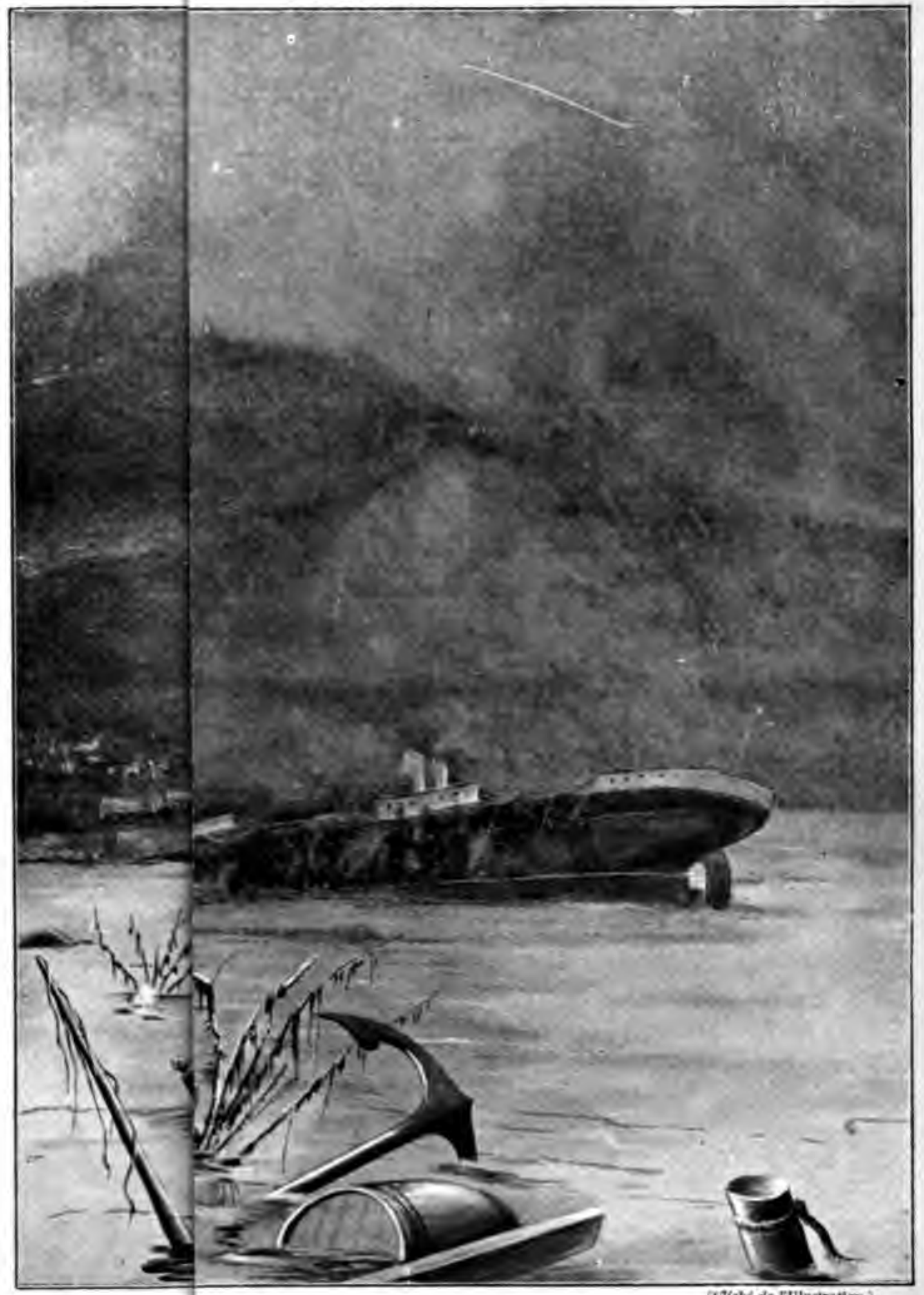
Quant à ma lettre, elle fit inutilement la traversée de l'Atlantique, Saint-Pierre n'existait plus et Mère Théodore était ensevelie sous les ruines de son couvent avec plus de trente de ses vénérées compagnes, parmi des milliers d'autres victimes, avant que le paquebot de Saint-Nazaire eût quitté son port d'attache.

Le Volcan. 4 mai. — Le premier télégramme du gouverneur, M. Mouttet, au ministre des colonies, portait « qu'une éruption



LE MONT PELÉ PRIS DU PARNASSE

s'est produite à la Montagne Pelée, dans la nuit du 2 au 3 mai. De grandes quantités de cendres ont été projetées dans la campagne avoisinante, dont les habitants ont dû abandonner précipitamment leurs demeures et se réfugier au Prêcheur, à Sainte-Philomène ou à Saint-Pierre. *L'éruption semble en décroissance.* Les pertes en cultures et en bestiaux ne peuvent encore être évaluées ». M. Mouttet « s'est rendu immédiatement sur les lieux du sinistre et a fait aux habitants une première distribution de secours ».



(Cliché de l'Illustration.)

ON

7 mai. — Le second télégramme du gouverneur reçu, le 7 mai, au département des colonies, fait alors connaître qu'un torrent de boue brûlante est descendu du cratère, le 5 mai, à 1 heure de l'après-midi, par la vallée de la Rivière-Blanche, détruisant une partie de l'usine Isnard et engloutissant l'usine Guérin, située au bord de la mer.

M. Mouttet ajoute qu'il y a eu des victimes, et que l'écoulement provenant du cratère de la Montagne Pelée continue, mais avec moins d'intensité.

Des renseignements complémentaires ont été demandés par le ministre des colonies au gouverneur de la Martinique, notamment en ce qui concerne les accidents et disparitions de personnes, dont les familles résident dans la métropole.

---

2. JOURNAL DU 10 MAI 1902

En quelques minutes d'une tempête foudroyante, la vieille cité de Saint-Pierre, la plus opulente des Petites-Antilles, a été détruite de fond en comble, le 8 mai.

Toute la chaîne volcanique de la mer Caraïbe est en activité.

Un ouragan de gaz et de flammes s'est abattu sur les infortunés habitants de Sainte-Philomène, du Fonds-Coré, du Fort, du Centre et du Mouillage.

Dix-huit navires avec leurs équipages presque en entier brûlent sur rade et s'engloutissent dans les flots.

Après le désastreux cyclone du 18 août 1891 et le terrifiant incendie de Fort-de-France, le 22 juin de l'année précédente, nul ne pensait plus devoir jamais assister à d'autres fléaux aussi lugubres, et voilà que l'infernale vision du cataclysme de Saint-Pierre surpasse, de millions de coudées, tout ce que les cauchemars enfantés par la fièvre auraient à peine permis de concevoir follement.

Une ville entière martyre.

A M. S. A......

Aux Bruyères, ce 10 mai 1902.

MON PAUVRE AMI,

« C'est avec tout mon cœur, brisé par le chagrin, que je vous trace ces misérables lignes.

« A en croire les épouvantables dépêches, qui, depuis tantôt huit jours, se succédaient et qu'une dernière, inouïe celle-là et terrifiante, marque d'un sceau lugubre, la ville de Saint-Pierre serait entièrement détruite.

« Après l'anéantissement de l'usine Guérin, le 5 mai, dans la sinistre matinée d'avant-hier, fête de l'Ascension, c'était le sort funèbre de Saint-Pierre qui se décidait. Il paraît qu'un fleuve de vapeurs et de flammes a couvert la cité, naguère si belle et si majestueuse, et la rade entière. Maisons et bâtiments, sur terre et sur mer, disparaissaient dans un embrasement indescriptible. Mais, hélas ! c'est le moindre chapitre de la catastrophe : on prétend que de 20 000 à 30 000 personnes ont péri.

« Je veux croire exagérées beaucoup de ces dépêches atroces. La triste vérité, cependant, vînt-elle à être ensuite, comme je me plais à l'espérer, fort restreinte dans ses proportions, ne sera pas moins toujours accablante.

...Quelles ruines et quels deuils à la Martinique, après tous les fléaux subis dans la colonie pendant ces vingt dernières années !...

...Peut-être, mon pauvre ami, qu'avec tant de milliers d'autres martyrs, trois de vos sœurs, votre oncle, et votre frère à peine installé à grands frais dans sa nouvelle maison, ont trouvé la mort, ainsi que la presque totalité de vos autres parents, et tous ceux que nous aimions le plus avec eux ! Je n'ai pas à vous dire quels calices de larmes amères remplit maintenant, loin de son pays disparu, l'unique survivante de votre famille, venue ici malade, en quête

d'un peu de santé sous le doux ciel de France, et qui s'y trouve tout à coup ruinée et isolée à jamais. Dès ce jour, bien entendu, quoi qu'il advienne et si pauvre que je sois en ma retraite, je partagerai avec elle le pain et le sel. C'est tout ce que je puis dans mon humble condition...

Agréez, mon ami, mes condoléances et mes meilleurs sentiments.

CŒUR CRÉOLE.

Premières informations et premières dépêches.

C'est en lettres de feu que je reverrai toujours devant mes yeux, aussi longtemps que je vivrai, cette annonce effroyable que je viens de lire avec terreur, en dépliant mon journal, ce matin :

Paris, le 9 mai 1902.

Une épouvantable catastrophe, qui est pour ainsi dire sans précédent dans l'histoire, vient de s'abattre sur une de nos colonies.

Hier matin, 8 mai, une éruption de volcan a complètement ravagé la ville de Saint-Pierre de la Martinique et causé la mort de plus de 20 000 personnes.

. . . .

Pauvre Martinique bien-aimée !

Quelle envolée au Ciel, ce matin de l'Ascension du 8 mai 1902 !

Exhaussez-vous, Portes éternelles ! Princes des Cieux à vos postes, vous que Dieu a chargés de donner libre accès au Paradis aux légions de ses martyrs !

De 25 000 à 30 000 élus, sous vos Portes sublimes, passent, triomphants, d'un cataclysme mortel dont ils ont eu à peine conscience à une gloire immortelle qu'ils ne soupçonnaient pas.

Du *Times* :

Saint-Thomas, 8 mai.

« Saint-Pierre et ses habitants, ainsi que tous les vaisseaux du port, ont été totalement détruits par une éruption volcanique. »

Le journal anglais, dans le commentaire dont il fait suivre cette

grave nouvelle, exprime l'espoir que les pertes ne sont pas aussi élevées que la dépêche le fait craindre.

On télégraphie de Saint-Thomas, le 9 mai, que le vapeur *Roddam* est arrivé, dans l'après-midi du 8, à Sainte-Lucie, qu'il avait quittée mercredi, se rendant à la Martinique.

Il annonce que la ville de Saint-Pierre a été entièrement rasée : la plupart des habitants ont péri et tous les bâtiments de transport qui occupaient la rade ont été anéantis.

Un vapeur, le *Roraima,* aurait perdu tout son équipage, le *Roddam* lui-même a failli disparaître ; son capitaine a été grièvement blessé, plusieurs hommes du bord ont trouvé la mort dans la catastrophe.

Enfin, le ministère de la marine recevait du capitaine de frégate Le Bris, commandant du croiseur *Suchet*, de la division de l'Atlantique, le télégramme suivant qui ne permet plus aucun doute sur la réalité de l'effroyable événement :

« Suchet » à Marine, Paris.

Fort-de-France, 8 mai, 9h55 soir.

Reviens de Saint-Pierre ; ville complètement détruite par masse feu, vers 8 heures du matin. Suppose toute population anéantie ; ai ramené les quelques survivants, une trentaine.

Tous navires sur rade incendiés et perdus.

Éruption volcan continue.

Je pars pour Guadeloupe chercher des vivres.

Ce télégramme veut être expliqué.

Les derniers mots du capitaine Le Bris laisseraient un peu d'espoir. « Des vivres ! » Donc, il resterait des fugitifs ou des blessés survivants, qui auraient pu se sauver à temps de Saint-Pierre vers le Carbet... Mais, peut-être aussi que, en tout état de cause, le besoin de nourriture se sera fait sentir immédiatement dans la colonie, Saint-Pierre étant l'entrepôt général des approvisionnements de la Martinique...

Premiers récits des journaux.

La destruction de Saint-Pierre, qui fait des milliers de victimes, est certainement un des plus effroyables désastres qu'ait eu à enregistrer l'histoire de l'humanité. Elle aura une profonde répercussion dans la métropole et sera un deuil national.

La Martinique, lisons-nous, est, comme nous l'avons déjà dit nous-même tant de fois, une terre bien française qui, aux jours les plus tragiques, a su tenir haut et ferme le drapeau de la patrie. Ses habitants sont des créoles de vieille roche. Beaucoup d'entre eux se sont illustrés dans les lettres, les arts, les sciences et l'armée. Toutes les sympathies du pays vont donc aux infortunées victimes.

Aussitôt que la nouvelle se fut répandue dans Paris, beaucoup de personnes ayant des parents ou des amis dans la colonie accoururent au ministère, afin d'avoir des détails complémentaires. La dépêche du commandant du *Suchet* avait été affichée dans l'antichambre du ministre. Autour d'elle se pressait une foule émue, commentant la trop laconique information. Pendant toute la journée, l'affluence des visiteurs continuait au Pavillon de Flore, chacun voulant s'enquérir du sort d'êtres chers.

Parmi les premiers fut M. Trillard, ancien procureur général de la Martinique, aujourd'hui conseiller à la Cour d'appel de Paris, dont toute la famille habitait Saint-Pierre. M. Trillard venait de recevoir le matin même, à 7h30, un télégramme envoyé de Fort-de-France la veille, jour de la catastrophe. Cette dépêche ne contenait que deux mots : « Tous sauvés. »

Il est probable que la famille Trillard, inquiète de la tournure que prenaient les événements, avait quitté Saint-Pierre pour Fort-de-France. On est donc assuré que M. Trillard père, ancien gouverneur des colonies et ancien directeur de la Banque à la Martinique ; son gendre, M. de Gentile, avocat, et M. Trillard fils, avoué, ainsi que leur famille, sont sains et saufs. Y a-t-il d'autres survivants ? Nous devons l'espérer.

Il n'était encore parvenu à Paris que trois dépêches de la Martinique, hier, avant 6 heures. L'une, de M. Ernest Liottier à M. Bougenot (Fort-de-France, 8, 5 heures après-midi), est ainsi conçue : « Ville Saint-Pierre détruite par pluie de feu. Je n'ai pu atterrir. Suis sans renseignements sur les miens. »

La seconde (6h10) est celle de la famille Trillard.

La troisième (9h55) est la dépêche officielle du commandant du *Suchet*.

Washington, 9 mai.

Le consul des Etats-Unis à la Pointe-à-Pitre télégraphie à M. Hay qu'hier matin, à 7 heures, une tempête de vapeurs et de feu se déchaîna sur Saint-Pierre, et que tous les habitants ont succombé à l'exception de quelques-uns.

Suivant une dépêche de Saint-Jean-de-Porto-Rico, on annonce que le vapeur *Grappler*, chargé de la réparation des câbles sous-marins, a coulé corps et biens dans le désastre de la Martinique.

Londres, 9 mai.

Une note communiquée aux journaux dit que le *Foreign Office* n'a encore reçu du consul d'Angleterre à Saint-Pierre aucune nouvelle au sujet de l'éruption volcanique.

On télégraphie de Saint-Thomas que le schooner *Ocean-Traveller* a touché à la Dominique, le 7 mai, à 3h30 du soir.

Il fait savoir qu'une pluie de cendres l'avait obligé, dans l'après-midi de mercredi, à fuir de l'île Saint-Vincent.

Il essaya d'aller à Sainte-Lucie, mais il ne put y parvenir à cause des courants contraires.

Il arriva en vue de Saint-Pierre, jeudi matin. Il se trouvait à peu près à un mille de la plage, lorsque le Mont Pelé entra en éruption.

Le feu balayait tout et détruisait à la fois la ville et les navires du port.

Commission de secours.

Une commission a été désignée par le ministre pour porter des secours à la Martinique. Ses membres s'embarqueront à bord du *d'Assas*.

Antilles anglaises.

Le volcan de l'île Saint-Vincent est aussi en éruption, en même temps que celui de la Montagne Pelée, et à la Dominique ainsi qu'à la Guadeloupe, paraît-il, de sourds grondements épouvantent les populations. Il y a tout lieu de croire que la chaîne entière des

volcans des Antilles est en activité et que les feux souterrains, par une formidable poussée venant de toutes parts, ont ébranlé dans ses fondements le volcan de Saint-Pierre. C'est ainsi que cette ville, la plus solidement bâtie de la mer des Caraïbes, n'est plus aujourd'hui qu'un entassement gigantesque de ruines.

L'île de Saint-Vincent.

Elle appartient au groupe des Petites-Antilles-du-Vent. En vertu d'un traité passé entre les Français, les Anglais et les Caraïbes, elle fut assignée comme résidence à ces derniers. Des nègres l'envahirent plusieurs fois et parvinrent à refouler les Caraïbes au nord de l'île. Ceux-ci implorèrent notre secours contre leurs agresseurs, venus de la Barbade pour les expulser ou les exterminer.

Les nègres battirent en retraite et les Caraïbes passèrent de plein gré sous notre domination.

En 1763, nous abandonnions cette possession à l'Angleterre. C'était, jamais les cœurs français ne l'oublieront, à la suite du traité de Paris, qui nous enleva notre empire colonial. Peu de temps après, les Caraïbes, ayant confiance en notre autorité, se révoltèrent contre celle des Anglais. Ils triomphèrent tout d'abord, puis furent vaincus et décimés. Comme on le voit, la France joua son rôle dans l'histoire de Saint-Vincent, où, aujourd'hui encore, des noms assez nombreux rappellent les commencements mêmes de notre colonisation.

Cette île est de forme circulaire. Elle est traversée au nord par une chaîne de montagnes atteignant, avec le cratère du mont Garou, 1 570 mètres d'altitude. Autour de ce massif montagneux sont de riches vallées, d'un coup d'œil enchanteur, couvertes de plantations de cannes à sucre, cacaoyers et autres cultures tropicales. En 1812, il y eut à Saint-Vincent une terrible éruption qui eut pour résultat de rendre l'île infertile en maints endroits.

Sa capitale est Kingstown, charmante ville qui, comme Saint-Pierre, s'étale au bord de la mer, au pied de hautes montagnes. La grande industrie de Kingstown est, de même qu'à Saint-Pierre, celle du rhum.

L'émotion à Bordeaux.

Bordeaux, 9 mai.

Le préfet de la Gironde a adressé ce télégramme au ministre des colonies :

Les dépêches du jour annoncent que la ville de Saint-Pierre de la Martinique est détruite. Je me fais l'interprète de plus de cinquante familles bordelaises, ayant des parents dans cette malheureuse ville, pour vous demander de vouloir bien me faire connaître, dans le plus bref délai possible, les noms des personnes qui ont échappé au désastre.

Les communications.

Les nouvelles sont d'une brièveté angoissante. Cela tient nécessairement à la rupture des câbles dont deux fonctionnaient à Saint-Pierre, comme nous l'avons déjà signalé.

Les dernières nouvelles.

New-York, 9 mai.

Le vapeur anglais *Esk* est entré à Sainte-Lucie. Ayant passé hier au soir à cinq milles de Saint-Pierre, il a été, néanmoins, couvert de cendres. Des ténèbres impénétrables enveloppaient la ville. Une chaloupe de l'*Esk* fut envoyée en reconnaissance, aussi près que possible du rivage, mais elle ne put apercevoir aucune trace d'êtres vivants ; elle ne vit que des flammes et le navire anglais *Roraima* faire explosion et s'engloutir.

Un peu après la dépêche du *Suchet,* le ministre des colonies recevait, du secrétaire général de la Martinique, deux câblogrammes qui, bien qu'expédiés le 8 mai, l'un à 5 heures du soir, l'autre à 10h30, sont parvenus en même temps au Pavillon de Flore.

D'après le premier, les communications étaient interrompues entre Saint-Pierre et Fort-de-France et le bruit courait dans cette dernière ville qu'une éruption volcanique avait incendié Saint-Pierre.

M. Lhuerre ajoutait qu'en l'absence du gouverneur, qui s'était rendu depuis la veille auprès de ses administrés inquiets, il avait

envoyé au secours de la population tous les vapeurs disponibles à Fort-de-France.

Le second câblogramme confirme la destruction, par une pluie de feu, de la ville de Saint-Pierre, de ses environs et des navires sur rade.

Monseigneur de Cormont.

« Ce matin, dit Mgr l'évêque de la Martinique en ce moment à Paris, j'ai eu un entretien avec le ministre des colonies. Je lui ai tout d'abord exprimé mon intention de prendre le prochain paquebot.

« Mais M. Decrais m'a vivement engagé à rester ici, où, pense-t-il, je serai plus utile à mes diocésains que là-bas...

« Je patienterai donc. Quand les renseignements viendront, j'aviserai. Nous organiserons des souscriptions. Nous ferons appel à la presse. Pour le moment, je ne puis rien décider. J'attends. »

Le ballottage du 11 mai à Saint-Pierre.

Saint-Pierre faisait partie d'une circonscription dans laquelle devait avoir lieu un scrutin de ballottage. Comme la politique joue un très grand rôle aux colonies, ses menées ont dû étourdir pas mal de gens et paralyser l'action de plusieurs. Lorsque nous saurons toute la vérité, nous pourrons dire probablement sur des monceaux de cadavres : « Impitoyable politique, voilà encore un de tes coups ! Sans toi, dix ou douze mille hommes, peut-être davantage, auraient eu le temps de fuir la ville en danger !... »

---

3. JOURNAL DU 11 MAI 1902

Les journaux anglais.

Londres, 10 mai.

Tous les journaux, ce matin, consacrent de longs articles à la destruction de Saint-Pierre. Ils publient des dépêches confirmant l'étendue du désastre.

Il y a quelque différence dans l'évaluation des pertes. Certains donnent le nombre de 26 000 victimes, mais le *Daily Mail* et l'agence Reuter sont d'accord *pour le chiffre* de 40 000.

Une dépêche de la Pointe-à-Pitre fait savoir que l'éruption du mont Pelé a duré 3 minutes. Elle a éclaté à travers les parois du cratère et Saint-Pierre a été complètement ravagé sur un périmètre de 3 milles.

Huit passagers du *Roraima* ont été sauvés par le *Suchet*. Les habitants de la région sud de l'île, qui recevaient de Saint-Pierre la presque totalité de leurs provisions, sont menacés par la famine.

Le *Daily Mail* publie le récit d'un matelot du *Roddam* sous le titre : « Une vision des régions infernales. » Ce marin dit que, pendant quelque temps, la ville de Saint-Pierre n'était qu'un enfer, sous une grêle de roches incandescentes.

Autres informations.

Le gouverneur et les fonctionnaires ont péri.

Les dernières nouvelles parvenues au ministère des colonies au sujet de la catastrophe de la Martinique portent :

Télégramme du gouverneur de la Guadeloupe.

Suchet vient d'arriver de Martinique. Saint-Pierre détruit par trombe feu. Trentaine personnes seulement, provenant bateaux en rade, recueillies par *Suchet*. Tout porte à croire que gouverneur Mouttet et Madame, colonel Gerbault et Madame, qui se trouvaient Saint-Pierre, ont disparu avec population ville. *Suchet* venu chercher vivres.

Ai donné tous ordres pour embarquement rapide approvisionnement à Pointe-à-Pitre et Basse-Terre. *Suchet* repartira ce soir pour Martinique. Tout personnel et tous moyens de secours dont dispose Guadeloupe sont à votre disposition.

MERLIN.

Récit de M. Sarlat.

On mande de Lyon au *Petit Journal :*

« Je sors d'avoir une conversation avec M. Sarlat, ancien député de la Guadeloupe, qui fut trésorier-payeur à Saint-Pierre, où il était encore en 1896.

« L'éruption de la Montagne Pelée, dit-il, était absolument impossible à prévoir. Ce n'est pas comme à la Pointe-à-Pitre, où nous avons la Soufrière, qui est à cette ville ce qu'est la Montagne Pelée à Saint-Pierre, à cette différence près que la Soufrière est un volcan encore en ébullition, tandis que la Montagne Pelée n'était plus en activité depuis très longtemps.

« ...C'est dans les environs de Saint-Pierre, dans sa banlieue,



(Cliché de l'Illustration.)

UNE RUELLE DE SAINT-PIERRE AVEC VUE SUR LA MER

dans ses faubourgs que se trouvent les manutentions de cannes. Sur les quais s'élèvent d'immenses entrepôts, où les navires font leurs chargements.

« En cette saison, la rade est très animée; car c'est la fin de la campagne sucrière, et nombreux devaient en être au mouillage les voiliers du Havre et de Bordeaux.

« Ce genre de bateaux construits en bois et l'inflammabilité du

chargement indiquent comment la rade a pu être transformée soudain en une mer de feu.

« Ce qui s'est produit pour le port et les bateaux qu'il contenait, a dû se renouveler dans la Cité même, toutes les maisons y étant construites en bois. Chacune, élevée de deux étages, sert généralement pour une seule famille.

« Si l'on se rappelle que les rhummeries enserrent la ville, on se rend compte que les flammes ont dévoré ce que l'éruption du volcan n'avait pas englouti. »

NOTE. — *Maisons de Saint-Pierre construites en bois!* C'est une erreur manifeste, moins imputable, sans doute, à M. Sarlat qu'au reporter du *Petit Journal* qui ne l'ayant peut-être pas écouté avec assez d'attention aura identifié les bâtiments de la ville avec ceux de la rade. En tous cas, les maisons de Saint-Pierre, nous l'avons dit dans l'article sur la cité créole, étaient à peu près toutes bâties en très solide et très vieille maçonnerie. Un arrêté municipal y interdisait d'ailleurs les constructions en bois. Ajoutons néanmoins, pour être absolument véridique, que certaines cours et divers emplacements des quartiers excentriques comportaient environ cinq cents modestes bâtisses avec cases, chambres et hangars en bois. C'est Fort-de-France qui nécessite dans la colonie l'emploi souvent exclusif du bois, parce que cette ville s'élève sur un terrain d'alluvion ; encore faut-il se hâter de dire qu'à la suite des deux incendies qui ont détruit de fond en comble les cinq sixièmes des maisons du chef-lieu, Fort-de-France même a transformé son mode de construction et employé presque partout le fer et les briques.

Opinion autorisée.

Un personnage ayant, pendant de longues années, occupé une haute situation à la Martinique, son pays, raconte ce qui suit :

« Vous me voyez encore sous le coup de la terrifiante nouvelle.

« L'anéantissement de Saint-Pierre, que je crois complet, n'est pas seulement une grande ruîne, mais bien brutalement la ruine de la Martinique. Saint-Pierre était le cœur même de la colonie ; c'était là, comme nous l'avons écrit nous-même plus haut, que se concentraient le commerce, l'industrie, toute la richesse de l'île. La calamité, là-bas, sera générale et irrémédiable, puisqu'il est impossible de supposer que la ville puisse jamais être rebâtie.

« Rien ne faisait prévoir une semblable catastrophe. Le volcan de la Montagne Pelée était considéré par tout le monde comme définitivement éteint. Depuis 1851, il n'avait donné aucun signe d'activité. Subitement, il y a quinze jours, quelques inquiétudes naquirent. Dans les environs de la montagne, on avait entendu plusieurs grondements sourds, qui sont, en général, les précurseurs d'une



(*Cliché de l'Illustration.*)

UN COIN DE LA RUE VICTOR-HUGO

activité volcanique renaissante. Cependant, le premier télégramme expédié par le gouverneur Mouttet, annonçant que les cendres avaient été projetées dans les campagnes environnant la montagne, n'avait rien qui pût particulièrement alarmer.

« Beaucoup plus grave était la seconde éruption détruisant la sucrerie Guérin. Je vous avoue, en toute franchise, que je n'aurais pas cru Saint-Pierre menacé. A la rigueur, j'aurais admis que des coulées de lave eussent été capables d'occasionner des dégâts dans un

des deux quartiers de la Cité, celui du Fort. Quant à l'autre, le quartier du Mouillage, séparé du premier par la rivière Roxelane et en quelque sorte isolé et protégé par cette barrière naturelle, je n'admettais point qu'il fût compromis. Cela prouve combien nos prévisions peuvent être vaines.

« Il est certain que Saint-Pierre a été détruit non par l'afflux de



(Cliché de l'Illustration.)

RUE D'ENFER (SAINT-PIERRE)

formidables coulées de laves, mais bien par une pluie de feu, qui s'est abattue sur la ville, brûlant et anéantissant tout.

« Malgré les télégrammes nous affirmant que tous les habitants ont péri, j'ose encore espérer que plusieurs d'entre eux ont échappé à la mort. Il est à supposer, en effet, que beaucoup de gens ont pu fuir Saint-Pierre, en suivant la côte par la route du Carbet, c'est-à-dire vers Fort-de-France et dans la direction opposée à la Montagne Pelée.

Les dépêches malheureusement ne nous annoncent pas la fin de l'éruption. Toutes craintes pour l'avenir ne sont pas encore dissipées.

Souhaitons ardemment que de nouveaux désastres soient épargnés à la pauvre île.

Les volcans de la colonie.

Toutes les montagnes de la Martinique sont d'origine volcanique. On y compte six volcans. Les montagnes élevées s'appellent des pitons; les montagnes moins élevées, aux pentes douces, se nomment des mornes.



(Cliché de la Vie illustrée.)

M. MOUTTET, GOUVERNEUR DE LA MARTINIQUE

Au nord se dresse la Montagne Pelée (1 350 mètres), qui est la plus haute de l'île. A son sommet, on trouve le cratère des Palmistes, formant un lac d'une circonférence de 150 mètres, dont l'eau abondante et limpide avait un goût herbacé.

On cite encore le mont Conil, les pitons Pierreux (596 mètres), Balata (597 mètres), Carbet (1 207 mètres), les mornes Saint-Gilles (522 mètres), Diamant (478 mètres), etc.

Toutes les montagnes martiniquaises sont envahies jusqu'à la cime par la végétation luxuriante des tropiques; elles sont pittoresques et donnent au pays un aspect aussi curieux qu'enchanteur.

Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres s'est réuni à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet, pour examiner les mesures à prendre en raison du sinistre qui a frappé la Martinique.

Le ministre des colonies lui a donné connaissance des dernières nouvelles reçues par son département. Il est malheureusement certain que toute la ville de Saint-Pierre a été anéantie.

Le Conseil a autorisé le ministre des finances à avancer les sommes qui pourraient être nécessaires pour venir en aide aux sinistrés.

Toutes les autorisations voulues ont été envoyées à la Guadeloupe pour permettre au gouverneur de faire les dépenses utiles de transports et de ravitaillement

Le Conseil a décidé qu'en signe de deuil le drapeau national serait mis en berne pendant trois jours sur tous les édifices publics

Enfin, le ministre des colonies a été chargé d'adresser au secrétaire général de la Martinique une dépêche dans laquelle il exprimera la douleur ressentie par la nation tout entière à la nouvelle du désastre qui frappe l'une des plus anciennes et plus chères possessions de la France.

Le gouverneur de la Martinique.

Ce fonctionnaire, un des plus jeunes gouverneurs coloniaux, a eu une carrière rapide.

M. Louis Mouttet a débuté dans l'administration d'outre-mer comme chef du secrétariat du gouverneur, au Sénégal. Il est allé ensuite en Indo-Chine, en qualité de directeur du cabinet du gouverneur général. En 1892, il était nommé directeur de l'intérieur à la Guadeloupe et, en 1894, transféré dans les mêmes fonctions au Sénégal. Dans cette dernière colonie, il présida en quelque sorte à la transformation du gouvernement particulier du Sénégal en gouvernement général de l'Afrique occidentale. C'est alors qu'il partit pour la Côte d'Ivoire, comme gouverneur de quatrième classe, le 14 mai 1896. Il a été promu à la troisième classe le

23 mai 1898, comme gouverneur de la Guyane, et à la seconde, le 18 janvier 1901, comme gouverneur de la Martinique.



(Cliché de la Vie illustrée.)

Mgr DE CORMONT, ÉVÊQUE DE SAINT-PIERRE ET FORT-DE-FRANCE

M. Mouttet a péri dans un canot au moment où il se dirigeait vers la Montagne. Une trombe d'eau bouillante l'a submergé.

Chez l'évêque de la Martinique.

La *Croix* a pu interroger Mgr de Cormont sur le malheureux événement.

Monseigneur dit avoir quitté Saint-Pierre, il y a un mois. Alors, rien ne faisait prévoir la terrible catastrophe.

On craignait si peu un accident que le volcan était un lieu de promenade. On y allait le dimanche par plaisir.

.... Il est terrible de songer qu'en si peu de temps tout a été renversé sens dessus dessous et anéanti.

Et Mgr de Cormont, dans la tristesse la plus grande, déroule le tableau des misères qui se sont accumulées dans sa ville épiscopale. Il dit son affliction de père éloigné de ses fils, au moment du danger.

Monseigneur se lamente d'avoir été obligé de quitter, pour raison de santé, ce pays où il éprouvait tant de joies et où tous ses prêtres travaillent avec tant d'intrépidité.

Mais, en France, il n'oubliera pas les infortunes de là-bas.

A ceux, nombreux, il faut l'espérer, qui ont survécu au désastre, il ne cesse de penser.

« Je veux, dit-il, profiter de mon séjour ici pour intéresser la générosité de mes compatriotes en faveur de ces malheureux, qui ont perdu leurs propriétés, leurs maisons, leur gagne-pain ; en faveur des orphelins, qui vont se trouver dans la misère la plus noire, privés de tous les soins... Je prêcherai... je dirai ces cruelles épreuves... et les cœurs s'ouvriront et les bourses aussi, pour verser, j'ose croire, d'abondantes aumônes. »

A Fort-de-France.

Les dépêches de Fort-de-France, le 10 mai, s'exprimaient toutes en ces termes :

« La ville de Saint-Pierre n'existe plus.

« Les effets de la poussée volcanique se firent sentir jusqu'au

chef-lieu, où l'on reçut une pluie de cendres et de pierres de la grosseur d'une noisette, pesant de 7 à 10 grammes. Toute l'île fut couverte d'une épaisseur de cendres d'environ 3 millimètres.

« L'affolement devint général parmi nous.

« Maintenant, les vivres sont réquisitionnés. Des sentinelles sont



(Cliché de la Vie illustrée.)

RUINES DE LA RUE VICTOR-HUGO

placées chez de gros commerçants, aux entrepôts et au Trésor.

« La catastrophe s'est produite instantanément. Il a dû y avoir

un dégagement prodigieux de gaz. Les cadavres qui encombrent le sol sont complètement nus. Le ventre laisse échapper les entrailles.

« Pour éviter toute épidémie, l'incinération des victimes a été décidée. On a commencé le déblaiement de la ville.

« Les mornes environnant le Carbet et le bourg du Prêcheur sont peuplés de réfugiés qu'on dit être au nombre d'environ 5 000 et qu'on ramène peu à peu ; on porte des vivres à ceux qui attendent.

« Le gouvernement de la Guyane a voté un crédit de 25 000 fr. pour les sinistrés. Cayenne et les autres communes ouvrent des souscriptions.

« La Compagnie française des câbles a envoyé un de ses collaborateurs à Saint-Pierre. Il a pu retrouver le bureau de l'agence enfoui sous les décombres, sans aucune trace du directeur, M. Jalabert, ni du personnel.

« Les enfants de M. Mouttet et le sénateur Knight sont sains et saufs à Fort-de-France.

« Suchet » à Marine, Paris.

Fort-de-France, 10 mai, 4 heures soir.

J'arrive au chef-lieu avec vivres de la Guadeloupe. Ai passé près Saint-Pierre, incendie continue. Volcan lance encore cendres, en quantité moins grande.

SUCHET.

Étrange accusation.

Une inconcevable accusation pèserait sur un officier anglais coupable, dit-on, d'avoir pris et emporté à bord les vases sacrés d'une des églises de Saint-Pierre.

Cet officier serait parti pour Sainte-Lucie par le croiseur *Cincinnati*. On prétend qu'il sera appréhendé au débarquement.

Il doit y avoir là une très regrettable erreur. Comment un officier, dans une catastrophe comme celle de Saint-Pierre, irait-il se faire voleur sacrilège ?

Exode du nord de l'île.

Toute la partie nord est maintenant évacuée. Il y a, à Fort-de-France, affluence de réfugiés, tout en larmes, épuisés de douleur et d'émotion.

Le secrétaire général, la garnison, le clergé, les principales autorités sont partis pour Saint-Pierre sur trois navires. Ils emportent de la chaux et du pétrole pour incinérer les cadavres.

L'angoisse et la consternation sont indescriptibles. Habitants et réfugiés restent frappés de stupeur.

Ce qui subsiste de Saint-Pierre.

La plage et la mer sont couvertes de débris de navires. Les arbres sont inclinés dans la direction du rivage. Les canots accostent difficilement. Des cadavres gisent partout ; quelques murailles sont encore debout. L'horloge de l'hôpital est intacte, marquant 7h50. Il n'y a plus d'eau dans la ville, ni rien de vivant, mais des épaves, des cendres, des nuages, des débris fumants. On entend des grondements souterrains. Partout les murs sont calcinés. Les traces même des rues n'apparaissent plus très nettes. Les caves de la Banque restent intactes. On recherche le caveau du Trésor public et les caisses des commerçants.

---

4. JOURNAL DU 12 MAI 1902

Aux Bruyères, 12 mai 1902.

A M. J. C., Marseille.

CHER MONSIEUR ET AMI,

Je suis malheureux de n'avoir pas été enveloppé tout entier dans la catastrophe.

Mes yeux me montrent sans cesse, dans les visions du passé et

dans celles du présent, la légion d'élus qui vient de monter au ciel, le matin de l'Ascension.

Sans que je puisse m'en défaire, je sens deux êtres en moi : l'un, esclave enchaîné ici; l'autre qui s'agite, là-bas, sur les ruines de Saint-Pierre, à côté des cadavres qu'on est en train d'incinérer.... Tout ensemble, à chaque instant, je vois les choses les plus disparates mêlées les unes aux autres ; j'entends les cris de la rue, d'un bout à l'autre de la ville, de la Galère à la place du Mouillage ; rien ne m'échappe ; c'est un défilé que je voudrais arrêter, mais qui continue malgré moi et qui m'obsède.... Et puis, soudain, comme au milieu des éclairs et de la foudre et de mille autres épouvantes, je vois tomber la pluie de cendres, de pierres et de feu, et les toitures de toutes les maisons s'enflammer et des tourbillons de vapeurs s'élever de toutes parts.... Bientôt, plus vite qu'il n'en faut à l'éclair pour zébrer la nue, plus rien d'humain ne subsiste à Saint-Pierre. Pas un cri, plus de plainte, plus d'appel, plus une seule voix qui murmure. Il n'y a que des monceaux de cadavres sur les appontements, sur la place Bertin, sur le seuil des maisons, dans les églises, partout. Et le fléau poursuit son œuvre d'anéantissement. Une fumée épaisse, une chaleur torride, des vapeurs insupportables couvrent l'immense étendue ravagée.

Depuis déjà quarante-huit heures, voilà ce à quoi j'assiste, sans que ma tête et mon imagination puissent se calmer. Je suis emporté dans les souvenirs d'un passé encore tout vivant, et de plus en plus inoubliable, et dans ces horreurs qui ont pris la place des édifices publics, des superbes demeures si luxueusement aménagées, des splendides établissements de tous genres, des jardins magnifiques, des trésors sans nombre dont s'enorgueillissait à bon droit cette ville tant aimée de Saint-Pierre-Martinique, où la vie était si facile et si heureuse.

J'aurais voulu pleurer, mais pas une larme n'a pu tomber de mes yeux embrasés et flétris. Je prie et je souffre, c'est tout ce qui me reste.

Essayons pourtant, si possible, de plus de calme.

Trop souvent, les dépêches exagèrent ; mais, ici, tous les télé-

grammes reçus sont en trop parfaite concordance, depuis le 8 jusqu'au 10 mai.

Ce que j'ose, en tremblant, en détacher de moins lugubre, tient en ceci :

Peut-il y avoir quelques survivants? Oui, sans doute.

D'où et combien ?

Je veux me persuader que la partie du Mouillage la plus voisine de la place du même nom a pu permettre, à ceux qui auront obéi sans retard à l'inspiration de s'enfuir vers le Carbet, de gagner sans encombre la route de l'Anse et du bord de mer ou celle du Quartier-Monsieur. Des centaines de malheureux, talonnés par la mort menaçante, auront pu ainsi se sauver. Quant au reste de la population, vu la soudaineté du fléau et la distance qui les séparait de la place du Mouillage, il n'est guère possible d'espérer qu'un seul homme ait pu échapper à la catastrophe.

Les maisons des nôtres, au contraire, ne sont qu'à 150 ou 200 mètres du chemin du Carbet. Tous ceux de là qui, fuyant, sans se préoccuper de rien emporter avec eux, auront quitté la ville en toute hâte, sont en vie ou n'ont que des blessures. Les autres, sans exception, dans leurs demeures, ou sur le seuil de leurs maisons ou dans la rue, seront tombés asphyxiés et brûlés.

Je suis avide d'apprendre que votre belle-sœur et ses enfants, et tels autres de nos plus chers amis sont vivants ; mais à tout dire jusqu'au bout, surtout s'ils ne sont plus, je ne me consolerai jamais de n'avoir pas péri sous la même trombe de feu.

Agréez, je vous prie, l'hommage de mes meilleurs sentiments.

Cœur Créole.

Même jour.

Au même.

J'allais remettre ma lettre, quand le facteur m'apporte la vôtre.

Les mêmes sentiments nous animent, dans les mêmes angoisses.

Je n'ai rien à modifier dans ce qui précède et malheureusement je ne vois que trop peu de choses rassurantes à y ajouter.

Une dépêche parle de 445 survivants et de voyages pour re-

cueillir d'autres victimes. Voilà confirmées un peu mes prévisions ; mais, comme il arrive à l'esprit humain, plein d'exigences infinies, je voudrais déjà lire 1 445, au lieu du chiffre précédent. C'est parmi ces nombres, hélas ! qu'il faudra sans doute s'arrêter et nous pleurerons la mort de 30 000 à 40 000 disparus, c'est épouvantable.

Et le fléau continue ses ravages. Aussi bien, les morts finiront par être les plus heureux. CŒUR CRÉOLE.

Récit d'un témoin.

Ce témoin est un officier du navire *Roraima*. On télégraphie de la Guadeloupe ses paroles textuellement reproduites, comme suit :

« C'était jeudi, 8 courant. Il était 7h30 du matin. Tout à coup, sans que rien fît soupçonner cet événement, une sorte d'ouragan de feu, de boue et d'eau bouillante s'abattit sur la ville, le port et la rade.

« Dix-huit vaisseaux environ mouillaient à Saint-Pierre. Tous ces navires donnèrent immédiatement de la bande. Il commencèrent à s'embraser, puis ils coulèrent à pic presque aussitôt, à l'exception du *Roraima*. A ce moment, les maisons sur le rivage furent ensevelies sous les cendres et les laves brûlantes.

« Un officier, dépêché à terre en reconnaissance, ne put pas pénétrer bien avant dans la ville. Il n'y trouva que quelques murailles encore debout. Les rues étaient jonchées de cadavres. »

Autre détail.

Le capitaine du *Korona*, arrivé à la Dominique avec quelques marins du *Roraima*, dit que l'éruption semblait provenir d'un nouveau cratère, et qu'elle a été accompagnée d'une sorte de raz de marée auxquel la batellerie n'a pu résister.

A Bordeaux.

La maison David Gradis et fils a reçu plusieurs dépêches : Femmes et enfants famille Plissonneau sauvés, ainsi qu'Emile

Plissonneau. Ce dernier a lui-même câblé, mais on ne sait rien encore de MM. Joseph et Pierre Plissonneau, Ernoult et Mac-Hugh, qui étaient restés dans la ville, de M. de Courmont et de diverses personnes qui devaient se trouver à l'usine de la Basse-Pointe, à 7 kilomètres de la Montagne Pelée.



(Cliché de la Vie Illustrée.)

RUINES D'UNE RHUMMERIE A SAINT-PIERRE

La maison Gradis suppose que ses usines ont été épargnées. Elle en possède beaucoup aujourd'hui.

On est aussi sans nouvelles de M. Souquet-Basiège, père de Mme Georges Plissonneau.

Chez M. Lasserre fils, l'inquiétude est non moins grande. A Saint-Pierre, demeuraient ses deux oncles : M. Anatole Lasserre, ancien président de la chambre de commerce de cette ville, et M. Édouard Lasserre, directeur de la rhummerie centrale. Pas un télégramme n'est encore venu rassurer la famille sur le sort de ces messieurs.

M. Charles Borde est très anxieux sur le compte de ses cousins.

On est également inquiet sur le sort de M. Fernand Clerc, neveu du général Brière de l'Isle, directeur des usines Lareinty et Trinité ; il était candidat à la députation dans l'arrondissement du nord.

Les autres comptoirs de la place sont encore sans informations.

Du 1er janvier au 1er mai 1902, le port de Bordeaux a importé à la Martinique 5 500 000 fr. de marchandises, et la Martinique, de son côté, a exporté vers ce port 6 millions de francs de denrées. On voit par ces chiffres le dommage que va subir le commerce bordelais.

La Société d'expansion coloniale de la Gironde vient d'ouvrir une souscription publique régionale, dont le produit est destiné à venir en aide aux victimes de cette terrible catastrophe.

A Nantes.

Des recherches ont été faites pour savoir au juste les relations de Nantes et si, par hasard, quelques dépêches particulières étaient parvenues dans cette ville concernant les victimes de la catastrophe de Saint-Pierre.

On a constaté que ces relations sont moins nombreuses qu'autrefois.

Mme D..., femme d'un agent supérieur de la Compagnie transatlantique, a trois proches parents à Saint-Pierre. Son mari voyage dans ces parages. Et pas la moindre dépêche !...

La maison d'armements Rozier, la seule qui fasse un service régulier entre Nantes et la Martinique, n'a encore pu obtenir une réponse ni de son agent à la Pointre-à-Pitre, ni de son représentant à

Fort-de-France. Son navire *Tamaya* est indiqué par les dépêches américaines comme étant au nombre de ceux qui ont péri en rade de Saint-Pierre.

A Marseille.

L'émotion est des plus vives dans la population. Tous les navires ancrés dans le port ont mis leur pavillon en berne, en signe de deuil national. Il en est de même de tous les monuments publics. De nombreux particuliers et les sociétés de la ville ont suivi le même exemple.

Mgr Andrieux a ordonné des prières dans toutes les églises du diocèse, et une grand'messe a été célébrée à la cathédrale.

Les négociants qui font le commerce avec la Martinique demeurent sans nouvelles.

La maison Ricoux, seule, a reçu de son correspondant, M. Gaston Clanis, qui se trouvait à Cayenne lors de la catastrophe, confirmation du cataclysme.

M. Blanc, sous-directeur des Messageries maritimes, a eu aussi une dépêche d'un de ses parents, M. Chiris, qui a pu échapper au désastre.

On a acquis la certitude de la perte totale des navires italiens *Restituta-Madre, Clementina,* et *Sacro-Cuore-Maria-di-Pompei.*

La mort de M. Mouttet produit la plus profonde impression à Marseille, dont il était originaire.

Les consuls des puissances étrangères se sont rendus auprès du préfet pour lui exprimer la part qu'ils prennent au malheur qui frappe notre colonie.

A Brest.

Le maire de Brest a adressé au ministre des colonies le télégramme suivant :

Interprète des sentiments de la population brestoise, profondément émue par le sinistre de Saint-Pierre, je vous prie de vouloir bien me donner, aussitôt que possible, des renseignements sur les victimes de ce désastre, pour rassurer les nombreuses familles qui ont des parents dans l'île.

Notes du 12 mai, soir.

Le désastre dépasse toute proportion.

Les premières dépêches, si lugubres pourtant, étaient pâles devant ce que nous savons à l'heure présente. Le seul point possible pour la fuite, suivant ce que je pensais, n'a pas été plus praticable que les autres.

Le commandant du *Suchet* a exploré Saint-Pierre, samedi, avec une escouade de marins. La ville, dit-il, est un amas de décombres fumants sous lesquels les victimes sont ensevelies.

Le *Suchet* a pu ramener à Fort-de-France une partie de la population du Prêcheur, mais il lui a été impossible de se porter au delà, en raison de la pluie de cendres, qui était des plus fortes. Le volcan offre une apparence menaçante et on constate encore des grondements, des éclairs et des projections d'une très grande intensité.

Un télégramme du gouvernement de la Martinique, *via* Sainte-Lucie, avise le ministre que sur une population de 28 000 âmes, il n'y a que de très rares survivants en état de fournir quelques données précises sur l'embrasement de Saint-Pierre, embrasement foudroyant, la ville ayant été engloutie en moins d'un quart d'heure.

Une information de l'agence Havas dit, avec exagération sans doute :

« Dans le nord de l'île, terrain bouleversé. Des crevasses profondes se forment. Des collines s'élèvent subitement ; des vallées nouvelles se creusent.

« La conformation géographique de l'île se modifie. »

Le gouverneur de la Guadeloupe a été informé que des fugitifs provenant du nord de la Martinique sont arrivés à la Dominique. M. Merlin fera partir, à destination de Fort-de-France, une goélette qui portera des vivres et s'arrêtera à Roseau pour recueillir les réfugiés et prendre des provisions que le gouvernement anglais met à la disposition des autorités de la Martinique.

De Sainte-Lucie on signale qu'on a découvert des cadavres desséchés par la pluie de cendres, à plusieurs milles du lieu dévasté.

Le correspondant du *Daily Mail* envoie des détails complémentaires sur le désastre qui lui ont été fournis par des survivants.

Ils disent qu'une grande panique s'est emparée des habitants dès que le mont Pelé a offert des signes d'activité.

Toute la population était dans les rues. On aurait dû s'enfuir à ce moment.

L'éruption fatale et définitive ne s'est produite que quatre jours après. La colonne de feu atteignait 5 ou 6 mètres de hauteur sur un kilomètre de largeur.

Comité de secours.

Le ministre des colonies vient de former un comité de secours aux victimes de la catastrophe. Ce comité est composé de la façon suivante :

M. Albert Decrais, ministre des colonies, président.

Les anciens ministres et sous-secrétaires d'État des colonies.

Les présidents des commissions des colonies au Sénat et à la Chambre des députés.

Les sénateurs et députés des Antilles, l'évêque de la Martinique.

Les présidents de l'Association de la presse coloniale parisienne et départementale.

Le président du conseil de surveillance et l'agent central des banques coloniales.

Le directeur général du Comptoir d'escompte de Paris.

Le sous-gouverneur de la Banque de France.

Les directeurs du Crédit foncier colonial.

Les directeurs du ministère des colonies.

Le directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances.

Les chefs de cabinet des ministères de la marine, de l'intérieur et des colonies.

Les présidents des chambres de commerce de Paris, du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille.

Le président de la Compagnie générale transatlantique.

Le président de la Compagnie française des câbles télégraphiques.

MM. Bougenot, Raoul Gradis, Mignot, Crouant et Artaud, industriels à Paris, à Bordeaux, au Havre, à Nantes et à Marseille.

Le président et le secrétaire général de l'Union coloniale.

M. Gourbeil, chef adjoint du cabinet du ministre des colonies, secrétaire général du comité.

MM. Demartial, chef de bureau, et Lemoine, sous-chef du cabinet du ministre des colonies, secrétaires du comité.

L'activité volcanique dans les Antilles.

New-York, 11 mai.

D'après un télégramme de la Pointe-à-Pitre daté d'hier, on a ressenti des secousses de tremblement de terre à la Basse-Terre.

Presque tous les habitants de la capitale de la Guadeloupe avaient des parents à la Martinique. Une immense douleur règne parmi eux. Les magasins sont fermés et les drapeaux sont mis en berne.

Les sympathies étrangères.

Le terrible deuil qui frappe non seulement la France, mais, peut-on dire, l'humanité tout entière, devait naturellement éveiller un écho douloureux à l'étranger et provoquer des manifestations de généreuse sympathie. C'est ainsi que la plupart des gouvernements et des chefs d'État se sont, dès la première heure, empressés d'apporter à notre pays le témoignage officiel de cette universelle commisération

Hier, le roi Victor-Emmanuel d'Italie chargeait son ambassadeur, le comte Tornielli, d'exprimer ses sentiments de condoléances à notre gouvernement; l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie accomplissait quelques instants plus tard une démarche semblable au nom de son souverain ; le président du Sénat espagnol adressait en même temps, du haut de la tribune, des paroles émues à la nation française, si cruellement frappée.

Enfin, sir Edmund Monson s'est rendu à l'Élysée, pour transmettre à M. Loubet les condoléances personnelles du roi Édouard ; d'autre part, la nation britannique, par l'organe de la presse, a proclamé la solidarité des deux peuples en face d'un irréparable malheur, et s'est efforcée de nous seconder largement dans l'œuvre de sauvetage et de secours.

Mais, de toutes ces manifestations amicales, la plus éclatante, la plus touchante, nous arrive des États-Unis.

La grande nation d'outre-mer vient de prouver une fois de plus que les sentiments d'humanité et de générosité demeurent chez elle parmi les plus nobles qualités dont elle puisse s'enorgueillir.

Le Congrès, de Washington, avec une spontanéité qui l'honore hautement, a voté un crédit de 100 000 dollars — 500 000 fr. — pour les sinistrés de la Martinique ; il a autorisé ensuite le gouvernement à envoyer tous les vapeurs disponibles sur les lieux de la catastrophe.

Mieux encore : un croiseur est parti pour Saint-Pierre avec des approvisionnements et des secours, et il n'est pas jusqu'à l'initiative privée qui, dans toutes les villes d'Amérique, ne se soit empressée de réunir des souscriptions, des médicaments, des vêtements, des vivres, pour venir en aide aux malheureux survivants.

Télégramme de l'empereur d'Allemagne.

Wiesbaden, 11 mai 1902.

A Son Excellence le Président de la République, Paris.

Profondément ému par la nouvelle de la terrible catastrophe qui vient de frapper Saint-Pierre, coûtant la vie à une population d'un nombre égalant presque celui qui périt à Pompéi, je m'empresse d'offrir à la France l'expression de ma plus sincère sympathie.

Que Dieu Tout-Puissant soulage les cœurs de ceux qui pleurent des pertes irréparables.

Mon ambassadeur remettra à Votre Excellence une somme de 10 000 marks de ma part, pour secourir les affligés.

GUILLAUME, *Imperator Rex.*

Voici le télégramme que le président de la République a adressé en réponse à l'empereur :

Paris, 11 mai 1902.

A Sa Majesté l'empereur Guillaume II, Wiesbaden.

Très touché de la marque de sympathie que, dans le terrible malheur qui éprouve la France, Votre Majesté a bien voulu m'exprimer, je vous prie

d'agréer mes vifs remerciements, ainsi que la gratitude des victimes que vous vous proposez de secourir.

ÉMILE LOUBET.

Grande-Bretagne et Russie.

Londres, 12 mai.

Le roi a fait parvenir une somme de 25 000 fr. au comité qui s'est formé à Paris.

Saint-Pétersbourg, 12 mai.

Dès la première annonce du sinistre de la Martinique, l'empereur de Russie a adressé au président de la République un télégramme lui exprimant sa vive et sincère sympathie ainsi que celle de l'impératrice. Le tsar ajoute qu'il partage de tout cœur les sentiments douloureux que cette pénible catastrophe fait éprouver à la France.

Envoi d'un croiseur italien.

L'amiral Morin, ministre de la marine, a donné l'ordre au croiseur *Calabria* de se rendre à Saint-Pierre pour porter secours.

Dépêche de l'amiral Servan.

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante de l'amiral Servan, qui commande la division navale de l'Atlantique :

Nouvelle-Orléans, 11 mai.

Amiral Tage *à ministre Marine, Paris.*

Reçu télégramme, compte appareiller demain matin, 12 mai, pour Martinique, emportant 60 000 rations, quelques secours offerts par maire New-Orléans, médicaments, et 10 000 fr. provenant souscriptions diverses recueillies aujourd'hui.

Danemark.

Des secours sont aussi envoyés à la Martinique par le gouvernement danois de Saint-Thomas.

Récits émouvants.

Voici les émouvantes relations faites par les rares personnes de Saint-Pierre et par les marins étrangers qui ont pu fuir à temps et se réfugier à Sainte-Lucie :

Port-Castries (Antilles anglaises), 11 mai.

« La Montagne Pelée commença, le 1er courant, à paraître couronnée d'épais nuages de fumée pendant la journée et de flammes pendant la nuit.

« Ces phénomènes étaient accompagnés de grondements souterrains. Le ciel, la nuit, paraissait embrasé sur une étendue considérable. La population s'alarmait.

« Le 4 mai, la montagne était cachée par une pluie de cendres chaudes. Tout le district de Saint-Pierre se trouvait recouvert d'un pouce de cendres.

« Le 5 mai, à midi, une coulée de boue brûlante tombant d'une hauteur de 4 400 pieds, le long du lit desséché d'un torrent, franchissait en trois minutes l'espace de 5 milles qui sépare le cratère du rivage, renversant sur son passage plantations, édifices, factoreries et tout être vivant, sur une étendue d'un demi-mille. Une grande cheminée d'usine émergeant de cette coulée, c'était tout ce qu'on pouvait voir de l'importante sucrerie Guérin, engloutie sous le flot, avec toutes les personnes qui s'y trouvaient, et parmi elles le fils Guérin et sa femme.

« La mer, cédant sous la poussée formidable de l'avalanche, avait reculé de 300 pieds sur la côte ouest; puis, revenant en une immense vague avec une force irrésistible, elle s'abattit comme une trombe sur la grève, sans toutefois causer trop de dégâts. Des détonations terribles se faisaient entendre à des intervalles irréguliers, mais courts.

« Cela continua ainsi toute la nuit. . . . .

« L'obscurité était intense; mais les gerbes de flammes de la montagne jetaient leur sinistre clarté sur Saint-Pierre. Les habitants, éperdus, affolés, poussant des cris et des gémissements, se précipitaient vers les collines.

« La famille Plissonneau s'échappa sur un petit vapeur. Trente-cinq personnes, des femmes et des enfants, pour la plupart, arrivèrent aussi à Port-Castries dans la matinée du 6. Ce sont ces réfugiés qui ont fourni les détails qui précèdent. Les hommes étaient restés à leur poste. Le câble fut rompu dans l'après-midi du 6 entre Sainte-Lucie et la Martinique.

« Enfin, dans l'après-midi du 8, on voyait pénétrer très lentement, dans le port de Castries, un vapeur méconnaissable. C'était une sorte d'épave fantômatique, grisâtre, couverte de cendres. Ses agrès, ses voiles, ses bâches pendaient en loques calcinées.

« Ce vapeur était le *Roddam*.

« Le capitaine raconta qu'après avoir essuyé pendant la nuit une terrible tempête mêlée de tonnerre, il venait de s'amarrer à une bouée de la rade en vue de Saint-Pierre, à 7 heures du matin. par un temps magnifique. Il était en train de causer avec M. Joseph Plissonneau, l'agent de ses armateurs, qui se trouvait dans une chaloupe rangée près de son bord. Tout à coup, une immense nappe de fumée, toute pailletée de scories incandescentes, s'abattit sur la ville et sur le port avec une rapidité inconcevable. Déjà la ville entière flambait, drapée dans un rideau en combustion, et il pleuvait du feu sur le *Roddam*. M. Joseph Plissonneau eut tout juste le temps d'escalader le bord du navire; sa chaloupe venait de couler à pic.

« Plusieurs hommes de l'équipage étaient tombés morts, brûlés vifs. Un effort surhumain fut fait pour couper les amarres et, comme le vapeur se trouvait encore sous pression, il put gagner le large et arriver neuf heures plus tard à Port-Castries.

« Parmi les 6 pouces de cendres noirâtres qui recouvraient le pont du *Roddam*, gisaient une dizaine de gros objets carbonisés, indescriptibles : c'étaient des cadavres. Deux autres hommes de l'équipage ont succombé à leurs brûlures. Le *Roddam* fut poursuivi dans sa fuite, pendant 6 milles, par la pluie de scories enflammées. Le capitaine a été grièvement atteint; mais M. Joseph Plissonneau l'est plus encore. On croit ici que M. Plissonneau est l'unique survivant des personnes qui sont restées dans Saint-Pierre après les dernières menaces de l'approche de la catastrophe.

« Les matelots du *Roddam* ne tarissent pas d'éloges sur l'héroïsme de leur capitaine, qui, les mains brûlées, avait tenu à faire lui-même le service du gouvernail à l'heure du danger.

« Ajoutons qu'un caboteur français est arrivé de Fort-de-France demander des secours à Port-Castries. Il rapporte que toute la campagne est rôtie; les animaux crèvent; toutes les plantations sont calcinées. Les paysans accourent en masse dans la ville. On craint une famine. »

Le ravitaillement de la Martinique.

Le ministre des colonies prend des dispositions pour assurer le ravitaillement de la Martinique. Des vivres étaient déjà en cours de route avant la catastrophe. D'autres approvisionnements et des désinfectants ont été embarqués sur le *D'Assas*.

La mission envoyée dans l'île et qui comprend MM. Bloch, inspecteur des finances, Labarthe, secrétaire du ministre des colonies, est arrivée à Brest.

Ces messieurs se sont rendus à la préfecture maritime et ont eu une entrevue avec l'amiral Roustan. La mission s'embarque ce soir.

Un ingénieur de la marine, M. Drosne, prend passage sur le *D'Assas*, avec la mission officielle, afin de prêter son concours aux autorités locales de la Martinique, pour l'organisation des transports et des travaux qu'il y aura lieu d'effectuer dans la colonie.

Information du « New-York Herald ».

New-York, 11 mai.

Le correspondant du *New-York Herald* télégraphiait samedi de Sainte-Lucie qu'au-dessus de la mer le ciel était noir de cendres et de fumée de la Montagne Pelée.

Les cendres de la Martinique et de Saint-Vincent, entraînées par le vent en mer, forment sur tout le parcours d'épais nuages qui créent une obscurité partielle. De la poussière recouvre tous les vaisseaux. Les navigateurs éprouvent de l'anxiété.

---

5. JOURNAL DU 13 MAI 1902.

Le comité d'action de la colonie créole.

La colonie créole de Paris s'est rassemblée chez le docteur Pichevin, de la Martinique, si cruellement éprouvé lui-même. Mme Pichevin est dans l'angoisse, à peine incertaine sur le sort de ses proches les plus chers.

L'impression était poignante de ces affligés, frappés par l'immensité de ce deuil et qui avaient à déplorer, à peu près tous, la perte de leurs familles et de leurs biens.

Environ soixante personnes avaient répondu à l'appel de leur compatriote qui, les unes et les autres, échangeaient, en s'abordant, de brèves et douloureuses paroles, s'informaient de l'étendue du désastre, sans vaines lamentations, avec un courage et une fermeté qui sont le gage des réparations futures. Contre l'adversité la plus implacable, ces négociants, ces industriels, ces travailleurs ruinés et en deuil font bonne contenance, conscients, sans doute, que l'humanité tout entière est de cœur avec eux en cette catastrophe et qu'elle connaît son devoir, qui est de les aider à en relever les épaves.

Il y a là MM. Tronche-Macaire, sans nouvelles de son frère; Butel, de Feissal, qui pleurent des foyers détruits; M. Berté, dont les rhummeries n'existent plus; M. Reynoird, qui possédait les plus grands magasins de la ville, aujourd'hui sous les cendres. Le Dr Le Dentu, M. Sainvel, l'agent de change, M. Charles Dupuy, qui ont des leurs à la Martinique, sont venus également. M. Caminade ne se fait plus d'illusion : il perd quarante membres de sa parenté et presque tous ses biens. M. Borde, sans nouvelles, n'en reste pas moins sans espérance. M. Langellier-Bellevue sait maintenant que son père a disparu.....

M. le Dr Pichevin avait prié Mgr de Cormont de se rendre à cette réunion ; il avait invité tous les représentants de nos colonies.

M. Henrique-Dubuc, député de l'Inde, est le seul qui soit venu, en

compagnie de M. Taunay. Il a présidé la réunion à côté de Mgr de Cormont.

L'idée qui se fait jour, au milieu d'une discussion courtoise, c'est que, tout en encourageant l'initiative privée, on ne doit pas perdre de vue que son effort, en présence de cette calamité sans précédent, ne peut être qu'une indication; qu'on ne doit s'attendre qu'à un résultat pécuniaire insuffisant; que le véritable effort doit être fait par les pouvoirs publics, qui ne sauraient s'en décharger sur la charité. Il appartient à la colonie créole de Paris de dire la grandeur de l'infortune, d'indiquer en toute équité les besoins urgents et de constamment s'aboucher avec les pouvoirs publics, pour faciliter leur tâche dans la répartition des secours, dans le relèvement des ruines.

Il n'y a pas là, en jeu, que des intérêts privés. Il se dégage de ce sinistre un devoir d'humanité au-devant duquel va l'univers: témoin la décision généreuse du Sénat américain. Il y a aussi un devoir patriotique: Saint-Pierre était la tête et le cœur de nos possessions des Antilles; il maintenait par sa population, depuis tant de générations assise dans le pays, une tradition nationale qui ne doit pas mourir.

Sous le bénéfice de ces observations, la réunion a formé un comité d'action des familles martiniquaises, composé, à l'exclusion de toute personnalité politique ou officielle, de membres ayant des attaches avec les victimes. Ce comité a reçu mission de signaler le plus rapidement possible à l'attention publique la misère résultant de l'effroyable cataclysme du 8 mai, et de se faire l'intermédiaire entre les familles sinistrées et la commission constituée par le gouvernement.

Cette commission est composée de MM. Bougenot, président; Pichevin, vice-président; Trillard; Guillemaud, ingénieur des arts et manufactures; MM. Huc, Morestin et Delmond-Bebet, médecins à Paris, qui ont perdu parents et biens.

Ce comité, dont les membres sont si étroitement unis par les liens du malheur, sera, à Paris, le véritable centre de l'action charitable et réparatrice. Il a déjà rendu hommage à la générosité des premiers concours. Il sait combien seront efficaces ceux qui suivront.

Mais, en louant la noblesse de toutes les intentions, il se propose de faire savoir qu'il désire que l'argent ne soit point sollicité par des fêtes éclatantes, et, d'avance, il déclare que le bruit des archets ne pourrait que douloureusement résonner dans les cœurs. « Point de bal, supplie-t-il, et point de musique... » Très noble, cette conception créole des choses présentes !...

Les droits de l'humanité.

Dans l'effroyable sentiment de douloureuse stupeur causé par le désastre de la Martinique, les innombrables témoignages de sympathie venus de toutes les parties du monde produisent une impression consolante. On éprouve un véritable soulagement à voir passer, dans l'affreuse confusion des haines et des jalousies internationales, un souffle apaisant d'humanité.

Partout règne une émulation charitable ; de toutes les nations civilisées arrivent des condoléances sincères, qui dépassent les démonstrations d'usage en de telles calamités ; partout s'éveille une solidarité fraternelle. L'égoïsme de race se fond devant une si grande infortune et le deuil qui nous frappe devient celui de la grande famille humaine.

Une première liste de morts.

On avait annoncé aux familles des victimes habitant Paris qu'on attendait une première liste des fonctionnaires disparus au cours de la catastrophe.

Aussi le ministère a-t-il été assiégé par une foule de personnes anxieuses de connaître le sort de ceux qui leur sont chers.

Une liste contenant les noms d'une centaine de fonctionnaires est arrivée. M. Lemoine, sous-chef du cabinet, à qui incombe la douloureuse mission d'annoncer aux nombreux visiteurs le deuil qui les atteint, s'acquitte de ce devoir avec un tact auquel chacun rend hommage.

Au fur et à mesure qu'une carte lui est passée dans son bureau, il reçoit aussitôt le solliciteur. Les larmes qui inondent le visage

de tous ceux qui sortent de son cabinet indiquent l'universalité du deuil et l'immensité du fléau.

Cette première liste fait connaître que, parmi le personnel enseignant, il n'y a que quatre sauvés, que toutes les sœurs de Saint-Joseph de Cluny sont mortes et que du pensionnat colonial il ne reste que deux femmes.

Ces renseignements, quoique officiels, doivent être cependant accueillis sous toutes réserves. Ils sont susceptibles de rectifications; leur rédaction, la hâte avec laquelle ils ont été câblés, l'affolement naturel que révèlent les dépêches autorisent cette opinion.

La pression volcanique.

Les savants, qui ne reculent devant aucun problème, ont calculé l'énergie volcanique, c'est-à-dire la force de soulèvement que supposent des éruptions aussi violentes que celle qui vient d'anéantir Saint-Pierre.

Cette force varie avec l'altitude des pays, mais, en tout cas, elle est considérable. Le cratère de l'Etna est à 3 300 mètres, celui du pic de Ténériffe à 3 710, celui de l'Antisana, dans la province de Quito, à 5 833 mètres. On estime que, pour déverser la colonne de lave à ces hauteurs, pour « dégorger », comme on dit, il faut ou il a fallu : une pression de 900 atmosphères à l'Etna, de 1 000 au pic de Ténériffe, de 1 500 à l'Antisana, l'intensité de la lave fondue variant entre deux et trois atmosphères.

Pour le volcan de la Montagne Pelée, dont la cote est de 1 350 mètres, la pression d'éruption a dû être d'environ 400 atmosphères.

Souvenirs d'un colonial.

Un négociant de Cayenne qui se trouvait à bord d'un des derniers paquebots ayant touché à la Martinique raconte ce qui suit :

« Lors de notre passage à Saint-Pierre, il y a trois semaines, le volcan de la Montagne Pelée ne manifestait ses mauvaises disposi-

tions par aucun signe extérieur. Son cratère, que l'on croyait éteint, ne laissait pas échapper le plus mince filet de fumée et la tranquillité d'esprit des habitants était complète.

« Comme la fièvre jaune règne à Cayenne, d'où nous venions, la Santé nous défendit de descendre à terre pendant l'escale. Beaucoup d'entre nous avaient sur le quai des parents et des amis accourus pour les embrasser, les relations étant étroites entre les familles créoles de la Guyane et celles de la Martinique. Nous ne pûmes échanger à distance que des gestes et quelques cris d'affection avec ces parents et ces amis, que nous ne reverrons jamais, s'il faut en croire les affreuses nouvelles apportées par les câbles.

« Les dépêches de source anglaise annoncent que les lignes sous-marines reliant la Martinique aux Antilles voisines ont été rompues par le cataclysme.

« Je rapproche ce fait de la destruction de tous les navires sur rade, pour en tirer cette conclusion qu'un tremblement de terre, qui se sera prolongé jusque sous la mer, a dû accompagner l'éruption. On s'expliquerait ainsi pourquoi les survivants sont en si petit nombre et pourquoi aucun vaisseau n'a pu sortir indemne de la catastrophe. Ce n'est pas seulement le sommet de la Montagne Pelée qui aura fait explosion, déversant sur la ville des torrents de lave enflammée : il est infiniment probable que tout autour du foyer volcanique, la croûte terrestre a été secouée de soubresauts, renversant les maisons sur les habitants, entr'ouvrant les flots du port sous la carène des navires, empêchant les uns et les autres de chercher leur salut dans la fuite.

« Il y a, en effet, un désastre antérieur que rappelle la destruction de Saint-Pierre, autant qu'elle fait songer à l'ensevelissement de Pompéi et d'Herculanum sous la cendre du Vésuve : le fameux tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, où les deux tiers de la ville s'écroulèrent, cinquante mille personnes périrent écrasées, le port entier fut bouleversé et les vaisseaux qu'il contenait submergés.

« Voici, d'ailleurs, deux souvenirs personnels. Ils donneront une idée de la violence des convulsions terrestres ou atmosphériques

dont cette pauvre Martinique, si riche, d'autre part, en magnificences de la nature, a été fréquemment victime.

« Ma mère résidait à Fort-de-France lors du tremblement de terre de 1838. La moitié de la ville fut détruite. La pauvre femme échappa par miracle à la mort. Elle avait conservé de ce drame, on le comprendra sans peine, un souvenir épouvanté. Elle m'a souvent dit — peut-être son imagination affolée jouait-elle un rôle dans ce récit — que les personnes, qui fuyaient à travers les rues avaient vu par endroits le sol s'ouvrir devant leurs pieds et la flamme souterraine jaillir de ces terrifiantes crevasses !



(Cliché de la Vie Illustrée.)

M. DENIS GUIBERT
LE DERNIER DÉPUTÉ DE SAINT-PIERRE

« Les cyclones ne sont pas moins effrayants. Le dernier qui ait ravagé l'île, en 1891, a laissé, entre mille autres, de son foudroyant passage une trace peu ordinaire. Lorsque les hôtes du château Perrinelle, à Saint-Pierre, furent revenus de leur surprise, ils découvrirent, incrusté dans le bois du plafond, *le marbre d'une commode*. La trombe était entrée d'autant plus facilement qu'il n'y a point de carreaux aux fenêtres des maisons de la Martinique, et, non contente d'éventrer les cloisons et de culbuter les meubles, elle avait apposé sa griffe en bonne place en projetant avec la force d'un boulet de canon cette pesante masse de pierre. Le gérant de la propriété, mon ami Raoul Depaz, respecta la signature du terrible

visiteur du 18 août 1891. Le marbre de commode est encore encastré dans le plafond du château de Perrinelle, si ce beau domaine n'a pas cessé d'exister. »

Ce souvenir du marbre de la commode, sur l'habitation de Perrinelle, pouvait être classé parmi les étranges bizarreries de la nature, mais la foudre à elle seule en produit de non moins stupéfiantes.

Le cyclone de 1891 a causé à la Martinique 75 millions de pertes dans les bourgs, les habitations et les usines. Ses ravages inoubliables étaient loin d'être réparés, lorsque éclata l'effrayant cataclysme du 8 mai 1902.

Quant à la liste des phénomènes imposants constatés durant le cyclone de 1891 ou après, elle serait intéressante peut-être, mais trop longue assurément.

Pour l'incinération des morts.

Le comité de l'Association des journalistes coloniaux s'est réuni sous la présidence de M. Denis Guibert, député sortant de Saint-Pierre, pour délibérer sur les mesures à prendre à la suite de la catastrophe.

Le comité estime qu'il est urgent d'appeler l'attention du pays et des pouvoirs publics sur les devoirs à remplir à l'égard des morts et des survivants.

Il considère que, envers les morts, *l'incinération exécutée sans contrôle et sans identification* — (contrôle et identification, mon Dieu ! mais il n'y en a pas de possibles) — expose aux *plus graves complications,* tant pour l'*état civil* que pour les *questions de succession* et d'*intérêt privé.*

« Au sujet des vivants, en outre des secours distribués, des mesures doivent être prises, comme en temps de guerre, relativement aux obligations commerciales et industrielles. »

La première mesure à prendre serait, à mon avis, d'assurer à *chacun* des trop rares survivants trois mois de vivres et d'entretien complet, comme cela se pratiquait au début de la colonisation. Ces temps lointains, réputés si barbares, auraient-ils donc été meilleurs et plus prévoyants que les nôtres?

Colonial Office.

Le *Colonial Office* a reçu le télégramme suivant du gouverneur de Sainte-Lucie, en date du 12 :

J'avais l'intention d'aller à Saint-Vincent dans un petit caboteur ; mais j'en ai été instamment détourné, le caboteur ayant failli, hier, être détruit. Le temps paraissait très mauvais dans la direction de Saint-Vincent. L'île est invisible par suite d'un épais brouillard noir de cendres et de sables. J'attends anxieusement l'arrivée d'un navire de guerre.

Retour prochain de Mgr de Cormont à la Martinique.

Mgr l'évêque de Saint-Pierre se sent pressé de revoir au plus tôt son diocèse.

« Je voudrais, en ces jours de malheur, être là-bas, dit-il, juger par moi-même de l'étendue du sinistre, assurer de toute ma compatissance et consoler ceux qui survivent.....

« Je ne resterai d'ailleurs que le temps nécessaire pour visiter les ruines, soutenir mon clergé et distribuer quelques premiers secours.

« Puis je reviendrai en France. Alors, d'une façon plus efficace, je ferai appel à la charité des catholiques et à la généreuse intervention de mes vénérés collègues de l'épiscopat.....

« Toutes les lettres que j'ai reçues sont datées d'avant l'éruption ; pas une ne faisait prévoir l'affreuse nouvelle..... »

Et Mgr de Cormont ajoute :

« Le désastre est grand, non seulement pour les familles des défunts, mais pour les entreprises commerciales et industrielles et pour l'avenir de la colonie. Se relèvera-t-elle jamais de cette ruine ? La crise sucrière, apaisée il y a deux ans, reparaissait plus aiguë : les malheureux épargnés seront achevés par la misère.

« Qui voudra, désormais, se fixer dans ces parages ? Où se feront les transactions ? Où va-t-on créer un nouveau port ? C'est à Saint-Pierre, en effet, que tous les navires venaient charger ; Fort-de-France n'est pas une rade suffisante. C'est la ruine, l'anéantissement de la colonie... »

Frère Fulbert.

Frère Fulbert est ancien élève de l'Ecole des beaux-arts de Munich. Il s'est fait religieux et il arrive de la Martinique. Il raconte qu'à son départ quelques détails annonçaient déjà le malheur, si l'on y avait prêté toute l'attention désirable.

Le 12 ou le 13 mars dernier, je fus chargé de prévenir un habitant qui devait nous conduire en excursion à la Montagne Pelée. Or, celui-ci me dit : « Un phénomène curieux se produit en ce moment. Le lac commence à se « dessécher ! »

Malheureusement, une indisposition m'empêcha de partir et je ne pus rien constater par moi-même.

Un mois plus tard, le 10 avril, le curé de Sainte-Philomène, M. l'abbé Duffau, vint nous voir et nous dit : « Je ne sais ce que nous allons devenir ; « nous sommes empestés par une odeur de soufre depuis quelque temps. La « vie est insupportable chez nous. »

Je ne puis me figurer, conclut le bon Frère, que de cette ville superbe, de ces belles églises du Fort, du Mouillage, du Centre et de la Consolation, ainsi que de ces 28 000 habitants, il ne reste plus rien. C'est horrible !

Les souscriptions.

PREMIÈRE LISTE DES VERSEMENTS FAITS AU COMITÉ

Le ministre des colonies a déjà reçu les souscriptions suivantes :

MM. Émile Loubet, président de la République, 20 000 fr. ; Waldeck-Rousseau, 500 fr. ; Monis, 500 fr. ; Delcassé, 500 fr. ; Caillaux, 500 fr. ; général André, 500 fr. ; De Lanessan, 500 fr. ; Georges Leygues, 500 fr. ; Baudin, 500 fr. ; Jean Dupuy, 500 fr. ; Millerand, 500 fr. ; Mougeot, 200 fr. ; Albert Decrais, 500 fr.

MM. You, chef du cabinet du ministre des colonies, 100 fr. ; Goubeil, chef-adjoint, 50 fr. ; Lemoine, sous-chef, 25 fr. ; Fonteneau, sous-chef, 25 fr. ; Vasselle, directeur des colonies d'Amérique, 100 fr. ; Mme Vasselle, 100 fr. ; M. Jean Decrais, 100 fr.

M. Ch.-G. Siegfried, 100 fr. ; la Banque d'Algérie, 2 000 fr. ; M. Marc Lafon, 500 fr. ; l'association chorale *la Jeune France*, de Dunkerque (à la suite d'une audition donnée au Kursaal), 300 fr., etc., etc. Cette première liste a produit un total de 30 170 fr.

Dépêche du « Morning Leader »

Une dépêche de New-York au *Morning Leader* annonce que les journaux de la Martinique publiés avant la catastrophe viennent d'arriver aux États-Unis.

Ces journaux montrent que le désastre n'était pas entièrement inattendu et que, dès le commencement de la semaine, on discutait les probabilités d'une éruption volcanique.

Il paraîtrait que de nombreuses familles s'apprêtaient à quitter la ville, mais qu'elles furent retenues par les fêtes de l'Ascension.

Désastre complet.

Le consul américain de la Guadeloupe s'est rendu à Fort-de-France. Il télégraphie à son gouvernement que le désastre est complet.

Le consul américain de Saint-Pierre et sa famille sont morts.

Les condoléances.

Londres, 12 mai.

Chambre des lords. — Lord Ripon demande des renseignements sur la situation à Saint-Vincent et sur celle des colonies françaises, parce qu'il est convaincu que la Chambre partage les sympathies qu'éprouve l'Angleterre pour la France et la nation française. (*Applaudissements.*)

Washington, 12 mai.

Le président Roosevelt a envoyé au président Loubet un câblogramme pour lui exprimer les regrets des États-Unis au sujet de la catastrophe de Saint-Pierre.

Budapest, 12 mai.

Dans la séance de la Chambre des députés, avant la discussion de l'ordre du jour, le comte Apponyi, président, prononce les paroles suivantes :

« La nouvelle d'une catastrophe extrêmement émouvante à rempli ces jours-ci tous les journaux.

« La principale ville d'une des plus florissantes colonies de la France a été complètement détruite par l'éruption d'un volcan.

« Cette catastrophe a causé la mort de plusieurs milliers de personnes.

« Je suis certain que le cœur de tous les hommes se serre à la pensée de cette effroyable calamité. (*Oui!*)

« En raison des sentiments de solidarité et de fraternité qu'ils éprouvent, tous les peuples prendront part au deuil profond et cruel qui frappe la France. (*Oui!*)

« Animé de ces sentiments, je pense que nous devons, nous, représentants de la nation hongroise, exprimer la profonde compassion que nous inspire le grand malheur de la nation française. (*Assentiment général.*)

« Je vois que toute l'assemblée s'associe à l'expression de ce vœu, et, comme les Chambres françaises ne siègent pas en ce moment, je prie le gouvernement hongrois de faire parvenir au chef de l'État français, et plus tard aux Chambres, de la façon appropriée à la circonstance, nos vives condoléances. » (*Assentiment général.*)

Copenhague, 12 mai.

La princesse Waldemar de Danemark a adressé un appel à la charité de la population danoise pour venir en aide aux victimes du désastre de la Martinique.

Suède et Norvège.

M. Ackermann, ministre de Suède et de Norvège à Paris, s'est rendu au ministère des colonies, où il a remis à M. Decrais une somme de 5 000 fr., de la part de S. M. Oscar II, pour les sinistrés.

Sofia, 12 mai.

Le sobranié a chargé son bureau d'exprimer au gouvernement français ses sentiments de compassion et de sympathie à l'occasion de la catastrophe de Saint-Pierre.

Parlement d'Italie.

La Chambre italienne approuve à l'unanimité une proposition de M. Arconati tendant à transmettre au président de la Chambre française les condoléances du Parlement italien.

Francfort.

La rédaction et l'administration de la *Gazette de Francfort* ouvrent une souscription publique pour l'allégement de la misère résultant de la catastrophe.

La Nouvelle-Orléans.

M. Pagenbaker, directeur du *Times Democrat,* à la Nouvelle-Orléans, a adressé un télégramme à l'ambassadeur de France pour lui exprimer le désir qu'avait toute la population de la Nouvelle-Orléans d'envoyer des secours aux survivants de Saint-Pierre, et pour l'informer qu'une souscription était ouverte dans les colonnes de son journal. Cette souscription a produit immédiatement 1 000 dollars.

Les communautés religieuses à la Martinique.

Les religieux représentés à la Martinique sont les Pères du Saint-Esprit, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, de Saint-Paul de Chartres et de la Délivrande, possédant à Fort-de-France et à Saint-Pierre des maisons d'éducation et des résidences importantes. Les Pères du Saint-Esprit avaient à Saint-Pierre un collège florissant comprenant 20 professeurs et 200 élèves. Trois Pères seulement résidaient au Morne-Rouge, comme missionnaires.

Les Pères du Saint-Esprit, de Paris, ont reçu une dépêche leur annonçant la disparition de leur communauté, et ils ont également appris, de source privée, que le Morne-Rouge [1] avait été épargné.

Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny avaient quatre établisse-

1. Jusqu'à cette date, en effet, le Morne-Rouge n'avait pas été éprouvé. Il ne devait malheureusement pas tarder à subir le sort de Saint-Pierre. Moins de quatre mois après l'anéantissement de la cité créole, le Morne-Rouge disparaissait sous une autre trombe volcanique. Nous aurons occasion d'en parler plus en détail.

ments, dont un à la Consolation (Saint-Pierre), un à Fort-de-France, un au Lamentin, et un autre, de beaucoup moins important, au Morne-Rouge. Ces divers établissements comptaient plus de 400 élèves et 37 religieuses.

Les Sœurs de Saint-Joseph, à Paris, ignoraient encore que le bourg du Morne-Rouge avait échappé à la catastrophe, et cette nouvelle a un peu atténué la douleur qu'elles ont ressentie en recevant de la supérieure de leur couvent de Fort-de-France une dépêche ne contenant que ces simples mots : « Communauté anéantie. »

La congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny a été établie à la Martinique dans la première moitié du XIX[e] siècle par sa fondatrice, la T. R. Mère Marie Javouhey.

Presque toutes les religieuses qui enseignaient dans le pensionnat de Saint-Pierre venaient de France. Aussi est-ce, à la maison de la rue d'Ulm et à la maison-mère de la rue Méchain, une succession de personnes, parentes ou amies, accourant aux nouvelles.

Quelques familles ont été déjà avisées du malheur qui les frappe.

Deux religieuses appartenant à la maison de Saint-Pierre, Mère Stéphanie et Mère Sainte-Ludgarde, avaient fort heureusement quitté la Martinique, pour rentrer en France, quelques jours seulement avant le désastre.

Texte du message américain.

Dans son message, le président Roosevelt s'exprime en ces termes :

« L'une des plus grandes calamités dont l'histoire ait jamais fait mention vient de frapper l'île voisine de la Martinique. Dans sa dépêche, notre consul, M. Aymé, dit qu'il y a un besoin urgent de toutes sortes de provisions. Il déclare que la présence de navires de guerre est impérieusement nécessaire pour travailler à l'œuvre du sauvetage et du ravitaillement.

« D'un autre côté, le gouvernement français, tout en nous exprimant ses remerciements pour les témoignages de sympathie qu'il a reçus d'Amérique, nous informe que Fort-de-France et la Mar-

tinique tout entière sont encore en danger et il nous demande, dans le but de sauver la population du péril si terrible de la famine qui la guette, d'envoyer aussitôt que possible les moyens de transporter les gens hors de l'île ainsi éprouvée.

« Saint-Vincent et d'autres îles peut-être de cette région sont aussi menacées par la calamité qui a revêtu une forme si épouvantable à la Martinique.

« J'ai donné aux départements de la guerre et du Trésor l'ordre de prendre, pour secourir ces populations, toutes les mesures à la disposition du pouvoir exécutif.

« Je recommande avec le plus vif empressement à la généreuse considération du Congrès le cas de ce désastre, qui est sans exemple.

« Je propose l'ouverture immédiate d'un crédit de 100 000 dollars. »

Philosophe à bout. — Son problème.

Je n'ai rien à dire de ce cataclysme des Antilles. En présence de pareils phénomènes cosmiques, la pauvre bête humaine n'en mène pas large. Ses orgueils philosophiques, scientifiques, artistiques, et les autres, y sont rabattus d'un tel revers de main, que rien que d'y songer, on a envie de descendre hurler dans sa cave.

Mais sur quoi alors se dispute-t-on en ce monde? Pourquoi se hait-on? Pourquoi se bat-on? Au feu, au feu! la terre brûle.

Une seule réflexion, voulez-vous?

Parmi tous les pasteurs de peuples qui ont adressé à la France les témoignages de cette solidarité humaine, que le vers de Térence résumait avant l'Évangile, l'empereur d'Allemagne est arrivé bon premier. Que nous le devions à la politique, ou non, il n'importe. Cette poignée de main allemande nous est venue tout de suite, chargée même d'un argent de secours dont l'effigie et la monétisation signent un antagonisme fondamental d'intérêts, de lois et d'histoire. Si, à cause de cet antagonisme, encore frémissant de la lutte de 1870, nous nous trouvions en guerre en ce moment avec les hommes de race allemande et si la catastrophe de la Mar-

tinique était survenue au milieu d'une bataille, le jeune chef ennemi nous tendrait-il sa main sanglante et prendrait-il à la caisse de son armée les 10000 marks qu'il nous envoie, au nom de Térence?

S'il le faisait, quel prince serait-ce?

S'il ne le faisait pas, quel homme?

Voilà les problèmes, les vrais, les seuls, qu'il s'agirait de résoudre, et les volcans se mettent à nous les poser impérieusement.

---

6. JOURNAL DU 14 MAI 1902

Liste des fonctionnaires victimes de la catastrophe.

M. Lhuerre a fait parvenir au département des colonies une liste des fonctionnaires, officiers, prêtres et religieuses qui, à la date du 11 mai, semblaient avoir disparu dans la catastrophe de Saint-Pierre.

Nous avons pu compléter cette liste.

Le tableau dressé par M. Lhuerre, à la demande du ministre, comprenait 104 noms, dont deux, ceux de MM. Fonteix et Ballandras, instituteurs, ont été retirés; mais beaucoup d'autres ont dû y être malheureusement ajoutés.

Liste officielle des fonctionnaires, officiers, religieuses, prêtres et religieux, victimes de la catastrophe du 8 mai.

I. *Gouvernement.*

M. Mouttet, gouverneur, et sa femme.

II. *Conseil privé.*

M. Jules Husson, avocat-avoué.

III. *Conseil général.*

MM. Ninet, Nicole, Clavius-Marius, Ponk-Tsong.

IV. *Magistrature.*

MM. Carraud, président; Darius, procureur de la République; Michel, juge d'instruction; Maggio-Olivi, substitut; Guèze, greffier; Desrivaux, Leber, juges de paix; de Lavau, greffier de la justice de paix.

V. *Trésor.*

MM. Hodebourg-Desbrosses et famille; Chérubin et famille; Boulin et famille; Gloumeau; Darsières; Fouché; Paul Montout; Anderson; Lambert, receveur municipal, et famille.

VI. *Troupes.*

MM. Gerbault, lieutenant-colonel, et sa femme; Vergoz, médecin-major, et sa femme; Fouque et Hermary, lieutenants d'artillerie; Marc, vétérinaire.

VII. *Religieuses de Saint-Joseph de Cluny.*

Mmes Fustch, mère Marie-Thérèse, supérieure principale; Guingand mère Théodore, assistante; ..., mère Angèle (Martiniquaise); ..., mère Saint-Paul; Ducard, sœur Aglibert; Ouilbades, sœur Lutrude; Canonge, sœur Nicéphore; Achard, sœur Maxellende; de Signoris, sœur Saint-Jean-du-Crucifix; Liénard, sœur Louise du Divin-Cœur; Labouchein, sœur Hélène du Cœur de Jésus; Espinasse, sœur Léonie de Saint-Joseph: Bernard, sœur Berchmans de Saint-Joseph; Thézier, sœur Saint-Pierre; Mingaud, sœur Émeran; Chester, sœur Clavérie (Martiniquaise); Boisseau, sœur Saint-Adelme (Martiniquaise); ..., sœur Nathalie de Jésus; ..., sœur Onésime de Jésus; Carrette, sœur Amator; Gavalda, sœur Reine; ..., sœur Thérèse de la Providence; ..., sœur Marie du Ciel.

Les sœurs converses : Véronique, Blandine, Alphonsine, Christine, Ascélina, Domitius, Saint-Primien, Marie Lupicin et deux postulantes (Martiniquaises).

Nota. — La R. Mère supérieure était Alsacienne, 39 ans de profession: mère Théodore, originaire de Saint Benoit-de-Joux (Aude), 55 ans de profession; sœurs Lutrude, Nicéphore, Léonie, Reine-Marie, de l'Aveyron, ayant respectivement 25, 23, 6, 22 ans de profession; sœur Éméran, de la Trinidad; sœur Aglibert, de Châlons, 52 ans de profession; sœur Saint-Pierre, de la Drôme, 51 ans de profession; sœurs Saint-Jean-du-Crucifix et Hélène, de Paris, 10, 9 ans de profession; sœur Louise, de Comines (Nord), 9 ans de profession; sœur Amator, du Finistère, 20 ans de profession.

VIII. *Clergé séculier.*

Au Mouillage. — MM. Le Breton, chanoine, curé de la cathédrale; Houzé et Le Seaux, vicaires.

Au Centre. — MM. Bertot, chanoine, curé de Saint-Étienne du Centre; Léchénault, vicaire.

Au Fort. — MM. Anquetil, chanoine, doyen de Fort-Saint-Pierre; Beaubrun, vicaire; de La Vallée, chanoine, ancien aumônier du lycée; Brisedoux, aumônier du lycée et du pensionnat colonial; Lancelot, ancien curé du Prêcheur; Duffau, curé de Sainte-Philomène.

IX. *Clergé régulier.*

Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur-de-Marie, du séminaire-collège diocésain : RR. PP. Le Gallo, supérieur intérimaire; Fuzier, Chassagnol. Ackerman, Demäerel, Huyghes, Durny, Marrer, Schoff, Dubail, Rappin, Frinault, Frère Joseph.

X. *Enseignement secondaire.*

MM. Ricci, proviseur, chef du service de l'instruction publique, et sa femme; Mehouas, censeur, et famille; Rozier et famille; Cousté (économat); Mme Clarac (lingère); MM. Aniart et famille; Morisson et famille; Cochain et famille; Rolland et famille; Chapdelaine et famille; Herbin et famille; Armanet et famille; Darius; Fouché et famille; Pécou et famille; Saussine et famille; Landes; C. Mounier et famille; Doze et famille; Léo et famille; de Beuze et famille; Barreau et sa femme; Degennes et famille; Huyghes-Lacour et famille; Le Biez et famille; Guillaume et famille; Husson, Lamotte, Guitton; Milia et famille; Catel et famille; Littée; Dupuy et famille; Dupeyrat et famille; Mme Quénard, maîtresse de la classe enfantine; MM. Des Vouves. Chadel.

XI. *Pensionnat colonial.*

Mmes Doze; Lagrosillière; Osenat; de Lavau.

Mlles Vautor; Gitro-Siger; Lemoine; Sévère; Gabriel-Charles; Cazes; Zamy; Morélot; Tessier; Laure; Hilaire.

XII. *Instituteurs.*

MM. Quénard, inspecteur primaire; Boutonnet; Doignon; Tombarel; Dupuy-Nouillé; Martial; Romain; Siméon; Illemay; Émile; Phélix; Louis dit Cours; Berté; Charlery; Rosélie; de Saint-Laurent; Portel; Élisée; Bouteuil; Morélot; Salef; Luc; Gorze; Beaubrun; Bombay; Bomin;

Uranie; Joseph Eugène; Gratian Labadie; Hello; Samson; Torquéty; Joseph Élie; Pousset; Eleuther; Salles, professeur d'anglais au cours complémentaire.

XIII. *Institutrices.*

MM^mes Piver; Degennes; Hébert-Suffrin; Rémy; Bertrand; Collot: Lebrave.

Mlles Voisin; Desanges; Meyer; Vautor; Valeton; Dumas; Bienaimé Iphate; Zamy; Mompéï; Tardon.

XIV. *Gendarmerie.*

MM. Maire, lieutenant; Grimaldi et Mourier, brigadiers; Palette; Le Pont-Peire; Gagnère; Achard; Guimon; Martin; Chaumont; Pierson; Juguet; Vassel; Valade; Mengel; Richard, et leurs familles.

XV. *Presse.*

MM. Hurard; Canque; Bonneville; Sully.

XVI. *Contributions.*

MM. Dubois, chef du service; Houellemont et sa famille; Pignier et sa famille; Lucien Valère; Cyr; Clitandre; de Lavau; Le Brave; Langlé; Apô; Flavia; Henry; Rosal; Chaisse; Gaignard; Sédécias; Osenat, contrôleur des contributions directes; Arnauld; de Beuze; Détournel; Désert; Jean François; Darsières; Privat-Lenogue.

XVII. *Postes et téléphones.*

MM. Polydore; Bermeilly; Auzé; Thésée; Gaubert; Dormier; Rosélie-Benoit; Dubousquet; Jean Noël; Victor; Aristie Ferréol; Danty; Pétrégille-Mondor.

XVIII. *Banque.*

MM. Michon; Préville.

XIX. *Ponts et chaussées.*

MM. Léonce; Louilot.

XX. *Enregistrement.*

MM. Lanes, conservateur des hypothèques, Desrivaux; Lacombe.

XXI. *Port.*

MM. Jaguenaud ; Lasper.

XXII. *Police.*

MM. Alonzo, commissaire ; Arnuel, adjudant : Deslong ; Darquitain : Caron ; Planchette ; Rustal, brigadier ; Robin ; Louis Cyrille ; Veille ; Cayol : Bouteillé ; Maslet ; Cécilia ; Orfévry ; Marajo ; Arnuel ; Reynard : Louisy : Caty.

XXIII. *Prison.*

MM. Salleron, Suffrin, commis ; Cayol, Lubin, guichetiers.

XXIV. *Imprimerie coloniale.*

M. Etienne Cléodore.

XXV. *Troupes.*

M. Henri Waddy, officier d'administration.

XXVI. *Secrétariat général.*

M. Victor Mélan, commis.

XXVII. *Justice.*

M. Alfred Joachim, huissier.

XXVIII. *Commissariat.*

MM. De Saint-Cyr ; Cervau, syndic.

XXIX. *Douanes.*

MM. Casadavant : Sigougne-Latouche ; Boursier ; Artières ; Beaudu : Dubois ; Laporte ; Ortoli ; Decord ; Calonne ; Lepelletier-Beaufond ; Thorin : Larade ; Joseph Edward ; Louis-Félix ; Joilan ; Poupinet ; Modestine-Euphrosine ; Gratian ; Rémeau ; Bertraud ; Rémy ; Quivar ; Bernard ; Sylvestre ; Boniface ; Louis ; Lefort ; Cayol ; Zamy ; d'Espinose de Lacaillerie ; Nouvet ; Montlouis ; Delor ; Mala ; Pereire ; Lefranc ; Cotrébil ; Roné : Genty ; Orlé ; Pierre-Émile ; Liméry ; Charles-Hippolyte ; Sidney ; Téanor : Michel ; Marchand ; Daudi ; Virginie ; Xavier ; Marie-Jean Robert ; Gaud : Germain ; Joualan ; Brival ; Loric ; Castor ; Cologne ; Privat ; Sabel ; Carbeti ; Berger.

XXX. *Chaloupe à vapeur.*

MM. Émile Marie-Anne, patron ; Amable Agastor, mécanicien ; Youzine, chauffeur ; Privat et Lesnard, matelots.

Liste des fonctionnaires.

XXXI. *Omissions.*

Institutrices : Mme Bauchet, née Pauline Bernard, directrice de l'école du Parnasse. Elle s'était rendue, le 8 mai, à Saint-Pierre, pour ramener son vieux père, quand elle fut surprise par la catastrophe.

M. Lacroix. M. Lacroix était conducteur des ponts et chaussées. Ne pouvant supporter les entraves du fonctionnarisme, il se jeta dans l'industrie privée. C'est à lui que la colonie est redevable de l'établissement de la ligne téléphonique qui sillonne en tous sens la Martinique. Il avait encore pourvu la ville de Saint-Pierre d'un réseau de lumière électrique.

La catastrophe a profondément atteint aussi, dans ses affections et dans ses œuvres, la *Congrégation des sœurs de Saint-Paul de Chartres.*

Ces religieuses hospitalières étaient venues se fixer à la Martinique en 1817, et là, comme partout où on les rencontre, au Japon, au Tonkin, en Chine, en Cochinchine, à la Guyane, à la Guadeloupe, elles n'ont cessé d'exercer leur zèle, fait de patriotisme et de dévoûment sans réserve.

A Saint-Pierre, elles étaient réparties entre les établissements suivants : *hôpital militaire, trois sœurs ; hospice civil,* ouvert en 1851, *huit sœurs,* soignant 250 malades, sous la direction de *Mme Baron, sœur Sainte-Virginie,* qui, après un ministère de dix-sept ans à l'hôpital de Saïgon, avait été envoyée aux Antilles en 1886. Les sœurs de Saint-Paul prêtaient leurs services au *collège diocésain.* La supérieure, *sœur Saint-Germain,* s'est consacrée pendant quarante-sept ans à cette maison d'éducation. La *maison de santé* comprenait cinq religieuses ayant à leur tête *Mme Blanchet, sœur Maria-Émile,* venue en 1862 à Saint-Pierre, qu'elle n'avait plus quitté. *L'ouvroir des jeunes filles,* fondé en 1862, comptait 80 orphelines, sous l'administration de *Mme Bertholin, sœur Zoé,* avec

trois autres religieuses. Mgr Carméné fut, pendant les vingt et quelques années de son épiscopat, le plus insigne bienfaiteur de cette institution charitable. Au *lycée,* enfin, il y avait *deux sœurs* s'occupant de la lingerie.

Les autres religieuses de Saint-Paul de Chartres, de la Martinique, que le désastre a épargnées, dirigent les hospices de la *Grand'-Anse,* de la *Trinité,* du *Marin,* du *Saint-Esprit,* ainsi que les hôpitaux de Fort-de-France.

A Mme M..... et à Mlle Ch. P... .

Aux Bruyères, 14 mai 1902

MESDAMES,

Merci de vos sympathies. La catastrophe est épouvantable. La colonne de vapeurs explosives qui s'est abattue sur la malheureuse cité de Saint-Pierre courait avec une vitesse inimaginable, sur une immense étendue. Jugez si la destruction a dû être prompte.

La ville de Saint-Pierre était aussi bien et aussi solidement bâtie que la nôtre, mais quatre fois plus grande et autrement importante pour le commerce, l'industrie, la fortune, les relations extérieures. Les 30 000 ou 35 000 habitants qu'elle renfermait, le 8 mai au matin, ont péri en moins de deux ou trois secondes. Un quart d'heure après l'anéantissement de ses habitants, la ville, le port, la rade avec tous ses bâtiments devenaient la proie des flammes et de la volatilisation.

Pour accroître leur malheur, des milliers de gens de la banlieue et des bourgs avoisinants avaient envahi Saint-Pierre. C'est ce qui porte à près de 40 000 le chiffre des martyrs du 8 mai.

La disparition de la Cité Créole est la ruine de la Martinique.

C'était la ville du commerce et des finances, comme Fort-de-France est la ville de guerre et d'administration.

L'entrepôt général des approvisionnements, marchandises et denrées des colonies et de l'étranger, était à Saint-Pierre.

Saint-Pierre renfermait l'élite de la colonie. Il y avait là une

société choisie, laborieuse, intelligente, aimant passionnément la France et la religion.

La voilà, par permission de Dieu, cette opulente cité, effacée depuis six jours du nombre des villes les plus renommées par leur hospitalité, leur patriotisme et leur foi.

Cette belle et généreuse colonie de la Martinique, qui compte 267 ans de loyaux services rendus à la mère-patrie et à la civilisation, n'aura plus, demain peut-être, que la valeur d'un rocher dangereux perdu dans l'Océan et redouté des navigateurs.

CŒUR CRÉOLE.

D'un prêtre martiniquais. — Ses intentions dès ce jour, 14 mai 1902.

...Il aspire à être le premier volontaire inscrit dans une œuvre particulièrement sainte. C'est que beaucoup de fondations perpétuelles de la Martinique étant fatalement détruites par la disparition des quatre paroisses et de toutes les chapelles de Saint-Pierre, sans parler de plusieurs autres dans le nord de l'île, il se propose d'acquitter jusqu'à la fin de ses jours, autant de fois qu'il le pourra, la messe pour les défunts dont les familles ensevelies, le 8 mai, avaient voulu perpétuer la mémoire et hâter la délivrance. Infinies, c'est absolument certain, sont les miséricordes de Dieu, autant que les secrets de sa providence sont insondables ; la solidarité des âmes chrétiennes ne laisse pas, néanmoins, croit-il, d'avoir à tenter d'accomplir tout son devoir, avec les moyens dont elle dispose, en dépit des pires catastrophes.

Autres intérêts de la colonie.

Il est question d'évacuer l'île entière. Ce serait une nouvelle calamité. On n'aura pas à rebâtir Saint-Pierre ; mais on ne doit pas davantage songer à l'abandon de la Martinique, comme si elle n'était déjà plus qu'un récif maudit dans l'Océan. Entre le Lamentin et le Robert, à unir l'un à l'autre par une voie ferrée peu coûteuse, on trouvera pour l'avenir un nouvel état de choses florissant et le salut pour l'île entière.

Idées généreuses.

M. Escudier, président du conseil municipal de Paris, a écrit à M. de Selves, préfet de la Seine, au sujet de la souscription organisée en faveur des sinistrés. M. Escudier fait remarquer que beaucoup d'ouvriers ne pouvant disposer que de sommes minimes seraient pourtant heureux de joindre leur obole aux dons des personnes plus fortunées. Le président du conseil municipal émet l'avis que des troncs soient installés dans toutes les mairies pour recevoir les offrandes anonymes des petits et des humbles, non moins charitables ni moins patriotiques que les riches. M. de Selves a parfaitement accueilli les idées généreuses de M. Escudier. — En ce qui concerne le vote d'un secours de 20 000 fr., le président et les membres du bureau font remarquer que cette somme a été votée à titre de provision. L'importance de la souscription définitive sera déterminée à la première séance de la prochaine session. Le conseil prend part officiellement, par l'intermédiaire des membres de son bureau, au deuil national.

Orphelines.

Plusieurs jeunes filles, originaires de la Martinique, font leurs études dans un grand pensionnat de Paris.

La directrice n'a pas encore osé apprendre à ces enfants la catastrophe qui a détruit leur ville natale. Ces pauvres jeunes filles sont donc dans l'ignorance complète de l'événement, et elles animent encore de leur joie l'immense parc aux grands arbres, où elles prennent leur récréation avec leurs compagnes.

Pour quelques-unes d'entre elles, toutefois, plusieurs au moins des êtres qui leur sont chers sont sauvés. Dès les premières pluies de cendres, les chefs de ces familles avaient conduit leurs femmes et leurs enfants à Fort-de-France ou à Sainte-Lucie, pour revenir eux-mêmes aussitôt à leurs affaires et à la mort.

Des prédictions.

Il paraît que, dès 1897 — *l'Écho du Merveilleux* l'affirme et l'aurait publié à cette date, en ses pages 28, 71, 91, 106, 156 et 291 — le lendemain de la catastrophe du bazar de la Charité, Mlle Couesdon avait prédit le cataclysme de Saint-Pierre :

La terre va trembler.

Écho, 1897, page 28.

Je vois une ville s'effondrer et des falaises, à côté, s'écrouler.

Écho, 1897, page 71.

Une secousse est donnée, les maisons tombent.

Écho, 1897, page 91.

Des volcans éclatent.

Écho, 1897, page 106.

Sur un mont très élevé,
De la mer entouré...
Le feu va passer...
Les hommes vont griller,
J'en vois des milliers...

Écho, 1897, page 156.

Ce soulèvement aura lieu à l'étranger.

Écho, 1897, page 291.

Marie Martel, une voyante de Tilly, rapporte *la Libre Parole,* aurait dit à la même époque :

Une autre calamité plus cruelle que celle du bazar de la Charité menace la France : ce sera une catastrophe épouvantable, encore produite par le feu, et où il périra beaucoup plus de monde qu'à Paris.

Une autre voyante, Louise Polinière, a dit, dans le même temps, toujours d'après l'*Écho du Merveilleux* :

Des hommes vont se tordre dans les flammes. Un éboulement doit accompagner ce sinistre.

Depuis longtemps, nos prophétesses avaient cessé de plaire. La publicité de ces visions leur vaudra-t-elle un regain de popularité ?

Détails sur l'hécatombe humaine de Saint-Pierre.

Beaucoup de dépêches et de récits commencent déjà à se répéter; il en est qui, avec de légères variantes, font double ou même triple emploi. On trouve par-ci par-là, dans les journaux français ou étrangers, quelques détails nouveaux, quelques suppositions plus ou moins justes, s'ajoutant aux télégrammes connus. Certains récits des mêmes faits ne concordent pas exactement; c'est d'ailleurs chose difficile, dans le cas particulier, puisque les survivants sont dans l'impossibilité de tout dire, vu que, dans un pareil cataclysme, les phénomènes qui se sont produits sont peut-être aussi nombreux que les victimes de la catastrophe.

La stupeur causée par le terrible désastre des Antilles croît avec la gravité des nouvelles qui arrivent et les récits de l'affreuse hécatombe faite par le fléau. L'horreur des détails dépasse tout ce que l'on savait et ce qu'il était possible de supposer.

Aucune des précédentes catastrophes de même nature ne peut aujourd'hui être comparée avec celle qui vient d'anéantir Saint-Pierre et les nombreux villages du nord de la Martinique, qui a atteint Saint-Vincent et qui menace de s'étendre encore.

Les nouvelles officielles.

M. Lhuerre a fait connaître au département des colonies que le périmètre ravagé par l'éruption comprend le Carbet, le Prêcheur, la Grand'Rivière et le Macouba.

La Basse-Pointe se trouve très endommagée.

Le *Solent* a débarqué à la Martinique le secrétaire colonial des Barbades, trois médecins, des infirmiers et des infirmières de l'hôpital de campagne.

Les Barbades envoient aussi 700 barils de vivres, de la glace et des médicaments.

Le départ des secours.

Le ministre de la marine vient de passer l'ordre à la division

des croiseurs de la force navale de l'Atlantique de préparer son départ pour les Antilles.

Cette division, qui est commandée par le contre-amiral Gourdon, est composée du *Bruix* (pavillon du contre-amiral), du *Dupuy-de-Lôme*, du *D'Assas* et du *Surcouf*.

M. Severo. — Catastrophe du « Pax ».

Le nom de M. Severo mérite de figurer en « nos tombeaux » de la Martinique.

Voici ce que rappelait M. de la Vaulx, au cimetière de Passy, montrant quel noble cœur battait dans la poitrine de l'infortuné aéronaute :

Ces jours derniers, je le voyais, le visage resplendissant de joie, à la pensée que son rêve allait enfin se réaliser. Et dans sa suprême bonté, lui qui s'était ruiné dans la poursuite de ses projets, *il escomptait déjà les recettes qu'il pourrait réaliser avec son* Pax *pour en faire parvenir le montant aux sinistrés de la Martinique*.....

Hélas ! une catastrophe épouvantable venait anéantir tous les desseins de Severo. Le *Pax* s'enflammait à travers les airs, entraînant dans une horrible mort l'héroïque Brésilien, ainsi que son fidèle compagnon, le mécanicien Saché. Comme une traînée de poudre, la terrible nouvelle se répandait dans le monde entier, et, de tous côtés, des témoignages de sympathie parvenaient à la veuve et aux sept enfants de notre malheureux collègue.....

Par sa pensée charitable, comme aussi par son imprudence fatale, l'illustre Severo est devenu l'un des nôtres. Qu'il soit donc pleuré chez nous comme nous pleurons les victimes de Saint-Pierre !

La mort de M. Merwart.

Parmi les victimes du cataclysme du 8 mai, l'on compte M. Paul Merwart, peintre du ministère des colonies, artiste fort connu à Paris. Par suite de la mort de sa femme, survenue récemment, M. Merwart, très affecté, voulut entreprendre un grand voyage. Il partit pour la Guyane, où son frère, ancien chef adjoint

du cabinet de M. Méline, occupe les fonctions de secrétaire général. Après un séjour à Cayenne, au cours duquel sa santé fut assez éprouvée, il regagnait la France. En passant à la Martinique, il eut l'idée de s'arrêter quelques semaines, tant pour visiter l'île que pour voir M. le gouverneur Mouttet, avec lequel il entretenait de très cordiales relations. Il est donc à présumer qu'il se trouvait aux côtés du gouverneur à l'heure fatale.

Une visite des autorités à Saint-Pierre.

Les autorités qui ont visité Saint-Pierre ont fait les constatations suivantes :

Les quais sont enlevés en certains endroits, principalement au Mouillage. Tout est brisé, comme si une trombe avait passé.

On relève l'emplacement du Cercle et de l'hôtel des Bains, des douanes et de l'hôpital, où des lits ont été projetés sur un pan de muraille. Les fers sont tordus.

L'accès de la ville est devenu plus facile. Les décombres ne fument plus et on reconnaît que peu de personnes ont succombé dans les rues. Environ 2 000 cadavres ont été trouvés, présentant d'affreuses brûlures ; ils sont carbonisés extérieurement ; la plupart ont la face contre terre, les bras en avant ; une femme est retrouvée assise sur un sac de farine de manioc intact. A côté d'elle, plusieurs maisons du bord de la mer ont été détruites par le raz de marée.

Le quartier du Centre et celui du Fort présentent l'aspect d'une mer de cendre. Les mornes environnants sont ravagés : il n'y existe plus que des tronçons d'arbres, tout a été déraciné ou coupé au ras du sol. Dans la campagne, on a constaté que la pluie de feu s'est arrêtée à 200 mètres du bourg du Carbet. Les maisons sont presque toutes détruites en cet endroit.

Vers l'Anse, certaines demeures sont intactes, mais les habitants ont été retrouvés asphyxiés, et l'air était empesté par les cadavres en putréfaction.

Les détails recueillis sont terrifiants. Le phénomène s'est produit avec une telle rapidité que l'on ne peut s'en rendre compte.

On présume qu'il y a eu une poussée énorme de gaz produisant une pression atmosphérique considérable, chassant et renversant tout sur son passage. Le feu n'est venu qu'après.

Les blessures constatées sur certains cadavres indiquent bien qu'une pluie de feu s'est abattue sur la ville.

On trouve la preuve de la rapidité avec laquelle le fléau a passé dans ce fait qu'aucune des victimes survivantes n'est aveugle, bien qu'elles aient les paupières presque entièrement brûlées.

Contrairement à ce qu'on avait dit, il n'y a pas eu de lave incandescente. D'après un horticulteur du Morne-Rouge, la montagne, à l'instant même de la catastrophe, présentait sept points lumineux. Ce témoin a eu l'impression d'être invinciblement attiré vers le volcan par un courant d'air. La montagne s'entr'ouvrit et jeta un tourbillon de feu sur Saint-Pierre.

Récits de survivants.

Deux mécaniciens du *Roraima,* qui sont à l'hôpital de Fort-de France, disent que le navire prit feu immédiatement après l'explosion du volcan. Ils combattirent l'incendie, puis se mirent à construire un radeau ; mais, à 3 heures, ils furent sauvés par le *Suchet.*

Un charpentier du même navire raconte que le capitaine, horriblement brûlé, car il avait aspiré la flamme, arracha ses vêtements et se jeta à la mer. Il se maintint à la surface pendant quelque temps, en s'accrochant à un cordage, puis il disparut.

Naïf récit d'un matelot.

Un matelot du *Teresa-Lovico,* J.-L. Prudent, fait ce récit :

Il y eut d'abord un bruit effrayant et, aussitôt après, un cyclone de fumée et de feu. La fumée était si terrible et si « vénéneuse » qu'elle brûlait plus que le feu. Quand elle atteignait les gens, ceux-ci tombaient morts.

Bientôt, survint un « nuage de feu » encore plus grand que le nuage de fumée, qui pourtant nous avait paru plus grand qu'une montagne. Ce feu a dévoré la ville tout entière.

Près de moi, je n'ai aperçu que des morts, mais sur la côte j'ai vu des hommes et des femmes qui couraient ici et là parmi les flammes. Ils ne coururent pas longtemps. Une épouvantable fumée vint, et ils tombèrent comme des mouches.

L'explosion de fumée et celle de feu, tout arriva et disparut en trois minutes, mais la ville brûla pendant trois heures.

Le mont Pelé est toujours en éruption, et l'on craint de nouveaux malheurs.

Arrivée d'un croiseur allemand.

Fort-de-France, 13 mai.

Le croiseur allemand *Falke* est arrivé ce matin. C'est le premier navire de guerre allemand qui touche à la Martinique depuis 1871.

On a passé trois heures à chercher sans succès les corps du consul d'Angleterre et de sa famille.

On s'étonne que les recherches faites en vue de retrouver les victimes pour les incinérer aient amené la découverte d'un si petit nombre de cadavres. Ce fait est dû sans doute à ce que les quartiers les plus populeux ont été ensevelis sous une épaisse couche de cendres.

Seconde liste de souscription.

La seconde liste de souscriptions est parvenue au ministère des colonies. Détachons-en les noms de quelques donateurs.

Le roi d'Italie, 25 000 fr.

M. Michel Ephrussi, 10000 fr.; M. Jules Rueff, directeur des Messageries fluviales de Cochinchine, 500 fr.; Banque des consignations, 500 fr.; marquis et marquise Paulucci de Calboti, 100 fr.; Magasins du Louvre, 10 000 fr.; M. Lépine, 300 fr.; prince et princesse Murat, 1 000 fr.; Banque Lazard frères, 10 000 fr.; Touring-Club de France, 500 fr., M. et Mme Picanon, 200 fr.; etc., etc., etc.

Le total de cette seconde liste s'élève à.	68 340 fr.
Montant de la liste précédente	30 170
Total général.	98 510 fr.

Organisation des secours.

Le comité de secours aux sinistrés a tenu sa première séance, au pavillon de Flore, sous la présidence de M. Albert Decrais.

L'assemblée a élu comme vice-présidents MM. Cicéron, sénateur; Gérault-Richard, député de la Guadeloupe, et Denis Guibert; comme trésorier, M. de Lavergne.

Le ministre a proposé tout d'abord d'ouvrir une souscription nationale, qui de fait se trouve déjà en train, puisque de nombreux versements ont été recueillis, et que leur total s'élève à la somme de 98,510 fr. Il est décidé qu'on lancera un appel à toutes les municipalités de France.

M. Bénac, directeur au ministère des finances, désire que les caisses publiques soient autorisées à recevoir les souscriptions. Les percepteurs et trésoriers les feront ensuite parvenir à la caisse centrale du Trésor; de même, les établissements financiers privés seront priés de vouloir bien accepter les souscriptions et de les envoyer ensuite à leur siège social à Paris.

M. Guillain, ancien ministre des colonies, veut que des vivres partent immédiatement et M. Chailley-Bert, secrétaire général de l'Union coloniale, demande qu'une sous-commission soit chargée d'examiner et d'étudier ce qu'il conviendrait d'entreprendre en vue d'assurer l'avenir économique de la colonie.

Le ministre représente qu'en ce qui concerne les vivres, tout porte à croire que les envois, ordonnés d'une part par le département il y a quelques semaines, ceux d'autre part assurés par les navires anglais et américains, sont de nature à suffire aux premiers besoins; néanmoins, un câblogramme sera adressé au gouverneur intérimaire de la Martinique pour le prier de faire connaître au département les ressources dont il dispose et les quantités de provisions à expédier.

Quant à l'avenir économique de l'île, l'examen en sera confié, soit au conseil supérieur des colonies, soit à la commission exécutoire prise au sein du comité et qui comprend :

MM. Godin, sénateur; Étienne, député; le sénateur et les dé-

putés de la Martinique ; Vasselle, directeur d'Amérique au ministère des colonies ; Gabrié, ancien gouverneur de la Martinique ; Couturier, directeur du Crédit foncier colonial ; de Lavergne ; Bougenot et Gradis, négociants ; Rouy, Jung et Étienne, représentants de la presse parisienne, départementale et coloniale.

Cette commission siégera chaque jour au ministère et se mettra en relation avec le comité des colonies appartenant aux Antilles françaises et résidant en France, qui s'est chargé d'être l'intermédiaire entre les familles des sinistrés et ladite commission.

Un récit du consul des États-Unis à la Guadeloupe.

M. Aymé, interviewé, a fait le récit suivant de la catastrophe de la Martinique :

L'aube du 8 mai a trouvé les habitants de Saint-Pierre éveillés, contemplant avec anxiété le nuage épais dont s'enveloppait le cratère du mont Pelé.

Pendant toute la journée de la veille, d'épouvantables détonations, dont l'écho retentissait de Saint-Thomas aux Barbades, avaient déchiré l'air : ces bruits cessèrent dans la soirée, pour faire place à la chute de cendres fines comme de la pluie.

Le gouverneur s'efforça de dissiper la panique et, dans ce but, il déclara que le danger n'augmenterait pas.

Il résolut d'envoyer à Saint-Pierre un détachement de troupes pour empêcher un exode général et se rendit lui-même dans la malheureuse ville avec Mme Mouttet.

C'est peu après que le *Roraima* arriva à Saint-Pierre. Ses passagers regardaient tomber la pluie de cendres, quand tout à coup éclata un bruit épouvantable et, parmi de terribles décharges électriques, un véritable cyclone de feu et de boue surgit du cratère et s'abattit rapidement sur la ville et sur la baie, où tous les navires à l'ancre furent détruits.

Ce récit confirme, hélas ! tous ceux qui nous sont déjà connus.

Éruption volcanique sous-marine probable.

Sous ce titre, l'*Antigua Standart* du 22 juin 1901 avait publié le rapport suivant, daté d'un an avant la ruine de l'usine Guérin.

Le capitaine John Thomas, de la goélette *Kate*, allant de la Barbade à

Antigoa, raconte que le 6 mai, vers minuit, à 32 milles à l'est de la pointe sud de la Martinique, par un temps beau, un vent sud-est léger, une mer calme, celle-ci s'éleva tout à coup avec une grande furie, semblant se briser sur des rochers ; ce phénomène continua pendant quatre heures, puis les flots devinrent subitement tranquilles. Pendant la furie, la goélette a beaucoup souffert ; les voiles furent endommagées par le fort tangage et la cabine du pont fut emportée ; il n'y avait alors ni vent ni courant appréciable. Le capitaine avait eu la pensée de jeter à l'eau la cargaison qui était sur le pont, mais il changea d'idée en observant qu'il n'y avait pas de vent ; pour cette raison, il était impossible de diriger le bâtiment, qui n'obéissait plus au gouvernail et ne fit pas de chemin pendant ces quatre heures.

Le maire de Bordeaux à M. le ministre des colonies.

Bordeaux.

C'est avec l'émotion la plus grande et la douleur la plus profonde que la ville de Bordeaux a appris l'affreuse catastrophe qui plonge dans le deuil et dans les larmes la Martinique et la France.

Notre cité a ressenti d'autant plus vivement le malheur qui vient de frapper la patrie, que les liens qui unissent étroitement notre port à la Martinique depuis le commencement du dix-huitième siècle n'avaient fait que se resserrer ; que Saint-Pierre était en quelque sorte un prolongement de notre ville et que de trop nombreuses familles bordelaises pleurent leurs parents disparus.

Le conseil municipal, interprète des sentiments de la population tout entière, se joint au maire dans l'expression de ses douloureuses sympathies et met à la disposition du comité de secours une somme de 5000 fr. à titre de souscription.

Souvenirs d'un officier.

De M. Gaston Jollivet, dans le *Gaulois :*

... Elle était bien pittoresque, cette ville de Saint-Pierre, disait un officier de marine, qui se rappelait les mornes vert sombre et les noires silhouettes des nègres tranchant sur le blanc de chaux des maisons. Et si accueillante !

J'entends encore chanter les naïves romances en créole avec, pour thème, un départ de bateau retournant en France.

Adieu, foulards ; adieu, madras !...
Adieu, Saint-Pierre !... Adieu !

... Quant aux blancs, c'étaient les meilleures gens du monde, ardents pour les belles causes. Combien d'entre eux, au lieu de bénéficier de l'exemption du service militaire qui leur était octroyée, entraient à Saint-Cyr, au *Borda !* Bons catholiques également, ces créoles. Je n'en veux qu'une petite preuve à l'appui...

La culture du café ayant dû être abandonnée dans l'île, comme insuffisamment rémunératrice, une petite plantation subsista, que les propriétaires, de père en fils, cultivent et bonifient pour le pape. Pie IX ne buvait que de ce café-là [1]...

Pauvre Saint-Pierre, des noms de l'ancienne monarchie résonnaient aux échos de ses vieux hôtels, construits à la mode de Louis XIV.

Ce n'est pas seulement un peu de France, mais aussi un peu de vieille France que la lave a *pour toujours* enseveli.

Réveil des volcans. — Théories des éruptions.

On a admis différentes théories relativement à la cause des éruptions volcaniques : les unes basées sur l'existence d'un feu souterrain, les autres niant cette supposition. Voici, en quelques mots, les deux principales hypothèses.

Tout d'abord, on semble bien venu à admettre qu'une partie du centre de la terre est composée de matières en fusion. L'apparence de ce qu'on en extrait prouve qu'il a fallu une chaleur considérable pour fondre la plus grande partie de ces matières. On ren-

1. Le café n'abonde plus à la Martinique, c'est vrai ; mais il n'y est pas aussi rare que le souvenir de l'officier du *Gaulois* le ferait supposer. Depuis plus d'un demi-siècle, la Martinique ne produit pas assez de café pour sa propre consommation générale ; elle possède néanmoins de très belles caféières

Depuis vingt-cinq ans, on recommence à multiplier çà et là, dans les mornes. les caféiers d'Arabie et ceux de Libéria. Le Vauclin, la Rivière-Pilote, le Saint-Esprit, les Trois-Ilets, fournissent le meilleur café du monde, très goûté sur place et par suite assez cher, même à la Martinique. A peu près seuls jusqu'ici. les riches planteurs, les prêtres de la colonie et les officiers peuvent s'en procurer en petites quantités. avec certificats d'origine, pour eux et pour leurs amis de France. Mr Fava et Mr Carméné, Mlle Laure Duchamp de Chastaigné et Mlle Laurence Borel, quelques autres personnes notables, se faisaient un bonheur d'envoyer de temps en temps à Pie IX et à Léon XIII un peu de délicieux café Martinique. Quant à fournir couramment de ce café dans la dernière boutique d'épicerie du moindre hameau de France et de Navarre, c'est le secret du commerce, inventif devant l'incommensurable naïveté des acheteurs.

contre, en effet, du verre, du cristal et mille autres sortes de choses qui n'ont pu exister que par une fusion de silices analogue à ce qu'on obtient artificiellement dans l'industrie. Les minerais aussi semblent bien avoir été fondus.

Si, d'autre part, on pénètre dans la terre à une certaine profondeur, on se rend compte que, plus on s'enfonce, plus la température s'élève. Les sources d'eaux chaudes viennent d'ailleurs confirmer ces observations.

Pour ce qui nous occupe spécialement ici, touchant les Petites-Antilles, on suppose que l'eau filtre à travers le lit océanien et que, lorsqu'elle atteint des rochers en ignition situés en dessous, elle se transforme en vapeur et exerce une énorme pression sur la croûte solide de la terre.

L'effrayant cataclysme qui vient de dévaster une partie considérable de la Martinique donne un terrible regain d'actualité à cette théorie du feu central, et, si l'on considère la distribution géographique des volcans en activité, on voit, à de rares exceptions près, qu'ils sont situés à peu de distance de la mer. On est même en droit d'affirmer, d'une façon générale, que ceux qui ont fait parler d'eux et qui ont acquis une retentissante et meurtrière notoriété remplissent ces conditions.

Tous les volcans éteints aujourd'hui, comme les *puys* d'Auvergne, ont bruyamment manifesté jadis leur activité tant qu'ils se sont trouvés auprès de vastes étendues d'eau, mais lorsque l'émersion des continents les a isolés au milieu des terres, ils se sont endormis, ne laissant comme témoins de leur puissance passée que de vastes coulées de lave, dont la lente action des siècles a respecté la stérilité.

Partant de ce principe, il semble que l'on peut s'expliquer la catastrophe de Saint-Pierre de la façon suivante :

Il y a eu quatre phases dans ce cataclysme :

Une phase préparatoire ;

Une période d'éruption ;

L'explosion ;

La phase de répercussion.

La phase préparatoire a été caractérisée par des tremblements

de terre qui ne présentaient rien de bien effrayant, étant données la fréquence de ce phénomène, dans le voisinage d'un volcan, et la faible amplitude de leurs oscillations, qui n'avaient occasionné aucun dégât dans la région. Mais, malgré leur apparente bénignité, ces secousses n'en sont pas moins l'origine et la cause des événements qui ont suivi.

Ce sont, en effet, ces tremblements de terre anodins, causés par des motifs difficiles à définir, qui, en disloquant le fond de la mer, très profonde dans ces parages, ont déterminé des fissures par lesquelles l'eau a pu pénétrer jusque dans le voisinage des couches ignées. Cette eau a donné naissance à une grande quantité de vapeur et provoqué la deuxième phase, la phase d'éruption. Comprimée, la vapeur, cherchant pour s'échapper les points de moindre résistance, a commencé par déboucher le cratère obstrué. Elle a fusé par cette ouverture, en entraînant des scories, de la terre, des roches incandescentes, qui, poussées par une formidable pression, se sont déversées sur les flancs de la montagne, tandis qu'un épais nuage de cendres couvrait les alentours en obscurcissant le ciel.

A de pareilles températures, qui atteignent un nombre fantastique de degrés, la vapeur d'eau se dissocie en ses éléments primitifs et l'hydrogène, en liberté, brûle en projetant hors du cratère des flammes immenses que rend éclairantes l'action des sels minéraux.

L'oxygène vient ajouter par sa présence comburante à l'élévation de la température, et les mélanges détonants qui s'enflamment à l'air libre amènent de violentes commotions qui ébranlent la montagne et les airs.

Il se produit aussi, grâce à la décomposition du sel contenu dans l'eau de mer et à l'influence de l'hydrogène, d'énormes quantités d'acide chlorhydrique. Le soufre natif volatilisé forme avec l'hydrogène de l'acide sulfhydrique, et c'est l'action combinée de tous ces éléments qui a provoqué l'explosion foudroyante sur l'infortunée ville de Saint-Pierre.

La chaudière, immense, dont la Montagne Pelée constituait la soupape, supportait une pression excessive ; les détonations dont elle était le théâtre, se produisant en vase à peu près clos, ébran-

laient de plus en plus le sol sous-jacent ; la pression croissante des gaz agrandissait les fissures, et l'eau de mer, se précipitant en masse au sein des roches en fusion, a déterminé un brusque dégagement de vapeur pour lequel le diamètre de la cheminée d'éruption est devenu insuffisant.

Les cendres incandescentes, la boue brûlante formée par le mélange des scories broyées et de la vapeur condensée, l'eau bouillante sont d'abord lancées avec force ; mais ce n'est pas assez pour la vapeur, elle exige de la place pour fuser ; il faut donc qu'elle s'échappe et qu'elle se détende, et, alors, ne trouvant pas l'espace nécessaire, elle crève le flanc de la montagne.

Tout est renversé par la puissance du fléau. Les matières en feu brûlent ce qui a été épargné par le choc destructeur. Enfin, d'énormes effluves d'acides chlorhydrique et sulfhydrique viennent achever l'œuvre de dévastation, en asphyxiant impitoyablement tous les êtres encore vivants. Pour comble d'horreur, la mer, refoulée d'abord par l'explosion, revient avec fureur à l'assaut du rivage dévasté par le feu, et des vagues d'une irrésistible impétuosité balayent tout sur leur passage.

C'est ainsi qu'a péri Saint-Pierre de la Martinique, et voilà pourquoi tant de gens désolés pleurent aujourd'hui les êtres aimés à jamais disparus dans le pire cataclysme qu'il soit possible d'imaginer.

De pareilles secousses ne peuvent être purement locales. Elles doivent avoir une répercussion qui s'étend dans un rayon plus ou moins vaste. Il n'est donc pas téméraire de supposer que la recrudescence qui se manifeste dans les volcans peut venir de l'ébranlement profond causé, à la matière ignée qui forme le noyau de notre planète, d'abord par les pressions formidables occasionnées par la vaporisation de l'eau de mer, puis par les détonations violentes.

Enfin, lors de l'explosion finale, il a dû se produire, par suite de la détente brusque des gaz, une sorte de coup de bélier qui a pu déboucher, par contre-coup, les volcans à demi éteints ou endormis qui se trouvaient dans le voisinage et même à des distances qui semblent immenses à qui ne considère pas la colossale puissance des phénomènes sismiques.

Puisse cette brève analyse d'une épouvantable catastrophe servir d'enseignement à toutes les villes sises près d'un volcan mal éteint et qui s'endorment dans une sécurité trompeuse, au murmure berceur des flots caressants !

Un jour, demain peut-être, elles pourraient se voir subitement menacées par le réveil de la montagne et rien alors que la fuite ne pourra sauver leurs habitants du sort lamentable de la population de Saint-Pierre, qui s'est contentée d'attendre avec terreur la fin du phénomène, au lieu de se mettre en sûreté.

Quant à la théorie qui n'admet point l'hypothèse du feu central, elle pose en principe que les infiltrations d'eau dans le centre de la terre déterminent des réactions chimiques, lesquelles, amenant une immense chaleur, produisent en fin de compte les éruptions. Mais cette théorie paraît à beaucoup d'esprits judicieux par trop impuissante à expliquer les phénomènes géologiques les mieux constatés aujourd'hui : aussi est-elle à peu près abandonnée.

Rivalités superbes.

De plus en plus, à mesure que l'étendue de la dévastation se précise, une douloureuse émotion se manifeste partout, en France et dans nos colonies. La sympathie ne s'est pas, cette fois, bornée à des échanges de télégrammes ; des souscriptions se sont ouvertes ; les dons en nature et en espèces se multiplient ; des secours arrivent de tous côtés pour soulager au plus tôt les malheureuses victimes.

Plusieurs villes s'inscrivent pour d'assez fortes sommes : Alger, 3 000 fr. ; La Rochelle, 2 000 fr. ; Le Havre, 5 000 fr. ; Toulon, 1 000 fr.

Marseille, Nantes, Dunkerque, Brest, Cherbourg souscrivent aussi généreusement.

Les étrangers rivalisent de charité : la chambre de commerce américaine de Paris donne plus de 12 000 fr. ; le conseil municipal de Berlin, 50 000 fr. ; le conseil législatif de la Jamaïque, 25 000 fr.

La chambre de commerce de la capitale allemande adresse un appel aux négociants de la cité.

Le gouverneur de Saint-Christophe envoie des vivres et 100 livres sterling.

Londres.

Le lord-maire a adressé à M. Cambon le télégramme suivant :

C'est avec la plus profonde affliction que les habitants de Londres ont appris la confirmation de la calamité terrible survenue à la Martinique. Ils vous prient de transmettre à votre gouvernement leurs profonds sentiments de cordiale sympathie.

Lisbonne.

M. Santos demande à la Chambre de voter des condoléances à la nation française.

Bruxelles.

Au Sénat. — « Nous avons appris avec douleur la catastrophe qui a frappé la belle colonie française de la Martinique. Au nom du Sénat et du pays, s'écrie le duc d'Ursel, je présente à la métropole l'expression de notre estime et de notre sympathie pour les victimes et les populations éprouvées de la Martinique. »

---

7. JOURNAL DU 15 AU 18 MAI

A propos des sentiments de la « presse jaune » de New-York

Aux Bruyères, le 15 mai 1902.

Certains journaux ultras (ce que l'on appelle la *yellow press*) accusent l'indifférence du gouvernement français et s'en félicitent, d'ailleurs, disant que cette incurie de l'administration métropolitaine en face des malheurs de ses colonies fera certainement plus, en faveur de l'annexion future des Antilles françaises aux États-Unis, que la campagne menée depuis dix ans dans ces îles par les partisans du pan américanisme. Ils osent déclarer que les sympa-

thies cordiales et les secours rapides, si admirablement choisis, que la Martinique a reçus de New-York, pendant que le monde officiel, à Paris, ne décommandait même pas les fêtes de Brest, créeront avant peu à Fort-de-France un puissant parti annexionniste américain.

Autant d'apathie — cela n'est que trop vrai — étonne chez nous comme aux États-Unis.

En face de ce désastre qu'aucun terme ne saurait bien caractériser, l'insuffisance des mesures prises par la métropole est notoire. Aussi, beaucoup de Français s'accordent-ils sur ce point avec les critiques d'outre-mer pour blâmer le ministère, sans restriction aucune.

A la première nouvelle de l'événement, ce n'est pas seulement le *D'Assas,* mais la division de croiseurs réunie à Brest qui aurait dû, au plus vite, embarquer sur ses quatre bâtiments des vivres, des médicaments, des habits et du campement, avec une section d'infirmiers et des compagnies du génie et d'infanterie coloniale.

La grande charité des États-Unis envers la Martinique est audessus de toute louange, sans exclure, de la part de certains *sages* de Washington, des idées de politique et de mercantilisme. L'Amérique sait, en effet, qu'elle gagnera beaucoup dans l'esprit des habitants des Antilles à se montrer libérale et prompte à l'action bienfaisante. Cet esprit étant celui des Antilles elles-mêmes, on s'imagine sans beaucoup d'effort ce que pensent les colons et nos rivaux étrangers des procédés du gouvernement français, de ses lenteurs et de sa froideur. Quant au point de vue le plus intéressant pour le patriotisme, qu'on se rassure. Abandonnées à leur sort, comme elles l'ont été habituellement de la part de la France, les Antilles ne laisseront point pourtant de tenir haut le culte de l'honneur et de la fidélité au drapeau national. La Martinique, en particulier, est éminemment française ; elle a vécu, elle a combattu, elle a souffert pour la France et souvent *par la France,* elle est toujours sortie de ses luttes et de ses épreuves *junior et vegetior,* plus jeune et plus florissante, inviolable dans son patriotisme. Les Anglais en savent quelque chose, si, en France, on l'ignore.

On l'ignore, en effet. A preuve que, hier, pas plus tard, j'en-

tendais de la bouche d'un homme instruit ce court résumé historique, par lequel son auteur croyait avoir tout dit sur la question martiniquaise : « Des *nègres*, la Martinique ! »

La Martinique a des *nègres*, oui, de *bons nègres*. Elle en compte 130 000 environ, sur une population totale de 210 000 âmes : tous *ces nègres-là* sont des citoyens français civilisés !

La Martinique possède aussi 65 000 mulâtres, entreprenants, intelligents, avides de progrès et de libertés, occupant de belles situations comme propriétaires, industriels, négociants, médecins, avocats, professeurs, magistrats, officiers supérieurs, prêtres, financiers, fonctionnaires.

La Martinique, enfin, renferme environ 15 000 blancs, créoles, Européens ou Américains, formant une société distinguée, telle qu'il n'est pas commun d'en rencontrer dans les petites villes de la métropole. Car, sans manquer de déférence à personne ni de respect à la vérité, j'ose dire que Fort-de-France, avec ses 1 000 ou 1 500 blancs et ses 14 000 noirs et hommes de couleur, et Saint-Pierre, avec sa population blanche variant de 2 000 à 3 000 âmes et sa classe de couleur ou noire composée de 24 000 à 25 000 hommes, valent bien, à tous égards, sans en excepter aucune, nos villes de province peuplées cependant dans leur intégralité d'éléments blancs.

... Mais je demande pardon. Je m'oublie à parler encore au présent de ceux qui n'ont pas besoin d'être défendus. Il faut bon gré mal gré se faire au cauchemar qui tue l'esprit, depuis le 8 mai, et parler au passé : Saint-Pierre n'existe plus et sa population presque entière a disparu ! Du moins, j'ai été fidèle à dire ce qui était et ce qui subsistera toujours, en partie, à Fort-de-France, au Lamentin, à la Trinité, au Saint-Esprit et dans le reste de la colonie, blessée au plus intime de son être.

Et, l'ayant dit, je me sens à l'aise, malgré l'indignation que j'éprouve à la pensée de ce que j'entendais de la bouche de cet homme, un blanc, un Français de vieille roche, riche à millions (dans lesquels une large part, fruit des accaparements et des trusts, ne rappelle pas trop mal les agissements des négriers au temps de l'esclavage), qui avait mis à la quête *un louis* et qui, se croyant

quitte, après une si grosse offrande, daignait ajouter en guise d'oraison funèbre : « Des *nègres,* la Martinique ! »

Ces « nègres », il y a longtemps, pour la première fois, qu'ils se sont battus en défendant la France contre l'Anglais et qu'ils l'ont chassé.

Ces « nègres », il y a quelques années encore, lors des dernières grandes inondations du Midi, votaient 100 000 fr. pour les sinistrés. Et, de pareils actes, depuis des siècles, ces « nègres » sont coutumiers.

CŒUR CRÉOLE.

Mesures d'ordre.

Pour éviter les abus qui résulteraient de l'encombrement des vivres, M. Decrais a invité le gouverneur à veiller à ce que les distributions de toute nature soient faites avec discernement, de façon à satisfaire aux besoins sans inciter les travailleurs à déserter les usines et les habitations. En outre, M. Lhuerre doit prendre des dispositions pour procurer du travail et des moyens de vivre à la population du nord réfugiée dans l'arrondissement de Fort-de-France.

Récit émouvant de M. Albert.

Aux Bruyères, le 16 mai 1902.

Un de mes bons amis, M. Victor Albert, actuellement à Port-d'Espagne, et, avant la catastrophe, en résidence au pied du volcan, dans le quartier du Prêcheur, a fait ce récit des phénomènes du 8 mai :

« La Montagne Pelée avait déjà donné des signes d'activité, mais nous ne pensions pas qu'il pût s'agir d'autre chose que d'une éruption de flammes et de vapeurs comme il y en avait eu précédemment.

« Le 8 au matin, j'étais de bonne heure dans les champs. Le sol frémissait, non comme dans les tremblements de terre, mais comme si des luttes terribles se livraient dans les flancs de la montagne.

« Je fus frappé de stupeur. Sans pouvoir m'expliquer pourquoi, il m'était impossible de crier. Tout à coup, le mont Pelé parut frissonner et une sorte de gémissement sortit du cratère.

« L'air semblait mort. Je fus assourdi par un bruit atroce et formidable. Je m'imaginai que tout se brisait. Une lueur plus aveuglante qu'un éclair se produisit et je restai cloué au sol.

« A ce moment, un nuage qui s'était formé au sommet du mont Pelé s'abattait littéralement sur Saint-Pierre, et avec une rapidité telle, qu'il aurait été impossible à qui que ce fût de s'échapper.

« Puis, de violentes explosions retentirent, tandis que des lueurs traversaient, à intervalles réguliers, les intenses ténèbres. On eût dit que toutes les marines du monde se livraient un combat de Titans.

« Quand j'eus recouvré l'exercice de mes facultés, je courus jusque chez moi et je partis pour Fort-de-France, par un petit vapeur, avec toute ma famille.

« J'ai su depuis que le premier nuage tombé sur Saint-Pierre ne contenait pas de feu, mais un gaz lourd semblable au grisou, qui doit avoir asphyxié tous ceux qui l'ont respiré. »

Un tableau des grandes catastrophes les plus mémorables de l'histoire de la pauvre humanité.

79.	Herculanum et Pompéi	50 000	morts.
1667.	Schemakha, au Caucase	80 000	—
1692.	Port-Royal (Jamaïque)	3 000	—
1693.	En Sicile, Catane ensevelie, 54 villes et 300 villages dévastés	100 000	—
1703.	Destruction complète de Yédo	210 000	—
1731.	Shinen-Hoa, au nord de Pékin	120 000	—
1746.	Au Pérou, Lima et Callao	18 000	—
1751.	En Haïti, Port-au-Prince.	3 000	—
1755.	Dans l'Équateur, Anito.	5 000	—
1755.	Lisbonne	50 000	—
1797.	Aux Andes péruviennes et colombiennes .	40 000	—
1812.	Caracas.	12 000	—

1842.	Cap-Haïtien	4 000 morts.
1868.	Aréquipa, Iquique, Tacua (Pérou). . . .	20 000 —
1883.	Krakatoa	35 000 —
1902.	Montagne Pelée, Saint-Pierre	40 000 —

Triste consolation de lire dans ce tableau que le cataclysme de la cité créole ne vient qu'au sixième ou septième rang, parmi les grands désastres qui ont affligé l'univers !

Écho d'une causerie scientifique.

Peut-on conjurer, peut-on même véritablement prévoir une catastrophe volcanique ? Non. — Mais, quelquefois, n'y a-t-il pas des prévisions qui deviennent des quasi-certitudes de danger grave ? Il semble que le cas s'est présenté pour Saint-Pierre, dans les premiers jours de mai, malgré les assertions contraires des savants convoqués par M. Mouttet.

D'autres savants ont mieux raisonné qu'eux. Ce sont ces derniers qu'il faudra écouter. Nous en reparlerons.

Aux Bruyères, le 17 mai 1902.

Confirmation de toutes les dépêches des jours précédents, du 9 au 17 mai, à part un premier démenti à l'une d'entre elles :

1. Le gouverneur de la Martinique avise le ministre des colonies de la disparition complète, au milieu des ruines de Saint-Pierre, des papiers publics, état civil, archives judiciaires, du notariat et des hypothèques de l'arrondissement.

Les mesures à prendre sont promises au ministère pour la reconstitution de ces documents, dans le plus bref délai possible, au moyen des duplicata centralisés aux archives du département.

2. Le vent pousse vers le nord la fumée et les matières rejetées par le volcan, facilitant ainsi la tâche des travailleurs, parmi les décombres de la cité.

3. Une bataille rangée a dû être soutenue par la troupe contre un ramassis de voleurs venus on ne sait d'où. La population de Fort-de-France a voulu faire un mauvais parti aux brigands arrêtés et on a eu toutes les peines du monde à les protéger contre les violences de la foule.

4. Une révolte, dit-on, couve dans le nord de l'île, par suite de chômage. Les ouvriers réclament de l'argent quand même aux gérants des habitations et aux directeurs des usines. Les habitants ne peuvent pourtant pas

se rendre maîtres absolus des événements ni semer l'or à poignées, comme autrefois, puisqu'ils manquent de fonds, quelques mesures qu'on ait pu prendre jusqu'ici, en face des incertitudes du lendemain.

5. Londres, 16 mai.

Les journaux publient la dépêche suivante de Saint-Thomas, 15 mai :

« Le consul de France, retour de la Martinique, où il s'était rendu dès la première nouvelle de la catastrophe, dément que le gouverneur de la colonie ait empêché la population de Saint-Pierre de quitter la ville. »

Il est fort à craindre que ce démenti ne soit pas reçu du public. L'affirmation contraire, quelle qu'en soit la valeur, a déjà fait son chemin dans le monde entier avec un vol rapide ; la négation, elle, cheminera boîteuse. Au fond, ni la négative, ni l'affirmative ne sont absolument vraies. Ce qui l'est davantage, c'est qu'il *y a eu quelque chose de très regrettable causé par les élections et dicté au gouverneur par les agents du ministère.* La conscience d'un Richelieu ou d'un Colbert serait au supplice parmi de tels malheurs ; mais les Richelieu et les Colbert ont de nos jours des successeurs qui ne s'inquiètent pas de les remplacer.

On est ministre pour soi, en ces temps nouveaux, où nous avons le bonheur de vivre sous des *pavillons de liberté, d'égalité, de fraternité* qui ne couvrent guère que de mauvaises marchandises ; mais *être ministre pour la plus grande France, mère et maîtresse de colonies florissantes, sagement administrées, contentes de leur sort,* cela ne se voit plus du tout !

6. Le 15, de 10 heures à 11 heures du soir, le volcan a lancé d'énormes éclairs, visibles de Fort-de-France.

Le 16, d'épais nuages aux lueurs sanglantes, sillonnés d'éclairs, venant de la Montagne Pelée, ont semé la panique au Lorrain, au Marigot, à Sainte-Marie et jusqu'à la Trinité, où une abondante pluie de cendres a accompagné le phénomène, pendant une vingtaine de minutes.

7. Voici que les sentiments exprimés un peu plus haut éclatent maintenant partout. Du 15 mai, on écrit à l'*Éclair :*

« On aimerait de lire dans les journaux moins de détails sur les navires qui portent M. Loubet en Russie et un peu plus sur ceux qui devraient être en route pour la Martinique avec des vivres et des médicaments.

« Si la république des États-Unis est seule à donner des secours prompts et sérieux aux populations des Antilles, elle n'aura pas grand'peine à se les annexer. »

L'Éclair ajoute : « Ce que dit cette lettre, tout le monde l'a pensé. L'épouvantable catastrophe de la Martinique a causé si peu d'émotion patriotique dans nos sphères officielles que M. Loubet n'y a pas même fait allusion dans les deux ou trois discours adressés aux municipalités sur

sa route. Des actes utiles, en la circonstance, eussent, il est vrai, avantageusement remplacé les phrases émues ; mais d'actes il n'y en a pas eu beaucoup plus que de paroles. Un navire est parti dimanche, emportant 500 000 fr. d'or et une commission de fonctionnaires. On annonce, en outre, que l'escadre de l'Atlantique prend ses dispositions de départ ; mais on ne dit pas ce qu'elle emporte. Et quand arrivera-t-elle? Vraiment, l'effort national paraît bien mince, surtout quand on le compare à celui des étrangers. »

On ne répétera jamais assez et on n'admirera jamais trop combien les Américains ont été superbes d'élan et d'esprit pratique.

Quelles raisons nous empêchaient d'en faire autant? Notre parcimonie et notre lenteur établissent un fâcheux contraste avec la générosité que d'autres ont montrée. Une souscription nationale vient d'être ouverte ; il est juste de reconnaître qu'elle a produit en quelques jours d'importants résultats. Et voici que les municipalités entrent en ligne. Mais, là encore, la comparaison avec l'étranger nous honore médiocrement. Le bureau du conseil municipal de Paris a donné 20 000 fr. ; le conseil municipal de Berlin en avait voté 50 000 du premier coup.

Et puis, est-ce sur l'effort de la charité privée qu'on doit compter, en présence d'un désastre dont les proportions dépassent tout ce que l'histoire a vu jusqu'à nos jours? C'est au pays, au pays tout entier, qu'incombe d'abord le devoir de réparer de pareilles ruines et d'encourager les colons.

Pourquoi l'État n'est-il pas intervenu tout de suite? L'absence du Parlement n'est pas une excuse : il y a des précédents qui, pour les cas d'urgence, permettent de devancer le vote des Chambres. Une explication s'impose : si le Trésor n'a rien donné, c'est qu'il est à sec ; les élections l'ont vidé. Toutefois, une ressource demeure : qu'on s'adresse à la Banque de France. Elle peut bien prêter au gouvernement pour soulager la détresse de nos compatriotes des Antilles..... Elle a su se montrer dans d'autres occasions, où la cause, certes, n'était pas populaire comme aujourd'hui.

---

8. JOURNAL DU 18 MAI 1902

Une lettre du Dr Pichevin.

D'une lettre de M. Pichevin, médecin à Paris et créole de la Martinique, nous extrayons les lignes suivantes :

L'épouvantable catastrophe du 8 mai, qui plonge tant de familles dans le deuil et dans la misère, a produit une sorte de stupeur dans tous les rangs de la société martiniquaise établie à Paris.

Le désastre est si grand et si général que la source des larmes semble tarie. Si nombreuses que soient les victimes dans chaque famille, on ne se sent pas la force d'exhaler sa douleur, de crainte d'augmenter celle des autres, si cruellement éprouvés.

Un immense et superbe élan de charité s'est manifesté avec une spontanéité admirable dans le nouveau monde et sur le continent européen. L'acte de solidarité qui est en voie de s'accomplir a réussi à abaisser nos frontières et même à faire battre à l'unisson des cœurs si profondément séparés. C'est pour les Martiniquais résidant à Paris un soulagement à leur profonde affliction que de sentir l'universelle compassion et l'humaine pitié pour les morts et pour les survivants.

De différents côtés surgissent de généreuses initiatives. L'objectif est de venir en aide aux victimes du cataclysme qui s'est abattu sur Saint-Pierre. On veut organiser sans retard des représentations diverses, des fêtes, des ventes de charité. Le patronage des comités martiniquais a été sollicité.

Ne vous semble-t-il pas que les blessures sont trop récentes pour qu'il soit possible à des créoles de s'associer à des manifestations inspirées sans doute par la charité, mais qui contrastent singulièrement avec leur deuil ? Le dénombrement des morts n'est pas fait. Le doute et l'anxiété étreignent encore bien des cœurs. Comment penser aux fêtes ?

... De malheureux créoles vont se trouver sans ressources et sans appui, après la distribution des premiers secours. Il faudra vivre et travailler, dans des conditions désespérantes.

Que ceux qui peuvent disposer de places, de situations se fassent connaître. Il y aura bien des infortunes à soulager. Un comité de patronage a été créé. Son but est de mettre l'influence des hommes de cœur au service des malheureux qui ne demandent qu'à lutter contre l'adversité. Le concours des bonnes volontés est nécessaire pour assurer l'avenir d'hommes et de femmes qui veulent travailler pour gagner leur vie.

Deux Parisiennes, dont les noms méritent d'être inscrits en lettres d'or dans les annales coloniales, sont venues déjà réclamer deux orphelins qu'elles voudraient élever. Elles désirent garder l'anonymat. N'est-ce pas réconfortant ?

Je termine par un vœu. Il semble nécessaire d'envoyer à la Martinique une commission formée d'hommes compétents pour étudier la géologie si mal connue de ce pays, l'état économique, les modifications apportées au sol par le réveil terrible de la Montagne Pelée, à l'ombre de laquelle tant de générations ont vécu et dormi tranquillement depuis le jour où le Fort de Saint-Pierre fut construit.

Différents problèmes d'importance considérable se posent pour l'avenir de la Martinique. Les solutions, si élégantes et si rapides qu'on les donne, ne peuvent pas être adoptées d'une façon inconsidérée. La science doit

être interrogée. Elle répondra dans la limite de ses moyens. Les humaines prévisions basées sur l'histoire, l'expérience, seront prises en considération. Il ne faut pas qu'une autre ville bâtie au pied du volcan se trouve dans quelques années sous la cendre.

Veuillez agréer, etc. Dr R. Pachevin.

Grave question.

OU CONVIENT-IL DE DÉVELOPPER LE NOUVEAU CENTRE COMMERCIAL DE LA MARTINIQUE ?

Des idées pratiques, des actes utiles, un généreux concours, un dévouement absolu, voilà ce qu'il faut mettre, pour longtemps, au service de l'infortunée colonie.

Pour mon humble part, y ayant dépensé les plus belles années de ma vie, je la connais et je l'aime, cette perle de nos Antilles, qui ressemble tant à la métropole, dont elle possède toutes les qualités. Labeur, bravoure, hospitalité, patience infatigable, héroïsme, toutes ces vertus, avec le plus fidèle et le plus éclatant amour de la mère-patrie, font la gloire de la race créole. Saint-Pierre, nous l'avons dit déjà, en était le type parfait.

Saint-Pierre a cessé d'exister et ne saurait revivre au pied de la Montagne.

Tous y sont morts ; tout y a péri, le cœur aimant, l'esprit remarquable, l'immense fortune de cette cité commerçante, zélatrice du progrès et de l'instruction, très attachée au catholicisme et à toutes les institutions de la France.

Fort-de-France *est* et *doit rester* ce que nous savons : place de guerre de premier ordre, ville d'administration, port d'attache aux Antilles de la Compagnie générale transatlantique. C'est assez. Tout agrandissement qu'on y rêvera, autre que celui de ses chantiers de construction, de son superbe bassin de radoub et de ses forts, deviendra un danger redoutable, une menace permanente, pour la défense de l'île en cas de guerre.

Fort-de-France bloqué par une escadre américaine, par une flotte anglaise ou par les forces combinées de l'Allemagne et de l'Italie, que deviendraient les commerçants de la ville ? Que ferait-

on des 15 000 ou 20 000 bouches inutiles? Comment vivrait et comment résisterait avec avantage le reste de la colonie ? Et qu'est-ce que la métropole pourrait bien opposer d'invincible puissance à la conquête étrangère?

La Guerre, la Marine, et le département des colonies doivent donc, à tout prix, pour le bien national, pour la sauvegarde de l'île et dans l'intérêt même de Fort-de-France, s'opposer à ce que cette place, pour laquelle tant de millions ont été dépensés en ces dernières années, brigue la succession de Saint-Pierre comme ville de commerce; car ce serait là un malheur bientôt irréparable, si l'on n'y prête attention ; ce serait un misérable guêpier et un gouffre sans fond pour des capitaux qu'il n'est pas difficile d'utiliser mieux ailleurs. Surtout, qu'on ne laisse point, sous le couvert doré de la philanthropie, le commerce américain devenir prépondérant à Fort-de-France. *Caveant consules !* Dès la moindre bagarre entre trois ou quatre de nos soldats et quelques matelots yankees, les cargo-boats de New-York seraient promptement suivis, sinon flanqués, de cuirassés formidables, et la Martinique cesserait d'être *fille de France* pour devenir la *petite sœur* de Porto-Rico et de Cuba.

Qu'il me soit permis de n'être pas non plus un chaleureux partisan d'un développement excessif de la Trinité, à cause de ses raz de marée fréquents et pleins de trahisons.

En faveur de la restauration nécessaire du commerce de l'île, il convient plutôt de jeter le dévolu sur cette partie centrale de la Martinique qui relie le Lamentin au Robert, peu distants l'un de l'autre, et y assure dans les deux mers, — sur l'océan Atlantique, le Robert, dans la mer Caraïbe, le Lamentin — un système unique de protection, de défense et de ravitaillement, qui permettrait à Fort-de-France de répondre seul, avec succès, aux attaques de toutes les flottes du monde ou d'attendre, sans impatience et sans péril, les secours de la métropole. *Les Anglais*, leur histoire et la nôtre l'attestent, *estiment, autant que je puis le faire moi-même, ce système incomparable de sauvegarde de la colonie*. Le Robert possède un havre magnifique. Quant au Lamentin, sur le canal du même nom, auprès d'une baie immense et paisible, avec un vaste réseau de voies ferrées servant à l'exploitation d'une centaine de

grandes habitations sucrières et de deux usines centrales, deux belles rivières, une plaine fertile, des mornes très riches, des plantations à perte de vue, de nombreux domaines vivriers, des rhummeries, une population rurale de 9 000 âmes, un bourg, déjà très commerçant, de 2 500 habitants, c'est, de vieille date, ce que la colonie possède de meilleur et de plus honnête, après Saint-Pierre, au triple point de vue agricole, commercial et industriel.

Je n'ignore pas que, jusqu'ici, les bourgs du Lamentin et du Robert ne sont pas les plus sains de l'île, quoiqu'ils aient déjà gagné immensément sous ce rapport, dans les trente dernières années, et que les fièvres paludéennes n'y soient guère plus à redouter qu'ailleurs. Leur complet assainissement, du reste, ne constitue pas un problème difficile à résoudre.

Je sais bien aussi que, pour être de beaucoup plus sûr en tout temps que la rade de Saint-Pierre, le Cohé du Lamentin ne remplacera cependant pas celle-ci, sans exiger quelques travaux qui permettent à tous les navires indistinctement d'y manœuvrer à l'aise. Souvenons-nous, à ce propos, que la rade de Saint-Pierre était très dangereuse pour les voiliers, qui s'y mouvaient péniblement et devaient s'embosser en rangs serrés les uns à côté des autres. Saint-Pierre ne donnait asile qu'à des bâtiments d'un faible tonnage. L'infériorité actuelle du Lamentin n'est donc pas grande, puisque tous les voiliers peuvent y jeter l'ancre en de nombreux endroits et, sans avoir jamais à se presser, décharger leurs cargaisons dans des chalands à l'entrée du canal ou sur les wagons du morne Cabrit.

Le réseau des voies ferrées au service des usines Soudon et Lareinty et des habitations sucrières qui s'y rattachent relie déjà maintenant le Lamentin au Robert, au Saint-Esprit et au François. Ce réseau (il en vaut certes bien la dépense, quelle qu'elle puisse être) devrait être mis sur un tel pied que, soit par le Lamentin, soit par le Robert, le ravitaillement général et les transports des denrées s'opèrent avec promptitude dans toutes les communes de l'île.

Pour l'heureux avenir de la Martinique, le Cohé du Lamentin et le havre du Robert, avec leurs bourgs respectifs unis l'un à l'autre par une voie ferrée de 14 kilomètres de longueur, doivent

donc, croyons-nous, remplir le premier rôle dans les reconstitutions et les progrès à réaliser sans retard dans la colonie.

La Trinité, malgré sa magnificence et sa fertilité, le François, le Vauclin et le Marin, très importants aussi ou aptes à le devenir, ne pourront cependant jamais offrir ensemble autant d'avantages que ceux dont la nature et les travaux de nos devanciers ont doté les deux riches communes du *Lamentin* et du *Robert*, si capables de prendre immédiatement la suite de la place Bertin et de relever glorieusement le nom de Saint-Pierre (1). CŒUR CRÉOLE.

Le havre de la Trinité est dangereux.

Sans donner aux notes qui vont suivre une importance exagérée, elles permettent cependant d'établir que, même par beau temps, le havre de la Trinité est dangereux.

C'est à la Trinité, *et là seulement, dans l'étendue du golfe du Mexique*, que la fameuse catastrophe de Lisbonne donna elle-même, dans une perturbation soudaine, très alarmante, de promptes nouvelles de ce qui venait de s'accomplir à 1800 lieues de là.

---

1. Depuis le jour où nous tracions ces lignes, en 1902, un progrès des plus heureux nous a offert d'autres facilités de communication économique entre le Lamentin et le Robert et, de ces deux localités, entre les communes du sud et celles du nord. Nous voulons parler de l'invention du colonel Renard.

Le train Renard ayant fait aujourd'hui ses preuves, semble-t-il, nous pourrons peut-être, sans le secours des voies ferrées existantes et sans la création d'aucune voie nouvelle, transporter des voyageurs et des marchandises sur toutes nos routes coloniales.

A une machine relativement faible cette invention transmet instantanément la puissance suffisante pour actionner un train, la force motrice de la première voiture passant directement aux roues de chaque wagon successif, qui devient moteur pour son propre compte.

Fixe à l'arrière, mobile à l'avant, le système des attelages de chaque véhicule répète tour à tour en chacune des voitures du convoi le mouvement de direction dessiné par la tête de ligne.

Deux premiers essais concluants ayant permis de constater que le train Renard est apte à rendre les services incalculables qu'on attend de lui, une expérience définitive a été tentée, en 1903, avec huit voitures d'une longueur de 40 mètres et du poids de 20 tonnes menées par une automobile pesant 1 tonne et demie seulement.

Le train Renard sera une des premières conquêtes du XXe siècle et l'un des plus éminents services rendus à nos colonies et à une multitude de pays presque séparés du reste du monde jusqu'à présent. En ce qui nous concerne, à la Martinique, hâtons-nous d'améliorer nos routes, en les consolidant et les élargissant un peu, çà et là, pour aussitôt y faire rouler le train nouveau. Ce sera la fortune pour de nombreux quartiers de l'île.

Le 1er novembre 1755, à 2 heures après midi, par un temps calme, écrivait M. Sidney Daney, la mer, à la Trinité, se mit à monter, sans agitation apparente, par la seule crue de ses eaux. Elle parvint ainsi à 2 pieds au-dessus de son niveau ordinaire; puis, se repliant avec rapidité, elle laissa à sec la moitié environ de l'espace compris entre le rivage et le mouillage des bateaux.

Ce spectacle étrange attira la population sur la plage et les nègres, aussi imprévoyants que hardis, en apercevant une grande quantité de poissons dans ce lit desséché, s'y précipitèrent pour les saisir. Mais la mer revenant bientôt en couvrit plusieurs qui faillirent se noyer. L'Océan par trois fois recommença le même mouvement. Les maisons et les magasins qui bordaient le rivage furent inondés et les denrées perdues ou avariées. En montant, la mer se déchargeait dans la petite rivière l'Épinette qui vient déboucher à l'extrémité du bourg. Elle mettait un quart d'heure à monter et à descendre.

Il n'y avait pas alors de paquebots transatlantiques ni de câbles. Trois mois seulement après ce que nous venons de rappeler, un navire de Marseille confirma en détail la nouvelle, déjà arrivée par la voie étrangère, qu'un tremblement de terre avait anéanti la moitié de la ville de Lisbonne, le 1er novembre, entre 9 et 10 heures du matin.

La concordance de date des deux événements du Portugal et de la Martinique fit penser que le phénomène de la Trinité n'était qu'une conséquence de l'épouvantable catastrophe, dont la violence n'avait mis que quelques heures pour traverser un espace de près de 2 000 lieues et se manifester à la Caravelle, sans que le reste de la colonie ni aucune autre île des Antilles en ressentissent le moindre effet.

N'oublions pas d'ailleurs ces données scientifiques, aussi habilement établies que possible, savoir : le bassin de la mer Caraïbe, avec ses deux zones volcaniques de l'Amérique centrale et des Petites-Antilles, représente la partie la plus active d'un des grands systèmes de la terre. C'est, en effet, le centre du parcours du gulf-stream qui, partant du pôle sud, côtoie les rivages de l'Australie, du midi de l'Asie, de l'Afrique orientale et occidentale, du Brésil,

de la Guyane, pour venir puiser entre les volcans du centre américain et des îles Caraïbes cette puissance bienfaisante dans l'univers qui le signale, entre la Floride et les Bahamas, comme le régénérateur fécond des contrées froides du nord.

Dans ces évolutions sous-marines, la Martinique, sise sur la grande fissure de la croûte terrestre, est un des points les plus importants du globe, avec sa Montagne Pelée, ses pitons du Carbet, son volcan du Vauclin et celui de la Plaine, enfin avec son courant de la Trinité, *courant transatlantique*, sujet à de fréquentes agitations sous-marines, soudé par surcroît aux volcans de l'île et relié à ceux des autres Antilles.

Il serait donc téméraire de se fier au petit port de la Trinité pour la sécurité permanente des navires. Un jour, la Trinité peut avoir un sort comparable à celui de Lisbonne et de Saint-Pierre; c'est même fort à craindre, car sa position topographique, à nulle autre pareille sur la surface du globe, semble la prédestiner, comme la Cité Créole, à une mort violente.

Une excursion à la Caravelle en 1876.

Sainte-Marie, 8 novembre 1876.

..... Rien ne faisait prévoir la violence du raz de marée que nous venons de subir. Par malheur, cela se présente assez souvent ici, entre la presqu'île de la Caravelle et l'îlet de Sainte-Marie.

Nous nous étions embarqués à la Trinité, vers 9 heures du matin, dans la chaloupe *le Vigilant*, patron *Cara*, un loup de mer, ayant à bord trois rameurs qui luttaient à l'envi pour doubler la Caravelle jusqu'au Phare.

J'avais donné passage à MM. du Chastel et Freyssinet, au frère Odilon et à trois domestiques. D'autres excursionnistes, avec quatre valets et cinq chevaux, devaient nous rejoindre entre la vieille église de la Tartane et la Table-au-Diable, du côté de la pointe Caracoli.

La mer était tranquille et le ciel resplendissant; cependant, la passe des canots nous fut interdite. Nous dûmes gagner le large, entre l'îlet et la presqu'île, pour atterrir au bois de *Galbas*.

Une autre chaloupe, sortie avant nous du Fort, ne crut pas de-

voir dépasser *Beauséjour :* elle accosta, ayant à peine franchi 2 milles.

Nous envoyâmes un messager à la recherche de nos compagnons.

Des hauteurs de la Caravelle, ils s'étaient imaginé que nous courions un danger sérieux et ils n'avaient pas cru possible notre débarquement. Ils étaient déjà d'avis de rebrousser chemin, quand notre envoyé parvint au milieu d'eux.

Avant midi, nous nous retrouvions tous ensemble.

A 2 heures et demie, après plusieurs explorations, nous dûmes songer au retour.

On délibéra.

Le conseil du plus sage était que personne ne reprît la mer. « Nos raz de marée sont pleins de trahisons », disait M. du Chastel.

Il allait être 3 heures et il fallait que je fusse à Sainte-Marie pour 5 heures. Mais voilà que les uns et les autres, ceux mêmes à qui j'avais, le matin, prêté mes chevaux, se disent aussi pressés que moi.

Pour en finir, j'abandonne mes montures à qui les veut, après avoir interrogé le patron : « Vous êtes père de famille, lui dis-je ; vous tenez à la vie ; que pensez-vous de l'état de la mer ? »

— « Voici une embellie, répondit-il ; je crois pouvoir passer, mais je ne prends pas sur moi d'encourager aucun de vous à me suivre. »

Ces paroles de Cara n'intimidant personne, je me jette le premier dans la chaloupe. Mon domestique de confiance me suit. Deux amis font de même. Nos autres compagnons, sans mot dire, attendent sur la plage que nous ayons franchi le premier banc de récifs.

Nous filons d'abord sans obstacle. Nous traversons sans osciller un fort brisant. Nous voilà en pleine mer.

C'était l'heure solennelle du raz de marée, qui grondait sourdement dans les bas-fonds, depuis le matin, sous un ciel pur et une température délicieuse.

Tout à coup, les vagues mugissent comme des chaudières bouillantes. Les flots s'entassent et s'enroulent avec furie ; ils ressemblent bientôt à des montagnes qui se renversent avec fracas les unes sur les autres. Pauvre barque, pauvre coquille de noix ! Que faire ? Par moments, nous apercevons au loin, vers l'îlet Sainte-Marie, les

gros navires chassant sur leurs ancres, tanguant et menaçant de couler à pic. Les mornes et les falaises du Bezaudin, de la petite Rivière-Salée, du Pérou, des Ezzes et du Pain-de-Sucre, trouvent en cet Océan impitoyable leur parfaite image. Toutes les déchirures les plus pittoresques de la terre sont reproduites par cette mer démontée, qu'un soleil radieux illumine.

Nous avons tout perdu en un clin d'œil : gouvernail, rames, agrès, bagages, manteaux et couvertures. La chaloupe est pleine d'eau. Nous sommes tour à tour soulevés comme un grain de sable, ou emportés comme un brin de paille, ou plongés comme une épave dans des gouffres béants, ou encore balayés, à tribord, par une grosse lame qui nous renverse et redressés, à bâbord, par une autre lame plus formidable qui nous recouvre et qui se brise en des millions de gerbes écumantes.

Nous subissons ces fureurs du raz de marée pendant plus de trois quarts d'heure, dix mille quarts de seconde, dont un seul pouvait être fatal à l'infortunée chaloupe *le Vigilant* et aux malheureux qui la montaient.

Dans son épouvante, un des rameurs de Cara, un sourd-muet, articula, pour la première fois de sa vie, quelques syllabes que nous ne comprîmes pas, mais qui disaient assez sa terreur ! ...

Enfin, à 4 heures, nous étions sauvés, par la grâce de Dieu, versés que nous venions d'être soudain, par les courants contraires, dans un fort courant favorable, qui nous jeta assez doucement à la côte, où la population de la Trinité, anxieuse, ayant assisté de loin au drame de notre détresse, nous accueillit, sans prononcer une seule parole, mais en levant les bras au ciel pour le remercier de notre salut...

..... Je n'insiste pas. Ces raz de marée de la Trinité que, la plupart du temps, rien ne fait prévoir, survenant tout à coup sous un ciel éblouissant, alors que la nature exubérante des Antilles prête le plus à la joie, ne sauraient inspirer une confiance aveugle aux armateurs consciencieux, qui n'ont pas toujours à leur disposition de vieux navires prêts à être brisés sur les récifs.

Cœur Créole.

CHAPITRE II

DU 19 MAI AU 25
LE DERNIER COURRIER DE SAINT-PIERRE

---

9. JOURNAL DU 19 MAI 1902

Arrivée du « Saint-Germain ».

Le dernier paquebot français qui ait fait escale à Saint-Pierre est arrivé à Pauillac, le 17 mai, avec 175 passagers. Ce transatlantique, le *Saint-Germain,* eut du mal de prendre son mouillage, le 4 mai, tant le volcan lançait de cendres et de boules de feu sur la cité créole et sur la rade. Au départ, la pluie de cendres l'accompagna encore longtemps. A son arrivée à la Guadeloupe, il en était couvert.

Les passagers n'ont pu apprendre la catastrophe qu'en touchant à Santander. L'un d'eux, député des Antilles, M. Gerville-Réache, fut reçu au débarcadère par le chef du service colonial à Bordeaux, à qui le ministre avait adressé ce télégramme :

Chef du cabinet du ministre des colonies à chef de service colonial, Bordeaux.

M. le ministre vous prie d'aller en son nom au devant de M. le député Gerville-Réache, qui doit débarquer aujourd'hui à Bordeaux, venant de la Guadeloupe, et de lui exprimer ses profondes condoléances à l'occasion de la perte cruelle qu'il vient d'éprouver en la personne de son fils, disparu dans la catastrophe de Saint-Pierre. Veuillez lui exprimer aussi ma vive et cordiale sympathie.

Quand le représentant de la Guadeloupe s'embarquait à la Pointe-à-Pitre, le 5 mai, les cendres étaient encore visibles sur le

pont du navire. M. Gerville-Réache sut alors qu'elles provenaient d'une éruption de la Montagne Pelée ; mais les passagers, embarqués la veille à Saint-Pierre, ne manifestant point d'inquiétude, lui-même ne songea pas à s'émouvoir, quoique sachant son fils chez M. Knight, le sénateur de la Martinique.

Correspondance arrivée par le « Saint-Germain » et reçue aux Bruyères, le 19 mai.

Mon courrier de la Martinique, correspondances et journaux du 19 avril au 4 mai, m'arrive ce matin, 19.

Sous les plis d'une lettre de Mme Camoin, je trouve « *quelques pincées de cendres prises au flanc de la montagne,* après l'éruption du 25 avril, qui n'en avait alors semé qu'aux alentours du Prêcheur ». Je reçois aussi un flacon d'autres cendres, ramassées par Mme Camoin elle-même sur le bureau où elle m'écrivait, rue Sainte-Marguerite, au Mouillage.

Presque tous les passagers du *Saint-Germain* et la plupart des lettres apportées par ce *packet* répandent partout en France de ces cendres du mont Pelé. On écrit de Marseille : « M. Bourdillon a montré un sachet de cendres. C'est une poussière impalpable, d'un gris bleuté, avec une très légère odeur de soufre. »

J'ai feuilleté mes journaux pour connaître exactement où en était la politique à l'heure même des premières épouvantes causées par le volcan. Le mieux est de n'en pas dresser le bulletin ni même de se livrer à aucune réflexion à cet égard. Le désastre est assez complet pour que nous ne nous en laissions pas distraire.

LE VOLCAN

Les émotions au Prêcheur et à Saint-Pierre.

Le 25 avril, un habitant vivrier du Prêcheur écrivait ces lignes :

Un phénomène curieux nous a surpris. Depuis plus de trois mois, on sentait dans le quartier une odeur infecte, qui, peu à peu, inquiéta tout le

monde. On finit par reconnaître que la soufrière s'était remise en activité. Le malaise s'accentuait et nous plongeait dans la frayeur. Les anciens racontèrent alors à profusion, et non sans exagérer beaucoup sans doute, ce qu'ils savaient de l'éruption de 1851.

Le mercredi, 23, vers 8 heures du matin, une secousse assez forte de tremblement de terre nous fit sursauter.

Aujourd'hui, 25, à la même heure, le temps s'assombrissait. Il y eut comme une éclipse, accompagnée d'un sourd grondement, et comme des coups de foudre éclatant au milieu d'une tempête et augmentant à mesure que le ciel s'obscurcissait davantage.

Tout à coup, on perçut un bruit pareil à celui d'un obus se brisant en morceaux. Le ciel, par endroits, paraissait en feu. L'on voyait tomber une pluie, fine et blanche, de cendres que le volcan vomissait sur la Grande-Savane, le Grand-Fonds, le Bois-Lézard et le Gros-Morne. Cette cendre était si épaisse que, à deux mètres de distance, nul ne pouvait se reconnaître.

Les habitants prennent alors leurs enfants et leurs biens les plus précieux. Ils courent, à droite, à gauche, comme des gens frappés d'aveuglement.

Ils prient, ils gémissent, ils crient, ils pleurent et demandent du secours aux voisins, consternés comme eux.

La pluie de cendres dura environ deux heures.

Je voulus, avec cinq ou six de mes amis, tenter de reconnaître l'emplacement exact de la fournaise, aux flancs de la montagne ; mais nous fûmes bientôt chassés par une fumée semblable à celle des hauts fourneaux.

Le ciel reste sombre et calme.

A 10 heures du soir, nouvelle secousse de tremblement de terre.

Comme la soufrière fume incessamment, il y a grande frayeur au sein de la population.

Notre volcan.

Sous ce titre, *les Antilles* du 30 avril consacrent plusieurs colonnes à des considérations scientifiques ou simplement curieuses. On ne se doutait guère que, à cette même heure, il se faisait déjà tard pour l'exode général de Saint-Pierre.

Qui pourrait lire sans angoisse ces lignes du journal appelant la cendre du volcan « *un poème* » et en célébrant « *la vertu bienfaisante pour la culture cacaoyère et caféière* » ?

Des habitants de la montagne assuraient que « les exhalaisons sulfureuses avaient hâté déjà la floraison de leurs cacaoyers » et

qu'ils n'avaient jamais vu, de mémoire d'homme « tant et de si précoces fleurs » !

Les voilà, nos prévisions humaines ! Voilà la prudence et la science, et toute la poésie des pauvres mortels !

Huit jours plus tard, 40 000 victimes étaient couchées sous la cendre. Saint-Pierre n'existait plus. La Montagne Pelée faisait rage, comme le pire des monstres fabuleux.

Avec non moins de maëstria que *les Antilles, les Colonies* du 30 avril écrivaient que « des groupes nombreux » feraient « une excursion au cratère de la Montagne Pelée », le dimanche 4 mai.

La société de gymnastique avait donné le branle. Le journal ajoutait : « Elle aura avec elle MM. Landes et Saussine. On dit que les magistrats se mettront de la partie. Pourvu que les gendarmes ne s'avisent pas d'arrêter le cratère ! » Que ces mots font mal ! Innocente, bien entendu, mais très pauvre plaisanterie quand même ! L'homme, souvent, ferait mieux de contenir le trop-plein de son esprit sur la terre, pour en diriger le courant plus haut.

Commencement de l'éruption.

Les Antilles, du 26 avril. — M. Sully place le commencement de l'éruption à la date du mercredi 23 avril, à 9 heures moins un quart du soir, en coïncidence avec une détonation souterraine qu'enregistra un agent du câble français en service dans les parages du Prêcheur.

Les Colonies, du 1er mai. « Tremblement de terre. » Ce jour-là, le journal se contentait d'écrire : « A Saint-Pierre, beaucoup de personnes affirment avoir ressenti, avant-hier, à trois reprises, des secousses de tremblement de terre, de 3 heures à 5 heures de l'après-midi. »

Les Colonies, 2 mai : « Vers la Montagne Pelée. » « Nous rappelons, dit M. Hurard, que c'est dimanche prochain, 4 mai, que doit avoir lieu la grande excursion à la Montagne Pelée. »

Il finissait par ces mots : « Si donc le temps est beau, les excursionnistes passeront une journée dont ils garderont longtemps un agréable souvenir. »

Éruption du volcan.

Les Colonies, 3 mai. — « Hier encore, lisons-nous, c'était pour la population de Saint-Pierre un spectacle grandiose que la majesté fumante du volcan. Bien des choses cependant auraient dû nous faire comprendre que la Montagne Pelée était le siège d'une vraie et sérieuse éruption. Dans la nuit de jeudi (2 mai), la rivière Blanche menace d'une inondation et roule des masses de boues noirâtres. De légères secousses de tremblement de terre se font sentir et se font entendre aussi des détonations et des chocs de pierres vomies du cratère. »

« Tandis que les admirateurs du beau ne cessaient de regarder la haute colonne de fumée du volcan et que les gens peureux, écrit M. Marius Hurard, ne s'empêchaient de se recommander à Dieu, il se passait bien d'autres choses chez les habitants des hauteurs, enveloppés d'épaisses fumées noirâtres et de pluies de cendres... »

A 7 heures du soir, le vent du nord commence à souffler. Les émanations du volcan se dirigent sur la ville. Ce sont d'abord les colons de *Sur-le-Morne* qui, abandonnant bêtes et bagages, courent du côté de Saint-Pierre. Vers 9 heures et demie, la cendre gagne le Pavillot et Saint-Martin. Cependant, les habitants de ces deux endroits, plongés dans le sommeil, ne s'en aperçoivent pas. Réveillés à minuit et demi par les beuglements de leurs animaux, les détonations du volcan, les lueurs fugitives des éclairs pénétrant dans les cases et des grondements répétés semblables à ceux du tonnerre, les malheureux vivriers, pris de panique, abandonnent tout. Les plus valides se chargent des enfants et des malades et ce monde affolé se précipite sur les routes.

Dans la nuit, la chute de cendres a décuplé d'intensité, si bien que, vers 2 heures du matin, la ville était comme couverte de neige. L'illusion paraissait complète. Saint-Pierre s'agita. Ce furent partout des bruits de voix comme au moment des tremblements de terre nocturnes.

Les anciens rapprochaient immédiatement l'éruption actuelle de celle de 1851 ; ceux de la génération présente s'extasiaient devant ce spectacle absolument nouveau pour eux.

Une poussière fine avait déjà pénétré par toutes les pièces, dans tous les meubles. Les éternuements et les toux s'en donnaient à qui mieux mieux.

Le Fort est plus couvert que le Centre et le Mouillage. La couche de cendre y est de plus de 1 centimètre à 6 heures du matin ; elle y atteint bientôt 2 centimètres.

C'est dans les maisons un balayage effréné.

La pluie de cendre ne discontinue point, sous un ciel couvert où se montre timidement le soleil, vers 9 heures et demie. Les voitures ne font plus résonner le pavé de nos rues. C'est à peine si on les entend rouler. Les vieux *canassons* posent sourdement leurs fers usés, en une allure alanguie et stupéfaite.



COTTAGES DU FONDS-CORÉ (SAINT-PIERRE)

Le vent qui souffle de temps en temps par bouffées chasse des toits et des auvents des masses de cendre.

Les magasins dont les portes se sont entre-bâillées se ferment résolument.

Le bazar du mobilier, le Sans-Rival, les maisons Deplanche, Dolivet, Reynoird, Saint-Yves, Boissière, Célestin, Dupuy, Vinac, Guichard, Andrieux, Villemin, Lejeune, Delsuc, Lalanne, Médouze, Crocquet, de Lathifordière, etc., etc., ont dû fausser compagnie à leur clientèle.

Quelques magasins de comestibles sont fermés. La ville est triste....

Le Morne-Rouge, que l'on croyait épargné, à cause de la direction habituelle des vents, est aussi couvert de cendre. Les grondements du tonnerre s'y font entendre sinistrement et y jettent la terreur.

Cette nuit, le P. Mary a ouvert l'église ; une foule nombreuse s'y est précipitée et y a reçu la communion.

La mer est noire. Les rivières roulent une eau très sale, qui rappelle les grands débordements.

Que deviendra le bétail, avec cette cendre qui recouvre l'herbe et la brûle ? C'est la question que l'on se pose avec inquiétude.

Le marché, ce matin, était plein d'une foule impatiente de ménagères qui se disputaient les rares légumes venus des environs. L'alimentation va être difficile ces jours-ci.

Vers 10 heures trois quarts, le ciel s'obscurcit de nouveau. Des sonneurs parcourent la ville pour appeler à l'arrosage.

Que de pouzzolane perdue ! s'écrient les bâtisseurs de maisons.

A midi, le maire fait arroser les rues par les pompiers, avec l'eau de la Goyave.

Les élèves du lycée, du pensionnat colonial et des écoles primaires ont *campos*.

A la Grande-Savane, la terre est couverte d'une couche de 40 centimètres d'épaisseur. Les oiseaux gisent nombreux sur le sol. Les animaux meurent de faim.

Souscription en faveur des sinistrés de la Montagne Pelée.

MM. Fernand Clerc, 500 fr. ; Hurard, 50 ; G. de Laguarrigue, 50; L. Ernoult, 25 ; Em. Martineau, 25 ; F. Winter, 10 ; A. Monnelly, 10 ; J. Salleron, 5 ; Roger Portel, 5.

Que cette dernière charité, qui n'a pu avoir son effet sur la terre, l'ait du moins pleinement vu se réaliser au ciel ! Je me plais à croire que ces oboles versées par des cœurs créoles, toujours avides de bienfaisance, vaudra à la Martinique de l'avenir des pluies de bénédictions fécondes, après les pluies de cendres dévorantes.

Correspondance.

Aux Bruyères, 19 mai 1902.

M. J. C., Marseille.

CHER MONSIEUR ET AMI,

J'ai reçu tout à l'heure mon dernier courrier de Saint-Pierre, les dernières lignes écrites par ceux dont les cœurs et la vie ont été notre bien le plus précieux depuis vingt-neuf ans.

Voici un extrait des toutes dernières pages de votre belle-sœur :

25 avril, vendredi.

La chaleur est toujours très vive. Le temps reste beau..... Le volcan de la Montagne Pelée vomit des cendres. Aux environs du Prêcheur, on a ressenti de fortes secousses et les habitants sont effrayés. En ville, chacun en parle et s'en inquiète.

26 avril, samedi.

Toujours même beau temps et même écrasante chaleur. Par moments, le ciel s'assombrit, le soleil se voile. Il semble qu'il va venir une pluie diluvienne ; mais pas une goutte d'eau ne tombe et le soleil persiste, implacable.

27 avril, dimanche.

Temps toujours beau et chaud. Le volcan continue à fumer. Les élections vont leur train. Il y a des provocations dans la rue.....

28 avril, lundi.

Journée triste, temps sombre, petite pluie fine. Le journal vous dira mieux que moi le résultat des élections d'hier. Il n'y a pas moyen de rien savoir de précis, chacun abondant en son sens et parlant suivant sa passion, jalousie, colère ou haine.

29 avril, mardi.

La pluie est tombée toute la nuit dernière, par grains. La matinée a été belle et chaude et l'après-midi passable. Temps couvert, température élevée.

30 avril, mercredi.

La nuit a été assez bonne, mais lourde. Vers le matin, nous avons eu une brise fraîche. Légers grains, l'après-midi.....

Jeudi, 1er mai.

Le volcan a fumé sans discontinuer, d'une façon étonnante. Beaucoup d'habitants du Prêcheur et de Sainte-Philomène émigrent en ville, car ils sont chez eux suffoqués. Leurs terres ont été recouvertes par la cendre..... Belle journée d'ailleurs et pas trop chaude, ici, au fond du Mouillage.....

Samedi, 3 mai.

... Graves événements, mon cher ami ; nous sommes maintenant nous-mêmes sous la cendre du volcan. On étouffe. Des bruits d'orage, de fortes détonations, se font entendre constamment.

Cette date et ces lignes marquent quelque chose de manifestement étrange et lugubre, sous la plume de celle qui voulait si bien me renseigner chaque jour et qui ne le pouvait déjà plus. C'était pourtant une femme intrépide. Mais elle est devenue soucieuse. En commençant, ce 3 mai, sa correspondance quotidienne, elle a l'air de ne pas savoir si elle l'achèvera. « Graves événements », écrit-elle, et des pleurs et sa plume aussi tombent sur le papier et y laissent des traces visibles. Elle reprend, mais au hasard, comme d'une main étrangère. Elle s'arrête à chaque mot, presque à chaque syllabe. Elle est prise de fièvre et d'une crise de larmes qu'elle étouffe. Le désordre de sa plume, les hachures de ses phrases, habituellement si coulantes, dénoncent des perplexités sans égales dans cette âme fortement trempée.

Les toits des maisons semblent poudrés. Le ciel et la terre sont dans l'attente de quelque chose de terrible. Moins on s'interroge, en ces circonstances inquiétantes, dit-elle, mieux on se comprend : mon Dieu, que se passe-t-il, que va-t-il arriver? Je ne suis point malade, mais je me sens toute comprimée comme par une pieuvre. Je rêve éveillée. Jamais je n'avais vu aux figures des passants des traits si bizarres, si déformés, si tristes.....

Personne n'a pu dormir. C'était un mouvement extraordinaire partout, jusque dans cette rue Sainte-Marguerite, si calme d'habitude même en plein jour. La poussière de la cendre s'infiltre de tous côtés. Les habitants, depuis minuit, n'ont point cessé de parcourir follement les rues de la ville. Au Fort et au Centre, on s'agite encore plus qu'au Mouillage, paraît-il.

Cette animation désolée est bien sombre. Pareil état présage évidemment quelque chose de sinistre, mais quoi? La géante montagne volera-t-elle en éclats? Y aura-t-il un tremblement de terre comme ceux de Lisbonne et de la Pointe-à-Pitre? Beaucoup paraissent s'y attendre. Du côté même de la mer, n'y a-t-il pas de danger? ... Ah! pour quelques poignées d'or que je n'ai plus, que ma servitude est pesante! Encore je ne me soucie pas de moi; mais, rivée ici, je suis forcée d'y retenir aussi les miens, craignant de les effrayer plus qu'ils ne sont déjà et n'osant les confier à aucune des personnes qui les invitent à fuir. A la garde de Dieu! il n'y aura, en définitive, que ce qu'il permettra.

... Tous cependant ne suintent pas la peur, quoiqu'il y en ait plusieurs d'engourdis..... Les nègres, devenus blancs sous la cendre, prêtent malgré la désolation à rire et rient volontiers les premiers..... M. Delsuc, en changement d'air au Fonds-Coré, a dû se sauver avec sa mère, sa sœur et les domestiques. Ils sont arrivés à Saint-Pierre suffoqués.....

Le volcan (10 heures du matin) gronde toujours, mais sourdement. *Le maudit, on l'entend mieux que ça chez nous,* disent à côté de moi des gens du Prêcheur.....

Je n'ajoute rien à ces pages. Elles seules méritent d'être lues. Nous aurons le temps, cher Monsieur et ami, de nous retrouver, de rappeler nos souvenirs, de gémir sur nos espérances déçues, de réfléchir à notre irrémédiable chagrin.

Restons dans le deuil, les larmes et la prière.

CŒUR CRÉOLE

LETTRES DE SAINT-PIERRE

M. Marsan.

M. Marsan, représentant d'une ancienne famille de Saint-Pierre, donne les détails les plus circonstanciés jusqu'au moment du départ du paquebot.

On jugera de la force d'âme de ce père de famille, attendant avec tant de courage et de résignation la fin d'un bouleversement des forces de la nature qui pouvait et qui devait, hélas! engloutir en même temps l'impassible écrivain, sa race et tous leurs biens.

Ses deux fils, étudiants en médecine à Paris, sont aujourd'hui

presque les seuls survivants de plusieurs grandes familles créoles : Marsan, Le Pelletier de Basse-Maison, de la Villegégu, Lamoureux, Susbielle, Fabre, Prade-Bastide-Conte, Sommier... Ils ont perdu trente de leurs proches et plus de cent cinquante parents.

Saint-Pierre (Martinique), le 3 mai.

Notre vieux mont Pelé fait des siennes depuis quelques jours. Avant le 25 avril, on entendait des bruits sur les habitations des hauteurs. Quelques personnes affirmaient même avoir vu, la nuit, des flammes jaillir du cratère. De temps à autre, on était incommodé par de fortes odeurs d'acide sulfureux et d'acide sulfhydrique. Deux ou trois savants, ou des individus se croyant tels, ont voulu aller sur les lieux pour se rendre compte des phénomènes dont je viens de parler ; ils n'ont pu arriver qu'à mi-chemin, tant l'odeur de soufre était suffocante. Il ont constaté, paraît-il, que l' « Étang Sec », situé à 500 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, était en ébullition et qu'il s'en échappait de la fumée et des vapeurs très denses. Les environs de cet « Étang-Sec » présentaient de nombreuses fissures. L'eau de la rivière Sèche était très trouble d'abord, puis presque noire. Enfin, le 25 avril, au matin, après des détonations souterraines, entendues à Saint-Pierre, la nuit, nous avons vu, sur les flancs du Pelé, du côté de la ville, s'élever une superbe colonne de fumée, de deux ou trois kilomètres de hauteur. La montagne a gardé ce panache à peu près toute la journée. Dans l'après-midi, vers 6 heures, le vent ayant soufflé assez fort, la fumée a été complètement balayée.

Depuis le 25 avril jusqu'au 2 mai, rien de bien important : quelques jets de vapeur et des bruits sourds. Hier, 2 mai, des émanations d'acide sulfureux et d'œufs pourris se sont fait sentir et, après de terribles détonations, nous avons vu surgir, mais, cette fois, de l'ancien cratère au nord du morne Lacroix, un immense jet de fumée noirâtre, et, jusqu'à la nuit, le mont Pelé a présenté ce beau spectacle. Vers minuit, nous avons tous été réveillés par les conversations des gens qui s'étaient aperçus du phénomène. Je suis monté au second, d'où je vois parfaitement le volcan. Mais que je vous dise tout d'abord que nos chambres étaient envahies par une poussière fine et pénétrante, qui nous aveuglait tant soit peu. En ouvrant la fenêtre du second, nous avons observé d'épais nuages qui masquaient la montagne.

Ce gros amas était sillonné de feux et en même temps nous percevions des grondements souterrains. Une véritable pluie de cendres nous aveuglait. Elle continue jusqu'à présent (11 heures et demie du matin). Les toitures, les rues en sont couvertes. Son épaisseur varie de 2 à 5 centimètres. La ville offre l'aspect d'un coin de France en plein hiver. Sur les habitations des hauteurs, des enfants, dit-on, ont été asphyxiés. Il paraît même que

des animaux ont péri. Beaucoup d'habitants se sont réfugiés en ville. Au Fort, à la rue de la Consolation, nous avons beaucoup souffert. Il faut tenir les fenêtres fermées pour pouvoir respirer. Les *nègres* sont *blancs*. Les barbes et les cheveux sont gris. C'est très curieux. Le tramway s'arrête au pont du Marché, tant la pluie de cendres est forte au Fonds-Coré. On circule dans les rues, non plus avec des parapluies, mais avec des para-cendres. Les anciens disent que cette éruption de 1902 est dix fois plus forte que celle de 1851. Nous sommes à la grâce de Dieu. Espérons que nous n'aurons pas le sort de Pompéi, ni ma lettre (écrite dans un autre style, bien entendu) *le retentissement de celle de Pline le Jeune.*

FÉLIX MARSAN.

Mademoiselle Laurence La Rougery.

La lettre suivante, adressée par M[elle] Laurence La Rougery, à sa sœur M[me] de la Roche, belle-mère du docteur Pichevin, lettre d'un si noble courage, d'une fermeté d'âme si vraiment stoïque, d'une résignation si belle en face de la mort pressentie, devinée, nous donne l'état matériel et moral de la ville quelques jours avant la catastrophe. On la lira avec un intérêt poignant. Ce sera pour ajouter à notre émotion, en présence d'un cataclysme qui a fait tant de victimes, parmi lesquelles ces femmes admirables qui étaient l'honneur et la puissance de la plus souriante de nos Antilles.

Saint-Pierre, le 3 mai 1902.

Grand émoi général : nous sommes sous la cendre depuis cette nuit. Les détonations, qui ont commencé sourdement d'abord, s'accentuent depuis minuit. Le volcan fume de plus en plus ; on dirait un immense incendie, quelques-uns même ont vu des flammes. Cette nuit, le spectacle était beau, paraît-il, je regrette de n'en avoir pas joui ; ce n'est que ce matin, à 1 heure et demie, que, attirée par l'odeur du soufre, je me suis approchée de la fenêtre. Malgré l'obscurité, je me suis rendu compte que la cendre avait tout envahi ; l'intérieur des appartements, les draps de lit en étaient couverts.

Les habitants des hauteurs ont une *frousse* terrible, ils fuient avec un entrain admirable. Il paraît que cette nuit les Prêchotins sont venus en grand nombre demander asile à l'église du Fort, à Saint-Pierre. Le lycée et le collège ont donné congé ce matin. Toutes les familles qui étaient à la campagne regagnent la ville pêle-mêle. La cité est d'une tristesse sans égale, revêtue ainsi de cet immense manteau gris ; tout est uniforme, les

rues, nos maisons, les arbres, les chevaux, les voitures, nos vêtements, tous les visages, ceux des nègres comme ceux des blancs.

Il y a deux jours, nous avons eu trois secousses de tremblement de terre dans la même après-midi, mais très faiblement ; ces secousses n'ont pas été ressenties par beaucoup. Si cela se renouvelait, je crois que la panique serait terrible. Louis rentre à l'instant et nous dit que cette cendre gagne partout, Fort-de-France en est couvert aussi. Le service du tramway ne peut plus se faire au Fonds-Coré, la cendre étouffe les voyageurs. Les habitants du Prêcheur continuent à fuir, les enfants y sont asphyxiés... Le gouverneur vient d'arriver avec son aide de camp.



PAUL BORDE

On parle déjà de mortalités, mais il faut tenir compte de l'exagération et de la peur qui grossit tout. Je suis d'un calme qui m'étonne, j'attends tranquillement les événements, ennuyée seulement par cette poussière qui pénètre partout, quoique tout soit fermé. Bien des gens sont affolés ; autour de nous, on est assez calme ; maman pas inquiète. Édith seule se préoccupe jusqu'à présent. Si la mort nous attend, nous filerons en nombreuse compagnie. Sera-ce par le feu ou par l'asphyxie ? Il en sera ce que Dieu voudra. Vous aurez notre dernière pensée.

Je ne crois pas que Sainte-Marie ait reçu aussi de la cendre. La Basse-Pointe n'a rien eu. Le Lamentin et même le Saint-Esprit et Sainte-Anne en ont été couverts, cela tient sans doute à la direction des vents.

Donne de nos nouvelles à Robert. Dis-lui que nous sommes encore de ce monde. Cela ne sera peut-être plus exact quand ma lettre t'arrivera.

M. Paul Borde.

Nous transcrivons ci-dessous quelques lignes d'une lettre de M. Paul Borde, président de la chambre de commerce de Saint-Pierre, en date du 3 mai :

Il s'en est fallu de peu, lisons-nous, que l'on ne vous câblât que la Martinique avait eu le sort d'Herculanum et de Pompéi. Depuis plusieurs jours, on voyait la Montagne Pelée vomissant une fumée noire. Cette nuit elle lançait des flammes et faisait entendre de fortes détonations et, à notre réveil, nous constations le plus joli effet de neige que l'on puisse désirer. La ville était couverte de plusieurs centimètres de cendre ; celle-ci avait pénétré dans les appartements les mieux fermés. La plus grande partie de la population du Prêcheur est descendue à Saint-Pierre. Des animaux meurent asphyxiés. On ne se voit pas à cinq pas au Fonds-Coré. Nous savons que Fort-de-France et presque toutes les communes du sud ont eu également leur part de cendres. En ce moment, on voit le Fort dans un épais brouillard. Quant à la Montagne Pelée, on ne la distingue pas. Les magasins ont fermé. Les enfants du séminaire-collège et du couvent n'ont pu aller en classe. Il paraît qu'au Mouillage nous sommes dans un Eldorado, bien que tout soit couvert ; mais au Fort, c'est terrible, dit-on. Je ne suis pas allé voir cela...

† Dieu seul !

Roger Portel

St Pierre Martinique.

M. Roger Portel.

La dernière lettre de M. Roger Portel à son frère a été communiquée à la *Lanterne*. En voici la teneur :

Saint-Pierre, samedi 3 mai 1902.

Je me réveille ; il est 5 heures et demie. Les rues, les maisons, sont couvertes d'une couche de cendre grisâtre semblable au ciment de Portland.

La Montagne Pelée, qui s'était réveillée depuis huit jours de son long sommeil d'un demi-siècle, paraît environnée d'une fumée très noire.

Saint-Pierre — spectacle inconnu aux natifs — est une ville saupoudrée d'une « neige » grise. Je dis à mes connaissances : « Tenez ! voici un effet de neige. C'est un paysage d'hiver, moins le froid. »

Sur le chemin de la Rivière-Blanche, je ne peux pousser au delà de l'Ex-Voto ; une pluie de poussière m'aveugle, me pénètre dans les narines, et, dans ce brouillard peu naturel, on ne distingue pas un homme à 30 mètres.

Les habitants de la Montagne-Guirlande, du Prêcheur, de la Grande Savane, de l'anse Céron, de la Grande-Case, du Morne-Saint-Martin, des hauteurs d'Isnard, de Pavillot, abandonnent leurs maisons, leurs villas, leurs cottages, leurs cases, leurs paillottes et fuient vers la ville.

C'est une déroute de gens effrayés, pêle-mêle bizarre de femmes, d'enfants, pieds nus, de paysannes aux petites nattes poudrerizées, à leur insu, comme les marquises du dix-septième siècle, de grands gaillards noirs pliés sous les matelas nécessaires pour la nuit prochaine, — tandis que de bonnes vieilles marmottent d'interminables prières.

Il y avait, vers 10 heures, 3 centimètres de cendre dans les rues du Fort. Les magasins sont fermés. Les écoles ont été licenciées. Le gouverneur est arrivé de Fort-de-France par le *Rubis*.

Les rues sont mornes, les pavés ne résonnent plus sous les talons hâtifs des gens affairés.

On dirait qu'un pavage de bois a été brusquement mis à la place des pierres de nos trottoirs.

Midi.

Le journal *les Colonies* vient d'ouvrir une souscription pour les habitants de la Montagne Pelée et du Prêcheur.

Les pompiers, grâce aux bouches d'incendie de nos principales voies, inondent les rues. Dans les hauts quartiers et dans les ruelles, un agent de police, accompagné d'un homme agitant une cloche, ordonne l'arrosage.

Je suis oppressé et le nez me brûle. Allons-nous tous mourir asphyxiés ?

Les prêtres ont fait ouvrir les églises la nuit dernière, et tandis que le volcan, par ses deux cratères, lançait une colonne de fumée et une colonne de feu, les fidèles priaient, se confessaient, communiaient, écoutaient les exhortations de leurs pasteurs, inquiets parmi les grondements du volcan.

Les parents d'E... ont abandonné le Fonds-Coré, où il est impossible de respirer ; ils logent chez Mme P... Je n'ai pas encore vu B... et j'ignore si le phénomène l'a surpris sur son plateau du morne Codé.

Du débarcadère du gouvernement à la place Bertin, on n'aperçoit pas le haut des rues voisines, ni, du lit de la Roxelane, le coteau du collège des pères du Saint-Esprit.

De l'école du Mouillage, au delà des clochetons de la cathédrale, une épaisse couche de fumée rend invisible la masse même du morne Abel.

Que nous réserve demain ? Une coulée de lave ? une pluie de pierres ? un jet de gaz asphyxiants ? quelque cataclysme de submersion ? Nul ne le sait.

L'excursion que nous avions organisée pour demain avec le concours de la société de gymnastique est renvoyée à une date ultérieure.

Je t'embrasse, mon cher frère, et je te donnerai ma dernière pensée, si je dois mourir. Ne te désole pas trop.

ROGER PORTEL.

J'ai parfaitement connu M. Roger Portel, qui avait ma sympathie. Je possède encore une photographie de ce jeune homme, une tête d'apôtre, et j'y lis cette suscription :

†Dieu seul ! Roger Portel.
Témoignage d'une sincère affection.

M. Portel était un excellent jeune homme.

Maintes fois, il est venu en mon bureau me demander des encouragements et des conseils. Il se disait alors appelé à l'état ecclésiastique et voulait devenir missionnaire à l'étranger.

Le pieux abbé Bertot, curé de Saint-Étienne du Centre, et le bon P. Fuzier, professeur au séminaire-collège, protégeaient cet aspirant, alors instituteur laïque à Saint-Pierre.

Qu'est-il advenu? J'ignore. Je sais seulement que Portel a beaucoup souffert et qu'il a lutté longtemps au milieu de cruelles épreuves, pour la plupart très injustes, qu'on lui suscita de divers côtés.

Finalement, il s'est vu contraint, paraît-il, de délaisser ce qu'il croyait être sa voie et a passé à la Ligue de l'enseignement.

Je retrouverai dans mes papiers la dernière lettre que m'écrivit ce brave cœur, ardent, généreux, prêt à tout sacrifice.

On ne sut pas le protéger assez. On sema sur sa route des obstacles malheureux.

La Ligue en fit son conférencier à la Martinique. C. C.

Comptes rendus officiels.

Le premier, daté du 15 mai, émane du directeur du service de santé de la colonie. Ce fonctionnaire formulait les conclusions suivantes :

1° Qu'il est inutile de chercher à retirer les corps enfouis sous la cendre et les décombres.

2° Que l'isolement du terrain où fut Saint-Pierre ne crée pour la santé publique aucun danger sérieux. Le Carbet pourrait être occupé, sans risque, de ce côté.

3° Que tout labeur prolongé accompli par un nombre de personnes considérable pourrait être dangereux, à cause de l'état actuel du volcan et des fatigues d'un travail exécuté sous une température torride.

4° Qu'il n'est pas possible d'engager la vie des hommes pour des intérêts secondaires ou particuliers.

5° Que tout ce que l'on pourrait faire, à la rigueur, serait de recouvrir les cadavres exposés, par une besogne menée rapidement.

La commission d'hygiène.

Les mesures préconisées dans ce rapport ont été soumises à l'examen d'une commission nommée par arrêté du gouverneur ainsi conçu :

Art. 1er. — Une commission est nommée à l'effet de renseigner l'administration sur la situation de la ville de Saint-Pierre au point de vue hygiénique et la possibilité d'accorder, sans danger pour la santé publique, des autorisations de pénétrer dans la ville et d'y faire des fouilles.

Art. 2. — Cette commission sera composée de MM. Lidin, médecin principal de 2e classe des troupes coloniales, directeur de la santé, président ; L'Herminier, médecin aide-major de 1re classe ; Rozi, pharmacien aide-major de 1re classe ; le Dr Bouvier, médecin civil ; le Dr :man, médecin civil.

Arrêté concernant les fouilles.

Conformément aux propositions de la commission médicale, le gouverneur a pris l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Les fouilles sont, d'une façon générale, interdites sur le territoire de Saint-Pierre.

Art. 2. — Des autorisations spéciales pourront être données par la commission pour rechercher des valeurs, papiers d'affaires, renfermés dans des coffres-forts.

Art. 3. — Ces autorisations seront délivrées aux gérants des consulats, aux établissements d'intérêt général, aux industriels, commerçants, qui pourront établir l'existence de coffres-forts.

Art. 4. — Le local seul où se trouvent les coffres-forts devra être fouillé afin d'éviter la mise à découvert des cadavres en voie de décomposition.

Art. 5. — Aucune demande pour la simple recherche des corps ne sera admise.

Art. 6. — Les fouilles autorisées seront pratiquées aux frais et risques des intéressés et sous une surveillance réglementée par l'administration.

Art. 7. — Les hommes composant les équipes auront un vêtement de rechange. Les vêtements qui auront servi pendant le travail seront lavés et désinfectés dans une solution antiseptique de bichlorure de mercure, avant le retour à Fort-de-France.

Art. 8. — Les cadavres qui pourraient être trouvés au cours des fouilles seront brûlés ou enfouis. Dans le cas où les personnes voudraient transporter ces corps hors de Saint-Pierre, cette translation ne pourra s'effectuer que dans les conditions prévues par les règlements sur la matière.

---

10. JOURNAL DU 20 MAI

Informations et réflexions diverses avec quelques autres lettres de la cité créole.

New-York, 19 mai.

Une dépêche de Kingstown (Saint-Vincent) dit que le navire de guerre anglais *Pallas,* qui vient d'arriver dans cette ville avec des provisions pour les sinistrés, a passé, l'avant-dernière nuit, au

Une lettre de Mgr de Cormont.

Mgr de Cormont vient d'adresser une lettre aux évêques de France, dans laquelle il dit :

Rentré à la Martinique, j'agirai selon les circonstances, et après avoir pris, pour m'éclairer dans mes déterminations, les avis de ceux qui, avec le gouvernement de la colonie, s'intéressent au sort de ces malheureux, je reviendrai, s'il plaît à Dieu, frère mendiant, vous prier de m'autoriser à tendre la main aux chrétiens de votre diocèse.....

Mort du capitaine Freeman.

On annonce la mort du capitaine Freeman, commandant du vapeur *Roddam*, qui n'a pu survivre aux terribles brûlures qu'il avait reçues en sauvant son navire.

Conditions électriques dans la mer Caraïbe.

On signale ce fait curieux que les conditions électriques, dans les parages de la Martinique, ont été radicalement modifiées par les éruptions du mont Pelé et que les boussoles des navires deviennent « folles ».

Même à une distance de 30 kilomètres, l'aiguille aimantée indique des directions fausses ou bien se met à tournoyer soudain sur son pivot. Ce phénomène anormal rend la navigation très dangereuse dans la mer des Antilles, où le fond de l'Océan, en se modifiant partout, ajoute un autre péril.

A l'Académie des sciences.

Un membre de l'Académie des sciences vient de demander à cette compagnie de favoriser l'envoi d'une mission scientifique à la Martinique pour étudier de près tous les phénomènes se rappor-

tant à l'éruption volcanique qui a fait tant de victimes et qui continue encore actuellement.

Ajoutons qu'un échantillon de cendres, rapporté par un passager du paquebot *Saint-Germain*, a été présenté à l'Académie.

Un rapide examen a permis de constater dans cette poudre une forte proportion de débris de feldspath mêlés à quelques cristaux de hornblende. Ces cendres, extrêmement ténues, ont des grains qui mesurent à peine 1/500 de millimètre et présentent l'aspect du ciment de Portland, finement pulvérisé.

La Compagnie occidentale des Indes a reçu également des échantillons de la poussière volcanique provenant de l'éruption de la soufrière de Saint-Vincent. Le professeur d'Albuquerque l'a analysée : elle contient de l'acide phosphorique, de la potasse avec quelques traces de sulfate de chaux et plusieurs silicates.

Justes réflexions sur « l'insouciance » des habitants de Saint-Pierre avant l'éruption.

Les dernières correspondances venues des Antilles, dont nous reproduirons encore plusieurs fragments, parlent toutes des prodromes de la catastrophe, avec une tranquillité, une *insouciance,* disent les journaux de la métropole et de l'étranger, et même avec une gaîté ironique qui paraissent aujourd'hui cruellement saisissantes et qui serrent involontairement le cœur.

Il ne faut pas s'y tromper. L'*insouciance* apparente des créoles, de la vieille ville de Saint-Pierre surtout, n'allait jamais sans une forte dose de courage ou de résignation intrépide. Le créole saint-pierrois m'a toujours paru brillant comme son soleil et gai comme ses gerbes de fleurs : telle était sa vive parure, son enveloppe éclatante, mais le fond se révélait toujours sérieux, réfléchi, pétri de courage, fait de labeur et de foi. Race noble et vaillante, en te perdant, la France est privée d'un de ses plus purs joyaux !

AVANT LA CATASTROPHE

ENCORE QUELQUES LETTRES DE LA CITÉ CRÉOLE

M. Trillard.

A la date du 3 mai, M. Trillard écrivait :

Cette nuit, nous avons eu une nouvelle éruption du cratère de la Montagne Pelée. La ville est couverte d'un linceul blanc. La pluie de cendres continue toujours. On dit qu'à 11 heures, heure de l'éruption, on a vu des lueurs sortir du cratère, et au collège on a dû renvoyer les élèves.

J'espère que cela s'arrêtera bientôt, car il faudrait fuir Saint-Pierre.



(Cliché de la Vie Illustrée.)

ÉCOLES DE LA MARTINIQUE ET BATAILLON SCOLAIRE (FORT-SAINT-PIERRE)

Cette cendre pénètre partout : c'est comme les nuages de poussière de l'Inde en été. J'espère, mon cher ami, que les prochaines nouvelles seront meilleures.

Je reçois à l'instant de Fort-de-France une lettre qui me dit que ce matin la ville s'est réveillée, elle aussi, couverte de cendre. En 1851, le volcan n'avait point produit d'aussi lointains effets. Jusqu'au Lamentin, on a eu des cendres et, peut-être, plus loin encore.

Je viens de voir le colonel Dain, qui a accompagné le gouverneur au Prêcheur. Tous les habitants sont affolés dans ce quartier et émigrent avec leurs animaux que les émanations sulfureuses provenant du volcan font beaucoup souffrir...

M. Dupouy, courtier.

M. Dupouy, courtier à Saint-Pierre, écrivait de son côté à ses correspondants de Bordeaux dans les termes qui suivent :

Votre lettre nous prend au dépourvu, et il nous serait difficile de vous fixer d'ores et déjà sur les questions que vous nous posez, étant donné la tournure que peuvent prendre les événements d'un moment à l'autre. En effet, depuis une huitaine de jours, nous sommes menacés d'une éruption volcanique qui vient de se localiser à peu près dans le même cratère que celui qui semblait éteint sur la montagne la plus élevée de notre île et au-dessous de laquelle se trouve bâtie Saint-Pierre.

Depuis vingt-quatre heures, toute l'île est remplie de cendres. Ici, au moment où nous vous écrivons, nous constatons dans la banlieue et dans la partie nord de Saint-Pierre de 2 à 3 centimètres d'épaisseur de cendres. La campagne est tout envahie par cette poudre, qui dépose sur les plantes une poussière qui ne tardera pas à les cuire.

La récolte prochaine est gravement compromise, et, pour peu que cela dure une huitaine, toutes nos plantations seront irrémédiablement perdues. Heureux encore si d'ici là nous avons l'heur d'échapper au cataclysme qui nous menace !

M. Dupouy et tous les siens ont péri.

M. de Grandmaison.

M. Reynoird, de Paris, a reçu du fondé de pouvoirs de sa maison de Saint-Pierre la lettre que nous reproduisons intégralement ci-dessous :

Saint-Pierre, 3 mai 1902.

CHER AMI,

Je vous écris à la hâte et sous l'impression d'inquiétudes bien grandes, surtout à cause de ceux des miens qui m'entourent.

Nous sommes en présence d'une éruption volcanique qui finira on ne sait comment. En effet, notre vieille Pelée qui, depuis 1851, n'avait donné signe de vie, s'est tout à coup ranimée et la voilà maintenant à faire ses fredaines. Elle a d'abord envoyé une petite fumée qui, successivement, a

pris plus d'intensité, et, hier soir, vers à peu près minuit un quart, des flammes sortant de la montagne, suivies de détonations terrifiantes, faisaient fuir en toute hâte les habitants restant dans ses abords. A l'heure où je vous écris, bruits et flammes ont cessé, mais, par contre, nous sommes aveuglés par la cendre dont je vous envoie le spécimen et qui tombe sans discontinuer dans toute l'île, principalement à Saint-Pierre.

Je vous ai télégraphié ce matin : « Éruption sans danger jusqu'ici. » C'était pour vous rassurer, si par malheur on avait trop grossi la catastrophe chez vous.

Par le *packet* anglais de jeudi prochain, je répondrai à vos lettres, si, d'ici là, nous sommes encore vivants.

A vous de tout cœur,

E. de Grandmaison.

M. Durand.

M. Durand, receveur d'enregistrement, écrivait du Carbet, le 3 mai, à son fils :

A Saint-Pierre, beaucoup de gens commencent à s'enfuir. La panique est générale. Je suis descendu, ce matin, me joindre à la famille. S'il faut périr, nous mourrons ensemble. On dirait l'hiver. Les arbres et les toits sont tout blancs. Nous ne savons ce qui résultera de cette catastrophe. Je t'envoie un échantillon ; ce n'est pas de la cendre, mais une sorte de ciment. Le Prêcheur est abandonné depuis ce matin ; les écoles sont fermées ainsi que les chantiers. Qui sait si ce n'est pas la dernière lettre que tu recevras de moi ? Prions, néanmoins, et courage !

La famille Durand a pu échapper au désastre en fuyant du Carbet au Morne-Vert, puis à Fort-de-France.

Mme Blaisemont.

M. Roux, de Marseille, a reçu de sa sœur, Mme André Blaisemont, distillateur à Saint-Pierre, cette lettre datée du 4 mai :

Je t'écris ces lignes sous la plus vilaine impression, quoique j'espère encore m'être beaucoup exagéré, peut-être, la situation actuelle de la pauvre Martinique.

Tu auras appris, sans doute, par la lecture des journaux, que le volcan du mont Pelé est en éruption. C'est une chose horrible que ces déchaîne-

ments de la nature et j'aurais bien voulu être loin d'ici, depuis le mois dernier. André se moque de moi, mais je vois bien qu'il est tout de même plein d'inquiétudes, en voulant faire le brave, peut-être pour me remonter le moral.

Sans ce maudit navire que nous attendons, au mois de juin, j'aurais demandé à mon mari de devancer de deux mois notre départ pour la France.

André me dit bien de partir; mais, que veux-tu? je suis trop nerveuse. je ne puis me résoudre à voyager seule. Pourtant, j'aurais pu profiter de la société des Clanis, qui s'embarqueront le 12.

Mme Guérin m'assure que son mari n'est pas du tout tranquille. Il prétend que les femmes et les enfants devraient tous quitter Saint-Pierre, comme si une épidémie y régnait, mais que les hommes ne peuvent en faire autant, surtout les nôtres, qui occupent une situation, parce que, alors, on affolerait tout le monde.

M. Degennes.

Très émouvant récit, adressé, le 3 mai, à sa famille, par M. Degennes, professeur au lycée de Saint-Pierre :

Le pays est sous le coup d'un danger des plus graves : nous sommes menacés d'être engloutis ou asphyxiés d'un moment à l'autre.

Le volcan de la Montagne Pelée a lancé, cette nuit, au milieu de gerbes de flammes, d'une fumée noire et épaisse et de terribles grondements, une cendre chaude, lourde, ressemblant à s'y tromper à du ciment. C'est à minuit cinq que nous avons entendu les premiers grondements, que nous avons pris pour le bruit du tonnerre.

En ce moment, le volcan fume toujours, mais la cendre s'est arrêtée. De plusieurs villages situés aux environs de la montagne, les habitants s'enfuient précipitamment, abandonnant tout.

Au Prêcheur, une femme en couches, son enfant et une autre personne sont morts étouffés. On étend des draps mouillés devant les jalousies des fenêtres — qui n'ont pas ici de vitres — pour empêcher la cendre de pénétrer dans les appartements.

L'herbe des prairies disparaît sous cette poudre ; on craint pour la vie des bœufs, qui sont élevés presque à l'état sauvage et ne connaissent pas l'étable.

Si la cendre tombe encore deux jours, le moins que nous puissions avoir, c'est la peste, causée par la décomposition des corps de ces animaux.

Ah ! je passe par de bien grandes épreuves ! Quand donc pourrai-je revoir mon Poitou si calme, si tranquille ? Jamais, peut-être. On parle de fuir. Mais nous n'aurions pas assez de bateaux pour recevoir toute la

population. Et puis, on espère toujours; on attend la dernière heure et peut-être sera-t-il trop tard quand on prendra cette extrême résolution.

On a fermé les écoles, les bureaux, les magasins. Tout le monde se renferme. Les plus braves courent les rues, vont aux nouvelles.

Quand je suis rentré, après une sortie d'une heure, j'étais complètement gris de poussière.

Si une bonne pluie venait balayer cette cendre, elle purifierait l'air. Nous avons en ce moment une sécheresse épouvantable.

Qu'allons-nous devenir? J'ai le cœur serré. Je crains une catastrophe et pourtant je voudrais espérer! Pourquoi tient-on à la vie tant que cela? Je me croyais plus fort. Espérons! espérons! Il ne tombe plus qu'une légère poussière, et le volcan s'est tu...

Saint-Pierre, en ce moment, ressemble assez à une ville d'Europe après une giboulée de neige. Le ciel est tout noir de fumée; le soleil n'apparaît que par instants, et cela nous semble drôle, à nous qui l'avons tout le temps si brillant, si ardent...

Il est midi; l'accalmie continue; nous nous reprenons à espérer. C'est égal, j'ai la poitrine comme dans un étau...

Et le bon M. Degennes, le distingué professeur, tant aimé des élèves et si estimé des familles créoles, termine sa lettre par des adieux pathétiques à ses parents et à ses amis.

Comme on voit, il pressentait les conséquences de l'éruption. S'il n'a pas fui, c'est qu'il avait conscience d'avoir charge d'âmes, au milieu des enfants qu'il dirigeait, c'est que l'administration du lycée avait mandat de rassurer le public, c'est que, enfin, on se résignait à toute éventualité, *in spem contra spem*.

Divisions intestines.

Une jeune fille de Saint-Pierre, appartenant à une des meilleures et des plus vieilles familles coloniales, écrivait ces lignes, à la date du 4 mai, 10 heures du matin :

... Avant d'être *engloutis*, nous sommes *déchirés* par d'abominables divisions intestines.

Dimanche, Fernand Clerc a obtenu 400 voix de majorité. C'est insuffisant. Il y a ballottage.

Les partisans de Percin, son concurrent, défilent par bandes dans les rues, le soir, au chant de l'*Internationale*.

Dans le sud, le Dr Clément n'a obtenu, lui aussi, qu'une insuffisante majorité.

Nos néo-socialistes, inspirés et soutenus par les pires sectaires de la métropole, crient partout : « A bas les blancs ! »

Quel mal ont donc jamais fait les blancs, pionniers de la colonisation aux Antilles et défenseurs magnanimes de la Martinique à toutes les époques? Et quels si beaux chefs-d'œuvre ont accomplis parmi nous, depuis que le suffrage universel les a constitués maîtres absolus du pays, les gens de couleur et les nègres livrés à eux-mêmes?...

La chère enfant termine sa lettre par ces mots :

Je te charge de bien embrasser ma sœur et je t'embrasse toi-même comme je t'aime. Est-ce vraiment pour la dernière fois? Je n'ai pas peur encore. Cela viendra-t-il? On assure que, dans une heure ou deux, nous serons servis à souhait, l'éruption s'apprêtant à gronder avec furie. On exagère beaucoup. Le courrier aura, je pense, le temps de partir, t'emportant les dernières caresses, les derniers baisers, le cœur de ta nièce et filleule.

Philosophie des catastrophes.

« Fragile est notre vie ici-bas, dit, au sujet de la Martinique, le cardinal-archevêque de Lyon. La science a beau approfondir le mystère du monde et, en particulier, de cette terre qui est notre habitation, elle ne peut changer les conditions précaires de notre existence à nous, non plus que de ce globe lui-même, dont la flamme dévore les entrailles. Vivant au jour le jour sur la mince surface solide au-dessous de laquelle bouillonnent des feux menaçants, se peut-il que, non contents de ces périls communs, nous nous livrions encore les uns et les autres à des luttes insensées ? »

C'est pourtant ce à quoi on s'ingénie et, comme s'il ne suffisait pas à la France, sur son propre sol, de se diviser misérablement en partis de tous noms et de tous calibres, il faut que, par la diffusion effrénée des pires doctrines révolutionnaires, on surexcite dans les colonies les haines des diverses classes sociales.

11. JOURNAL DU 21 AU 25 MAI

Une nouvelle éruption du volcan de Saint-Pierre, le 20 mai.

Aux Bruyères, le 21 mai 1902.

Etiam periere ruinæ.

L'éruption d'hier a été d'une violence extrême. Le volcan a projeté de gigantesques colonnes de matières. Les ruines de Saint-Pierre et le pays environnant ont reçu une grêle d'énormes blocs brûlants de plusieurs pieds de diamètre, s'abattant d'une hauteur considérable et animés d'une vitesse terrible. Des nuages volcaniques sont arrivés jusqu'à Fort-de-France et, sous les clartés du soleil levant, on eût dit qu'un océan de matières en fusion, suspendues dans les airs, roulait au-dessus de la ville. Spectacle à la fois sublime et effroyable.

Une panique inouïe s'empara de toute la population du chef-lieu. Les troupes et la police, les hommes comme les femmes s'étaient élancés dans les rues, terrifiés, les uns pleurant, les autres priant, pendant que des nuages embrasés flottaient sans relâche au-dessus de leurs têtes et que tombait une pluie de pierres brûlantes au milieu de tourbillons de cendres.

Une centaine de personnes cherchèrent un abri à bord du *Potomac*, du *Suchet* et du *Cincinnati*.

Une avalanche de boue chaude s'abattit sur le Carbet. De nombreuses coulées se font encore au Prêcheur. Les cultures secondaires et vivrières n'existent plus, de Grand'Rivière au Marigot. La population qui y est demeurée a beaucoup souffert, mais reste calme. Son approvisionnement de vivres est assuré. Les grandes cultures sont toujours en bon état depuis le Lorrain jusqu'au Marin. Les habitants du Morne-Rouge ont été complètement évacués sur Fort-de-France, à la suite d'une chute de pierres et de matières sulfureuses. Ceux du Carbet ont été également amenés au chef-lieu avec l'aide de l'aviso *Jouffroy*. Il en a été de même du détachement de troupes qui était dans le bourg.

Les vapeurs *Salvador*, *Hortin* et *Helga* ont transporté un millier de personnes à la Guadeloupe et à Sainte-Lucie. 3 000 environ ont quitté le chef-lieu pour se rendre dans les communes de l'extrême-sud de l'île.

Un raz de marée n'a pas peu contribué à augmenter l'épouvante de la population.

Fort-de-France.

Fort-de-France, rebâti complètement à la suite de l'incendie du 22 juin 1890, est devenu une cité coloniale des plus remarquables. C'est aussi une place de guerre de 1re classe, en même temps que la capitale de la Martinique et la résidence du gouverneur, de tous les chefs de service, y compris désormais l'évêque, le personnel de l'université et la magistrature de l'île.

La ville repose sur un terrain d'alluvion, à une altitude moyenne de *1 mètre* seulement au-dessus du niveau de la mer.

Elle a été détruite, en 1838, par un tremblement de terre, désolée de nouveau par l'incendie de 1890, affligée encore par le cyclone de 1891.

Cependant, pour la reconstruction de ses maisons, Fort-de-France a cherché, en appliquant les données actuelles de la science, à conjurer pour l'avenir, le mieux possible, le triple effet calamiteux des tremblements de terre, des incendies et des ouragans.

Les rues sont tirées au cordeau.

Au milieu de la Savane (champ de Mars et promenade publique tout ensemble), se dresse, au milieu d'un bouquet de palmistes élégants, la magnifique statue de l'impératrice Joséphine. A côté, de superbes tamariniers et des sabliers énormes couvrent de leur ombre une vaste portion de cette place véritablement monumentale.

La fontaine Gueydon offre un assez bel effet décoratif.

Comme édifices à signaler avec éloge ou admiration, citons la cathédrale Saint-Louis, le calvaire et la bibliothèque Schœlcher.

L'aspect de Fort-de-France, avec sa citadelle, sa rade, son bassin de radoub, ses mornes puissamment armés, est très imposant.

Les environs de la ville sont coquets et pittoresques.

Fort de-France est depuis longtemps le siège d'une cour d'appel, d'un tribunal de première instance, d'une justice de paix, d'une chambre de commerce, d'un hospice civil et d'un grand hôpital militaire pouvant contenir plus de 300 lits.

On y trouve un arsenal, une direction de l'artillerie, une école



LA NOUVELLE CATHÉDRALE DE FORT-DE-FRANCE

des arts et métiers, une école professionnelle, un externat colonial, un collège ecclésiastique, etc., etc.

C'est le port d'attache, aux Antilles, de la Compagnie générale transatlantique. Cette agence, parfaitement aménagée, y possède l'outillage nécessaire à la réparation des plus gros navires de guerre et autres bâtiments à vapeur de toutes les nations.

Le port de Fort-de-France est l'un des plus considérables et des

plus sûrs du golfe du Mexique. Il comprend la rade des Flamands et le Carénage, où les navires s'abritent sous la protection du fort Saint-Louis. Il a toujours rendu d'immenses services pendant la saison de l'hivernage.

La place est défendue par les forts Saint-Louis, Desaix, Tartenson et les fortins de l'îlet à Ramiers, de la pointe du Bout et de la pointe des Nègres. Un nouveau réseau de défenses vient encore de s'ajouter aux anciennes. Fort-de-France présente aujourd'hui un armement formidable.

Il y existe pour les troupes un sanatorium, le camp Balata, distant de 9 kilomètres de la ville et situé à 440 mètres d'altitude.

Plus loin, dans les bois, à Colson, entre Balata et les Deux-Choux, où il a été question jadis d'installer une paroisse, l'artillerie s'est construit un autre sanatorium.

Il y a aussi dans les environs les eaux ferrugineuses de Moutte, les plus riches que l'on connaisse, et les sources thermo-minérales d'Absalon et de Didier.

A un autre point de vue, malgré cette importance et tous ces charmes, Fort-de-France cependant n'est point regardé, d'une façon générale, comme possédant, et ne saurait avoir, avant quelque temps, la même beauté, les mêmes attraits, la même majesté, la même aisance de vie avec les manières et le décorum si captivants et si précieux qui distinguaient Saint-Pierre parmi toutes les villes des Antilles. Mais ajoutons bien vite, toutefois, que d'aucuns prétendent, parmi les Européens et parmi les créoles les mieux façonnés aux us et coutumes de cette capitale, que le commerce ordinaire de l'existence n'y est pas moins agréable, dans l'ensemble, qu'il n'était dans la vieille cité disparue. Beaucoup d'étrangers même, autant que nous sincères appréciateurs de l'aristocratique ville de Saint-Pierre, grande, noble, fière, exquise dans ses goûts artistiques, sans laisser d'être facile dans ses relations et délicate dans ses amitiés, préféraient habiter Fort-de-France, plus cosmopolite, plus bourgeois, au ton plus simple et plus familier.

Il faut néanmoins savoir reconnaître que, à Saint-Pierre, régnait une franchise souveraine et s'exerçait universellement une hospi-

talité qu'il serait peut-être injuste de réclamer, on le conçoit, d'une ville de guerre et d'administration où nombre de gens ne font que passer, parfois en se craignant les uns les autres ou en se jalousant, se renfermant chacun chez soi par économie ou par habitude, et se taisant par prudence, à cause des mille dangers de la détestable politique qui, à la Martinique, gâte tout ce qu'elle peut atteindre de son souffle empesté.

Quant aux familles sédentaires et au bon peuple de Fort-de-



INTÉRIEUR DE LA CATHÉDRALE DE FORT-DE-FRANCE

France en lui-même, ils ont foncièrement les qualités qui brillaient d'un si vif éclat dans l'excellente population ensevelie sous les décombres de Saint-Pierre.

Au surplus, nous ne terminerons pas cette courte monographie sans dire encore que, selon notre conviction intime, les *absents d'aujourd'hui,* qui retourneront dans quelques années à la Martinique, retrouveront sur plusieurs points de Fort-de-France les pratiques, les traditions, la splendeur, l'existence heureuse qu'ils croyaient à jamais anéanties dans le désastre de la cité créole.

Par ailleurs, nous avons déjà émis ce sentiment, de pur patriotisme, que Fort-de-France doit rester avant tout *place de guerre* et ne point caresser le rêve dangereux de devenir, par surcroît, la première place commerciale des Antilles.

Aux Bruyères, le 22 mai 1902.

Plus d'expression pour caractériser l'horreur de la situation à la Martinique et l'épouvante qui en résulte.

Des sinistrés, terrifiés, à demi-morts, affluent à Fort-de-France. Ils viennent de tous les points environnants. Ce ne sont pas des indigents, mais des malheureux en proie à la panique. Persuadés, disent-ils, que l'île entière sera détruite par le feu, ils demandent avec insistance à la quitter.

Les consuls étrangers et les officiers des navires de guerre mouillés dans le port sont assaillis par des groupes d'infortunés qui les conjurent de les emmener loin du volcan.

Le *Potomac,* ayant à son bord plusieurs officiers, est allé en inspection à Saint-Pierre. Le débarquement n'a pas eu lieu sans difficulté.

L'étendue de la dévastation, à la suite de l'éruption du 20, est confirmée.

Les dépôts de cendres, de roches, de pierres angulaires, qui couvrent la pauvre ville, stupéfient l'imagination.

Les grosses tours de la cathédrale sont en partie pulvérisées.

De vastes colonnes de fumée et de gaz continuent à jaillir du grand cratère et les nouvelles fissures qui se sont ouvertes dans les flancs de la montagne forment des nuages jaunes qui flottent d'une façon intermittente d'un point à un autre. Le volcan lance aussi de la vase bouillante qui coule en torrents jusqu'à la mer, où elle produit de petits raz de marée. Saint-Pierre, tombé à l'état de silencieuse cité de la mort, est devenu maintenant une sorte d'amphithéâtre où rugit la destruction.

Une commission arrivée par le *Dixie* étudiera la question de savoir si des dangers prochains peuvent provenir des pitons du Carbet.

L'effroyable éruption du 20 enlève toute confiance au sujet de

la sécurité des quartiers de l'île qui jusqu'ici avaient échappé à la destruction. Le cri unanime des riches comme des pauvres est *qu'il ne s'agit plus d'avoir du pain, mais de s'en aller au plus vite!*

« La conflagration des éléments, le 20 mai, dit le capitaine du *Potomac,* a dépassé beaucoup celle du 8. »

Réflexions de la presse.

En cette circonstance, lisons-nous dans plusieurs journaux de Paris et des départements, l'administration de la colonie et au-dessus d'elle le gouvernement métropolitain ne semblent rien comprendre ni rien accepter des exigences de leur tâche. On dirait qu'ils n'ont pas idée des mesures de prudence qu'impose la situation. Il y a assez de morts, enfin! De même donc que, après le sinistre de l'usine Guérin, on aurait dû procéder à l'évacuation de Saint-Pierre et des bourgs avoisinants, de même maintenant, au lieu d'arrêter l'exode, on devrait le favoriser, pour calmer la panique des survivants et éviter d'autres malheurs.

Réponse du gouverneur de la Martinique.

M. Lhuerre télégraphie au département des colonies que « le conseil privé, consulté au sujet de l'opportunité d'une évacuation totale ou partielle de l'île, a été unanime à déclarer qu'une pareille mesure était injustifiée quant à présent ».

« Toutefois, ajoute le gouverneur par intérim, le paquebot de la Compagnie transatlantique actuellement en réparation à Fort-de-France pourra être utilisé à l'effet de transporter à la Guadeloupe les personnes désireuses d'émigrer. Aujourd'hui même, mille habitants ont déjà pris passage à bord du *Versailles* et de *La-Ville-de-Tanger,* à destination de la Trinidad et de Cayenne. -- Ce 22 mai. »

Une misérable politique et sa répercussion à la Martinique.

Aux Bruyères, le 24 mai 1902.

Le gouvernement a eu la bonne pensée de faire célébrer une messe à Notre-Dame pour le repos des âmes des 40 000 Français ensevelis sous une pluie de cendre et de feu.

Le Président de la République s'y est fait représenter. Le président du conseil y assistait en personne, entouré des ministres présents à Paris et des ambassadeurs de toutes les puissances.

La cérémonie, sous la présidence du cardinal Richard, a été empreinte d'une sévère solennité.

Eh bien, ça n'a été qu'un cri de fureur dans les journaux ministériels ! Quoi ! la République irait à la messe ? Les ministres recevraient sans sourciller des bénédictions dans les églises ? Était-ce la peine alors de guerroyer trois ans contre le cléricalisme pour venir, sous prétexte d'une pluie de cendre, courber la tête « sous une pluie d'eau bénite » ?

La *Petite République* ne décolère plus. M. de Pressensé est hors de lui. Et la *Lanterne* en fume comme une cheminée de destroyer.

Il va falloir que ça change. Justement, l'occasion est bonne de rappeler que le prochain gouvernement doit donner sur ce point des garanties formelles, déclare M. Ranc.

M. Pelletan partage cet avis.

Ce simple incident marque une fois de plus la différence réelle qu'il y a entre des sectaires irréconciliables et des hommes de bon sens. Il prouve que M. Waldeck-Rousseau s'est commis avec de tristes personnages, qui ne lui pardonneront pas de se montrer humain.

La question se pose de savoir si le nouveau cabinet sera confié à des hommes de combat à outrance, rêvant de gouverner pour le parti socialiste révolutionnaire, ou si le Président de la République appellera au pouvoir des hommes de cœur et de raison, à qui rien de ce qui est national ne peut rester étranger.

Les lignes qui précèdent ne sont qu'un très faible écho de ce qui se dit, de côté et d'autre, dans les milieux politiques. Nous ne saurions, comme Martiniquais, nous empêcher d'y joindre une note douloureuse.

La crise intense, anti-chrétienne, anti-française, qui éloigne les uns des autres tant de patriotes, au lieu de les unir intimement pour une action commune, au profit du bien général, paralysera de beaux élans de générosité. Ceux, en effet, qui ont charge de soutenir les œuvres pies au sein de la République et dans le monde,

succombent sous le faix : les largesses qu'ils voudraient consacrer au soulagement des sinistrés de la Martinique se trouveront donc fatalement diminuées. Longtemps, on se souviendra des 40 000 victimes du cataclysme de Saint-Pierre, tombées sous les coups implacables de la politique autant que sous l'explosion du volcan ; longtemps aussi, on dira que les survivants ont été livrés aux mêmes violences.

En revanche, les Pelletan, les Ranc, les Pressensé jubileront, avec la *Petite République* et la *Lanterne,* ces gens-là ayant au cœur une double rage, *celle d'étrangler le bien* et *celle de surchauffer le mal.*

Que leur importe la Martinique agonisante ! Ils sacrifieraient volontiers au triomphe de leurs haines sataniques la fortune, l'honneur et toutes les gloires de la France.

Correspondance.

Aux Bruyères, ce 24 mai 1902.

A T. R. sœur Sainte-Lucia, religieuse de Saint-Joseph de Cluny, à Port-d'Espagne (Trinidad).

MA BONNE TANTE,

Quand ma dernière lettre, d'il y a un mois aujourd'hui, vous est parvenue, déjà la ville de Saint-Pierre couvrait de ses ruines une multitude de victimes et, depuis, les ruines mêmes ont péri.

Qui nous eût dit, après l'effroyable incendie de Fort-de-France et les horreurs du cyclone, que nous étions si près d'une calamité autrement terrible que les deux autres ensemble et même que toutes celles qui ont jamais affligé la colonie ?

Je suis encore au milieu des plus poignantes émotions.

Malgré la consternation dans laquelle sont plongés la France, l'Europe, le monde entier, à la lecture des nouvelles de plus en plus douloureuses qui parviennent, à chaque heure, de la Martinique et de Saint-Vincent ; malgré le choc terrible que j'ai ressenti et dont je ne me remettrai sans doute jamais ; malgré l'intimité qui, soudant mon cœur et ma vie à l'existence et au sort des Antilles,

m'a jeté dans la prière sans retard, pour les 40 000 victimes que



NOTRE-DAME DE BON-PORT, CATHÉDRALE DE SAINT-PIERRE

nous devons pleurer, je ne parviens pas encore à me faire à l'inex

rable dureté des choses présentes. En effet, même en priant pour ceux qui ne sont plus, je ne laisse point de les voir toujours vivants et de les entendre. Je sais que Saint-Pierre n'existe plus et Saint-Pierre me remplit constamment de ses visions.

Du premier coup, pourtant, je me suis renfermé en mon deuil et me suis voué plus indissolublement que jamais au service perpétuel des victimes de la catastrophe, mortes ou survivantes, celles-là emportant avec elles le meilleur de notre cœur, celles-ci nous faisant tressaillir d'effroi, au cri de désespoir qu'elles jettent aux



LES RUINES DE LA CATHÉDRALE

vents de l'île : « Nous ne demandons plus de nourriture, mais des moyens de transport pour nous en aller, la Martinique tout entière devant périr par le feu ! »

Aucun cri de désolation n'avait encore exercé sur mes oreilles la puissance de celui-là. Aucune nouvelle ne m'a agité comme celle-là, après tant de secousses et de trépidations déjà ressenties au plus intime de mon être.

..... Aussi bien, je m'arrête. Toute la famille s'unit à moi pour pleurer avec vous comme vous pleurez, aux titres de Martiniquaise,

de Française, de religieuse, de résidante en pays anglais, de parente et d'amie des victimes les plus intéressantes de la fatale journée du 8 mai 1902.

CŒUR CRÉOLE.

A Mme veuve C. de Linval, au Lamentin (Martinique).

Ce 24 mai 1902.

CHÈRE MADAME,

Mon cœur s'est littéralement brisé, après le 8 mai, en autant de miettes que la catastrophe de ce jour a fait de victimes, et, depuis lors, ce qui pouvait encore rester de moi se réduit en poussière, à chaque nouveau coup affreux signalé par le câble, comme le cataclysme persistant vient de faire des énormes blocs de la cathédrale, des remparts du collège, de la ville et des régions voisines du volcan.

Donnez-moi vite de vos nouvelles, chère Madame, ainsi que de chacun des vôtres. J'embrasse les survivants; des morts, je porte le deuil comme vous...

CŒUR CRÉOLE.

CHAPITRE III

HISTOIRE TRÈS COMPLÈTE DE LA CATASTROPHE

---

12. JOURNAL DU 25 MAI

Coup d'œil rétrospectif.

Depuis les premiers jours de février, l'attention des planteurs de la montagne, les plus rapprochés du vieux cratère, se portait vers ce point, devenu inquiétant. Des choses étranges se passaient que ces pauvres gens désolés ne s'expliquèrent pas d'abord.

Dans le même mois et, pour mieux dire, en décembre et même en mai 1901, il y avait eu certaines perturbations sous-marines dans la rade de Saint-Pierre et aux environs, avec des oscillations d'une amplitude plus ou moins considérable, mais très anormales dans leur ensemble.

Le 23 avril 1902, la terre trembla vers 8 heures du matin.

Le 25, il y eut une tempête dans la montagne, préludant au cataclysme.

Dans la nuit du 2 au 3 mai, la panique fut générale. L'ère nouvelle des éruptions était ouverte.

Le 5, à midi, l'anéantissement presque subit de l'usine Guérin plongeait la ville dans la consternation.

Le 8, à 7 heures 50 du matin, la cité créole disparaissait sous une trombe de vapeurs et de flammes.

Le 20, à la suite d'une autre éruption formidable, les habitants de la Martinique voudraient pouvoir tous ensemble abandonner l'île.

L'arrivée de « La France », courrier des Antilles, à Saint-Nazaire.

IMPRESSIONS DES PASSAGERS. LETTRES ET RÉCITS NAVRANTS

Saint-Nazaire, 24 mai 1902.

C'est aujourd'hui qu'arrive en France le premier paquebot qui ait pris des passagers à la Martinique après la date fatale du 8 mai.

Tout Saint-Nazaire est là, recueilli, muet, en larmes, attendant ceux qui vont débarquer, sans famille et sans biens, revenant vers la mère-patrie, blessés, meurtris, désolés peut-être de n'être pas morts comme les autres !

Sur le remorqueur, quelques privilégiés prennent place. Ce sont des parents, des amis, dont on devine l'anxiété à leur attitude et à leurs gestes. Leurs yeux interrogent avidement l'horizon.

Le ciel est d'une pureté adorable, tel celui des Antilles avant que la cendre du volcan l'eût assombri, mais cela leur est indifférent ; leurs yeux et leurs pensées n'ont d'autre objectif que le paquebot.

Le voici qui s'avance en rade. On distingue des passagers sur la passerelle, auprès du commandant. Les mouchoirs s'agitent, blancs comme les ailes des mouettes.

A bord de l'*Athlète,* M. Tronche-Macaire, juge au tribunal de Nogent-le-Rotrou, ne peut retenir ses larmes. Il est resté quatre longs jours, quatre siècles, sans nouvelles de son frère. « Par quelles angoisses n'ai-je pas passé ! dit-il. Je l'ai cru mort aussi. Enfin, un câblogramme de Fort-de-France m'est parvenu, disant : Arriverai Saint-Nazaire. Est-il sur le *La France?* Je l'espère et je tremble de ne pas l'y trouver, les choses qui se passent maintenant là-bas sont si déconcertantes. Déjà plus de vingt des nôtres sont ensevelis sous la cendre ! »

... Une minute poignante, pleine de silence. Les regards se croisent, on se dévore des yeux !

Le long des bastingages, les passagers s'agitent, anxieux. Auprès des matelots, blasés d'ordinaire sur l'impression des retours, mais

aujourd'hui émus jusqu'au fond de l'âme, apparaissent des femmes en deuil, des enfants figés dans leur douleur, graves, mûris avant le temps par le chagrin, des mulâtresses coiffées de leurs madras, des officiers au casque blanc...

Enfin, des visages s'éclairent. On s'est reconnu.

MM. Tronche, Macaire viennent l'un l'autre de s'apercevoir. Ils ne poussent pas un cri. Ils ne trouvent pas une parole. Ils essuient leurs larmes.

Un autre passager, un homme d'une trentaine d'années, reconnaît aussi l'un des arrivants du remorqueur, qui tourmente sa barbe blanche, et il l'appelle comme un enfant, sans s'occuper de ceux qui l'entourent : « Papa ! papa ! »

..... On accoste. Ah ! que les effusions sont tristes. On s'embrasse bien fort, bien fort, car on a tant cru ne plus se revoir!

Et les demandes se pressent, se multiplient, et, à chacune, presque invariablement, on n'entend que cette réponse lugubre :

« Morte !

« Mort!

« Tous disparus : huit, dix, quinze....., et jusqu'à cent-cinquante ensemble, comme chez Papin-Dupont, où s'étaient rassemblés, parents, alliés, amis, les du Prey de la Ruffinière, les de la Houssaye, les Rousseau, etc., etc. »

M. Louis Ernoult, adjoint au maire de Saint-Pierre.

Au milieu de l'émotion générale, le reporter d'un journal parisien interroge M. Ernoult, adjoint au maire de Saint-Pierre.

En raison d'une dépêche donnant, lui dit-il, le chiffre de 12 000 personnes réfugiées dans le sud de l'île, on a voulu se persuader que le nombre des victimes n'atteint pas 40 000, comme l'ont annoncé les feuilles publiques de New-York et de Londres.

M. Louis Ernoult a répondu en substance :

Le chiffre de 40 000, hélas ! n'est point exagéré. Sauf quelques centaines de femmes et d'enfants, partis de Saint-Pierre la veille ou l'avant-veille du désastre, et ceux que leurs affaires avaient appelés à Fort-de-France, la population de la ville avec celle de sa banlieue a péri tout entière !

Le récit qu'on lui demande des événements, l'adjoint de Saint-Pierre le donne à peu près en ces termes :

Le mardi 6 mai, ma femme voulut quitter Saint-Pierre. J'acquiesçai à son désir de partir aussitôt pour la campagne, très loin du volcan, et nous nous rendîmes à Saint-Joseph, dans le sud de l'île, à 12 kilomètres de Fort-de-France.

Mon intention était de rentrer seul à Saint-Pierre, après un jour ou deux de repos au grand air. C'est pourquoi, le jeudi 8, je descendis au chef-lieu, pour prendre le bateau-poste faisant le service entre les deux villes.

Là, j'appris la stupéfiante nouvelle.

J'insistai auprès des autorités pour être admis à me rendre immédiatement sur le lieu de la catastrophe, mais, jusqu'au surlendemain, mes sollicitations restèrent sans effet.

Quand, enfin, je pus revoir la vieille cité, que dis-je? *campos ubi Troja fuit,* la trombe de feu avait tout rasé !

Le phare de la place Bertin était sectionné à quelques mètres du sol.

Les arbres de la promenade gisaient, sans avoir été atteints par les flammes.

Du côté de la cathédrale, je ne retrouvais que des pans de mur.

Au Fort, le marché couvert s'était volatilisé, sans qu'il y subsistât la moindre trace des piliers énormes qui soutenaient la charpente.

Trois vallées séparant la ville du volcan, l'on s'imaginait que nulle force ne parviendrait à les franchir toutes. A leur place, s'étend aujourd'hui une plaine morte.

J'habitais la rue Longchamp, au Centre. Jusqu'au premier étage, les murailles, les portes, les meubles de ma maison étaient intacts ; plus haut et aux alentours, rien, sauf un arbre, encore debout dans mon jardin.

Le cataclysme a eu la rapidité de l'éclair.

Dans les écuries de la gendarmerie, les chevaux, foudroyés, sont tombés les naseaux dans la mangeoire.

Outre l'effroyable quantité de gaz projetée par le volcan, avec une violence inouïe, l'embrasement général a été puissamment alimenté par nos dépôts de rhums et par d'abondantes provisions de toutes sortes d'autres matières inflammables.

Les habitants du Morne-Rouge ont vu courir avec une vitesse vertigineuse l'infernale trombe dévastatrice au-dessus de leurs têtes, sans risque pour eux-mêmes.

Le bourg du Carbet était fortement endommagé : mâts, cordages, pirogues, cadavres y apparaissaient pêle-mêle avec des tuiles, des meubles, des filets, des matelas, des hamacs et de la vaisselle.

Là, des soldats d'infanterie coloniale, venus pour procéder au sauvetage

des survivants, durent presque se battre avec les sinistrés pour les empêcher, dans leur folle précipitation, d'écraser les blessés et de faire couler bas les canots. Ces braves enfants de la France travaillaient, dans l'eau jusqu'à la ceinture, pour embarquer les femmes, les enfants, les infirmes, les malheureux qui se présentaient. Plusieurs d'entre eux pleuraient à chaudes larmes devant tant d'infortunes.

..... J'espère bien qu'aucune créature, vînt-elle à dépasser l'âge de Mathusalem, ne verra plus de pareilles horreurs, si rapides et si colossales.

Et dire que depuis longtemps déjà nous aurions dû nous signaler chaque jour, les uns aux autres, de graves menaces !... A dater de l'anéantissement de l'usine Guérin, notamment, la situation était jugée intenable par beaucoup des plus vaillants Saint-Pierrois. Pour comble, dans la journée du 7, une canonnade presque ininterrompue gronda entre Saint-Vincent et la Martinique et, à l'embouchure de nos rivières, l'eau était aspirée par une sorte de siphon, puis rejetée au loin avec fracas, tantôt en colonnes gigantesques, tantôt en nappes immenses. Ces phénomènes si multiples des derniers jours de Saint-Pierre et tant d'autres, qui les avaient précédés, ne nous ont pas ouvert les yeux !!!

M. Ernoult déclare faux le bruit qui a couru d'*une défense formelle faite aux habitants de Saint-Pierre de quitter la ville menacée.* « Et la preuve, dit-il, c'est que je l'ai bien *quittée* et que d'autres ont dû agir comme moi, à la prière de leurs femmes et de leurs enfants, saisis de peur, voulant fuir à tout prix et s'en aller au loin. »

Le témoignage de l'ancien adjoint au maire ne va pas au delà. Quant à la stupéfiante pression morale résultant des fermes assurances publiées à cor et à cri par la commission savante que présida le gouverneur, personne n'a plus rien à en dire.

Le docteur Masurel, médecin du « Suchet ».

De son côté, le docteur Masurel, passager à bord de *La France*, raconte ce qui suit :

Il y a eu, le 8 mai, plusieurs phénomènes : une formidable commotion électrique qui a complètement rasé la partie nord de la ville (le Fort), ainsi que le faubourg du Fonds-Coré et le quartier de Sainte-Philomène ; puis, un éclair fulgurant, que le *Pouyer-Quertier* a vu partir du sommet du volcan et qui a tué la population.

Après un nuage de fumée et de boue, une gerbe de matières en fusion s'est élevée, en forme d'éventail, du cratère et s'est abattue sur la malheureuse cité.

Quand, le soir, nous sommes passés à Saint-Pierre, la ville était en feu. Nous avons recueilli les survivants des navires coulés, mais nous n'avons pas trouvé un seul être vivant à terre.

L'un des nôtres a débarqué. Il a vu peu de cadavres, car ils étaient ensevelis sous les décombres, sauf dans la rue Victor-Hugo, où des morts affreusement déchiquetés offraient le repoussant spectacle de crânes et de ventres ouverts.

Au Carbet, quelques gens, à notre approche, agitèrent des mouchoirs. Décrire leur joie délirante, quand nous les avons pris à bord, est impossible. Les infortunés ! Que d'épouvante dans leurs yeux !

Quelques-uns de ces survivants sont devenus fous, d'autres sont morts presque aussitôt.

Un fait qui montre dans toute son horreur le cataclysme de la cité créole.

Un voilier bordelais, la *Marie-Hélène,* arrivait devant Saint-Pierre, le jour même du désastre.

Le capitaine, un vieux marin qui a fait le voyage de la Martinique toute sa vie, allait et venait sur le pont. Il regarde et ne comprend pas. Puis, l'effroi, une peur insensée, l'étreint. Il appelle un matelot, lui montre la plage et demande : « Qu'est-ce que tu vois là, toi ? »

Celui-ci, épouvanté lui-même, examine et ne sait que répondre : « Je ne vois rien, capitaine. » Et où ce brave garçon, en effet, eût-il pu trouver des mots pour peindre la chose qui s'offrait à ses yeux ahuris ?

Le capitaine pourtant répète : « Mais si ! Dis-moi, enfin, ce que tu découvres, ce qui est là-bas devant nous ! » — « Je ne sais pas. » Alors, le pauvre commandant de la *Marie-Hélène,* se serrant la tête entre les mains, comme dans un étau, s'écria désespéré : « Mon Dieu ! je suis devenu fou ! »

Voilà ce que c'était que Saint-Pierre : un panorama si déconcertant, d'une horreur si invraisemblable, si éloigné de tout ce qu'un cerveau humain peut rêver, que des *loups de mer* qui l'ont vu brusquement, avant de rien savoir de ce qui venait de se passer, ont pu croire, en face de cet étrange spectacle, qu'ils étaient *fous !*

La destruction de la vieille cité n'était cependant pas également

complète dans toutes ses parties. En effet, le Mouillage était démoli, mais, du moins, il en subsistait encore des traces, tandis que, au delà, presque plus rien, pas même des ruines. Imaginez, si vous pouvez, un marteau-pilon qui, couvrant une surface de 25 kilomètres carrés, pulvérise en quelques coups toute une ville, avec ses quarante mille habitants !

..... Après le cyclone de 1891, on avait décidé de construire un marché couvert assez solide pour défier, croyait-on, les pires violences de la nature en courroux. On l'édifia tout en fonte, avec des piliers de plus de trente centimètres d'épaisseur. Il n'en reste rien. Et non seulement il a été impossible de retrouver la trace la plus vague de cette construction de fer, sur la surface de 2 000 mètres carrés qu'elle couvrait, mais, nulle part, au loin, aucun vestige n'en a pu être relevé.



M. AMÉDÉE KNIGHT
INDUSTRIEL, SÉNATEUR DE LA MARTINIQUE

C'est le sénateur de la Martinique, M. Amédée Knight, qui a donné cette frémissante analyse d'émotions et de faits désolants que nous venons de résumer.

«..... J'étais arrivé dans la colonie quelques jours avant l'éruption, dit M. Knight, et j'avais été surpris des manifestations du mont Pelé, cette belle montagne verdoyante, liée jusqu'ici à toute notre vie créole, couronnée de lilas, avec un air de fête, comme parle Malte-Brun. Au moment de la catastrophe, je me trouvais au Lorrain pour une conférence électorale.

« Au retour, comme je me rapprochais de Saint-Pierre, je rencontre des gens affolés fuyant à travers la campagne et, dans le lointain, j'aperçois des fumées sinistres d'où s'échappent des pierres incandescentes... La zone de feu s'était étendue autour de la cité et ravageait les cottages de la banlieue.

«..... Je gagnai Fort-de-France et, faisant trêve à ma douleur, puisque je ne pouvais conserver aucun espoir de revoir mon père, mes frères, ma sœur et leurs familles, je pris, d'accord avec M. Lhuerre, les mesures les plus urgentes.

« La population s'est montrée héroïque, aussi bien dans sa résignation après le cataclysme que dans les secours apportés aux victimes.

« La colonie souffrait déjà depuis de longues années d'une crise économique et c'est à ce moment que le désastre se produit! Les pertes matérielles nouvelles dépassent 300 millions. Saint-Pierre se relèvera-t-il de ses ruines? Je n'en sais rien. La ville me paraît à jamais effacée de la carte du monde. Qui oserait revenir vivre au pied du terrible volcan qui fit tant de victimes? »

Lettre de M. J. Dumas.

Mme Dumas, née Marie La Boissière, femme d'un honorable négociant de Saint-Pierre, s'était réfugiée, dès le 6 mai, dans le bourg du Saint-Esprit, à une soixantaine de kilomètres du volcan. Ses quatre jeunes enfants l'accompagnaient. C'est à cette sage mesure, prise à temps, qu'ils doivent, ayant tout perdu, d'avoir au moins la vie sauve. Quant à M. Dumas, retenu en ville pour la garde de son magasin et pour son courrier, il écrivait, le matin même du désastre, une lettre qui, dans son admirable simplicité, témoigne bien de la sécurité funeste qui n'abandonna presque à aucun moment la malheureuse population qui allait périr.

Saint-Pierre, ce matin, 8 mai.

MA CHÈRE MARIE,
MES BONS PETITS ENFANTS,

Il est 3 heures et demie. — Il y a plus de deux heures que je ne dors pas. — Je vous écris au milieu d'un feu d'artifice que je ne saurais vous dépeindre.

Figurez-vous deux orages ensemble : l'un, volcanique, avec ses lueurs blafardes, d'un bleu indécis, affectant des formes fantastiques, à travers des grondements sourds, sans une seconde d'interruption entre eux ; l'autre, atmosphérique, avec ses brillants éclairs en zigzags, déchirant le ciel, et des bruits stridents de toile arrachée violemment par des mains inlassables !

Cela, je vous assure, fait trépider les maisons, un peu aussi les courages.

Voilà le spectacle grandiose et terrible auquel j'assiste depuis ce temps !

Vraiment, que c'est beau, saisissant, sublime !

Quel dommage qu'une pareille magnificence ne soit pas sans danger !

Cette peur de l'inconnu provoque, malgré vous, comme un petit frisson dans le corps, et, partant, point de plaisir, point d'agrément, plus de poésie captivante en ces scènes merveilleuses de la nature !

Qu'ils sont mesquins, les explosifs et les lumières de nos fêtes, à côté de ceux du volcan !

J'ai honte d'être si petit, si ignorant, si « rien », devant ces forces puissantes des éléments déchaînés.

Quel magasin d'électricité dans notre montagne ! En la distribuant avec mesure, il y aurait de quoi éclairer Saint-Pierre pendant mille ans.

Cet orage sera un bienfait pour la ville. Il pleut. Nous avions besoin de ce volume d'eau pour purifier les rues et les toitures de la cendre qui nous incommodait.

Et quel bonheur inappréciable que cette énorme quantité d'électricité se dégageant au dehors ; car, si elle eût persisté encore un peu à se condenser dans les flancs du mont Pelé, qui pourrait dire de quelles explosions épouvantables nous étions menacés ?

Saint-Pierre se comporte bravement en face de son Goliath. On ne bronche pas. Jusqu'à présent, il n'y a aucun danger pour la ville. Ce que nous redoutions, c'étaient les tremblements de terre : or, ils sont écartés par l'éruption.

Mais, si nous jouissons d'un peu de tranquillité, il n'en est pas de même dans ce pauvre Fonds-Coré : de tout ce riche quartier, je ne donnerais pas un centime, à l'heure qu'il est. La nuit dernière, les deux rivières qui le cernent ont failli le couvrir tout entier. L'Ex-Voto reste indemne, mais, à l'autre extrémité, la tonnellerie mécanique et les maisons voisines ont été submergées. Ceci n'est point l'œuvre du volcan, mais plutôt le fait du fort débordement occasionné par les grandes pluies qui se sont déversées sur la montagne. Il n'y a plus personne dans les villas de la banlieue ; j'y suis allé hier, toutes les maisons étaient closes, ou, si quelques-unes s'entr'ouvraient encore, c'est que leurs propriétaires se hâtaient d'achever leur déménagement.

L'orage bat son plein au-dessus de ma tête. L'eau tombe à gros bouillons. Depuis deux jours, nos bassins étaient vides.

..... Je m'étais arrêté d'écrire à 4 heures, croyant prendre un petit sommeil, mais il n'y a pas eu moyen. La tempête continue, avec un peu d'accalmie pourtant.

Par contre, la montagne redouble ses fureurs. Elle gronde effroyablement!

Oh! ma chère Marie, que je suis content que tu n'aies pas été ici, cette nuit, car tu aurais trop souffert; et les pauvres petits, mon Dieu! dans quelle détresse les aurais-je vus!

Enfin, le jour vient. L'*Angelus* sonne. C'est l'Ascension. Cela ramène au cœur je ne sais quelles douces pensées, quelles délices, quelle joie suave!

Je ne vois pas encore la ville, mais seulement le voisinage.

Grâce à la pluie torrentielle, nos toitures ont repris leur vive couleur. Les arbres ont cessé d'être affreux. Le pavé reluit comme auparavant.

Cette vue plus gaie nous réconfortera tous.

Quant aux effets produits par le volcan dans la montagne, je les apprendrai dans la journée.

..... Hier, la plupart des magasins sont restés ouverts. La vie voudrait reprendre, mais les affaires chôment totalement.

Pensez donc, plus d'étrangers, plus d'acheteurs, plus aucune transaction!

Je m'efforce de garder mon sang-froid. Sans nier le péril, je ne le vois pas encore si près que ça.

Je vous envoie *Les Antilles* et *Les Colonies*. Vous verrez, en les feuilletant, que je ne suis pas seul à dire qu'il n'y a point de danger à rester à Saint-Pierre. Tranquillisez-vous donc à mon sujet et attendons.

Je me réjouissais à l'idée de passer cette belle fête de l'Ascension avec vous, mes chéris. C'est bien le cas de répéter : « L'homme propose et Dieu dispose. »

Allons, vous tous que j'aime tant, recevez mes plus tendres baisers.

J. Dumas.

Cet excellent père, ce travailleur honnête, tout à son devoir, finissait d'écrire à 5 heures du matin, déposait lui-même sa lettre à 6 heures au bateau et, à 7 heures 50, de lui comme de la ville entière, il n'y avait plus que des cendres.

A cette famille amie, toutes mes condoléances, et au cher disparu, le tribut de mes prières.

Rapport de M. Ellery Scott, un des officiers du « Roraima ».

Le jour commençait à poindre lorsque, le 8 mai, au matin, la Martinique fut signalée.

Nous venions de traverser un orage, et il était environ 6 heures lorsque

nous jetâmes l'ancre, en vue du débarcadère de la place Bertin. Quand l'agent vint à bord avec les chalands et les gabariers, il nous dit que la montagne Pelée faisait des siennes, depuis le samedi, et que, jusque dans Saint-Pierre, il était tombé une forte pluie de cendres chaudes. Cependant, le volcan paraissait apaisé, et les gabariers se mirent vaillamment au travail.

Il y avait à l'ancre à côté de nous, dans la rade, environ dix-huit vapeurs ou caboteurs, dont l'un était un navire français du port de Nantes, le *Tamaya*, sans compter quatre grands voiliers. Le steamer anglais *Roddam* était mouillé tout près.

Il se produisit alors un singulier phénomène, comme une sorte de trépidation de l'atmosphère, et j'eus la sensation d'avoir été bousculé par une main invisible. Immédiatement. quelqu'un s'écria auprès de moi :

— Grand Dieu ! regardez.

Il avait les yeux fixés sur la Montagne Pelée et les regards de tous prirent la même direction.

Ce que je vis, je suis impuissant à le décrire, mais ma première pensée fut que c'était la fin du monde. On aurait dit que tout ce qu'il y a de dynamite dans l'univers venait de faire sauter la montagne.

Une immense colonne de flammes s'éleva dans l'air, puis, s'élargissant, sembla crouler sur nous du haut du ciel. Je courus alors, avec notre second. Moxley, et quelques hommes, vers la pointe d'avant pour essayer de lever l'ancre. En passant, j'entendis le capitaine donner des ordres et je vis Mac Fear, le mécanicien, descendre précipitamment dans l'entrepont.

Au moment où nous arrivions à l'avant, la terrible trombe était sur nous. Une avalanche de pierres incandescentes, de fange bouillante et de gouttes de feu s'abattit sur le bâtiment comme une volée de mitraille. En même temps, toute l'eau du port semblait se ramasser en bloc avec un fracas épouvantable, pour se ruer à l'assaut des navires qui, soulevés par l'énorme vague, parurent capoter et couler à pic. Quand le raz de marée atteignit le *Roraima*, ce fut un effroyable coup de tangage. Tout fut rasé sur le pont : les mâts. les cheminées, les embarcations. Il y avait un manche à air à ma portée. je m'y accrochai de toutes mes forces. ce qui faillit me coûter la vie, car l'impétuosité du flot fit entrer mon corps dans l'orifice. Deux gabariers me dégagèrent et m'entraînèrent à l'entrepont. J'y restai quelques instants. à moitié évanoui, pendant que les projectiles et le feu poursuivaient leur œuvre de dévastation au-dessus de ma tête.

De temps en temps, un matelot carbonisé dégringolait, avec des hurlements atroces. à travers l'écoutille. et expirait en bas : je fus bientôt enseveli sous un monceau de cadavres. Quelqu'un pourtant m'ayant relevé, je remontai sur le pont et me mis à essayer de sauver les blessés, étendus çà et là sous la boue et les pierres incandescentes qui continuaient de pleuvoir.

Pendant que j'étais à cette besogne, le capitaine Muggah parut. Je ne le

reconnus qu'à ses vêtements qui fumaient ; son visage, entièrement brûlé, était méconnaissable.

— Amène tout ! cria-t-il.

Il fut impossible d'obéir à cet ordre, car, après avoir échappé au raz de marée, le navire avait été troué comme une écumoire par la pluie de feu.

Je n'ai pas revu le capitaine depuis, mais un gabarier m'a dit qu'il avait sauté par-dessus bord, s'était réfugié sur un radeau improvisé et qu'il y était mort presque aussitôt.

Pendant ce temps, la mer continuait à rouler de formidables lames de fond. La montagne Pelée ne cessait de mugir et de prodigieuses secousses ébranlaient l'atmosphère.

Du côté de Saint-Pierre, le spectacle était terrifiant. La ville avait disparu et à sa place on n'apercevait qu'une immense traînée de poussière grise, de flamme et de fumée. Tout autour de nous, les navires qui n'avaient pas coulé flambaient, et la rade était couverte de cadavres flottant isolément ou par groupes.

Quelques heures plus tard — je ne saurais dire au juste combien — vers 3 heures de l'après-midi, d'après ce qu'on m'a raconté, le navire français *Suchet* put nous accoster : c'est ainsi que j'ai été sauvé avec plusieurs personnes, toutes plus mortes que vives. On nous conduisit à Fort-de-France, où nous avons été recueillis à l'hôpital.

Neuf des compagnons de M. Ellery Scott moururent dans le trajet

Un récit d'une terrifiante éloquence.

Qu'on lise maintenant ces pages, d'une intensité d'émotion prodigieuse, écrites par Mme Charles Dujon, née Émilie Décomis, créole de Saint-Pierre, âme pure, simple et héroïque. Son récit sublime est d'un bout à l'autre le cri de la vérité, de la consternation et de la piété. L'immensité du cataclysme s'y montre dans toute sa force et toute sa désolation.

La Montagne Pelée vient d'avoir un effroyable réveil. Jamais, depuis la découverte de la Martinique, rien n'avait pu laisser pressentir les cruels événements d'aujourd'hui.

En 1851, une petite éruption avait eu lieu [1]. La ville de Saint-Pierre et les mornes avoisinants s'étaient couverts d'une légère couche de cendre ;

1. Ce récit dit très bien ce qu'était, au sein de la population, le souvenir de l'éruption volcanique de 1851.

mais, ce phénomène n'ayant été que passager, la population oublia vite son émoi. Je crois même, en fin de compte, que l'éruption de 1851 avait plutôt laissé au fond des esprits une impression de sécurité absolue qu'un sentiment de crainte, si bien que, aux premiers symptômes de malaise dans les flancs de la montagne, cette année-ci, on s'imagina que ce ne serait qu'une curieuse réédition de la poussée volcanique d'antan.

Le fait accompli, d'une manière si brutale et si féroce, je me demande, au contraire, maintenant, comment il a pu advenir que les habitants, pris de panique, après les terribles avertissements que Dieu nous envoyait, n'aient pas tous cherché, en temps utile, un refuge à Fort-de-France ou dans les colonies voisines.

Février 1902, au Prêcheur.

C'est que, en effet, dès le mois de février, des odeurs de soufre émanant de la montagne ont commencé à incommoder le quartier de la Rivière-Blanche qui, de tous les points de la côte, est le plus rapproché du volcan [1].

J'habitais, avec les parents de mon mari, la propriété de la Grande-Case, à 10 kilomètres de la ville, dans la commune du Prêcheur. Ma mère et le reste de ma famille résidaient dans la cité même. Nous allions souvent les voir. C'est dans un de ces voyages que, pour la première fois, j'ai senti des émanations sulfureuses. Nous revenions de Saint-Pierre. A la Rivière-Blanche, là où l'on voit la montagne se dresser dans sa plus majestueuse beauté, le soufre nous saisit à la gorge et nous incommoda sur un trajet de 1 kilomètre. Nous ne nous rendions pas encore très bien compte de ce phénomène ni de sa véritable cause. En peu de temps, l'odeur augmenta en intensité et, de la Rivière-Blanche, gagna Sainte-Philomène, le Prêcheur et les habitations des alentours. Les travailleurs racontèrent alors que, dans la partie de la montagne appelée l' « Étang-Sec », un peu au-dessous du morne Lacroix, des fumerolles avaient fait leur apparition. Cela n'était pas encore effrayant. A la Guadeloupe, il y en a en permanence et les touristes se plaisent à chauffer leur café sur ces cratères en miniature.

Une chose étrange commença pourtant à m'émouvoir un peu. Une fois, après une absence d'une semaine, en rentrant à la Grande-Case, je trouvai toute l'argenterie couverte de taches semblables à l'acier bleui. Rien de pareil ne s'était manifesté à Saint-Pierre. Entre le Prêcheur et le volcan, il y a cependant une distance plus grande que celle qui sépare l' « Étang-Sec » de la ville. Le vent, sans doute, soufflait de notre côté.

1. Dès le mois de décembre précédent, on aurait pu déjà concevoir des alarmes. La rade de Saint-Pierre subit alors, à trois ou quatre reprises, des oscillations bizarres, tout à fait anormales. On n'y prêta malheureusement pas attention.

25 avril.

Les choses durèrent en l'état jusqu'au vendredi 25 avril.

Ce jour-là, entre 7 et 8 heures du matin, j'étais au rez-de-chaussée, quand un bruit violent, étrange, accompagné d'une forte secousse, se fit entendre. La commotion fut si rapide que je restai un moment interdite, le cœur battant, ne sachant pas si c'était un tremblement de terre qui venait de m'effrayer à ce point. On aurait pu croire aussi qu'un objet très lourd s'était abattu à l'étage supérieur. Ma belle-mère et ma sœur vinrent à moi, en disant qu'elles avaient senti une secousse très bizarre. Mon mari et les travailleurs avaient entendu comme nous ce bruit anormal. Deux heures après, la cendre tombait, fine, impalpable, cependant très lourde, d'un gris bleuâtre, avec une odeur de soufre bien prononcée.

Elle ne tomba pas longtemps sur les hauteurs. Les travailleurs purent en recueillir de petites quantités sur les larges feuilles de choux caraïbes. Dans l'après-midi, il y eut deux secousses de tremblement de terre. Ce furent les seules de toute l'éruption.

Le lendemain, suivant notre habitude, nous étions descendus à Saint-Pierre pour y passer le dimanche. Je parlai à ma mère de ce que nous avions éprouvé au Prêcheur. En ville aussi, on avait ressenti les secousses, mais la cendre n'y était point encore arrivée. Là, du reste, on se préoccupait bien moins des troubles volcaniques que des élections. Coïncidence remarquable : ne dit-on pas que Pompéi a été ensevelie pendant une période électorale et qu'on retrouva sur les murs de la ville morte les professions de foi des candidats? A Saint-Pierre, sur les débris noircis et branlants, il n'y a même plus vestige des affiches bariolées qui disaient : « *Vive Clerc! vive Percin !* »

Le 2 mai.

Le vendredi suivant, 2 mai, juste une semaine après la première petite éruption, la pluie de cendre recommença. Depuis le matin, le temps était lourd. Un gros nuage noir, semblable à ceux qui apportent la pluie, s'avança du côté du sud, envahit rapidement le ciel et y fit l'obscurité. La cendre se mit à tomber, légère d'abord, puis si forte, qu'on l'entendait s'abattre. En même temps, la température s'éleva d'une façon sensible. Dans un moment, maitres et serviteurs, nous fûmes tous réunis dans la maison. On ferma les contrevents des portes et des fenêtres, comme pour un cyclone : et, malgré cela, dans les appartements hermétiquement clos, l'odeur de soufre nous poursuivait. Était-ce effroi, imagination, réalité ? Il nous semblait que la respiration devenait difficile. Du dehors, s'élevaient de toutes parts d'immenses clameurs humaines et des cris d'animaux. Vis-à-vis de nous, dans la gragerie, où les femmes râpaient le manioc, on entendait des

(Cliché de la Vie illustrée.)

LA ROXELANE ENTRE LE PONT DE PIERRE ET LE PONT MORESTIN

pleurs et des gémissements, et, une à une, on les voyait s'enfuir dans leurs cases, abritant d'un pan de robe la tête de leurs enfants.

La vision d'Herculanum et de Pompéi nous passa devant les yeux. Nous ne pensions pas que nos pressentiments se réaliseraient, ni si tôt, ni si épouvantablement.

Au bout d'une demi-heure le ciel s'éclairait. Il pouvait être 10 heures et demie ou 11 heures du matin.

L'après-midi, mon mari me proposa une promenade à cheval jusqu'à la Rivière-Blanche. J'avais très peur, mais j'acceptai quand même. D'abord, nos chevaux donnèrent quelques signes d'inquiétude. Leurs sabots enfonçaient dans la cendre. A droite et à gauche, l'herbe du chemin, les branches des arbres ployaient sous une épaisse couche grise. De temps en temps, on entendait un craquement et on voyait une branche de cacaoyer ou de cocotier se rompre sous le poids. La mer elle-même, grise et terne, ajoutait une note lugubre à ce paysage de désolation. Pas un oiseau dans les arbres, partout un silence de mort !...

Nous passons les ravines de cacao de la Grande-Case et les champs de cannes de la propriété Girard. Au hameau des Abîmes, la brise nous envoie de la cendre en pleine figure. Que faire ? — Retourner? Continuer? — Nous continuons. Près du cimetière du Prêcheur, plus de cendre. Tout est calme, comme à l'ordinaire. Pourtant, au-dessus du morne *Coffre-à-Mort*, on aperçoit d'inquiétants nuages noirs. Plus loin, c'est la Montagne Pelée, dans toute sa splendeur menaçante. D'énormes et sombres colonnes s'élèvent dans le ciel et se tordent sous la poussée d'autres masses compactes qui les pressent sans trêve ni repos. Arrivées à une certaine hauteur, toutes ces nuées prennent la direction du nord, du Prêcheur par conséquent. Le vent chasse les cendres dans cette direction, par-dessus la tête de Sainte-Philomène. Ce jour-là encore, Saint-Pierre n'avait rien eu. Nous l'apprîmes par notre oncle que nous rencontrâmes chemin faisant et qui nous engagea à regagner au plus tôt nos pénates.

Le résultat de cette promenade fut de me terrifier, d'autant que je sus en rentrant chez moi que, du Prêcheur, on avait entendu le grondement de la montagne, pareil à un bruit que pourraient faire cinq ou six chevaux galopant sur un pont suspendu.

Le 3 mai.

Le 3 mai au matin, lorsque mon mari alla ouvrir sa fenêtre, le nuage de cendre, autour de la maison, était si épais que, comme il tenait sa bougie à la main, il voyait son ombre projetée sur la cendre comme sur un écran. Vite, il donna l'alarme. En un moment, toute la famille fut levée, et la résolution prise aussitôt de quitter la Grande-Case. On attela les voitures et on alluma les fanaux, car il était impossible de rien distinguer.

Je redoutais cette fuite. La route, entre la Grande-Case et Saint-Pierre, est par endroits taillée dans une falaise, bordée d'un côté par le morne et de l'autre par un précipice surplombant la mer [1].

Dans les circonstances actuelles, nous pouvions tout craindre. En costume d'intérieur, des rubans de mousseline sur les yeux, des mouchoirs mouillés sur la bouche, voilà comment nous nous sauvions.

Cette fois, sur tout le parcours et jusqu'en ville, la cendre était tombée. Mon Dieu, quelle course, quel voyage ! J'étais dans des transes mortelles. Mon crucifix à la main, je priais et j'attendais la mort à chaque instant.

Enfin, nous sommes à Saint-Pierre. La ville est animée, mais pas trop inquiète. Les toits des maisons étaient gris encore. Les pompiers avaient reçu l'ordre d'arroser les rues, et les négresses en passant leur criaient :

« Allez donc éteindre la Montagne Pelée ! »

Je retrouvai les miens sans inquiétude. Pour moi, j'eus une crise de larmes en les embrassant.

Panique à la cathédrale.

Le soir, à la cathédrale, il se passa un incident qui donne une idée de l'état des esprits, ce jour-là. On était réuni pour l'office du mois de Marie, lorsqu'un ou deux messieurs, voyant le ciel s'obscurcir et craignant la pluie de cendre, vinrent chercher leurs femmes et leurs enfants. Ce mouvement de sortie, au milieu de la prédication, fut remarqué. Les autres personnes s'effrayèrent. Un banc tomba. Sans chercher d'où venait ce bruit, la masse des fidèles courut vers l'autel, criant : « Nous allons mourir ! » Une jeune fille s'évanouit. Enfin, les prêtres parvinrent, non sans peine, à calmer cette multitude affolée.

Le 4 mai, dernier dimanche de Saint-Pierre.

Le lendemain, 4 mai, mon mari retourna avec son père à la Grande-Case. Ils retrouvèrent l'habitation dans le même état, toujours recouverte de son épais linceul gris. Les bœufs, les moutons, poussés par la faim et par leur instinct, soufflaient sur l'herbe avant de la manger, mais les pauvres bêtes mouraient de soif.

Quant aux arbres, ils menaçaient de se briser sous leur charge de cendre.

En ville, la matinée s'était passée assez tranquillement, avec une petite pluie de cendre de temps en temps.

---

1. Je puis bien, moi aussi, me souvenir de ces parages très pittoresques. Dans un détour périlleux du chemin, il n'y a pas longtemps, la voiture du boulanger Bernard, menée à fond de train par un conducteur imprudent, épouvanta mon cheval, le fit reculer et se cabrer au bord même de l'abîme. Ce fut Dieu qui l'arrêta sur la pointe d'un rocher, au moment où cocher, cheval, voiture s'abattaient à mes pieds.

A la sortie de la messe, on s'abordait en se demandant : « Avez-vous peur ? » Les plus braves riaient.

Le soir, la Rivière-Blanche déborda. Ce débordement insolite, sans pluie, en pleine belle saison, étonna tout le monde. En peu de temps, la rivière grossit de telle sorte que l'usine Guérin fut menacée.

Le lundi 5 mai. Anéantissement de l'usine Guérin.

Le lundi 5 mai, les communications par terre avec les communes du nord se trouvèrent interrompues. La rivière avait accumulé sur le pont de pierre qui la traverse d'énormes quartiers de roches.

M. Guérin père, M. Eugène Guérin et sa femme étaient à l'usine ; mais, craignant l'inondation, ils avaient commandé de tenir leur yacht sous pression.

J'ai eu la chance — triste chance — de voir la Rivière-Blanche, ce jour-là.

Une grande désolation planait sur la nature.

Les jolies villas de Fonds-Coré, d'ordinaire si gaies, si pleines de vie, étaient toutes abandonnées.

Devant quelques-unes, on voyait encore des charrettes, dans lesquelles les retardataires entassaient à la hâte meubles et matelas.

A mesure qu'on avançait, la cendre épaisse nous couvrait le visage, nous étouffant à moitié. Partout, les mornes, les plaines, le ciel, la mer avaient cette teinte grise, monotone, donnant l'impression d'un paysage polaire. Au loin, on entendait les grondements continus de la rivière.

Devant l'usine Guérin, il fallut prendre un chemin de traverse, car, en cet endroit, on s'enlisait dans la boue.

Enfin, voici la rivière. Quel spectacle ! Ce n'est plus de l'eau : c'est une boue épaisse, pâteuse, noire, qui ne coule pas, mais glisse, emportant comme des fétus des roches gigantesques. Nous ne pouvons longtemps supporter cette vue, et nous nous en retournons, laissant sur la berge de nombreux curieux.

A peine rendus en ville, vers midi et demi, nous entendons des cris perçants : « La mer monte ! la mer monte ! » Des femmes du peuple, échevelées, s'enfuient en pleurant. En un moment, l'alarme est donnée. Tout le monde sort dans la rue. On s'interroge. Que faire ? « Attendez, disent les hommes, il faut savoir au moins si la nouvelle n'est pas fausse », et ils courent à la batterie d'Esnotz. De là, on voit toute la rade. Une minute après, ils reviennent, la figure bouleversée. « Je ne sais pas au juste ce qui se passe, dit l'un d'eux, mais il y a sûrement un trouble profond dans la mer. Deux fois, le yacht de la compagnie Girard a été mis à sec ; deux fois, l'eau est revenue ; des embarcations sont à la côte. »

Les uns veulent partir sur les hauteurs ; d'autres disent que, si la mer monte réellement, on n'est plus en sûreté nulle part.

Faut-il fuir ?

Faut-il rester ?

Et, pendant ce temps, des gens courent dans toutes les directions. Une ou deux voitures passent, montant au grand galop au Morne-Rouge. Quelles angoisses !

Tout à coup, comme l'éclair, la nouvelle traverse la ville : « *La lave vient d'emporter l'usine Guérin !* »

Alors, on courut regarder la mer.

Au loin, à la pointe où l'on distinguait autrefois les toits de l'usine, tout avait disparu. Seule, la cheminée, comme le mât d'un navire qui sombre, se dessinait sur un fond de fumée blanche qui suivait le cours de la rivière.

L'un après l'autre, les détails arrivent.

Un jeune homme raconte qu'il passait en canot devant l'usine Guérin, lorsque, tout à coup, il vit le flanc de la montagne s'ouvrir et donner passage à un fleuve de boue enflammée. Il sauta à la mer, regagna le rivage, en criant à ses compagnons : « Sauve qui peut! Fuyez! fuyez vite! » Les malheureux ne comprirent pas et leur barque fut culbutée par le flot de boue.

La terrible avalanche, en une minute, était arrivée de la montagne à la mer, recouvrant complètement l'usine.

M. Eugène Guérin et sa femme, qui essayèrent de regagner à la course leur yacht, n'eurent pas le temps d'y arriver.

M. Guérin, leur père, au lieu d'aller vers la mer, s'étant dirigé du côté de Fonds-Coré, ne dut la vie qu'à cette circonstance.

Environ une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles de nombreux curieux, trouvèrent la mort dans cette catastrophe, les uns ensevelis sous la lave brûlante, les autres noyés dans cette mer démontée dont la perturbation avait fait croire à un si grand danger pour la ville. Les deux yachts de l'usine, à cent mètres du rivage, furent renversés et engloutis.

L'émoi était au comble.

Quelques familles partirent pour Sainte-Lucie. D'autres cherchèrent refuge dans les hauteurs avoisinantes : morne Dorange, quartier Monsieur, Trou-Vaillant.

Alors, on rassura la population épouvantée.

La commission scientifique, nommée par le gouverneur, déclara que le plus mauvais moment était passé ; que la lave s'étant frayé une voie, le danger se trouvait certainement conjuré.

Un des membres de cette commission certifia que Saint-Pierre était désormais aussi en sûreté, par rapport à la Montagne Pelée, que Naples au pied de son Vésuve.

Malgré tous ces beaux discours, beaucoup avaient encore peur, et ce fut avec effroi que l'on vit arriver la nuit. Car, pour ajouter à nos appréhensions, la ville entière fut plongée dans les ténèbres, la lumière électrique n'ayant pu s'allumer à cause des troubles du volcan.

Vers minuit, des gens portant des fanaux parcourent les rues en criant : « La rivière du Fort déborde, sauvez-vous ! » Nouvelle alerte, la Roxelane coulant en pleine ville ! Les personnes qui habitaient ces quartiers déménagèrent. Mais la nouvelle était fausse. Ceux qui l'avaient répandue n'étaient probablement que de mauvais plaisants ou des pirates.

Le mardi 6 mai.

Le mardi, 6 mai, les journaux publièrent les opinions rassurantes des membres de la commission scientifique et beaucoup de familles, qui étaient décidées à quitter la Martinique, se rassurèrent, croyant effectivement que tout danger était écarté.

Pourtant, l'énorme panache de fumée qui obscurcissait le sommet de la montagne était plus sombre que jamais ; comme une voix menaçante, on entendait sans discontinuer les détonations sourdes du volcan.

Ce jour-là, un fait tout intime se passa, sans importance en soi, mais qui ne laissa pas de m'impressionner vivement. Je me mourais de frayeur et mon jeune frère, plus rassuré que moi, riait de mes craintes, qu'il trouvait exagérées. Sur le piano couvert de cendres, il écrivit, en se jouant, les mots prophétiques du festin de Balthazar : *Mane, Thecel, Pharès*, qui restèrent là. Et, comme j'étais mécontente : « Tu n'as pas besoin d'avoir si peur, me dit-il, tu ne mourras pas pour cela. » Pauvre enfant, il ne se doutait guère qu'il prononçait son propre arrêt et celui de tant d'autres.

L'après-midi, notre famille se décida à quitter Saint-Pierre, dans la crainte des tremblements de terre et aussi pour échapper aux paniques de la ville. Nous partîmes pour l'habitation Beauregard, que l'on avait gracieusement mise à la disposition de mon oncle. Dans cette grande maison en bois, à 2 kilomètres et demi du Mouillage, nous pouvions nous croire relativement en sûreté. Je dis relativement, car, une fois là-haut, on entendait d'une manière plus distincte les grondements de la montagne. C'était un bruit incessant et monotone, semblable par moments à celui d'une énorme chaudière en ébullition. Malgré cela, l'idée que nous pouvions être hors de danger et le plaisir de nous trouver tous réunis nous firent passer une assez bonne nuit.

Le mercredi 7 mai.

Le mercredi, 7 mai, on nous apprit que la rivière des Pères, qui sépare la ville du Fonds-Coré, et la Roxelane, qui coule entre le Fort et le Centre, avaient toutes deux débordé. La nouvelle, cette fois, n'était que trop vraie, malheureusement. Les deux rivières n'avaient pas seulement grossi d'une façon extraordinaire, mais encore, à 50 mètres du rivage, la rivière des Pères, au lieu de couler dans la mer, avait creusé un trou profond, un véri-

table abîme, dans lequel toute la masse liquide allait s'engouffrer. Ces débordements ne causèrent pourtant aucun dégât sérieux.

Quelques excursionnistes, ce jour-là, eurent le courage d'arriver assez près du cratère. Ils racontèrent que le morne Lacroix, petit mamelon qui forme le point culminant de la montagne, était miné par la base et que sa chute possible pouvait occasionner un fort tremblement de terre. Malgré cela, ils étaient si peu effrayés qu'ils décidèrent pour le lendemain même une nouvelle excursion. Plus tard, on nous apprit que deux des membres de la commission scientifique avaient déclaré au gouverneur que, à leur avis, la ville courait un grave danger, mais que les autres membres s'étaient tous rangés à l'avis contraire. M. Mouttet opina dans le sens de la majorité. Il ordonna de rassurer les esprits inquiets et, pour donner l'exemple, amena sa femme à Saint-Pierre. Cet aveugle optimisme était d'ailleurs celui de la plus grande partie de la population, qui croyait que l'éruption, après la catastrophe de l'usine Guérin, devait passer désormais par une phase décroissante.

Dans la même journée, vers 2 heures de l'après-midi, on entendit à Beauregard une véritable canonnade, qui semblait venir non de la Montagne Pelée, mais du sud. Nous croyions d'abord à une salve d'artillerie à Fort-de-France. Toutefois, le bruit se déplaçant, on s'imagina que deux bâtiments vénézuéliens se battaient à peu de distance de la côte. Puis, au bout de deux heures d'indécision, on finit par reconnaître que ces soi-disant coups de canon venaient du volcan.

Couvert d'un voile impénétrable de fumée, éclairé de lueurs intermittentes, il grondait et rugissait comme un monstre prêt à s'élancer sur sa proie.

Dans la nuit, un orage épouvantable se déchaîna, sans une goutte de pluie; pendant deux heures, la foudre et les éclairs ne discontinuèrent pas. Naturellement, personne ne put fermer l'œil.

Jeudi, 8 mai, l'Ascension.

..... Jeudi, 8 mai, fête de l'Ascension. On se leva tard. Nous étions fatigués de notre nuit blanche. Plusieurs même étaient encore au lit, lorsqu'une détonation terrible se fit entendre. Du dehors, les enfants crient : « La montagne vient sur nous. »

Nous sortons tous.

O terreur, jamais plume ne dépeindra scène si grandiose, si incommensurable, si effroyable ! Des flancs entr'ouverts du volcan s'est élancée une masse prodigieuse, fumante, épaisse, noire, et cependant illuminée par des millions d'éclairs. En un clin d'œil, elle s'est abattue sur la ville. Elle la couvre, l'étouffe, l'embrase, roule sur la mer, puis, se dilatant en tous sens,

grandit comme une montagne de cendre et de feu dont la base est à terre et la cime dans le ciel.

Nous sommes une vingtaine de personnes, hommes, femmes, petits enfants. Tout le monde fuit à travers les champs de cannes, affolé, aveuglé par la cendre. L'infernale avalanche nous poursuit, s'éployant comme un manteau pour nous couvrir.

Tout à coup, mon mari se retourne : « Où est mon père ? où est ma mère? Ils sont restés dans la maison. Je vais les chercher. » Alors, je m'accroche à lui, le suppliant de ne pas m'abandonner. Mais, d'un bond, il s'élance loin de moi, en me criant : « Ne me suis pas ! »

L'affreux moment !

Tous les autres étaient déjà si loin que je ne les voyais plus. Seule, ma mère m'attendait en pleurant : « — Viens vite, ne reste pas là. — Je cours mieux que toi, lui répondis-je, va devant, je vais te rejoindre. » Alors, je restai seule à gémir sur la terre, mourant de peur, n'osant plus regarder et pourtant fascinée par cette masse sombre, sillonnée d'éclairs, qui courait vers nous avec un fracas assourdissant.

Enfin, voilà mon mari qui ramène sa mère et son pauvre père aveugle. Nous soutenant les uns contre les autres, nous fuyons tous les quatre, franchissant les mornes. De tous côtés, des milliers de détonations éclatent, des incendies s'allument. Pourquoi fuir ? Nous sommes perdus... Un miracle seul pourrait nous sauver.

Las, épuisés, nous tombons à genoux pour prier et puis mourir !

Soudain, une rafale terrible, venant du sud, arrête et refoule la montagne de mort suspendue sur nos têtes. Nous recommençons à courir. Une pluie de pierres, de boue tiède et fétide, tombe sur nous. Les rafales se succèdent. Haletants, livides, les vêtements et la figure noircis par la boue et la cendre, les pieds déchirés, nous nous arrêtons dans la première maison que nous rencontrons ; nous y trouvons du monde dans le même état de terreur que nous ; on s'empresse, on nous soigne. Deux d'entre nous s'évanouissent.

Le danger n'est pas conjuré. La cendre tombe épaisse. Nous essayons de voir la ville de la terrasse de la maison. Une fumée opaque recouvre la malheureuse cité d'un voile impénétrable d'où jaillissent par intervalles des milliers de flammes. Nous devinons que l'œuvre de destruction est accomplie. Où sont-ils ceux que nous y avons laissés ? Parents, amis, êtres chers auxquels nous tenons par toutes les fibres de notre cœur, qu'êtes-vous devenus ? Notre désolation est infinie.

L'horizon est en feu, l'incendie gagne. Il faut fuir encore. Nous courons à la plantation Dariste, à l'entrée du Carbet.

Ce n'est point la sécurité. La mer peut monter. On décide d'aller jusqu'à l'habitation Lajus. Cette maison est abandonnée. Les propriétaires nous

font dire de venir les rejoindre dans les hauteurs. La montée est difficile, pénible. C'est la suite de notre calvaire.

Nous trouvons 150 personnes de toutes conditions réfugiées dans une vaste étable. Enfin ! on peut s'arrêter. Il est 3 heures ; depuis 8 heures du matin, nous avons quitté Beauregard. Nous nous jetons épuisés sur la paille, mourant de fatigue, la gorge en feu.

Le curé du Carbet arrive. On lui demande l'absolution, car aucun de nous ne sait le sort qui lui est réservé. Tout le monde s'agenouille et sur les têtes courbées descendent les paroles sacramentelles.

Brisés par les émotions, nous nous étendons de nouveau par terre. Vers 5 heures, des coups de sifflet nous font sortir de notre torpeur, c'est peut-être le salut. Tout le monde court au rivage, avec quelle peine, Dieu seul le sait, car la pente est roide et nos pieds meurtris peuvent à peine nous porter.

Nous arrivons pour voir le croiseur *Suchet* qui s'éloigne dans la direction de Fort-de-France. Allons-nous donc mourir ici ?

Mais non, d'autres steamers paraissent. Les embarcations arrivent. Elles sont prises d'assaut, chargées, à moitié remplies d'eau, n'ayant qu'un seul rameur ; elles menacent de couler et les bateaux ont si peur de l'incendie qu'ils sont mouillés bien au large ! Pas une angoisse ne nous sera donc épargnée.

Enfin, on nous hisse à bord. Il est près de 7 heures. Nous faisons route pour Fort-de-France. La nuit est venue, lugubre, d'un noir intense ; dans l'éloignement, comme une vision du Dante, une lueur rouge et sinistre s'élève de ce qui fut Saint-Pierre. C'est fini. Des flammes, de la cendre, des débris fumants : voilà tout ce qui reste de cette ville que nous aimions. Au large, quelques navires brûlent encore.

Du volcan, drapé de ténèbres, s'élancent parfois des éclairs qui illuminent toute cette scène. Quelle sublime horreur !

Nous nous éloignons. Peu à peu disparait à nos yeux cette vision, ce cauchemar.

Nous débarquons au chef-lieu. Une foule sympathique nous accueille, émue de notre aspect lamentable. Nous sommes comblés de soins et de prévenances par les amis qui nous reçoivent.

Mais je termine ce long et pénible récit. A quoi bon dépeindre ce qui ne se dépeint pas : dispersion d'une famille étroitement unie, dénûment complet, appréhension mortelle de l'avenir, adieux déchirants, départ pour l'inconnu ?

Tout un passé anéanti dans l'espace d'une minute.

Il ne nous reste plus qu'à fuir pour toujours l'île maudite.

Non ! non, je ne t'appellerai pas ainsi, Martinique, mon pays, ma patrie où dorment à jamais, avec nos morts bien-aimés, nos plus chers souvenirs !



(Cliché de la Vie illustrée.)

AU FORT – QUARTIER DE LA CONSOLATION – PLAISANCE

MAISON COLONIALE DE SANTÉ

Je ne verrai plus qu'en rêve la maison dont, il y a à peine un an, jeune mariée heureuse, je franchissais le seuil ([1]).

L'éruption vue de la mer.

Le second capitaine de la goélette *Gabrielle* en fait le récit suivant :

Le 8 mai, à 6 heures du matin, le soleil illuminait de ses feux une ville fatiguée, anxieuse et pourtant assez calme. Les habitants se reprenaient même à espérer et escomptaient déjà un heureux jour après une nuit d'alarme.

Dans le nord, la montagne fumait et le vent, chassant vers l'ouest de noirs tourbillons, y obscurcissait le ciel sur une vaste étendue.

Entre 6 heures et demie et 7 heures, des colonnes d'une fumée blanchâtre, floconneuse, sortirent, en tournoyant, comme d'un nouveau cratère, à 200 mètres au-dessous de la crête du mont déjà effrité, lézardé, crevassé de haut en bas.

Ce fut alors, par la ville entière, une panique générale. La population, répandue sur le rivage, s'épuisait en conjectures. Pour les uns, le phénomène du plein jour sur la cité et de la pénombre sur la mer s'expliquait par une éclipse de soleil, annoncée par l'almanach Bristol ; pour les autres, l'obscurité de la partie occidentale était due à la fumée d'un noir de suie que crachait le volcan.

Il était 7 heures lorsque atterrit le *Diamant*, de la compagnie Girard. Abandonnant le wharf, le petit vapeur alla immédiatement se fixer à une bouée.

Vers 7^h 10, on découvrit, de la *Gabrielle*, une yole portant le gouverneur et les membres de la commission scientifique. L'embarcation passa à 50 mètres de la goélette. Elle semblait se diriger vers le Prêcheur et conservait une distance moyenne de 400 mètres du rivage.

A 7^h 55, un grondement formidable se fit entendre dans la montagne, comme si une déchirure monstrueuse s'y opérait, de la cime au pied. Et alors on vit, au milieu d'une fumée noire, impénétrable à l'œil, une masse

1. Terminons par ces lignes de la même élévation de sentiments, écrites de la Trinidad, où Mme Dujon a cherché refuge avec son mari, sa mère et sa sœur : « Que Dieu, dit-elle, bénisse cette île hospitalière ; si quelque chose pouvait adoucir nos souffrances, ce serait l'accueil sympathique, spontané, cordial fait aux réfugiés de la Martinique. Quelques-uns de nos parents restés là-bas nous écrivent que l'éruption continue. Mon Dieu, nous avons perdu cinquante-sept membres de notre famille, le 8 mai ; protégez les survivants, que le danger guette toujours ! »

gigantesque, informe qui vint s'abattre sur la vallée, avec une rapidité vertigineuse, enfouissant sous les ruines, engloutissant dans sa tourmente Saint-Pierre tout entier, avec sa banlieue, de Sainte-Philomène à la petite anse du Carbet.

Sur mer, les deux tiers des navires en rade, après un craquement sinistre de toute leur charpente, eurent les mâts et les dunettes brisés, rasés, emportés, et coulèrent brusquement, les uns par la proue, les autres par la poupe. Seuls, trois bateaux, dont deux à vapeur, le *Korona* et le *North-America,* purent résister au choc : mais, de leur équipage carbonisé, il ne subsista que quelques hommes, qui furent sauvés comme par miracle.

M. Georges Marie-Sainte, qui se trouvait alors à bord de la *Gabrielle,* ne dut la vie qu'à une immersion subite et forcée. L'eau ambiante était à ce point chaude qu'il eut, de même que les quatre autres survivants de la goélette, le corps affreusement échaudé.

Après s'être débarrassé des agrès qui gênaient ses mouvements sous l'eau, il revint à la surface. C'est alors qu'il put contempler, dans toute sa grandiose horreur, l'effrayant brasier qui s'étendait devant sa vue, de la pointe Lamare jusqu'à 300 mètres des premières maisons du Carbet, dévorant les ruines de la ville déjà effondrée et se colorant par endroits des lueurs de feux de Bengale.

Tandis qu'il cherchait une épave quelconque pour tenter de se sauver, une pluie de lave incandescente, un mélange innommable de boue et de pierre lavique, s'abattit sur la ville incendiée et sur les environs, sifflant et crépitant sur la mer comme les balles d'une fusillade précipitée.

Vers 9 heures du matin, dans une éclaircie, M. Marie-Sainte put nettement distinguer la Montagne Pelée, la crête déchiquetée, les flancs largement crevassés. Entouré des survivants de son ancien équipage, il se disposait à gagner le large, lorsque le vent, qui soufflait jusque-là du nord-ouest, changea brusquement et se mit à l'ouest-sud-ouest.

Les épaves étaient invinciblement poussées vers le rivage en flammes. Il prit alors la décision de les abandonner ; mais ses compagnons, ne se sentant ni la force ni le courage d'affronter la haute mer, se cramponnèrent aux leurs. Seul, confiant en la vigueur de ses bras, le capitaine en second de la *Gabrielle* se soutint sur l'eau pendant plus de deux heures.

Le vent avait changé dans l'intervalle. Ses compagnons l'avaient rejoint. Ils purent voir bientôt la fumée d'un vapeur qui arrivait sur eux. Tous leurs signaux à l'adresse de ce steamer restèrent vains : ils ne furent sans doute pas aperçus.

Durant ces péripéties, sur terre, les grondements du volcan continuaient sans interruption : les rivières débordaient, charriant des débris de toute sorte, arbres, rochers, animaux et êtres humains asphyxiés ou carbonisés, masses informes et méconnaissables.

Vers 2 heures de l'après-midi, les malheureux sinistrés aperçurent, à 1 mille de distance, une pirogue vide. Le courageux capitaine de la *Gabrielle* se jeta à la nage, dans l'intention de la mener auprès de ses compagnons d'infortune et de les y embarquer. Après des efforts tenaces, après une lutte d'une demi-heure contre les vagues, le vent et les épaves qui couvraient la mer, la chaloupe débarrassée de la lave et de l'eau chaude qui s'y étaient amassées, il eut enfin le bonheur d'y voir entrer ses camarades, désormais en possession d'un moyen de sauvetage.

Il était 3 heures lorsqu'ils découvrirent, venant dans leur direction, un nouveau vapeur qu'ils ne tardèrent pas à reconnaître : c'était le *Suchet*. Une baleinière montée par quelques hommes et un officier passa près d'eux. Enfin, ils parvinrent au vaisseau, où ils furent recueillis. On s'approcha du Carbet ; une escouade de marins débarqua pour secourir les sinistrés.

Hélas ! ce n'étaient guère qu'éclopés, hommes, femmes, enfants, brûlés, estropiés, mourants, dont un grand nombre expira à l'embarquement ou durant la traversée. Au départ du *Suchet*, la montagne vomissait encore des blocs de lave en ignition. De la grande ville de Saint-Pierre, la veille si animée, si mouvementée, il ne restait plus qu'un amas de décombres embrasés et, dans un vaste rayon, des cadavres asphyxiés par l'immense fournaise et carbonisés.

LES DERNIERS JOURS DE LA CITÉ CRÉOLE

Nous résumons en quelques notes substantielles d'autres récits de témoins oculaires.

L'usine Guérin, 5 mai.

C'était un beau domaine que cet établissement industriel de M. Auguste Guérin, à la Rivière-Blanche, avec son grand bâtiment principal, sa tonnellerie, sa forge, ses magasins, ses chantiers, sa flottille de chalands, ses dépendances, toutes les constructions complétant une vaste exploitation sucrière, y compris un châtelet superbement aménagé, entouré de verdure, séparé de la route coloniale par un mur surmonté d'une grille en fer forgé, ce châtelet servant de maison de campagne au propriétaire, — et, plus bas, vers la Rivière-Sèche, dans un bouquet de lianes tou-

jours en fleurs, le gracieux chalet habité par M. Eugène Guérin fils, administrateur en second de l'usine; enfin, aux alentours, les pavillons des employés.

Au mois de mai, la campagne agricole finie, on ne manufacturait plus à la Rivière-Blanche que les bas produits, et le personnel était alors très restreint.

Entre temps, M. Eugène Guérin prêtait une attention vigilante aux allures du volcan, à ses grondements sinistres, aux nuées de cendre qu'il projetait, au débit inusité des eaux de la rivière, à leur température, à leur aspect repoussant, fangeux et noir. Il prit sans retard la détermination d'éloigner ses enfants et de les envoyer à leur vénérable aïeule, en résidence dans sa maison de ville, à Fort-de-France. Quant à lui, homme du devoir par-dessus tout, il entendait poursuivre sa tâche jusqu'au bout, si possible, et ne pas priver les ouvriers d'un salaire dont leurs familles avaient besoin plus que jamais. Mme Guérin la jeune était obstinément restée auprès de son mari.

Pourtant, l'heure vint de songer au salut commun et de déserter l'usine.

Le yacht sous pression attendait au port.

C'était le lundi 5 mai, un peu après midi.

Le patron, suivant les ordres reçus, appelait les passagers et ceux-ci gagnaient l'embarcadère, quand M. Auguste Guérin, qui avait déjeuné chez sa belle-fille, réfléchissant à une communication à laisser au premier contremaître, se dirigea vers la demeure de ce dernier, à gauche de l'usine, du côté de la Rivière-Sèche.

O infernale horreur !

A l'instant où M. Guérin père s'éloigne ainsi pour une minute, et où son fils, debout, l'attend, prêt à s'embarquer avec sa femme et ses serviteurs, tous sont emportés à la mer sous un fleuve de boue.

Avant qu'on en ait rien soupçonné, crevant tout à coup d'entre l'espace restreint des falaises qu'elle avait rempli, l'avalanche submerge la plaine de l'usine, renversant, roulant, ensevelissant, saccageant ce qu'elle trouve sur son passage.

En un clin d'œil, là où tout à l'heure causaient M. Eugène

Guérin et sa jeune femme, là où circulaient les employés, là où les ouvriers allaient et venaient, là où se dressaient tant de constructions, là où des curieux exploraient les abords de la rivière et le pied des mornes, là où sifflait le yacht, là où de nombreux chalands s'alignaient dans leur bassin de garage, il n'y eut plus trace de vie ni de labeur humains.

Deux tronçons de cheminées, seuls, marquaient l'emplacement de l'usine de la Rivière-Blanche.

La masse de boue dévastatrice atteignit une cinquantaine de mètres de hauteur.

Se développant en éventail à la sortie du col étranglé des falaises (1) et formant une nappe étendue autour de l'établissement, elle refoula très loin les flots de la mer qui, revenant ensuite avec furie, achèvent de ravager le littoral.

La violence extrême de cette marée se fit ressentir avec fracas, le long de la côte caraïbe, à Saint-Pierre et jusqu'à Fort-de-France.

Au Fonds-Coré, où vivait une population de pêcheurs, les filets, les canots, beaucoup de cases, furent emportés.

Un grondement comme celui du tonnerre, un roulement prolongé comme celui de lourds chariots, une canonnade retentissante comme celle de deux flottes aux prises, avaient signalé, d'écho en écho, loin du lieu du désastre, l'effroyable malheur qui venait de se produire.

Et ce n'était qu'une pâle ébauche d'un incommensurable cataclysme.

La nuit du 5 mai.

La noirceur abominable qui désole la cité et l'enveloppe d'un épais linceul, les détonations de la montagne, la pluie de cendre suffocante, les coups déjà frappés, la crainte perpétuelle dans laquelle on vit des tremblements de terre, cela, en dépit des affir-

1. En effet, l'usine Guérin, bâtie sur le littoral, s'élevait non loin de deux vallées étroites dont l'une, excessivement resserrée, n'avait en temps d'hivernage que la place nécessaire au lit de la rivière, et dont l'autre recevait à leur source, pour les voir disparaître un peu plus loin sous un banc de rochers, les eaux de la Rivière-Sèche.

mations contraires, commençait à déconcerter les gens réfléchis. Les esprits les plus calmes se sentaient envahis de sombres pressentiments et s'interdisaient à eux-même toute interrogation.

La journée du 7 mai.

La journée du 7 fut relativement calme, si l'on peut parler ainsi de 40 000 âmes qui en viennent à comprendre qu'un affreux inconnu les guette, qu'elles respirent déjà la mort, que c'en sera fait de tous, ce soir, demain !

Pourtant, elles s'accrochent encore à quelque chose d'indéfinissable. Comme des agonisants, elles se cramponnent à un dernier souffle de vie trompeuse, quand les faux savants d'une commission politique *in extremis* osent venir leur affirmer que le peuple de Saint-Pierre n'a rien de plus à craindre, au pied du mont Pelé, que celui de Naples sous le Vésuve.

La voici, la proclamation du gouverneur, publiée ce jour-là, dans toutes les rues de Saint-Pierre, pour tranquilliser les habitants :

La commission chargée d'étudier les phénomènes volcaniques de la Montagne Pelée vient de se réunir à l'hôtel de l'Intendance.

Après examen des faits successivement constatés depuis le commencement de l'éruption, elle a reconnu :

1° Que tous les phénomènes qui se sont produits jusqu'à ce jour n'ont rien d'anormal et qu'ils sont au contraire identiques aux phénomènes observés dans tous les autres volcans ;

2° Que les cratères du volcan étant largement ouverts, l'expansion des vapeurs et des boues doit se continuer comme elle s'est déjà produite, sans provoquer de tremblements de terre ni de projections de roches éruptives ;

3° Que les nombreuses détonations qui se font entendre fréquemment sont produites par des explosions de vapeurs localisées dans la cheminée et qu'elles ne sont nullement dues à des effondrements de terrain :

4° Que les coulées de boue et d'eau chaude sont localisées dans la vallée de la Rivière-Blanche ;

5° Que la position relative des cratères et des vallées débouchant vers la mer permet d'affirmer que la sécurité de Saint-Pierre reste entière ;

6° Que les eaux noirâtres roulées par les rivières des Pères, de Basse-Pointe, du Prêcheur, etc., ont conservé leur température ordinaire et qu'elles doivent leur couleur anormale à la cendre qu'elles charrient.

La commission continuera à suivre attentivement tous les phénomènes ultérieurs, et elle tiendra la population au courant des moindres faits observés.

Le jour fatal. Fête de l'Ascension, 8 mai 1902.

Il était 7 heures 50 du matin.

Soudain, le ciel pur, au-dessus des mornes Abel et Dorange, prend une teinte indécise.

Sous une atmosphère de plomb, un roulement sourd, profond, lugubre, persistant, faisant croire à une tempête lointaine dans l'extrême nord, n'a pas encore cessé de gronder, que, déjà, il n'y a plus un seul habitant en vie dans la vieille cité et que ses maisons, secouées de fond en comble par de folles trépidations et enflammées toutes ensemble, croulent les unes sur les autres.

Une nuée formidable de gaz asphyxiants, de vapeurs intenses, de toutes sortes d'éléments volcaniques explosibles, s'était abattue sur la ville, la rade, les lieux circonvoisins, avec une vitesse incalculable et une puissance irrésistible.

Projetée verticalement des flancs disloqués de la montagne, et non du cratère, cette nuée prit feu à la lueur d'un éclair et se mit à éclater de toutes parts comme un million de boîtes à mitraille, de mines et de torpilles, semant la dévastation.

Les grondements sonores du volcan, les explosions électriques de la colonne exterminatrice, le soulèvement du sol, les éruptions sous-marines, la trépidation des mornes, l'anéantissement de la population, le renversement des arbres séculaires, l'écroulement des édifices, la combustion des maisons, la destruction des navires, l'incendie au ciel, sur terre et sur mer, tout cela est l'œuvre d'une *seconde*.

Les tourbillons de fumée et de flammes durent longtemps encore, mais l'*œuvre de mort, pour la cité comme pour son peuple, a été consommée d'un coup*.

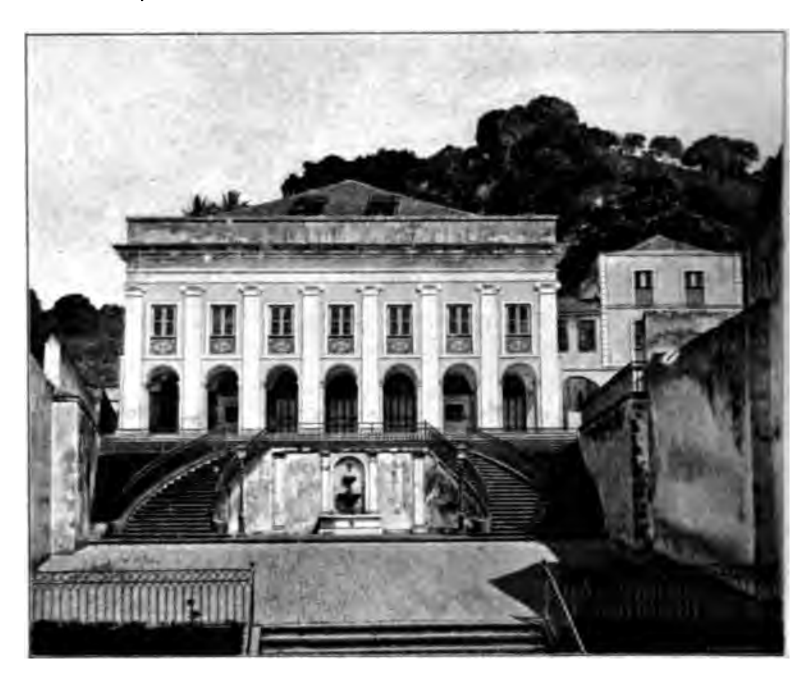
Au milieu des cadavres et des ruines quand, enfin, on peut mettre le pied dans la nécropole, quels spectacles de désolation et de terreur s'offrent aux regards !

Ici, des groupes de cadavres forment masse compacte.

Là, des pères de famille sont, bras et jambes, étroitement enlacés par leurs enfants.

Tout près, des femmes tombées la face contre terre étouffent de baisers leurs benjamins chéris par delà cette vie si tristement périssable.

Ailleurs, des tribus entières ont été anéanties dans la même



THÉATRE DE SAINT-PIERRE

demeure, réunies pour ensemble quitter la terre et monter au ciel ensemble.

Sancti Petri etiam periere ruinæ.
Colligite fragmenta.

La cité créole n'est plus.

La ruine en est consommée.

Elle ne présente point l'aspect qu'offrit Moscou, en 1812, ni Fort-de-France, en 1890, mais plutôt celui de Jérusalem saccagée par Titus.

On dirait qu'elle n'a jamais existé.

On a pu retrouver Herculanum et Pompéi : nul ne découvrira Saint-Pierre de la Martinique. Seul pourra encore être visité *campus ubi Troja fuit.*

Si un patricien d'avant Néron voyait la Rome chrétienne du xxe siècle, il pourrait se croire égaré, au milieu des magnificences de la cité-reine d'aujourd'hui. Mais, en somme, il ne dirait pas, comme on s'est cru en droit de l'écrire, qu'« il ne retrouve rien de Rome au milieu de Rome », parce qu'il ne tarderait point à se ressaisir un peu, tant les papes ont su garder le culte des reliques d'un passé très glorieux, précurseur d'autres illustrations immortelles.



RUINES DU THÉÂTRE DE SAINT-PIERRE

Ici, rien de semblable.

Saint-Pierre ne sera rebâti par personne, et le fût-il, que les générations à venir n'y trouveraient rien, *absolument rien,* de la cité créole de 1635 à 1902, puisque pas un seul de ses monuments, pas une seule de ses maisons n'y restent intacts et que, dès à présent, les ruines de ses ruines ne consistent qu'en informes blocs de roche et en amas de poussière. CŒUR CRÉOLE.

CHAPITRE IV

RAPPORTS OFFICIELS SUR LA CATASTROPHE
DERNIERS ÉCHOS DE NOS MALHEURS

DU 26 AU 31 MAI

---

13. JOURNAL DU 26 MAI. AUX BRUYÈRES

Le ministre des colonies a reçu du gouverneur intérimaire de la Martinique deux rapports circonstanciés sur les derniers événements.

PREMIER RAPPORT

Fort-de-France, le 11 mai 1902.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous confirmer les télégrammes que vous a adressés M. le gouverneur, relatifs à l'éruption volcanique de la Montagne Pelée et à l'engloutissement de l'usine Guérin, et ceux que je vous ai envoyés au sujet de la catastrophe qui a anéanti la ville et la population de Saint-Pierre, le 8 courant, et dans laquelle M. le gouverneur Mouttet a trouvé la mort.

Permettez-moi de vous exposer sommairement, d'après les renseignements que j'ai déjà pu recueillir, la série d'événements tragiques dont la Martinique vient d'être le théâtre pendant la première semaine de mai.

La Montagne Pelée, dont la dernière éruption, datant de 1851, n'avait pas eu grande importance, a commencé à fumer dans les premiers jours d'avril dernier. La population ne paraissait nullement émue de ce fait et les journaux se contentaient de le mentionner et de rendre compte des progrès des dégagements de vapeurs.

Dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 mai, l'éruption sembla entrer dans une phase plus active. Une quantité considérable de cendres fut projetée sur les campagnes avoisinantes et notamment sur le territoire du Prêcheur et de Sainte-Philomène, dont les habitants durent abandonner

précipitamment leurs demeures pour se réfugier dans les bourgs et à Saint-Pierre. La cendre tomba d'ailleurs également à Fort-de-France et jusque dans les communes de l'extrême sud de l'île, mais en moins grande quantité. M. le gouverneur se rendit sur les lieux, le 3 mai au matin. Il distribua les premiers secours aux habitants nécessiteux du Prêcheur et de Sainte-Philomène, s'efforça de calmer leur émotion et rentra au chef-lieu, le dimanche 4 mai, à 4 heures de l'après-midi.

La projection de cendres, quoique ayant diminué d'intensité, continuait toujours. De sourds grondements se faisaient entendre dans la montagne et des lueurs apparaissaient, la nuit, au sommet.

Première catastrophe.

Le lendemain 5 mai, à 1 heure de l'après-midi, un torrent d'eau et de boue brûlante s'échappa brusquement de l'ancien cratère, dit Étang-Sec, dévala le long des pentes de la montagne, s'engouffra dans la vallée de la Rivière-Blanche, emporta une partie de l'usine Isnard, qui était heureusement évacuée, et recouvrit entièrement l'usine Guérin, située sur le bord de la mer, à l'embouchure de la Rivière-Blanche, engloutissant une trentaine de personnes. M. Guérin fils et sa femme étaient au nombre des victimes, composées en majorité de gens de service attachés à l'usine. La masse de boue avait environ 1 kilomètre de longueur, 200 mètres de largeur et 10 mètres de hauteur.

L'arrivée subite de cette masse dans la mer provoqua sur la rade de Saint-Pierre, pendant quelques minutes, des oscillations d'une amplitude de plus de 20 mètres, qui effrayèrent la population, avant même qu'elle se fût rendu compte de la catastrophe.

L'affolement à Saint-Pierre.

L'affolement redoubla lorsque les faits exacts furent connus. M. le gouverneur, prévenu, se rendit en ville, accompagné du commandant supérieur des troupes et de moi-même, par le croiseur *Suchet*, le même jour à 4 heures du soir, visita les lieux du sinistre, réconforta de son mieux les populations du Prêcheur et de Saint-Pierre et rentra à Fort-de-France, le mardi 6 mai, dans l'après-midi.

La situation du volcan était alors stationnaire, la boue continuait à déborder du cratère et à couler jusqu'à la mer par la Rivière-Blanche. Des crues ou des dessèchements subits se faisaient sentir dans la plupart des cours d'eau descendant de la Montagne Pelée, tout le long de la côte, depuis la Rivière-Blanche jusqu'à la Basse-Pointe, au nord de l'île.

Avis trompeur.

Le volcan grondait toujours et s'illuminait de lueurs. Mais l'avis de tous les gens compétents était que les matières vomies ayant donné une issue naturelle par la vallée de la Rivière-Blanche, les communes avoisinantes et notamment Saint-Pierre ne couraient absolument aucun danger. L'opinion générale était alors que, à part la catastrophe de l'usine Guérin et les pertes importantes de cultures et de bétail subies par les habitants à la suite des pluies de cendre, aucun désastre nouveau n'était à redouter.

La nuit du 6 au 7 mai.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, un fort orage éclata sur tout le nord de l'ile et la pluie tomba abondamment ; il en résulta des crues dans tous les torrents, et les habitants de Grand'Rivière, de Macouba et de Basse-Pointe durent commencer à évacuer leurs demeures. La Rivière-Sèche, près de Saint-Pierre, inonda dans la matinée du 7 la route du Fonds-Coré, laissant par endroits, notamment près de la tonnellerie mécanique, une épaisseur de boue de $1^m,50$.

La rivière des Pères et la rivière Roxelane, coulant dans Saint-Pierre même, grossirent également, mais dans de moins fortes proportions. La population entra dans une émotion indescriptible, entretenue par des malfaiteurs qui répandaient de faux bruits d'inondation et profitaient de l'évacuation des maisons pour commettre des vols.

Le temps était particulièrement orageux. La tension électrique était énorme, au point de rendre le travail des employés du téléphone presque impossible. Le volcan fumait abondamment.

A 2 heures de l'après-midi, M. Fouché, maire de Saint-Pierre, déclarait au gouverneur, par téléphone, qu'aucun danger n'était, à son avis, à craindre, mais que les forces de police à sa disposition ne lui permettaient pas de maintenir l'ordre dans la ville. Il concluait en demandant l'envoi à Saint-Pierre d'un détachement de trente hommes d'infanterie coloniale, sous le commandement d'un lieutenant, pour surveiller les distributions de vivres aux habitants des environs et pour effectuer des patrouilles dans les rues.

En présence de cette situation, M. le gouverneur donna les ordres nécessaires pour l'envoi d'un détachement par le bateau du lendemain et décida, afin d'apporter à la population alarmée l'appui moral de sa présence, de retourner à Saint-Pierre.

M. Mouttet repart pour Saint-Pierre.

Il quitta le chef-lieu, le jour même, par le bateau de 4 heures, accompagné de Mme Mouttet, du lieutenant-colonel Gerbault, de M. le conseiller privé Husson. Un certain nombre de fonctionnaires et habitants de Fort-de-France, dont MM. Jallabert, directeur du câble ; Dubois, chef du service des contributions ; Fouque, lieutenant d'artillerie, partirent également par le même bateau.

La nuit du 7 au 8 se passa sans incidents. Des câblogrammes officiels venus de Saint-Pierre, le 8, entre 6 et 8 heures du matin, dépeignaient la situation comme stationnaire. C'est à ce moment que se place l'épouvantable cataclysme qui a anéanti la ville et la population.

Épouvantable malheur.

A 8h 5 du matin, au moment où le vapeur de la Compagnie Girard allait quitter le chef-lieu pour se rendre à Saint-Pierre, une énorme poussée de nuages blanchâtres, roulant en volutes gigantesques, fut aperçue de Fort-de-France dans la direction de la Montagne Pelée ; au même instant, les lignes du câble et du téléphone reliant Saint-Pierre au chef-lieu furent rompues ; le baromètre subit une baisse brusque et un raz de marée se fit sentir sur le rivage.

Les nuages obscurcirent en quelques instants tout le ciel. Une chute de pierres, dont quelques-unes du poids de 20 grammes, s'abattit sur Fort-de-France, suivie d'une pluie de cendres qui dura jusque vers 11 heures. Le bateau *Girard,* qui avait quitté le chef-lieu à 8 heures un quart, après le raz de marée, continua jusqu'à la hauteur de Case-Pilote, qui est exactement à mi-route et là, arrêté par les pierres et la cendre qui tombaient en quantité considérable, rebroussa chemin pour rentrer à Fort-de-France.

Il repartit vers 10 heures, après que la grosse émotion se fut calmée et, après avoir dépassé la pointe du Carbet, aperçut la minoterie Blaisemont et l'habitation Anse-Latouche en flammes. Quelques instants après, un spectacle terrifiant s'offrit aux yeux des passagers. Au pied du volcan, entouré d'un nuage opaque de fumée et de cendres, tout le littoral, depuis la minoterie Blaisemont, située un peu au nord du Carbet, jusqu'à la Pointe-Lamarre, au delà du bourg de Sainte-Philomène, était en feu, sur une étendue de plus de 5 kilomètres. Les arbres et les maisons isolées de la campagne brûlaient également. Une douzaine de bateaux sur rade, dont deux steamers américains, flambaient, encore à l'ancre. Le littoral paraissait désert. Sur la mer, rien ne surnageait que des épaves. La chaleur rayon-

nante dégagée par cet immense brasier empêchant le bateau d'avancer, il rentra à Fort-de-France, à 1 heure de l'après-midi, rapportant la sinistre nouvelle.

L'arrivée du « Suchet ».

N'ayant, depuis 8 heures du matin, aucune communication avec Saint-Pierre, et en prévision d'événements graves survenus sur ce point, j'avais, dès 9 heures, demandé au commandant du *Suchet* de s'y rendre pour s'y tenir à la disposition de M. le gouverneur Mouttet. Le *Suchet* appareilla à midi et demi. Vers 3 heures, M. le commandant Le Bris put descendre sur la place Bertin, qui était couverte de cadavres. La chaleur qui se dégageait des ruines fumantes l'empêcha de poursuivre plus avant ses investigations ; il recueillit quelques blessés qui avaient survécu par miracle et il se rendit au Carbet, où il embarqua également des blessés qu'il ramena à Fort-de-France.

A 3 heures, j'envoyai à Saint-Pierre un vapeur, où s'embarqua M. le procureur de la République Lubin, avec mission de me renseigner sur la situation.

M. Lubin descendit dans la ville et se rendit compte, comme le commandant du *Suchet*, que la population entière était anéantie. Il regagna ensuite le Carbet, où s'était massée celle des environs, parmi laquelle de nombreux blessés qui avaient pu échapper au désastre.

Un service de vapeurs fut organisé entre le Carbet et le chef-lieu pour transporter rapidement à Fort-de-France tous ces malheureux.

A Fort-de-France.

En même temps, de concert avec les chefs d'administration et M. le maire de Fort-de-France, qui a déployé dans ces tristes circonstances une activité et un dévouement dignes des plus grands éloges, je prenais des mesures pour assurer la subsistance et le logement aux sinistrés et les soins aux blessés. Les dépôts de vivres existant à Saint-Pierre étaient anéantis. J'envoyai le soir même à la Guadeloupe le croiseur *Suchet* pour y chercher des provisions. Le *Suchet* a été de retour, le 10, à 10 heures du matin.

En ce qui a trait aux circonstances exactes dans lesquelles s'est produite la catastrophe, il serait difficile de les préciser. Il résulte des témoignages recueillis tant auprès des rares survivants que des personnes ayant assisté de loin au cataclysme, que vers 8 heures du matin, à la suite sans doute d'une déchirure des flancs du volcan, une trombe de feu s'est abattue sur Saint-Pierre, causant la mort immédiate de toute la population et incendiant simultanément toutes les maisons de la ville et tous les bateaux sur rade.

L'opinion de ceux qui ont déjà visité les lieux est que pas un des habitants qui se trouvaient à Saint-Pierre, à l'heure de la catastrophe, n'a pu échapper à la mort.

Le chiffre des victimes.

On évalue le nombre des victimes, rien que pour Saint-Pierre, à plus de 26 000. Mais il faut ajouter à ce nombre les réfugiés et les autres habitants qui ont succombé dans les environs, de sorte que le chiffre total des morts peut être porté sans exagération à près de 40 000.

A la suite de la catastrophe de la matinée du 8 mai, la lave incandescente ayant commencé à couler dans les lits de la Rivière-Blanche et de la Rivière-Sèche, et en prévision d'autres malheurs semblables, les habitants de la Grand'Rivière, du Macouba, de la Basse-Pointe, de l'Ajoupa-Bouillon et du Morne-Rouge ont évacué complètement les bourgs, dont les environs sont ravagés par l'éruption, et se sont massés au Lorrain. J'ai pris les mesures nécessaires pour le ravitaillement de la population.

Saint-Pierre disparu, la colonie est privée désormais de sa plus belle cité, de son gros centre d'approvisionnements, où s'alimentaient toutes les communes rurales, de 35 000 à 40 000 âmes, et d'un grand nombre de fortunes privées. Le désastre est immense.

La Montagne Pelée est toujours en travail. De toutes les localités voisines on entend des détonations et des grondements. Par tous les moyens, j'essaie de rassurer ces populations affolées.

Hommage à M. Mouttet.

Esclave du devoir, M. Mouttet est mort en gouverneur sans peur et sans reproche. Il laisse à ses collaborateurs et à la population de l'île le souvenir d'un administrateur au cœur élevé dont le courage grandissait avec le péril. Sa douloureuse disparition dans les épreuves que nous subissons me lègue provisoirement de grands devoirs vis-à-vis du gouvernement et de la colonie. Le département peut entièrement compter sur ma bonne volonté.

Je tiens à rendre hommage au concours sans réserve que me donnent les chefs d'administration, les chefs de service et les officiers et fonctionnaires sans distinction de corps et de grade.

En terminant, je ne veux pas oublier de mentionner spécialement l'assistance que me fournit M. le sénateur Knight qui, oubliant les malheurs personnels qui l'affligent, se transporte courageusement dans les localités menacées et use de son influence sur la population pour me seconder dans ma tâche.

G. Lhuerre.

SECOND RAPPORT

Fort-de-France, le 12 mai 1902.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Comme suite à ma lettre du 11, j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'afin de venir en aide aux sinistrés des communes avoisinant Saint-Pierre, j'ai organisé, immédiatement après la catastrophe du 8 mai, diverses missions ayant pour but, soit de porter sur les lieux des secours aux blessés, soit de ravitailler la colonie, qui se trouve brusquement privée des dépôts importants de vivres qui existaient à Saint-Pierre. Je vous adresse sous ce pli copie des rapports que m'ont remis les fonctionnaires que j'avais chargés de ces missions.

Le 8 mai, à 10 heures du soir, j'envoyai à la Guadeloupe par le *Suchet* M. Braban, chef du bureau du secrétariat général, et M. Labat, deuxième adjoint au maire, afin d'acheter la plus grande quantité de vivres possible.

La lecture du rapport qu'ils m'ont adressé vous fera connaître l'accueil chaleureux et sympathique qu'ont fait à ces messieurs M. le gouverneur Merlin, M. le maire de Pointe-à-Pitre et M. le directeur de la banque, qui ont ouvert d'urgence, en faveur des sinistrés, des crédits s'élevant respectivement à 25 000, 15 000 et 6 000 fr.

Le 9 mai, M. Lange, chef de bureau du secrétariat général, est allé ravitailler les populations de Case-Pilote, du Carbet et du Prêcheur, où m'étaient signalées les agglomérations d'habitants manquant de vivres; la population du Prêcheur, qui a particulièrement souffert de l'éruption, étant dans le voisinage plus direct du volcan, est à l'heure actuelle entièrement évacuée sur le chef-lieu.

Le même jour, je donnai mission à M. Martin, sous-chef de bureau du secrétariat général, de se rendre à Sainte-Lucie pour y acheter des vivres. Ainsi que vous le remarquerez par la lecture du rapport de ce fonctionnaire, le gouverneur de la colonie anglaise a ouvert un crédit de 5 000 fr. à prendre en approvisionnements chez les négociants de Castries.

Sur ma demande, transmise par M. Martin, le consul de France dans cette ville a télégraphié aux gouverneurs de la Barbade et de la Trinidad de vouloir bien nous envoyer des denrées alimentaires. Le 11 au matin, le gouverneur de la Barbade a expédié à Fort-de-France, à titre de secours, une certaine quantité de vivres, et a mis à ma disposition deux docteurs, des infirmiers et des médicaments.

D'autre part, le gouverneur de la Dominique me faisait connaître qu'il nous offrait à titre gracieux, une valeur de 2 500 fr. de vivres, et le gouverneur de la Guadeloupe m'avisait qu'il avait fait constituer à la Basse-

Terre un nouvel approvisionnement destiné à la Martinique. Le paquebot *Ville-de-Tanger* que j'ai réquisitionné ira prendre ces deux chargements aujourd'hui même.

Enfin, M. le gouverneur de la Guyane française m'a annoncé par câblogramme l'ouverture d'un crédit de 25 000 fr. sur le budget de cette colonie, et l'organisation de souscriptions publiques à Cayenne et dans les communes.

J'avais pour devoir de remercier vivement, au nom de la population, les diverses autorités qui ont donné à la colonie des marques si touchantes de sympathie. Je n'ai pas manqué de le faire sans retard.

En ce qui concerne les nombreux blessés qu'on a dirigés sur Fort-de-France, dans la nuit du 8 et la journée du 9, et qui proviennent notamment des environs du Carbet, région extrêmement ravagée par le fléau, ils ont été répartis à l'hôpital militaire et à l'hospice civil. Accompagné de M. le procureur général et de M. le maire du chef-lieu, je suis allé dans la journée du 10 porter à ces malheureux une parole d'espérance. La plupart ont d'horribles brûlures internes ; il est probable que fort peu survivront à leurs blessures.

Enfin, il y avait lieu de se préoccuper de l'incinération ou de l'enfouissement des cadavres qui sont restés gisants dans les rues et sur les places de Saint-Pierre, ainsi qu'aux environs du Carbet. Deux expéditions ont été organisées pour procéder à cette opération, dans les conditions indiquées par M. le médecin principal Lidin, en sa note du 10 mai. Il est d'ailleurs à remarquer que la presque totalité de la population de Saint-Pierre était, à 8 heures du matin, soit réunie dans les églises, soit encore dans les maisons.

Les habitants ayant été foudroyés instantanément, les cadavres ont été carbonisés par l'incendie de la ville. J'ai donc lieu de penser que les mesures que j'ai prises pour faire disparaître les corps, relativement peu nombreux, qui sont couchés au milieu des rues et des places, seront suffisantes pour écarter tout danger d'épidémie.

G. L'Huerre.

RAPPORT DU CAPITAINE LE BRIS

Le ministre de la marine a reçu, de son côté, du capitaine de frégate commandant le *Suchet*, le rapport suivant daté du 10 mai :

Le désastre s'est produit à 7ʰ 50, d'après l'heure indiquée par l'horloge de l'hôpital, qui s'est arrêtée à ce moment, et existe encore.

Le phénomène a été foudroyant. Il peut être comparé à ce qui aurait été

produit par de gigantesques canons pointés sur Saint-Pierre, lançant avec une violence inouïe des matières enflammées. En un instant, la ville était en flammes. Tous les habitants meurent par le feu et l'asphyxie. Des navires sont chavirés et incendiés, tous les mâts cassés à ras des ponts.

Le gouverneur et Mme Mouttet, le lieutenant-colonel Gerbault et sa femme, venus la veille de Fort-de-France, sont parmi les victimes, ainsi que quelques autres fonctionnaires.

La veille, le gouverneur m'avait demandé de me trouver à Saint-Pierre, avec le *Suchet*, à 7 heures du matin, pour être à sa disposition. Quelques mesures à prendre dans les machines et dans les chaufferies ne m'avaient pas permis de donner satisfaction à sa demande. Je ne pus allumer les feux qu'à 8 heures. Sans cette circonstance, le *Suchet* se serait trouvé à Saint-Pierre au moment de la catastrophe, et aurait subi le sort des autres navires.

J'ai appareillé aussitôt qu'il a été possible, sans connaître le désastre, mais très inquiet par l'apparence de l'éruption et par la pluie de terre durcie survenue à Fort-de-France à 8^h 15 environ. Dans le trajet, j'ai été averti par un petit vapeur que Saint-Pierre flambait ainsi que les navires sur rade.

En arrivant devant la ville, je me suis rendu compte immédiatement qu'il n'y avait rien à tenter dans cet immense brasier. J'ai fait sauver les quelques survivants qui s'y trouvaient, à bord du vapeur anglais *Roraima*, sur les épaves et à terre. Ces derniers provenaient également des navires.

Tous étaient plus ou moins brûlés, et quelques-uns sont morts dans la traversée. J'ai aussi ramené les blessés de l'extrémité du village du Carbet, qui seule a été atteinte..... Je suis revenu à Fort-de-France, le samedi 10 au matin, et, après le débarquement des vivres, je me suis rendu de nouveau à Saint-Pierre, où j'ai voulu m'informer immédiatement de la situation.

J'ai envoyé à terre quatre escouades avec des ouvriers, et j'ai exploré moi-même la ville avec l'une d'elles. J'ai acquis la certitude que pas un être vivant ne pouvait y exister.

Ensuite, j'ai remonté la côte jusqu'au port du Prêcheur, dont la population était très menacée. Il y avait déjà eu 400 personnes environ tuées par la lave. Nous avons commencé le sauvetage et ramené, sur le *Suchet*, le *Pouyer-Quertier* et un petit vapeur, environ 1 000 personnes.

Je suis retourné avec le *Pouyer-Quertier* et le croiseur danois *Valkyrien*, dont le commandant a bien voulu me prêter un secours qui m'a été des plus précieux.

Nous avons pu revenir sur Fort-de-France, après avoir embarqué le reste de la population, 2 400 personnes environ. Le *Suchet* devait en avoir près de 1 200 à lui seul.

Le volcan est toujours d'une activité effrayante. Il lance des colonnes de fumée noire à des hauteurs considérables et l'on ne saurait prévoir ce qui peut encore arriver.

RAPPORT DU LIEUTENANT DE VAISSEAU DIEULAFÉ

Le ministre de la marine a également reçu du lieutenant de vaisseau commandant l'aviso *Jouffroy*, de la station locale de la Guyane, un rapport daté du 12 mai, de Fort-de-France, où nous lisons ces quelques détails relatifs à la journée du 8 :

8h20 matin. — Le *Jouffroy*, mouillé sur deux ancres, et, à l'arrière, amarré à 50 mètres de terre, ressent une secousse et fait un mouvement d'acculée.

La mer se retire brusquement de 2 mètres environ, et revient quelques minutes après à son niveau normal.

Le baromètre enregistreur accuse nettement la secousse produite. Deux ou trois petits bateaux cassent leurs amarres et s'échouent sans mal aucun sur la vase.

De 8h 22 à 9h 20, pluie continuelle de petits cailloux (pierre ponce) provenant de la Montagne Pelée en éruption.

A 9h 20, les petits cailloux sont remplacés par une pluie boueuse abondante qui tombe sans interruption jusqu'à 10 heures.

De 10 heures à 10h 20, accalmie.

De 10h 20 à 5 heures du soir, pluie continuelle de cendres.

RAPPORT DU VICAIRE GÉNÉRAL

Passons à ce rapport magnifiquement écrit, que l'administrateur du diocèse, en l'absence de l'évêque, vient d'adresser à Mgr de Cormont, à Paris :

Vous connaissez la configuration du massif de la Montagne Pelée, ses nombreuses vallées encaissées et ses torrents qui rayonnent depuis Saint-Pierre jusqu'à la Grand'Anse.

Vous savez que le plus haut pic de la montagne est le morne Lacroix, qu'on aperçoit très bien de la ville, dans les beaux jours, et au pied duquel se trouve l'ancien cratère, appelé Étang-Sec, par opposition au Lac, toujours plein, situé sur l'autre versant du même piton.

Vendredi 25 avril.

Le vendredi matin, 25 avril, bien que le temps fût découvert, le sommet de la montagne demeurait coiffé d'un splendide bonnet de vapeurs blanches. Je pus admirer ce spectacle (car j'étais depuis la veille à Saint-Pierre), en prenant le bateau de 6 heures et demie du matin, pour rentrer chez moi. En arrivant à Fort-de-France, déjà les dépêches y annonçaient une éruption volcanique. Chacun trouva la chose intéressante et les excursionnistes se mirent aussitôt en route pour le cratère, qui avait dormi pendant des siècles, ayant fait simplement acte de présence en 1851, par un jet de cendres, inoffensif, tombé pendant la nuit sur Saint-Pierre. Les Pères du collège ne furent pas les derniers à la montagne. Du sommet du morne Lacroix, ils reconnurent que l'Étang-Sec, qui a la forme d'une immense cuvette inclinée vers Saint-Pierre, se remplissait d'une eau bouillonnante et répandait une forte odeur de soufre.

Vendredi, 2 mai.

Huit jours après, l'éruption du volcan changeait de nature. Au lieu de vapeurs, il vomissait de la cendre. A 6 heures du soir, je recevais du curé du Prêcheur la dépêche suivante : « Éruption volcanique considérable ; depuis ce matin, sommes sous la cendre ; demandons prières. »

Dans la nuit qui suivit, à 11 heures et demie, la ville de Saint-Pierre fut réveillée au bruit de détonations effrayantes. Elle put contempler une des grandes scènes de la nature : un volcan en pleine éruption, vomissant une énorme colonne de fumée noirâtre, montant dans le ciel, toute sillonnée d'éclairs et accompagnée de bruits formidables. Quelques moments après, une pluie de cendres s'abattait sur la ville et aussi, mais en moindre quantité, jusqu'à Fort-de-France et sur toute l'île.

Samedi, 3 mai.

Toute la colonie, en se levant le samedi matin, aperçut la cendre, répandue partout, jusque dans l'intérieur des maisons. Une nouvelle dépêche plus alarmante que celle de la veille m'étant parvenue du Prêcheur, je partis à 8 heures pour Saint-Pierre, que je trouvai couvert comme d'une neige grise. Le volcan lançait dans le ciel, en flocons épais, sa fumée noire. De six heures en six heures ses canonnades redoublaient d'intensité ! Sous une pluie de cendres, répandant une forte odeur de soufre, je voulus visiter Sainte-Philomène, le Prêcheur, le Morne-Rouge, qui sont les localités les plus rapprochées du volcan. Ces trois bourgs étaient remplis d'habitants de la campagne fuyant des hauteurs vers le littoral ; les églises, ouvertes depuis la veille, ne désemplissaient pas ; les curés ne cessaient de baptiser, de confesser et de soutenir le courage du peuple affolé. J'essayai de rassurer ces

populations. En revenant du Prêcheur, je me trouvai dans un nuage de cendres tellement intense qu'il y faisait nuit noire.

A la cathédrale, dans l'après-midi, au cours d'une cérémonie, il se produisit une panique qu'on eut grand'peine à calmer. Tous les bras se levèrent du côté du prédicateur pour lui demander l'absolution générale. Les prêtres passèrent encore cette nuit au confessionnal. Collèges, lycées, pensionnats, écoles, avaient été licenciés.

Dimanche 4 mai.

Ce jour-là, le vent ayant changé, la pluie de cendres se dirigea vers le nord et tomba à l'Ajoupa-Bouillon, à la Basse-Pointe, au Macouba et à la Grand'Rivière. Saint-Pierre respira un peu.

Lundi 5 mai.

Depuis le matin, la Rivière-Blanche, ainsi appelée à cause de la couleur lait d'iris de ses eaux, qui grossissait depuis quelques jours d'une manière inquiétante, sans qu'il y eût le moindre orage, devint tout à coup un torrent boueux et menaçant dont les curieux allèrent contempler les emportements. En même temps, on avait aperçu, dans la haute vallée qui sort du cratère, une colonne de vapeurs qui marchait. On disait : c'est un nouveau cratère qui se forme. Non ; c'était une avalanche de boue noire et fumante, vomie par le cratère et qui, grossie par les poussées successives, devenait une montagne roulante, mais encore invisible, tandis qu'elle se frayait un chemin dans la gorge profonde. Mais, comme elle approchait du delta où est située l'usine Guérin, trahie par son bruit formidable et par sa colonne de vapeurs, quelques témoins du spectacle s'empressèrent de crier : Sauve qui peut !

C'était trop tard.

En un instant, l'avalanche avait englouti l'usine, les villas des propriétaires, les pavillons des employés, et répandu sur plusieurs centaines de mètres de large, jusque sur les coteaux voisins, une épaisseur de plusieurs mètres de boue incandescente. Cela se passait vers midi.

Au même moment, en rade de Saint-Pierre, la mer se retira, comme effrayée. Le bateau *Girard* se trouva à sec. Puis, soudain, les vagues revinrent, comme des montagnes, se ruer sur la place Bertin et au delà, répandant la consternation dans la ville.

On commençait à courir vers les hauteurs. Vingt minutes après, tout rentra dans le calme.

Quand cette nouvelle parvint à Fort-de-France, le *Suchet* fut réquisitionné aussitôt par le gouverneur, qui voulut se rendre sur le lieu du sinistre. Je sollicitai un passage qui me fut poliment refusé. On craignait que ma présence n'augmentât la panique.

Mardi 6 mai.

Je ne pus donc partir que le lendemain, par le bateau ordinaire de 8 heures. M'étant fait accompagner de l'abbé Le Breton, nous nous rendîmes à la Rivière-Blanche. Ce torrent, devenu furibond, roulait avec fracas des blocs de rochers, des troncs d'arbres et de la boue fumante. Avec sa panache de vapeur, on l'eût pris pour une locomotive se précipitant à toute vitesse dans la mer. J'aperçus les flancs du cratère recouverts de boue, de rochers, et labourés de rayures verticales creusées par les eaux. Deux pitons, qui l'encadraient, lui formaient une vallée profonde, sorte de réservoir, d'où ses ondes fangeuses se précipitaient en zigzag et se déversaient comme un torrent bouillant sur le rivage et jusqu'au fond des abîmes de notre Méditerranée caraïbe.

Mercredi 7 mai.

Dès 4 heures du matin, réveillé dans ma chambre du séminaire-collège par de fortes détonations, j'assiste à un feu d'artifice d'éclairs prenant les formes les plus variées : tantôt celle d'un croissant qui rase la surface du cratère, tantôt celle de déchirures verticales longeant la colonne de fumée, tantôt celle de franges de feu autour des épaisses volutes qu'on voit se dérouler au-dessus de la fournaise.

Deux cratères rouges, vomissant la flamme comme les hauts fourneaux, se découvrent pendant une demi-heure.

Je saisis distinctement quatre sortes de bruits : d'abord, les éclats de la foudre qui suivent les éclairs d'une vingtaine de secondes ; puis, les détonations sourdes et puissantes du volcan, semblables à plusieurs coups de canon partis ensemble ; en troisième lieu, le rugissement continu du cratère ; enfin, comme basse de cette sinistre musique, un solennel frémissement de grandes eaux dont le vacarme imposant dépasse tout ce que nous connaissions jusque-là des torrents de la montagne gonflés par les tempêtes de l'hivernage. Cette énorme crue d'une trentaine de ravines débordant à la fois, sans qu'il tombe une goutte d'eau près du littoral, laisse à deviner quelles cataractes verse, sur les sommets des mornes, le concert d'orages qu'y attire le cratère.

Lorsque le jour éclaira la rade, ce fut un cri de stupeur : elle était couverte, à perte de vue, d'ilots flottants, opulentes dépouilles des champs et des forêts, troncs d'arbres géants, épaves de toutes sortes.

Les embouchures des rivières, rongées par leur propre fureur, disparaissaient dans la mer, et leurs eaux noires et sales, lourdes comme du plomb fondu, avaient à peine le temps d'y laisser apparaître un mince ruban jaunâtre.

Tout, en cette vigile lugubre, était extraordinaire.

Accompagné des PP. Ackermann et Fuzier, à travers les débris de la

rade, et non sans danger, je partis en canot pour Sainte-Philomène et le Prêcheur, les ponts de la route qui longe le rivage ayant tous disparu. Je voulais porter aux prêtres de ces deux paroisses, avec mes encouragements, quelques secours pour leurs malheureuses populations. Je trouvai ces messieurs à l'église, harassés de fatigue, pleins d'entrain et de courage pourtant, occupés à préparer leur peuple comme à un grand sacrifice. La moitié des habitants s'était réfugiée à Saint-Pierre, où les casernes et les écoles avaient été mises à leur disposition.

Ayant résisté aux instances qui me pressaient de rester, car je croyais de mon devoir de rentrer à Fort-de-France pour l'Ascension, je quittai Saint-Pierre à 2 heures et demie, promettant d'y revenir le lendemain soir ou, au plus tard, le vendredi matin. Le bateau était bondé de gens qui abandonnaient la ville. Je descendis du canot qui me ramenait du Prêcheur, juste à temps pour m'embarquer.

Jeudi, 8 mai, fête de l'Ascension.

La plume baigne dans le sang pour écrire cette date.

A Fort-de-France, vers 4 heures du matin, un violent orage, avec éclairs et tonnerre, avait déversé des torrents de pluie. A 8 heures, l'horizon était noir comme de l'encre. Les nuages galopaient dans la direction du nord-ouest. Le ciel devenait de plus en plus sombre. Tout à coup, j'entends comme une grêle qui tombe sur les toits, sur les feuilles des arbres. Une immense rumeur s'élève dans la ville. A l'église, où la messe était commencée, une panique épouvantable ! Le prêtre reste seul. En même temps, dans la nuit qui s'étend sur nous, le tonnerre roule, roule d'une manière continue, effrayante. La mer se retire par trois fois à plusieurs centaines de mètres. Le bateau, qui partait pour Saint-Pierre, retourne, effrayé. Étant sorti sur mon balcon pour me rendre compte de ce qui se passait, je le vois se couvrir d'une grêle de pierres et de cendres encore chaudes. Dans les rues, les gens restaient pétrifiés sur leurs portes ou couraient éperdus de tous côtés ; cela dura ainsi environ un quart d'heure, un quart d'heure de terreur !

Mais que se passait-il à Saint-Pierre !... Personne n'osait répondre... Les communications par téléphone avaient été interrompues brusquement, au milieu d'un mot. Quelques-uns affirmaient avoir aperçu, par-dessus les montagnes qui nous en séparent, une colonne de feu monter dans le ciel, puis se répandre partout. L'angoisse la plus terrible étreignait les cœurs. A 11 heures, le bateau *le Marin* se hasarda à aller faire une reconnaissance et fut témoin du spectacle le plus terrifiant qui se puisse imaginer. Saint-Pierre n'était plus qu'un épouvantable brasier !!!... Cette nouvelle, jetée vers 1 heure dans notre ville, comme le glas funèbre de la Martinique, y provoqua une stupeur inénarrable ! Je n'essayerai pas de peindre de pareils tableaux : il faudrait la plume de Dante ou les accents de Jérémie.

On annonce qu'un bateau va partir pour recueillir les blessés. J'ai le bonheur d'y obtenir une place avec un de mes vicaires. La police et les gendarmes ne peuvent contenir la foule qui voudrait s'embarquer. L'expédition se compose du procureur de la République, d'un officier et d'un peloton d'infanterie de marine. On ne peut croire à la réalité d'un désastre si terrible. On se raccroche à toutes les hypothèses qui permettent d'espérer encore. Du moins, pensons-nous, la population, en grande partie, aura pu s'enfuir ! Lorsque nous avons doublé la dernière pointe qui nous sépare du magnifique panorama que fut Saint-Pierre, vers 4 heures de l'après-midi, nous apercevons tout d'abord, à l'extrémité opposée de la rade, la Rivière-Blanche sous son panache de fumée se précipitant comme la veille avec furie dans la mer. Puis, un peu au large, un grand navire qui brûle. On nous dit que c'est un paquebot américain arrivé le matin, juste à temps pour être enveloppé dans la catastrophe ; puis, un peu plus près du rivage, deux autres vapeurs qui achèvent de se consumer. La rade est couverte d'épaves, de quilles de navires renversés. Des trente ou quarante bâtiments qui s'y alignaient la veille, c'est tout ce qui en reste. Le long des quais, sur une étendue de 200 mètres, les approvisionnements de bois de constructions forment un feu très vif.

Autour de la ville, sur les hauteurs et jusqu'au Fonds-Coré, on aperçoit, à travers la forêt, des incendies partiels. Mais Saint-Pierre, cette ville, encore le matin vivante, n'est plus !... La voilà devant nous, consumée, gisante dans son linceul de fumée et de cendres, morne et silencieuse comme une nécropole. Nos yeux y cherchent des habitants fuyant éperdus ou revenant chercher leurs morts ! Mais rien ! Pas un être vif n'apparait dans ce désert de désolation, encadré d'une solitude effrayante ! Au fond, la montagne et ses pentes, jadis si vertes, semblent revêtues, quand elles se découvrent, d'un épais manteau de neige, comme un paysage des Alpes ; et, à travers le nuage de cendres et de fumée répandu dans l'atmosphère, un soleil aux lueurs ternes, blafardes, inconnues sous nos cieux, jette sur ce tableau quelque chose de sinistre, qui donne l'impression d'une vue d'outre-tombe.

Avec quel saisissement ému je lève la main sur ces 40 000 existences tout à coup fauchées, couchées, ensevelies dans cet affreux tombeau !

Chères et infortunées victimes, vieillards, femmes, enfants, jeunes filles, tombées si tragiquement, nous vous pleurons, nous, les survivants malheureux de cette désolation, tandis que vous, purifiées par la vertu particulière et les mérites exceptionnels de l'horrible sacrifice, en ce jour du triomphe de votre Dieu, vous êtes montées auprès de lui pour recevoir de sa propre main la couronne de gloire ! C'est dans cette espérance que nous trouverons la force de vous survivre.

En face de ce désert, l'équipe de soldats envoyés pour le sauvetage n'avait rien à faire : nous revînmes donc atterrir au Carbet, où nous attendaient

de nouvelles émotions, des scènes indescriptibles. Ici, dans une seule maison, s'entassent quinze cadavres ; là, des mourants, horriblement brûlés, des femmes, des jeunes filles aux chairs tuméfiées, tombant en lambeaux, sans presque de vêtements, qu'on embarque péniblement, qui meurent en arrivant à bord ! Des pères pleurent leurs enfants, des femmes, leurs maris ; ceux-ci arrivent de leur campagne, ignorant encore l'affreuse vérité. On voudrait la leur cacher, mais ils la devinent. Ce sont des cris à fendre l'âme ; plusieurs ont perdu la raison. Pendant quatre heures, on embarque toujours. Le *Suchet,* le *Pouyer-Quertier* viennent à notre secours. Nous rentrons à Fort-de-France à 10 heures du soir.

Il serait temps de raconter comment s'est produite l'effroyable catastrophe.



SUR LA PLACE BERTIN

Cela n'est pas aussi aisé qu'on pourrait le croire ; d'abord, parce que nul de ceux que le fléau a enveloppés n'en est réchappé pour en faire le récit, ensuite parce que ceux qu'il a épargnés et qui se trouvèrent sur ses limites, trop émotionnés sans doute par ce dont ils furent les témoins, ne s'accordent pas entièrement dans leurs descriptions. Voici toutefois ce que j'ai pu recueillir de certain :

Depuis le matin de ce jour, 8 mai, les grondements du volcan sont devenus plus inquiétants, les poussées de cendre plus denses et plus noires. L'anxiété, autour de la montagne et dans la ville, s'accroît de moment en moment. Soudain, à 7 heures 50, comme en témoigne l'horloge de l'hôpital, arrêtée à cette minute précise, et demeurée seule providentiellement au-

dessus des ruines, comme pour marquer dans l'histoire l'heure fatale de la catastrophe, une formidable détonation retentit dans toute la colonie, et l'on put contempler, s'élançant du cratère avec une rapidité vertigineuse, une énorme masse montant droit au ciel. Les noires spirales de cette colonne effrayante, sillonnées de décharges électriques, se déroulent dans l'espace, s'écartent, s'étendent et, mues par une puissance irrésistible, vont au loin décharger les matières incandescentes condensées dans leurs flancs.

Mais, de ces masses profondes, tout à coup une sorte de trombe de feu se détache, s'abat sur Saint-Pierre en ouragan, enveloppe, comme dans les mailles d'un horrible filet, la ville entière, sa rade et ses banlieues, depuis la pointe du Carbet jusqu'au morne Folie, près du Prêcheur, en décrivant dans les terres, tout autour de la ville, une courbe régulière de 6 à 7 kilomètres.

Rien ne saurait donner une idée des commotions atmosphériques produites par cet ouragan de feu. Que contient-il? Des matières en fusion? des gaz? des vapeurs brûlantes? tout cela ensemble? Dieu le sait. « Devant lui, nous a déclaré un témoin, bien placé pour voir le spectacle, tout est renversé et, à la fois, tout prend feu. » Une nuit ténébreuse s'étend, mais aussitôt éclairée par les lugubres flammes de ce cercle d'enfer. Depuis l'herbe des savanes, les récoltes des campagnes, jusqu'aux grands arbres, jusqu'aux maisons et édifices de la ville et de ses environs, jusqu'aux navires mouillés en rade, sur terre et sur mer, il n'y a plus qu'un seul vaste brasier où se consument 40 000 vies humaines! Oh! dans ce fracas épouvantable, combien elle a dû être horrible la minute d'agonie de tout un peuple! Quelle plume pourra jamais dépeindre la lamentation qui monta à ce moment, du sein de la cité mourante, dans le sein de la miséricorde de Dieu!

Tandis que le tourbillon de feu parti du cratère se dirigeait vers le sud et l'ouest, élargissant sa puissance destructive pour étendre plus loin ses ravages, un autre phénomène digne de remarque vint l'enrayer. Comme tenus en réserve jusque-là par une main cachée, tout à coup, deux puissants courants atmosphériques chargés de pluie, venant l'un du sud-est, l'autre du nord, se précipitèrent sur les deux flancs de la trombe enflammée, la circonscrivirent sur une trace nettement marquée, en la refroidissant à tel point que nous avons vu des personnes qui, s'étant trouvées sur cette ligne de démarcation, reçurent, à quelques pas de différence, des matières brûlantes dont elles gardent les empreintes, d'un côté, et, de l'autre, la pluie de cendre boueuse et de pierres tièdes tombée partout ailleurs.

Vendredi, 9 mai.

Tandis que je viens d'envoyer deux prêtres, l'abbé Auber et le P. Vetgli, avec l'expédition qui part pour Saint-Pierre, afin de donner une absoute

et de répandre de l'eau bénite sur les cadavres qu'on va commencer d'ensevelir ou d'incinérer ; tandis que je vois arriver, par le courrier français, M. l'abbé Duval, vicaire général de la Guadeloupe, et M. l'abbé Amieux, curé de la cathédrale de la Basse-Terre, que M[gr] Canappe, aussitôt le sinistre connu, a eu la délicate attention de nous envoyer pour nous porter le précieux témoignage de ses condoléances et de ses sympathies pour la Martinique, j'essaye, Monseigneur, de faire le bilan du désastre.

D'après la statistique des paroisses de Saint-Pierre contenue dans l'*Ordo* du diocèse, cette cité comprend un peu plus de 27 000 âmes. En y ajoutant 10 000 ou 12 000 autres victimes, provenant soit du nombre des personnes de la campagne réfugiées en ville, soit de celui des malheureux qui furent atteints aux limites mêmes du Prêcheur ou du Carbet, soit enfin de celui des marins des bâtiments sur rade, on peut atteindre le chiffre de 40 000, dont il convient, toutefois, de retrancher une quantité notable d'habitants de Saint-Pierre, des femmes et des enfants pour la plupart, qui, depuis deux ou trois jours, avaient fui le danger.

Dieu ne voulait pas, Monseigneur, que l'évêque du diocèse fût la première victime de ce cataclysme. Qui d'entre nous ne l'a remercié de votre départ vraiment providentiel !

Dans cette hécatombe effrayante, ai-je besoin de vous nommer le chef de la colonie, M. Mouttet ; le colonel Gerbault ; 24 prêtres, dont vous connaissez déjà les noms : 11 du clergé séculier, 13 révérends pères du Saint-Esprit ; ai-je besoin de signaler à votre pitié ces chers MM. Le Breton, Bertot, Anquetil ; les RR. PP. Le Gallo, Demaërel, Fuzier, Ackermann ; cette pléiade de jeunes vicaires, de jeunes professeurs si distingués ; et cette phalange sainte de 71 religieuses : 33 sœurs de Saint-Joseph de Cluny, 28 de Saint-Paul de Chartres, 10 de la Délivrande !

Combien d'autres ! Des nombreux professeurs du lycée, il y a cinq survivants ; du pensionnat colonial, il ne reste que la directrice. Tous ceux qui ont échappé à la mort se trouvaient, bien entendu, hors de Saint-Pierre.

Fonctionnaires, magistrats, commerçants, tant de familles honorables et chrétiennes : la faux exterminatrice n'a rien épargné.

Je vous ai dit que les collèges, pensionnats, écoles avaient été licenciés ; mais il restait les deux maisons d'orphelines : l'ouvroir et l'orphelinat Sainte-Anne. Cette jeunesse et les maîtresses ont été englouties.

Voilà le bilan moral, qu'on ne pourra jamais assez pleurer !

Samedi, 10 mai.

Sous le coup de la disparition du chef de la colonie et de tant d'autres fonctionnaires civils et militaires, l'administration est aux abois. Le chef du service de santé déclare qu'il n'y a point péril à attendre jusqu'au lundi 12 pour procéder à l'incinération des cadavres qui gisent sous les décombres.

Et, par ailleurs, qui le croirait? on prépare les élections pour le lendemain, au moins dans l'arrondissement de Fort-de-France, celui de Saint-Pierre n'existant plus! M. Lhuerre, secrétaire général, en vertu des décrets, remplit provisoirement les fonctions de gouverneur.

Ces messieurs de la Guadeloupe et moi, grâce à l'obligeance de M. le gouverneur provisoire, obtenons un passage sur le *Suchet*, qui va à Saint-Pierre avec une mission, pour visiter les caveaux de la Banque. M. le commandant et les officiers du *Suchet* nous accueillent très courtoisement.

Sur rade, brûle encore la carcasse du paquebot américain, d'où s'échappe une forte odeur de chair en putréfaction. Armés de désinfectants, nous débarquons sur cette place Bertin, jadis si vivante, en marchant sur des épaves. Elle n'est plus qu'un amas de décombres dans un pêle-mêle indescriptible. Çà et là, des cadavres aux chairs tuméfiées, horribles, méconnaissables. les membres contractés et tordus. Entre les branches brûlées d'un tamarinier, qui n'avaient pu le protéger, gît le corps d'un malheureux, couché sur le dos, la tête renversée, les bras levés vers le ciel dans l'attitude de supplication, les entrailles à nu, les jambes écartées et crispées.

Ne pouvant reconnaître les rues, nous avons peine à arriver à la cathédrale. Dans l'intérieur des maisons, dont quelques murs restent debout, ce sont des brasiers qui flambent ou qui fument. Les décombres de pierres, de fer, de chaux, de cendres, de matériaux de toute sorte nous brûlent les pieds. Il est imprudent de toucher les pans de murs calcinés, qui s'écroulent au moindre choc.

De la cathédrale, il reste une tour carrée, portant encore ses quatre cloches, mais toute lézardée et dont on ne peut approcher. La tour de gauche gît à terre, avec le bourdon. La Vierge de la façade me paraît intacte, dans les débris. Les murs de l'église n'existent plus, si ce n'est quelques pans de l'abside. Nous y pénétrons par la rue du Collège et apercevons quelques cadavres émergeant des décombres. Ici, comme partout, la plupart des victimes sont ensevelies sous les ruines.

Nous ne pouvons avancer jusqu'à l'autel, dont le tombeau demeure caché sous un fatras de pierres et de cendres. Je regrette que le chef de la mission n'ait pu me prêter les deux hommes que je lui avais demandés pour m'aider à faire quelques fouilles. Mais qui songeait alors que des êtres, pires que des chacals, sortis on ne sait d'où, s'abattraient sur la malheureuse cité, en bandes pillardes, pour achever ce que le feu avait épargné?

Que vous dirai-je du presbytère? Tout ce pâté de maisons est presque nivelé et c'est là que sont couchés nos chers confrères, sans qu'on puisse leur rendre les honneurs de la sépulture! Je suis entré à l'évêché par le mur de la Savane, coupé à la base et culbuté: j'aurais pu en sortir par-dessus les maisons de la rue Toraille. Il subsiste de votre palais épiscopal quelques pans de murs aux deux extrémités. Le milieu est rasé jus-

qu'au niveau du sol. Un coin de la chapelle demeure aussi. Le coffre-fort est calciné avec tout ce qu'il contenait à votre départ. Là ont péri vos trois serviteurs.

Les arbres de la Savane, déracinés, sont jetés vers le sud et à moitié brûlés.

J'avais hâte de m'arracher à ce spectacle de désolation.

De retour à la place Bertin, je cherche à distinguer l'église du Fort : inutile !

Le séminaire-collège est table rase.

Au Centre, me dit-on, rien ne laisse remarquer l'emplacement même de l'église.

Bilan de nos pertes matérielles : votre palais, la cathédrale, toutes les autres églises de la ville, celles de Sainte-Philomène et des Trois-Ponts, les presbytères, les caisses des fabriques et de l'évêché, celle des retraites ecclésiastiques.

Après avoir sauvé le trésor de la Banque, le *Suchet* avait encore pour mission de continuer d'aider à l'évacuation du Prêcheur. Sous une pluie de cendres intense, on a embarqué 700 habitants, au milieu d'émotions constantes. Deux canots chargés de femmes et d'enfants ont chaviré au pied du navire. Les matelots du *Suchet*, faisant preuve d'un dévouement sans égal, sont parvenus à sauver tout le monde.

Dimanche 11 et lundi 12 mai.

... En même temps que le feu brûlait Saint-Pierre, le Prêcheur était englouti par l'eau. Presbytère, église, bourg, étaient recouverts de 1 à 2 mètres de sable et de rochers. L'abbé Desprez sauva les saintes espèces, mais il ne put célébrer aucun office le jour de l'Ascension. Ce qui pouvait rester de ses paroissiens vient d'être recueilli à l'instant, ce lundi 12 mai.

Le maire et le curé quittèrent les derniers cette localité, devenue inhabitable.

DERNIERS ÉCHOS DE NOS MALHEURS

14. JOURNAL DU 27 MAI 1902

La vie à Saint-Pierre.

M. Beaudu, créole de la Martinique, actuellement à Paris, cloué sur son lit par la fièvre, depuis qu'il a connu les calamités de son

pays, raconte ainsi, très simplement et avec la plus exacte vérité, la vie calme et heureuse qu'on menait à Saint-Pierre :

La Montagne Pelée était chez nous, dit-il, le centre privilégié des attractions et des plaisirs. C'est que, aux colonies, nos meilleures distractions consistent en bien peu de chose : des explorations, des promenades, des parties de rivière. Ajoutez-y cependant de charmantes réunions de famille, quelques soirées dansantes, artistiques, théâtrales.

A part cela, la vie à Saint-Pierre était, ou toute monotone, ou toute de labeur. Les agréments des grandes villes de France y manquaient presque totalement. Nous n'avions que les charmes, perpétuels, il est vrai, de nos *fleurs* et de notre *soleil,* avec les magnificences de notre *jardin Botanique* et le très confortable aménagement de nos maisons et de nos villas. Cependant, les Européens faisaient, comme nous, sans exception, de Saint-Pierre leurs délices, tant y régnait la cordiale hospitalité, avec le travail toujours largement rémunéré, l'existence commode, les denrées à bon compte, parfois à vil prix, surtout nos excellents poissons.

Les habitants de Saint-Pierre aimaient assez à se visiter. La population blanche de cette ville ne semblait former qu'une seule famille de plusieurs milliers d'âmes sympathiques, unies, serviables, s'intéressant à toutes les œuvres d'utilité publique, de bienfaisance et de progrès.

Il est juste d'ajouter que les mêmes notes de commerce facile, de complaisance réciproque, de rapports empreints de cordialité, s'appliquaient également à la classe de couleur et aux noirs de Saint-Pierre entre eux. Près de trente mille âmes vivaient ainsi paisibles, contentes de leur sort, n'en rêvant point de plus heureux.

Jamais la licence des mœurs d'Europe n'apparut là-bas, ni n'osa y braver l'opinion. Les habitants de Saint-Pierre n'auraient pu concevoir l'étrange laisser-aller, les tolérances ni les compromissions qu'on semble autoriser en France. Les principes y étaient sévères jusqu'au *préjugé* (ce mot renferme étonnamment de choses, aux Antilles), et l'honneur s'y maintenait infrangible, tant les familles se transmettaient avec soin, de génération en génération, leurs idées, leurs traditions, toute l'histoire du pays, heur et malheur, gloire et vicissitudes bien faites pour instruire et rendre circonspect. On paraît, en France, ne rien comprendre à cela, quand on y parle des créoles. Aussi, avec quel facile dédain on prononce, à Paris, les mots de *préjugés martiniquais!* Eh! pourtant, ces préjugés ne sont que le respect sacré de la vie familiale, française et chrétienne, qui nous a été transmise par nos mères, le culte des souvenirs mémorables laissés par nos fiers ancêtres, le prix de leur sang versé à flots pour la patrie. Nos préjugés de caste, puisqu'on les nomme ainsi, sont-ils donc si détestables?

Les opportunistes, qui *savent si bien en prendre et en laisser, du poil des*

veaux d'or modernes de la Révolution, du socialisme et de l'irréligion, ont-ils tant que cela, en somme, le droit de nous condamner?...

...Pendant la semaine, on sortait peu. Assez volontiers, néanmoins, après le dîner, à l'heure fraîche, on venait, près de la mer, causer, au clair de lune, rire ou rêver devant cette vaste rade, aujourd'hui si désolée, alors si bleue et si claire du ciel des Antilles, dont « l'exquise transparence fait le désespoir du peintre » et qui captiva si amoureusement l'artiste Merwart qu'il s'y laissa attarder et y mourut. Les dimanches et les jours de fête, au contraire, on faisait grande toilette et, après les offices, on allait les uns chez les autres ou à la campagne. Beaucoup de monde communiait aux premières messes. Il est aisé de se représenter ce que fut pour ces pieuses âmes le matin de l'Ascension. Elles ne croyaient pas le danger si proche. Combien sont arrivées de bonne heure à l'église sans savoir qu'elles venaient y prendre leur viatique !

M. Fernand Clerc.

M. Fernand Clerc écrit ces lignes :

Nous sommes vivants. Comment? je n'en sais rien. Je venais de quitter Saint-Pierre pour aller chercher ma femme au Parnasse. Il était 8 heures environ, quand une explosion dont le fracas ne s'effacera jamais de ma mémoire se produisit. Des torrents de flammes se précipitaient, emplissant les vallées, avec un bruit infernal. Nous n'eûmes que le temps de nous sauver à quelques mètres plus haut. Ceux qui n'eurent pas assez de jambes périrent. Le jeune Molinard fut enlevé à mes côtés.

En moins de trois minutes, entendez-vous bien? la ville était consumée, ainsi que plusieurs bourgs avoisinants.

Notre exode a été épouvantable.

Nous avons tout perdu. Ah ! c'est affreux !

Je crois rêver, j'ai failli devenir fou. Je suis retourné sur les lieux, autant que je le pouvais, atterré, et ce que j'ai vu de cadavres amoncelés est inconcevable. Le nord est fortement menacé, des torrents de boue sèment la terreur et toute la population a fui.

Rien ne peut donner une idée de ce qui se passe. Je crains la famine.

« *Nous avons tout perdu.* » Cette phrase se retrouve dans toutes les correspondances de la Martinique. La lettre d'un ami adressée de Fort-de-France à un membre de la commission dit d'autre part :

Nos craintes du côté du volcan restent très grandes. Son activité est la

pays, raconte ainsi, très simplement et avec la plus exacte vérité, la vie calme et heureuse qu'on menait à Saint-Pierre :

La Montagne Pelée était chez nous, dit-il, le centre privilégié des attractions et des plaisirs. C'est que, aux colonies, nos meilleures distractions consistent en bien peu de chose : des explorations, des promenades, des parties de rivière. Ajoutez-y cependant de charmantes réunions de famille, quelques soirées dansantes, artistiques, théâtrales.

A part cela, la vie à Saint-Pierre était, ou toute monotone, ou toute de labeur. Les agréments des grandes villes de France y manquaient presque totalement. Nous n'avions que les charmes, perpétuels, il est vrai, de nos *fleurs* et de notre *soleil,* avec les magnificences de notre *jardin Botanique* et le très confortable aménagement de nos maisons et de nos villas. Cependant, les Européens faisaient, comme nous, sans exception, de Saint-Pierre leurs délices, tant y régnait la cordiale hospitalité, avec le travail toujours largement rémunéré, l'existence commode, les denrées à bon compte, parfois à vil prix, surtout nos excellents poissons.

Les habitants de Saint-Pierre aimaient assez à se visiter. La population blanche de cette ville ne semblait former qu'une seule famille de plusieurs milliers d'âmes sympathiques, unies, serviables, s'intéressant à toutes les œuvres d'utilité publique, de bienfaisance et de progrès.

Il est juste d'ajouter que les mêmes notes de commerce facile, de complaisance réciproque, de rapports empreints de cordialité, s'appliquaient également à la classe de couleur et aux noirs de Saint-Pierre entre eux. Près de trente mille âmes vivaient ainsi paisibles, contentes de leur sort, n'en rêvant point de plus heureux.

Jamais la licence des mœurs d'Europe n'apparut là-bas, ni n'osa y braver l'opinion. Les habitants de Saint-Pierre n'auraient pu concevoir l'étrange laisser-aller, les tolérances ni les compromissions qu'on semble autoriser en France. Les principes y étaient sévères jusqu'au *préjugé* (ce mot renferme étonnamment de choses, aux Antilles), et l'honneur s'y maintenait infrangible, tant les familles se transmettaient avec soin, de génération en génération, leurs idées, leurs traditions, toute l'histoire du pays, heur et malheur, gloire et vicissitudes bien faites pour instruire et rendre circonspect. On paraît, en France, ne rien comprendre à cela, quand on y parle des créoles. Aussi, avec quel facile dédain on prononce, à Paris, les mots de *préjugés martiniquais!* Eh ! pourtant, ces préjugés ne sont que le respect sacré de la vie familiale, française et chrétienne, qui nous a été transmise par nos mères, le culte des souvenirs mémorables laissés par nos fiers ancêtres, le prix de leur sang versé à flots pour la patrie. Nos préjugés de caste, puisqu'on les nomme ainsi, sont-ils donc si détestables ?

Les opportunistes, qui *savent si bien en prendre et en laisser, du poil des*

veaux d'or modernes de la Révolution, du socialisme et de l'irréligion, ont-ils tant que cela, en somme, le droit de nous condamner?...

...Pendant la semaine, on sortait peu. Assez volontiers, néanmoins, après le dîner, à l'heure fraîche, on venait, près de la mer, causer, au clair de lune, rire ou rêver devant cette vaste rade, aujourd'hui si désolée, alors si bleue et si claire du ciel des Antilles, dont « l'exquise transparence fait le désespoir du peintre » et qui captiva si amoureusement l'artiste Merwart qu'il s'y laissa attarder et y mourut. Les dimanches et les jours de fête, au contraire, on faisait grande toilette et, après les offices, on allait les uns chez les autres ou à la campagne. Beaucoup de monde communiait aux premières messes. Il est aisé de se représenter ce que fut pour ces pieuses âmes le matin de l'Ascension. Elles ne croyaient pas le danger si proche. Combien sont arrivées de bonne heure à l'église sans savoir qu'elles venaient y prendre leur viatique !

M. Fernand Clerc.

M. Fernand Clerc écrit ces lignes :

Nous sommes vivants. Comment? je n'en sais rien. Je venais de quitter Saint-Pierre pour aller chercher ma femme au Parnasse. Il était 8 heures environ, quand une explosion dont le fracas ne s'effacera jamais de ma mémoire se produisit. Des torrents de flammes se précipitaient, emplissant les vallées, avec un bruit infernal. Nous n'eûmes que le temps de nous sauver à quelques mètres plus haut. Ceux qui n'eurent pas assez de jambes périrent. Le jeune Molinard fut enlevé à mes côtés.

En moins de trois minutes, entendez-vous bien? la ville était consumée, ainsi que plusieurs bourgs avoisinants.

Notre exode a été épouvantable.

Nous avons tout perdu. Ah ! c'est affreux !

Je crois rêver, j'ai failli devenir fou. Je suis retourné sur les lieux, autant que je le pouvais, atterré, et ce que j'ai vu de cadavres amoncelés est inconcevable. Le nord est fortement menacé, des torrents de boue sèment la terreur et toute la population a fui.

Rien ne peut donner une idée de ce qui se passe. Je crains la famine.

« *Nous avons tout perdu.* » Cette phrase se retrouve dans toutes les correspondances de la Martinique. La lettre d'un ami adressée de Fort-de-France à un membre de la commission dit d'autre part :

Nos craintes du côté du volcan restent très grandes. Son activité est la

même. Celui de la Guadeloupe fume, ainsi que celui de la Dominique. Celui de Saint-Vincent est en éruption.

Un danger plus grave encore. C'est la nature du gaz dégagé par le cratère qui, se mélangeant à l'air, constitue des milieux détonants que la moindre étincelle peut faire exploser.

De ma famille, quarante-six personnes ont péri.

Je pars avec les survivants pour la Trinitad, sans ressources.

Je mets en sûreté d'abord la vie de mes enfants et peut-être leur raison.

La lettre donne ensuite de longs et pénibles détails sur la situation misérable des sinistrés, auxquels on ne saurait *trop* ni *trop tôt* venir en aide.

Nous estimons, pour notre part, que le ministre des colonies aurait déjà dû faire dresser et publier, en France et à la Martinique, la liste authentique des survivants de Saint-Pierre et de la banlieue, pour remettre d'urgence à chacun d'eux, chef de famille, veuve ou orphelin, un secours important, en attendant l'indemnité équitable due par le gouvernement à ces infortunés, aujourd'hui sans feu ni lieu. Beaucoup de grandes familles de la métropole, à la vue de cette liste, se seraient émues davantage, en retrouvant des noms des leurs, de qui elles ne recevront jamais directement aucune demande de secours, car le créole, qui donne à profusion quand il possède, ne sollicite rien de personne, surtout des siens, quand il est tombé dans l'indigence. Celle qui résulte du volcan ne saurait, d'ailleurs, ni dégrader ni humilier, mais grandir, au contraire, et imposer du respect. Aussi, que de malheureux de tout âge et de toute condition vont se draper noblement dans l'infortune qui les étreint, comme d'autres dans le luxe !

Il n'y a pas de doute pour nous à cet égard, chaque victime de la catastrophe est devenue un membre privilégié de l'humanité souffrante et digne, par conséquent, de diligence dans la répartition des moyens qui pourront l'aider à se reconstituer un *morceau d'existence* pour l'avenir.

Lettre de Case-Pilote.

Le mercredi 7 mai, tel était l'état de la Montagne Pelée, que le Carbet même se trouva plongé dans d'épaisses ténèbres.

Je pris ma mère, pauvre femme âgée, aveugle, incapable de marcher, ses jambes étant toujours malades, et je la menai à la Grande-Anse, car nous n'osions plus demeurer seules dans notre maison ; mais c'était aussi dans l'idée que nous serions un peu plus loin du volcan.

Je revins au bourg, le 8, de bonne heure, pour communier. Le temps était horrible. Ma mère, ne voulant pas rester isolée, s'obstina à me suivre.

Il y avait foule à la sainte table. La crainte de la mort qui plane constamment sur nos têtes en a tiré plusieurs de leur indifférence en matière religieuse.

A la sortie de l'église, je prenais du café chez une amie, avec Irène et sa



RUINES FUNÈBRES

tante, quand j'entends — ô souvenir ineffaçable ! — un assourdissant cri d'angoisse, de terreur, de désespoir universel. Je vois toute la population levant les bras et les yeux au ciel, dans la direction du nord. Le mont Pelé venait de faire explosion ! C'était un crépitement sans fin, d'une indescriptible horreur, comme d'un million de fournaises surchauffées. La mer, de son côté, grondait avec rage.

Je vous donnerai plus tard les détails que ma mémoire au repos ramènera sous ma plume. Pour le moment, je suis incapable d'unir deux idées ensemble.

.. Malgré le fléau, je courais vers ma mère pour la sauver. « Partez donc

vite! » me crie-t-on je ne sais d'où et, en même temps, on m'entraîne, tandis que d'autres me poussent sans pitié.

Déjà, en effet, les ruines s'entassent de toutes parts. Les vagues en courroux pénètrent dans le village. Une maison croule à mes pieds. Je roule dans l'eau comme une épave.

Mes habits de fête sont vite dans un piteux état.

Enfin, j'arrive, avec quantité d'autres, jusqu'à Duvallon.

Chemin faisant, j'arrachais, morceau par morceau, ma robe pleine d'eau qui m'empêchait de courir assez vite. J'ai franchi 4 ou 5 kilomètres, jusque chez Marie Madkaud, qui m'a prêté d'autres habits.

Je pleurais sur le sort de ma mère, que le désespoir et l'affolement du peuple ne m'avaient pas permis d'aller chercher pour l'emmener au loin. Malgré mes émotions et mes fatigues, je ne tenais plus en place. Je revins donc aussitôt sur mes pas. En route, des fugitifs me rassurèrent : « Votre mère, me dirent-ils, s'est sauvée toute seule. Son bon ange l'a conduite à l'église. C'est là que Mlle Irène l'a rencontrée. Elles sont maintenant l'une et l'autre chez M. Célestin. » A 2 heures et demie, je les y retrouvais, effectivement.

A cette heure-là, depuis longtemps, le cœur de la Martinique avait cessé de battre. La ville de Saint-Pierre achevait de se tordre dans les flammes qui la dévoraient : 35 000 ou 40 000 habitants, l'élite de la colonie, l'avaient quittée pour le ciel. Et les infernales explosions de la Montagne Pelée ne s'arrêtaient pas.

Des gendarmes, envoyés en reconnaissance de Fort-de-France à Saint-Pierre par le littoral, nous dirent qu'ils n'avaient presque plus rencontré de monde dans le bourg du Carbet et qu'il leur avait été impossible d'approcher *de ce qui fut Saint-Pierre,* sous peine d'être eux-mêmes asphyxiés. Ils nous conseillèrent de nous diriger vers le chef-lieu.

Nous nous sommes donc enfuies de nouveau vers Duvallon, où nous tombions, plus mortes que vives, à 8 heures du soir. Malgré l'angoisse et la terreur de ce jour, qui restera unique dans l'histoire universelle, j'ai pu fournir une vingtaine de kilomètres de marche désespérée et de course folle, sans trop savoir ce qui en adviendrait et s'il ne valait pas mieux mourir sur place une bonne fois.

Nous sommes restées à Duvallon jusqu'à ce matin (10 mai). Nous nous en retournions chez nous et déjà nous avions parcouru 2 kilomètres vers le Carbet, quand on nous assura que la vie n'y était plus tenable et qu'il fallait plutôt songer à nous expatrier.

Nous nous dirigeâmes alors vers Case-Pilote, ma pauvre mère pieds nus, avec un peignoir chargé de cendre et imprégné d'eau salée, et un mouchoir rouge sur la tête, tous objets d'emprunt. J'ai dit à la chère aveugle de mettre ses mains autour de mon cou et je l'ai portée sur mes épaules, en

cette voie douloureuse, jusqu'au bourg de Case-Pilote, où une personne charitable nous a bien accueillies [1].

On a déjà pillé le Carbet : des voleurs étrangers ont profité du désarroi de la population pour fouiller les cases et en faire le sac.

Je ne sais pas pour combien de temps je suis exilée, sans vêtements qui m'appartiennent et sans *un sou vaillant*. Le gouverneur envoie des vivres aux réfugiés.

Si, le 8 mai, M[me] Camoin était encore en ville, nous avons à déplorer sa mort ; mais, peut-être — *que Dieu soit béni si cela s'est réalisé !* — a-t-elle pris, la veille ou l'avant-veille, le bateau pour Fort-de-France, comme elle paraissait décidée de le faire, depuis le départ du courrier de Bordeaux..... Je ne veux même pas vous parler de tant d'autres amis. Je les pleure. Si je les rejoins bientôt, je ne vous oublierai pas au ciel,

V. D.

Actuellement chez M[lle] Cécilie Pilon, à Case-Pilote, 10 mai 1902.

---

15. JOURNAL DU 28 MAI

Aux Bruyères, le 28 mai 1902.

Lettres, renseignements et détails divers.

Désormais, les dernières correspondances des victimes de la catastrophe et celles des survivants ne peuvent plus rien nous apprendre d'essentiel ; mais nous ne devons pas moins les recueillir avec une religieuse déférence, puisqu'elles forment la triste galerie de nos tombeaux. Pour les siècles à venir, c'est tout ce qui restera de Saint-Pierre !

---

1. La jeune fille qui écrit cette lettre est d'aspect tout gracile, très frêle, de tempérament délicat, mais vive, énergique et résistante : elle l'a bien montré en cette journée calamiteuse. C'est *une pieuse enfant,* d'un dévoûment filial exemplaire, *une sainte,* disent ses compagnes et les personnes qui l'ont vue constamment à l'œuvre ; c'est, en tout cas, pouvons-nous affirmer, une de ces riches natures, sans le moindre signe extérieur de force physique, dont presque chaque famille créole compte quelque type heureux et que toujours on glorifiera en cette juste louange :

Ingentes animos angusto in corpore versant.

Lettre datée de Fort-de-France, 11 mai, et écrite par M. Trillard.

C'est jeudi, entre 7 heures et demie et 8 heures du matin, que l'éruption a eu lieu. De Gentile venait de repartir de Fort-de-France pour aller de nouveau à Saint-Pierre, afin d'essayer de ramener les siens. A 8 heures un quart, pendant la messe à Fort-de-France, nous avons reçu la grêle de cendres et de pierres qui nous a révélé la catastrophe. Gentile est revenu sans pouvoir communiquer avec Saint-Pierre. La ville était en feu. Tout ce qui y était a été brûlé. L'incendie s'est étendu de la Croix-du-Grand-Réduit jusqu'au Prêcheur, d'un côté, et au Morne-Vert, de l'autre. Les Trois-Ponts ont été rasés.

C'est affreux ! Tous nos amis y sont restés !... Les prêtres de Saint-Pierre sont morts... Hélas ! je n'en finirais pas de citer les noms des victimes !...

Le docteur Marry.

Devant le danger menaçant, combien ont tout sacrifié et fui à temps loin de Saint-Pierre ? Quelques centaines à peine. Le docteur Marry est du nombre.

Mes souvenirs, dit-il, sont confus dans mon esprit. Les événements se sont succédé avec une telle rapidité, la catastrophe a été si effroyable, que l'émotion de ceux qui, comme les miens et comme moi, ont échappé au désastre, est loin d'être dissipée.

Depuis deux mois et demi environ, on constatait que la mer, entre le Prêcheur et la Grand'Rivière, s'agitait par instants de façon tout à fait inaccoutumée. D'autre part, de la route qui longe la plage, en allant de Saint-Pierre à Fort-de-France, on put également remarquer à plusieurs reprises une petite colonne de fumée très légère qui s'élevait à la cime du mont Pelé.

Quelques jours plus tard, on perçut les premiers bruits, semblables à des roulements de tonnerre, dont les échos affaiblis se répercutaient au centre même de la montagne.

Le 2 mai, vers minuit, à peine étais-je couché que je sentis un chatouillement sur la figure ; j'y portai la main et je constatai que j'avais la face poussiéreuse. J'allai à la fenêtre et je vis que tout était recouvert d'une couche neigeuse de plusieurs centimètres. A terre, le pas des piétons s'assourdissait sur ce tapis. Le lendemain matin, cette matière à l'aspect de neige sale, qui n'était autre qu'une cendre excessivement fine, avait beaucoup épaissi.

La pluie de cendre continua les jours suivants, en s'accentuant.

Un de mes amis, qui possédait une propriété aux environs de Saint-Pierre, calcula que cette pluie pouvait être évaluée à 8 tonnes par heure et par hectare.

Avec la chute de poussière, les frémissements volcaniques redoublaient d'intensité. On aurait dit un continuel orage souterrain. L'inquiétude alors commença à gagner un peu tout le monde. Pour mon compte, je résolus de quitter Saint-Pierre. Le 7 mai au soir, devant une telle recrudescence des différents phénomènes dont je viens de parler, je me décidai à ne pas attendre plus longtemps.

En passant, je note que ce jour-là mon chien aboya lamentablement toute la journée, « hurlant à la mort », selon l'expression populaire.

Le bateau faisant le service régulier entre les deux villes, matin et soir, était parti. De concert avec une famille amie, nous frétâmes un yacht et nous nous embarquâmes vers 7 heures, emportant avec nous quelques vêtements et un peu d'argent. C'était tout ce que nous devions sauver.

Le lendemain matin, je me levai d'assez bonne heure, voulant aller faire quelques visites à Saint-Pierre. N'avais-je pas des malades auxquels je me devais ?

..... Ils n'avaient plus besoin de moi.....

Je laissai cependant repartir le yacht qui nous avait amenés la veille et à 8 heures je pris place sur le bateau-poste de la Compagnie Gérard. Cinq minutes avant notre départ, nous fûmes violemment secoués et emportés par un reflux, soudain presque jetés sur la plage ; en quelques secondes, la mer se démonta, les vagues déferlèrent furieusement, puis le calme se fit.

Nous nous mîmes en route. A peine naviguions-nous que l'horizon s'obscurcit rapidement. Une minute plus tard, des cendres s'abattirent sur la mer : quelque cent mètres plus loin, nous vîmes, terrifiés, qu'aux cendres se mêlaient des pierres chaudes. Des bateaux fuyant à toute vitesse devant la pluie de feu arrivèrent sur nous. Les passagers épouvantés nous dirent le danger que nous courions. Nous fîmes demi-tour et rentrâmes à Fort-de-France, poursuivis par la grêle de cailloux brûlants, qui tombait sur le pont.

... Jusqu'à 500 mètres du chef-lieu, des pierres, rouges encore, sont venues s'abattre violemment.

Le comte Fitzjames.

M. Fitzjames et un de ses amis ont été témoins du cataclysme. Ils assistèrent de très près au naufrage et à la destruction des navires en rade.

Ils étaient partis de grand matin de Saint-Pierre et avaient

ancré leur petit yacht voilier à environ 3 kilomètres du rivage, pour pêcher à la ligne. Au moment où la catastrophe se produisit, ils virent le vapeur « *Grappler* » *se soulever de 5 mètres au-dessus des eaux, comme enlevé par une force mystérieuse, retomber lourdement et couler à pic aussitôt*. Le tout ne prit pas quatre minutes.

Le comte Fitzjames dit avoir vu dans une maison non incendiée une petite fille de dix ans, surprise au moment où elle jouait à vêtir une poupée. Le corps de la fillette était entièrement nu et presque intact, tandis que toutes les pièces d'étoffe étaient carbonisées.

Lettres écrites à MM. Gérard frères, de Marseille, qui ont des comptoirs à la Guadeloupe et à la Martinique.

Le témoin a vu la scène, du Morne-Rouge.

Jamais, dit-il, je n'oublierai le spectacle que j'ai eu sous les yeux. D'un nuage épais s'échappa une pluie de pierres grosses comme des fruits à pain. Tout le monde s'enfuit. Nous suivîmes les sœurs de la Délivrande et, après avoir fourni 22 kilomètres à pied, nous nous arrêtâmes à la Grand'-Anse.

L'abbé Montout, curé du Lorrain, accueillait les fugitifs ; mais, au bout de trois jours, il n'eut plus de vivres.

La situation était intenable. Nous avons dû partir de nouveau. Notre misère est telle que nous regrettons parfois de n'être pas restés parmi les victimes.

D'une autre lettre à ces messieurs, nous détachons ces lignes :

Pointe-à-Pitre, 12 mai.

Quand le croiseur *Suchet* nous a appris l'affreuse nouvelle, nous avons fermé tous nos dépôts. La ville entière a suivi ce mouvement. Les navires en rade, les édifices publics ont mis leurs pavillons à mi-mât.

Nos cœurs ont saigné, à l'appel de nos compatriotes ruinés. Nous avons envoyé notre caboteur le *Carnot* à la Martinique, le 9 mai à 2 heures, avec 10 000 fr. de vivres frais. Nous voulions partir, mais le *Suchet* a refusé de prendre des passagers, sans doute pour ne pas mener de bouches inutiles dans un pays qui demandait des provisions.

Sinistre détail.

A l'heure même où se produisait la catastrophe, un employé du téléphone, à Fort-de-France, était en communication avec un de ses collègues de Saint-Pierre, qui lui narrait les phénomènes apparus depuis le matin. Tout à coup, au milieu d'une phrase, l'employé entend sortir de l'appareil un vrai hurlement, auquel succède un silence prolongé qu'il essaie en vain de rompre. Son ami venait de passer de vie à trépas si inopinément que sa dernière phrase était restée coupée.

M. Yangting.

M. Louis Yangting a perdu sa femme et sept de ses quatorze enfants.

Si j'ai échappé moi-même à la mort, raconte-t-il, c'est grâce à une circonstance en quelque sorte miraculeuse. En effet, contrairement à mes habitudes, je me mis en tête de monter à cheval, de bon matin, le 8 mai, et d'aller jeter un coup d'œil sur mes plantations de Champ-Flore. C'est de là que, à 8 heures, j'assistai à l'éruption.

Un autre témoin du Carbet, M. Durand.

A peine rentrés à la maison après la messe de 7 heures, dit-il, nous entendîmes comme une canonnade de mille bouches à feu et nous vîmes une montagne de boue brûlante se précipiter vers nous. En moins de trois minutes, la trombe atteignait nos parages, jusque tout près du bourg. En même temps, la mer y pénétrait sur une profondeur de 200 mètres, balayant tout sur son passage.

Nous nous sauvons à l'église.

Presque à chaque pas, nous regardions derrière nous et nous voyions le feu gagner nos talons.

Arrivés dans le temple, nous n'en pouvions plus. La population se précipita au pied des autels, multipliant ses supplications et implorant à hauts cris l'absolution générale.

Brusquement, un vent déchaîné souffla du sud qui força la montagne d'abomination à reculer, laissant le feu seul achever ses ravages. Une minute de plus, le Carbet était en cendres, comme Saint-Pierre, Sainte-

Philomène et le Prêcheur. Nous avons alors poursuivi notre exode jusqu'au Morne-Vert, chez l'abbé Altéroche.

Mais, dans la nuit du vendredi au samedi, un jet de flammes ayant été projeté du cratère sur la Basse-Pointe, il nous parut imprudent de stationner davantage trop près du volcan et nous partîmes aussitôt à pied pour Fort-de-France.

Rapport d'un agent de la Compagnie française des cables télégraphiques à Fort-de-France.

S'étant rendu à Saint-Pierre avec la première mission de secours, le lendemain du désastre, il écrit :

1h 50. Le mouillage s'effectue au milieu de carcasses fumantes de navires. Un nuage de cendre cache totalement la vue de la montagne.

2h 10. Deux prêtres procèdent au service mortuaire, suivi debout sur les ruines, en face de la douane, à côté des flammes qui jaillissent encore des maisons situées au bord de la mer.

On visite successivement l'hôpital militaire, le bureau du câble, la banque et la batterie d'Esnotz.

Les rues sont jonchées de cadavres noircis, nus, méconnaissables. Une odeur de chair roussie nous étrangle. Un seul être porte encore ses habits : c'est un infirmier de l'hôpital qui a dû se jeter dans un bassin, et, l'eau tarie, le corps a été ensuite carbonisé avec les vêtements plaqués dessus.

Quelques murailles subsistent. Les toitures, les cloisons, les objets à l'intérieur des édifices paraissent avoir été violemment projetés au dehors.

On ne rencontre rien de vivant, pas même une mouche sur les chairs putréfiées : c'est le royaume de la mort, dans toute sa désolation.

Lettre d'un gendarme colonial à sa mère, à Limoges.

A la caserne, le spectacle qui s'offrit à ma vue était si épouvantable que, malgré moi, mes jambes fléchissant, je me trouvai à genoux.

Toutes les maisons de ce quartier (Centre et savane du Fort) sont rasées.

Au moment de notre visite dans cette hécatombe, nous fûmes surpris par une avalanche de cendres.

Pressentiment.

Une jeune créole de Saint-Pierre envoyait, le 3 mai, à une amie, à Aurillac, une carte postale illustrée avec ces mots :

« Peut-être n'existerons-nous plus quand vous recevrez cette carte. Notre



(Cliché de l'Illustration.)

LES RUINES DE SAINT-PIERRE LE 14 MAI

volcan fumait depuis plusieurs jours. Il a éclaté cette nuit, envoyant des gerbes de cendre. Cette cendre continue à pleuvoir. A la grâce de Dieu ! Je vous embrasse. Au revoir... j'espère.

« *Votre petite amie,*

« C. »

La carte représente un paysage panoramique de Saint-Pierre, avec une croix pour désigner le cratère.

Il apparaît, aujourd'hui, ce petit signe, non plus comme un point de repère, mais comme le sceau du martyre, au-dessus de la nécropole de la Martinique.

---

16. JOURNAL DU 29 MAI

Faut-il évacuer la Martinique et de quel côté diriger l'exode?

Le député de la Guadeloupe, M. Gerville-Réache, ayant attiré l'attention du ministre des colonies sur l'utilité évidente qu'il y avait à diriger vers des territoires français les réfugiés de la Martinique, a reçu la lettre suivante :

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu me demander si des mesures sont prises pour diriger l'exode de nos malheureux compatriotes de la Martinique sur les colonies françaises de la Guadeloupe et de la Guyane, et si les moyens d'approvisionner ces deux colonies sont prévus.

Je m'empresse de vous faire savoir que, dès la nouvelle de la catastrophe de Saint-Pierre, je me suis préoccupé d'assurer aux sinistrés le moyen de quitter la colonie et que j'ai donné des instructions à la mission spéciale que le gouvernement a envoyée à la Martinique pour que des dispositions soient prises en vue de diriger tout mouvement d'émigration de préférence sur la France et sur les colonies françaises.

Par un récent câblogramme adressé à M. Lhuerre, j'ai renouvelé ces instructions et j'ai autorisé le gouverneur par intérim de la Martinique à accorder sur les fonds de secours des passages gratuits, pour la France et pour les colonies françaises, aux personnes qui ont des parents ou justifient de ressources dans le pays où elles demandent à être transportées.

Pour venir en aide à celles qui se sont réfugiées à la Guadeloupe et à la Guyane, j'ai, sur la proposition du comité de secours, mis par câblogramme, à la disposition du gouverneur de ces colonies, une somme de 60 000 fr. (50 000 pour la Guadeloupe, 10 000 pour la Guyane) sur les fonds provenant des souscriptions publiques.

J'ai en même temps invité MM. Merlin et François à me faire connaître d'urgence les ressources nouvelles dont ils pourraient avoir besoin et je les ai avisés que des mesures seraient prises aussitôt par le département pour donner satisfaction à leurs demandes.

Je dois ajouter que par câblogramme daté de la Basse-Terre, le 25 mai, M. Merlin me fait savoir que deux convois, comprenant 967 réfugiés martiniquais, sont arrivés le 21 mai à la Guadeloupe.

L'administration locale a pris les dispositions nécessaires pour leur assurer asile et assistance, tant à la Pointe-à-Pitre qu'à la Basse-Terre.

Le gouverneur termine en disant que la situation de la Guadeloupe continue à être excellente.

Agréez, Monsieur le député et cher collègue, les assurances de ma haute considération.

Le ministre des colonies,
A. DECRAIS.

A propos de cet exode, voici les sentiments exprimés par un ancien administrateur de la Guyane, M. Chessé :

Mon cœur de vieux colonial saigne de savoir Saint-Pierre détruit, la Martinique en danger. J'ai suivi, d'abord par des dépêches particulières, et, enfin, par les relations des habitants heureusement sauvés, les diverses phases de cette catastrophe et je ne puis, hélas ! que regretter (mais cela de tout ce qui me reste de force) qu'on n'ait pas eu l'idée de diminuer le péril. En effet, le volcan a fumé, grondé, lancé de la cendre, de la boue, dégagé des évaporations sulfureuses (mortelles pour un grand nombre), pendant plusieurs jours, et on n'a rien fait, rien fait pour éviter même... l'impossible. Oui, on a nommé une commission qui a conclu que le mont Pelé ne saurait se montrer méchant, qu'on en serait quitte pour une chaude alerte. Mais, vous le savez, les commissions, quand elles concluent, c'est toujours après s'être brouillées avec le bon sens. Certes, on ne peut avoir la science infuse ; aussi est-il nécessaire de prendre « l'avis » des hommes compétents, mais pour que celui-ci soit vraiment profitable à qui le provoque, il faut toujours l'assimiler à sa petite jugeotte. M. Mouttet, qui est mort au champ d'honneur, a eu trop confiance en la commission qu'il crut devoir consulter pour se dégager de la terrible responsabilité qui fondait sur lui à l'improviste.

Maintenant que le malheur est entièrement consommé, que les secours affluent, que nos pauvres compatriotes supplient la mère-patrie de les arracher au danger qu'ils courent, ou peuvent encore courir dans l'île, qu'on les exauce vite, vite, et dans le sens de la lettre de M. Gerville-Réache. Cette lettre lui fait grand honneur ; elle est l'œuvre d'un cœur généreux autant que d'un bon Français et d'un colonial éclairé. Je n'ai donc pas besoin d'insister sur l'immense avantage qu'il y aura d'aider nos compatriotes à aller se fixer dans nos colonies, à nous.

A la Guadeloupe, le bien-être sera pour eux plus immédiat et je ne doute pas un seul instant que les Guadeloupéens offrent aux Martiniquais, leurs frères si cruellement éprouvés, la plus large hospitalité. Mais j'opine plus particulièrement pour l'exode continental, et je considère comme mieux inspirés ceux qui éliront refuge à la Guyane ; il ne faut pas oublier, surtout en ce moment, que la Guadeloupe fait partie de la volcanique chaîne des Antilles. Aussi bien, la Guyane est de toutes nos colonies la plus riche en produits de toutes sortes, mais sa mise en culture, l'exploitation de ses forêts et sables aurifères souffrent énormément du défaut de bras.

M. Gallois, l'explorateur, est d'avis que les habitants de la Martinique ne devraient pas songer à s'établir à la Guadeloupe.

En admettant, dit-il, que les Martiniquais fussent dirigés sur la Guadeloupe, ce ne sera pas la place qui leur fera défaut. Ils pourront s'établir confortablement par la suite ; mais je crains que les soufrières de l'île ne s'éveillent à leur tour et brutalement. Il n'y a pas encore deux mois, j'explorais l'une d'elles — notez que le mont Pelé, si fatal à Saint-Pierre, passait encore à ce moment pour éteint — et j'ai pu constater *de visu* qu'un travail d'enfer s'y opérait : une colonne de fumée, assez légère, s'échappait incessamment de son cratère.

Ces soufrières ne sont donc pas plus éteintes que celles de la Martinique et de Saint-Vincent, quoi qu'on puisse affirmer. C'est même incroyable qu'on dise cela sérieusement. Quant à moi, je m'attends à apprendre que les soufrières de la Guadeloupe montrent chaque jour plus d'activité. Somme toute, le mont Pelé n'est éloigné de ces soufrières que de 100 kilomètres. Qu'est cette distance, devant l'enchaînement mystérieux des phénomènes géologiques que nous avons la douleur de constater ?

Même question dans la « Revue bleue ».

Les négociants et les usiniers, y lisons-nous, *ayant à peu près tous péri* dans la catastrophe de Saint-Pierre, la population blanche de la Martinique ne se compose plus guère maintenant que d'agriculteurs dont les

plantations de cannes constituaient toute la richesse. Leur départ va les laisser sans ressources.

Certes, les souscriptions ouvertes en faveur des survivants les mettront pendant quelques jours à l'abri du besoin, mais il faudra assurer à bref délai leur existence, d'une façon définitive.

Ce n'est pas en France que peuvent s'établir ces hommes, habitués à la vie large des colonies, aux grandes exploitations, aux cultures des climats chauds. Ils s'y trouveraient complètement dépaysés.

Dans la plupart de nos possessions d'outre-mer, il y a de vastes territoires très fertiles que la métropole peut mettre à leur disposition. Cela vaudrait mieux que d'abandonner ces terres à des gens venus de France, qui ne connaissent rien aux denrées coloniales et qui sont absolument incapables de mettre le sol en valeur.

NOTE. — Tous les négociants et tous les usiniers ne sont pas morts. Au surplus, le Martiniquais est courageux. Il sait se plier aux exigences des plus dures épreuves. Sa vaillance ne sera jamais prise en défaut.

Ce que proposent la *Revue bleue* et les cœurs charitables qui s'intéressent à la douloureuse situation des créoles de la Martinique n'est pas aussi pratique qu'on pourrait croire.

Ce qu'il faut essayer sagement, c'est de *garder les Martiniquais à la Martinique,* en les aidant à s'y relever.

M. Taylor, de Saint-Thomas, exprime comme nous l'espoir que la Martinique, « si exubérante de vie et de courage, se relèvera et recouvrera son ancienne prospérité ».

L'article de M. Taylor dans la *New-York Tribune* se termine ainsi : « L'on est prompt à se mettre en colère ou à pleurer, sous les tropiques, mais on rit facilement après. C'est comme cela, avec la nature, dans ces îles ravissantes. Elle sourit bientôt après les plus grandes calamités. »

« L'Opinion », de la Martinique.

L'Opinion, le 10 mai, écrivait :

Devant ce cataclysme qui dépasse en horreur tout ce que l'on peut imaginer, devant tant d'innocentes victimes qui dorment à cette heure dans l'attitude de l'angoisse dernière, devons-nous douter de l'avenir et, comme le

laboureur qui s'est épuisé à remuer une terre ingrate, laisser le désespoir nous gagner ?

Eh bien, non ! Cela ne sera pas dit. Si, au lendemain de l'incendie de 1890, nous avons su mettre notre énergie à la hauteur d'une si cruelle catastrophe ; si nous n'avons pas fléchi sous la tourmente quand l'ouragan avait fauché toutes nos moissons, ce n'est pas à cette heure que nous devons douter de nos facultés au travail et de notre vitalité

Haut les cœurs ! Nous invitons nos concitoyens à n'avoir désormais qu'un souci, qu'un désir : la réparation de l'effroyable désastre qui vient de nous atteindre en pleine poitrine.

Inclinons-nous bien bas devant tant d'infortunes imméritées, mais inclinons-nous pour nous redresser plus forts devant le danger et pour puiser dans notre détresse même plus d'énergie et plus de courage, toujours !

Voilà le vrai langage créole, et les actes suivront les paroles, pour peu que la France s'y prête.

La presse.

Toujours à propos de cette question capitale : exode ou restauration de la Martinique, la presse du monde entier parle avec un vif intérêt et une profonde sympathie des mesures indispensables à concerter en faveur de la pauvre colonie.

Lorsqu'un désastre comme celui de Saint-Pierre, lisons-nous en substance en maints journaux et revues, frappe une grande nation et atteint un peuple magnanime, très digne d'un meilleur sort, il est clair qu'il faut d'abord courir au plus pressé, en réparant dans la mesure du possible les calamités matérielles par des secours aux survivants, et en cherchant ensuite, si faire se peut, à procéder aux mesures définitives capables d'assurer l'avenir.

Dès la première heure, on s'est ingénié partout à procurer aux Martiniquais, réduits à la misère, les premiers moyens de se nourrir.

Certaines mesures favorables, quoique très incomplètes, ont été prises également pour éloigner du cratère en furie ceux qui se trouvaient trop près de la zone dangereuse.

Enfin, les souscriptions recueillies, les dons offerts avec une spontanéité touchante par les nations étrangères et le crédit que le

gouvernement français va avoir à sa disposition permettront, avant qu'il soit longtemps, d'attribuer des indemnités qui, pour être *infinitésimales*, en comparaison des pertes subies, n'apporteront pas moins un utile soulagement aux sinistrés.

C'était ce qu'il y avait de plus immédiat : avant tout, panser, puisqu'on ne peut la guérir, l'effroyable blessure.

Mais ensuite, car on ne saurait s'en tenir là, il faut songer sérieusement à l'avenir.

La Martinique, après la catastrophe, est-elle susceptible de retrouver son activité et sa prospérité ? Oui, à condition de lui rendre l'équivalent de la malheureuse cité disparue.

Il ne peut-être question de rebâtir Saint-Pierre sur son ancien emplacement, même lorsque tout danger d'éruption aura disparu. Doit-on, par contre, développer Fort-de-France, qui n'est certes pas, l'événement l'a prouvé, à l'abri des atteintes du cratère et qui a d'ailleurs à remplir vis-à-vis de sa métropole une mission importante de sentinelle avancée ?

Le correspondant du *New-York Herald,* s'entretenant avec l'amiral Servan, qui commande le *Tage,* en a reçu cette réponse : « La ville de Saint-Pierre ne devrait jamais être reconstruite, car le danger créé par la Montagne Pelée peut se perpétuer pendant des siècles. On ne devrait pas non plus laisser Fort-de-France prendre un plus grand développement. J'emploierai mon influence à faire bâtir, sur la côte sud-est de l'île, soit à la Trinité, soit à la Caravelle, une autre ville qui devrait être la capitale de la colonie. »

Voilà des avis dont il paraît impossible qu'on ne tienne pas compte.

Il importe donc, soit d'élever, en remplacement de Saint-Pierre, soit de développer sur un point parfaitement choisi, dans une région à l'abri des atteintes du volcan, un nouveau centre commercial à la Martinique.

Nous avons déjà traité plus haut, pour notre part et suivant nos connaissances personnelles, de ce qu'il y a de plus urgent à élucider au plus tôt pour la restauration de la colonie. Qu'une idée ou une autre prédomine, qu'un projet ou un autre obtienne faveur, l'essentiel, pour nous, c'est que la Martinique refleurisse, sous la

protection de la puissance militaire de Fort-de-France et à l'aide d'un commerce aussi considérable qu'était celui de la *place Bertin*.

---

17. JOURNAL DU 30 MAI

Informations, discussions, dépêches, théories scientifiques et documents divers.

Aux Bruyères, le 30 mai 1902.

New-York, le 29 mai.

Les dépêches de Fort-de-France indiquent que la Montagne Pelée est encore en éruption, mais que les manifestations d'activité volcanique ont diminué d'intensité. Le cratère a cessé de lancer des pierres et des scories; il vomit seulement des colonnes de fumée qui se résolvent en cendres fines. La nuit, ces colonnes s'illuminent intérieurement, ce qui fait croire que la lave continue à bouillonner dans l'intérieur de la montagne, sans avoir cependant la force d'atteindre l'orifice du volcan et de s'épandre sur les mornes.

Le travail d'incinération a été repris, mais dans des conditions extrêmement défavorables. Le pétrole enflammé ne peut plus atteindre la plupart des cadavres, recouverts depuis la dernière éruption par une épaisse couche de cendres et de blocs de toutes dimensions. Il faudrait des milliers d'ouvriers pour déblayer d'abord les ruines, et les bras manquent. L'opinion générale est qu'on devra laisser à la nature le temps d'achever son œuvre; la chaleur est si intense qu'avant quelque douze à quinze jours, les cadavres en putréfaction seront desséchés ou annihilés.

Dans toutes les Antilles, on signale que la chaleur est excessive (87° Fahrenheit dans les rez-de-chaussée des maisons), et qu'une maladie de gorge a fait son apparition, causée vraisemblablement par la poussière volcanique dont est imprégnée l'atmosphère. La nuit, même lorsque le ciel est sans nuages, on est aveuglé par des éclairs gigantesques, de lueur rouge.

Ce que disent les savants.

La majorité est d'avis que l'énergie volcanique ne s'apaisera pas de sitôt ; mais que cependant « il n'y aura pas d'accidents de per-



LE JET D'EAU DU JARDIN DES PLANTES

sonnes » : d'ailleurs, il ne reste plus de fortes agglomérations qui puissent être détruites « et Fort-de-France semble *absolument* à l'abri des conséquences de toute éruption possible ».

Ce langage hardi ne rappelle-t-il pas un peu celui de la commission du 7 mai?

Fort-de-France est perpétuellement en danger, plus que ne paraissait l'être Saint-Pierre. Un raz de marée, un tremblement de terre suffit pour anéantir Fort-de-France, sans compter que cette ville n'est point à l'abri du volcan. « Jusqu'à 500 mètres du chef-lieu, des pierres, rouges encore, sont venues s'abattre violemment. » (Docteur Marry.) La Montagne Pelée peut fournir matière, hélas! à la destruction totale de la Martinique: cette opinion n'est peut-être pas moins « savante » que celle qui prétend nous mettre « à l'abri des conséquences de toute éruption possible ».

Un câblogramme de M. Lhuerre.

M. Lhuerre fait savoir au ministre des colonies que la mission envoyée par le gouvernement s'est embarquée à destination de la Guadeloupe. Elle désire s'assurer que, au cas où les circonstances exigeraient de faire évacuer sur Basse-Terre un certain nombre de sinistrés, la ville dispose de locaux suffisants pour les recevoir et permet ainsi d'éviter une trop grande agglomération de réfugiés à Fort-de-France.

De son côté, M. Merlin, qui devait rentrer en France ces jours-ci, a porté à la connaissance de M. Decrais qu'en raison des événements douloureux de la Martinique, il retarderait son départ de la Guadeloupe jusqu'au jour où il serait assuré que cette colonie n'a plus besoin de son concours immédiat.

La souscription publique ouverte dès le 9 à la Guadeloupe s'élève actuellement à 113 000 fr.

Mort de M. Joseph Plissonneau, à Sainte-Lucie.

M. Joseph Plissonneau, qui n'avait eu que le temps de sauter à bord du *Roddam*, en recevant force brûlures, vient de succomber à Sainte-Lucie.

M. Joseph Plissonneau, digne et noble cœur, était estimé de tous

pour son aménité, sa discrétion et surtout pour son amitié généreuse et fidèle.

Il laisse une jeune veuve et une intéressante petite famille.

Interview de M. Ramon.

On connaît trop les conclusions, cruellement démenties, de la commission scientifique du 7 mai. Comment des hommes sérieux, s'ils n'ont été préoccupés que de science, ont-ils pu donner des certitudes, alors qu'en pareille conjoncture la science véritable ne peut qu'émettre des doutes ?

« Il est impossible, dit M. Ramond, géologue du Muséum, de prévoir, dans l'état actuel de la science, la proximité et l'intensité d'une éruption. Nous ne pouvons nous livrer qu'à des conjectures. Ceux qui affirment quelque chose sont bien présomptueux.

« Comment a-t-on pu prétendre, par exemple, que la position des cratères assurait la sécurité de Saint-Pierre, alors qu'il est fréquent de voir les cratères se déplacer et de nouvelles bouches s'ouvrir à l'occasion d'une éruption ?

« Il est évident qu'en général, les tremblements de terre précèdent une éruption et qu'après le phénomène volcanique, de nouvelles secousses sont moins à craindre. Mais il serait dangereux de généraliser.

« A Paris, on ne comprend pas très bien l'importance de ces phénomènes et on ne paraît pas leur attacher tout l'intérêt qu'ils méritent : sur notre épaisse couche de terrains sédimentaires, nous n'avons guère à craindre les chocs terrestres. En 1883, la catastrophe du Krakatoa émut peu la population, malgré le nombre des victimes. C'étaient des indigènes de terres lointaines ! Et pourtant, toute une montagne avait sauté, laissant à pic des parois de 600 mètres....

« Les animaux sont les seuls à prévoir ces cataclysmes. Ils ont un instinct mystérieux dont la raison d'être nous échappe et qui ne les trompe pas. Les événements de la Martinique l'ont encore prouvé. »

Les conséquences de l'éruption.

La science, dit-on, n'a pas su prévoir l'éruption qui devait ensevelir Saint-Pierre. « Non, la science n'a point failli à son rôle, réplique M. de Lapparent ; c'est l'administration qui, n'ayant rien compris aux phénomènes volcaniques, a permis à la population de s'endormir dans une demi-quiétude, au lieu d'en presser d'urgence l'exode général. » Et il ajoute : « La grande dépression de la Méditerranée sépara aux âges géologiques l'Europe de l'Asie, elle creusa la mer Rouge et forma l'immense fossé de l'océan Indien. Cette action destructive s'est poursuivie autour du globe ; elle semble s'attaquer aujourd'hui aux Antilles, pour y creuser une mer nouvelle symétrique des océans de l'autre hémisphère.

« Les Antilles seraient donc appelées à disparaître. Ne seraient-elles pas d'ailleurs les derniers vestiges de ce continent dont les légendes humaines nous ont conservé le souvenir, sous le nom d'Atlantide ?

« Une autre théorie peut être soutenue. Je le sais. Elle n'envisage plus l'hypothèse d'une disparition, mais au contraire d'un soulèvement volcanique qui rattacherait les Antilles au système orographique des deux Amériques.

« Quoi qu'il en soit, conclut M. de Lapparent, les Antilles traversent une période très critique dont la géologie peut seulement indiquer les causes. »

Deux orphelines martiniquaises.

Le couvent des ursulines de Nantes, dont une des religieuses a perdu tous les siens, à Saint-Pierre, vient de recevoir en pension deux jeunes créoles qui se trouvent absolument seules, à la suite de la catastrophe.

Lamentable document.

La lettre de faire-part que nous transcrivons ici est une poignante attestation de l'immensité du deuil qui pèse sur la vaillante race créole.

Monsieur G. Caminade ; Madame G. Caminade (née Dupouy) ; Monsieur Gustave Caminade, Monsieur André Caminade, Monsieur Maurice Caminade ;

Ont l'immense douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver dans les personnes de :

Monsieur Eugène Caminade
Madame veuve Caminade
Monsieur et Madame
Raphaël Caminade et leurs enfants
Raoul, Gabrielle, Albert et Aline
Monsieur et Madame
Gaston Caminade et leurs enfants
Georges, Louis, Gaston et Marie-Louise
Monsieur et Madame Louis Liottier
(née Caminade)
et leurs enfants, Aimée, Gabrielle et Louis
Mademoiselle Léonie Caminade
Monsieur et Madame Samuel Dupouy
et leurs enfants, Louise, Robert et Georges
Madame veuve Paul de Gage
(née Dupouy) et ses enfants, Fernand,
Alix, Léonie et Valentine
Monsieur Raphaël Dupouy
Mesdemoiselles Ferdilia et Palmyre Dupouy ;

leurs fils, mère, belle-mère, grand'mère, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces, cousins et cousines, décédés dans la terrible catastrophe de Saint-Pierre (Martinique), le 8 mai 1902.

Priez pour ces martyrs !

M. Hovey.

Le professeur Hovey, du Muséum d'histoire naturelle, membre de l'expédition scientifique américaine envoyée à la Martinique, résume comme suit le résultat de ses premières observations à Saint-Pierre :

On ne peut comparer l'aspect de la ville qu'à celui que présentent les ruines de Pompéi. et le caractère de ravage et de désolation y est encore bien plus marqué.

En général, les murs des bâtiments construits au nord et au sud de la ville ont moins souffert que ceux qui s'élevaient à l'est et à l'ouest. Les arbres, les maisons et tous autres objets qui précédemment se dressaient au-dessus du sol ont été inclinés ou projetés complètement dans la direction du sud. Cette circonstance montre bien que la ville a été détruite par un souffle d'une puissance incomparable, sorte de tornade venue de la montagne.

Il est de plus manifeste que cette tornade était composée de gaz suffocants qui ont tué la population sans qu'elle eût eu le temps de souffrir.

L'enquête a montré, en effet, que les habitants avaient été asphyxiés avant que les édifices eussent pris feu.

Les gaz étaient en grande quantité de l'hydrogène sulfuré, qui a dû être enflammé subitement par des décharges électriques, ce qui fait que la conflagration a été générale et instantanée. C'est là un phénomène qui ne s'est jamais produit dans aucune autre éruption volcanique.

Clairon, tocsin !

Le journal *La Patrie,* animé des meilleures intentions, mais toujours fougueux, sonne aujourd'hui du clairon.

Hier, c'était le tocsin : avec des élans trop irrésistibles, sans contrôle, au premier bruit venu on ne sait d'où, « *La Patrie* » *ajoutait au désastre de Saint-Pierre celui de Fort-de-France.* Pourquoi pas des Antilles tout entières ?....

Le coup de clairon d'aujourd'hui sonne ainsi :

Il y a six ans, une centaine de personnes étaient rôties au bazar de la Charité. L'émotion fut énorme.

De tous côtés, la douleur publique éclata.

Hier, quarante mille personnes sont brûlées vives à la Martinique : l'émo-

tion est beaucoup moins intense et presque nulle part le deuil public n'est apparent.

Sommes-nous blasés sur les cataclysmes, ou bien le chagrin est-il en raison inverse du carré des distances?

Il est certain que l'éloignement est pour beaucoup dans l'espèce d'indifférence que le gouvernement affecte depuis le désastre des Antilles. La mort affreuse de milliers de Français n'a pu arracher une larme ou un cri à M. Loubet. A Brest il n'y a pas un drapeau, à Dunkerque il n'y aura pas un lampion en moins. En Russie, le champagne a coulé dans des coupes en forme de cratère, comme des torrents de lave sur les cadavres de Saint-Pierre, et nos matelots à Cronstadt ont mis moins de hâte à regagner leur bord que les habitants de Fort-de-France à s'embarquer.

Ici, la joie ; là-bas, la mort ; la vie est faite de ces contrastes !

C'est égal, il faut convenir que l'autorité, qui devrait donner l'exemple de l'affliction, s'est montrée singulièrement cynique. Le drapeau national a été mis en berne pendant trois jours : la belle manifestation, en vérité ! Pas une seule fois, les musiques officielles n'ont manqué de faire retentir leurs plus joyeux flonflons dans les squares ou dans les salons.

Et, dans nos Opéras subventionnés, le froid lui-même n'est pas parvenu à *voiler* la voix des artistes !

Les survivants du désastre agonisent ; des scènes de terreur effroyable se produisent ; une population fuit, râle ou prie dans l'épouvante ; tout un monde se débat au milieu des flammes et des flots..., et les snobs de s'écrier : « Quel fichu temps tout de même ! Est-ce qu'il ne va pas cesser de pleuvoir? » Et nos ministériels de se lamenter : « Est-ce que Waldeck ne va pas rester au pouvoir? »

Si elle n'était aussi grotesque que pittoresque, elle serait de circonstance, la phrase de Joseph Prudhomme : « Le char de l'État navigue sur un volcan ! »

Il est vrai que, pour le moment, la galère présidentielle glisse doucement sur la Baltique, bercée par les vagues, loin de toute éruption. Quant au volcan, il ne menace les jours d'aucun ministre : il tue simplement des milliers de Français.

Ce que nous savons, nous, c'est que la Martinique entière a pleuré, c'est que la population de Saint-Pierre, en particulier, a prié avec ferveur, c'est que toutes les âmes ont frémi — la distance serait-elle moindre entre la Martinique et Paris qu'entre Paris et la Martinique ? — quand y est parvenue la nouvelle du sinistre du bazar de la Charité.

Si des sympathies presque universelles sont aujourd'hui témoi-

gnées à la pauvre colonie, en raison de la soudaineté de son cataclysme, par elle-même, à défaut d'autres titres plus pressants, elle en serait digne déjà, cette île qui, souvent frappée dans ses intérêts vitaux, a néanmoins toujours donné abondamment, lorsque survenait, en France ou sur quelque autre point du globe, une calamité. A toutes les époques de son histoire, la Martinique s'est montrée compatissante aux malheureux.

Une réponse à « La Patrie ».

Le gouvernement a communiqué cette note relative à la journée du 27 mai :

Pas d'illuminations.

Conformément au désir formel exprimé par le Président de la République et en raison des douloureux événements de la Martinique, les édifices publics ne seront pas pavoisés le jour (27 mai) auquel son arrivée en Russie demeure fixée.

On a compris que la décence était de rigueur en face de la désolation qui plane sur nos Antilles.

---

18. JOURNAL DU 31 MAI

Pour finir.

UNE NOTE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1900.

Nous retrouvons par hasard, au moment de terminer notre journal, parmi les épaves qui nous restent d'un arsenal de paperasses, notes et documents encyclopédiques, un morceau très curieux du journal *les Antilles*, du mois de septembre 1900, dont les premières et les dernières lignes nous manquent.

« .... Il est certain, y lisons-nous, que les nombreuses secousses qui agitent nos Antilles *depuis déjà quelques années*, avec des temps

de repos plus ou moins prolongés, semblent bien indiquer un travail souterrain dont la direction paraît être fixée *au nord de la Guadeloupe, dans l'aire maritime de l'île anglaise de Montserrat, qui en occuperait le centre ou en serait très proche.*

« Verrons-nous, comme en 1851, ces secousses prendre fin par quelque éruption boueuse, semblable à celle qui se déversa sur les flancs de la Montagne Pelée ? Ou bien encore un volcan sous-marin, perçant l'écorce terrestre et donnant finalement passage aux gaz depuis trop longtemps accumulés auprès de nous, nous rendra-t-il la stabilité qu'exige notre quiétude ? Hypothèses, vagues conjectures, direz-vous sans doute ! Mais non. Les faits donnent à réfléchir.

« Le 1er du mois dernier, nous avions à enregistrer une forte secousse dont les ondes horizontales, venues, pour la Martinique, de la direction moyenne du nord, étaient signalées simultanément chez nous et à la Guadeloupe à 3h 18m du matin.

« Le 30 du même mois, à 1 heure du matin, une deuxième secousse se localisait dans la colonie-sœur.

« Enfin, dans la nuit de lundi à mardi (3 et 4 septembre 1900), à 10h 50m, une violente secousse ondulatoire faisait encore craquer et tinter maisons et vaisselles, presque ensemble, à la Martinique et à la Guadeloupe. »

Les avertissements, on le voit de plus en plus, et même certaines études assez exactes n'ont pas manqué. Hélas ! tandis que quelque savant créole pressentait, du côté de Montserrat ou à la Guadeloupe, plutôt qu'à la Martinique, un danger d'éruption et qu'il en escomptait d'ailleurs avec bonhomie les heureuses conséquences en faveur du retour, *pour des siècles peut-être, de la parfaite tranquillité dans la chaîne des Antilles,* c'étaient les insondables abîmes sous-marins du canal de la Dominique et de la Montagne Pelée qui organisaient le *trust* des matières volcaniques les plus puissantes et les moins connues.

La Martinique et les pouvoirs publics.

L'éruption de la Montagne Pelée a enseveli sous la cendre 40 000 victimes. Elle a bouleversé la plus grande partie du nord

de la Martinique. Plus de 25 000 habitants sont sans foyer et les 125 000 autres restent plongés dans les plus cruelles inquiétudes. De telles catastrophes ne sont heureusement pas fréquentes dans l'histoire de l'humanité et l'on conçoit aisément le concert de compassion et de solidarité qui a remué les cœurs à la nouvelle du désastre.

Ceux qui dorment sous l'immense nécropole en laquelle s'est tranformée la cité naguère si riante et si confiante de Saint-Pierre sont à jamais perdus pour nous, hélas ! Et quelque émotion profonde qu'éveille le souvenir de nos chers disparus, il nous faut faire trêve à la douleur et à la consternation et songer aux survivants de la catastrophe, pour qui se posent des problèmes si troublants et si complexes.

« J'ai demandé au ministre des colonies, écrit M. Gerville-Réache, si des mesures étaient prises pour les diriger sur les colonies françaises de la Guadeloupe et de la Guyane et si les moyens d'approvisionner ces colonies de refuge étaient prévus. Il m'a fait l'honneur de me répondre qu'il avait ouvert un crédit de 50 000 fr. au gouverneur de la Guadeloupe et un de 10 000 fr. à celui de la Guyane. D'autre part, les journaux m'apprennent que le gouvernement va déposer une demande de crédit de 5 millions pour les sinistrés. A ces 5 millions s'ajouteront ceux de la charité privée. Et puis, il semble que ce soit tout et que nous devions passer à un autre exercice.

« Il y a évidemment quelque chose qui fait défaut à l'heure présente, il y a même beaucoup de choses qui manquent. Mais la France n'est pas morte, son cœur vibre encore ; son esprit de solidarité n'a pas disparu, son génie, fait de bonté et de commisération, subsiste. Il suffit d'y faire appel, c'est ce que j'entreprends avec quelque précision.

« Oui, j'ai indiqué la Guadeloupe comme lieu de refuge, — bien que la Guadeloupe soit, par elle-même, très peuplée, — parce que, député de cette colonie, qui est située à la porte de la Martinique, je devais témoigner de la solidarité qui existe entre nos deux îles-sœurs. Mais je comprends bien que, lorsque celle que j'ai l'honneur de représenter aura reçu quelques milliers de nos

compatriotes en détresse, elle n'aura plus de champ à offrir à leur activité.

« Sans doute, si elle était mieux aménagée par les pouvoirs publics, elle pourrait tenter un effort plus grand. Qu'on réduise les droits de douane qui pèsent sur elle, qu'on dégrève ses denrées à leur entrée en France, qu'on abaisse le change inique qui l'accable, qu'on allège les charges qu'on met à son compte, qu'on rétablisse sa circulation monétaire, qu'on lui procure des ressources pour son outillage industriel, ses routes et ses voies ferrées, et elle pourra très bien recevoir de quarante à cinquante mille habitants venus de chez sa malheureuse voisine. Mais qui pense à ces mesures? Qui sait qu'elles sont possibles? qu'elles sont pratiques? qu'elles sont efficaces? qu'elles sont nécessaires? Personne, ou presque personne.

« La Guyane, qui est plus grande que la France et qui n'a que vingt-cinq mille habitants, pourrait recevoir cent fois la population de la Martinique. *A fortiori* peut-elle recueillir la portion qui va émigrer. Mais ce n'est pas avec les 10 000 fr. délégués au gouverneur que celui-ci pourra la recevoir, la loger, la vêtir, lui donner des instruments de travail, des champs allotis et des terres défrichées. A l'aide de quelles ressources donc pourrait-on mettre la Guyane en état d'accueillir, comme il convient, nos compatriotes?

« A mon avis, elles sont de deux sortes.

« La première catégorie de recettes à utiliser, en vue du refuge des sinistrés, est celle des crédits de transportation. Actuellement, nous dépensons chaque année pour la main-d'œuvre pénale, dans cette colonie, bien près de 6 millions. Afin de consommer ces 6 millions au titre métropolitain, nous faisons fabriquer par les transportés de mauvais rhum, de vilain sucre et des chapeaux sans valeur, plutôt que de les faire travailler dans l'intérêt de la colonie, que leur présence frappe d'un incontestable discrédit. Malgré que la loi de 1854 sur les travaux forcés, qui a créé la transportation, ait ordonné que les condamnés soient affectés à des travaux publics, nous les employons à faire, comme il vient d'être dit, du détestable rhum, du sucre exécrable et de piètres chapeaux.

« Eh bien, le désastre de Saint-Pierre nous fournit une occasion

unique d'exécuter cette fameuse loi. Fermons les méchantes distilleries, les ridicules sucreries et les invraisemblables chapelleries de la transportation. Affectons, sans retard, les transportés à défricher la Guyane, à allotir ce bel et immense pays désert, à tracer des routes, à construire des ponts, des canaux et des maisons.

« Malgré tout, les millions demandés à la Chambre, ceux de la charité, les 6 millions annuels dont je viens de parler ne suffiront pas pour l'œuvre d'appropriation de la Guyane à la réception des exilés de la Martinique. Eh bien, nous y suppléerons en recourant au crédit public. Quand il s'agit d'un malheur aussi grand que celui qui vient de frapper la France, c'est le cas, ou jamais, d'appliquer l'adage : « Aux grands maux, les grands remèdes. »

« Un gouvernement soucieux d'accomplir tout son devoir, dans ces heures douloureuses, demanderait un emprunt assez important pour sauver de la ruine totale la Martinique, pour doter à la fois les colonies de la Guadeloupe et de la Guyane des moyens de remettre à flot nos malheureux exilés. Le budget de l'État assurerait l'intérêt de l'emprunt et l'amortissement. La charge publique serait délimitée. Les colonies qui bénéficieraient de l'emprunt auraient un très long terme pour effectuer le remboursement des avances faites par la métropole.

« Si les difficultés financières font repousser cette combinaison, il en est une autre moins coûteuse et pour l'État et pour les colonies. Elle consisterait à émettre des bons à lots, sans intérêts, en quantité suffisante, pour opérer le sauvetage des sinistrés, assurer les tirages et couvrir l'amortissement. Un ou plusieurs établissements de crédit pourraient être chargés de l'opération, à la demande de l'État.

« En agissant de l'une ou de l'autre manière, les pouvoirs publics auraient montré à nos compatriotes des Antilles que la solidarité nationale n'est pas un vain mot et nous l'aurions fait avec les moindres charges pour l'État et pour les colonies.

« Tandis qu'un ministre, au courant des choses coloniales, ayant l'intelligence de nos intérêts, la capacité cérébrale nécessaire, la volonté de les garantir, aurait la haute direction de cette entreprise réformatrice, un commissaire de la République, muni de pleins

pouvoirs, prendrait la haute direction de nos trois possessions de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane. Il remanierait les budgets de ces colonies, où tant de dépenses inutiles sont inscrites. Il enseignerait aux populations qui les habitent qu'il faut faire trêve à leurs rivalités, aux mesquines discordes, qu'il faut élever les cœurs à la hauteur du patriotique devoir qui s'impose à tous de travailler au relèvement de nos frères de la Martinique, à la grandeur et à la prospérité de cette partie de notre France d'outre-mer.

G. Gerville-Réache

•

Dernières dépêches adressées à Mgr de Cormont, à Paris, par M. le vicaire général, curé de Fort-de-France.

Compte rendu de la journée du 20 mai :

Encore une date pour la Martinique!

Comme les jours précédents, j'avais désigné deux prêtres pour se rendre à Saint-Pierre. Seraient-ils enfin assez heureux pour parvenir à retrouver les vases sacrés des diverses églises? Hélas! voici ce qui s'est produit :

A 5 h. 1/4, pendant que je m'habillais. tout à coup j'entends deux formidables détonations du volcan, les plus fortes et les plus prolongées, je crois, qui se soient encore produites. J'appelle M. l'abbé Recoursé, qui couche au-dessous de moi, depuis qu'il a cédé sa maison à une famille de réfugiés, et lui dis : « Le volcan est mauvais, il va se passer quelque chose ! » Et, au même instant, par delà les pitons du Carbet, dans la direction de la Montagne Pelée, au loin j'aperçois, sortant d'un point noir du ciel, un feu roulant d'éclairs accompagné de tonnerres sourds et continus. Puis, par-dessus ce point noir, je vois monter les premières volutes de la colonne terrible. J'appelle de nouveau M. Recoursé, lui disant : « Venez voir, venez vite! »

Et tous deux alors nous assistons, je ne dis pas sans une certaine terreur, au spectacle de ce météore montant, montant toujours dans le ciel, déroulant ses spirales, atteignant des hauteurs incroyables, puis s'approchant vers nous, s'étendant de tous côtés, couvrant les espaces supérieurs, évoluant toujours jusqu'à ce qu'il arrive au-dessus de nos têtes, nous laissant l'impression que c'était la fin de la Martinique ! Qu'allait-il se passer ? Allions-nous périr sous le feu comme Saint-Pierre ou sous la cendre comme

Pompéi ? Nous étions prêts, regardant toujours l'immense nuée et ses flocons épais que colorait en rouge, vers l'orient, le soleil qui se levait. Et j'étais tombé à genoux devant ma fenêtre, attendant l'heure de Dieu, lorsque, tel un rideau tiré dans un théâtre, un nuage de vapeurs s'étend au-dessous de la nuée et nous la cache tout entière.

Mais la ville, la ville qui s'éveillait à peine, où est-elle ? Une clameur immense et puis un « sauve-qui-peut » éperdu. Il n'y a plus personne ! Je me trompe. L'église a été considérée par beaucoup comme un asile. Elle est archicomble jusqu'aux autels : et dans quels costumes !..... Les deux vicaires qui devaient aller en mission à Saint-Pierre ne peuvent qu'avec beaucoup de peine continuer leur messe. Le troisième vicaire fait prier ces 5 ou 6 000 personnes, les bras en croix : c'est émouvant, au-dessus de tout ce qu'on peut dire ; ce sont de vraies scènes de la fin du monde.

Un quart d'heure au moins s'est passé ainsi dans l'angoisse. Alors commence la pluie de cendres. Des pierres tombent. Je cherche les flammes, mais je me rassure bientôt et nous en sommes quittes, encore cette fois, pour la peur et pour une belle collection de pierres volcaniques, dont quelques-unes atteignent la grosseur d'un œuf. Plus près du volcan, on en recueillit de beaucoup plus grosses.

Mais, si nous étions sauvés, que s'est-il passé dans les paroisses plus rapprochées ? Le *Suchet* part aussitôt en reconnaissance. Voici ce qu'il rapporte : le phénomène qui a anéanti Saint-Pierre s'est reproduit de la même façon et aux mêmes lieux. Ce qui demeurait debout de murailles dans la malheureuse ville a été de nouveau passé par le tourbillon de feu : il ne reste plus pierre sur pierre.

Quelques maisons, sur le pourtour où s'était arrêté le premier fléau, ont été atteintes et complètement saccagées. Il n'y a pas de nouvelles victimes. Un raz de marée a ravagé la grande anse du Carbet et emporté plusieurs cases. Ce qui restait de population au Fonds-Saint-Denis, au Carbet et au Morne-Vert, a évacué vers le sud ; les curés viennent d'arriver. Et j'apprends que le brave P. Mary a aussi quitté le Morne-Rouge le dernier, menant devant lui les quelques vaillants qui lui étaient demeurés fidèles. Un débordement plus fort encore que les précédents aurait achevé de détruire la Basse-Pointe, qui était déjà abandonnée. C'est l'exode de tout le Nord de l'île vers le Sud. Les conséquences de cette nouvelle journée sont incalculables. Toutes les familles qui essayaient de renaître à la confiance sont dans le plus profond découragement.

On s'embarque par milliers pour Sainte-Lucie, pour la Guadeloupe, pour la Trinidad, pour la France, pour l'Amérique ! Ce n'est plus seulement l'exode du Nord vers le Sud, mais de toute la Martinique vers l'étranger.

Un service funèbre à Marseille.

Le *Petit Marseillais* nous apporte ces lignes très touchantes :

Nous avons assisté dans notre vie à bien des services funèbres, mais jamais nous n'en avions vu un qui présentât le caractère saisissant de celui qui a été célébré hier matin, 30 mai, à 11 heures, en l'église Saint-Joseph, à la mémoire des malheureuses victimes de la Martinique apparentées aux familles Bourdillon et Borde, soit 156 personnes.

Point de catafalque, point de tentures noires à larmes d'argent, ni chants, ni orgues! Mais, dans un silence absolu, une église que remplissait une assistance recueillie et visiblement compatissante à cet immense malheur, et en haut de la grande nef, la famille, de trente-deux personnes :

MM. Emmanuel Bourdillon, Charles Bourdillon, Albert Bourdillon, Jules Bourdillon, Stalla-Bourdillon, Joseph Tempier, Jules Borde, des dames, des jeunes gens, des enfants.

Après la messe, la famille s'est rendue à la sacristie, au milieu d'une haie formée par l'assistance respectueuse. N'eût été le grand deuil de tous ces pieux fidèles, n'eût été leur profonde affliction, on eût pu croire à une de ces imposantes manifestations et cérémonies solennelles de mariage dont se glorifient les princes de la terre.

Pendant une demi-heure, ç'a été, devant cette belle et digne famille, à la douleur immense comme le désastre qui l'a créée, un défilé de ce que notre ville compte de plus notable dans toutes les classes de la société. Les poignées de main muettes disaient mieux que des phrases la sympathie universelle, le chagrin patriotique et très chrétien qu'on éprouvait en présence d'une infortune si écrasante.

Deuil national, deuil de l'humanité.

La France, écrit un des rédacteurs du *Bulletin de la Société d'expansion coloniale,* la France reste sous le coup de l'inexprimable douleur qui l'a envahie, quand elle a su que la ville de Saint-Pierre venait d'être détruite de fond en comble, avec une soudaineté foudroyante. Près de quarante mille de nos compatriotes, saisis à l'improviste dans leurs maisons, sur la voie publique, dans les cottages avoisinants ou sur les navires en rade, ont été anéantis par fulguration, en quelques secondes, avec leurs familles et tous leurs biens. Cette tragique réédition de la ruine de Pompéi a suffi

à rayer instantanément de la carte des Antilles la capitale commerciale de notre vieille Martinique et à étendre la désolation de la mort sur cette cité riante, pleine du mouvement de son port, de l'activité de ses comptoirs et de ses usines.

Aucun sentiment humain, aucune expression de la plume ni de la parole ne sont à la hauteur d'une semblable calamité. L'imagination, terrifiée, se reconnaît impuissante à reconstituer un pareil spectacle ; le cœur, saisi d'une angoisse affreuse, recule devant l'immensité de ce deuil, qui atteint l'humanité tout entière, sans distinction de rang ni de latitudes, dans ce qu'elle a de plus cher et de plus pitoyable.

Que sont les hommes, que sont leurs efforts, leur science, leurs querelles, leurs projets, leur volonté, devant cette force gigantesque qui, bravant pronostics et précautions, se rue sur un peuple, sur une contrée, et détruit sur le sol qu'elle a touché les moindres vestiges de la civilisation et de la vie ?

Une stupeur et une commisération unanimes ont secoué le monde à l'annonce de ce cataclysme. De toutes parts, les manifestations de la douleur ont jailli. Les condoléances et les secours matériels sont venus de tous les points du globe. Ces frères ennemis, ces peuples que divisent d'ordinaire les compétitions politiques ou économiques, ont retrouvé spontanément, en présence de cette effroyable hécatombe d'innocents, l'instinct de sublime solidarité qui sommeille, comme un divin patrimoine, au fond du cœur de chacun d'eux. Plus que jamais, la parole de Térence, toujours identique à elle-même à travers les siècles et les bouleversements de l'histoire, a marqué la loi des consciences : « Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »

Nous ne rééditerons pas les détails de cette agonie d'une ville sous le feu, la cendre et les pierres. Jour par jour, la curiosité a été tenue en haleine par les longues et multiples dépêches reçues des Antilles françaises et anglaises, et il n'est plus un seul trait de cette scène infernale qui ne soit connu du public, depuis trois semaines que le récit en épouvante l'univers.

Nul ne peut dire, dans le désarroi et la stupeur que provoquent ces terribles convulsions du sol, quelle a été la part exacte de la

mort et quelles nouvelles épreuves sont réservées à ces minuscules et vaillantes Antilles, chair de notre chair, qui, depuis des siècles, fidèles à notre fortune, ont glorieusement porté, à la face des deux Amériques, le pavillon de leur bien-aimée France.

On parle d'un immense mouvement volcanique, d'un réveil des forces géantes retenues prisonnières dans les entrailles du sol, et sous la poussée desquelles le chapelet d'îles égrenées de la Floride à la Guyane s'abîmeraient sous les flots, après avoir été ravagées par le feu et étouffées sous la pluie de cendres et de laves.

Il n'appartient à personne de dire quel calvaire de désolation nos vieilles colonies antillaises peuvent encore avoir à monter. Dans le champ des hypothèses, la confiance et le désespoir ont autant de droits et autant de raisons l'une que l'autre à se manifester. L'incertitude de l'avenir rend légitimes et respectables toutes les opinions qu'on peut émettre, toutes les impressions qu'on peut éprouver.

Au surplus, ne nous égarons pas dans les discussions et abstenons-nous de prophétiser.

Devant l'horreur du sacrifice dont elle saigne, devant ces quarante mille cadavres immolés par une force surhumaine, au champ d'honneur, sur ce coin de terre française où, vivants, ils représentaient notre influence, notre esprit, et où ils portaient l'affection de notre nom, devant la menace de nouveaux deuils, la France a le devoir, elle qui est sortie intacte de toutes les invasions et de tous les naufrages, de donner au monde le spectacle de sa cohésion, de sa puissance, de sa vitalité. Elle a assez de charité, assez d'amour, assez de compassion, assez d'or pour les misères déchaînées par ce tragique événement. Elle doit aussi avoir assez de sagesse, de sérénité et de volonté pour continuer, la main et le regard fermes, la route de ses destinées coloniales et pour répondre à l'acharnement meurtrier des éléments par la coopération radieuse et féconde des hommes de bonne volonté.

Sur ce cri de fraternel amour, sur ce chaleureux appel à la solidarité nationale, à la charité compatissante de toutes les âmes chrétiennes en faveur des héroïques victimes de la Montagne Pelée, nous fermons le livre de l'inoubliable catastrophe du 8 mai 1902.

Sursum corda

Et, maintenant, scellant enfin cet épouvantable drame, suprême couronnement, en une fête d'Ascension, de l'histoire admirable de la cité créole, nous achevons notre travail sous l'inspiration de notre foi, en harmonie avec ce que nous comprenons des mérites exceptionnels des 40000 victimes du volcan et des inéluctables lois de la solidarité humaine qui nous lie tous les uns aux autres à travers le temps et l'espace.

A ces causes, nous ne craignons point de proclamer ici avec force ce que nous sentons au tréfonds de notre âme de plus mystérieux et de plus raisonnable : à savoir, que les phalanges des martyrs de Saint-Pierre ont pris place auprès de Dieu, dont la justice est terrible et les miséricordes infinies, à titre d'otages et de rédempteurs pour la France, pour la Martinique et les autres îles du nouveau monde.

Que si donc nous persistons à les pleurer encore longtemps, parce qu'ils nous ont été trop soudainement arrachés, nous n'estimons pas moins juste de les bénir toujours et de les exalter comme des victimes choisies, des holocaustes de bonne odeur, des réparateurs insignes, des sauveurs triomphants, des princes parmi les Élus.

Cœur Créole.

CHAPITRE V

ÉRUPTION DE LA MONTAGNE PELÉE DANS LA NUIT DU 5 AU 6 AOUT 1851 ET ÉVÉNEMENTS DE 1902

REVUE HISTORIQUE, GÉOLOGIQUE ET CRITIQUE

SUPPLÉMENT DU JOURNAL DE LA CATASTROPHE

LES 5-6 AOUT 1851

L'impression du public.

L'éruption de 1851 passa malheureusement trop inaperçue et le rapport documenté qu'on en publia, l'année suivante, n'intéressa que les érudits. Ceux qui ont eu charge d'âmes à la Martinique dans la seconde moitié du XIXe siècle n'auraient cependant jamais dû ignorer complètement ce chapitre d'histoire. A ce propos, il n'est que trop permis d'accuser le ministère et le gouvernement local, d'autres aussi peut-être, d'indifférence et d'incurie ; car aucun homme foncièrement honnête et sérieux ne devrait accepter l'administration d'un pays qu'il ne connaît pas et qu'il ne veut pas apprendre à connaître.

Ce qui se passa dans la nuit du 5 au 6 août 1851 émut bien un peu, sur le quart d'heure ; mais, en vérité, presque tous les habitants de Saint-Pierre dormirent en paix et n'apprirent que le lendemain la curieuse fantaisie qu'avait eue le volcan de couvrir leurs toitures et le pavé des rues d'une mince couche de cendre semblable à du givre. Ce spectacle leur sembla très intéressant et très gai.

Nous reproduirons à ce sujet quelques lignes d'un précieux témoignage. Elles ne sont certes pas écrites pour le besoin de la

cause, mais comme pure réminiscence ou terme de comparaison entre l'éruption volcanique de 1851 et l'explosion de 1902. Leur auteur ignore que je cherche à reconstituer un précis d'histoire de son pays, et, quoique nous soyons l'un à l'autre de vieilles connaissances et que je compte dans sa famille de chères amitiés, il ignorait qu'un fragment de sa lettre figurerait en ces *Nouvelles Annales de la colonie.*

Voici ce passage :

Tu étais bien jeune, en 1851 ; tu te rappelles néanmoins les menaces de la Montagne Pelée, qui s'étaient résumées en de sourds grondements et en un jet de cendre.

C'est tout ce que remémore le témoin, un ami des lettres, un érudit d'une fidélité de mémoire remarquable dont l'âge n'a point diminué la fraîcheur [1]. Les lignes que nous avons transcrites sont extraites d'une lettre venue, ces jours-ci (mai 1902), de la Rivière-Salée à l'adresse de *Mme Ve Cl.-C.*, actuellement en résidence à Épinal.

Nous avons mieux encore. Un des derniers numéros du journal *Les Antilles,* celui du 26 avril, rappelait pareillement les souvenirs d'un autre habitant de Saint-Pierre qui fut, douze jours après, victime de la catastrophe :

J'avais vingt ans, dit le narrateur, lors de l'éruption de 1851 et je m'en souviens comme si c'était hier. La ville et la campagne s'éveillèrent sous un manteau de cendre. Rien de fâcheux d'ailleurs n'arriva et le drame finit même en comédie. Comme des hommes compétents parlaient des volcans avec science et érudition, exposant que le Pelé est un salse, je ne sais plus lequel, citant Bouillet, disait : Salse s'entend de volcan boueux, volcan d'air qui rejette de l'eau salée et du gaz hydrogène carboné, avec accompagnement de commotions sismiques parfois redoutables. Dans l'assistance se trouvait Desrivières. Qui de nous a oublié Desrivières flairant un calembour à mille mètres ? — « Salse, dit-il, salse ! Avouez, Messieurs, qu'il n'y eut jamais *salsepareille !* » — Le mot amusa et termina l'incident.

---

1. L'honorable M. Saint-Ange-Codé, que nous citons ici, était « aux premières loges » en 1851, au Fonds-Coré, au pied de la montagne, à l'heure de l'éruption, aussi bien que M. Leprieur, dont nous allons entretenir beaucoup nos lecteurs, dans la suite de ce chapitre.

IMPRESSIONS DES PLUS PROCHES VOISINS DU VOLCAN

Quant à la plupart des gens les plus rapprochés de la montagne, ils eurent l'idée de *quelque chose d'assez grave, voire d'inquiétant,* de l'avis de plusieurs « *qui pouan couri* (qui se mirent à courir) », nous disait un nègre de la Fontaine-Chaude en 1875. Quelques-uns avaient compris tout de suite la nature du phénomène. « *Cé soufiè a ka bouilli,* c'est la soufrière qui bout! » criaient-ils.

Lisons maintenant ces détails, qui n'étaient que douce légende, avant 1902, et qui prêtent aujourd'hui à tant de réflexions douloureuses.

Rapport de M. Leprieur.

La Martinique, dit l'*Annuaire* de la colonie, est une île d'origine volcanique. La dernière éruption a été celle de la Montagne Pelée, en 1851. Une relation fort intéressante en fut publiée dans le *Bulletin officiel* de 1852, — *quand personne n'y pensait déjà plus.*

« Une tradition, sans fondement historique, il est vrai, disait M. Leprieur, puisqu'elle remonte au delà de l'établissement des Européens dans les îles, mais fortement imprimée dans les esprits, racontait que la Montagne Pelée avait été le siège d'un volcan.

« La forme conique de cette montagne, particulière à toutes celles où ce grand phénomène s'est manifesté, l'épithète de PELÉE donnée à sa cime, l'existence, sur ce point, d'un lac pouvant passer pour un ancien cratère, la nature ponceuse du terrain, dans un rayonnement de plusieurs lieues, tout venait en aide à la tradition et entourait la Montagne Pelée de ce respect que l'homme paye aux choses qui lui font peur... »

La Montagne Pelée faisant peur, oh! non. Ces mots sont tombés par oubli ou par inadvertance de la plume de l'auteur, car la vérité est bien plutôt que la *Montagne,* jusqu'aux événements de 1902, n'éveillait dans les âmes créoles que l'idée de charmes et de fêtes. Toute partie de plaisir réunissant une joyeuse société d'amis avait pour objectif la *Montagne Pelée.* L'excursion la plus belle, l'ascension la plus convoitée et le plus fréquemment renouvelée était celle qui portait les touristes au *morne Lacroix,* à travers les

bégonias couleur de corail, les *spondias* dépourvus de feuilles, mais couverts de fruits, les *mélastomacées* aux longs tapis de verdure parsemés de fleurs brillantes d'un violet foncé à reflets roses, les superbes *graminées, cypéracées, mousses, lichens* et les splendides fougères en arbre, arborescentes ou acaules....

La *Montagne Pelée* ne réunissait-elle pas, dans un merveilleux ensemble, toutes les beautés les plus ravissantes et les panoramas les plus pittoresques ? On la recherchait donc avec prédilection et on ne la redoutait pas du tout, hélas !

Poursuivons :

« On savait aussi que, dans l'une de ses gorges, on trouvait du soufre. Cet endroit, pour cette raison, était appelé par les habitants voisins : *La Soufrière*. — Depuis le 10 mai 1851, la Martinique n'avait pas été secouée par les tremblements de terre ; mais on apprenait que la Guadeloupe ne cessait point de l'être et qu'elle vivait dans des transes continuelles. Si la prévoyance humaine était moins limitée, *si mens non læva fuisset,* nous aurions dû nous attendre à l'enfantement de quelque sinistre tourmente. — Cependant, le 5 août, Saint-Pierre s'était paisiblement endormi ! La ville reposait dans ce premier sommeil, calme et profond, que lui assuraient les travaux du jour et la monotonie de la vie créole. Si l'on y rêvait d'un volcan, ce n'était certainement pas de celui de la Montagne Pelée.

« Vers la onzième heure du soir, un bruit lointain commença à se faire entendre. Dans le premier moment, chacun le confondit, celui-ci avec le tonnerre, celui-là avec le mugissement de la vapeur, ou bien encore avec le roulement d'une rivière qui déborde. Mais l'agitation ne finissant pas et allant, au contraire, en augmentant, beaucoup en furent éveillés et se montrèrent soucieux.

« J'étais sur mon habitation de Fonds-Canonville qui, de toutes les sucreries, est, à vol d'oiseau, la plus proche du lieu d'où venait le grondement. A demi-éveillé, je prenais aussi pour du tonnerre ce que j'entendais. Pourtant, j'en trouvais la persistance assez étrange, quand des cultivateurs m'interrogèrent du dehors. « Que faut-il penser de ce bruit ? — C'est du tonnerre, répondis-je. — Oh ! non, reprirent-ils, nous croyons plutôt à un bouillonnement de la Soufrière. » J'examinai attentivement le ciel, la terre, le mont Pelé, je ne vis rien. Et le bruit qui surprenait tout le monde persistait.

« Le reste de la nuit se passa dans une grande anxiété. Nous voyions courir rapidement sur les mornes des flambeaux allumés, qui indiquaient la fuite d'autant de personnes en détresse. En même temps, d'autres passaient sur la grand'route, se rendant aux églises de la ville pour implorer la misé-

ricorde céleste. Aucune n'en savait pas plus que nous et ne répondait à nos questions que par les mots lugubres : *c'est la Soufrière qui bout !* Nous achevâmes la nuit au pied d'une des croix de mission qui ont été plantées à l'entrée de presque toutes les habitations du Prêcheur.

« Avec le jour, nous apprîmes que Saint-Pierre aussi avait été effrayé comme nous... »

Nous avons déjà dit ce qu'il en était. Certainement, Saint-Pierre eût bien fait, sinon de s'effrayer beaucoup cette fois-là, du moins de s'intéresser au réveil du volcan. Mais l'émotion superficielle qui se produisit ne laissa point de trace, sauf chez quelques rares personnes réfléchies ou curieuses dont le sommeil se troubla ou qui s'intéressaient par goût aux grands spectacles de la nature. Quand donc, le lendemain, la ville apprit des nègres, venus comme d'habitude chaque matin au marché du Fort, avec leurs denrées à vendre, que *la Soufrière avait parlé*, il fut de bon ton de mettre le *volcan sur le tapis*. Huit jours après, on n'y pensait pas plus qu'au premier turban de Mahomet et quand, l'année suivante, parut à l'*Officiel* le rapport d'une commission, il passa inaperçu. Une cruelle épidémie de fièvre jaune, qui fit beaucoup de victimes, étant survenue, il ne fut plus du tout question du volcan.

« On avait trouvé, continue M. Leprieur, les toits des maisons, le pavé des rues, les feuilles des arbres couverts d'une couche légère de cendres grisâtres qui donnait à la ville l'aspect d'une cité d'Europe sous le givre des premiers jours de l'automne. Cette cendre drapait aussi la campagne, aux environs de la montagne et jusqu'au Carbet, dit-on. — La Rivière-Blanche ne méritait plus son nom, car elle roulait des eaux semblables à une solution d'ardoise dont la trace, à l'embouchure, s'apercevait au loin dans la mer. »

Ces lignes, ajoute l'*Annuaire*, ont été écrites par M. Leprieur, en collaboration avec MM. Rufz et Peyraud, chargés d'une mission par le gouverneur.

Ce qu'il y a de capital dans le rapport de ces hommes distingués, l'un pharmacien en chef de l'hôpital de Fort-de-France, un autre médecin et le troisième ex-pharmacien de la marine, l'*Annuaire* ne le cite pas et n'y renvoie point ses lecteurs. Cette partie du travail de la commission méritait cependant de devenir classique

dans les institutions d'enseignement secondaire de la colonie. Or, elle y a toujours été absolument inconnue. Un professeur du lycée de Saint-Pierre, M. Landes, seul, a parlé du volcan à ses élèves et à ses amis, quelque temps avant la catastrophe qui devait l'emporter comme les autres. A cette exception près, on n'entendit oncques, à la Martinique, un maître assez pénétré de son sujet pour oser dire, même sous forme très dubitative, que la Montagne Pelée pourrait peut-être celer dans ses gouffres insondables des secrets dont la moindre manifestation publique serait capable d'anéantir *en trois secondes* la ville entière, œuvre de *trois siècles*. Un homme assez fort pour tenir un pareil langage sous le ciel des tropiques aurait été aussitôt jugé digne d'occuper, pour le restant de ses jours, un cabanon à la *maison de santé*. Et pourtant !....

Un demi-siècle plus tôt, M. Leprieur avait consigné en vain dans son rapport les graves enseignements qui suivent :

Le 16 mai 1851, à 9 heures 35 minutes du matin, une très forte secousse de tremblement de terre faisait se répandre, dans les cours de beaucoup de maisons, l'eau des bassins, et mettait en émoi la population de Fort-de-France.

A la fin de juillet, on ressentit quelques nouvelles secousses.

Le 4 et le 5 août, plusieurs autres firent sensation. A la même heure, un bruit sourd et prolongé, paraissant venir de la *montagne,* les accompagnait. L'anxiété était générale dans les habitations voisines. On redoutait quelque catastrophe. Pourtant, jusqu'au soir du 5, il n'y eut que des secousses ; mais les détonations souterraines, qui se succédaient à de courts intervalles, devinrent, à 11 heures, beaucoup plus fortes et se suivirent de plus en plus près. Les cultivateurs, effrayés, craignant de se voir ensevelis sous les décombres de leurs maisons, les quittèrent alors et se rendirent précipitamment à Saint-Pierre, formant une procession fantastique sur les pentes des mornes, ceux-ci avec des flambeaux de résine, ceux-là avec des chandelles, tous pressés de fuir un danger qui leur paraissait imminent et dont aucun, au milieu des ténèbres, ne pouvait concevoir une idée juste.

Ces détonations, que répercutaient les échos de la *montagne*, semaient la terreur, et une pluie de cendre, que les vents portaient au loin, achevait de déconcerter les malheureux fugitifs.

Depuis cette date, des gerbes de fumée ont été souvent lancées par le cratère, d'où retentissaient de violentes détonations.

La population du *mont Pelé,* s'alarmant des suites possibles d'une semblable convulsion, qui se manifestait après un sommeil de tant de siècles,

sur un point que déjà les feux souterrains ont bouleversé et où l'on relève des traces si nombreuses et si patentes de leur longue action, le gouverneur général a bien voulu me demander un rapport sur ce phénomène et m'adjoindre les docteurs Rufz et Peyraud, pour juger de l'importance qu'on peut attacher à l'éruption de 1851 et *dire quels pourraient être les dangers à redouter ultérieurement.*

Partis le 29 août, les trois explorateurs gravirent des sentiers escarpés et s'arrêtèrent à un endroit de la montagne où ils purent se livrer à de curieuses observations.

Après deux heures environ, dit M. Leprieur, nous atteignîmes le point où commençait à se révéler l'action des vapeurs chaudes lancées par les bouches qui s'étaient ouvertes. Le feuillage des fougères, des musacées, des aroïdes diverses, était comme brûlé, là où la boue ne le couvrait pas. De vert, ce feuillage était devenu rouge, ainsi que cela arrive lorsque le soleil a frappé de ses rayons de feu les feuilles humides ou lorsque les vapeurs chaudes les touchent. Tous les arbres étaient recouverts de cette boue grise, contenant de petits globules de sulfure de fer, que *leur couleur avait fait prendre au premier abord pour un métal plus précieux*. Des esprits hardis y voyaient déjà une *Californie.*

La boue s'était surtout accumulée sur le côté des arbres qui regarde les bouches. Dans quelques endroits, les têtes touffues de quelques-uns ployaient sous la charge infecte qui les couvrait ; mais le plus grand nombre, surtout en se rapprochant des cratères, apparaissaient tordus et brisés dans toutes les directions. D'autres étaient arrachés. Cet effet ne peut pas (quelle que soit la bonne volonté de le voir ainsi) avoir été produit par le seul poids de la boue. Si cela s'était passé de cette façon, toutes les branches se seraient brisées du haut en bas, et non en tous sens ; il y en aurait eu beaucoup de flétries ; des arbres n'auraient pas été étêtés et les rameaux projetés au loin ; les branches, si elles avaient été fracassées par la charge de boue, seraient tombées au pied des arbres ou se seraient balancées le long des troncs. Il est probable, au contraire, que des *vapeurs chaudes, lancées dans l'atmosphère, au moment de l'explosion,* après avoir *chassé une quantité considérable d'air, se sont condensées en se refroidissant et, par cela même, ont déterminé un vide, dans lequel l'air, primitivement expulsé, s'est de nouveau précipité avec force et a, quoi qu'on puisse dire, déterminé une véritable trombe,* dans un espace circonscrit.

Avec de grandes difficultés, la commission et les guides réussirent à atteindre les deux bouches d'éruption momentanément cal-

mées et à observer de près les vapeurs qui, jaillies en masse, avaient désolé une partie de la montagne.

La bouche de gauche, écrit M. Leprieur, s'ouvre dans la pente droite de la crête formant mamelon, qui divise en deux le haut de la vallée ; elle est irrégulièrement arrondie de 3 à 4 mètres de diamètre. C'est par cette bouche que sortent avec le plus de force les vapeurs épaisses, qui paraissent d'un blanc brillant, lorsque les rayons du soleil viennent à les frapper au moment où elles s'élèvent vers le ciel, denses et comprimées, en panache ondoyant ; c'est alors aussi que ces vapeurs chaudes, réduites à un petit volume avant d'arriver à l'ouverture qui leur donne passage, déterminent, par leur expansion dans l'air, les détonations quelquefois très fortes qui ont si souvent effrayé les habitants voisins.

Cette explication nous a été suggérée par l'observation attentive que nous avons pu faire de la sortie des vapeurs, pendant plusieurs heures, à deux reprises, dans la journée du samedi 6 septembre, jour où les détonations ont été fortes et nombreuses, et où les vapeurs ont été abondamment lancées en une colonne blanche, qui se voyait au loin.

Un seau en zinc attaché à une longue corde fut plongé dans l'ouverture béante du cratère, pour en retirer une certaine quantité du liquide qui pouvait exister au fond. Mais nous n'avions pas compté sur la chaleur : le vase dessoudé resta dans le gouffre ; la corde seule revint toute souillée ; l'odeur était celle de l'hydrogène sulfuré, mais nullement celle des acides sulfurique et chlorhydrique, ce qui, du reste, se présente d'autant plus difficilement que ces acides sont inodores, à moins qu'ils ne soient impurs.

Des pierres furent jetées, mais toutes parurent arriver assez promptement au fond, en déterminant un bruit pareil à celui que fait un corps lourd en tombant dans un liquide. Le sol était tellement chaud qu'un bon thermomètre à alcool, marquant 34°, qu'on enfonça à 2 mètres de l'ouverture du cratère, ne put donner la température.

Les excursions étaient dangereuses et les observateurs éprouvèrent plus d'une fois de fortes émotions.

Le 29 août, lors de la première visite faite aux cratères, et au moment où les thermomètres étaient plongés dans l'eau pour prendre la température des diverses sources, il y eut une panique générale.

Nous nous trouvions réunis au nombre de vingt à vingt-deux dans une ravine profonde. On n'en pouvait sortir que les uns après les autres, par un sentier étroit, en pente raide, dominant de 20 pieds au moins la ravine inférieure et finissant par une coupure à pic, de 3 à 4 mètres, qu'il n'était pas possible d'atteindre, à moins de s'accrocher aux racines et aux anfractuosités du rocher, encore rendu glissant par une épaisse couche de boue.

Nous fûmes fort embarrassés quand un bruit, qui paraissait souterrain, accompagné de bouillonnement, se fit entendre. En même temps, une lourde vapeur noire, chargée de parcelles de boue sulfureuse qui retombait en pluie, était lancée avec rapidité par la bouche inférieure, près et au-dessus de laquelle nous nous trouvions.

Au même moment, le petit ruisseau se gonflait en grondant et roulait du rocher en une bouillie gris noirâtre, remplaçant l'eau trouble qui en tombait un instant auparavant.

Tout se remplit de vapeur au-dessus de ce courant, dont la température s'éleva rapidement.

Coup sur coup, il y eut trois redoublements de cette petite éruption, dont nous fûmes spectateurs. Après le troisième, la température du ruisseau, qui était primitivement de 37°, montait à 47° 5.

La pluie de boue, qui retombait sur nous, avait souillé nos vêtements. Il y eut anxiété chez nous tous. Mais les premiers qui partirent étaient les plus éloignés du danger, s'il y en avait à courir. Au nombre de trois, nous restâmes pour observer ce qui allait se passer. Le cratère, notre voisin, continua à envoyer dans l'air des vapeurs noirâtres et épaisses, chargées d'une grande quantité de particules de boue qui, peu après, retombaient en pluie. Le ruisseau, continuant à gonfler, décupla de volume et roula de la boue liquide qui se figeait sur les bords. Le roulement souterrain, qui nous avait donné de l'inquiétude, s'étant réduit à fort peu de chose, nous pensions à continuer les observations commencées. Mais nos compagnons, que nous supposions être entrés dans le bois pour nous y attendre, étaient partis avec la majeure partie des guides. Nous n'avions plus ni baromètres, ni marteau de géologue. Force nous fut de regagner à notre tour l'habitation de M. Ruffin.

Le 4 septembre, M. Leprieur fit l'ascension de la montagne jusqu'au sommet. Les eaux du lac n'avaient pas bougé. L'éruption n'avait intéressé que la zone située à 400 mètres plus bas.

Le savant déclarait « qu'aucun danger n'était à craindre, si les cratères existants ne s'oblitéraient pas et continuaient à faire fonction de soupapes ».

Ceux qui connurent ce jugement furent heureux de se tranquilliser. « Pas de danger. » Pour eux, tout le rapport tenait dans ces mots ; ils résidaient, d'ailleurs, tous loin de la Montagne Pelée.

La trombe de gaz chauds de 1851 avait ravagé « la partie supérieure de la ravine d'où sort la Rivière-Claire, sur 1 000 mètres de largeur et 2 000 de longueur ». La dispersion des boues avait été

plus considérable. Pour dominer le désastre, les explorateurs grimpèrent sur une crête fort étroite, au-dessus de la Rivière-Blanche, qui coule presque parallèlement, mais un peu plus à l'est, tandis que le côté ouest est coupé à pic sur la ravine de la Rivière-Claire.

M. Leprieur compta *dix bouches d'éruption superposées dans la direction de Saint-Pierre,* par nord-sud.

A un endroit, à 812 mètres d'altitude, et qui, en outre, se trouve directement en face de la ravine dans laquelle se sont ouverts les différents cratères, il nous a été on ne peut plus facile d'observer tout à loisir les trois bouches encore ouvertes aujourd'hui ; *de ce lieu, nous voyions parfaitement Saint-Pierre, ainsi que le morne qui masque, de ce côté, le bourg du Prêcheur.* La bouche la plus rapprochée de Saint-Pierre, celle d'où sortent les vapeurs les plus épaisses, est à l'est 30° nord ; la seconde à 32° nord ; et la troisième, qui s'ouvre au fond de la ravine au-dessus de la Soufrière, est à l'est 36° nord. Saint-Pierre reste au sud 10° est du compas, à environ 10 kilomètres à vol d'oiseau ; le bourg du Prêcheur à environ 7 kilomètres directement dans l'ouest.

Il résulte de ces textes que les bouches ouvertes, en 1851, étaient *disposées sur une ligne qui descendait vers Saint-Pierre, sans être arrêtée par aucune élévation.* En cas d'une pression plus formidable que celle qui, alors, chassa les gaz chauds, la trombe issue de la même ligne de bouches menaçantes devait naturellement descendre sur la ville par la seule route qui ne présentait aucun obstacle naturel important.

Le bourg du Prêcheur, au contraire, quoique plus proche des cratères, mais séparé d'eux par un morne qui leur barre le chemin, pouvait être relativement épargné.

C'est exactement ce qui s'est passé en 1902.

M. Leprieur avait la persuasion que cette ligne de bouches volcaniques était la seule susceptible de devenir dangereuse. Aussi, après avoir constaté que les points culminants de la montagne n'avaient pas souffert, il ne jugea pas utile d'explorer la région plus au loin ni, en particulier, de poursuivre ses recherches sur le versant du Macouba.

Son rapport se terminait par cet avertissement : « *Si une pre-*

mière fois, on en a été quitte pour la peur, il n'en serait peut-être pas de même une autre fois, les causes semblables ne produisant pas toujours des effets identiques. »

Ce coup de cloche même ne produisit nulle part aucune impression et ne prédisposa personne à réfléchir plus mûrement. Il faut peut-être excepter M. Vatable, de Saint-Pierre, longtemps propriétaire aux Trois-Ilets et victime de la catastrophe du 8 mai: lui, du moins, songeait parfois au volcan et daignait en parler de temps à autre, à titre d'érudit.

C'est que les savants se livrent si volontiers à des conjectures que les faits démentent, tant d'ignorants font les docteurs, qu'on n'écoute plus les maîtres, surtout si l'on se range soi-même parmi les *intellectuels :* on croit alors pertinemment connaître ce que vaut la science infuse des théoriciens. Trop de mensonges effrontés, trop de suppositions gratuites soutenues comme infaillibles, trop d'attaques méprisantes aux idées jadis reçues, trop de systèmes bâtis sur le sable et prétendus solides, trop d'arrogantes prédictions, trop d'intransigeance, en un mot, chez les savants, ont fait s'émietter la foi scientifique. Dans le récit de M. Leprieur même, on n'avait pas manqué, à Saint-Pierre, de signaler des différences notables entre ses premières impressions de la nuit du 5 au 6 août telles qu'il les livrait, le lendemain et les jours d'après, à ses amis de la ville et à ses voisins de la campagne, et celles que signalent ses rapports écrits quelques mois plus tard.

L'habitant avec ses émotions d'alors, assez vagues en résumé, faisant place au savant invité à une étude approfondie des phénomènes de l'éruption, pour remplir un des cartons du ministère et distraire un moment les académiciens, ne sut pas échapper à la manie du fonctionnaire d'enfler son personnage et de dramatiser sa diction. Certes, il eût mieux valu que parlant à la Martinique, il dît tout bonnement, pièces à l'appui :

« *Au début, je n'avais presque rien compris ni rien deviné ; je ne soupçonnais pas de redoutables menaces dans l'éruption volcanique du 5 août ; maintenant, au contraire, après étude sérieuse, ma mission remplie, j'estime que c'est pour nous un devoir de nous tenir sur la défensive et de prendre garde à nos personnes et à nos biens ; car,*

nous avons là-haut, dans les flancs de la Montagne Pelée, autre chose qu'un rendez-vous de fête; nous y avons un redoutable ennemi qui, venant à se réveiller une deuxième ou troisième fois — quand? je l'ignore — pourrait nous ensevelir tous. »

Les créoles aiment ce langage sans apparat, sans exagération, net et précis. Autant qu'on peut en user quand il s'agit d'un volcan, M. Leprieur, plein de son sujet, eût bien fait de s'en servir pour produire une salutaire impression, dans le moment, et laisser par ailleurs des traces profondes de sa science. On eût entendu successivement, dans la suite, y faisant écho, aux époques critiques des raz de marée et des tremblements de terre, des bourrasques et des cyclones, les premiers chefs de l'enseignement secondaire à la Martinique, MM. Gosse et Lecornu, et leurs successeurs immédiats, les Émonet, les Grasser, les Gœckler, les Dülmann, plus tard les Düss et les Vanhœck, ainsi que les Meynard et Catalogne, du journalisme colonial, les Hayot, les Hardy-Saint-Omer, les Marchet, les Vilain, les Martineau, les Codé, les Vatable, les Basiège, sagaces et érudits, et tant d'autres, instruits, influents, toujours en éveil pour le bien du pays.

Mais les rapports des Leprieur, Rufz et Peyraud sont restés lettre morte dans un pauvre journal officiel qui n'intéressait personne. Ceux, très rares, qui en prirent lecture, ne pouvant s'empêcher d'y soupçonner quelque déclamation fastueuse, refusèrent tout crédit à ces lumineuses études : « *Nos savants au petit pied en prêtent-ils à la montagne !* » C'est tout ce qu'ils pensèrent, et la colonie s'occupa de plus belle de travailler sans trêve ni merci au développement du commerce et à la plus grande splendeur de la ville de Saint-Pierre, dont les rues, les façades des maisons et les devantures des magasins pouvaient ne rien dire aux voyageurs de passage, mais dont chaque foyer était, au-dedans, de ce bon goût admirable, de ce confort exquis, de cette opulence vraiment princière, de ce luxe, enfin, que nous avons signalés dans le chapitre de la *Cité créole*.

Dès les dernières semaines de 1901, la mer, au pied de la Montagne Pelée, et la montagne plus encore prévinrent suffisamment à l'avance, il faut en convenir, les populations d'alentour du mal

qu'elles ressentaient au plus intime de leur être et des dangers sérieux qui pouvaient en résulter. Comment se fait-il donc que quelques sages, indépendants et hardis, n'aient point songé à exhumer de la poussière des cartons le rapport de 1852, signé de nos savants, et les propres déclarations du vieux journal *les Antilles*, en 1851, pour les discuter et les contrôler sur place, en présence des phénomènes nouveaux qui, se succédant et se multipliant à de trop courts intervalles, devaient finir par inquiéter tout le monde? Mais, après l'anéantissement de l'usine Guérin et sous le coup de la stupeur générale qui s'ensuivit, que penser de la commission scientifique qui certifie, comme nous avons vu, à M. le gouverneur, pour qu'il en impose au public :

Que tous les phénomènes qui se sont produits..... n'ont rien d'anormal.....

Que les cratères du volcan étant largement ouverts, l'expansion des vapeurs et des boues se continuera sans provoquer de tremblements de terre ni de projections de roches éruptives.

Que les nombreuses détonations qui se font entendre sont produites par des explosions de vapeurs localisées dans la cheminée.

Que les coulées de boue et d'eau chaude sont restreintes à la vallée de la Rivière-Blanche.

Que la position relative des cratères et des vallées débouchant vers la mer permet d'affirmer que la sécurité de Saint-Pierre reste entière.

Que les eaux noirâtres roulées par les rivières des Pères, de Basse-Pointe, du Prêcheur..... ont conservé leur température ordinaire et qu'elles doivent leur couleur anormale à la cendre qu'elles charrient?

. . . .

La commission qui dogmatisait avec tant de suffisance s'était réunie le soir du 7 mai, à Saint-Pierre, à l'hôtel de l'intendance.

Aussitôt après, le tambour battait sur les places de la cité et, au coin des rues principales, le crieur public clamait à la population frémissante qu'elle pouvait dormir tranquille.

La nuit pourtant fut loin d'être calme. Néanmoins, l'ouragan destructeur n'éclata que le lendemain matin. Avant huit heures, 40 000 cadavres jonchaient le sol de Saint-Pierre. Il ne restait plus debout que l'horloge de l'hôpital militaire, marquant 7 heures 50, dernière minute de la vie pour cette cité dont la disparition, rapide

comme l'éclair, a mis en deuil l'univers entier, solidarisé avec la Martinique et la France, pour pleurer comme elles leur irréparable malheur.

. . . .

Serait-il donc absolument vrai que, chez nous, les commissions scientifiques mêmes, comme toutes les plus nobles institutions d'autrefois, sont à la merci de la politique subversive de ce triste commencement de siècle ? Périssent alors colonies et populations, et la prépondérance nationale et le renom de la France dans le monde, et nos traditions et nos droits séculaires, et le dévouement et l'héroïsme, mais vive la démence politique du moment, avec ses pires fureurs ! C'était temps de lutte électorale et, du nord au sud de l'île, bataille pour le scrutin de ballottage du 11 mai. Il fallait voter d'abord ; après, on s'occuperait à loisir du volcan. Est-ce vrai, grand Dieu ? Et dans quelle mesure cela est-il fondé, car il y a évidemment anguille sous roche dans ce qui s'est passé entre Saint-Pierre et Fort-de-France, et de l'hôtel du gouverneur au pavillon de Flore ?

Le *Petit Journal* (27 juin 1902) soumet à ses lecteurs les réflexions que lui inspire le récit d'un reporter qui s'est rendu, ces temps derniers, à la Martinique, pour essayer de se livrer sur place à une étude impartiale des causes et des responsabilités du désastre.

M. Jean Hess, d'après le *Petit Journal*, présente les versions des uns et des autres, sans prendre parti pour personne. Après avoir lu, avec l'attention qu'il mérite, son rapport, il n'y a plus moyen de se tromper sur la réalité des choses ni sur l'établissement *de charges accablantes pour l'administration*. Celles-ci retombent de tout leur poids sur le gouvernement métropolitain et sur le gouvernement local qui, en présence d'une catastrophe prévue et imminente, ne pensaient qu'à la politique et au résultat des élections législatives dans l'île.

Le ministre, à Paris, le gouverneur, à Fort-de-France, étaient avertis du danger. Leur devoir eût été de prendre d'urgence les mesures nécessaires, surtout la plus indispensable et la première, celle de l'évacuation de la ville. Ils ont fait juste le contraire, en mettant la lumière sous le boisseau.

Notez que l'on ne s'est pas borné à laisser les populations dans l'ignorance de leur situation véritable. Elles s'en seraient sans doute aperçues à temps et y auraient paré d'elles-mêmes, si on les avait seulement livrées à

leur propre initiative. Mais, par des déclarations officielles illusoires, on les a *quasi* forcées à croire au salut, quand elles désespéraient du lendemain.

Pourquoi l'administration a-t-elle pris cette attitude?

Parce que, dans son infaillibilité, d'abord, et puis pour les besoins de la cause qu'il lui fallait servir, en vue du succès des élections dans le sens ministériel, elle n'a pas voulu reconnaitre un danger en opposition avec son programme. A ce point que, lorsqu'on parla du volcan pour la première fois au gouverneur, ce brave homme de M. Mouttet s'écria : « Un volcan par-dessus le marché ! N'avions-nous pas assez des élections? »

Le mot est extraordinaire. Mais, aussi, comment admettre qu'un cratère ait la témérité d'entrer en éruption en pleine période électorale?

Il l'a fait pourtant. Ces volcans ont toutes les audaces!

Sachons dire toutefois que certaines affirmations de M. Hess sont sujettes à caution. On aurait tort de les accepter sans contrôle.

Ainsi, d'après lui, voici quelle aurait été, mot à mot, une déclaration de M. Auguste Guérin, propriétaire de l'ancienne usine de la Rivière-Blanche, un des hommes les plus circonspects que nous ayons connus là-bas :

Qui saura jamais si les élections n'ont pas été pour M. Mouttet la cause du maintien de la population à Saint-Pierre ? D'autres voyaient le danger; je le voyais, puisque, le 6 au matin, je déclarais à mes amis la ville inhabitable. Pourquoi ceux qui savaient, ceux dont la parole avait chance d'être écoutée, ne parlaient-ils point? La politique, Monsieur, les élections! »

M. le Dr Guérin n'a, sans doute, pas tenu ce langage. S'il a parlé à quelqu'un, — et il l'a fait, bien entendu, est-il personne qui ait pu se taire dans ces tristes conjonctures? — ses propres termes ne sont peut-être pas ceux qui précèdent, notamment en ce qui regarde le gouverneur.

En revanche, ce qui est *certain*, c'est que la majorité des survivants crie haine et vengeance à la politique, qui n'a point permis de prendre en temps opportun les mesures rendues indispensables par les pressantes menaces de la Montagne Pelée.

Un autre grand usinier, M. Fernand Clerc, aurait parlé comme suit :

Il fallait être aveugle pour ne pas voir le danger.

J'ai installé ma famille sur les hauteurs, pour la mettre à l'abri ; car,

étant donné l'activité du volcan, on avait non seulement le droit, mais le devoir de pressentir un malheur à Saint-Pierre.

— Si vous aviez été gouverneur ou maire, vous eussiez fait évacuer la ville ?

— Parfaitement. J'aurais pris pour les autres familles les mesures que j'ai prises pour la mienne. Ceux qui prétendent qu'on ignorait absolument le péril jusqu'au dernier moment, *ceux-là mentent*.

— Mais la commission scientifique, son rapport?

— D'office, par *ordre,* ce rapport! Savez-vous quelle était la pensée de M. Landes, au moment où il signait, avec les autres membres du comité, ce rapport qui, par une effroyable ironie, fut affiché à Fort-de-France au moment même où Saint-Pierre, broyé par l'explosion, achevait de disparaître dans le feu? Je l'ai vu, le 7 au soir; j'ai la mémoire précise, il m'a dit : *J'ai envoyé une dépêche au gouvernement,* l'informant que le morne Lacroix allait tomber sous la violence de l'éruption et que cela constituait un grave danger pour Saint-Pierre... On m'a répondu : « Merci de votre communication, mais *gardez-vous d'en prévenir le public.* » Je n'oublierai jamais l'expression de tristesse qu'avait le pauvre Landes à ce dernier soir de sa vie...

... L'*administration a été coupable...* Dissertez là-dessus tant que vous voudrez, cherchez toutes les explications qu'il vous plaira, je ne sors pas de là : on a reçu des avis du danger, on les a cachés.

M. Fernand Clerc désigne nettement le coupable :

On devait laisser les gens libres de faire ce qui leur plairait, de s'en aller s'ils le voulaient. Or, *on les a littéralement forcés de rester*, par des affirmations dont on savait l'inanité, par une véritable pression..., moins forte que la pression électorale, mais tout aussi effective... Voilà l'erreur que M. Mouttet a payée de sa vie et de celle de sa femme.

A qui la responsabilité de cette attitude, que l'évidence condamnait?... A qui?... Cherchez, et vous verrez que les vrais responsables ne sont pas morts ; il faudrait peut-être les poursuivre jusqu'à Paris...

M. Mouttet n'était qu'un instrument. Vous pouvez bien dire qu'il est mort en victime du devoir professionnel, si, par devoir professionnel d'un gouverneur de la Martinique, on entend l'obéissance passive au ministre des colonies! C'est ainsi que l'on fait 40 000 cadavres! Tels sont les résultats de l'optimisme officiel, de ce système misérable qui consiste à cacher la vérité, à dissimuler le péril, à endormir les foules au profit de l'intérêt supérieur de la politique ministérielle.

M. Bloch.

Et ne pourrait-on pas dire que M. Bloch, le premier porteur de secours à la Martinique, au nom du gouvernement, et le premier enquêteur officiel, prête beaucoup aussi, en cherchant l'effet opposé, aux accusations des critiques qui ne pensent pas comme la commission des savants de Saint-Pierre, ni comme l'infortuné M. Mouttet, ni comme le ministre?

L'Éclair du 26 juin publie l'article suivant :

Retour de mission. — Interview de M. Maurice Bloch.
Réponse aux critiques de M. Clerc.

Lorsque fut connu à Paris le désastre de Saint-Pierre, le gouvernement chargea M. Maurice Bloch, directeur du contrôle au ministère, assisté de M. Labarthe, secrétaire de M. Decrais, alors ministre des colonies, de se rendre immédiatement à la Martinique, porteur d'un premier secours de 500 000 fr., et chargé de procéder à la première enquête officielle.

Après s'être acquitté de sa mission, M. Bloch se rembarqua pour la France à bord du *Versailles,* qui arrivait, le 24 juin, à Saint-Nazaire.

Il est rentré, le 25, à Paris. Nous avons eu la bonne fortune d'être reçu par lui, pour ainsi dire, au débotté. M. Bloch nous accueille avec une rare courtoisie, et, comme nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que le voyage ne semble en aucune façon l'avoir éprouvé :

« — Il y a des instants dans la vie, nous répond-il, où il ne faut pas sentir la fatigue. La période que je viens de vivre, depuis mon départ de Paris, est un de ces instants.

« — Dans quel état, monsieur le directeur, avez-vous trouvé l'île à votre arrivée ?

« — Je dois d'abord vous déclarer que je n'ai pas encore eu l'honneur d'être reçu par M. le ministre des colonies et vous comprendrez que je doive lui réserver la primeur des résultats de mon enquête.

« — Aussi ne me permettrai-je pas de vous questionner sur la partie administrative de cette enquête.

« — C'est à cette condition que je me ferai un plaisir de satisfaire votre curiosité. Pour répondre à votre interrogation de tout à l'heure, je vous dirai que le spectacle qui s'offrit à mes yeux, lorsque je débarquai à la Martinique, dépasse en horreur tout ce que je m'étais imaginé. La désolation,

la ruine, l'abandon, le néant, le chaos, aucun mot n'est capable d'exprimer les sensations que j'éprouvais.

« A la place de ce qui fut la belle cité de Saint-Pierre, d'un côté une mer de boue, de l'autre un océan de cendres et de matériaux invraisemblablement entremêlés, inextricables. Une immense étendue de pays dénudée à perte de vue, d'un ton désespérément terne et grisâtre, un paysage lunaire pour ainsi dire, avec, dans le fond, la Montagne Pelée, toujours menaçante, vomissant encore des nuages de fumée opaque et empestée.

« Dans tous les environs, pas un être vivant. Ceux qui n'avaient pas succombé au cataclysme fuyaient cette vision de solitude et de mort.

« — La partie nord de l'ile vous paraît irrémédiablement perdue?

« — Permettez-moi de ne pas être tout à fait de l'avis de ceux qui le prétendent. Certes, il faudra longtemps, bien longtemps, avant que la vie renaisse dans cette région désolée ; mais la question se pose précisément de savoir *si la couche de cendres vomie par le volcan du mont Pelé, au lieu de détruire à tout jamais les récoltes dans la partie dévastée, ne constituera pas, au contraire, un admirable engrais.*

« — On va croire au paradoxe...

« — Il n'y a pas de paradoxe ; il y a des faits que personnellement j'ai pu constater et qui se précisaient davantage au fur et à mesure que la date de la grande éruption s'éloignait. Çà et là, en vertu de la merveilleuse fertilité de ce pays, la végétation renaît et la cendre jusqu'alors uniformément grise se tache par endroits de pousses nouvelles qui semblent vouloir puiser une vigueur surnaturelle aux sources mêmes de la mort.

« Sur les ruines de Saint-Pierre, l'herbe a crû déjà, extraordinairement vivace, telle qu'on la voit dans les nécropoles.

« — De quelle façon a-t-on organisé les sépultures?

« — On a incinéré les corps qu'on a pu recueillir, et c'est une chose horrible que de voir ces monceaux de cadavres défigurés, parmi lesquels les gens du pays cherchent vainement, hélas! un signe quelconque pouvant les aider à reconnaître un des leurs.

« Quant aux autres cadavres, les uns sont ensevelis sous la couche de boue qui a recouvert complètement la plus grande partie des maisons de Saint-Pierre ; et il est, pour ceux-là, bien inutile de profaner leur sépulture naturelle ; les autres sont enfouis sous les décombres et ce serait un travail surhumain que d'essayer même de les en extraire.

« Il y aurait aussi, je suppose, un très grand danger. Il se dégage, en effet, des ruines une épouvantable odeur cadavérique qui s'augmenterait encore si on entreprenait des fouilles. Cette odeur pestilentielle qui nous prenait à la gorge, lors de nos visites, est le souvenir le plus horrifiant qui me restera de mon voyage.

« Eh bien, malgré tout, en dépit de ces douloureuses épreuves, les an-

ciens habitants du nord de l'île qui ont pu échapper, reviennent peu à peu. Ils vont à la découverte, essayer de retrouver, qui, un carré de champ, qui, un lambeau de mur.

« — *On a* raconté que l'administration n'avait pas fait tout ce qu'elle aurait pu pour prévenir la catastrophe. Un candidat non élu aux dernières élections de la Martinique, M. Clerc, a formulé même à cet égard les plus vives critiques.

« — Je crois qu'on n'a pas très exactement rendu la pensée de M. Clerc, avec qui j'ai beaucoup causé moi-même. D'ailleurs, que pouvait-on faire? *La soudaineté de l'éruption a été telle qu'aucune mesure de précaution n'a pu être prise. Aurait-on essayé que c'était peine perdue : la Montagne Pelée, par sa situation topographique, est braquée sur Saint-Pierre comme un canon pointé sur un but sacrifié d'avance. Le gouverneur lui-même, M. Mouttet, qui y a trouvé la mort, était loin de se douter du danger imminent ; la présence à Saint-Pierre de Mme Mouttet en est la plus éclatante preuve.* Quant à M. Lhuerre, je suis heureux de constater qu'il a agi avec un dévouement et un tact admirables et qu'il s'est acquitté, à la satisfaction de tous, de la tâche difficile que lui imposaient les circonstances. »

(On dira plus tard que M. Lhuerre a bien traité ses créatures, tandis qu'une multitude de malheureux seront en droit de flétrir cet homme, qui n'a pas voulu s'intéresser à des misères exceptionnelles ni su récompenser des dévouements sublimes. Chaque courrier nous apporte à ce sujet des lettres navrantes. Nous n'avons pas de peine à comprendre qu'il soit matériellement impossible d'arriver à contenter tout le monde, dans une calamité comme celle qui désole aujourd'hui la population de la Martinique ; il n'était pas difficile, du moins, de discerner du premier coup les survivants de Saint-Pierre, du Prêcheur et du Carbet, et de les soulager tous, efficacement, sans exception d'aucun. Cette tâche, M. Lhuerre ne semble pas l'avoir envisagée, un seul instant, avec grandeur d'âme ni même simplement avec justice.)

Revenons à l'interview :

« — Sera-t-il possible de remplacer Saint-Pierre?

« — On a parlé de transporter le centre commercial à Fort-de-France. Il n'y faut pas songer. Fort-de-France est port militaire et doit rester uniquement port militaire. On aura donc à examiner les quelques bonnes rades qui sont échelonnées sur les côtes de l'île, surtout du côté opposé à Saint-Pierre. Et ce sera là l'affaire d'une commission d'enquête qui sera nommée

par le gouvernement et composée de techniciens, ingénieurs hydrographes, commerçants, etc.

« — L'île est-elle suffisamment approvisionnée ?

« — Elle l'est de façon parfaite. Les Américains nous ont beaucoup servis pour le ravitaillement, et c'est surtout à l'achat de vivres que nous avons consacré les 500 000 fr. dont j'étais porteur.

« — On a raconté qu'une partie de la population noire s'était livrée à des actes d'indiscipline et de cruauté.

« — S'il y a eu quelques faits regrettables, soyez sûr qu'ils sont restés isolés et que, d'ailleurs, ils furent immédiatement réprimés. *J'aime à déclarer que la population de couleur s'est très bien conduite et que ses actes de courage ne sont plus à compter.*

« — Chacun a eu son lot de reproches. Il est une certaine *Valse bleue* que l'on s'est étonné d'entendre à bord d'un navire de guerre, pendant que l'amiral dînait.

« — S'il s'agit de l'amiral Servan, qui stationnait à Fort-de-France, le reproche me semble bien immérité. Vous n'ignorez pas que le règlement à bord des vaisseaux de l'État prescrit de faire jouer la musique de la flotte à certains moments de la journée. C'est là un épisode de la vie normale, un exercice dont l'exécution ne saurait être interprétée en mauvaise part... »

Il n'est pas bon de juger à la hâte ; mais, pourtant, pourquoi ne pas dire tout de suite, après le premier récit de son voyage fait par M. Bloch, *que ce n'est pas brillant*, *que cela sent encore la politique et le farniente,* quand ne devrait se montrer, là où elle est si impatiemment attendue, que la sollicitude du gouvernement envers tant d'infortunés sans vêtements, sans pain, ni feu, ni lieu, ni famille ?

A quelle amère critique ne pourrait-on pas se livrer, après avoir entendu un directeur du contrôle au ministère, envoyé le premier en mission dans un pays français d'outre-mer, après une catastrophe inouïe, qui, au retour, content de vous retracer ce que la moindre photographie du désastre donne avec plus de vérité, vient vous tenir ce langage : « *La soudaineté de l'éruption a été telle qu'aucune mesure de précaution n'a pu être prise !* »

Évidemment que le 8 mai, à 7 heures 50 du matin, il n'y avait plus aucune mesure préservatrice à prendre ; mais, du 6 au 8, au contraire, et le 5 au soir, et dès avant la ruine de l'usine Guérin,

il y en avait de très importantes à concerter, en raison même de ce que vous constatez si bien, savoir :

« *La Montagne Pelée, par sa situation topographique, est braquée sur Saint-Pierre comme un canon pointé sur un but sacrifié d'avance.* »

On l'avait dit longtemps avant vous. Consultez vos archives. Vous y trouverez à l'*Officiel* ces réponses du savant interrogé par le gouverneur de la Martinique, en 1851 :

La Montagne Pelée compte dix bouches d'éruption superposées dans la direction de Saint-Pierre.

Ce n'est pas le Macouba, c'est moins le Prêcheur que Saint-Pierre, qui est menacé par le volcan.

Si, une première fois, dans la nuit du 5 au 6 août 1851, on a été quitte pour la peur, il n'en serait peut-être plus de même une autre fois, les causes semblables ne produisant pas toujours des effets absolument identiques.

On ne sait que trop, depuis le cataclysme du 8 mai, combien les prévisions de ce savant étaient justes. Au ministère, au gouvernement de la Martinique, devait-on les ignorer complètement ? Qu'on n'objecte pas qu'il est facile de jouer le rôle de Cassandre après la ruine. Nous avons déjà répondu à cela et un autre que nous argumentait de la même manière, dans *l'Illustration*, le 21 juin dernier :

Il y avait dans le rapport de M. Leprieur, écrit M. Forest, des éléments suffisants *pour éveiller l'attention de ceux qui avaient charge d'âmes à la Martinique*. On a assis des raisonnements scientifiques sur des prémisses infiniment moins solides que celles qu'on pouvait découvrir dans les études du phénomène antérieur. Si l'on ajoute que les désastres volcaniques dans les Antilles ont été assez nombreux et assez graves pour conseiller la plus grande prudence et *cette façon de prévoir qui est aussi une façon de gouverner, on peut écrire, sans exagérer, qu'il n'était pas impossible,* d'après les documents existants, *de craindre pour Saint-Pierre*. Mais peut-être que la commission nommée par le gouverneur n'a pas eu l'idée de lire le rapport de M. Leprieur.

Non, elle ne l'a pas lu, elle ne le connaissait même pas ! Personne dans l'entourage de M. Mouttet ne pouvait donc s'inspirer du senti-

ment de M. Leprieur, corroboré par des déclarations particulières de MM. Rufz de Lavison et Peyraud. On ne se reporta pas davantage aux prévisions suggestives de M. Sainte-Claire-Deville, sur les crises à venir de la Montagne Pelée, ni au renseignement caractéristique fourni par *les Antilles* du 9 août 1851 :

Sur le flanc de la montagne, à 2 ou 3 kilomètres, il a toujours existé une soufrière, d'où s'échappait une source d'eau chaude et où le soufre pouvait se récolter à l'état plus ou moins pur sur le sol. C'était là le témoignage que le volcan avait laissé de son action passée et la réserve qu'il faisait, en quelque sorte, de ses droits, quoique, aux yeux du plus grand nombre, il ne fût plus considéré que comme un volcan éteint.

Mais M. Landes, professeur au lycée, avait parlé du volcan à ses élèves. Ses paroles avaient été reproduites et commentées. M. Landes avait écrit, paraît-il, et même télégraphié à Fort-de-France, affirme-t-on toujours, malgré des dénégations intéressées....

Ses confidents, ses amis et le gouverneur connaissaient bien son sentiment. M. Landes disait : « Le morne Lacroix va tomber sous la violence de l'éruption. Saint-Pierre est en danger. »

Donc, M. Bloch, vos rapports croulent, sur le point essentiel. Votre voyage aux Antilles *vous a visiblement fatigué plus que vous ne pensez et que n'a voulu le voir le galant homme qui avait à vous interviewer.*

Moins fatigué, vous eussiez *mieux pointé votre canon* — j'use de vos termes — vers le but qu'un haut fonctionnaire ne doit jamais perdre de vue, *servir l'État sans le compromettre.*

Moins fatigué, vous n'eussiez pas non plus laissé tomber négligemment, de vos lèvres délicates, ce mot d'*engrais,* sur les cendres chaudes de quarante mille Français.

La question se pose précisément, dites-vous, de savoir si la couche de cendres vomies par le volcan du mont Pelé, au lieu de détruire à tout jamais les récoltes dans la partie dévastée, ne constituera pas, au contraire, un admirable *engrais.*

Oh ! M. Bloch, ce n'est pas cela ! Directeur du contrôle au ministère, vous n'êtes pas affecté à l'agriculture et les créoles se suffi-

sent pour résoudre avec compétence toute question agricole. La question du moment, la seule à traiter, est celle des secours aux survivants, des pensions aux orphelins, aux vieillards, aux infirmes, aux incurables, aux personnes qui ne sauraient travailler et que la catastrophe a ruinées. Ces malheureux souffrent d'atroces misères, que vous n'avez pu voir que superficiellement, n'ayant eu comme premier remède à y opposer qu'une faible somme d'un demi-million, un peu de poussière, fine comme celle du volcan.

Moins fatigué, vous eussiez peut-être senti je ne sais quel scrupule qui aurait arrêté sur vos lèvres ces paroles, tombées avec bonne intention d'ailleurs : « *La population de couleur s'est très bien conduite et ses actes de courage ne sont plus à compter.* » Ce n'est pas là une phrase heureuse, dans la bouche d'un haut fonctionnaire : ou bien, ils sont inutiles, ces mots ; ou bien, il fallait prendre la peine de les compléter. A quoi bon, en effet, s'attarder ici à distinguer entre les diverses classes sociales de la colonie, soit pour les défendre, soit pour les accuser ? La Martinique ne compte plus maintenant que des sinistrés, qui méritent tous d'être secourus avec promptitude et avec largesse.

Elle n'a pas distingué, cette noble jeune femme, cette mère magnanime qui, au Lorrain, a partagé tout ce qu'elle possédait aux bandes de sinistrés venues sur son habitation hospitalière. Quand elle eut épuisé les viandes fraîches et les salaisons, la morue, le manioc, le riz, les légumes, les fruits, le vin, le rhum, les vêtements, le linge et l'argent de sa maison, *n'ayant plus que son sein à donner,* elle le livra à un pauvre petit être mourant, que sa mère ne pouvait plus nourrir, par suite de l'effroi qui avait figé son lait dans ses mamelles, sous les coups répétés du volcan. Puis, ne pouvant plus exercer de libéralités envers personne, n'ayant plus de vivres pour elle-même, devenue pauvre comme ceux qu'elle avait secourus jusqu'à la fin, elle les suivit dans leur exode à Fort-de-France [1].

---

1. Sang généreux ne ment jamais Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer pour les belles causes. Il s'agit ici de Mme de Meilhac, née Laurence de Saint-Cyr, fille d'Enguerrand Cornette de Saint-Cyr et d'Elmire de Pompignan. Ses ancêtres ont versé des flots de sang pour la France dans nos luttes contre les Anglais.

Or, à cette femme, atteinte comme tout le monde par la catastrophe et qui s'était, en outre, volontairement réduite à l'indigence, M. Lhuerre, gouverneur p. i., n'a rien donné, et M. Maurice Bloch pas davantage ([1]).

Cette grande créole ne demande pas de louanges. Bien audacieux, pour ne pas dire arrogant, serait celui qui prétendrait l'exalter, comme s'il n'était pas des temps où l'héroïsme et la sainteté ne dépassent point la mesure du devoir. Heureux qui sait le comprendre !

C'est pourquoi, ceux-là mêmes que vous glorifiez justement ne vous remercieront pas de votre intervention, monsieur Bloch. Le sens raffiné des Martiniquais leur fait juger intempestives, sinon irritantes, toutes les déclamations superflues. Car, si affolés que soient les habitants de la Martinique, depuis le 8 mai dernier, il n'en est pas un seul dont l'âme ne se soit trouvée soudain et ne se soit maintenue depuis, à l'égard de ses frères affamés et nus, courant de refuge en refuge provisoires, *à la hauteur de ce devoir que je rappelais tout à l'heure, l'héroïsme.*

Ce n'est donc pas assez de dire de quelques-uns *que leurs actes de courage ne sont plus à compter* ; car il y a de plein droit une place magnifique, au *Livre d'Or de la charité* et dans les annales de la solidarité universelle qui s'est manifestée en réponse au cataclysme, *pour le plus humble nègre de la Martinique, le plus ruiné des blancs, le plus éprouvé des hommes de couleur,* comme pour les plus riches et les plus heureux de leurs frères du reste du globe, qui ont largement distribué le pain, les vêtements et les remèdes aux sinistrés.

CŒUR CRÉOLE.

1. Durant ces « *instants de la vie où il ne faut pas sentir la fatigue* », comme il disait lui-même, il ne sentait pourtant pas non plus la misère, s'il faut en croire les journaux qui ont publié, sans recevoir de démenti, ce joli trait de gaspillage: « Le déplacement de M. Bloch a coûté cinquante mille francs » (*La Liberté*). C'est aussi stupéfiant que le mot de M. Mouttet !

CHAPITRE VI

LIVRE D'OR DE LA CHARITÉ

Les secours américains.

Sous ce titre s'écrit d'elle-même tout entière, pour ainsi dire, avec une magnificence unique, *la plus belle page du Livre d'Or de 1902*.

Émue jusqu'au plus profond de son cœur, la Martinique en exprime sa gratitude et son admiration au peuple des États-Unis et à son gouvernement. Déjà, l'amiral Servan s'est fait son interprète et celui de la France, en ces conjonctures à jamais mémorables, également chères aux deux grandes nations de l'*ancien* et du *nouveau continent*, dont la plus jeune, à la première nouvelle de l'effroyable catastrophe de Saint-Pierre, s'empresse avec un soin jaloux d'accourir auprès des survivants, comme si elle voulait essayer ainsi, non pas, certes, de payer, mais simplement de reconnaître autant qu'elle le peut le prix du sang que les Français de la métropole et ceux des Antilles ont versé pour elle, lors de la guerre de l'indépendance.

Le génie pratique des Américains, génie hors pair, a permis à leur charité envers la Martinique de s'élever au sublime, et cela jusque dans les moindres détails des achats, dans l'organisation des transports et en vingt autres attentions inestimables.

Aussitôt que le désastre fut connu, une sorte de fièvre contagieuse d'un nouveau genre, une épidémie de bienfaisance, éclata aux États-Unis. « L'île est en proie à la famine, s'écriait-on : ce n'est pas une question de semaines, de jours, c'est une question d'heures. »

Un employé du ministère de la guerre, le commandant Gal-

lagsher, saute immédiatement dans un train, arrive de Washington à New-York, s'enquiert auprès des exportateurs de ce que les habitants de la Martinique ont l'habitude de consommer, et, sans retard, renseignements transmis, le ministère, à coups de téléphone, fait ses commandes et en hâte le chargement à bord d'un croiseur, dont il réduit l'équipage de 700 à 250 hommes, pour ne pas envoyer des bouches inutiles au milieu des affamés.

Mais encore, à l'heure même où on les prend, ces mesures ne semblent point suffisantes à nos frères d'Amérique. « De New-York à Fort-de-France, disent-ils, il faut cinq jours de traversée : *cinq siècles*, en face d'une détresse comme celle qu'il s'agit de soulager ! » Ils télégraphient donc à leur nouvelle colonie de Porto-Rico d'avoir à expédier, tout de suite, à la Martinique, sur un transport, les provisions en réserve dans les magasins de l'armée et de la flotte.

Le gouvernement et les bureaux rivalisent de zèle. « Il me vient à l'esprit, dit un des chefs au ministre, que les eaux de l'île peuvent être imprégnées de soufre. Nous avons un *transport-réservoir* d'eau douce disponible à Key-West, le point de la côte le plus voisin des Antilles. On peut le remplir périodiquement à la Jamaïque ou à Haïti. »

Le chef de l'expédition de secours reçoit 25000 fr. d'argent de poche pour ses distributions personnelles aux victimes avec lesquelles il se trouvera plus immédiatement en relation.

Le président Roosevelt, le maire de New-York, le Congrès de Washington, le ministère, les chambres de commerce témoignent d'une noblesse de sentiments qui les glorifie avec éclat.

Détail essentiellement américain : en même temps que, sur l'appel du maire de New-York à la population, la chambre de commerce se réunit, le président, avant d'entrer en séance, s'est déjà fait remettre le tableau des navires en route pour la Martinique et a versé sans délai, de ses propres deniers, 25000 fr. pour l'achat de la première cargaison dès sa bonne arrivée en vue de l'île. *Par suite*, peut-on dire, *les secours de la chambre de commerce de New-York aux sinistrés sont partis avant la catastrophe*. Dès avant le 15 mai, la souscription de cette chambre dépassait 250000 fr.

La presse entière se plaît à encourager les négociants améri-

cains à mettre au service de la charité le même génie organisateur, le même élan, la même générosité.

Honneur à l'Amérique !

Lettre de M. Loubet.

Une lettre du gouvernement français, que M. Cambon a remise à M. Hay et dans laquelle le président de la République remercie le président, le Congrès et le peuple des États-Unis de leurs sympathies et de leur munificence, a été présentée au Sénat de Washington.

Le ministre des affaires étrangères.

D'autre part, M. Delcassé a chargé le consul de France à New-York d'exprimer la cordiale gratitude de la France à tous les donateurs généreux qui ont contribué, d'une manière si admirable, si prompte et si puissante, au soulagement des victimes de la Martinique.

PRIÈRES, SERVICES FUNÈBRES ET QUÊTES DANS LES ÉGLISES

L'appel de l'épiscopat en faveur des victimes.

Son Éminence le cardinal Richard a écrit au clergé de Paris une lettre remarquable dont nous détachons ces lignes :

Paris, 14 mai 1902.

Les feuilles publiques nous apportent chaque jour de nouveaux détails sur la catastrophe qui a frappé notre colonie de la Martinique et qui jette l'épouvante dans le monde entier. Tous les cœurs se sont émus, à l'annonce de cette immense calamité, et nous mêlons nos larmes à celles de tant de familles qui pleurent des milliers de morts...

Nous savons que Dieu est toujours Père, même au milieu de ces événements terribles qui nous font sentir si vivement le néant de l'homme, en présence de la toute-puissance divine. Il regarde en pitié les âmes qui ont eu recours à sa miséricorde dans les moments suprêmes. Nous le prierons

de recueillir dans le ciel ceux que nous pleurons. Nous trouvons notre seule vraie consolation dans cette pensée...

En priant pour les morts, nous nous souviendrons aussi des souffrances des vivants. Ce sont des milliers de personnes qui sont réduites subitement à la plus extrême indigence, à la suite de cette grande et soudaine calamité. Nous nous hâterons d'apporter nos offrandes. Une quête sera faite le jour de la Pentecôte ou le dimanche de la Trinité dans toutes les églises et chapelles du diocèse, à la grand'messe et aux vêpres, et, dès aujourd'hui, les souscriptions pour les victimes de la Martinique sont reçues au secrétariat de l'archevêché.

Nous voudrions remettre aux mains de Mgr de Cormont de larges offrandes. Il a hâte de retourner auprès de son peuple, pour le consoler et venir en aide aux nécessités les plus pressantes. Mgr l'évêque de la Martinique, ancien curé de Saint-Louis-en-l'Ile, est un des nôtres. Son immense épreuve est pour nous une douleur de famille à laquelle nul ne peut rester insensible.

Plusieurs autres évêques ont adressé au clergé et aux fidèles des lettres semblables, prescrivant des services funèbres et des quêtes dans leurs diocèses. Les premières sont celles de NN. SS. de Reims, Besançon, Bordeaux, Cambrai, Rennes, Tours, Clermont, Vannes, Évreux, Toulouse, Montpellier, Soissons, Tarbes et Valence. D'autres encore sont annoncées de tous les points de la France.

Par une lettre pastorale, en date du 24 mai, le cardinal Vaughan a ordonné, pour le dimanche 25, que des prières et des secours soient demandés dans toutes les églises du diocèse de *Westminster,* en faveur des victimes du fléau qui éprouve si cruellement la Martinique et Saint-Vincent. Les sommes recueillies devront être partagées également entre les deux prélats : Mgr de Cormont, pour l'île française, et Mgr l'archevêque de *Port-of-Spain,* pour l'île anglaise.

La cérémonie de Notre-Dame.

La cérémonie du 23 mai, en l'église métropolitaine de Notre-Dame, à la mémoire des victimes de la catastrophe, a été des plus imposantes.

Les trois portails étaient drapés d'immenses tentures bordées d'hermine et rehaussées d'une large litre d'argent.

A l'intérieur, même décoration : des tentures de 12 mètres de haut, sur lesquelles étaient piqués, à distances égales, des cartouches aux initiales de la République, qui alternaient avec des trophées de palmes vertes et de drapeaux tricolores en soie, cravatés de crêpe.

Au centre, un immense catafalque, surmonté d'un baldaquin, dont le dôme descendait de la voûte à 20 mètres du sol. Partout, des torchères et des lampadaires, placés du haut en bas de la vaste nef.

Le ministre des colonies, entouré du personnel de son cabinet, recevait au seuil de l'église les invités officiels.

Le président du conseil, les ministres des finances, des colonies, de la guerre, de la justice, de l'agriculture, de la marine, les chefs de cabinet des autres membres du gouvernement absents gagnent des deux côtés du catafalque les fauteuils qui leur sont assignés.

M. Deschanel, président de la Chambre, se place à droite, en tête des membres du Parlement ; à gauche, se trouvent, en grand uniforme, tous les membres du corps diplomatique ; un prie-Dieu a été réservé pour le nonce apostolique.

Du même côté, on a placé au pied de la grille du chœur un fauteuil pour Mme Loubet, que le vicaire général, archidiacre de Notre-Dame, a été chercher au seuil de l'église.

Mme Loubet, accompagnée de M. et Mme de Saint-Prix, est arrivée un peu avant 11 heures, précédant de quelques instants le colonel Bataille, représentant le président de la République. Un fauteuil lui a été réservé au haut des marches, contre la grille du chœur.

La messe a été dite par Mgr de Cormont.

Saint-Pétersbourg.

Le 16 mai, un service funèbre, à la mémoire des victimes, a eu lieu dans la chapelle de l'asile français.

Parmi l'assistance, exceptionnellement nombreuse, qui se pressait dans la nef, se trouvaient : MM. le marquis de Montebello, ambassadeur de France ; Boutiron, ministre plénipotentiaire ; tout le personnel de l'ambassade et du consulat, toute l'élite de la colonie française.

On remarquait, en outre, la présence de nombreux correspondants de journaux déjà réunis dans la capitale, en vue de la prochaine arrivée du président de la République.

Vienne.

Un service a été célébré aussi dans l'église française de Sainte-Anne, à Vienne.

Lisbonne.

La direction de la congrégation des pères missionnaires du Saint-Esprit, à Lisbonne, a acquitté une messe de *Requiem* aux mêmes intentions.

M. Rouvier, ministre de France, et Mgr Ajuti, nonce du pape, avaient été invités à cette cérémonie, à laquelle assistaient de nombreux Français et Portugais.

A Paris, en la chapelle de la rue Lhomond, la même congrégation a célébré également un service pour ses défunts et pour toutes les victimes du cataclysme.

Jérusalem.

Service solennel à la basilique de Sainte-Anne. Tous les pavillons des établissements français sont restés en berne.

Tunis.

A Tunis, l'évêque de Carthage officiait. MM. Pichon, d'Anthouard, le général de Salignac-Fénelon et le corps consulaire étaient présents.

Chambéry.

Les sœurs de Saint-Joseph de Chambéry ont fait célébrer un service solennel, à la demande de leurs élèves, pour les victimes du 8 mai, en général, et plus spécialement à l'intention des religieuses et des jeunes filles ensevelies sous la cendre du volcan. Il en est de même dans toutes les communautés religieuses de France et du monde entier.

Brest.

Sur l'invitation des familles créoles habitant Brest, de celles notamment du général Bégin, des capitaines de vaisseau Couy et Mathieu, du commandant d'infanterie Deschard, de l'ingénieur en chef Henriet, de l'inspecteur en chef de la marine Le Peltier, de l'agent comptable Picard, du commissaire principal Robin, du commandant Thomas, etc., la population brestoise a pris part, le 27 mai, au service funèbre de l'église Saint-Louis, à la mémoire des victimes de Saint-Pierre.

Les autorités maritimes, militaires et civiles, assistaient à cette grande manifestation religieuse de deuil public.

Chartres.

A Chartres, une grand'messe a eu lieu à la cathédrale. Les autorités civiles et militaires étaient présentes, ayant à leur tête le préfet, le maire, le commandant d'armes, les présidents des tribunaux et de la chambre de commerce, les corps constitués, les fonctionnaires et les notables de la cité. Une quête a été faite pour les victimes et l'absoute donnée par l'évêque.

Au temple de l'Oratoire.

Au temple protestant de l'Oratoire, à Paris, dont le pasteur est M. Decoppet, père de Mme Mouttet, un service funèbre, sous la présidence de MM. les pasteurs Gout et Roberty, a réuni une nombreuse assistance, dans laquelle on remarquait MM. Decrais, ministre des colonies; Siegfried et Franck Puaux, oncles de M. Mouttet.

Une quête faite à l'issue de la cérémonie a produit 5 000 fr.

CHALEUREUX APPELS ET TRÈS HEUREUSES DISPOSITIONS A LA CHARITÉ

Appel aux municipalités de France.

La commission exécutive du comité de secours a envoyé aux municipalités un appel en faveur des victimes de la catastrophe.

Dès le 16 mai, le total des souscriptions recueillies au Havre dépassait 50 000 fr.

Le comité de cette ville a acheté les marchandises suivantes : 60 000 kilogr. de riz, 20 000 kilogr. de farine, 15 000 kilogr. de haricots, du vin, des conserves, des biscuits, de la bière, du lait concentré, des vêtements. Ces diverses denrées sont confiées au *Labrador*, de la Compagnie générale transatlantique, et à un voilier de l'Union des chargeurs coloniaux. Le transport gratuit est offert par cette dernière société.

Une plaque commémorative, à la mémoire des victimes du volcan, sera placée à la mairie de Nantes.

Le 20 mai, les souscriptions recueillies à Bordeaux se montaient à 37 500 francs, dont 13 000 de l'institut colonial, 11 000 de la chambre de commerce, 10 000 de la *Petite Gironde*, 3 500 du *Nouvelliste*.

Affiche du comité départemental des Vosges.

La Martinique, cette superbe colonie française, fidèlement attachée à la mère-patrie, est frappée par un désastre qui stupéfie l'imagination.

La ville de Saint-Pierre est engloutie, et la dévastation continue à étendre ses ravages.

En présence de l'immensité de cette catastrophe, un comité départemental d'assistance et de secours s'est formé.

Il fait un pressant appel à la solidarité vosgienne, qui ne manquera pas de s'affirmer entièrement dans ce grand deuil national.

Il s'adresse sans distinction à tous les habitants des Vosges, afin que notre département témoigne de l'universelle compassion qui étreint les cœurs.

Nous prions instamment MM. les maires de réunir d'urgence un comité local groupant toutes les bonnes volontés et permettant à toutes les initiatives de se manifester, d'abord sous la forme de quêtes dans les établissements publics, dans chaque maison, et par tous autres moyens que les circonstances suggéreront.

Proclamation du maire d'Angers.

Chers concitoyens,

La soudaine et terrible catastrophe qui, le 8 de ce mois, anéantissait en quelques minutes la ville de Saint-Pierre, a répandu sur tout le territoire de cette île la désolation et la ruine.

Le monde entier s'en est ému. Tous les gouvernements, tous les peuples, spontanément, dans un admirable élan de charité et de solidarité humaines, ont consenti des sacrifices pécuniaires en vue de soulager les souffrances imméritées des malheureux survivants de notre colonie.

Plus que toute autre nation, la France a été atteinte cruellement. Ce sont ses enfants, en effet, dont les uns, par milliers, viennent de succomber en pleine santé, et dont les autres, par milliers encore, sont en ce moment soumis aux plus dures épreuves morales et physiques.

Dans de si douloureuses conjonctures, je fais appel, avec la plus entière confiance, à vos sentiments de commisération et de charité, en faveur de nos frères infortunés de la Martinique.

Une souscription publique est ouverte à la trésorerie générale et dans toutes les perceptions.

Les offrandes seront centralisées à la trésorerie et transmises, par cette administration, au ministère de la marine et des colonies.

Dans nos 87 départements, 36 170 magistrats municipaux tiennent le même langage patriotique que leurs collègues d'Angers et des Vosges, cités plus haut, et les conseils de chaque commune votent les crédits les plus larges à l'infortunée colonie.

Appel de l'Union des Femmes de France.

En présence du désastre sans pareil qui afflige la France et avec elle le monde entier, l'Union des Femmes de France adresse un pressant appel à ses membres et au public.

Le comité central a opéré immédiatement un premier versement de 1 000 francs et un envoi d'une valeur de 7 000 fr., en matériel de subsistances et de pansement ; les comités de province font de même, dans la mesure de leurs moyens

L'Union des Femmes de France, devant renouveler à bref délai ses envois, prie instamment tous ceux qui pourraient disposer de lingerie de corps et de literie, de pansement et de moyens de secours, quels qu'ils soient, de vouloir bien les adresser au siège social, qui recevra avec reconnaissance ces divers objets et les souscriptions en argent qu'on voudra bien lui confier.

Comité des Dames françaises pro-boers et de l'Aide à la jeunesse martiniquaise.

Mme Macherez, du conseil d'administration des Dames françaises ; M. Herbette, conseiller d'État ; M. Sandberg, aide de camp du général Botha ; M. Pierson, consul de la République sud-africaine, ont, successivement, pris la parole et, en termes émus, affirmé la solidarité des divers comités en présence de l'épouvantable catastrophe qui a semé le deuil dans tous les cœurs.

M. Herbette, avec une éloquence persuasive, a exposé l'objet de la réunion, qui est de grouper les divers comités, leurs amis et toutes les bonnes volontés, en vue d'une action commune pour secourir, moralement et matériellement, les jeunes gens et jeunes filles de la Martinique venus en France y achever leurs études ou s'y créer une situation.

Mme Segond-Weber, M. Mounet-Sully, de la Comédie-Française, et M. Lassalle, de l'Opéra, ont gracieusement prêté le concours de leur talent.

Mlles Thenon ont bien voulu, par sympathie pour leurs jeunes amies martiniquaises, faire circuler deux plateaux que l'assistance a généreusement remplis.

La collecte a produit 1 000 fr

Algérie.

Les délégations financières ont prié le gouverneur général d'accomplir toutes formalités légales pour que, immédiatement, une somme de 50 000 fr., prélevée sur les disponibilités budgétaires et constituant l'obole offerte par l'Algérie à ses frères de la Martinique, soit mise à la disposition du ministre des colonies.

Pour une orpheline martiniquaise.

L'*Éclair* a reçu, avec prière de la transmettre au comité, la lettre suivante d'un de ses lecteurs qui désire garder l'anonyme :

Rochefort, le 20 mai 1902.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Nous avons lu, ma femme et moi, la lettre qui vous a été adressée par le Dr Pichevin, reproduite dans le numéro de l'*Éclair* du 18 courant.

Douloureusement impressionnés par l'effroyable catastrophe de la Martinique et désireux de venir en aide aux survivants, nous serions heureux, dans ce but, de prendre à notre charge, d'élever et d'adopter une petite fille, restée orpheline après le désastre. Elle serait la bienvenue dans notre foyer, où elle viendrait remplacer une enfant morte depuis peu.

Si vous jugez cette idée pratique, ne voudriez-vous pas nous servir d'intermédiaire auprès du président du comité des familles martiniquaises, lui soumettre notre proposition, en l'appuyant de votre autorité. Nous vous serons, dans tous les cas, reconnaissants d'avoir bien voulu nous aider et nous voudrions pouvoir attendre une réponse favorable.

Nous avons communiqué cette lettre au président du comité martiniquais, qui nous a dit :

Le comité reçoit cette proposition avec une reconnaissance émue. C'est là un admirable exemple ! Puisse-t-il être suivi ! Les souscriptions, si nombreuses qu'elles soient, ne pourront qu'assurer pour quelques mois la vie des malheureux créoles. Avec quelle angoisse nous songeons aux orphelins, à ceux-là qui restent seuls au monde, tous les leurs étant morts. C'est à eux qu'il faut penser. Cette proposition est de celles qui combleraient nos plus chers désirs !

Même bonne œuvre.

M. et Mme Fongealliez, à Paris, qui ont eu la douleur de perdre une petite fille, il y a un an, désirent, eux aussi, adopter une orpheline martiniquaise. « Soyez assuré, disent-ils au Dr Pichevin, que cette enfant sera traitée comme l'était notre chère mignonne. Elle prendra tout simplement la place vacante. »

DONS, OFFRANDES ET SOUSCRIPTIONS.

Alsace-Lorraine.

Dans un même généreux élan de fraternelle solidarité, les annexés d'*Alsace-Lorraine* ouvrent partout des souscriptions, et les dons affluent à Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Wissembourg, Saverne, Schlestadt, Thann.....

Zélateurs patriotiques et pieuses zélatrices recueillent les offrandes dans chaque ville et chaque village de ce beau pays qui, sans connaître les volcans ni la famine, n'ignore point d'autres cruelles souffrances.

Un seul journal de Mulhouse, en moins de trois jours, a réuni 5 000 fr.

A Metz, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, un crédit de 1 000 marks.

Canada.

Le commissaire général du Canada a donné communication au ministère des colonies d'une dépêche de M. Filding, ministre des finances à Ottawa, ainsi libellée :

Voyez le ministre des colonies et exprimez-lui la profonde sympathie du peuple du Canada pour les victimes de l'affreux désastre de la Martinique ; dites-lui que le gouvernement canadien désire contribuer pour une somme de 25 000 dollars aux fonds de secours.

Alsace-Lorraine, Canada, *Vieille France,* sois bénie !

Saint-Siège.

Obole de S. S. le Pape Léon XIII : 10 000 fr.

L'empereur de Russie.

Le ministre des finances de Russie mande par télégramme au gouverneur de la Banque de France que le tsar met 250 000 fr. à la disposition de M. Loubet, pour les sinistrés de la Martinique.

M. Krüger.

Aussi compatissant que magnanime, le président de la République du Transvaal, dont la fortune sombre avec le pouvoir, après trois ans de luttes héroïques contre le vieil *ennemi commun,* au milieu de calamités non moins poignantes que celle du mont Pelé, prélève sur sa cassette pour « ses malheureux frères de la Martinique » une somme de 800 fr.

La reine Wilhelmine.

La reine de Hollande, « pour soulager la noble détresse de ces Français d'outre-mer », remet au ministre de France à la Haye 2 000 florins.

En même temps, elle envoie un de ses cuirassés, de Curaçao à Fort-de-France, avec une cargaison de vivres.

L'empereur d'Autriche.

L'empereur François-Joseph a fait remettre au marquis de Reverseaux, ambassadeur de France à Vienne, 25 000 fr. pour les victimes.

Espagne.

La reine-régente d'Espagne s'est inscrite pour une somme de 10 000 fr.

Grèce.

A Athènes, où les sommes recueillies s'élèvent déjà à 10000 fr., le roi s'est inscrit pour 2000 fr. sur la liste ouverte à la légation de France.

Japon.

Le prince Komatsu a été chargé par l'empereur du Japon de verser 10000 fr. dans la caisse des sinistrés.

Remerciements au tsar et à toutes les nations.

M. Delcassé a envoyé au comte Lamsdorff, ministre des affaires étrangères de Russie, la dépêche suivante :

Profondément touché du don magnifique de l'empereur aux sinistrés de la Martinique, le président de la République me charge de vous prier de transmettre à Sa Majesté la nouvelle expression de sa gratitude pour cet acte du cœur qui ira au cœur de la France.

De semblables témoignages présentés officiellement par nos agents diplomatiques à l'étranger disent au monde entier combien la France est sensible aux touchantes manifestations de bénignité et de commisération venues de tous les points du globe.

Souscription nationale.

Au cours du journal, sous les dates des 13 et 14 mai, à la suite du don de 10000 marks de l'empereur d'Allemagne et des offrandes de 25000 fr. chacune, des rois d'Angleterre et d'Italie, nous avons déjà signalé les deux premières listes de la souscription nationale ouverte au ministère des colonies, à Paris, s'élevant ensemble à 98510 fr.

Depuis lors, jusqu'au 31 mai, avec seize autres listes que nous avons sous les yeux, le total général se monte à 1965305 fr.

Ces listes complètes et celles qui, avant longtemps, s'y ajoute-

ront encore par centaines, nous l'espérons, comme une traînée lumineuse dans le ciel désolé de la France, attestant chaque jour davantage que, une fois enfin depuis la dispersion des peuples, sous les coups abominables du *mont Caraïbe,* l'humanité s'est réveillée, ressaisie, retrouvée *une,* oublieuse de dissension, de discorde, de guerre, *d'intérêts étrangers,* pour ne penser qu'à un *intérêt de famille,* avec bonté, avec charité, avec compatissance; — ces listes complètes, disons-nous, constitueraient assurément un *Livre d'Or monumental!* Mais il nous est impossible de nous attarder à ce travail autant qu'il plairait à notre sincère admiration et à notre vive reconnaissance. C'est pourquoi nous nous contenterons de nommer seulement à haute voix quelques-uns des heureux souscripteurs, auxquels leur fortune confère le privilège de se montrer *grands* et *prompts dans l'accomplissement d'un bien immense,* tandis que, dans notre cœur ravi, nous demanderons doucement à Dieu de remplir d'une joie sans mélange ceux qui, avant de l'offrir, *trempaient d'abord dans leurs larmes l'obole de la veuve.*

3e Liste.

Le duc de Chartres	10 000 fr.
S. M. le roi de Siam	2 500
MM. Bougenot	1 500
Comte de Castellane	1 000
Henri Péreire	1 000
Hozelin	1 000
Crédit foncier colonial	1 000
Magasins du Printemps	1 000

4e Liste.

MM. de Rothschild frères	50 000
Agents de change Paris	15 000
Assureurs maritimes Paris	10 000
Crédit foncier de France	10 000
Conseil ordre avocats Paris	5 000
Souscription journal *Le Temps*	4 695
Magasins Pygmalion	2 000
Mme Félix Faure	1 500

Mme Gustave Lebaudy	**1 000 fr.**
L. Taub	**1 000**
Guérin-Boutron	**1 000**
Régie G^le^ chemins de fer	**1 000**

Listes 5e et 6e.

Banque de France	**25 000**
Comité secours victimes du choléra	**25 000**
Syndicat banquiers Paris	**17 000**
Banque d'Angleterre	**12 600**
Le Bon Marché	**10 000**
Crédit Lyonnais	**10 000**
Banque Paris-Pays-Bas	**10 000**
Cie télégr. Nord-Copenhague	**10 000**
Comité forges France	**10 000**
Cie Transatlantique	**5 000**
Cie Assurances maritimes	**5 000**
Baronne Leonino	**5 000**
Souscription *Gazette de Francfort*	**5 000**
Société d'encouragement commerce français exportation	**5 000**
Baron de Bleichrœder	**5 000**
Famille Arnaud-Guichard	**5 000**
Banque nationale de Haïti	**5 000**
Cie universelle canal Suez	**5 000**
Marché des rentes françaises	**4 000**
Jules Beer	**3000**
Lehideux et Cie	**3 000**
Personnel Comptoir national d'escompte	**2 100**
Félix Potin	**2 000**
Cie assurances La Foncière-Transports	**2 000**
Marquise de Tholozan	**1 000**
Crédit agricole Algérie	**1 000**
Chambre des avoués Paris	**1 000**
Collège Rollin	**1 000**

7e Liste.

Journal *Le Temps* (nouveau versement)	15 068
Cie chemins de fer Midi	10 000
Cie chemins de fer Paris-Orléans	10 000

Cie notaires de la Seine	5 000 fr.
Magasins Samaritaine	3 000
Cie française des mines d'or Afrique	3 000
Société des téléphones	2 000
Caisse d'épargne Paris	2 000
S. Propper et Cie	2 000
De Betmann et Cie	2 000
MM. Darblay	1 000
MM. Oppenheim	1 000
Hollier-Larousse	1 000
Ch. Weisveiller	1 000
De Camondo	1 000
Banque russe du commerce étranger	1 000
Camille Jordan, de l'Institut	1 000
Mme Vve Calmann Lévy	1 000
M. Eiffel	1 000

Listes 8e, 9e et 10e.

Chambre commerce Buenos-Ayres	15 000
Le duc d'Orléans	10 000
Colonie de Madagascar	10 000
Chantiers Conrard, Haarlem (Hollande)	5 000
Ville de Versailles	3 000
Cercle artistique et littéraire	3 000
L'Urbaine	3 000
Mines de Marles (Pas-de-Calais)	3 000
Colonie Côte des Somalis	2 000
Chambre commerce Lyon	2 000
La *Liberté* (1er versement)	2 000
Progrès Côte-d'Or	1 800
Chambre commerce Calais	1 000
Société forges de Trignac	1 000
Cie entrepôts magasins Paris	1 000
Brolemann	1 000
Fould et Cie	1 000
Société Paris-France	1 000
Hauts-fourneaux, forges, aciéries, Pompey	1 000
— — — Denain et Anzin	1 000
Comptoir des Poutrelles	1 000
Société architectes français	1 000

De la 11e à la 18e liste inclusivement.

Journal *Le Temps*, en 4 nouveaux versements	66 473 fr.
M. Léon Grosjean, Bruxelles	10 000
Cie chemins de fer Ouest.	10 000
Jurys exposition universelle.	5 000
M. Pernod fils, Pontarlier	3 000
Cie Messageries maritimes	3 000
Moniteur du Puy-de-Dôme	3 000
M. Veil-Picard.	2 000
Colonie française de Santiago de Cuba	1 500
Tageblatt et *Badenblatt*	1 000

Le « Luckenback ».

Ce vapeur, affrété par le *Herald,* sur les ordres transmis de Paris par M. Bennett, a déchargé à Fort-de-France une quantité énorme de vivres et de médicaments. Le *Luckenback* s'étant trouvé trop petit pour embarquer toutes les provisions que la charité des lecteurs du *Herald* avait permis d'acheter, un autre transport presque aussi plein a dû lui faire suite immédiatement.

Croix-Rouge espagnole.

La Croix-Rouge espagnole a remis au général duc d'Auerstædt, président de la Société française de secours aux blessés militaires, la somme de 5 000 fr.

Milan.

A Milan, le comité de la presse lombarde, qui a pris l'initiative d'une souscription, pensant qu'il n'y a pas de petite ingéniosité à dédaigner en face d'un malheur si grand, propose, *pour un jour qui sera indiqué,* à toutes les personnes usant du tramway de doubler le prix de leur place.

Madrid.

Le journal *Actualidad* a publié un numéro spécial. La moitié du rix de la vente est réservée aux « victimes françaises ».

La Haye.

Un bazar de charité est organisé à La Haye, en faveur de la Iartinique, sous le patronage de Mme de Monbel, avec un comité es dames de la noblesse, des femmes des ministres des affaires trangères et des finances, et de la femme du ministre d'Allemagne.

Rapports diplomatiques.

Les rapports chaque jour adressés au département des affaires trangères par nos agents diplomatiques permettent de constater, oujours avec autant de bonheur que d'admiration, le mouvement e sympathie et de bienfaisance qui va croissant au fur et à meure que les moindres détails de la désolation sans exemple de 'infortunée Martinique sont plus universellement connus.

PREMIERS ACTES DU COMITÉ DE SECOURS. DESIDERATA

Voilà déjà vingt jours tantôt écoulés que le comité officiel de ecours aux victimes de la catastrophe a été constitué par le ministre des colonies.

A l'heure actuelle, les souscriptions qu'il a reçues atteignent le hiffre de 2 millions, lui permettant de faire rayonner un peu on action salutaire. Il a donc paru intéressant à un reporter zélé t très légitimement curieux de savoir ce qui a été entrepris par ette haute assemblée d'hommes recommandables, tous compé-

tents, choisis dans une intention de pressante sollicitude et d'ardente charité à déployer sans trêve ni repos.

C'est que, au nom même de notre honneur et de notre devoir national, il faut que nous entendions retentir constamment à nos oreilles ce cri poussé par un journal américain : « L'île de la Martinique est en proie à la famine : ce n'est pas une question de semaines, de jours, c'est une question d'heures ! »

C'est que, d'autre part, des centaines de dépêches et de lettres navrantes, inspirées par la détresse des *survivants de Saint-Pierre* et des réfugiés du *Carbet*, du *Prêcheur*, de la *Grand'Rivière*, du *Macouba*, de la *Basse-Pointe*, du *Morne-Rouge* et du *Lorrain*, nous ont arraché à nous-même, dès le début, avec un cri d'angoisse patriotique, ces lignes sévères, trop méritées, auxquelles la *République Française* a donné un fort retentissement :

Une première distribution généreuse — sans préjudice d'autres mesures larges, à prendre au plus tôt, sans aucun retard coupable — devait être faite immédiatement à tous les ayants droit bien connus, qui souffrent un vrai martyre à Case-Pilote, à Fort-de-France, au Marigot, à Sainte-Marie, à la Trinité, au Robert, au Gros-Morne, au Lamentin, à Saint-Joseph, dans tout le sud de l'île, ainsi que dans les colonies voisines, et en France même, où — ironie cruelle — on *a osé l'outrage de quelques sous* aux malheureux dénués de tout, gagnant la métropole, après la catastrophe du 8 mai, comme les enfants ruinés vont à leur mère, opulente douairière, confiants, le cœur rassuré, l'esprit déjà reposé par le voyage, débarquant enfin à Saint-Nazaire pour se rendre à Paris.

Quelques sous ! Vous ne savez donc pas, vous, les chefs et les maîtres aujourd'hui dans la belle et douce France (c'est ainsi, du moins, qu'on parle toujours aux îles du Vent), ce que valent ces créoles sinistrés, aussi nobles et aussi fiers sous leurs haillons d'emprunt qu'étaient leurs pères sous les armes, les blancs, les noirs, les hommes de couleur, qui, tous ensemble, versaient sans compter des flots de sang pour la patrie commune, dans les luttes contre l'ennemi héréditaire de notre puissance navale et coloniale?

Ceux mêmes qui connaissent le mieux l'histoire des Antilles ne sauraient énoncer le chiffre exact des officiers supérieurs et autres de tous grades, des marins et des soldats de toutes armes, fournis par la Martinique à la France, de 1635 à 1902, alors que les règlements et la pratique de la métropole ne les astreignent pas encore au service militaire, que, spontanément ils s'imposent de vieille date, et dont, par leurs votes, chaque année renouvelés au conseil général, ils demandent l'application pleine et entière à la colonie

C'est à ces vaillants, aux riches héritiers de trois siècles de gloire nationale, qu'on donne, au débarcadère, sur les côtes de France, au nom des ministres de la République, par les soins du comité de secours, *quelques sous !*

Quelques sous pour des siècles de magnanimité !

Je ne parle pas ici des mérites en agriculture, ni des labeurs héroïques dans l'industrie de ces pionniers de la civilisation dans la mer des Caraïbes, non plus que du million et demi mensuel d'exportation que la Martinique procure au commerce de la métropole, ni de la même somme de denrées coloniales importées, chaque mois également, au Havre, à Marseille ou à Bordeaux. Cela pourtant ne constitue pas, que je sache, des non-valeurs au compte de la Martinique.

Quelques sous, aux sinistrés martiniquais, les plus patriotes des Français, quand, d'un bout à l'autre du territoire, de tous les points de l'Europe, du monde entier, vous viennent à leur adresse, avec le plus magnifique empressement, l'or de la charité chrétienne, l'argent de la solidarité internationale, l'obole de la fraternité universelle.

Quelques sous, quand vous êtes les dépositaires de 2 millions d'aumônes, qu'on vous demande à hauts cris de leur distribuer avec sagesse et avec zèle, c'est-à-dire *vite* et *bien,* et non pas dans dix-huit mois ou deux ans, comme vous semblez désireux de le faire, après le trépas, sans doute, de la plupart des rares survivants de Saint-Pierre. Que vous ne semiez pas les poignées d'or au hasard, Messieurs, c'est très juste ; mais que vous soyez des dispensateurs tyranniques de la charité, des caissiers gourmés, des bureaucrates aux systèmes absurdes de lenteur et d'entraves, les rois fainéants de la munificence, les imitateurs serviles des exploits fantastiques des bureaux de bienfaisance parisiens, oh ! non, ce n'est pas cela qu'attendent de vous la Martinique agonisante, la France libérale, l'Europe généreuse, le monde entier, sympathique à la douleur de la perle des Petites-Antilles. Allez plus vite, Messieurs, faites mieux, ou passez la bourse à d'autres, plus actifs, plus indépendants que vous. Et, autant que possible, qu'on sache partout les noms des destinataires et le montant des sommes remises à chacun. Nul sinistré n'a à rougir. Il n'en est pas un seul qui n'ait fait le bien autour de lui quand il était riche. Le sort actuel et les titres des Martiniquais malheureux sont grands comme leur infortune même.

Je m'en tiens là, me gardant d'occuper une autre charge qui constitue, à mon sens, celle-là, un *droit* et un *devoir* de l'État, et, par suite, ne me permettant d'ajouter qu'avec une souveraine déférence vis-à-vis du pouvoir suprême ces derniers mots :

Quant à la dette nationale de la France, que vous êtes appelés à payer à la Martinique sinistrée, Monsieur le Président de la République, Messieurs les ministres, sénateurs et députés, l'univers entier a les regards fixés sur vous et vous attend à l'œuvre.

A ces desiderata, à ces exigences de première nécessité, à ces objurgations qui reflètent simplement l'état d'âme des sinistrés, M. Jules Godin, sénateur, président du sous-comité, se contente de répondre en ces termes :

Vous voulez connaître ce que nous avons fait ? Mais bien des choses déjà, surtout si l'on tient compte des circonstances dans lesquelles nous avons été convoqués. Le sous-comité se réunit tous les jours. Nous examinons les dépêches, les souscriptions, les demandes de secours, et nous avisons. Nous avons envoyé, dès le premier moment, 100 000 fr. au comité de distributions constitué à Fort-de-France par le gouverneur intérimaire. A Paris, notre action s'exerce en venant en aide aux Martiniquais « en panne », passez-moi le mot. Nous ne restons donc pas inactifs.

Le travail ne manque pas, sans doute, et il n'est pas près de diminuer. La tâche est délicate, grosse de difficultés, cela saute aux yeux. Hélas ! notre cri d'angoisse, nos reproches, les graves considérations qui précèdent et la légitime curiosité du reporter qui a interrogé l'honorable M. Godin restent dans leur intégralité, pour ainsi dire, sans réponse satisfaisante. Et, non seulement les heures, non seulement les jours, mais les semaines s'écoulent sans sécher les larmes, sans conjurer les désespoirs, sans rattacher à la vie des êtres agonisants.

Aussi bien, le cœur français est grand, il est fort, il est puissant ; mais les Américains ont à leur avantage le génie des affaires, les vues promptes, l'action efficace. Au cas présent, soyez donc *Franco-Américains* avec éclat, Messieurs du comité officiel de secours aux victimes, sous peine d'arrêter court aujourd'hui le saint enthousiasme de la charité chrétienne, l'élan sublime de la fraternité universelle et, partant, d'encombrer demain votre périlleuse mission de toutes sortes d'*impedimenta*. Oui, soyez *Franco-Américains* hardiment : *faites vite, faites bien,* triomphez au profit de la renaissance immédiate et de la prospérité nouvelle de la Martinique. Heureux serons-nous de vous garder ici, sans contestation, la toute première place au *Livre d'Or*.

Cœur Créole.

DU MILIEU DES RUINES UN DERNIER CRI D'ESPOIR UN DERNIER APPEL A LA FRANCE POUR LE RELÈVEMENT DE LA MARTINIQUE

Comme si l'on ne pouvait narrer des malheurs sans être le jouet des épreuves, il nous a fallu subir, pour la publication de cet ouvrage, une série fatale de retards désespérants.

Par suite, ce n'est qu'aujourd'hui, *au lendemain du troisième anniversaire de la catastrophe,* qu'il nous est permis de mettre en place *cette humble pierre funéraire* que nous nous étions hâté de tailler, avec le dessein de la poser sur *les cendres encore chaudes de nos martyrs,* en la première commémoration annuelle de leur envolée au ciel.

Enfin, nous le présentons quand même, ce pieux témoignage de notre indéfectible amour aux quarante mille disparus de la Cité créole, et, avec lui, un *aperçu des Annales de la Martinique,* justifiant assez, croyons-nous, ce que nous exprimons à travers les pages de ce volume à la louange de cette *belle* autant qu'*infortunée colonie,* qui, en chacun des lustres nombreux de son existence, n'a pas eu seulement à souffrir de ses propres adversités, mais encore des revers de sa métropole.

Par une trop cruelle destinée, en effet, aux heures les plus critiques, nos colons dans l'angoisse et le péril ont été à peu près abandonnés à leur sort, parce que toujours, aux mêmes dates, sous Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, et pendant la grande Révolution, et plus tard sous Napoléon Ier, et depuis, notamment en 1848, en 1870, en 1891, aujourd'hui davantage, le gouvernement métropolitain *était* ou *est* lui aussi aux prises, soit avec des difficultés inéluctables au dehors, soit avec celles qu'il provoque au-dedans, contre droit et raison.

Pour comble d'épreuve (nous l'avons déjà signalé et nous le rappelons avec tristesse), *le bon peuple de France,* si sensible à l'hon-

neur, est souvent entretenu intentionnellement dans l'ignorance des besoins de ses lointaines possessions. Maintes fois, par ailleurs, quand un éclatant désastre, déchirant la prescription du silence, l'oblige à y songer, il se voit paralysé dans ses moyens d'action par les mille charges accablantes sous le joug desquelles le tient anxieux sa sollicitude quotidienne pour ses œuvres locales de charité, d'instruction et d'apostolat, menacées, battues en brèche ou enlevées d'assaut par des *sectaires* à la poursuite de conquêtes nouvelles, *très nécessaires,* à leur sens, *aussi néfastes,* en réalité, à l'État qu'à l'Église.

Le bon peuple de France, disons-nous, contraint par ces luttes intestines de défendre pied à pied ses foyers, néglige les vieilles Antilles.

Ne verrons-nous donc pas, à la suite du cataclysme de 1902, une âme assez éprise de justice pour arrêter un plan de *majorat colonial* d'un million, et assez influente pour lui gagner les suffrages des patriotes de toutes les classes sociales, au profit de ces îles, les premières nées de notre empire d'outre-mer?

Actuellement, il existe encore chez nous quarante-deux majorats, ensemble d'un revenu annuel de 1 055 584 fr.

Qui empêcherait tant d'honnêtes citoyens d'entreprendre une fois, *sur demande,* ou même, comme bloc respectable du peuple souverain, d'inscrire *de propre mouvement,* au bénéfice de la Martinique, sans oublier la Guadeloupe, très éprouvée aussi, ce que les décrets de 1806 et de 1808 ont institué à l'avantage des Baston de Lariboisière, Bernadotte et Berthier; des Bouillé, Chasseloup-Laubat, Chaumont-Quitry, Galz de Malvirade, la Bonninière, Montesquiou-Fezensac, Ségur et Duchâtel; des Lannes, Law de Lauriston, Masséna, Mortier, Oudinot, Perrin, Régnier, Suchet, Ney, prince de la Moskova, Ney, duc d'Elchingen; enfin des Thomas, Reille, Rouillet de la Bouillerie, Ordener, Méneval, Maret de Bassano, Legrand, Frachon, baron Fain, Dupont, Delamalle, de Grouchy, d'Hastrel, de Burggraff, Daru, Caffarelli. Baillon et Bartholdi?

Dans la balance de la justice distributive, de la reconnaissance publique, de la bienfaisance nationale, les services noblement

rendus et les sacrifices héroïques consentis, depuis des siècles, par les Martiniquais et les Guadeloupéens, peuvent incontestablement être posés avec distinction à côté de ceux des personnages illustres dont nous relevons plus haut les noms historiques.

Vraiment, il serait digne, juste, équitable et salutaire d'entrer dans cette voie de protection effective de haute portée et de longue durée, vis-à-vis de nos colonies du golfe du Mexique, quelle que doive être en dernier ressort la forme qu'il plairait d'adopter à cette intention, soit selon la formule susindiquée de majorat, soit suivant les idées émises par M. Gerville-Réache dans les termes excellents de l'article que nous avons reproduit, soit en harmonie avec les chaleureux appels lancés par le docteur Pichevin, soit conformément aux propositions du Comité des familles créoles, à Paris, soit en vertu d'autres systèmes efficaces.

La minimité, *précieuse pourtant,* des premières assistances aux victimes, celle des bourses attribuées à des orphelins, celle des pensions réservées à des invalides et à des veuves chargées d'enfants en bas âge ne constituent, en somme, qu'un *semblant* de réparation des pertes et des ruines incalculables causées par l'explosion du mont Pelé.

A ne considérer que la surface du sinistre, sans essayer de sonder la profondeur du mal, ni de tenir compte des répercussions lointaines du fléau, renversement complet des existences, effondrement total ou partiel des fortunes à Saint-Pierre et autres lieux, en relation avec la place Bertin, on a pu évaluer vaguement à 300 ou 350 millions les résultats patents du coup fatal porté à la colonie. Mais la vérité est qu'un milliardaire, doublé d'un homme de génie, qui sacrifierait avec sagesse, conscience, poids et mesure, sa fortune entière à la restauration de la Martinique, pourrait seul y rétablir l'équilibre détruit le 8 mai 1902.

Les lenteurs qui ont retardé l'apparition de cet ouvrage — sans rien lui enlever de sa *perpétuelle actualité,* sans l'empêcher donc d'être longtemps *le livre du jour, le livre de chevet* des créoles, qui ne se lasseront point de se remémorer leurs gloires et de revivre leurs douleurs — ont eu cela de bon qu'elles nous ont permis, non seulement d'ajouter à notre travail primitif plusieurs documents

nouveaux, indépendamment de ceux du cyclone de 1903, mais aussi de constater que, en dépit des circonstances calamiteuses, de nature à couper court aux plus beaux élans de charité, la souscription nationale a presque atteint le chiffre de 10 millions, et d'apprendre enfin qu'un certain nombre de survivants vont bénéficier bientôt de secours temporaires ou viagers d'une importance chacun de 200 à 1 200 fr., assez équitablement répartis dans l'ensemble, autant que nous pouvons en juger personnellement, eu égard à la délicatesse des situations individuelles ou de famille, aux difficultés d'estimation et de contrôle, à la multiplicité des intérêts en jeu et à la modicité des ressources réservées aux capitalisations nécessaires pour le bon service de la Dette. Disons toutefois que plusieurs des dernières lettres venues de Fort-de-France ne partagent point cet avis. Elles ne s'accordent pas entre elles sur la valeur des droits respectifs des sinistrés. Il en est qui trouvent défectueuses les quotités de certaines répartitions. A tel par exemple, qui n'a rien perdu, puisqu'il ne possédait rien à Saint-Pierre ni ailleurs, les commissaires octroient beaucoup plus qu'aux sinistrés, riches propriétaires jusqu'au 8 mai et totalement ruinés ce jour-là. Que le seul titre de survivant de la Cité créole prédispose à la sympathie, cela est naturel auprès de toute âme bien née ; mais qu'une commission de secours ne pénétre pas jusqu'au tréfonds des choses, c'est inadmissible !

Quoi qu'il en soit, même en décernant d'amples congratulations aux ayants droit, après lecture attentive des graves documents reproduits ici en dernières pages, nous déclarons que *l'œuvre de relèvement de la Martinique reste à organiser intégralement.*

Puisque donc ce petit pays possède la grande valeur que relatent ces Annales et puisque, d'autre part, la conservation et la force de cette *sentinelle vigilante,* dans les eaux d'Amérique, sont indispensables à la France, la nation entière doit s'en occuper avec zèle et sommer le gouvernement de sortir de sa torpeur, au nom de la fraternité, au nom de l'honneur, au nom de la patrie en danger là-bas ! CŒUR CRÉOLE.

MINISTÈRE DES COLONIES

RAPPORT DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

AU COMITÉ OFFICIEL

DE SECOURS AUX SINISTRÉS DE LA MARTINIQUE

Paris, le 27 juin 1904.

MESSIEURS,

Dans la séance du 9 octobre 1902, nous avons fait connaître les premières mesures prises par la commission exécutive en vue d'assister et de secourir les victimes des catastrophes des 8 mai et 31 août. Nous vous avons indiqué dans quelles conditions il nous paraissait possible d'employer, au mieux des intérêts des sinistrés, les fonds qui nous parvenaient de toutes les parties du monde et dont le montant dépasse aujourd'hui 9 650 000 fr.

Après avoir fait face aux besoins les plus urgents en distribuant des secours immédiats à tous les sinistrés qui se trouvaient sans asile, sans vêtements et sans ressource aucune ; après avoir reconstitué, dans la limite du possible, le foyer des malheureux qui avaient pu fuir Saint-Pierre quelques heures avant les éruptions du mont Pelé, nous avons pensé que votre commission devait se préoccuper aussi de l'avenir de certaines victimes de la catastrophe, complètement ruinées par elle, et qui, en raison de leur âge, de leur état de santé, de leur situation de famille, se trouvaient dans l'impossibilité de se créer des moyens d'existence.

Nous nous trouvions, en effet, en présence de veuves, de vieillards, d'infirmes et d'orphelins qui étaient incapables de demander à un travail quelconque leur pain quotidien. Il ne s'agissait donc pas seulement de les aider momentanément, mais de leur créer des ressources : pour les uns, permanentes jusqu'à leur mort; pour les autres, temporaires jusqu'au jour où ils seraient en mesure de se suffire à eux-mêmes.

Vous avez bien voulu approuver nos propositions dans cet ordre d'idées et nous donner mandat de mener à bien cette œuvre d'humanité et de prévoyance.

Depuis dix-huit mois, nous avons poursuivi sans relâche la mission que vous nous avez confiée et nous venons vous rendre compte des conditions dans lesquelles nous nous sommes acquittés de notre tâche, ainsi que des résultats que nous avons obtenus.

Certaines personnes, qui ne pouvaient apprécier toutes les difficultés que nous avions à vaincre, ont exprimé l'avis que nous procédions avec trop de lenteur, et que tous les fonds de la souscription, si largement mis à notre disposition, auraient dû, depuis longtemps déjà, être distribués aux sinistrés.

Nous pensons, au contraire, que trop de précipitation dans l'attribution des secours aurait eu les plus graves inconvénients. Que si, dès le début, nous avions donné sans compter, sans souci de l'avenir, sans renseignements précis, à tous les sinistrés qui demandaient, nous aurions favorisé les uns au détriment des autres, et lorsque les fonds de la souscription auraient été épuisés, nous nous serions trouvés en présence de misères aussi intéressantes qu'il nous eût été impossible de soulager. Il nous paraissait, en outre, dangereux de mettre, tout d'abord, à la disposition de ces sinistrés des sommes un peu élevées, car il faut compter avec l'imprévoyance humaine, et nous avons fait l'expérience que certains secours plus importants, attribués dans un but déterminé, n'ont pas toujours été employés avec prudence par les personnes qui les avaient sollicités.

Est-il besoin de rappeler qu'à la suite des éruptions des 8 mai et 31 août, toute la population de la partie septentrionale de la Martinique qui avait échappé au désastre, soit environ 25 000 âmes, avait émigré à Fort-de-France ou dans la région sud de l'île? qu'un grand nombre de personnes, même celles qui n'habitaient pas le territoire dévasté, avaient, dans un moment d'affolement bien compréhensible, fui vers les colonies voisines ou étrangères, la Guadeloupe, la Guyane, la Trinidad, la Dominique, Sainte-Lucie? que d'autres encore s'étaient réfugiées en France? qu'enfin des familles qui habitaient à demeure la métropole et y vivaient des ressources que leur procuraient leur industrie ou leurs propriétés à la Martinique, se trouvaient, du jour au lendemain, dans une situation des plus précaires?

Il était donc indispensable de recueillir des renseignements sur la situation, aussi bien présente que passée, de tous ces sinistrés, et si pour les premiers secours cette instruction était forcément sommaire, il convenait pour l'avenir d'être fixé aussi exactement que possible sur l'étendue des pertes subies par chacun d'eux.

Il a été constitué ainsi plus de 8 000 dossiers, que nous avons examinés dans les 170 séances tenues par la commission exécutive depuis le 13 mai 1902, et si l'on remarque qu'un grand nombre de ces dossiers sont revenus plusieurs fois devant la commission, on peut évaluer au moins à 20 000 le

nombre des rapports présentés et sanctionnés chaque fois par une décision spéciale.

Toutes les demandes qui nous sont parvenues ont été examinées avec soin et solutionnées dans le plus bref délai. Nous pouvons affirmer que les décisions de la commission ont été presque toujours acceptées avec reconnaissance par les intéressés et que bien petit est le nombre de ceux qui ont cru devoir protester contre elles.

Nous avons dit plus haut que le magnifique élan de solidarité qui s'est spontanément manifesté en France et dans le monde entier, à la nouvelle de l'effroyable catastrophe de la Martinique, avait eu pour résultat définitif de nous procurer une ressource de plus de 9 650 000 fr.

Nous allons maintenant vous faire connaître aussi brièvement que possible l'emploi de ces 9 650 000 fr. provenant de la souscription nationale.

Martinique.

Aussitôt votre commission exécutive constituée, son premier soin fut d'envoyer à la Martinique 100 000 fr. en espèces et des vivres pour 200 000 fr. Mais par suite d'un malentendu les 100 000 fr. ne furent pas employés immédiatement. Seulement, grâce au produit de souscriptions particulières recueillies à la Martinique, aux 500 000 fr. envoyés par le gouvernement, aux vivres généreusement offerts par les pays voisins, le comité local, présidé par M. Sévère, maire de Fort-de-France, put faire face aux premiers besoins.

Du mois de mai au mois de septembre 1902, il fut dépensé en secours de toute nature, sans la participation des fonds de la souscription, 663 948 fr. 96.

Le comité local se borna à distribuer des secours en espèces et en vivres et à pourvoir au logement des 25 000 sinistrés qui se trouvaient sans asile et sans pain. Son œuvre d'assistance ne pouvait s'étendre au delà, en présence d'une population frappée de stupeur par une catastrophe aussi épouvantable qui, en détruisant Saint-Pierre, le centre le plus important et le plus riche de la Martinique, avait comme suspendu la vie économique de la colonie.

Mais une pareille situation n'aurait pu, sans inconvénients graves, se prolonger longtemps. Il n'était pas possible, au point de vue de l'ordre et de la sécurité, de laisser se perpétuer l'agglomération des sinistrés qui s'étaient réfugiés à Fort-de-France ou dans les bourgs environnants. Il eût été dangereux de secourir indéfiniment des adultes qui, momentanément à l'abri du besoin, n'auraient pas essayé de se tirer d'affaire par leurs propres moyens.

Il fallait, au contraire, chercher à replacer au plus vite les sinistrés dans des conditions normales d'existence, leur procurer du travail, les réinstaller sur des centres à créer, leur donner, en un mot, la possibilité de vivre, le jour où les fonds de la souscription seraient épuisés.

Dans cette œuvre d'assistance par le travail, votre commission a été puissamment secondée par M. le gouverneur Lemaire, au dévouement duquel elle tient à rendre hommage.

L'œuvre était particulièrement difficile. Le désastre avait désorganisé tous les services, détruit les industries les plus florissantes de la Martinique, arrêté la vie commerciale de la colonie. Le nord de l'île était devenu inhabitable, et l'introduction de nouveaux travailleurs sur des centres déjà suffisamment pourvus de main-d'œuvre aurait eu pour effet d'avilir encore les salaires.

Il fallait donc procéder avec prudence et méthode, et, tout en donnant des secours aux adultes, sous forme de salaires pour des travaux d'utilité publique, il convenait d'évacuer peu à peu, sur d'autres points de la colonie, des travailleurs qui, oisifs, encombraient les rues de Fort-de-France.

A l'aide des fonds de la souscription et du crédit extraordinaire de 2 260 000 fr. voté par le Parlement, des propriétés appartenant au domaine ou acquises à des particuliers et représentant 1 300 hectares en cultures furent défrichées et aménagées pour des agriculteurs. Chaque famille reçut une concession avec case, des outils, des graines, des plants. C'est ainsi que furent créés dix-neuf villages (1), situés pour la plupart à proximité des centres industriels, afin de permettre aux habitants d'y écouler leurs produits et dans lesquels une population que l'on peut évaluer à 8 300 individus a retrouvé, sinon le foyer perdu, du moins un abri et les moyens de se refaire une nouvelle existence.

Pour l'exécution de cette première partie du programme, et tout en continuant à allouer des secours aux sinistrés qui ne pouvaient être compris dans cette catégorie de travailleurs, l'administration locale a employé une somme de 1 655 000 fr. sur les fonds de la souscription, et, après la vérification des pièces comptables, nous aurons encore à rembourser à l'État 500 000 à 600 000 fr. pour la construction des cases et autres dépenses d'installation, dépenses que le Parlement a cru devoir mettre à notre charge.

Tout en poursuivant cette œuvre économique et sociale, l'administration locale, sur les instructions de la commission, invitait tous les sinistrés à faire connaître sur des imprimés *ad hoc* leur situation actuelle, l'étendue de leurs pertes, la nature du secours, soit définitif, soit temporaire, soit viager, qu'ils sollicitaient.

Les feuilles de renseignements envoyées dans la colonie en décembre 1902, remplies par les intéressés et communiquées pour avis aux maires des communes, à un comité institué à Fort-de-France et au gouverneur, ont

---

1. Fonds-Lahaye, La Démarche, Schœlcher, Fonds-Boucher, Sainte-Marie, Fourniols, Reculé, Tivoli, Trinité, Bonair, La Tracée, Colson, Alma et Boucher, Concorde, Pré-Fontaine, Demartinières, Séailles et Rabuchon.

été retournées à la commission exécutive, qui devait statuer en dernier ressort.

Cette série d'enquêtes n'a pu être achevée qu'en décembre 1903, et votre commission, après avoir étudié avec le plus grand soin tous ces dossiers, après avoir examiné les déclarations de pertes déjà formulées précédemment, a consacré la plus grande partie de ses séances de janvier à mai 1904 à classer les sinistrés en trois catégories :

Les veuves, les vieillards et les infirmes qui devaient bénéficier d'un secours permanent ;

Les orphelins ou les enfants dont les pères et mères avaient des ressources restreintes, auxquels il était nécessaire d'accorder un secours temporaire ;

Enfin, les adultes qui pouvaient recevoir un secours définitif après lequel toute assistance devait cesser.

Nous ferons connaître plus tard dans quelles conditions nous avons réglé la situation des deux premières catégories.

Pour la troisième, les secours définitifs, nous avons consacré une somme de plus de 900 000 fr.

En résumé, ces différentes mesures, non compris les secours temporaires et viagers, dont nous parlerons plus loin, mais en tenant compte des dépenses de cases évaluées à 550 000 fr., représentent pour la souscription une dépense totale, en chiffres ronds, de 3 310 000 fr., soit plus du tiers des fonds dont nous disposions.

Colonies françaises et étrangères.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, un grand nombre de sinistrés, sous le coup de la terreur que leur inspirait le mont Pelé qui, même après les éruptions des 8 mai et 30 août, ne cessait de projeter sur la colonie des torrents de lave, de fumée et de cendres, s'étaient réfugiés dans les colonies voisines.

Des comités locaux se formèrent aussitôt, mais leurs ressources étant insuffisantes, nous nous empressâmes de leur déléguer les crédits nécessaires pour secourir ces réfugiés qui, la plupart, avaient quitté la Martinique avec leurs seuls vêtements.

La somme totale envoyée dans ce but s'élève à 216 400 fr. ainsi répartie :

Guadeloupe	78 400 fr.
Guyane	32 000
Trinidad	90 000
Haïti	13 000
Saint-Domingue	2 000
La Dominique	1 000

Ces sommes, jointes à celles recueillies sur place, ont permis aux comités d'assurer l'existence de ces malheureux sinistrés pendant quelques mois.

Quelques-uns se sont fixés dans ces colonies, où ils ont trouvé une situation, mais le plus grand nombre ont été rapatriés à la Martinique où ils ont été encore secourus dans les conditions indiquées plus haut.

Les frais des passages à l'aller et au retour ont occasionné à la souscription une dépense qui ne doit pas être inférieure à 200 000 fr.

A la Guyane, en dehors des 32 000 fr. envoyés pour les secours immédiats, nous avons affecté une somme de 110 000 fr. pour une tentative d'émigration dans cette colonie de familles martiniquaises, à laquelle a bien voulu participer le conseil général de la Guyane qui a dépensé pour cet objet sur ses fonds de colonisation 250 000 à 300 000 fr.

Au 31 décembre 1903, 47 familles, comprenant 235 personnes, étaient installées sur le domaine de Montjolly, situé aux environs de Cayenne. Les résultats obtenus sont favorables, et, bien que la dépense primitivement prévue ait été sensiblement dépassée, on ne peut que se féliciter de cette tentative qui dans l'avenir favorisera une émigration plus importante de Martiniquais sur la Guyane, dont les vastes espaces auraient besoin, pour être mis en valeur, d'une population plus dense. Attirés par leurs compatriotes, les Martiniquais, habitués au climat tropical, y trouveraient un aliment à leur activité et à leur industrie.

France.

Il nous reste à vous rendre compte de ce que nous avons fait pour les sinistrés en France.

Ces sinistrés comprenaient :

Les familles établies à demeure depuis longtemps et qui vivaient du produit de leurs propriétés situées à la Martinique et gérées par des tiers. Le nombre en était d'ailleurs restreint, mais plusieurs, dans une réelle aisance avant la catastrophe, se trouvaient après le sinistre complètement sans ressources.

Les jeunes gens venus dans la métropole pour y poursuivre leurs études supérieures et qui recevaient des subsides souvent importants de leur famille. Or la plupart de ces étudiants, ayant perdu tous leurs parents et en même temps toutes leurs propriétés, se seraient trouvés dans l'obligation d'abandonner le fruit de plusieurs années d'études et par suite dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

Enfin, et c'était la catégorie la plus nombreuse, tous ceux venus en France pour y retrouver des parents, espérant en même temps se créer des moyens d'existence avec moins de difficulté qu'à la Martinique, qui leur semblait ne pouvoir se relever de cette catastrophe.

Parmi ceux-là se trouvaient des fonctionnaires et des employés que la

destruction des établissements publics de Saint-Pierre laissait momentanément sans place et qui, s'ils conservaient leur solde de congé, avaient perdu leurs meubles et leurs effets et quelques-uns même leurs économies placées en immeubles ou en valeurs mobilières.

La commission exécutive a appliqué à ces sinistrés les mêmes principes qui l'ont guidée dans la répartition des secours à la Martinique.

Tous ont reçu, après une enquête sérieuse, des subsides provisoires. La commission a ainsi directement assisté près de 2 000 personnes auxquelles il a été alloué plus de 900 000 fr.

Aujourd'hui encore, votre commission secourt mensuellement, en attendant que vous ayez approuvé ses propositions concernant la répartition des secours temporaires et viagers, 121 chefs de famille, dont 80 en province et à l'étranger, 41 à Paris,

Au début, le nombre des familles secourues à titre permanent était bien plus considérable : 250 en 1902 ; 225 en 1903. Mais votre commission n'a négligé aucune occasion de réduire ces chiffres.

Elle a favorisé, autant qu'il était en son pouvoir, le retour à la Martinique des familles qui avaient encore des attaches ou des intérêts dans la colonie, où l'existence leur était plus facile et moins onéreuse. A ces sinistrés elle a accordé largement des passages de retour et un dernier subside leur permettant de subvenir aux premiers frais de leur installation.

Votre commission a facilité dans les mêmes conditions l'exode d'autres familles, que rien n'attirait plus à la Martinique, vers d'autres colonies françaises, à Madagascar, en Indo-Chine, à la Guyane, en Afrique, en Nouvelle-Calédonie.

Peu à peu, il n'est plus resté à la charge de la souscription que les veuves, les vieillards, les infirmes et les enfants.

En ce qui concerne ces derniers, ils ont été classés en trois catégories :

1° Ceux qui, au moment de la catastrophe, poursuivaient leurs études supérieures : licence en droit, ès lettres ou ès sciences ; doctorat en médecine ; diplôme de pharmacien ou de chirurgien-dentiste ; brevet de l'école coloniale. Pour la plupart d'entre eux, nous avons versé dans les caisses des académies de Paris et de Toulouse, après entente avec les recteurs, une somme suffisante pour leur permettre d'achever leurs études, soit, pour vingt étudiants, 97 425 fr., y compris les frais d'examens perçus par l'État, et un dernier secours de 1 000 fr. qui assurera leur existence en attendant qu'ils aient trouvé une situation ;

Cinq autres étudiants sont également secourus directement dans les mêmes conditions par la commission ;

Il convient d'ajouter que tous ces jeunes gens sont dispensés des droits d'inscriptions, grâce au bienveillant concours des universités de la métropole ;

2° Les jeunes gens (garçons ou filles) au nombre de 105, qui poursuivent

leurs études secondaires, pour lesquels nous avons obtenu des bourses dans les lycées et collèges de Paris et de province et dans les écoles professionnelles de commerce et d'industrie. Jusqu'à ce jour, en outre des frais de trousseau et de vacances, et des menues dépenses, nous avons payé à l'État le prix de la pension pour 1902-1903. Mais en vertu du vote du Parlement, cette dépense ne sera plus désormais à la charge de la souscription, sauf en ce qui concerne trois enfants auxquels des bourses ont été accordées en dehors de la participation de l'État.

La dépense pour ces deux catégories de sinistrés s'est élevée à 301 205 fr. 50.

Nous proposons d'allouer par an jusqu'à la fin de leurs études : aux boursiers, 150 fr. pour les vacances, 25 fr. pour les menues dépenses ; aux demi-pensionnaires, 400 fr. par an, et à tous un dernier secours de 500 fr. Les boursiers au lycée de Fort-de-France seront traités de la même manière.

La troisième catégorie comprend les enfants qui n'ont pu obtenir de bourses et qui sont compris dans nos propositions pour un secours annuel variant entre 200 fr. et 600 fr. et un dernier secours de 200 fr. à 500 fr.

En prenant ces mesures à l'égard des enfants, nous pensons avoir fait œuvre utile et exécuté le vœu de certains donateurs qui ont apporté leur obole à la souscription en exprimant le désir qu'elle soit plus particulièrement réservée à cette catégorie de sinistrés. Nous avons notamment reçu, à cet effet, une somme de 20 650 fr. provenant de souscriptions recueillies par la chambre de commerce de New-York et qui nous a été versée avec cette affectation spéciale.

L'ensemble de ces mesures a occasionné une dépense globale de 5 499 076 fr. 48.

Il nous reste une somme de 4 160 000 fr. pour les secours temporaires et viagers.

Les secours temporaires comprennent les boursiers, les orphelins qui n'ont pu obtenir de bourses, quelques étudiants, des veuves, jeunes encore, qu'il a paru nécessaire de secourir pendant un certain temps pour leur permettre de se créer des moyens d'existence. En ce qui concerne les enfants, nous avons fixé la fin du secours à l'âge de dix-huit ans révolus.

Nous avons classé dans cette catégorie 532 personnes, représentant une dépense de 1 425 000 fr. payable de 1904 à 1920. Nous avons tenu compte dans nos calculs des intérêts de cette somme au taux de 2,50 p. 100 pendant la période de seize ans ci-dessus indiquée.

La seconde part des fonds disponibles, soit 2 735 000 fr., a été réservée pour assurer des pensions viagères à 540 veuves, vieillards et infirmes.

Cette prévision a été établie en prenant pour base les tables de mortalité et en tenant compte des revenus que produira le placement de cette somme. Ces calculs, faits avec beaucoup de soin par le bureau spécial de la Martinique, au ministère des colonies, sur les bases indiquées par le ministère du

commerce, nous permettent d'affirmer que le service des pensions viagères est assuré jusqu'au jour du décès du dernier sinistré compris sur l'état des secours concédés à titre permanent.

L'agence centrale des banques coloniales, dont l'administrateur actuel est le trésorier général de la souscription, sera chargée, tout au moins provisoirement, du payement de ces secours temporaires et viagers. Au début, l'organisation de ce service nécessitera une série de mesures de détail que l'expérience acquise pendant ces deux années permettra à votre trésorier de régler sans difficulté, et l'agence centrale, par ses relations avec les établissements de crédit de la métropole et la banque de la Martinique, est toute désignée pour opérer la transmission dans la colonie des fonds nécessaires au payement des secours.

En ce qui touche le placement des fonds, deux établissements de crédit, présentant également toutes les conditions désirables de sécurité, nous ont fait des propositions.

L'un, le Comptoir national d'escompte de Paris, qui a été désigné par le comité général pour recevoir en dépôt les fonds de la souscription, nous offre d'accepter la somme de 4 160 000 fr. en compte courant à raison de 3 p. 100 l'an. Il met, en outre, à notre disposition toutes ses agences et s'engage à payer sans frais les chèques émis par le trésorier, comme il l'a fait très gracieusement pendant le cours de ces deux années. Il convient de faire remarquer que, depuis l'origine des banques coloniales, le Comptoir est leur correspondant agréé par le ministère des colonies.

Le second établissement de crédit auquel nous nous sommes adressés, le Crédit foncier de France, nous offre 2 1/2 p. 100 l'an. Le taux de placement est inférieur d'un demi-point ; les facilités de payement des secours et de transmission de fonds sont moins grandes. Mais on peut considérer que le Crédit foncier, quoique étant un établissement privé, se trouve, en vertu des décrets des 26 juin et 6 juillet 1854, placé sous la surveillance de l'État, qui nomme son gouverneur et ses deux sous-gouverneurs et qui oblige l'assemblée générale des actionnaires à prendre trois membres du conseil d'administration parmi les trésoriers-payeurs généraux.

Votre commission, Messieurs, ayant une égale sympathie pour ces deux établissements, n'a pas cru devoir marquer sa préférence, et vous laisse le soin de désigner celui qui recevra les fonds de la souscription actuellement disponibles.

Mouvement général des caisses du 14 mai 1902 au 31 mai 1904.

RECETTES

	TRÉSORIER.	COMPTOIR.	TOTAL.
Versements du caissier du ministère.	3 456 357f 59	»	3 456 357f 59
Versements du Trésor	4 662 895 »	»	4 662 895 »
Versements de la Banque de France .	»	535 049f 45	535 049 45
Versements du Crédit lyonnais	»	51 866 65	51 866 65
Souscriptions reçues par le Comptoir.	»	471 080 70	471 080 70
Souscriptions reçues par le trésorier.	236 079 65	»	236 079 65
Intérêts des bons du Trésor	»	263 681 85	263 681 85
Primes sur le change.	28 481 75	263 32	29 745 07
Remboursements des bons du Trésor.	»	16 020 000 »	16 020 000 »
Versements du trésorier	»	8 364 782 65	8 364 782 65
Remboursements d'avances.	473 133 76	»	473 133 76
Remboursements de secours	3 092 55	1 649 90	4 742 45
Prélèvements au Comptoir	703 000 »	»	703 000 »
Recettes diverses et d'ordre	22 764 83	90 »	22 854 83
TOTAL DES RECETTES.	9 586 805f 13	25 708 464f 52	35 295 269f 65

DÉPENSES

	TRÉSORIER.	COMPTOIR.	TOTAL.
Versements au Comptoir	8 364 782f 65	»	8 364 782f 65
Secours collectifs.	49 981 75	2 862 744f 50	2 912 726 25
Secours individuels.	655 066 25	248 551 05	903 620 30
Achats de vivres	119 474 40	80 864 89	200 339 29
Frais d'envoi de secours	1 646 82	796 65	2 443 47
Voitures	104 30	»	104 30
Impressions. — Fournitures de bureau.	3 866 17	69 25	3 935 42
Avances à régulariser.	156 429 02	453 329 53	609 758 55
Annulations de souscriptions	33 309 10	9 200 20	42 470 30
Frais de transport des sinistrés	17 507 80	295 633 02	313 140 82
Frais d'études. — Trousseau. — Menues dépenses.	144 404 30	156 801 20	301 205 50
Indemnités aux secrétaires	10 765 »	»	10 765 »
Pertes sur le change	213 60	2 075 90	2 289 50
Achats de bons du Trésor.	»	20 520 000 »	20 520 000 »
Escompte et commission	»	61 146 75	61 146 75
Prélèvements pour caisse.	»	703 000 »	703 000 »
Dépenses diverses et d'ordre	393 86	22 223 90	22 656 76
TOTAL DES DÉPENSES.	9 557 945f 02	25 416 439f 84	34 974 381 86

BALANCE

RECETTES	35 295 269f 65
DÉPENSES	34 974 381 86
RESTE EN CAISSE.	320 884f 79

Compte des recettes et des dépenses du 14 mai 1902 au 31 mai 1904.

RECETTES

Sommes reçues du caissier du ministère	3 456 355f 66	
Versements du Trésor	4 662 895 »	
Versements de la Banque de France	535 019 45	
Versements du Crédit lyonnais	51 866 65	
Souscriptions reçues par le trésorier	236 079 65	
Souscriptions reçues par le Comptoir	471 080 70	
		9 413 327f 11
Primes sur le change		29 745 07
Intérêts des bons du Trésor		263 681 85
Recette d'ordre		250 »
		9 707 004 03
Intérêts des bons du Trésor à recevoir en juillet		57 979 »
		9 764 983 03
A déduire :		
Pertes sur le change	2 289f 50	
Escompte et commission	61 146 75	
Annulations de souscriptions	42 470 30	
		105 906 55
TOTAL DES RECETTES		9 659 076f 48

DÉPENSES

Dépenses liquidées :		
Secours collectifs	2 909 913f 80	
Achats de vivres	200 339 29	
Secours individuels	901 690 30	
Frais de transport	313 140 82	
Frais d'études, trousseaux, bourses	301 205 50	
Impressions, frais d'envoi de secours, secrétariat, frais de copies, dépenses diverses	17 298 19	
		4 643 587f 90
Dépenses engagées :		
Frais de transport	100 000 »	
Remboursements à l'État	650 000 »	
Dépenses de juin	40 000 »	
Dépenses imprévues	65 488 58	
		855 488 58
		5 499 076 48
Secours temporaires	1 425 000 »	
Secours viagers	2 735 000 »	
		4 160 000 »
TOTAL DES RECETTES		9 659 076f 48

DÉPENSES ENGAGÉES

Dépenses engagées et non encore liquidées.	855 488f	58
Secours temporaires et viagers	4 160 000	»
TOTAL.	5 015 488f	58

RESSOURCES DISPONIBLES

Bons du Trésor à rembourser.	4 500 000	»
Intérêts.	57 979	»
Avances dues par l'État.	136 624	79
En caisse.	320 884	79
TOTAL DES RESSOURCES DISPONIBLES. .	5 015 488f	58

ERRATA

Page 25, ligne 6, *au lieu de :* Essai d'introduction de la canne à sucre, *lisez*. Essai d'introduction de la culture de la canne à sucre.

Page 48, ligne 7, *au lieu de :* du Thoisy, *lisez :* de Thoisy.

Page 65, ligne 17 : Tel fut longtemps le drapeau de la Martinique. — A ce texte primitif, nous avions substitué, dans une note qui s'est trouvée omise, les lignes suivantes :

« Il battit les mers si brillamment et flotta sur tant d'autres îles, cet étendard de la Martinique, que le gouverneur général des possessions anglaises craignit un jour, comme il en écrivit lui-même, « que ce drapeau vainqueur ne lui laissât pas un seul commandement de tous ceux que la Grande-Bretagne avait « mis sous ses ordres. »

Page 127, ligne 3, *au lieu de :* Corossal, *lisez :* Corossol.

Pages 129-130, *au lieu de :* Il s'unit à Mme veuve Jolly, laquelle, étant morte peu de temps après lui, abandonna, *lisez :* étant morte peu de temps après, lui abandonna.....

Page 162, ligne 4, *au lieu de :* de Brockard, *lisez :* de Brochard.

Page 196, ligne 5, *au lieu de :* bilans, *lisez :* milans.

Page 201, ligne 14, *au lieu de :* en bois de Balata, *lisez :* en bois de balata.

Page 232, ligne 14, *au lieu de :* le 7 mai, *lisez :* le 8 mai.

Page 274, ligne 4, *au lieu de :* 37 religieuses, *lisez :* 47.

Page 356, ligne 27, *au lieu de :* Est-il sur le *La France ?... lisez :* Est-il sur le steamer?

Page 357, ligne 6, *au lieu de :* MM. Tronche, Macaire, *lisez :* MM. Tronche-Macaire.

Page 431, ligne 14, *au lieu de :* auquel son arrivée en Russie demeure fixée, *lisez :* auquel son arrivée à Dunkerque demeure fixée.

Page 490, ligne 28, *au lieu de :* Puisque donc, *lisez :* Puis donc que.....

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

ANNALES DES ANTILLES FRANÇAISES

CHAPITRE Ier

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

Supplément du journal de la catastrophe.

Revue historique, géologique et critique.

CHAPITRE VI

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.

La Chine à terre et en ballon. Reproduction de 272 photographies exécutées par des officiers du génie du corps expéditionnaire et groupées sur 42 planches en phototypie avec légendes explicatives. 1902. Album in-4, avec 16 pages de texte. Couverture imprimée. **12 fr. 50**
En un élégant cartonnage percaline gaufrée or et couleurs, plaques spéciales . . . . **15 fr.**
5 exemplaires sur papier du Japon, numérotés à la presse (nos 1 à 5). . . . . . . **35 fr.**
20 exemplaires sur papier Whatman, numérotés à la presse (nos 6 à 25). . . . . . **25 fr.**

Jaunes et Blancs en Chine. — Les Jaunes, par J. Pène-Siefert, membre de la mission Paul Bert en Indo-Chine, délégué civil près la cour de Hué. 1902. Ouvrage couronné par l'Académie française (1903). Un volume in-12 de 514 pages, broché. . . . . **3 fr. 50**

L'Escadre de l'Amiral Courbet, par Maurice Loir, lieutenant de vaisseau à bord de la *Triomphante*. 1894. Très beau volume grand in-8 jésus de 360 pages, sur fort papier vélin, avec 160 illustrations par M. Brossard de Corbigny, 10 croquis cartographiques et portrait. Broché sous couverture illustrée . . . . **10 fr.**

Silhouettes tonkinoises, par Louis Peytral. 1897. Volume in-12, illustré par Gayac, broché sous couverture illustrée. **3 fr. 50**

La Vie militaire au Tonkin, par le capitaine Lecomte, breveté d'état-major, attaché à l'état-major du corps expéditionnaire. 1893. Très beau volume grand in-8 jésus de 360 pages, sur fort papier vélin, avec 70 illustrations par M. Dauphin et 5 croquis cartographiques. Broché sous couverture illustrée. . . . . **10 fr.**
Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. (Prix Audiffred, 1898.)

Les Rivages indo-chinois. *Étude économique et maritime*, par R. Castex, enseigne de vaisseau. 1904. Un volume in-8 de 345 pages, avec 6 planches de cartes, broché . . . **5 fr.**

Rapport sur l'Expédition de Madagascar, par le général Duchesne, adressé le 25 avril 1896 au ministre de la guerre, suivi de tous les documents militaires (ordres, instructions, notes ministérielles, états d'effectifs, etc.), diplomatiques et parlementaires, relatifs à l'expédition de 1895. Avec 16 cartes, croquis ou itinéraires, en noir ou en couleurs, dressés d'après les travaux du Service géographique du corps expéditionnaire. 1897. Un volume in-8 de 487 pages, avec atlas, broché. . . . . **12 fr.**

Mes Campagnes, par une femme (G. Vray). *Autour de Madagascar*. 1897. Un volume in-12, couverture illustrée en couleurs. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) **3 fr. 50**

Trente mois au Continent mystérieux. Gabon, Congo et Côte occidentale d'Afrique, par Payeur-Didelot, ancien membre des missions Crevaux et de Brazza. 1900. Un volume in-8 de 415 pages, broché sous couverture illustrée . . . . **5 fr.**

Sur le Haut-Zambèze. *Voyages et travaux de mission*, par François Coillard, de la Société des missions évangéliques de Paris. Préface de M. J. de Seynes. Nouvelle édition. 1899. Un beau volume grand in-8 de 724 pages, avec 2 portraits, 33 planches et 2 cartes, broché. **8 fr.** — Relié en percaline gaufrée, plaques spéciales, tranches rouges . . **10 fr.**

Au Sud de l'Afrique, par Frédéric Christol. 2e édition. 1900. Un volume in-12, avec 152 dessins et croquis de l'auteur, broché sous couverture illustrée . . . . **3 fr. 50**

Cinq mois au pays des Somalis, par le prince Nicolas D. Ghika. *Suivi de la Faune somalie et d'une liste des plantes décrites*, par G. Schweinfurth et G. Volkens. 1898. Un beau volume petit in-4, avec 21 planches et une carte in-folio en couleurs, cartonné en percaline. . . . . **15 fr.**

Organisation générale des Colonies françaises et des pays de Protectorat, par Édouard Petit, sous-chef de bureau à l'administration centrale des colonies, professeur à l'École coloniale. 1894. Deux volumes grand in-8 d'environ 700 pages chacun. — Prix de chaque volume, broché . . . . **12 fr.**
Relié en percaline . . . . . **13 fr. 50** — Relié en demi-maroquin . . . . **14 fr. 50**
(Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques et par la Société de géographie de Paris.)

Le Régime du travail et la colonisation libre dans nos colonies et pays de protectorat, par Henri Blondel, sous-chef de bureau au ministère des colonies. 1895. Un volume de 180 pages, broché. . . . . **5 fr.**
Ce volume fait suite à l'ouvrage de M. Ed. Petit sur l'*Organisation des colonies*.

Impressions coloniales (1868-1892). *Étude comparative de colonisation*, par Charles Cerisier, ancien officier du commissariat de la marine, directeur de l'intérieur au Congo français. 1893. Volume in-8 de 367 pages, avec une carte, broché . . . . **5 fr.**

Manuel de Géographie commerciale. *Étude économique des différentes parties du monde et particulièrement de la France*, par V. Deville, agrégé, professeur au lycée Michelet et à l'Institut commercial. (Ouvrage récompensé par la Société de géographie commerciale de Paris.) 2e édition. 1904. Deux volumes in-8, 1097 pages, reliés . . . . **10 fr.**

Histoire de l'Armée coloniale, par Ned Noll. 1897. Un volume in-8, avec illustrations de M. Nayel, broché . . . . **2 fr. 50**

Études d'histoire maritime. *Révolution. Empire. Restauration*, par Maurice Loir. 1901. Un volume in-12, broché, couverture illustrée. . . . . **3 fr. 50**

La Guerre sur mer et ses leçons. *Guerre hispano-américaine (1898)*, par le capitaine Mahan, de la marine des États-Unis. Traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par le comte Alphonse de Diesbach. 1899. Un volume in-8, avec 2 cartes. . . . . **4 fr.**



